

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

ProQuest Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600

UMI[®]

JOCELYN EAST

**LES DYNAMISMES ORGANISATIONNELS DE L'INSTITUTIONNALISATION DU SPORT AU
QUÉBEC (1900-1967)**

Thèse
Présentée à la Faculté des études supérieures
de l'Université Laval
pour l'obtention
du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.)

Département d'histoire
FACULTÉ DES LETTRES
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

FÉVRIER 2002



**National Library
of Canada**

**Acquisitions and
Bibliographic Services**

**395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

**Bibliothèque nationale
du Canada**

**Acquisitions et
services bibliographiques**

**395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-71043-2

Canada

Court Résumé

L'objectif de cette thèse est de vérifier la véracité de certaines idées préconçues relativement à l'institutionnalisation du sport au Québec au cours du XXe siècle. Ce phénomène, issu de l'élite anglo-protestante, a réussi à outrepasser les multiples embûches pour finalement devenir un levier important de l'identité des Québécois francophones par son institutionnalisation. Afin de comprendre l'ampleur de cette progression, il faut être en mesure de déterminer quels sont les dynamismes organisationnels derrière cette volonté de faire du sport une véritable institution, qui se distingue de l'univers récréatif du loisir. Les angles d'analyse sont nombreux. Six explications tentent de préciser la forme et l'origine des paramètres qui sous-tendent cet intérêt porté au sport par les francophones. Les vecteurs socioethniques, idéologiques, géographiques et économiques, permettent, entre autres, de cerner la provenance du sport québécois, et plus particulièrement, l'étendue de son impact et de son interaction avec le reste de la société québécoise.

Long résumé

L'objectif de la présente thèse est de déterminer et de vérifier les principaux dynamismes qui se profilent derrière l'institutionnalisation du sport au Québec et qui ont, en somme, été les précurseurs à une révolution sportive qui s'est insérée à l'intérieur de la Révolution tranquille. Le sport québécois de l'avant-guerre a été peu étudié ce qui laisse place à de multiples idées préconçues relativement à l'importance de l'insertion sociale et de la diffusion du phénomène sportif. L'organisation du sport francophone a longtemps accusé un important retard sur l'imposant système sportif anglophone, alimentant ainsi la thèse de l'infériorité généralisée du premier groupe sur le second. Pourtant, le sport a servi de vecteur identitaire pour les Canadiens francophones qui tentent d'affirmer leur supériorité en affrontant et en côtoyant les anglophones. Cette étude vise à vérifier certaines de ces idées préconçues en confirmant ou en infirmant les tendances, exprimées par la littérature scientifique et journalistique, en utilisant les seules données encore disponibles qui décrivent les individus, leur provenance et les objectifs derrière la création d'organismes sportifs. Les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois, de 1900 à 1967, forment le corpus à analyser. À l'aide de six prismes (sémiologique, idéologique, socioethnique, économique, géographique et sportif), la réalité se révèle peu à peu sous un angle différent. La portée postmodernisme de la thèse qui vise à requestionner ces perceptions, permet de découvrir un Canadien francophone friand de sport et qui s'affirme nettement dans l'organisation de multiples disciplines sportives dès les années 1930, sans distinction de catégories sociales. Ce n'est pourtant que trente ans plus tard que les francophones vont prendre le contrôle de l'ensemble des mécanismes leur donnant un accès global à l'excellence sportive, une pièce manquante pour compléter le processus d'institutionnalisation. En plus du mouvement de sécularisation, les années 1960 voient les francophones balayer le pouvoir sportif anglophone instauré depuis le XIXe siècle.

S'inscrivant dans le courant actuel de réécriture de l'histoire québécoise, cette étude démontre que le sport semble être un phénomène de contre-histoire qui va à l'encontre des connaissances actuelles. L'éthique fermée du sport n'est jamais totale et la nature même de l'objet oblige paradoxalement une ouverture à l'autre. Par les caractéristiques du sport, de même que par ses relations exogènes avec son environnement, le phénomène sportif contrevient aux mouvements sociaux du moment. En tant que puissant vecteur culturel, le sport se révèle un outil d'analyse fort pertinent et précieux pour l'étude de l'évolution de la société québécoise.

Avant-propos

Les quelques mots qui suivent s'inscrivent dans un paradoxe puisque, placés en début de texte, ils représentent en fait un épilogue à cette fascinante et longue aventure. Certains qualifient les études doctorales d'une épreuve ou d'autres d'une course à obstacles. Pour ma part, je considère ces années et ces multiples heures comme la réalisation d'un défi et d'une victoire personnelle. Les sacrifices effectués en regard de la vie personnelle, sociale et professionnelle demeureront le référent perpétuel à une fierté chèrement acquise. Le succès d'une telle entreprise ne peut se matérialiser que par deux canaux précis. Soit que l'on fait un cavalier seul ou bien que l'on s'entoure de personnes qui savent transmettre leur soutien continu et qui sont dédiées à votre cause. Il y a quelques années, j'ai effectué le second choix et c'est aujourd'hui sans regrets à l'égard de cette décision que je tiens à les remercier brièvement mais sincèrement et chaleureusement.

Comment ne pas débiter par mes éternels complices, Danièle, Alexandra, et Frédéric-Charles, ceux par qui le sourire, la joie de vivre et la passion illuminent les journées. Danièle, ton indéfectible support n'a d'égal que ton incroyable patience et ta confiance en mes capacités. Merci pour ces interminables heures de sacrifices et de solitude. Sans vous et votre amour, ces présents mots ne seraient pas sur cette page.

Un autre complice, collègue, et surtout mentor, qui possède toute mon admiration, est Donald Guay. Des longues et passionnantes heures passées dans son incroyable centre de documentation aux trop peu fréquentes rencontres au cours de la dernière année, Donald a su me transmettre sa passion, sa méthode, sa détermination ainsi qu'une partie de son immense savoir sur le sport et la vie en général. Merci pour tout, Donald, et non pas uniquement pour la documentation.

Le directeur de la présente thèse, Jocelyn Létourneau, mérite également une mention spéciale pour sa patience et sa foi envers cette entreprise. Malgré de longs délais de ma part, il a toujours su guider mes pas et me transmettre des éléments de réflexion essentiels. Il a accepté de soutenir et d'encadrer ce projet hors du commun avec l'ouverture d'esprit qui le caractérise. Merci Jocelyn.

Le même type de remerciements s'adresse également à Jean-Marc Paradis et Gaston Marcotte qui me soutiennent et qui m'encouragent depuis le tout début de mes études de maîtrise. Merci Jean-Marc pour ta patience, ta disponibilité, tes connaissances et ton expérience. Merci Gaston pour l'énergie, la détermination et la foi en mes moyens.

Finalement, il importe de souligner l'apport des membres de ma famille ainsi que de celui de multiples amis qui ont su me manifester leurs encouragements tout au long de ce périple. Quant aux autres, les incrédules et les sceptiques, voire les dénigreur, je vous suis reconnaissant pour la motivation que vous m'avez apportée en cours de route. Vos doutes m'ont permis de me constituer une forte carapace et sachez que c'est en vous faisant un clin d'œil amusé que le rebelle rentre chez-lui.

Merci à tous.

Jocelyn East

Préambule

L'éthique du sport ou le triomphe de l'individualisme

L'heure est à la réflexion éthique puisque le sport ne cesse d'entraîner dans sa dynamique les environnements qui ont osé l'accueillir. Le sport transcende et interagit avec les cultures en promulguant ses propres valeurs. Les considérations éthiques qui se posent actuellement résident précisément dans cette compréhension des relations entre les valeurs sportives et les valeurs sociétales. Les secondes étant relativement plus mouvantes que les premières puisque le concept du sport exige la présence de ses composantes intrinsèques pour l'accomplissement juste et équitable de son but ultime : la détermination d'un champion.

C'est avec cette finalité que le sport devient un schème qui tente de s'insérer dans un environnement culturel aux multiples influences. D'ailleurs, le sport vient d'ailleurs, Il n'est pas Canadien et encore moins Québécois. Malgré ses origines britanniques qui l'ont formalisé et mis à l'eau, le sport est universel puisqu'il sait se dissimuler. Faisant parfois office de profanateur des mœurs et valeurs, il oppose, sous son déguisement, une résistance farouche aux diverses formes d'influx. Le sport accepte cependant certains compromis en se modelant de multiples façons toujours en lien avec sa raison d'être. Un fait demeure, le sport est un paradoxe dans son éthique et dans l'application de celle-ci. Le système du concept sport est une éthique close avec ses propres valeurs et modes de régulation et de conséquences. Toutefois, dans l'expression de son construit, le sport oblige l'ouverture à l'autre, par l'adversité obligée du mode compétitif. Un autre parfois similaire mais autrement différent. La confrontation d'individus, d'équipes, de systèmes sportifs, voire de nations sportives, nécessite une permissivité à angle variable parfois impensable via d'autres secteurs de l'organisation sociale. Le sport uni et désuni, rassemble et éloigne. Par la détermination du champion, de l'ultime vainqueur, le sport scinde et tranche le débat : vainqueurs et vaincus doivent vivre avec les résultats de leur participation. À l'intérieur d'une éthique close, celle du sport, les adversaires ont ouvert la leur, écorchant parfois leurs propres valeurs, afin de remporter la mise et de transcender l'adversaire.

En somme, le sport demeure la consécration de l'individualisme. Il ne saurait y avoir de lieu aussi tragique que le sport où l'individu en extase devant sa victoire renvoie chez-lui l'adversaire vaincu avec sa souffrance, sa rage et ses remords. Un lieu où le pouvoir s'affirme et se brime dans une élévation quasi divine d'un individualisme relevant du monisme. La performance athlétique étant avant tout individuelle, elle confère des référants permettant aux vainqueurs de ramener la gloire collective à des motifs de satisfaction personnelle, individuelle. Même dans les sports, dit collectifs, la performance du groupe repose avant tout sur celle des individus. L'esprit de corps, de clan ou de famille, l'effort d'équipe, l'impalpable mais perceptible sentiment que l'entité s'inscrit dans un courant positif ou négatif, sont impossibles sans l'énergie fondatrice de chaque individu qui compose la matière, l'entité à vaincre. C'est précisément dans cette unification de détermination, de désir de vaincre que se trouve l'essence du sport en tant qu'outil formateur pour la collectivité. L'interaction, la coopération, l'échange social et sportif entre les coéquipiers, l'entraîneur, l'adversaire, consacre le sport comme un laboratoire de formation fondamentale par excellence pour chacun des individus. Toutefois, cet altruisme consacré et consacnable ne saurait exister sans la satisfaction ultime des besoins de l'individu. Le sport est avant tout individuel et ce n'est que son utilisation positive qui oblige les acteurs du sport à poursuivre leur implication dans cette éthique fermée, dans cette culture sportive. Le sport permet cette interaction continue où l'individu demeure dans les limites de son être, conditionné par les sentiments, et où il réintègre celles du général et l'universel à l'aide de la pensée, conséquence de l'intelligence et reposant elle-même sur l'observation.

C'est dans cet esprit éthique que s'inscrit la présente étude où le sport avec sa dynamique interne se profile dans un contexte québécois et une dynamique externe nord-américaine. En ce sens, la révolution tranquille, à l'intérieur de laquelle se profilera la révolution sportive, n'est pas spécifique et particulière au territoire québécois, mais bien la résultante de mouvements sociaux nord-américains émanant de l'après-guerre. Le sport n'échappe pas à ce contexte continental, même s'il permet des particularités québécoises, dès le début du XXe siècle, qui laissent présager une utilisation sociale du sport. Les jeux éthiques seront ainsi multiples et s'habilleront en fondateurs de préceptes identitaires et socio-économiques, socioculturels et géographiques de premier plan. Cette multiple utilisation du phénomène sportif démontrera de quelle façon le sport est un outil qui peut s'inscrire en propre en tant qu'objet d'étude sérieux de l'histoire d'un peuple, en raison de la possibilité

d'utiliser la culture et l'individualisme comme vecteur d'analyse via les propriétés émergentes du sport qui servent à son évaluation.

Liste des figures

I.	Institution sportive québécoise non-hiérarchisée	p.28
II.	L'organisation sociale simplifiée	p.32
III.	Système institutionnel, institutions et organisations	p.37
IV.	Les interrelations causales entre les dimensions constitutives du sport comme système	p.56
V.	Les facteurs exogènes du sport	p.57
VI.	Spirale structurelle	p.63
VII.	Axe structural	p.71
VIII.	Pyramide participative	p.74
IX.	Pyramide sportive	p.75
X.	Pyramide de l'axe structural	p.77
XI.	Organisation du sport en Finlande	p.92
XII.	Type d'organismes sportifs où la femme francophone est présente de 1845 à 1967	p.228
XIII.	Présence des hommes francophones et des hommes provenant de d'autres groupes ethniques dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1900-1967)	p.233
XIV.	Pourcentage des incorporations des organismes sportifs québécois selon les saisons (1900-1967)	p.339

Liste des graphiques

1. Fréquence de formation de 47 associations sportives nationales en Angleterre p.128
2. Diffusion des champs de courses de chevaux au Québec de 1808 à 1900 p.136
3. Le nombre de club sportifs à Montréal de 1840 à 1894 p.138
- 4.1 La population du Québec de 1815 à 1885 p.141
- 4.2 Répartition des propriétaires de chevaux de courses selon leur appartenance linguistique de 1800 à 1870 p.146
5. Occurrence des principaux termes dans le titre des actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967 p.163
6. Pourcentage d'occurrence du terme «club» dans le titre des actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967 p.165
7. Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des termes «club» et «loisir» dans le titre des actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967 p.167
8. Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des termes «OTJ», «loisirs», «services», «centre», «comité», dans le titre des actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967 p.168
9. Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des termes «club» et «OTJ», dans le titre des actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967 p.173
10. Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des termes «club» et «association», dans le titre des actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967 p.176
11. Pourcentage d'occurrence du terme «sport» dans le titre des actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967 p.179

12. Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des termes «sport» et «loisirs», dans le titre des actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967 p.180
13. Pourcentage d'occurrence des termes «service, centre, comité, et récréatif» dans le titre des actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967 p.182
14. Pourcentage d'occurrence des termes «social, country, athlétique, athletic, fédération, du Québec» dans le titre des actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967 p.184
15. Évolution des organismes sportifs incorporés à vocation altruiste et individualiste de 1900 à 1967 p.194
16. Présence des hommes et des femmes dans les organismes sportifs incorporés au Québec de 1900 à 1967 p.220
17. Comparaison entre la présence des hommes et des femmes dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967 p.221
18. Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des femmes francophones et des femmes provenant de d'autres groupes ethniques dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967 p.226
19. Présence des femmes francophones et des femmes provenant de d'autres groupes ethniques dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967 p.227
20. Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des hommes francophones et des hommes provenant de d'autres groupes ethniques dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967 p.235
21. Comparaison entre les pourcentages des organismes ayant une consonance francophone et ceux anglophone dans les titres des actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967 p.236

22. Comparaison entre les trois catégories d'Occupations socioprofessionnels relativement à la provenance des fondateurs d'organismes sportifs québécois de 1900 à 1967 p.250
23. Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des catégories d'occupations socioprofessionnelles de 1900 à 1967 p.252
24. Évolution des dix occupations socioprofessionnelles les plus présentes dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967 p.254
25. Comparaison entre l'occurrence des avocats francophones et anglophones dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967 p.255
26. Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des individus francophones et de d'autres groupes ethniques à l'intérieur de la catégorie I de 1900 à 1967 p.256
27. Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des individus francophones et de d'autres groupes ethniques à l'intérieur de la catégorie II de 1900 à 1967 p.259
28. Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des individus francophones et de d'autres groupes ethniques à l'intérieur de la catégorie III de 1900 à 1967 p.260
29. Provenance géographique des avocats fondateurs des organismes sportifs québécois incorporés de 1900 à 1967 p.286
30. Pourcentage des occurrences des organismes sans but lucratif et des corporations dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967 p.299
31. Fluctuation de la moyenne des immobilisations et du capital-actions des organismes sportifs québécois incorporés de 1900 à 1967 p.302
32. Pourcentage des organismes sportifs commerciaux québécois Incorporés de 1900 à 1967 p.304
33. Évolution des cinq sports avec le plus d'occurrence dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967 p.323

34.	Occurrence des pratiques sportives dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1909	p.327
35.	Occurrence des pratiques sportives dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1930 à 1939	p.328
36.	Occurrence des pratiques sportives dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1960 à 1967	p.329
37.	Occurrence des organismes sportifs multisport dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967	p.334
38.	Occurrence des organismes sportifs para-sportifs dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967	p.336
39	Variation des pourcentages de l'incorporation des organismes sportifs québécois en fonction des saisons de 1900 à 1967	p.341

Liste des tableaux

1.	Organisation du sport anglais	p.130
2.	L'intégration des sports au Québec de 1764 à 1900	p.132
3.	Les clubs sportifs au Québec avant 1850	p.134
4.	Formation d'associations sportives pancanadiennes de 1867 à 1900	p.139
5.	Principaux termes structurants présents dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967	p.161
6.	Positionnement des principales occupations socioprofessionnelles en 1909 et 1967	p.263
7.	Principaux domiciles des fondateurs d'organismes sportifs québécois de 1900 à 1967	p.284
8.	Sports avec la plus forte occurrence dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967	p.321

Liste des cartes

I.	Foyers de diffusion du sport	p.267
II.	Principales zones de structuration du sport au Québec	p.271
III.	Eastern Cradle	p.274
IV.	Le Québec sportif en 1910	p.277
V.	Le Québec sportif en 1930	p.278
VI.	Le Québec sportif en 1950	p.279
VII.	Le Québec sportif en 1967	p.280

Liste des organigrammes

I.	Structure du sport au Canada	p.80
II.	Structure du sport en Angleterre	p.81
III.	Structure du sport en Malaisie	p.82
IV.	Structure du sport en Afrique du Sud	p.83
V.	Structure du sport en Espagne	p.84
VI.	Structure du sport en Autriche	p.85
VII.	Structure du sport en Belgique	p.86
VIII.	Structure du sport en Australie	p.87
IX.	Structure du sport au Danemark	p.88

TABLE DES MATIÈRES

<i>Court résumé</i>	<i>i</i>
<i>Long résumé</i>	<i>ii</i>
<i>Avant-propos</i>	<i>iii</i>
<i>Préambule</i>	<i>iv</i>
<i>Liste des figures, graphiques, tableaux, cartes et organigrammes</i>	<i>viii</i>
INTRODUCTION	3
<i>Objectifs de recherche</i>	<i>10</i>
<i>Hypothèses et idées préconçues</i>	<i>11</i>
<i>État de la question et courants de recherches</i>	<i>12</i>
<i>Méthodologie</i>	<i>16</i>
CHAPITRE PREMIER - Le cadre conceptuel	22
<i>1.1 Institution</i>	<i>22</i>
<i>1.2 Institutionnalisation</i>	<i>31</i>
<i>1.3 Organisation</i>	<i>36</i>
<i>1.4 Association</i>	<i>39</i>
<i>1.5 Fédération</i>	<i>42</i>
<i>1.6 Catégorie sociale</i>	<i>43</i>
<i>1.7 Classes sociales</i>	<i>44</i>
<i>1.8 Société fermée, société ouverte et sociabilité</i>	<i>49</i>
<i>1.9 Le sport</i>	<i>50</i>
<i>1.10 Incorporation</i>	<i>58</i>
CHAPITRE DEUXIÈME - L'organisation sportive	61
<i>2.1 Les agents structurants du sport</i>	<i>61</i>
<i>2.2 Club ou association sportive - cellule primaire</i>	<i>67</i>
<i>2.3 La structure du club - les composantes</i>	<i>70</i>
<i>2.4 Les pyramides sportives</i>	<i>73</i>
<i>2.5 Dynamismes internes du groupe sportif</i>	<i>96</i>
<i>2.5.1 Sport comme outil de socialisation</i>	<i>98</i>
<i>2.5.2 Sport comme lieu de jeux de pouvoir et d'acquisition de prestige</i>	<i>101</i>
<i>2.5.3 Sport comme lieu de construction de l'identitaire</i>	<i>107</i>
CHAPITRE TROISIÈME - L'embryon du sport au Québec : le XIXe siècle	124
<i>3.1 Le sport en Angleterre au XIXe</i>	<i>124</i>
<i>3.2 Le sport au Bas-Canada et au Québec</i>	<i>131</i>
<i>3.3 Le passage du sport social au sport compétitif</i>	<i>143</i>
<i>3.4 Continuité du clivage social et ethnique</i>	<i>145</i>
<i>3.5 Législation sur le sport québécois au XIXe siècle</i>	<i>149</i>
<i>3.6 Quelques perceptions du sport québécois au XIXe siècle</i>	<i>153</i>
<i>3.7 Naissance des trois filières sportives au Québec</i>	<i>156</i>

CHAPITRE QUATRIÈME - I. l'institutionnalisation du sport au Québec : le XXe siècle.....	158
4.1 EXPLICATION SÉMIOLOGIQUE	159
4.2 EXPLICATION IDÉOLOGIQUE.....	190
4.2.1 Les objectifs contenus dans les actes d'incorporation.....	191
4.2.2 Un portrait significatif des années 1930-Le Conseil Provincial des sports (1939).....	208
4.3. EXPLICATION SOCIO-ETHNIQUE	218
4.3.1 La présence féminine.....	219
4.3.2 La présence masculine	231
4.3.3 L'A.A.A.N, la Palestre nationale et le développement de l'élite sportive francophone	238
4.3.4 La provenance socioprofessionnelle.....	246
4.4 EXPLICATION GÉOGRAPHIQUE.....	265
4.5 EXPLICATION ÉCONOMIQUE	294
4.6 EXPLICATION SPORTIVE.....	317
4.6.1 Les tendances des pratiques sportives.....	317
4.6.2 Les organismes multisports	332
4.6.3 Sports nationaux ?	342
CHAPITRE CINQUIÈME - Les débuts de la révolution sportive.....	350
5.1 Le contexte.....	351
5.2 Le hockey sur glace	362
5.3 Le basket-ball.....	366
CONCLUSION.....	373
Synthèse.....	373
Le sport une institution indépendante de celle du loisir.....	381
BIBLIOGRAPHIE	391

Introduction

L'institutionnalisation du sport au Québec, 1900 à 1967

Le sport, ce phénomène né de l'amusement de l'homme et qui a grandi dans la sphère du loisir, est parvenu à maturité. Son passé est parfois obscur, confondu et confondant puisque ses origines se perdent en conjoncture avec celle de l'activité physique, du jeu et du loisir. Son présent se déroule à la vitesse des records battus. Quant à son avenir, il est toujours aussi incertain que le résultat de l'acte sportif. Le sport est coincé dans maints paradoxes, dans un système que les hommes ont créé. Pour répondre aux besoins du sport, systèmes, idéologies, valeurs, cultures s'unissent et se dissocient, s'affrontent et collaborent. Le sport est un outil dont les conséquences sont imprévisibles à long terme. Tout comme sur le terrain, le sport fait vainqueurs et vaincus. Mais à la fin de la partie qui sera l'ultime champion? Quel système? Quelle culture? Celle du sport? Les conséquences négatives du sport auront-elles préséance sur les possibilités de développement humain par le sport?

En ce début de XXI^e siècle, à l'heure des bilans, il importe de se pencher sur le phénomène puisqu'il a marqué, de façon significative, le mode de vie de nombreuses sociétés. Depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, l'expansion du sport traverse et transperce les sphères politique, économique et idéologique de l'activité humaine.

L'immensité et la complexité de l'organisation du sport est indéniable. Ce qui l'est moins, c'est la compréhension et l'acceptation de ce phénomène comme institution. Le sport, depuis fort longtemps intégré à tort dans la structure et la dynamique du loisir, démontre aujourd'hui comment il s'en éloigne. Peut-on se permettre d'affirmer que les athlètes de haut niveau ou qui désirent le devenir ne font qu'occuper leur temps libre? Que tous ceux qui travaillent à la réalisation de l'acte sportif feraient autre chose de leur loisir? Que tout cet argent, ces enjeux, ne sont que secondaires? Le sport est créateur d'emplois, de carrières, de façons de vivre. Il a nettement dépassé la notion occupationnelle.

Le sport joue un rôle identitaire, économique, idéologique, socioprofessionnel, culturel, géographique, et socialisant. En effet, l'une des fonctions les plus importantes du sport est cette capacité de créer une ouverture dans des milieux et sociétés fermés. Le sport oblige la présence d'un adversaire. Par cette adversité, le sport appelle l'autre et stimule la fibre identitaire des participants et de ceux qui les supportent, de même que de ceux qui organisent le sport. Le sport est une confrontation, une comparaison entre les forces en présence. L'individu, la paire, l'équipe, se compare à l'autre et à soi-même. Dans cette sphère, l'identitaire est appelé à être modifié selon la victoire ou la défaite, selon la gloire ou la déchéance.

L'une des représentations de cette force du sport réside dans son organisation. L'importance du sport s'exprime, en outre, par les nombreux organismes qui ont été mis en place au fil des décennies. Afin de pratiquer et de gérer le sport selon les différentes tendances et selon leurs propres orientations, les individus se sont regroupés afin de se doter de règles, de statuts, de rôles et habituellement d'une hiérarchie. La cellule initiale est celle du club local, suivie des ligues et des associations régionales, finalement chapeautés par des fédérations provinciales, nationales et internationales. Ces modes d'organisation constituent une complexe pyramide sportive mondiale où subsiste une très forte hiérarchie, chaque niveau étant généralement dépendant des autres. À l'intérieur de ce système, des organismes de services et de représentation existent également. Le but ultime de cette structuration du sport réside dans le respect du concept lui-même et dans la possibilité de présentation de l'acte sportif selon une morale précise, celle du sport. Lorsque des tendances affectent ou menacent l'intégrité du sport, comme la lancinante habitude du dopage, la pyramide est secouée et réagit. La structure sportive est en relation directe avec son environnement et avec le pluralisme des sociétés.

Le sport apporte prestige et gloire au vainqueur. Une gloire sociale, certes, mais aussi un gain pécunier non-négligeable. Le champion, malheureusement moins la championne, vend et monnaie sa victoire, soit pour poursuivre sa carrière, soit pour la terminer. Une course, un lancer, un battement de bras peuvent faire la différence entre la

gloire et l'oubli, entre la richesse et le statu quo. La ligne est mince et souvent cruelle. L'organisation sportive est responsable de cet apport financier peu visible il y a une vingtaine d'années. C'est elle qui travaille sans relâche à la recherche de commandites et de financement. Les promoteurs, les agents d'athlètes, les organisateurs servent de spéculateurs et haussent les enchères.

Les athlètes de haut niveau (professionnels ou non) ne sont pas les seuls à profiter de cette manne, causée essentiellement par l'attrait qu'exerce le sport sur la masse. Fréquemment, les organisateurs et dirigeants, rémunérés ou bénévoles, utilisent le sport à des fins plus individuelles qu'altruistes. Le sport devient ainsi instrument d'acquisition de pouvoir et de prestige. Au-delà de l'apport monétaire, il permet l'accumulation de capital social par les relations qui se créent dans la dynamique organisationnelle. Il accorde une visibilité à ceux qui le souhaitent. Il permet à l'individu de s'affirmer socialement. Au cœur même de ce processus d'acquisition de pouvoir et de prestige se profile l'idéologie des classes sociales de la provenance des individus. Le sport est utilisé comme véhicule idéologique puisque son organisation requiert des ressources dont disposent les classes sociales les plus élevées. Le sport permet une fermeture, même un élitisme si cher aux classes supérieures. Mais il permet également une ouverture à l'autre.

Toutefois, le sport est également agent émancipateur tant pour la femme que pour les classes inférieures qui tentent de percer la toile de l'organisation sociale dominée par les classes supérieures. Parfois c'est l'échec, parfois c'est la réussite dans la mesure où les niveaux hiérarchiques dominants n'ont d'autres choix que de reconnaître, voire de soutenir, un réseau sportif provenant de milieux socialement plus démunis. Des meneurs émergeront également de ces groupes moins fortunés avec l'espérance, souvent inavouée et inavouable, de gravir les échelons sociaux.

Les pages qui suivent vont démontrer en quoi le sport est élément de culture. Par son organisation, éventuellement par son institutionnalisation, le sport prend racine, se fixe dans les mœurs et coutumes des sociétés qui le désirent. Par ses athlètes et les héros, il soulève les passions. Par sa structure, il permet au rêve de se réaliser. À ceux qui le pratiquent et espèrent un jour faire partie de la légende, la structure sportive constitue la meilleure des chances.

Le Québec, dans son contexte canadien et nord-américain, n'échappe pas à cette interrelation. Les Québécois sont friands de sport. Non pas uniquement en ce qui concerne la pratique sportive comme telle, mais également en tant qu'organiseurs, bénévoles et spectateurs. La simple consultation des grands quotidiens québécois le confirme puisqu'une section entière est consacrée chaque jour au sport. Outre certaines manifestations artistiques et culturelles, peu d'événements au Québec peuvent faire déplacer des dizaines de milliers de personnes, comme c'est le cas actuellement pour assister à des rencontres sportives. Peu importe l'importance qu'on lui accorde, le sport fait partie des mœurs des Québécois et conséquemment de la culture québécoise. Cette dernière possède ses héros et ses légendes : les Cyr, Montferrand, «Rocket» Richard, et autres qui sans le vouloir sont devenus agents de transmission culturelle puisque l'on se plaît encore à raconter leurs exploits d'une génération à l'autre. La culture québécoise contient ses grandes équipes sportives et ses lieux où vedettes et futures légendes sont acclamées et deviennent frères ou ennemies. Dans cette culture, affectueusement, Lafleur devient «Ti-Guy», Bédard devient «Myriam», Béliveau devient le «Gros Bill» et même une étrangère comme Comaneci devient simplement «Nadia». Par leurs réalisations et leur charisme, ces athlètes intègrent la famille puisque les Québécois vibrent avec eux et s'accompagnent ainsi mutuellement dans l'intimité du rêve et de la passion.

La culture sportive québécoise a aussi ses structures et ses organisations. Du petit club éloigné du Nord du Québec à la Fédération provinciale située à Montréal, un monde de collaboration et d'affrontements existe. Une dynamique hiérarchique s'installe. Un schème qui est semblable à celui que l'on retrouve à l'échelon international. Par son affiliation canadienne, le Québec est parti prenante de ce système mondial d'organisation du sport.

Dans le but avoué d'être présent et performant sur la scène sportive canadienne et internationale, les Québécois se sont dotés d'un réseau d'organismes sportifs relativement complexe et imposant. Ce système provincial est le fruit de nombreuses années de modifications, de luttes et de changements d'orientation sociale qui ont vu naître et disparaître une foule d'organismes à vocation sportive.

La structure sportive québécoise actuelle est relativement jeune, à peine une trentaine d'année. L'état actuel des connaissances nous permet de situer la naissance du fait sportif québécois vers la fin du XVIIIe siècle. Cette lente progression du sport dans la province, environ 165 ans, suscite questionnement et réflexion sur la place du sport au sein de la société et de la culture québécoise au cours de ces années. Pourtant, le sport et le Québécois n'auraient dû faire qu'un tout très rapidement si le Canadien français, tel que décrit par les anglophones dans de nombreux documents, était si fêtard, oisif, bon vivant et peu responsable. Il aurait donc été apte à la pratique sportive puisque c'est de cette façon que le clergé percevait le sportif et plus particulièrement le club sportif¹.

Cette lente évolution est caractérisée par un fait immuable : le sport est agent de culture et de contre-culture. Le sport transcende les conflits ethniques et religieux. Le sport réussi à rassembler Canadiens français et Canadiens anglais, protestants et catholiques. Malgré les interdits, le sport survit et se renforce. Son institutionnalisation n'est pas instantanée. Elle est parsemée d'embûches et contestée. Le sport rassemble mais aussi divise au point où le portrait sportif québécois possède trois filières distinctes mais complémentaires. Une seule existe encore aujourd'hui, celle des francophones. Une filière dont l'organisation est faible, disparate, voire quasi-inexistante avant les années 1920. Peu à peu le modèle sportif francophone prend forme pour éclore avec la naissance de structures officielles en 1968 (le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux loisirs et aux sports, la Confédération des sports du Québec et la Fédération du sport scolaire du Québec).

¹ De multiples textes cléricaux, avant 1930, condamnent les clubs sportifs en raison de leur puérité et de leur effet d'éloignement de la famille pour l'homme. Citons, entre autres, les publications de l'École sociale populaire : *L'Esprit chrétien dans la famille et dans la société*, no 60, 1916, 32p. et *Jeunes d'autrefois, Jeunes d'aujourd'hui*, no 147, 1926, 30p. Publiés à Montréal par le Secrétariat de l'École sociale populaire.

En effet, les années 1960 marquent un tournant radical pour l'organisation du sport et de l'ensemble de la société québécoise. Ce contexte de «Révolution tranquille» sert de toile de fond pour ce qui est appelé la «Révolution sportive». Au cours de cette période, l'organisation du sport subit des transformations majeures. Le projet sportif du clergé pour les francophones catholiques s'essouffle et l'État le récupère. Les ouailles chrétiennes délaissent la structure sportive cléricale pour se diriger vers l'appareil anglophone. Ce système qui fonctionne très bien, depuis la fin du XIXe siècle, sans la présence des francophones, s'avère inadéquat face aux besoins de ces derniers car la procédure et le pouvoir décisionnel demeurent exclusifs aux anglophones. En clair, la sociabilité sportive demeure fermée aux francophones. Cette non-intégration n'est pas sans sensibiliser une partie de la nouvelle élite francophone, encline à une modernisation de la majorité des secteurs de la société. Cette élite décide d'utiliser le levier majeur qu'est l'État afin de se doter de structures d'accueil adéquates pour l'évolution du sport francophone. Les années 1962 à 1967 sont conséquemment marqués par un bouillonnement intense où on observe la création d'une panoplie de comités d'études, de même que la production de rapports et de mémoires sur le sport au Québec. La domination du modèle sportif anglophone n'est cependant pas délogée avant les années 1970. Cet intervalle de temps n'est qu'un prélude aux changements à venir. Il est en fait l'équivalent des débats des années 1950 pour l'ensemble de la société québécoise²

En effet, le point critique où le système sportif francophone s'affirme réellement demeure 1968. À ce moment, l'idéologie de «l'État-Providence» bat son plein et laisse sa marque sur le secteur sportif. Le gouvernement crée le Haut-Commissariat à la Jeunesse aux loisirs et aux sports, un organisme de régie responsable de l'attribution des subsides aux différents organismes sportifs. Mille-neuf-cent-soixante-huit voit également la création de la Confédération des sports du Québec, organisme majeur de représentation des organisations sportives du secteur fédéré. Pour ne pas être en reste, le milieu scolaire fonde,

² Roger Boileau, «Révolution tranquille, relations ethniques et pratiques sportives», dans Nadia Assimopoulos et al (éd.) , *La transformation du pouvoir au Québec : le citoyen et les appareils. Actes du colloque 1979 de l'Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française*. Laval : Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1980, p .217-240.

la même année, la Fédération du sport scolaire du Québec, avec pour mandat de gérer le réseau sportif scolaire.

Avec cette nouvelle domination organisationnelle francophone, le système anglophone bat de l'aile et n'a d'autre possibilité que de s'intégrer graduellement à la nouvelle structure. au début des années 1970. La création de ces trois regroupements est le reflet d'une activité intense qui se déroule depuis le début des années 1960 et qui prend beaucoup d'ampleur avec les événements de 1968, soit l'augmentation de la création d'organismes sportifs à juridiction, régionale et provinciale, administrés par des francophones. La prolifération de ces modes d'organisation ne pouvait faire l'économie d'un éventuel regroupement des organismes afin d'assurer un fonctionnement relativement uniforme des compétitions sportives et afin, également, d'augmenter le rapport de force avec l'État.

Cette notion d'organisation du sport est donc primordiale puisqu'elle est un signifiant immédiat de la présence du sport dans la société québécoise. C'est elle qui est la cause de nombreux débats à l'intérieur desquels se manifestent de féroces jeux de pouvoirs. L'organisation du sport est l'unique trace qu'il est possible de suivre afin de reconstituer l'histoire sportive d'un peuple, quel qu'il soit. Peu importe l'avenue empruntée, il y a inmanquablement référence aux organisations sportives.

Ce long et tumultueux cheminement, d'une part, et les acteurs impliqués dans cette mouvance, d'autres part, justifient la pertinence de se questionner sur les dynamismes organisationnels qui sont à la base de cette lente institutionnalisation du sport chez les francophones. Cette étude tentera de cerner ces dynamismes et d'expliquer l'évolution du sport au sein de la société québécoise.

Objectifs de recherche

L'objectif principal de cette recherche réside essentiellement dans la mise au point et la connaissance de ces dynamismes organisationnels qui sont à la base de la naissance et de l'évolution du sport au Québec. Il s'agit de chercher des réponses et des vérifications, ou l'infirmité, de certaines idées préconçues dont il sera question ultérieurement. Des réponses qui pourront mettre en lumière le rôle identitaire, culturel, et socialisant du sport et de son organisation.

Pour ce faire, il faut, déterminer quels sont les acteurs qui créent les clubs, les associations, les fédérations, les services, les œuvres. Il ne s'agit point ici d'une analyse personnelle de chaque individu mais bien de leur présence dans un tout significatif. Les informations recueillies vont finalement permettre de déterminer la provenance sociale, socioprofessionnelle, ethnique et géographique de ces dirigeants.

Le lieu d'implantation de ces organismes doit être analysé. La provenance des organismes sportifs est un indicateur culturel non-négligeable qui permet de situer géographiquement la présence de certains sports au détriment de d'autres. La connaissance des villes pivots au niveau provincial et la mobilité des organismes est essentielle pour saisir l'étendue du fait sportif. L'analyse géographique permet de tracer une certaine cartographie du sport au Québec qui démontre les intérêts et les types de comportements régionaux relatifs à l'acte sportif. Cette activité qui sous-tend une adaptation à des facteurs climatiques et topologiques particuliers. Elle permet également de tenir compte des disparités régionales relatives à la fonction sociale de ces organismes.

L'étude de l'organisation du sport sous ces différents angles permet de vérifier les réponses qui ont déjà été avancées par la littérature sur le sujet. Il s'agit cependant d'intuitions et d'interprétations non-vérifiées qui constituent un ensemble d'hypothèses et d'idées préconçues ayant malheureusement formé un acquis de connaissances utilisé à tort par la suite. Une connaissance véritable des dynamismes organisationnels est essentielle

afin de mieux cerner et comprendre le phénomène et son interaction avec la société québécoise.

Hypothèses et idées préconçues

L'une des particularités de cette thèse est qu'elle repose sur la réfutation d'hypothèses intuitives et de nombreuses idées préconçues relativement à l'organisation et à l'institutionnalisation du sport au Québec. L'analyse des données va permettre d'élaborer un nombre intéressant d'hypothèses secondaires à la suite de la confirmation ou de l'infirmité des idées préconçues. Il importe donc d'énoncer ici ces différentes affirmations que la thèse tentera de remettre en cause :

- Avant les années 1960, l'organisation du sport québécois est sous la domination d'une élite anglophone qui transcende toutes les sphères de l'industrie et du commerce.
- Cette organisation anglophone est une sociabilité fermée où l'intégration est difficile, voire inexistante pour les francophones avant les années 1960.
- Les francophones qui organisent le sport sont des gens occupant des professions importantes dans la société, soit : avocats, médecins, comptables, commerçants, etc.
- L'organisation francophone du sport au Québec est faible avant les années 1960. Elle ne subsiste que grâce à l'autorité religieuse.
- Les femmes sont absentes de cette organisation sportive en raison de leur rôle social et de leur manque d'intérêt envers la pratique sportive.
- Les Québécois ne font pas partie de l'organisation du sport en raison de conditions de travail difficiles (revenus faibles et peu de temps libres).
- L'organisation du sport est concentrée dans un corridor suivant le fleuve St-Laurent entre Québec et Montréal.

Ces idées préconçues sont le reflet d'une idéologie percevant le Québécois comme un individu essentiellement de classe ouvrière, soumis, passif et dépendant de l'autorité anglophone et religieuse catholique, et enclin à un développement personnel par ses propres initiatives. Elles démontrent également que les organisations québécoises en loisir et en

sport tirent leur origine de nos élites économiques, sociales et culturelles ce qui confirme le rôle capital et traditionnel des élites dans le changement social³. La réfutation de ces hypothèses permettrait de découvrir plutôt un Québécois indépendant sur le plan sportif, soucieux de son identité et réagissant activement à un système anglophone qui le repousse et à une organisation sportive religieuse qui ne lui correspond plus.

La thèse avancée ici repose sur le postulat voulant que le sport transcende les conflits de sexes, de religions, d'ethnies et de cultures. Le sport oblige une sociabilité ouverte. Il est impensable de vouloir limiter le sport à un cercle, à un groupe. Il est possible de le faire pour un temps, mais, au moment où l'on croit avoir réussi, l'adversité et le besoin de confrontation, de compétition, obligent l'ouverture à l'autre. La nature même du sport, la détermination d'un champion, refait inmanquablement surface.

La preuve de cette ouverture du sport au Québec est présentée dans ce travail et elle réside dans l'analyse de l'institutionnalisation du sport. On y découvre comment le sport fait fi des classes sociales élevées pour se répandre aux autres groupes sociaux même si, au départ, sa présence était directement liée au bon vouloir des groupes mieux nantis. On y apprend l'évolution et la progression du phénomène malgré les interdits. On y comprend comment l'éthique ouverte du sport repousse les frontières sociales.

État de la question et courants de recherches

Le sport a été analysé sous plusieurs angles, notamment sur le plan sociologique et historique. L'intérêt porté au sport par des sciences complètement opposées, telles la physiologie et la psychologie, démontre l'impact social du phénomène. L'histoire fait partie de ces disciplines qui se sont intéressées au sport, principalement en Europe, aux États-Unis et au Canada. Cependant, peu de recherches concernent l'institutionnalisation du sport et sa signification sociale. Les travaux qui traitent de l'organisation sportive sont essentiellement à caractère sociologique. Ces études portent spécifiquement sur l'analyse des relations entre l'organisation sportive et la société. Bernard Jeu (1972), dans *Le sport, la mort, la violence*,

³ Guy Rocher, *Introduction à la sociologie*, Tome III, Montréal : Éditions HMH, 1968, p.129-131.

élabore une série de réflexions poétiques et philosophiques sur les organisations sportives en rapport avec les fonctions sociales du sport. Ce même rapport est repris en 1981 par Luschen et Sage dans le *Handbook of social science of sport*. Ball et Loy (1975) abordent de façon fort intéressante l'organisation sociale du sport sous une perspective sociogéographique. Toutefois, ces travaux s'attardent principalement aux pratiques sportives des individus et non pas aux individus qui organisent cette pratique. Un exemple explicite de cette tendance sont les travaux de Pociello (1983) et Le Pogam (1979) qui se concentrent sur les pratiques sportives en fonction des classes sociales. Plus récemment, Ramanantsoa et Thiéry-Baslé (1989) ont analysé de façon relativement nouvelle les rapports entre l'organisation sportive, les comportements organisationnels, l'éthique et l'identitaire des participants.

À l'échelle canadienne, les organismes sportifs sont l'un des quatre sujets les plus étudiés, avec l'implication gouvernementale, les sports en particulier, et les biographies. Toutefois, ces travaux canadiens en histoire du sport sont considérés comme trop descriptifs, peu analytiques et doublés d'une absence d'approche multidisciplinaire. Une explication possible réside dans le manque de méthodologie historique des chercheurs puisque ceux-ci proviennent essentiellement de départements d'éducation physique où les méthodes de recherches en histoire ne sont évidemment pas prioritaires⁴. Toutefois, la tendance est actuellement au changement et des historiens de formation se penchent de plus en plus sur le sport en tant qu'objet d'étude des sociétés.

Les études sur les organisations sportives traitent spécifiquement d'un organisme majeur (par exemple : La Montreal Amateur Athletic Association) en y relatant son évolution chronologique. Ce type de recherche ne peut être d'une aide fondamentale ici, car elle est trop réductrice de la réalité étudiée. Les études canadiennes en histoire du sport font l'objet d'une forte concentration pour la période qui va de 1850 à 1950. Mais il est encore possible d'observer une lacune criante concernant le Québec sportif de 1900 à 1960.

⁴ Don Morrow, «Canadian Sport History: A Critical Essay», dans *Journal of Sport History*, 10, n°1 (printemps 1983), p. 67-79.

L'histoire du sport québécois est un champ d'étude qui progresse lentement. Outre les nombreux travaux de Donald Guay et de quelques autres historiens, l'étude historique du sport québécois a longtemps été le propre de la sociologie du sport. Ces recherches contiennent fréquemment des chapitres portant sur l'histoire du sport au Québec. Ceux-ci servent principalement à situer le contexte de ces études sociologiques. L'étude sociohistorique du sport québécois par les sociologues a eu pour conséquence de confiner l'intervalle étudié à celle de l'après-guerre, soit de 1945 à 1980.

Il est possible de justifier cette autre périodicité de la recherche par le développement accéléré du sport et de la société occidentale à la suite de la Deuxième guerre mondiale. Cet intervalle pose un biais majeur qui relègue dans l'oubli des pans importants de l'évolution du sport au Québec, l'acte sportif ayant cours sur le territoire québécois bien avant 1945.

L'étude historique du sport québécois demeure analyse presque systématiquement quatre objets : le sport, le loisir, les idéologies et les organismes. C'est à l'intérieur de cette dernière catégorie qu'on retrouve plusieurs travaux qui peuvent être d'un apport appréciable : Donald Guay (1997) *La Conquête du sport : le sport et la société québécoise au XIXe siècle*, Gilles Janson (1995) *Emparons-nous du sport : Les Canadiens-français et le sport au XIXe siècle*, Alan Metcalfe (1976-1983), *Organized sport and social stratification in Montreal 1840-1901* ; *Le sport à Montréal au 19e siècle*, Don Morrow (1989) *Montreal : the cradle of organized sport*, et Roger Boileau (1979), *Révolution tranquille, relations ethniques et pratiques sportives*.

Ces recherches traitent toutes du phénomène de l'organisation du sport au Québec et, hormis le texte de Boileau, elles se consacrent au XIXe siècle. Aucune de ces études n'analyse les dynamismes organisationnels de ces organisations comme se propose de le faire cette thèse.

L'étude des organismes sportifs québécois, pour la période qui s'étend de 1920 à 1975, est plutôt faible. Cette situation est dénoncée dans le texte de Boileau⁵ de même que dans *Le Rapport du Comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports - Rapport Bélisle* (1964) : «...il existe une quantité innombrable d'organismes de loisirs, de sports...malheureusement, il nous faut avouer que les recensements sont pauvres ou quasi inexistants.»⁶ De plus, l'ouvrage de Michel Jamet (1980) «*Les sports et l'État au Québec*» déplore l'absence d'une étude qui traite de l'ensemble de l'histoire de l'institution sportive au Québec au cours du XXe siècle⁷.

On perçoit ainsi une lacune relative à l'étude des organisations sportives. Même en France il est déplorable que les fédérations sportives soient encore un objet d'étude peu pertinent⁸. Pourtant l'étude des organisations sportives peut apporter beaucoup aux questions des différences culturelles en raison des nombreux groupes sociaux qui y sont impliqués. Puisqu'il s'agit d'un champ en plein développement, il est dommage et dommageable pour l'évolution des connaissances que les historiens se montrent peu empressés à étudier l'histoire des organisations sportives et même celle du loisir⁹. L'éclosion du sport et la vitesse accélérée de sa progression exigent pourtant réflexion.

La présente thèse a donc un double rôle : celui de combler un espace vide de connaissances, actuellement rempli d'affirmations intuitives, et celui de défricher un terrain méconnu en mesure de démontrer de quelle façon le sport est un objet d'étude viable et plein de potentiel pour l'étude des individus et conséquemment des sociétés et des cultures. En infirmant certaines idées préconçues, cette recherche contestataire de connaissances pourra humblement contribuer à l'actuel mouvement de relecture et de création d'une

⁵ «...on a beaucoup parlé de cette période envers l'institution sportive, mais on l'a moins étudiée.», Boileau, op.cit., p.7.

⁶ *Rapport du comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports*, Québec : Ministère de la jeunesse du Québec, 1964, p.28.

⁷ Michel Jamet, *Les sports et l'État au Québec*, Laval : Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1980, p.47

⁸ Bernard Ramanantsoa; Catherine Thiéry-Baslé, *Organisations et fédérations sportives : sociologie et management*, Paris : PUF, 1989, p.13.

⁹ Gilles Pronovost, *Loisir et Société : traité de sociologie empirique*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 1993, p.11 et 15.

nouvelle histoire qui offre un visage du Québécois beaucoup moins péjoratif. De cette façon, les résultats de cette étude peuvent servir d'assises pour des recherches futures puisque ce travail ne représente qu'une ouverture sur un champ plein de possibilités.

Méthodologie

L'organisation du sport est un facteur significatif de l'impact social du phénomène sportif. C'est pourquoi l'étude de l'institution sportive est capitale pour améliorer la compréhension du sport dans son rapport à la société québécoise. Dans une perspective d'analyse systémique, il est possible de distinguer trois types d'approches concernant les institutions : clos, semi-ouvert et ouvert¹⁰. La justification de cette catégorisation est la relation institution-environnement. Dans la perception d'un système clos, l'institution est imperméable aux influences de la société. Le système semi-ouvert admet l'influence de l'environnement mais soutient une préférence aux valeurs organisationnelles. La perspective qui correspond idéalement au besoin du présent travail, est donc la troisième approche : celle de considérer l'institution comme un système ouvert et en relation avec son environnement. Cette perception affirme que les acteurs d'une institution, dans ce cas-ci les dirigeants des organismes sportifs, sont directement influencés par la réalité extra-organisationnelle. Elle correspond adéquatement aux organisations sportives puisque celles-ci sont directement sous l'influence de la sociabilité ouverte qu'oblige le sport.

La conception d'action dans l'analyse des organisations repose sur le fait que celles-ci sont créées par un groupe de personnes. Il devient donc impératif de s'interroger sur l'identité sociale de ces individus, sur la nature de leurs objectifs et sur les définitions de la situation qui les mènent à constituer une organisation dans un but particulier¹¹. Il est possible d'apporter des réponses significatives à ces questions avec l'aide des actes d'incorporations. La thèse s'inscrit donc dans un courant d'action qui considère les institutions et les organisations comme un système ouvert sur son environnement et par lui.

¹⁰ David Silverman, *La théorie des organisations*, Paris : Dunod, 1970, p.30-32.

¹¹ *Ibid*, p.129.

La justification de l'utilisation des actes d'incorporation comme source principale réside dans l'objectif de cette thèse de cerner les mouvements structurants du sport par l'étude des dynamismes organisationnels. De nombreux clubs et organismes sportifs ont existé sans jamais s'être incorporés et sont disparus au fil des années. Bien des groupes restent informels et ceux qui s'incorporent s'engagent dans un processus de structuration et de formalisation¹². Ce sont ces regroupements qui ont participé à l'édification de la structure sportive au Québec de façon directe c'est pourquoi ils font partie du cadre de l'étude. Les actes d'incorporations représentent des phénomènes structurants puisqu'ils sont des gestes concrets de structuration posés par des individus. Leur étude est conséquemment des plus pertinente. En plus de demeurer une des seules preuves de l'existence de ces organisations, ces actes offrent la possibilité de constituer une synthèse en raison de la constance des données. Procéder à ce type de recherche sans les actes d'incorporation aurait nécessité la consultation des archives de chacun des organismes retenus, c'est-à-dire des milliers de dossiers éparpillés à travers le Québec, en supposant qu'ils existent encore.

La méthode utilisée pour la réalisation de la thèse est à la fois relativement simple et exigeante. Elle réside essentiellement dans la compilation et l'analyse des actes d'incorporation des organisations sportives de l'ensemble de la province de Québec de 1900 à 1967. La référence utilisée est «La Gazette officielle de Québec» qui contient tous les actes d'incorporations des organismes québécois, peu importe leurs objectifs (commerciaux, sociaux, politiques, religieux, sportifs).

Ces actes d'incorporation contiennent des informations très appropriées pour la recherche. On y retrouve le nom de l'organisme, la date de l'incorporation, le type de corporation (capital-action ou non), les noms et prénoms des personnes qui incorporent l'organisme, leurs occupations socioprofessionnelles, leurs domiciles, les objectifs de l'organisme, son capital-action (s'il y a lieu), son siège-social et la limite de biens immobiliers permise. Dans la présente recherche, toutes les organisations ayant une relation

¹² Albert Meister, *La participation dans les associations*, Paris : Les Éditions Ouvrières, 1974, p.33.

directe et indirecte avec l'institutionnalisation du sport et dont l'incorporation est mentionnée dans la «Gazette Officielle de Québec» sont retenues sans exception. Le fait de tracer par les actes une sociographie des organisations constitue un excellent moyen de connaître un milieu et les liens qui unissent ou divisent les individus. La diffusion ou la concentration du pouvoir est également perceptible par ce type d'analyse¹³.

Le traitement de ces données permet une possibilité immense de corrélations, par exemple : le nombre d'organismes créés à chaque année, le type d'occupation des fondateurs, le ratio homme/femme, les lieux où sont principalement formés les organismes, la provenance des fondateurs, et autres relations transversales pertinentes. Ces exemples ne sont que quelques-uns parmi les nombreuses avenues qu'offre le traitement de ces renseignements. Dans cette étude, le regroupement des données se fera à l'aide de six explications et articulations correspondant aux informations recueillies : 1-*l'explication sémiologique* offre une interprétation textuelle des actes d'incorporations en expliquant l'évolution du langage utilisé; 2-*l'explication idéologique* analyse les principaux objectifs des organismes, tant explicite qu'implicite ; 3-*l'explication socioethnique* porte davantage sur les données relatives au sexe et à la provenance ethnique des fondateurs, avec toutes les réserves qu'une telle approche implique, de même que sur les occupations socioprofessionnelles de ces mêmes fondateurs ainsi que les périodes de temps au cours desquelles les organismes sont créés; 4-*L'explication géographique* permet une lecture relative aux domiciles et aux sièges sociaux des groupes sportifs; 5-*l'explication économique* observe et analyse les sommes investies dans la création des organismes en se basant sur le capital-actions ou immobilier annoncé, 6-*l'explication sportive* permet finalement une réflexion sur l'évolution et l'organisation des diverses pratiques sportives. L'ensemble de ces explications et articulations annonce et permet une analyse systémique de l'institutionnalisation du sport au Québec. Chaque élément ayant un rôle défini qui agit et rétroagit en fonction du mouvement de l'autre, la reconstitution d'un phénomène sera réalisée ici en appelant les rapports structuraux entre les entités¹⁴.

¹³ *Ibid*, p.29.

¹⁴ Rocher, *op.cit.*, p.286.

Pour rendre l'étude intéressante et significative, il faut nécessairement que celle-ci porte sur une période de temps assez longue. C'est pourquoi les données recueillies proviennent de la création d'organismes sportifs entre 1900 et 1967. L'année 1900 constitue en soi un point de départ invitant. Elle symbolise un départ, un renouveau. Ce qui est particulièrement intéressant c'est que nous possédons les données relatives à l'incorporation des clubs sportifs jusqu'à la fin du XIXe siècle¹⁵. La présente thèse s'ancre donc à la suite des résultats de cette étude. L'autre extrémité de cette périodisation se justifie par l'institutionnalisation du sport qui survient en 1968. Cette date correspondant à ce que d'aucuns ont nommé la Révolution sportive. Les années qui suivent cette étatisation du sport vont augmenter de façon significative le nombre d'organismes qui vont s'incorporer pour profiter de cette nouvelle manne avancée par l'État. L'étude des incorporations de ces clubs est donc animée par un contexte et une idéologie différente de ceux qui prévalent avant les années '60. Les courbes obtenues seraient ainsi amplifiées et non pas modifiées de façon significative.

Cette étude porte sur 1768 organismes sportifs québécois créés entre 1900 et 1967. Un échantillon qui représente environ 80% de l'ensemble des incorporations des organismes sportifs. Selon une première estimation, basée sur les tendances des moyennes annuelles de fréquence d'incorporation, le nombre total d'organismes sportifs fondés entre 1900 et 1967 se situerait entre 2000 et 2200. Lors de la cueillette des données, certains actes étaient manquants, ce qui explique l'absence de l'absolu. Après un constat, il est apparu inapproprié de traiter fastidieusement et inutilement les organismes incorporés après 1967 puisque les écarts existants étaient déjà fort significatifs. Chaque organisme est constitué d'un minimum de trois personnes et d'une moyenne de cinq. En tout, 9500 personnes ont été répertoriées dans les actes retenus. Ce nombre important permet d'avancer et de vérifier des hypothèses de travail avec une validité relativement élevée surtout si l'on reconnaît que ce prélèvement est de beaucoup supérieur à ceux utilisés

¹⁵ Voir à cet effet Donald Guay et Ginette Couture. *Inventaire des incorporations des clubs sportifs et récréatifs publiées dans la Gazette Officielle de Québec (1867-1900)*, Lauzon, 31 juillet 1973, 116 p.

actuellement par les firmes de sondages qui se targuent de tracer un portrait conforme à la réalité sociale. L'étude n'a donc pas la prétention de couvrir tous les organismes sportifs de ces 67 années, mais plutôt celle de le faire d'une façon significative, valable et efficace avec comme moyen un échantillon fort représentatif.

La constitution de ce corpus, et les corrélations qui en découlent, n'est évidemment que la première étape de la thèse. Il ne s'agit pas ici de constituer uniquement une liste de l'évolution de l'organisation du sport au Québec. Cette recherche statistique est toutefois nécessaire puisqu'elle procure une information de base. Sans elle, tout n'est que généralisations vagues qui peuvent tromper le chercheur¹⁶. De cette première analyse se dégage des tendances et des interrogations. C'est cette seconde analyse, plus interprétative, qui constitue le nœud de la thèse. Il s'agit de répondre à nos différents questionnements de départ par une mise en relation des données primaires recueillies avec le contexte de chaque époque et avec l'ensemble de l'évolution de la société québécoise et des tendances qui lui sont propres.

L'approche méthodologique de la thèse ne se limite pas à l'étude des actes d'incorporation. Une attention sera également accordée aux documents de fondation de deux fédérations d'envergure, en terme de membres, que sont la Fédération québécoise de hockey sur glace et la Fédération québécoise de basketball. Ces deux organismes ont vécu un processus radical de passage d'un pouvoir anglophone à une prise en charge par les francophones, et on peut dire à posteriori que leur cheminement particulier et novateur a pavé la voie à d'autres organismes de juridiction provinciale. Cette réflexion vient soutenir et compléter celle préalablement amorcée par l'étude des actes d'incorporation.

De façon sommaire, il est possible de déterminer les grandes étapes de ce travail. La première partie sert à établir le cadre conceptuel de la thèse où les principaux concepts sont délimités. La seconde partie se consacre au phénomène sportif et à son ampleur internationale puisque avant d'être en mesure de comprendre l'institutionnalisation du sport

¹⁶ Joseph-H. Fichter, *La Sociologie : notion de base*, Paris : Éditions Universitaires, 1960, p.57.

au Québec, il est essentiel de saisir la dynamique causée par l'organisation de l'objet et de son interaction avec les sociétés et les cultures. La troisième partie se centre sur l'étude de l'évolution du sport au sein de la société québécoise depuis le XIXe siècle. Cette section comporte deux volets : une synthèse du paysage sportif au Québec au XIXe siècle et l'analyse même des actes d'incorporation par l'entremise des explications et articulations annoncées précédemment. C'est à cet instant qu'il sera possible de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse initiale et les questionnements qui apparaîtront parallèlement aux constats observés.

Une étude de cette envergure comporte de nombreux pièges. Il faut éviter de sombrer dans d'autres généralisations que ceux dénoncés au départ sous prétexte que les données sont maintenant connues. Plusieurs avertissements jalonnent le texte. Il aurait été fastidieux et inapproprié de les énumérer ici. Le présent travail présente ses propres limites même si de nombreuses possibilités d'interprétation sont possibles. L'objet demeure le sport et le cadre d'application reste la société québécoise.

Cette thèse se veut donc novatrice en ce sens qu'elle s'attaque à un champ vierge. Il est donc doublement stimulant d'entreprendre cette tâche malgré l'absence de références sur lesquelles il est habituellement possible d'asseoir son argumentation. Les recherches futures pourront être plus spécifiques, car elles pourront bénéficier du cadre global que le présent travail aura aidé à édifier. L'établissement du leadership socioprofessionnel en fonction de chaque sport, la construction d'une géographie des sports, l'élaboration d'une chronologie de l'institutionnalisation de chaque sport, la rédaction d'un répertoire des organismes de sports sont tous des projets futurs qui pourront découler de cette étude.

Chapitre premier

Le cadre conceptuel

La définition de concepts, ou conceptualisation, est un processus essentiel à tout travail scientifique. Le concept permet en effet la compréhension et l'intégration des connaissances. Son utilité repose sur la qualité de la définition qui lui est donnée puisqu'il devient l'expression verbale ou écrite de la représentation mentale que nous possédons d'un objet, d'un phénomène. Il consiste à établir et à retenir les caractéristiques fondamentales qui distinguent l'objet ou le phénomène d'autres objets ou phénomènes qui lui ressemblent. Le concept s'exprime sans mesures (masse, distance, couleur) pour ne pas nuire à son utilisation par une grande spécificité qui lui ferait perdre tout son sens. Lorsqu'on définit un concept, on trace des limites et des frontières entre ce qui fait et qui ne fait pas partie de l'objet d'étude. Ceci permet au chercheur d'atteindre un niveau supérieur d'objectivité et de validité.

Plusieurs concepts sont nécessaires pour cette étude ainsi que pour la vérification de la thèse. Des concepts qu'il faut rendre opérationnels par l'utilisation de sens appropriés aux objectifs visés. Le cadre conceptuel ainsi défini précise les limites potentielles de l'étude. Ce chapitre a comme objectif la construction de ce cadre par la spécification des définitions utilisées pour les principaux concepts. D'autres concepts, plus secondaires, viendront s'ajouter en cours de texte.

1.1 Institution

Le premier concept qu'il est impératif aborder est celui de l'institution. L'objectif de la thèse étant de démontrer les dynamismes organisationnels qui ont fait du sport québécois une véritable institution, il est donc primordial de spécifier ce qui est entendu par le terme d'institution. Le terme en soi est rassembleur et possède une puissance attirante. Il devient un qualificatif que s'adjoignent maintes catégories ou groupes sociaux. L'institution est englobante mais fait aussi partie d'un autre concept tout aussi globalisant, celui de la culture. Le risque devient ainsi énorme de tout définir et de tout confondre. Sans prétention

aucune, le texte qui suit précise ce qui fait et ce qui ne fait pas partie du concept retenu et utilisé par la présente étude.

Le terme institution devient un concept fourre-tout principalement lorsqu'un groupe de personnes impliquées dans un secteur d'activité désirent justifier et affirmer leur présence sur le plan social. Le besoin de reconnaissance sociale et tous les avantages qui en découlent sont des attraits de premier plan qui motivent le processus d'institutionnalisation. Le terme institution possède ainsi un sens technique, administratif, culturel, juridique, scientifique, sociologique. Ces expressions sont justes selon leur utilisation mais le fait de désigner le restaurant du coin comme une véritable institution ne convient pas à une définition scientifique du concept¹⁷.

Un autre exemple de l'effet englobant du terme institution est lorsqu'on lui donne le sens très large d'assise de la direction de la vie sociale :

«L'institution désigne les lois et les principes qui régissent la vie sociale d'un groupe ou d'un État, ainsi que l'organisation sociale qui en découle (les diverses fonctions publiques). Elle ne repose pas seulement sur les structures juridiques qui règlent la vie des individus et des groupes, elle désigne également, au sens large, les manières de penser, de sentir, et de se comporter (coutumes) qui, émanant de la société, s'imposent plus ou moins aux individus. »¹⁸

Ce type de définition de l'institution fond en un seul texte l'ensemble des institutions d'une société ainsi que l'ensemble des comportements de chacune de celles-ci. Le mode de vie à l'intérieur des institutions (normes institutionnelles) se confond avec la structure et les objectifs et confond également les différents types d'organisation sociale (club, association, fédération). Il est juste d'affirmer que l'institution d'un secteur d'activité donné regroupe ces différents modes d'organisation, mais cette unification sous un même titre noie la spécificité de chacun d'eux. Ce type de définition trop vaste ne peut être que superflu pour cette étude.

La pertinence et le réflexe d'attribuer au terme institution des fonctions si étendues sont autrement stimulés par les liens étroits qui unissent institution et culture. Les

¹⁷ Fichter, *op.cit.*, p.158.

¹⁸ Gérard Durozoi; André Roussel, *Dictionnaire de philosophie*, Paris : Nathan, 1987, p.202.

institutions deviennent le reflet de la culture, d'une société puisqu'elles sont constituées par des individus qui véhiculent les valeurs, les modes de fonctionnement et de comportement propres à cette même société. À leur tour, ces institutions forment cette même culture par leurs actions, leur influence et leur évolution. C'est pourquoi toutes les institutions combinées en un tout forment un élément important du concept de culture. C'est ce qui justifie que, dans le langage sociologique, une institution n'est pas une personne ou un groupe, mais bien une partie de la culture¹⁹.

Il est toutefois possible d'extirper cette portion de culture pour en effectuer l'étude sous plusieurs angles. Le fait d'aborder les institutions par leur caractère juridico-administratif est un des aspects qui permet une meilleure compréhension du comportement des individus et du contexte qui les animent. Il ne faut pas perdre de vue que les institutions se forment progressivement pour devenir acteur et animateur culturel. Cet attribut n'est point spontané et nécessite un processus d'institutionnalisation. Puisque les visées de cette thèse sont les dynamismes derrière l'institutionnalisation du sport, il devient utile d'utiliser l'aspect juridico-administratif de l'institution sportive. Celui-ci met en lumière les facteurs à analyser pour comprendre ces dynamismes. Cette approche permet de pénétrer à l'intérieur même des institutions pour en découvrir la composition et ses acteurs.

Cette étude utilise donc l'institution comme une structure en continuelle évolution et considère que l'institution est constituée de plusieurs parties. L'institution sportive devient à son tour acteur de l'organisation sociale au même titre que d'autres institutions. Le concept sera moins abstrait et globalisant que celui indiqué précédemment. Mais avant d'avancer la définition retenue certaines considérations et différenciations s'imposent.

D'entrée de jeu, il faut reconnaître que les institutions sont intentionnelles puisque chacune d'elle veut satisfaire des besoins sociaux. Elles sont également relativement permanentes dans leurs orientations, leurs rôles, leurs relations et leur durée. Comme elles ne sont pas spontanées, l'épreuve du temps permet de vérifier leur pertinence sociale ainsi que leur solidité et leur efficacité. Les institutions sont structurées et fortement hiérarchisées. Elles renferment une complexité structurelle signe de cette permanence dans le temps et témoin de leur évolution. Cette structure devient unifiée et attribuée à l'institution un mode de fonctionnement et une identité qui lui est propre et qui peut devenir

¹⁹ Fichter, *op.cit.*, p.16 et 158.

unique. Toutefois, même en fonctionnant comme une unité, aucune institution ne peut être complètement séparée des autres institutions. Une réciprocité d'intensité diverse s'installe entre elles. Une réciprocité qui existe également à l'intérieur même de l'institution puisque les éléments qui la composent tendent à se renforcer l'un et l'autre²⁰.

Cette interaction crée des comportements qui peuvent être spécifiques à l'institution. On tente parfois même de s'approprier ce qui se fait ailleurs en se clamant précurseur de tel ou tel type de comportement. Certaines façons d'agir restent le propre d'une institution. Des traditions, des coutumes, des modèles de comportements se forment et constituent ultimement une culture institutionnelle. Les gestes de ceux qui font partie de l'institution sont influencés par cette culture puisque, lors de l'action, il y a toujours certains procédés qui sont recommandés, d'autres tolérés, d'autres interdits²¹. Ils deviennent les normes institutionnelles. Elles sont occasionnellement confondues avec l'institution elle-même puisqu'elles renferment une uniformité d'action et de pensée qui se reproduit régulièrement dans une pluralité de personnes²².

Les normes institutionnelles ne sont pas abordées dans ce texte. L'étude des comportements nécessitant une certaine quantité de données sociologiques provenant d'enquête et d'entrevues auprès de personnes qui agissent dans l'institution, la période étudiée n'en permet pas l'utilisation puisque, à notre connaissance, il n'existe aucune donnée sociohistorique à cet effet. Toutefois, les dynamismes organisationnels qui seront étudiés vont permettre de prolonger la réflexion, un tant soit peu, sur les normes institutionnelles de l'institution sportive québécoise. Celles-ci se feront discrètes et se profileront en cours d'analyse puisqu'elles ne font pas partie des objectifs de recherche.

Ces distinctions faites, il est alors possible d'énoncer certaines définitions du concept d'institution qui sont conformes à l'approche utilisée. Fichter décrit l'institution comme : «une structure relativement permanente de modèles sociaux, de rôles et de relations réalisées par les gens et de certaines façons sanctionnées et unifiées afin de satisfaire des besoins sociaux de base. »²³ Cette définition rejoint davantage l'approche

²⁰ *Ibid.*, p.158-159.

²¹ Paul Virton, *Les Dynamismes sociaux : initiation à la sociologie*, tome II, Coll. «Points d'appui», Paris : Les Éditions Ouvrières, 1965, p. 273.

²² Fichter, *op.cit.*, p. 107.

²³ *Ibid.*, p.159.

culturelle mais inclut également la notion de structure et de permanence propre à notre propos. Virton se veut plus explicite à ce sujet mais avant de définir le concept il prévient que :

«Le langage courant, aussi bien que celui des juristes, emploie le mot «institution» comme un concept extrêmement vague et qui s'applique à une multitude d'objets: Code civil, Académie française, le mariage, le crédit, sont des institutions aussi bien que les institutions de crédit et les institutions pour l'éducation. »²⁴

Il met en garde contre la confusion qui existe entre le groupe, la structure et le substrat matériel qui lui sert de support²⁵ : entre l'immeuble et ceux qui y vivent. C'est pourquoi Virton s'appuie sur la théorie de l'institution, qui selon lui, a eu grand écho en France lors de la première moitié du XXe siècle, et qui nomme «institution» l'affectation d'un procédé juridique à la réalisation d'un but d'intérêt général. Cette approbation juridique vient rejoindre la notion de sanction énoncée précédemment par Fichter et confirme Virton dans une définition de l'institution qui s'approche des visées de ce travail mais qui demeure néanmoins relativement vague : «on déclarera institution tout ce qui, ayant été établi où institué par des hommes, possède une certaine structure et une certaine permanence dans la durée.»²⁶

Badie et Gertslé se font encore plus précis à l'égard du concept d'institution. Ils offrent plusieurs sens au terme en se basant sur des définitions antérieures. Ils abordent le sens de l'institution qui est dominant en sociologie politique et attribuent au concept d'institution la désignation de «tout ensemble d'actes ou d'actions politiques, organisé de façon stable, ayant une fonction et ou un but au sein du système politique. »²⁷ Même si cette définition offre des similitudes avec celle des normes institutionnelles, la notion d'ensemble et d'unité est ici importante puisque qu'elle confère à l'institution un effet rassembleur. Elle permet de différencier le tout de ses parties, de différencier les organisations de l'institution. Elle permet également une ouverture sur les actions politiques extrêmement présentes dans l'institution sportive.

²⁴ Virton, *op.cit.*, p.269.

²⁵ *Ibid.*, p.17.

²⁶ *Ibid.*, p.269.

²⁷ Bertrand Badie; Jacques Gerstlé, *Lexique -Sociologie politique* , Paris : PUF, 1979, p. 64-65.

Badie et Gerstlé présentent aussi une définition de l'institution dans une perspective fonctionnaliste. Citant Eisenstadt, ils disent de l'institution qu'elle est une :

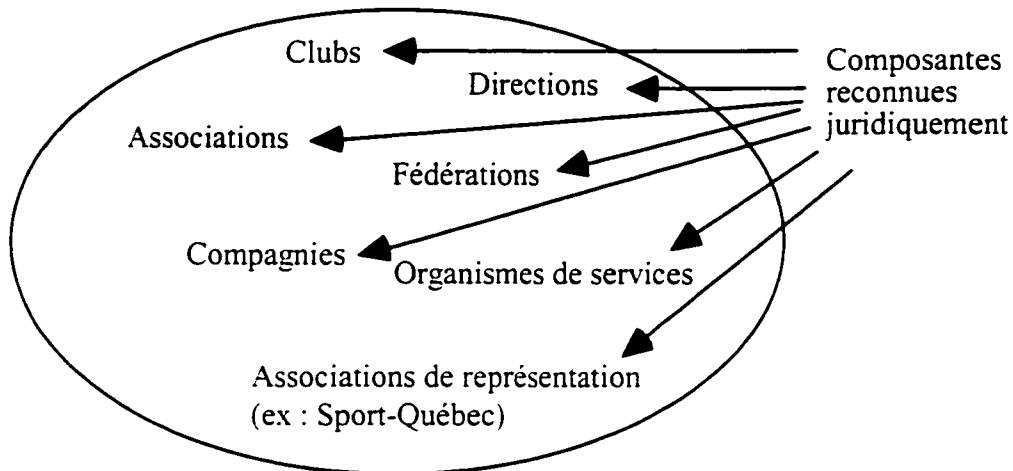
«Entité dont le principe régulateur organise la plupart des activités de ses membres dans une société ou une collectivité et selon un modèle organisationnel défini qui est étroitement lié soit aux problèmes fondamentaux, soit aux besoins de cette société, de ce groupe ou de cette collectivité ou à quelques-uns de ses buts.»²⁸

L'élément essentiel qu'il faille relever de cette définition est certes la notion de principe régulateur combiné à celui de modèle organisationnel défini. L'attribution, à l'institution, d'être le principe régulateur pour l'ensemble de ses parties confirme la distinction qui existe entre l'institution et ses composantes. C'est par une simple ou complexe structure hiérarchique définie que cette fonction de l'institution s'accomplit. L'institution dirige, sanctionne, gratifie et impose des choix selon les influences de la société dans laquelle elle évolue. Cette structure hiérarchique devient le modèle organisationnel défini mentionné précédemment.

Ces diverses définitions du concept d'institution permettent d'extraire des composantes essentielles pour notre utilisation : la permanence, la structure, l'aspect de rassemblement et d'unité, la satisfaction d'un besoin social et la sanction juridique : ce dernier élément est obtenu par la reconnaissance législative des différentes lois. La distinction doit cependant être faite entre la reconnaissance juridique de l'institution et celle de ses composantes. Au Québec, l'institution sportive n'est sanctionnée par aucune loi. Comme le démontre la figure I, ce sont plutôt les organisations qui la composent qui sont essentiellement reconnues légalement par le biais du processus d'incorporation. Ceci confère indirectement un statut légal à l'institution sportive et renforce et justifie ainsi sa présence sociale.

²⁸ *Ibidem.*

Figure I
Institution sportive québécoise non-hiérarchisée



Ces éléments ainsi rassemblés permettent de formuler la définition suivante du concept d'institution conforme aux fins de cette étude et donc avec une approche juridico-administrative du terme. Cette définition est adaptée de Pronovost dans ses nombreux travaux sur le loisir au Québec. Une institution est donc : une structure possédant une certaine permanence et une certaine stabilité. Elle rassemble et unifie ses composantes par un agencement ordonné parfois complexe et relativement stable. Elle est la traduction pratique et concrète résultant du processus d'institutionnalisation. Répondant à un besoin social, elle est reconnue juridiquement soit par son ensemble ou par ses composantes²⁹.

Il sera démontré au prochain chapitre comment l'institution sportive québécoise répond à ces conditions et comment la spécificité de sa composition lui permet d'être une institution propre qui se détache de celle du loisir mais qui fait à la fois partie d'une institution sportive canadienne et internationale.

²⁹ Adaptée de Gilles Pronovost, *Loisir et société : traité de sociologie empirique*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 1993, p. 25-26.

Cette définition permet surtout d'établir la distinction fondamentale entre l'institution et l'organisation. Elle évite l'erreur d'attribuer la notion de «personne morale» à une institution plutôt qu'à une organisation. Ce qualificatif étant le propre et le fondement même du processus d'incorporation d'un organisme. Confondre institution et organisation, c'est confondre le contenant avec son contenu. C'est ne pas distinguer les composantes de l'effet rassembleur de l'institution. C'est ignorer la spécificité culturelle et organisationnelle de chacune des organisations qui, mises ensemble, permettent la formation de normes institutionnelles qui forment à leur tour la culture de l'institution.

Une fois le concept d'institution cerné, il est possible d'établir un classement des institutions qui composent une société donnée et ainsi saisir l'interdépendance entre chacune d'elles. De façon relativement simple l'ensemble des institutions peut se scinder en deux groupes. Le premier contient les institutions dites «majeures» qui sont universelles et nécessaires telle que l'institution familiale, éducative, économique, politique, religieuse et récréative. Un second groupe comprend les institutions «subsidiaries», plutôt mineures et variables, habituellement comprises dans les institutions «majeures»³⁰. Selon l'utilisation qui en est faite, le sport peut faire partie des institutions majeures puisqu'il atteint les six catégories précédentes par les valeurs qu'il véhicule. Dans de nombreuses familles, il fait partie des valeurs et du patrimoine familial. Comme d'autres aspects de la société, il dépend du politique, mieux il l'influence et le stimule. Par le sport étudiant et universitaire, ainsi que par son dérivé l'éducation physique, il fait partie de l'institution éducative. Le sport professionnel, et même amateur désormais, est économiquement puissant. Il est prétexte à l'affirmation de religions, spécialement dans les pays musulmans, et ses racines récréatives ne sont plus à démontrer. Le sport peut ainsi s'élever au rang des institutions majeures d'une société. Selon l'importance de son insertion sociale, il peut également être relativement peu important hors des grandes manifestations internationales telles que les Jeux Olympiques. Certains pays moins bien nantis ont certes des priorités manifestement plus importantes que le sport, même si celui-ci permet l'émancipation d'une minorité de sa population. Dans ce contexte, le sport est rapidement relégué à la catégorie des institutions subsidiaires. La présence du sport parmi les institutions importantes de la société fluctue ainsi selon le temps et l'utilisation qui en est fait afin de rencontrer certains objectifs particuliers (exemple : le développement d'une identité canadienne par le sport).

³⁰ Fichter, *op.cit.*,p. 163.

En terminant sur le concept d'institutions et afin de mieux positionner celle du sport au sein de la société québécoise, il est essentiel de saisir l'interdépendance entre chacune des institutions dans l'organisation sociale. À l'intérieur de l'organisation sociale, les institutions se situent à mi-chemin entre le système social (composé des interactions entre les individus) et celui du système culturel (comportant les valeurs, les connaissances et les idéologies). Le système institutionnel est donc en proie à de nombreuses variations et confronte les institutions entre elles. Parmi les institutions «majeures» mentionnées précédemment, il est possible qu'une de celle-ci soit mise en évidence par rapport aux autres. Ce positionnement est variable selon le contexte et les époques. Cette institution ainsi sélectionnée, de façon volontaire ou non, porte le qualificatif d'institution «axiale». Elle devient la plus importante institution, celle à laquelle on accorde le plus de valeur. Les autres institutions majeures et subsidiaires gravitent autour de cette institution axiale et sont directement influencées par son action³¹. L'institution sportive au Québec n'est jamais parvenue au titre d'institution axiale et n'y parviendra peut-être jamais.

L'observation de cette tendance à créer une institution axiale ainsi que la relative mobilité de celle-ci démontre l'interdépendance des institutions entre elles. Même si une institution est unique et spécifique à un secteur d'activité, elle ne peut s'isoler complètement des autres. Une institution n'échappe pas au mouvement de ses proches. La dynamique de l'organisation sociale et celle de sa propre dynamique interne l'oblige à de perpétuels renouvellements et ajustements propres à tout phénomène en évolution. D'ailleurs, lors de l'analyse de l'historique d'une institution particulière, force est de constater que celle-ci n'est pas en général une innovation mais résulte plutôt d'une transformation d'institutions ou d'organisations existantes³².

Les institutions sont donc mouvantes tant au niveau interne (dynamique organisationnelle) qu'externe (les institutions entre elles). Voilà le propre de tout ensemble placé en interrelation avec ses composantes et avec d'autres ensembles sur un fond social. Les institutions ne sont donc pas statiques et traversent un processus de maturation, d'où l'importance de leur durée et de leur permanence dans le temps. Il s'agit d'un processus relativement similaire à celui qui a vu naître chaque institution et qu'il faut maintenant considérer, soit celui de l'institutionnalisation.

³¹ *Ibid.*, p.166.

³² Virton, *op.cit.*, p. 273-280.

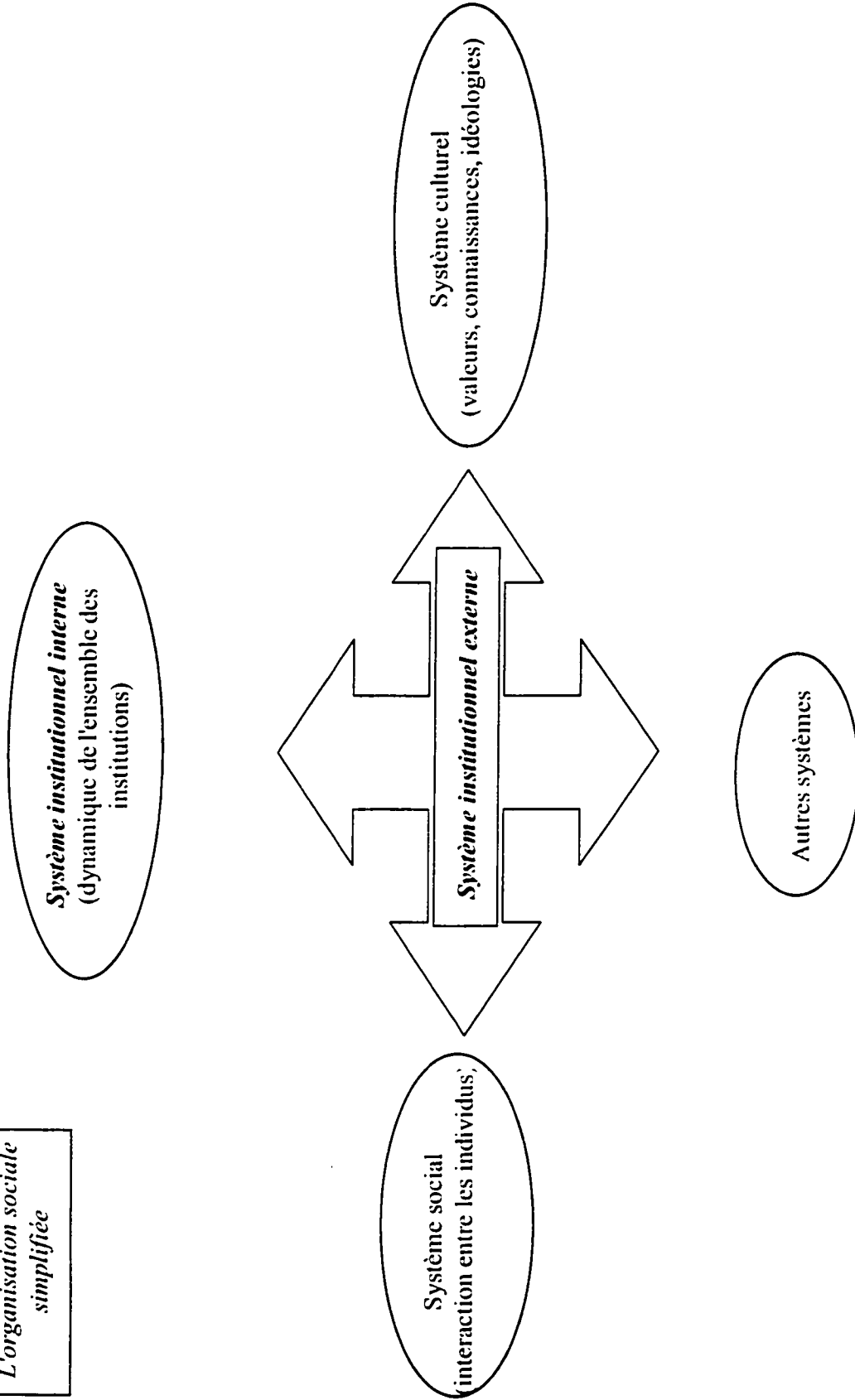
1.2 Institutionnalisation

Le concept précédent d'institution démontre qu'il n'est point spontané et qu'un processus de maturation et de reconnaissance sociale est nécessaire pour que le passage d'entité multi-organisationnelle vers celui d'institution se réalise. Cette évolution est nécessaire en raison du système institutionnel bipartite présent à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution. Ce système n'est jamais statique et inerte puisqu'il est dépendant des comportements humains³³. Le système institutionnel interne s'attarde aux relations et aux influences mutuelles entre les diverses institutions d'une société. Le système institutionnel externe est plutôt centré sur l'interaction constante avec les autres systèmes présents au sein de l'organisation sociale. Parmi ceux-ci, les deux plus importants sont le système social, qui comprend le complexe aspect de l'interaction entre les individus, et le non-moins complexe système culturel qui signifie les valeurs, les idéologies et les connaissances d'une société donnée. (voir figure II)³⁴

³³ Fichter, *op.cit*, p. 168.

³⁴ Adaptée de Paul Virton, *Les Dynamismes sociaux : initiation à la sociologie*, tome II, Coll. «Points d'appui», Paris : Les éditions Ouvrières, 1965, et de Guy Rocher, *Introduction à la sociologie générale*, tome III, Montréal : Édition Hurtubise, HMH, 1969, p. 293.

Figure II
*L'organisation sociale
simplifiée*



La compréhension de cette relation est essentielle à celle du concept d'institutionnalisation. En fait, ce dernier se veut une traduction des normes et des valeurs d'une société dans des formes concrètes d'organisation³⁵. Ces valeurs sont véhiculées à la base par certaines organisations qui se côtoient ou se regroupent en fonction d'objectifs similaires. L'institution éventuellement créée devient ainsi le principal acteur des valeurs préalablement sélectionnées. Il est le concept-clé qui établit la jonction et à la fois la distinction entre les deux principaux systèmes, social et culturel. L'institutionnalisation est une forme de concrétisation des éléments culturels³⁶.

L'institutionnalisation est donc un processus, une transformation. Il résulte d'un besoin d'affirmation et de reconnaissance des organisations. Des besoins qui vont être en perpétuelle évolution même lorsque l'institution verra le jour de façon autonome ou bien intégrée à une autre forme d'institution. Tel que mentionné précédemment, l'institution n'obtient pas une sanction juridique de façon administrative mais bien de la façon sociale. Celle-ci réside dans la représentation collective, dans la place que lui réserve l'imaginaire social. Plus un secteur d'activité réussit à obtenir une représentation forte à son sujet, plus l'institution sera forte et respectée³⁷. La justification sociale d'une institution est ainsi fortement dépendante des agissements de ses acteurs et de façon encore plus significative au sein de l'institution sportive qui demeure relativement fragile et mouvante en ce qui concerne sa perception sociale.

Comme tout processus, l'institutionnalisation d'un secteur suit certaines étapes. Les travaux de Berger, de Luckman et de Morrow ont été retenus en raison de leur application au modèle sportif. Essentiellement, les niveaux du processus d'institutionnalisation dépendent de la société observée. Plus celle-ci possède une division du travail complexe, plus on assiste à une segmentation du processus d'institutionnalisation et à l'ajout de paliers et d'étapes supplémentaires. Toutefois, Berger et Luckman ont respecté une approche simple du phénomène en élaborant trois étapes essentielles à l'intérieur desquelles divers niveaux de spécialisation sont possibles.

³⁵ Gilles Pronovost, *Loisir et société : traité de sociologie empirique*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 1993, p. 24.

³⁶ Rocher, *op.cit.*, p. 293.

³⁷ Virton, *op.cit.*, p. 281.

Ces étapes de l'institutionnalisation sont : 1-la légitimation, 2-la sédimentation, 3-la création d'un schème de comportement propre à l'institution³⁸.

La première étape, celles de la légitimation, fait précisément référence à la reconnaissance sociale d'un besoin dont il a été question antérieurement. Depuis fort longtemps, le sport québécois doit justifier sa présence. Encastré entre le simple amusement et le spectacle, entre le divertissement et le travail, le sport est sujet à une fragilité sociale. Tantôt culture physique, tantôt fleuron du patrimoine, l'ignorance du concept permet une manipulation malencontreuse de l'objet et de sa structure. Elle fragilise l'objet. Sa reconnaissance sociale peut tomber dramatiquement au point de ne devenir que simple vestige d'un passé parfois glorieux. Cet état de fait est paradoxal puisque le sport possède sa propre institution et, comme on le verra, il s'agit d'une institution fort complexe. Cette première étape est précisément la période concernée par cette thèse où le sport va légitimer sa présence tant au plan juridique que social.

Le second moment du processus, celui de la sédimentation, fait référence à une solidification de l'institution nouvellement créée. Ce mouvement se présente par une forte structuration interne de l'institution et par une solidification de la reconnaissance sociale. À l'externe, les liens avec les autres institutions se tissent ainsi que ceux avec le système social et le système culturel. Encore aujourd'hui, mais de façon moins prononcée, le sport québécois est en train de consolider cette sédimentation.

Le troisième et dernier moment du processus d'institutionnalisation décrit par Berger et Luckman se retrouve dans la création d'un schème de comportement propre à l'institution. Cette culture interne devenant le modèle appelle la spécificité de l'institution. Ce schème se constitue progressivement par les façons de se comporter comme représentant de l'institution. Cette ligne de conduite véhicule les valeurs et l'idéologie de l'institution. Comme il en sera question bientôt, le sport, avec sa culture sportive, possède son propre modèle de comportement qui est d'ailleurs fréquemment repris par d'autres secteurs d'activités. Toutefois, l'absence d'une philosophie sportive québécoise ne permet

³⁸ Selon Berger et Luckman (1966), tiré du texte de Gordon Macdonald, dans K.B. Wamsley ed., *Method and methodology in sport and cultural history*, Dubuque : Times mirror higher education Group, inc, 1995, p. 139.

La démonstration de ce processus d'institutionnalisation est évidemment très sommaire. Il est néanmoins révélateur d'un cheminement précis pour l'atteinte du statut d'institution. En se basant sur celui-ci et sur les travaux de Loy, Ingham et Gruneau, Don Morrow a élaboré un processus d'institutionnalisation du sport de la crosse au Canada³⁹. En tant que rare modèle appliqué au sport, il mérite une certaine attention. Ce processus comporte six étapes. Morrow nomme ici le sport de la crosse comme une institution, ce qui implique que le modèle pourrait s'appliquer à un club ou à un sport en particulier. Ceci atténue le sens et la portée de la notion d'institution telle que nous l'utilisons depuis le début. Le cheminement est cependant intéressant dans la mesure où il permet une meilleure compréhension de la complexité du processus d'institutionnalisation.

Morrow décrit l'institutionnalisation du sport de la crosse de la façon suivante⁴⁰: 1-habitude de comportements; 2-élaboration d'une typologie des comportements propre à l'institution; 3-sédimentation des comportements; 4-établissement de certaines formes de contrôle; 5-orientation de l'institution dans une direction précise; 6- justification des valeurs pour transmission à une autre génération. Ce modèle de Morrow spécifie les étapes du processus de Berger et Luckman, ce qui démontre l'existence d'une possibilité de complexifier le processus d'institutionnalisation. Celle-ci varie selon le secteur d'activité étudié et selon le degré d'élaboration de l'organisation sociale. L'institutionnalisation est une transformation selon un processus variable d'un secteur et d'une société à une autre. Dans les sociétés industrialisées, ce processus est complexe et comprend de nombreuses étapes qui jalonnent une durée de temps indéterminée, la complexité du processus d'institutionnalisation n'étant pas identique entre deux sociétés différentes.

Il est maintenant temps de spécifier le concept d'institutionnalisation utilisé pour cette étude. L'institutionnalisation est simplement le passage du statut d'organisation à celui d'institution. Ce dernier étant un ensemble, une seule organisation ne peut devenir une institution. Le processus d'institutionnalisation peut même être inconscient de la part des organisations. L'institutionnalisation permettra à un ensemble d'organisations d'acquérir les caractéristiques d'une institution soit une permanence dans le temps, une reconnaissance juridique et sociale, une structure plus ou moins complexe, une stabilité et la réponse à un

³⁹ Don Morrow, «The institutionalization of sport : A case study of Canadian Lacrosse 1844-1914» dans *The international journal of the history of sport*, vol. 9, no 2 (August 1992), p. 236-251.

⁴⁰ Traduction libre de l'auteur pour les étapes suivantes : Habitualization, Reciprocal Typification, Shared history, Inherent control feature, Crystallization, Legitimization.

organisations. L'institutionnalisation permettra à un ensemble d'organisations d'acquérir les caractéristiques d'une institution soit une permanence dans le temps, une reconnaissance juridique et sociale, une structure plus ou moins complexe, une stabilité et la réponse à un besoin social. Cette lourde mission lui étant ainsi attribuée, il est possible de définir l'institutionnalisation à la façon de Samuel Huntington : «L'institutionnalisation est l'atteinte, par les procédures qui organisent les modèles sociaux, d'un niveau suffisant d'adaptabilité, de complexité, d'autonomie et de cohérence.»⁴¹. Les quatre dernières conditions étant remplies, l'institution nouvellement formée pourra aspirer au perfectionnement de ses propres composantes. Il faut toutefois ajouter à cette définition de Huntington la nécessité de répondre adéquatement au besoin social concerné par l'institution ainsi formée.

L'institution et son processus de formation, l'institutionnalisation sont ainsi circonscrits. Les concepts qui suivent permettent de pénétrer à l'intérieur même de l'institution, dans ce cas-ci l'institution sportive, et de constater les deux principaux types d'organisations qui s'y trouvent et qui se distinguent par leurs propres caractéristiques.

1.3 Organisation

Chaque institution est composée d'organisations. Chacune d'elle varie son mode d'expression. Le texte qui suit permet de différencier les composantes, l'organisation de son ensemble, l'institution. Il permet aussi de clarifier les distinctions entre le groupement qu'est l'organisation et ses principaux visages, à savoir l'association, la fédération, le club, le cercle. Avant de procéder, il faut toutefois distinguer l'organisation proprement dite d'avec la notion d'organisation sociale.

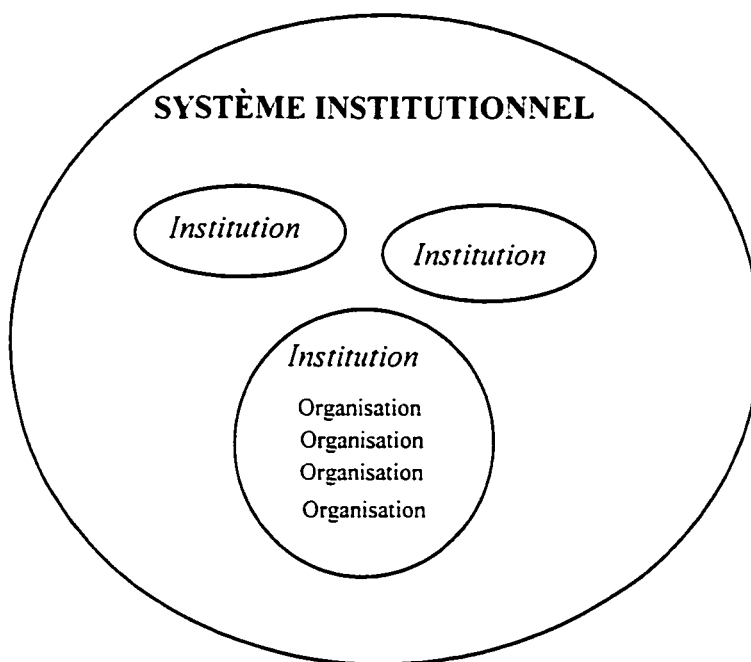
L'organisation sociale se veut la figure représentative des ensembles conditionnant les comportements des individus qui forment une société donnée. Nous avons déjà abordé brièvement ce thème lorsqu'il a été question du système institutionnel externe et de son interrelation avec les deux principaux systèmes qui composent l'organisation sociale, soit le système social et le système culturel. (voir figure III). L'organisation sociale n'existe pas en

⁴¹ Badie et Gerstlé, *op.cit.*, p. 65.

soi mais consiste en une représentation qui permet de mieux saisir le système de vie d'une société.

Inversement, les organisations retenues ici sont celles qui composent une institution donnée et qui, à son tour, fait partie du système institutionnel que l'on retrouve finalement sur l'échiquier de l'organisation sociale (voir figure III).

Figure III
Système Institutionnel, Institutions et Organisations



Les organisations sont des groupements concrets qui, pour la plupart, ont une véritable existence sanctionnée juridiquement. Elles deviennent des «personnes morales» au sens de la loi. En fait, les organisations sont beaucoup plus que des agrégats ou des groupements. Elles possèdent un ou des objectifs communs. Elles doivent leur évolution à l'atteinte ou à la modification de ces objectifs. Elles n'existent pas de façon explicite pour satisfaire les besoins de chacune des personnes qui la composent même si ceux-ci peuvent l'être de façon indirecte et non-avouée. C'est ce qui distingue l'organisation du simple groupe qui lui se centre sur l'atteinte d'objectifs différents. Lorsque ces besoins seront insatisfaits, les personnes vont éventuellement quitter. Puisque l'organisation voit à la

satisfaction d'un besoin social, ce qui n'est pas le propre du groupe, elle va habituellement survivre à la perte de plusieurs membres au fil du temps. Ce qui n'est habituellement pas le cas pour le groupe. De nouvelles personnes vont s'ajouter à l'organisation et peuvent modifier son orientation. Le groupe, plus individualiste, va plutôt disparaître et se recréer sous une forme nouvelle.

En raison de ces objectifs à atteindre, et tout comme l'institution, l'organisation est structurée simplement ou de façon très spécialisée et complexe. D'ailleurs, les organisations sont caractérisées par cette division du travail, du pouvoir, des responsabilités de communication. Cette structuration n'est pas aléatoire mais délibérément planifiée pour parvenir à certains buts⁴². Silverman définit ainsi les organisations :

«Les organisations formelles ont été établies dans l'intention explicite d'atteindre certains objectifs et ont à la fois des règles, conçues pour prévoir et modérer le comportement dans le sens de ces objectifs, et une structure formelle de statuts avec des canaux de communications et des lignes hiérarchiques clairement définies»⁴³

L'explication en termes actionnistes⁴⁴ des organisations prend comme assise que celles-ci sont créées par une personne ou un groupe déterminé de personnes. Elle implique que l'étude des individus derrière la création des organisations est fort révélatrice de tendances sociales envers un phénomène donné. Tel que mentionné en introduction, c'est cette approche qui est privilégiée dans cette étude. La structure et la hiérarchie qui caractérisent les organisations seront approfondies également lors du prochain chapitre au moment d'aborder l'organisation sportive et son modèle structurel fort répandu. Pour l'instant, il est important de retenir que cette dynamique interne, exprimée par la structuration, les règles et les objectifs, sont les caractéristiques essentielles pour délimiter le concept d'organisation. Étant incluses dans un processus institutionnel, les organisations font face à une interdépendance commune qui s'étend entre la compétitivité et la collaboration. En tant que systèmes et faisant partie d'un système, les organisations possèdent des besoins liés à leur survie⁴⁵.

⁴² *Ibid.*, p. 81.

⁴³ David. Silverman, *La théorie des organisations*, Paris : Dunod, 1973, p.8.

⁴⁴ *Ibid.*, p.129.

⁴⁵ *Ibid.*, p.26.

Peter Blau et Richard W. Scott distinguent quatre types d'organisation⁴⁶ : -les associations de profit mutuel (satisfaction de besoins personnels), les entreprises commerciales, les organisations de service, les organisation d'intérêt public. L'institution sportive comporte des organisations de chacune de ces catégories, comme des clubs privés, des entreprises d'équipement sportif, des associations d'entraîneurs, des services sportifs de municipalité, qui sont évidemment en situation d'interrelation dans un système complexe et mouvant en raison de la grande mobilité des organisations sportives qui naissent et disparaissent au gré des tendances. Cette dynamique interne de l'institution sportive rend l'environnement des organisations fort actif et loin d'être amorphe⁴⁷.

Pour les fins du travail et pour être cohérent avec le concept sport dont il sera question bientôt, il est impératif de percevoir les organisations comme des systèmes ouverts sur leur environnement et non pas en relation semi-ouvertes ou closes⁴⁸. L'attention ainsi portée aux facteurs de l'environnement qui influencent l'organisation, éventuellement l'institution, permet de se concentrer sur certains aspects aisément vérifiables tels que les fondateurs, l'espace géographique et d'analyser dans leurs effets sur la structure institutionnelle et sur le processus d'institutionnalisation. Mais avant d'accomplir cette tâche, il est essentiel de distinguer les principaux modes d'organisations qu'il est possible de retrouver à l'intérieur de l'institution sportive.

1.4 Association

L'un des modes les plus répandus d'organisation, dans ce cas-ci d'organisation sportive, est le processus associatif. Dérivée du «club»⁴⁹ et provenant du verbe «associer», l'association se veut un regroupement en vue d'un objectif commun. Selon Rocher, la perte de la sécurité familiale et individuelle qu'assurait la société traditionnelle a fortement stimulé la création d'associations volontaires⁵⁰. Ces groupements initialement conçus par des individus pour pallier à des besoins sociaux sont et peuvent maintenant devenir des acteurs de premier plan auprès des instances décisionnelles. Les associations sont de tous

⁴⁶ *Ibid.*, p.17-18.

⁴⁷ Jean M. Guiot, *Organisations sociales et comportements*, Montréal : Les Éditions Agence D'Arc inc., 1981, p.64.

⁴⁸ Silverman, *op.cit.*, p.30-33.

⁴⁹ Ce concept sera approfondi au prochain chapitre.

⁵⁰ Rocher, *op.cit.*, p.462.

genres et de toutes provenances sans discrimination ethnique et socioéconomique. Une association de citoyens de quartier défavorisé est aussi légitime, sinon plus, qu'une association sportive de milieu huppé. Étant un mode d'organisation, une association voit à la satisfaction de besoins inhérents à la société mais également à ceux des individus qui la composent. Elle est altruiste mais les motivations individuelles de la participation associative révèlent un visage individualiste important. Il en sera question au moment d'aborder le sport comme lieu de socialisation.

Virton définit l'association comme des collectivités structurées cela va de soi puisque ce sont des organisations d'êtres humains qui se placent en relation de façon organique pour permettre la réalisation de certains intérêts communs, lucratifs ou pas, et qui participent ainsi à l'une ou l'autre des fonctions de la vie sociale⁵¹. La notion de «lucratif» est ici ambivalente et nécessite distinction entre les divers types d'associations. Un but lucratif est-il seulement pécuniaire ? Pourquoi ne serait-il pas personnel ? Matériel ? Moral ? Le concept de richesse étant différent selon les valeurs de chaque individu, on ne peut restreindre celui d'association au seul fait de faire ou de ne pas faire de profits monétaires. Sans être une compagnie, une association peut permettre l'enrichissement. C'est pourquoi la distinction existe entre association à but lucratif et association à but non-lucratif. Si le concept d'association devait être exclusivement sans but lucratif, le deuxième qualificatif n'aurait pas être ajouté. Les définitions du terme association qui oblige la notion de sans but lucratif sont donc partiellement faussées. On cherche alors à démontrer que la force des associations réside dans le bon vouloir des membres qui unissent leurs ressources pour l'atteinte d'objectifs communs⁵². C'est le cas de Meister, qui reprend la définition habituelle du droit⁵³. Toutefois, nonobstant l'aspect de lucratif, Meister cerne les caractéristiques fondamentales des associations en nommant celles-ci de façon relativement complète :

«...groupements volontaires, généralement ouvert, partiellement ou complètement organisés, plus ou moins soumis à la pénétration par la société globale, compatibles entre eux, ne disposant que d'une contrainte

⁵¹ Virton, *op.cit.*, p. 157.

⁵² Voir à cet effet Léon Dion «Fondements de la société libérale», dans *Société et politique : la vie des groupes*, Québec : Presses de l'Université Laval, 1971, p.203. ainsi que Bertrand Badie et Jacques Gerstlé, *Lexique-Sociologie politique*, Paris : PUF, 1979, p. 11.

⁵³ Albert Meister définit les associations comme «un groupe dont les membres mettent en commun leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices» Albert Meister, *op. cit.*, p. 8.

inconditionnelle sur leurs membres, de structure démocratique et de propriété collective. »⁵⁴

Le propre des associations demeure cette relative ouverture qui signifie une possibilité pour d'autres individus de faire partie de la dite association. Néanmoins, la notion de membre reste un irritant puisqu'elle implique et sous-entend la nécessité de combler certains préalables pour l'acceptation, qu'il soit monétaire, socioprofessionnel ou autre. L'association possède cependant une perméabilité plus grande que celle du club et du cercle qui, par définition, sont très sélectifs dans le recrutement de leurs membres, situation qui engendre une sociabilité fermée. La contrainte inconditionnelle des associations devient donc très conditionnelle pour ces deux derniers types d'organisations.

Cette ouverture demeure la principale caractéristique des associations puisque les autres critères sont plus ou moins valables en raison de leur présence à l'intérieur de concepts similaires, par exemple : le club. Selon Georges Gurvitch ceux-ci sont le fondement de formation (adhésion volontaire); le mode d'accès (accès conditionnel); le degré d'extériorisation (organisation interne); le mode de pénétration par la société globale; le degré de compatibilité (participation dans d'autres groupes); le mode de contrainte (autorité envers les membres); le principe régissant l'association (démocratie); la nature de la propriété (privée ou sociale, collective ou volontariat)⁵⁵.

Il est possible de distinguer les associations entre elles selon une panoplie de caractéristiques précises qui sont malléables selon des objectifs précis. Les associations sont un objet de recherche fascinant qui possède un potentiel élevé d'aide à la compréhension de la culture d'une société donnée. Ces multiples spécificités des associations permettent proportionnellement un nombre imposant de classements et de catégorisation des associations. Virton définit six catégories d'associations : 1-familiale ; 2-éducative ; 3-économique ; 4-politique ; 5-récréative ; 6-religieuse⁵⁶. Tout comme la typologie d'institution précédemment énumérée, le sport traverse ces catégories associatives par son impact social.

⁵⁴ *Ibid.*, p.18.

⁵⁵ *Ibid.*, p.13-17.

⁵⁶ Virton, *op.cit.*, p.160-161.

Au Québec, selon Bellefleur et Levasseur, deux types d'associations prédominent : les associations d'expression, centrées sur leurs membres (exemple : club de golf) et les associations d'influence sociale qui axent leur action sur les services à la communauté en vue de réaliser un changement (exemple : comité de citoyen)⁵⁷. Les associations sportives québécoises qui concernent cette étude sont essentiellement de type «expression» et une infime partie se veut acteur de changement. Cette action bilatérale des associations leur confère un rôle relationnel et fonctionnel au sein de l'organisation sociale. Par leur nature associationniste, ces types d'organisation se doivent de collaborer entre elles pour atteindre leurs objectifs. Une association sportive sera inévitablement confrontée à entretenir des liens avec d'autres associations de même nature pour que l'acte sportif ait lieu. Du même souffle, cette relation participe à la fonction des associations pour combler un besoin social quelconque, dans ce cas-ci la présentation de rencontres sportives dans un sport donné. Les associations ont ainsi un aspect relationnel et fonctionnel au sein de la société.

Ces relations associatives, tant positives que négatives, génèrent occasionnellement une puissance telle qu'elles nécessitent éventuellement et fréquemment la création d'un autre mode d'organisation qu'il est essentiel maintenant de différencier, celui des fédérations.

1.5 Fédération

Au sens politique, une fédération est «une forme d'État composé d'une communauté d'États membres qui conservent une partie de leur souveraineté et qui participent à la direction de la politique fédérale»⁵⁸. Une fédération sportive possède un fonctionnement identique où les «États membres» font place aux associations et aux clubs. De façon simpliste et par sa vocation de regroupement, une fédération est une association mais son étendue dépasse le cadre de mise en commun des objectifs et d'accomplissement personnel. D'ailleurs cet abandon de l'individualisme du processus associationniste et «clubiste» est la cause de nombreux affrontements. Chaque association ou club, de même que les membres qu'elle représente, ne veut pas être étouffé et se soumettre à un conformisme rigoureux à l'intérieur de cette superstructure. Chacun désire conserver sa

⁵⁷ Michel Bellefleur, Roger Levasseur, *Loisir Québec*, Montréal : Bellermin-Desport, coll. Les Dossiers Beaux-Jeux, #1, 1979, 2e éd., p.52.

⁵⁸ Badie et Gerstlé, *op.cit.*, p. 49.

spécificité, qu'elle soit nationale, provinciale, régionale ou locale. L'appareil est en effet plus lourd et plus complexe à gérer et les tensions entre les divers membres sont fréquentes, voire omniprésentes.

Une fédération est habituellement l'aboutissement de mécontentements ou d'union entre les organisations qui lui sont inférieures hiérarchiquement (associations, clubs, services) Elle devient la réponse à des besoins sociaux qui ont évolué et que ne peuvent plus combler les autres modes d'organisation Elle possède essentiellement une dimension double : la représentation et l'uniformisation. La fédération se veut la voix du milieu associatif ou «clubiste» pour un secteur d'activité donnée. Elle est celle qui doit justifier la présence sociale et défendre les intérêts de ses membres (les associations, les clubs, les individus). Elle est aussi celle qui rassemble et uniformise les structures, les modes de fonctionnement et l'idéologie. Les fédérations sont parmi les organisations les plus puissantes au sein d'un système institutionnel. Elles font l'objet de nombreux jeux de pouvoir en raison de leur influence et de leur pouvoir décisionnel. Même si les dimensions structurelles et relationnelles à l'intérieur de l'institution sportive seront abordées au moment de discuter de la pyramide sportive, la notion de supériorité hiérarchique de la fédération par rapport à l'association et au club est primordiale et à retenir, ces trois modes d'organisation étant les principaux que comporte l'institution sportive.

Celle-ci est en proie à une utilisation d'objectifs qui s'éloignent du sport, en raison de la malléabilité de ce dernier, ainsi que de son fort potentiel de socialisation, sans omettre, évidemment, ses origines aristocratiques. Cette manipulation du sport sera réalisée par diverses strates de la société qu'il importe maintenant de différencier.

1.6 Catégorie sociale

La catégorie sociale est l'unité la plus englobante des regroupements sociaux. Une catégorie est un concept abstrait qui n'existe que dans l'esprit de celui qui les étudie. Elle peut devenir opérationnelle concrètement lorsque nécessaire. Les catégories sociales servent fondamentalement à regrouper les individus en fonction de caractéristiques précises (géographique, socioéconomique, ethnique ou autres). De ce fait, elles deviennent une unité sociale (exemple : classe sociale). Toutefois, la catégorie sociale diffère du groupe social

puisque les individus étant regroupés arbitrairement ne sont pas en état de communication réciproque (exemple les sportifs, les nouveaux mariés, les professeurs)⁵⁹.

Parmi les nombreuses catégories sociales qu'il est possible d'identifier, celle des occupations socioprofessionnelles est fort utile pour cette étude. Elle consiste dans le regroupement d'individus selon l'emploi ou l'occupation utilisée pour nommer leur positionnement au sein de la collectivité. De vendeur au juriste en passant par menuisier, étudiant et ménagère, chaque individu s'identifie un tant soit peu par son occupation principale. Ces emplois ou occupations ne sont pas tous des professions au sens de la loi. C'est pourquoi ce concept ne peut être utilisé. En cours de texte, une typologie des occupations socioprofessionnelles sera énoncée qui facilitera l'analyse des données recueillies au sein des actes d'incorporation des organisations sportives retenues. Ce classement servira à positionner la valeur de diverses occupations socioprofessionnelles concernées au sein de la société sportive québécoise. Cette fonction sociale est l'une des caractéristiques fondamentales qui permettent de définir le statut, éventuellement la classe sociale d'appartenance, de chaque individu.

1.7 Classes sociales

L'individu n'échappe pas à l'évaluation que lui font ses pairs. Indépendamment de sa volonté, il est catégorisé, classé, regroupé selon des critères précis émanant du besoin d'établir des catégories sociales. L'individu se voit alors attribué non-officiellement un statut social qui, éventuellement, va le répertorier à l'intérieur de classes et de sous-classes sociales. La différence entre le statut et la classe est la suivante : le statut est la mise en relation du rang d'un individu par rapport aux autres tandis que la classe est la mise en relation d'une catégorie de gens par rapport à d'autres catégories de gens. Selon un modèle de stratification sociale de gradation, la discussion qui suit établit au moins trois classes sociales qui s'ordonnent et se comparent sur un continuum selon la variation d'une ou de plusieurs caractéristiques⁶⁰.

⁵⁹ Fichter, *op.cit.*, p.54 et 58.

⁶⁰ Badie et Gerstlé, *op.cit.*, p.109.

Puisque le statut, éventuellement la classe sociale, sont des catégories sociales préalablement déterminées, ces deux concepts demeurent des constructions mentales abstraites, perméables et très mouvantes. Le statut et la classe sociale sont définis à l'aide d'une évaluation extrinsèque de l'individu selon des critères provenant des valeurs sociales. Le statut devient la position ou le rang que les pairs attribuent objectivement ou subjectivement au sein de la société. Il peut être inné selon le statut et le contexte prédéterminé de la cellule familiale de l'individu ou bien être acquis comme résultat des efforts socialement évalués. De cette façon, le statut d'un individu s'élève ou s'abaisse selon son comportement⁶¹. Selon les caractéristiques retenues pour déterminer le statut social d'un individu, il est possible de scinder les statuts prescrits (exemple : âge, sexe) des statuts acquis (exemple : position dans l'échelle des occupations)⁶². Les données analysées dans cette étude permettront d'utiliser ces deux facettes du concept.

Découlant directement, mais non-hiérarchiquement, de la notion de statut, celui de classes sociales est certes un concept complexe en raison de la difficulté à établir des limites solides selon des paramètres précis. Les critères de définition peuvent être précis et vérifiable (exemple : le salaire d'un individu) et à la fois très subjectifs (exemple : sa façon de se comporter). L'interprétation du concept est variable d'une classe à une autre et même d'un individu à un autre. Aron nomme ainsi *l'équivoque de la réalité*, cette relation entre l'artificiel et le réel, entre l'interprétation nominaliste et l'interprétation réaliste de groupes où se situe une série d'intermédiaires⁶³. C'est pourquoi nous nous en tiendrons à une classification des classes sociales selon l'occupation socioprofessionnelle des individus concernés par la présente recherche. Celle-ci représente toutefois un danger relatif puisqu'en raison de la période étudiée, une occupation peut s'être élevée ou rabaissée ou avoir totalement disparu de l'échelle sociale. Nous établirons comme base de discussion que l'occupation d'un individu est un des facteurs déterminants de son statut social acquis et, conséquemment, de son appartenance à une classe sociale déterminée selon l'occupation. Il faut être en mesure de saisir la notion de classe sociale afin d'améliorer la compréhension des interactions entre les niveaux existants. Ceci permet également l'observation du rôle que le sport peut tenir comme agent socialisant ou séparant entre les diverses classes sociales.

⁶¹ Fichter, *op.cit.*, p.43-44-45.

⁶² Pronovost, *op.cit.*, p.22-23.

⁶³ Raymond Aron, *La lutte des classes : nouvelles leçons sur les sociétés industrielles*, Coll. Idées, Paris : Gallimard, 1964, p.77-78.

Le concept de classe est la résultante de sociétés fortement hiérarchisées où le pouvoir est détenu par une minorité d'individus. Ce pouvoir, tant économique que politique, et idéologique procure des avantages divers qui conduisent à la constitution de classes sociales et à l'instauration de moyens de fermeture à l'autre. À la différence du concept de catégorie ou de strate sociale, celui de classe introduit l'idée de discontinuité, de rupture, de fossé, entre les différents groupes constituant la société. La classe sociale se ferme sur elle-même et il est plus ardu d'y accéder de façon progressive que de manière rétroactive. L'appartenance à une classe sociale est un clivage général de nos perceptions, de nos principes, de nos jugements⁶⁴.

Le critère économique est essentiel et fondamental comme le veut Marx, mais ne doit pas exclure les facteurs culturels⁶⁵. Puisque le statut social de l'individu peut varier en fonction de son comportement, celui de son appartenance à une classe sociale donnée est sujet à changement. Un individu peut très bien se comporter comme membre d'une classe sociale qui lui est supérieure sans pour autant posséder une caractéristique tangible comme celle d'un revenu supérieur. D'ailleurs le mimétisme et le besoin d'identification pour combler l'aspiration à une classe sociale supérieure sont des comportements fréquents et facilement observables. L'aspect comportemental est primordial au point où on qualifiera certaines activités sportives auxquelles prennent part des individus de classes sociales supérieures ou inférieures, de «sports de gentleman» ou de «sports populaires ou d'ouvriers». Par son impact culturel, l'appartenance à une classe sociale peut s'exprimer non plus uniquement par le bien consommé mais bien par la manière de le consommer ou d'agir⁶⁶. La classe sociale devient micro-culture et agent de culture générale.

Gurvitch rassemble, en une définition des classes sociales, les principaux éléments qui ont fait l'objet de cette discussion :

⁶⁴ Roger Mucchielli, *La dynamique des groupes*, 10e éd., Paris : Les Éditions ESF, 1983, p. 12.

⁶⁵ Jean Delmarle, *Classes et lutte de classes*, Paris : Les Éditions Ouvrières, 1973, p.13.

⁶⁶ *Ibid.*, p.26.

«Les classes sociales sont des «surgroupements» particuliers de très vaste envergure représentant des macrocosmes de groupements subalternes, macrocosmes partiels dont l'unité est fondée sur leur suprafonctionnalité, leur résistance à la pénétration par la société globale, leur incompatibilité radicale entre eux, leur structuration poussée impliquant une conscience collective prédominante... ce sont des groupements de faits, ouverts, à distance, de division, permanents, restant inorganisés, ne possédant que la contrainte conditionnelle. »⁶⁷

L'ouverture dont fait mention ici Gurvitch est cette possibilité de gradation et de rétrogradation entre les classes sociales. C'est ce mouvement de l'individu à l'intérieur des classes ainsi que celui des classes elles-mêmes qui justifie la présence d'une ouverture. Pour les classes supérieures il aurait été préférable de spécifier une quasi-ouverture puisque plus l'individu souhaite gravir l'échelle sociale, plus il se bute à des obstacles de toutes natures. Obstacles qui deviennent les critères d'identification des classes et qui, de façon objective, peuvent se résumer à la condition de vie et la participation au pouvoir⁶⁸.

Le concept de classes sociales appelle celui de lutte des classes. Si infime soit-il, le conflit entre les classes sociales d'une société est nécessaire pour que celles-ci existent. Dans le cas contraire, pourquoi en effet catégoriser ces individus ? C'est dans l'envie et la reconnaissance de lutte entre divers groupes que ce concept se forme. C'est pourquoi Marx inclut de façon impérative la notion de conscience de classe comme condition *sine qua non* au concept de classes sociales et oblige, de plus, que cette conscience de classe soit liée à celui de conscience de lutte de classes⁶⁹. Les divers motifs des luttes de classes ne seront pas élaborés ici mais il est important de saisir l'existence des conflits qu'il ne faut pas nécessairement considérer comme négatifs même si le terme en soi possède une connotation péjorative. Le conflit est nécessaire pour l'avancement des sociétés. Le conflit est une confrontation d'idées, de points de vue qui peuvent être fort constructifs. La négativité réside dans le mode d'expression choisi. La violence est terrible et inutile, les discussions et négociations sont obligées. Le conflit, éventuellement la lutte entre divers groupes, sont les moteurs de changement. Ils permettent de corriger des lacunes et des injustices parfois criantes. Les sociétés industrielles actuelles ont toutes vécu et vivent encore des périodes intenses de crises socioéconomiques et identitaires.

⁶⁷ Badie et Gerstlé, *op.cit.*, p.21-22.

⁶⁸ Delmarle, *op.cit.*, p.39.

⁶⁹ *Ibid.*, p.18.

Le conflit et la lutte des classes sont également agents de création et de renforcement de l'identitaire et, aussi paradoxal que cela puisse paraître, agents de socialisation. En général, un conflit se produit parce que l'une des parties cherche à exclure l'autre de la jouissance d'un bien commun ou d'un pouvoir quelconque et que l'autre refuse cette exclusion. Les individus formant le groupe ainsi rejeté, se reconnaissent une appartenance commune à une classe dont le sort est commun et face à un groupe qui vit un processus semblable et qui se conforte et se solidifie dans son idéologie parfois dominante⁷⁰. Le conflit entre ces deux classes, quel qu'il soit et surtout lorsqu'il prend de l'ampleur, va obliger une ouverture à l'autre, une écoute, qu'elle soit négative ou positive. La socialisation entre les classes sociales se crée. Le sport se fait véhicule de sociabilisation puisqu'il est en soi affrontement, confrontation, lutte et conflit. Il permet à une classe d'individus de s'affirmer socialement par les ressources qu'elle nécessite et d'exclure les classes inférieures qui ne peuvent participer à l'acte sportif. Il obligera toutefois une sociabilité avec ces autres classes puisqu'il ne doit y avoir qu'un vainqueur, qu'un champion. Il en sera question ultérieurement.

Avant de passer à un autre concept d'importance pour cette étude, celui de sociabilité ouverte ou fermée, il faut retenir l'existence d'une stratification de la société québécoise en diverses catégories et classes sociales ainsi que celle d'une interaction positive ou négative entre les divers niveaux. Interaction qui est fortement influencée par les conflits et luttes entre ces regroupements sociaux. Pour les fins de l'étude, et tout en étant conscient de la mobilité entre les classes, trois principales catégories sont retenues. Dans un premier temps, nous fondrons la classe dirigeante, qui contient ceux qui gouvernent et qui exercent la domination politique, et la classe dominante, celle qui dispose de moyens de production et d'avantages sociaux, donc de pouvoir économique, en quantité supérieure à ceux des classes inférieures. Cette classe portera simplement le titre de «classe supérieure». En second lieu, la classe «moyenne», véritable ambiguïté de la société québécoise depuis quelques années, désigne la classe intermédiaire entre les individus de classe supérieure et ceux qui ne possèdent pas de moyens de production, qui doivent vendre leur force de travail et dont la fonction est déterminée par les intérêts et les décisions de cette même classe supérieure. On désignera cette dernière classe par le titre de «classe

⁷⁰ Georg Simmel, *Sociologie et épistémologie*, Paris : PUF, 1981, p. 70-71.

ouvrière»⁷¹. La particularité de la classe moyenne demeure son élasticité en raison de l'énorme mobilité des individus qui la composent. Elle est en perpétuelle situation d'échange d'individus entre la classe ouvrière et la classe supérieure. Les frontières sont effacées et remplacées par des transitions parfaitement continues⁷². La position de la classe «moyenne» dans l'organisation sociale fluctue donc constamment selon le moment et selon la société. Ce qui influence également le type de sociabilité dont il importe maintenant de spécifier l'ouverture et la fermeture.

1.8 Société fermée, société ouverte et sociabilité

À l'intérieur de l'organisation sociale d'une société donnée, les groupes, associations clubs, se construisent selon un modèle correspondant à leurs objectifs initiaux. Le modèle choisi permet de déterminer la perméabilité et l'ouverture à l'autre. Sur un continuum, celle-ci peut varier de sociabilité ouverte à sociabilité fermée. Comme le détermine Bergson (*Les Deux sources de la morale et de la religion*, 1932), la société close est celle dont les membres se tiennent entre eux, indifférents au reste des hommes, toujours prêts à attaquer ou à se défendre, astreints enfin à une attitude de combat⁷³. Telle est la société fermée dans son absolu. Ce n'est évidemment pas celle qui est retrouvée dans les organismes québécois, sportifs ou autres, qui tendent vers l'individualisme voire le protectionnisme. Parmi les divers modes d'organisation élaborés précédemment, le club est celui qui est le plus enclin à utiliser cette notion de société close ou fermée. Guidés par un souci d'élitisme, et contrairement au processus associatif, les dirigeants conservent et perpétuent cette individualité en élaborant une structure d'accueil complexe et repoussante. Celle-ci se transforme davantage en structure sélective qu'en structure d'accueil. Le concept de membre est certes conséquent de ce désir de se restreindre ou de se fermer à l'autre.

De façon tout aussi absolue, Bergson décrit la société ouverte comme celle qui embrasserait en principe l'humanité entière⁷⁴ et condamne ainsi nettement les deux types de société à être diamétralement opposés. L'ouverture, tout comme la fermeture, complète est impensable lorsque l'on connaît la propension de l'homme à tout vouloir ramener à lui, à se

⁷¹ Voir à cet effet la typologie des classes sociales de Badie et Gerstlé, *op.cit.*, p.20 à 23.

⁷² Simmel, *op.cit.*, p.199-200.

⁷³ Henri Bergson, *Œuvres*, Éditions du Centenaire, Paris : PUF, 1959, p.1201.

⁷⁴ Bergson, *op.cit.*, p.1202.

fermer consciemment ou non, sur lui-même. Il reflète ce comportement dans les organismes qu'il crée. Contrairement au club, le reflet de cette ouverture peut se retrouver dans un mode organisationnel nettement plus ouvert à l'autre, les associations. Ce qu'il faut préciser et retenir de la pensée de Bergson à ce propos est le fait que la fermeture et l'ouverture des sociétés fassent partie d'un processus dynamique en perpétuel mouvement. Par des facteurs internes ou externes, une microsociété fermée, tel que le club, peut s'ouvrir et se clore après un certain temps. Le processus inverse subsiste également dans la mesure où une microsociété initialement ouverte, telle qu'une association sportive, peut se refermer à tout moment pour s'ouvrir à nouveau. Dans les deux cas le processus peut devenir répétitif, partiel et perpétuel. L'un ou l'autre n'est jamais absolu dans sa nature et dans sa réalisation. Il sera question au prochain chapitre du rôle de ce facteur externe et interne qu'est le sport en tant qu'agent d'ouverture mais aussi de fermeture de ces microsociétés. Le sport deviendra agent de socialisation, le processus menant cette réalité qu'est la sociabilité. Toutefois, avant de procéder à ce propos, il est impératif de procéder à la délimitation du concept central de cette thèse, le sport.

1.9 Le sport

Depuis nombre d'années, définir le sport s'est avéré un problème fort complexe à résoudre pour les différents intervenants de ce milieu. Encore aujourd'hui, la confusion demeure, entraînant discussions futiles aux conséquences pénibles. Afin de réussir à cerner ce phénomène complexe, la question fondamentale à résoudre est de pouvoir tracer une démarcation entre les activités physiques qui peuvent être appelées sport et celles qui ne peuvent l'être. La plupart des cultures possèdent des activités physiques pratiquées depuis plusieurs siècles et qui ont toujours porté et portent toujours le nom de sport. Dans leurs mœurs et coutumes, il est clair que ces manifestations sont du sport et les définir autrement serait considéré comme un biais énorme.

La conséquence importante de cette difficulté à définir le concept de sport est certes de confondre la science. Une des premières étapes de la recherche scientifique est de définir correctement son objet d'étude, de le conceptualiser. Omettre de le faire place les chercheurs dans des directions opposées en raison de leur conception personnelle du sport. Maints travaux sont donc biaisés dès le départ puisqu'ils se basent sur une mauvaise identification du concept étudié.

«Ce manque de rigueur est certainement le principal obstacle épistémologique au renouvellement du discours sur le sport comme phénomène socioculturel. L'étude du sport a souffert jusqu'à maintenant de simplifications et de généralisations abusives justement en raison de l'absence d'une définition rigoureuse qui ne permettait pas d'isoler le phénomène.»⁷⁵

En effet, comment analyser correctement le phénomène et ses conséquences si le concept n'est pas clairement défini, s'il ne trouve pas son sens propre ? Comment faire reconnaître et accepter le sport comme domaine d'étude viable et nécessaire si on ne peut, au départ, définir l'objet d'étude ?

«Le concept sport est tellement élargi qu'il n'a plus de sens car l'objet reste indéfini. Pour les auteurs qui utilisent le concept de sport dans son sens le plus large, il s'agit d'une évidence immédiate qu'il n'est pas nécessaire de préciser. Aussi font-ils l'économie de la démonstration. Le terme sport devient un concept fourre-tout et recouvre alors un champ inintelligible.»⁷⁶

La présente discussion n'aura pas la prétention ni de régler les différents débats ni d'élaborer la définition ultime de ce qu'est le sport. Cette conceptualisation est en fait un emprunt d'une définition précise et encore non-contestée du sport, soit celle élaborée par Donald Guay dans son œuvre *La culture sportive*.

Cette définition est retenue parce qu'elle établit et définit distinctement les composantes du phénomène sport, travail rarement accompli de façon aussi structurée et détaillée jusqu'à nos jours. Avant d'aborder cette définition, Guay nous avertit avec prudence que sa définition n'est pas absolue et qu'elle ne prétend pas faire le tour du phénomène⁷⁷. Toutefois, celle-ci semble plutôt assez près de la réalité. Comme le mentionnait Bernard Jeu : «Le projet est ici d'interroger le sport sur son identité. L'entreprise n'est pas si facile... les difficultés commencent à surgir quand on veut passer d'un savoir par intuition à un savoir par concept.»⁷⁸.

⁷⁵ Donald Guay, *La culture sportive*, 1993, Paris : PUF, p.24.

⁷⁶ Guay, *op.cit.*, p.20.

⁷⁷ *Ibid.*, p.11.

⁷⁸ Bernard Jeu, *Analyse du sport*, Paris : P.U.F., p.13.

Selon Donald Guay, il est possible de définir le sport comme «l'activité physique compétitive et amusante, pratiquée en vue d'un enjeu selon des règles écrites et un esprit particulier, l'esprit sportif, fait d'équité, de désir de vaincre et de loyauté. »⁷⁹

D'entrée de jeu, il propose comme première composante du sport : «l'activité physique», ce qui est indéniable. Il ne saurait en effet être question de sport si on n'implique pas la notion de l'activité physique. Il est important de spécifier que l'aspect physique regroupe d'autres aspects de la personne humaine, comme l'activité intellectuelle, l'activité sensorielle et autres que l'on ne cesse de découvrir. L'activité physique n'est pas d'ordre strictement mécanique, moteur. Mais c'est certes cet aspect qui prédomine pour ce concept.

La seconde composante que Guay attribue au sport, l'aspect compétitif de l'activité physique, est alimentée principalement par une volonté des adversaires en présence de remporter la victoire, la partie, les honneurs. Une volonté de prouver sa supériorité à l'autre. «La compétition exige la présence de deux adversaires qui, pour les fins du jeu, doivent coopérer. Ils doivent collaborer par leur présence, mais il faut aussi qu'ils manifestent une véritable opposition dans le but de vaincre.»⁸⁰

La notion d'amusement, de plaisir, est la troisième composante de cette définition du sport. Il est en effet remarquable de constater ici que le sport peut-être un paradoxe en soi. On traite de compétition, de volonté de gagner et en même temps, on découvre un aspect de plaisir, de détente, d'amusement nécessaire au sport. Celui-ci donne d'ailleurs à la compétition une partie de sa raison d'être. Si le sport, avec son aspect compétitif, ne véhiculait aucune valeur de type amusement, il deviendrait rapidement une guerre entre des adversaires déterminés. C'est l'amusement qui incite les concurrents à participer. D'ailleurs, le mot en soi provient de l'ancien verbe français *desporter* (XIIe-XIIIe siècle) et de son

⁷⁹ Guay, *op.cit.*, p.100.

⁸⁰ *Ibid.*, p.37.

pendant anglais, *disport*, signifiant tous deux l'amusement et le divertissement⁸¹. Si le sport n'était que guerre et risque pour la santé de l'individu, peu de participants y prendraient part.

Il y aura toujours des gens affamés de victoire, de prestige, qui prendront part à des types d'événements sportifs dénués de toute forme d'amusement. L'homme ne s'engage habituellement pas dans des activités qui ne lui apportent aucune satisfaction. «La confrontation n'a pas pour objet de détruire l'adversaire, mais de prendre sa mesure. Sinon, le sport perd son caractère ludique et peut se transformer en conflit, en véritable tragédie.»⁸²

La quatrième composante, l'enjeu, devient donc primordiale pour déterminer quelle orientation sera donnée à l'acte sportif. L'enjeu est depuis longtemps l'un des leitmotivs des participants. L'amusement en soi peut devenir un enjeu. Deux équipes habituées de jouer pour le plaisir, sans enjeu particulier, adopteront des comportements différents si un enjeu d'importance apparaît. Pourtant, ce sont les mêmes individus qui s'opposent mais, soudainement, les partenaires deviennent des adversaires jurés qu'il faut vaincre, parfois à tout prix.

L'avant-dernière composante de la définition du sport selon Donald Guay : les règles sont le reflet d'une conscience morale envers l'utilisation du sport. Elles sont les contrôles de l'activité. Les règles de fonctionnement du sport sont les règlements de l'activité sportive concernée, tant sur le terrain (règles du jeu) qu'auprès des autorités administratives (ligues, équipe, fédérations). Les règles morales ainsi que la réflexion éthique qui les sous-tendent sont, quant à elles, comprises à l'intérieur de l'esprit du sport, l'esprit sportif. Comme les autres composantes du sport, les règles détiennent une importance capitale pour la reconnaissance et la délimitation de l'acte sportif. Une activité physique informelle pratiquée de façon individuelle ou collective devient vite sans intérêt si aucune règle n'est respectée. Si, tout comme à l'intérieur d'une société, chacun se met à faire ce qu'il lui plaît, l'activité et les interactions entre les participants perdent tout leur sens. La

⁸¹ Raymond Thomas. *Histoire du sport*. Paris : PUF, 1991, p.15.

⁸² Guay, *op.cit.*, p.46.

rencontre sportive tourne alors au burlesque et au ridicule. On pense immédiatement à cette la partie de la Coupe Grey de 1938 opposant Toronto et Winnipeg, où «ce match s'est déroulé dans le parfait désordre en raison des nombreux conflits a propos des règles de jeu.»⁸³

Les règles sont la structure même du sport, elles sont ce qui donne un sens pratique au sport. En collaboration avec les autres composantes, elles permettent au sport de se réaliser. Sans elles, c'est le divertissement et la désorganisation la plus complète. où, on l'aura deviné, il n'est évidemment plus question de sport. Autant le plaisir que la guerre sont possibles si les règles n'existent plus ou si elles ne sont pas appliquées.

Comme complément aux règles, le sport possède sa propre morale, l'esprit sportif, qui sert de temporisateur auprès des composantes énumérées ci-haut. L'esprit sportif est cette volonté de pratiquer un sport conformément à certaines valeurs, celles du sport ou de la société qui l'accueille. «L'esprit sportif est une mentalité particulière, un ethos, c'est-à-dire un ensemble de valeurs qui orientent, guident les attitudes et comportements des sportifs et sportives. c'est une éthique qui donne au sport sens, conséquence et valeurs.»⁸⁴ Guay inclut dans l'esprit sportif trois variables nécessaires et obligées : l'équité, le désir de vaincre, et la loyauté.⁸⁵

L'un des premiers soucis lors de l'établissement des règles d'un sport donné est celui d'équité. Équité au sens d'égalité des chances pour chacun des adversaires de compétitionner et de remporter la victoire. Si la pratique d'un sport n'oppose pas des belligérants de même calibre, le jeu devient rapidement démotivant pour l'une ou l'autre des deux parties. Les individus les plus forts ne retireront plus aucune satisfaction à constamment écraser l'adversaire, de même que les plus faibles n'apprécieront plus prendre

⁸³ Frank Consentino, *A history of Canadian football 1909-1968*, s.l.n.d., 1968, p.100.

⁸⁴ Guay, *op.cit.*, p.98.

⁸⁵ *Ibidem.*

part à la rencontre en raison de leur potentiel inférieur et de leurs chances minimales de remporter la victoire.

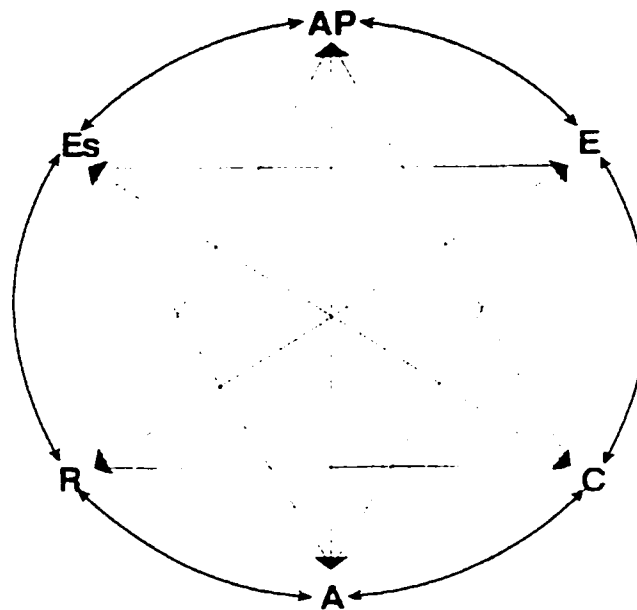
D'un côté comme de l'autre, le risque de perdre la seconde composante de l'esprit sportif, le désir de vaincre, est énorme. Cette motivation est l'essence même du sport. Sans désir de vaincre, de prouver sa supériorité, pourquoi participer ? Lorsque cette flamme est éteinte, l'aspect compétitif du sport perd tout son sens. Le désir de vaincre, une fois en place, peut prendre deux tangentes bien distinctes qui influenceront les comportements et attitudes du pratiquant, de l'athlète. Il y a ceux qui voudront gagner à tout prix, peu importe les conséquences, et ceux qui voudront vaincre selon les règles. La connotation «agressive» du désir de vaincre a même valu à cette valeur d'être exclue de la Charte de l'esprit sportif et de celle de l'Éthique sportive du sport étudiant.

La dernière composante de l'esprit sportif, la valeur de loyauté, reflète bien l'état d'esprit du sport. Anciennement nommé le «fair-play», elle a longtemps fait office d'esprit sportif puisqu'il fallait vaincre avec honneur, avec loyauté. Être loyal, c'est respecter les règles du jeu, respecter l'adversaire, l'officiel, les spectateurs, les entraîneurs, les coéquipiers. Le plus important restant de se respecter soi-même en tant qu'individu participant à l'acte sportif en étant fier ou déçu de ses gestes accomplis et de ses attitudes adoptées. Les six composantes du concept sport tel qu'élaborées par Donald Guay sont constamment et directement en relation entre elles. Lorsqu'une d'elles est modifiée par un élément extérieur, les autres constantes en subissent automatiquement les effets. Diminuer le désir de vaincre par une baisse de l'enjeu diminuera la compétition, augmentera peut-être l'amusement, diminuera peut-être l'activité physique et assouplira les règles. Si elles s'assouplissent, la loyauté envers elles augmentera ou demeurera stable, et l'équité en sera modifiée. Le sport est donc un système qui dépend de ses composantes.⁸⁶

⁸⁶ *Ibid.*, p.103.

Figure IV

Les interrelations causales entre les dimensions constitutives du sport comme système⁸⁷



AP : activité physique **A** : amusement
E : enjeu **R** : règle
C : compétition **Es** : esprit

FIG. 2. — Modèle des interrelations causales entre les dimensions constitutives du sport comme système

Il faut considérer que le sport demeure un système en relations avec de nombreux autres à l'intérieur de l'organisation sociale. L'interrelation entre ces systèmes influence sur le sport en tant que variables exogènes (figure V).

⁸⁷ *Ibid.*, p.107.

Figure V
Facteurs exogènes du sport⁸⁸

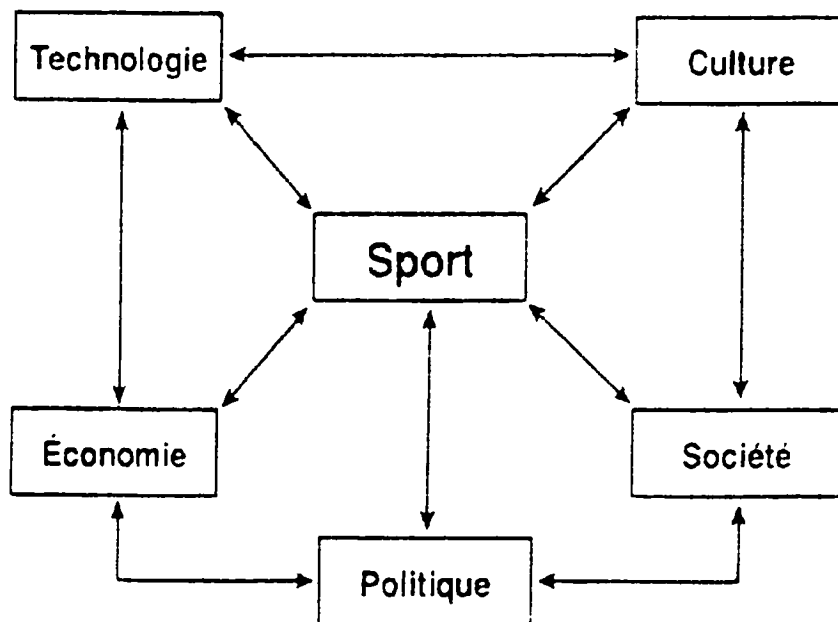


FIG. 3. — Les variables exogènes du sport sont les forces environnementales ou écologiques qui lui donnent sa morphologie

Le sport est donc conceptualisé. La confusion que nous avons pu observer relativement à la définition de l'objet permet de faire une mise au point immédiate sur les types d'organismes retenus pour les fins de la présente thèse. Cette confusion conceptuelle du fait sportif est bien présente ici au Québec au cours de la période étudiée. Elle ne permet pas de limiter l'étude uniquement aux organismes portant le nom ou le qualificatif d'une activité sportive dans leur titre ou leurs objectifs. Il est indéniable que le sport était présent dans certains autres organismes à caractère plus récréatif tels que les oeuvres de terrains de jeux (O.T.J.) ou dans ceux aux titres plus englobant tels que les services des loisirs. Cette incapacité à définir et à reconnaître la spécificité du sport a eu comme conséquence de

⁸⁸ *Ibid.*, p.111.

continuellement positionner le sport dans des organismes fourre-tout. Les organismes retenus pour la recherche l'ont été avec le plus de discernement et de rigueur possible et selon les données disponibles. Les organismes qui explicitement se nommaient sportifs ou qui s'approchaient le plus du sport ont été retenus. Le concept de sport servant ici de guide limitatif pour la recherche.

1.10 Incorporation

L'incorporation, qui provient du latin *incorporare, de corpus et de corporis* signifie mettre dans un corps et ainsi donner une forme de vie à une matière inerte. La vie dont il est question ici est une vie juridique. Une existence reconnue au sens de la loi. Évidemment, de nombreux, sinon la plupart des organismes sportifs qui ont existé et foisonné au Québec au cours des décennies ne se sont jamais incorporés. C'est pourquoi il ne subsiste plus malheureusement que quelques traces de leur existence dans des documents éparpillés çà et là et dont la constitution en un corpus valable et analysable serait une entreprise fastidieuse, voire irréalisable.

L'incorporation est la légitimation de l'existence d'un organisme. Par son enregistrement dans des documents juridiques officiels tels que «La Gazette Officielle de Québec», elle permet l'accessibilité aux seules données intelligibles encore existantes et procure la possibilité d'un recensement de qualité unique. Ce geste, qui constitue un dynamisme structurant, est celui de modifier le statut d'un organisme pour créer une corporation au sens de la loi. Il existe diverses lois qui peuvent octroyer ce statut de corporation, dont La Loi des syndicats professionnels, la Loi des banques, les Lois spéciales, la Loi des Compagnies. C'est sous le chapeau de cette dernière que se retrouve l'essentiel des organisations sportives. «Pour créer une corporation, le gouvernement, le parlement, un ministre ou un directeur du service des compagnies, selon le cas, émet un document appelé lettres patentes ou statuts de constitution. Ces documents constituent l'acte

de naissance de la corporation... »⁸⁹ Ils sont remis aux corporations nouvellement formées et un avis est publié dans la «Gazette officielle de Québec».

La Loi des Compagnies se divise en trois parties : 1-compagnies constituées en corporation par lettres patentes (avec un capital-action), 2-compagnies à fonds social, 3-corporations sans capital-actions constituées par lettres patentes. Les organisations sportives et de loisirs sont habituellement incorporées selon la troisième partie de cette Loi et une faible proportion s'incorpore selon la première partie.

Selon cette troisième partie de la Loi des Compagnies, l'incorporation :

«L'inspecteur général des institutions financières peut, au moyen de lettres patentes sous ses sceaux et sceaux, accorder une charte à tout nombre de personnes, n'étant pas moindre que trois, qui demandent leur constitution en corporation sans intention de faire un gain pécuniaire, dans un but national, patriotique, religieux, philanthropique, charitable, scientifique, artistique, social, professionnel, athlétique ou sportif ou autre du même genre.»⁹⁰

La raison principale qui motive les individus à se constituer en corporation est le fait que l'incorporation limite la responsabilité de chaque personne en cas de faillite ou de poursuite contre la corporation. Elle permet ainsi la prolifération d'organismes. Comme les organisations sportives se basent essentiellement sur le bénévolat de ses membres, l'incorporation est un moyen de protection contre d'éventuelles difficultés qui occasionneraient des problèmes supplémentaires aux membres. L'incorporation est une reconnaissance juridique à laquelle on a recours lorsque deux ou trois groupes d'individus revendiquent le monopole d'une activité sportive à l'intérieur d'une aire géographique donnée. La preuve en sera donnée ultérieurement.

⁸⁹ Pierre Montreuil, *Droit des affaires*, Chicoutimi : Gaétan Morin éditeur, 1986, p.31.

⁹⁰ *Loi sur les Compagnies*, L.R.Q., c.C-38, art.218.

Voilà qui termine le cadre conceptuel de cette étude. C'est à travers ces divers concepts que se dessinera la toile de fond de notre argumentation. Avant d'être en mesure d'analyser le modèle sportif québécois, encore faut-il être en mesure de saisir les enjeux et la dynamique qui se profile au sein de l'institution sportive. C'est précisément ce que se propose de faire la seconde partie du travail. Elle se veut en fait un rapprochement vers l'objet d'étude, le sport. Il est impératif de pénétrer au coeur de l'univers sportif par la voie de son organisation et d'en saisir la composition et la dynamique. Puisque le sport est un phénomène transculturel et transcontinental, il est possible d'établir des fonctionnalités quasi-universelles qui éventuellement s'appliqueront à la réalité québécoise. Le sport est ici analysé sous une forme globale fort répandue. Conformément aux objectifs de la présente étude, l'angle abordé est celui de la structure du sport telle que créée par les hommes en fonction de déterminants précis et de leurs besoins. La progression sera linéaire et s'étendra du simple club à la complexe institution sportive internationale. Le modèle, plus que l'étude fastidieuse de chacun des organismes qui composent celle-ci, demeure l'objet privilégié.

Chapitre deuxième

L'organisation sportive

Le présent chapitre se veut maintenant un éclairage sur les diverses dynamiques de la réalité sportive qu'il faut saisir pour insérer ultérieurement l'analyse du phénomène dans le contexte québécois. L'organisation sportive est en soi un mode de gestion très près de celui des corporations pour lesquelles la notion de performance est la finalité première. Nous constaterons dans ce chapitre comment celle-ci est omniprésente avec les conséquences positives et négatives que cette propension entraîne. Toutefois, le concept du sport fait en sorte de permettre l'utilisation de l'objet à diverses fins où, peu à peu, la notion de performance, ou à tout le moins, ses impacts péjoratifs, doivent être évacués. Par exemple, lorsque le sport doit servir strictement à l'acquisition ou au maintien de la santé, la performance devrait devenir secondaire afin d'éviter les comportements de violence et de dopage. Ce type de décision sous-tend alors des jeux de pouvoirs et de prestige initiés pas les divers acteurs impliqués dans l'organisation du sport où le capitalisme et les valeurs sociales s'entrechoquent. Ces alliances et politiciailleries de coulisses minent parfois la progression de l'institution sportive en instaurant un cafouillage d'orientation virevoltant au gré du vent. Nous verrons également comment le modèle sportif est similaire sur presque la totalité du globe, enfermant ainsi le sport dans une «universalité» qui facilite et active la présence des micro-pouvoirs. Les avantages et les enjeux sont de tous ordres et c'est en somme ce que souhaite situer le présent texte. Il est essentiel de le faire afin d'être en mesure de modeler le tout à la réalité québécoise lors du troisième et quatrième chapitre.

2.1 Les agents structurants du sport

Isoler une rencontre sportive de son contexte va permettre de découvrir son insignifiance. C'est l'environnement qui conditionne l'acte sportif et qui lui confère tout son sens⁹¹. Les interactions entre le sport et l'environnement sont déterminantes pour le sort du phénomène qui peut ainsi être voué à l'évolution ou à la disparition. Les facteurs exogènes du sport énumérés précédemment ont nettement démontré cette réalité. La présente discussion veut expliquer les facteurs généraux essentiels derrière cette structuration de l'activité sportive qui la détermine et la différencie de l'univers du divertissement et de celui du loisir. Les généralités ici présentées se composent évidemment de quantité de spécificités propres aux diverses motivations de l'individu à intégrer le groupe sportif.

⁹¹ Guay, *op.cit.*, p.111.

L'objectif est d'en extraire les principaux dynamismes englobant ces particularités individuelles.

Initialement, la société où l'activité sportive se structure doit être disposée à l'accueillir. Le contexte social doit être propice par l'expression de vecteurs socio-économiques favorables. L'évolution d'un organisme sportif, de type olympique ou local, est directement dépendante de l'évolution de la société dans son ensemble et en particulier de l'augmentation des temps de loisirs et de l'évolution des coûts et des styles de vie⁹². Afin de cerner ces agents structurants du sport, le questionnement initial demeure : Pourquoi former des organismes sportifs ? Pourquoi ne pas laisser le sport s'exprimer de lui-même de façon sporadique et ponctuelle ?

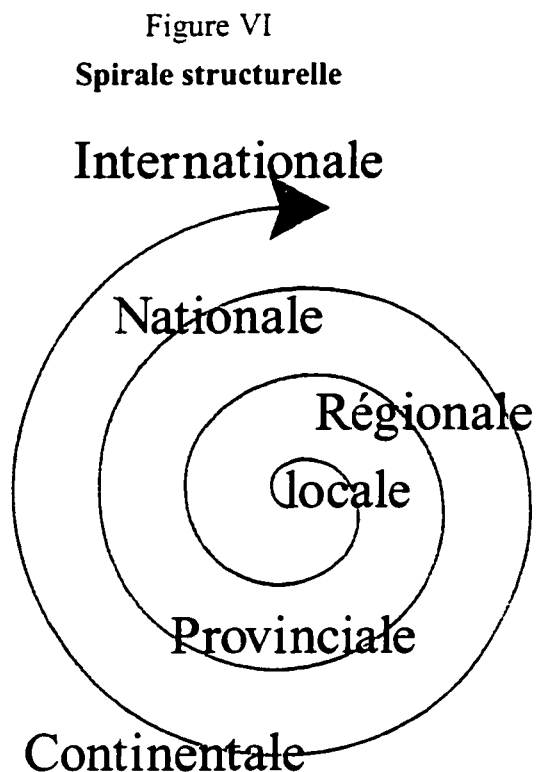
Cette interrogation renvoie au premier agent structurant qu'est le concept sport lui-même. Il comporte, en effet, la notion de compétition qui oblige que le sport oppose deux adversaires de façon collective ou individuelle. Il doit y avoir affrontement. Une confrontation qui doit être structurée par un encadrement précis : celui des règles. C'est pourquoi l'une des premières réponses au questionnement initial serait que les organismes sportifs sont créés d'abord et avant tout pour édicter les normes de fonctionnement de l'acte sportif afin d'asseoir ce dernier sur des bases solides⁹³. Mais cette solution, quoique réelle, n'est que partiellement satisfaisante. Il faut aborder l'objet sous un angle plus individuel. En fait, la prolifération des organismes sportifs se base essentiellement sur la satisfaction de besoins intrinsèques à l'individu. Ces besoins, qui trouvent écho dans la pratique sportive, sont au cœur de la présente discussion puisqu'ils sont de plusieurs ordres.

Par cette satisfaction de besoins, le sport devient un moyen d'expression de valeurs, telles que le désir de vaincre, l'amusement, la compétition. Cette dernière, hautement présente dans les sociétés industrialisées, est le reflet conscient du besoin de l'homme de se confronter, de se mesurer, et de se situer par rapport à l'autre. Cette nécessité oblige la

⁹² Bernard Ramanantsoa et Catherine Thiéry-Baslé, *Organisations et fédérations sportives : sociologie et management*, Paris : PUF, 1989, p. 27.

⁹³ «Association Union», *Le Devoir*, (11 avril 1913), p.6.

création d'une véritable spirale structurelle (figure VI) sur laquelle se déplace l'évolution de la structuration du sport.



Stimulée par le besoin de se confronter, cette figure géométrique s'explique par un exemple fort simple utilisant l'espace géographique comme point d'attache. Dans une localité donnée, des individus se rencontrent sporadiquement et de façon informelle, voire hasardeuse, dans le simple but d'exprimer leur besoin ludique. Sans règles explicites, mais acceptées de tous, ils pratiquent une activité physique. Une sociabilité s'installe qui peut éventuellement tendre vers une solidarité. À ce stade, l'activité peut conserver ce caractère précis ou bien cheminer vers une fréquence et une formalisation plus élevées si le besoin initial n'est pas comblé. Des individus du groupe, conscients d'une nécessité de répétition de l'acte sportif, exprimée par un intérêt marqué des participants, décident alors de préciser des modalités de participation et de fréquence de l'activité. Ils posent un geste structurant. Encore ici, comme à tous les niveaux de la spirale structurelle, l'expansion peut se limiter à cette étape. La représentation de cette formalisation de l'activité s'exprime habituellement par la formation d'un club ou d'une association sportive.

L'organisme ainsi créé peut atteindre une saturation rapide des possibilités d'offre de pratique de l'activité concernée. Si une insatisfaction se manifeste de la part des participants qui recherchent un stimuli par la confrontation de nouveaux adversaires, les responsables du club vont tenter de combler cette lacune par l'organisation de rencontres avec d'autres groupes possédant les mêmes affinités. Ceux-ci proviennent habituellement de la même localité. Ces rencontres deviennent les embryons à l'établissement d'une nouvelle structure sportive : les ligues. Ce nouveau schème d'organisation se reproduit géographiquement proportionnellement au besoin toujours grandissant de confronter les forces en présence et éventuellement de déterminer un champion, but ultime du sport. Des ligues sont ainsi mises en place selon une aire régionale, provinciale, et même dans certains cas, nationale, continentale (exemple : Jeux Panaméricains) et internationale. Dans ce dernier cas, la formule fréquemment utilisée est celle du déplacement de l'ensemble des participants plutôt que de celui des unités entre elles. De nombreux réseaux de compétitions internationaux (ex : les Coupes du Monde multisports, la course automobile) déplacent tous leurs athlètes en un lieu précis afin de compétitionner entre eux. «L'avantage du terrain»⁹⁴ est fortement amenuisé.

Néanmoins, le besoin de compétition n'est pas rassasié par ces structures internationales puisque des individus ont ressenti l'obligation de mettre sur pied des manifestations sportives ponctuelles (par exemple : Jeux Olympiques, Jeux du Commonwealth, Jeux Arabiques, Mondial de soccer, Mondial de rugby) afin que les meilleurs athlètes compétitionnent dans un ultime affrontement. Pourtant, à peu d'exception près et outre les équipes nationales formées pour l'occasion, ce sont les mêmes participants qui se côtoient saison après saison sur la scène internationale. Il semble exister une nécessité de figer dans le temps «la rencontre des meilleurs», «le choc des titans». Un sextuple champion du monde est-il inférieur à un champion olympique qui, à un moment précis dans le temps, a offert la performance de sa vie au vu et au su de tous ? Ces rencontres périodiques possèdent une importance telle qu'elles dictent les procédures à suivre au reste des paliers de l'institution sportive.

⁹⁴ Expression utilisée pour exprimer l'avantage que possède le participant ou l'équipe sportive d'évoluer devant ses propres partisans ou sur un terrain, ou une aire de jeu, dont il connaît mieux les points de repère ou les limites physiques.

Ce bref exemple permet de constater de quelle façon la structuration d'une activité peut se déplacer sur la spirale structurelle. Ce mouvement est stimulé par un besoin de confrontation qui peut être comblé à tout moment et ainsi mettre fin à l'évolution de la structuration de l'activité devenue sport. La forme spirale démontre comment l'organisation du sport peut se complexifier organiquement et dynamiquement en se combinant à un accroissement des possibilités d'ouverture à l'autre. Proportionnellement à cette mobilité, la structure évolue puisqu'elle doit satisfaire un plus grand nombre d'individus.

Ce besoin de confrontation stimule également la création d'organismes sportifs selon un mode concurrentiel. Il est fréquent que deux ou plusieurs groupes d'individus se disputent le contrôle et la réglementation d'un sport sur un territoire précis. Ces groupes tentent de soutirer des participants, voire des membres éventuels, à l'organisme rival et vice-versa. La reconnaissance juridique et sociale qu'offre l'incorporation revêt ici une importance particulière pour contrôler l'activité visée. La concurrence devient un agent structurant secondaire en raison de sa grande proximité avec le besoin de confrontation.

Sur cette même spirale mais à l'intérieur des structures, l'individu se déplace, stagne, régresse ou éventuellement quitte. Dans sa quête d'être le meilleur, le champion, l'individu tente de poursuivre son ascension sur des paliers successifs qu'il peut abandonner à tout moment. Même lorsque l'athlète atteint la consécration ultime de son sport sur la scène internationale, la spirale poursuit sa croisade en exigeant du nouveau champion de défendre sa couronne face à d'éventuels prétendants. Il doit poursuivre la compétition, reconquérir en cas de défaite, ou bien se retirer dans la gloire ou dans l'amertume de la défaite face à l'usure du temps qu'il ne peut éviter.

Un second agent structurant du sport est intimement lié à celui du besoin de confrontation : le droit au sport. En effet, la création d'organismes sportifs peut être stimulée par la nécessité d'assurer le droit à la pratique sportive pour les individus qui ne peuvent l'exprimer librement. La création d'organismes sportifs dans les quartiers défavorisés dépourvus d'équipements sportifs, la hausse des équipes sportives féminines à tous les niveaux de l'institution sportive, la formation de groupes sportifs pour les handicapés physiques et mentaux, la création d'associations sportives ethniques (par exemple : francophones, italiennes, anglophones) sont des structures mise en place pour combler une lacune criante en matière d'équipements, d'intervenants, et d'accueil pour ces catégories sociales. Celles-ci revendiquent un droit au sport découlant du droit au loisir tel

que stipulé dans la Charte des droits de l'homme de 1948⁹⁵. Cette structuration motivée par la satisfaction du droit au sport va stimuler la fibre identitaire en permettant un regroupement par pairs. Les individus qui ont facilement accès à la pratique sportive, exprimant ainsi librement leur droit au sport, se dotent également de structures qui permettent la continuité de l'expression de leurs besoins sportifs.

Un troisième agent structurant du sport est une conséquence directe du besoin de se confronter : celui d'établir des règles. Celles-ci sont nécessaires pour un déroulement acceptable du sport par les participants et éventuellement par le reste de la société qui consent à le soutenir dans son contexte culturel. En raison de mécontentements sur les règles de l'activité, de nombreux organismes sportifs voient le jour sur des bases conflictuelles. L'idéologie véhiculée et la culture organisationnelle exprimée par les règles deviennent le centre de la discorde. On assiste à des scissions et à la création d'organismes rivaux pour gérer une même discipline sportive. Les règles, tant administratives que techniques, délimitent l'acceptable du non-acceptable. Les participants, les officiels, les dirigeants y sont soumis, parfois même les médias et les spectateurs. Les règles donnent un sens à l'acte sportif. Sans elles le sport devient anarchique et en proie à l'abandon et au rejet social.

Le quatrième agent structurant est celui de la socialisation que permet le sport. En effet, celle-ci résulte de la proximité des individus mis en relation par l'acte sportif. Que ce soit à titre de participant, de spectateur ou autres, le sport oblige une forme d'interaction entre les individus. La socialisation ainsi résultante cherche en clair l'intégration sociale de l'individu et contribue au développement de la sociabilité. Elle devient une motivation essentielle de création d'organismes sportifs qui se veulent explicitement pour le développement sportif et social de leurs membres⁹⁶. Stimulés par un besoin de se confronter plus fréquemment, et donc plus ou moins consciemment d'augmenter la socialisation, les individus s'organisent et se regroupent afin de hausser la fréquence des rencontres sportives. Des organismes sont ainsi créés. La socialisation sportive s'exprime toutefois dans un paradoxe qui peut étouffer le sport. On verra au troisième chapitre, comment, chez les francophones, le caractère «social» peut devenir le principal motif de création d'organismes sportifs au point de surpasser le besoin de confrontation. Lorsque l'objectif

⁹⁵ Article 24 de la *Déclaration Universelle des Droits de l'homme*, adoptée et proclamée par la résolution 217 A (III) de l'Assemblée Générale des Nations-Unis, 10 décembre 1948.

⁹⁶ Acte d'incorporation de «L'Association Athlétique de Saint-Roch de Québec», *Gazette Officielle de Québec*, vol. XXV, no 5 (4 février 1893), p.402.

premier de l'organisme devient le caractère social et non la rencontre sportive en soi, il y a relâchement de certaines composantes du concept telles que la compétition, l'enjeu et les règles. Le concept disparaît progressivement, noyé par une ligne de conduite strictement récréative où le dîner champêtre l'emporte sur la compétition prévue. Celle-ci ne devient alors qu'un prétexte. Nous y reviendrons.

Ces quatre principaux agents de structuration du sport (besoin de compétition, droit à la pratique sportive, besoin de régularisation, besoin de socialisation) comportent quantité de sous-motifs valables qui peuvent même devenir la motivation principale expliquant la création d'un organisme sportif donné. Le besoin identitaire, par exemple, n'a pas été retenu parce que paradoxalement il englobe ces quatre agents structurants mais se réalise de façon inconsciente chez les individus qui fondent des organismes sportifs. Son impact n'en n'est pas pour autant amenuisé. D'ailleurs, il en sera abondamment question lors des dynamismes internes au groupe sportif. Les agents structurants retenus ici décrivent le mieux l'actuelle réalité québécoise et canadienne au plan de l'évolution et de l'organisation du sport. Ils répondent le plus adéquatement au questionnement initial sur la nécessité de créer des organismes sportifs. Ils permettent de conclure que la structuration du sport est agente : compétitive, législative, régulatrice, et socialisante. Ces quatre agents précisent une forme de structure qui explique les fonctions du sport selon des objectifs initiaux et lui donnent ainsi un visage particulier fort répandu qui diffère partiellement selon le cas. Structure dont la cellule primaire demeure le club ou l'association sportive.

2.2 Club ou association sportive - cellule primaire

Parmi les multiples structures sportives complexes et moins complexes existantes de part le monde, la cellule d'accueil initiale pour le participant demeure celle du club ou de l'association sportive. Cette réalité sera démontrée schématiquement au moment d'aborder le sport en tant que pyramide sportive. Pour le moment, il importe de saisir que le club ou l'association sportive s'ouvre à l'individu selon leurs propres limites. Pour les fins de la discussion et afin de ne pas alourdir le texte, le terme «club» sera employé uniquement en considérant que les propos mentionnés se prêtent également à la notion «d'association». Le concept de «groupe sportif» ne peut être utilisé ici puisqu'il signifie à la fois le club, l'association, la fédération et autres modes d'organisation sportive.

Le club est initialement un groupe. Ce qui signifie que le club est une collectivité identifiable, structurée et continue, composée de personnes qui remplissent des rôles réciproques conformément à des normes sociales et à des intérêts et à des valeurs dans la poursuite des buts communs⁹⁷. De façon plus simple, Guy Rocher nomme le groupe en tant qu'ensemble de personnes qui possède une certaine organisation, un programme explicite d'action, des buts assez précis⁹⁸. Le club est en fait ce que Mucchielli qualifie de groupe «primaire» qui représente une intégration intime, d'une certaine fusion des individualités représentant un «nous» englobant une sorte de sympathie et d'identification⁹⁹. Le «nous» étant fortement exploité et constamment renforcé par des événements sportifs impliquant le club, conférant du même coup au sport une inévitable fonction identitaire.

Le club dépasse cependant le statut de groupe «primaire» en raison de sa structure et de sa formalité explicite contrairement à celle du groupe informel où les individus occupent une position sociale souvent floue et non spécifiée par un niveau administratif quelconque. Un groupe d'amis est informel et ne possède pas de charte expliquant la position de chaque individu. Tout y est fluctuant et possède une relative mobilité. La comparaison est similaire à celle du groupe qui se distingue du quasi-groupe en raison de l'absence de sentiment d'appartenance et d'organisation malgré des intérêts communs. Le quasi-groupe (exemple : une foule) sert de recrutement au groupe formel¹⁰⁰. Même si le club est un groupe officiel, des groupes informels peuvent s'y créer. Des individus ayant des affinités communes vont se rassembler systématiquement lors des activités du club. Cette informalité peut croître et éventuellement permettre la mise sur pieds de nouveaux clubs si la cellule première ne répond plus aux attentes.

Comme groupe, le club doit répondre à certains besoins et aspirations de l'individu et devenir un instrument, plus ou moins conscient, de l'émancipation de la personne¹⁰¹. Sans cet attribut, son existence est inutile et la disparition imminente. Le club possède donc une fonction sociale et devient un mode organisationnel, une catégorie d'organisation,

⁹⁷ Définition du groupe par Joseph H. Fichter, *op.cit.*, p.81-82.

⁹⁸ Guy Rocher, *Introduction à la sociologie générale*, 3 vol., Montréal : Édition Hurtubise, HMH, 1969, p.395.

⁹⁹ Définition du groupe primaire selon Roger Mucchielli, *La dynamique des groupes*, 10e édition, Paris : Les Éditions ESF, 1983, p. 13.

¹⁰⁰ Bertrand Badie et Gerstlé, *op.cit.*, p. 93.

¹⁰¹ Bernard Mailhiot, *Dynamique et genèse des groupes : Actualités des découvertes de Kurt Lewin*, Paris : Épis, 1968, p. 75-76.

présente à l'intérieur de l'institution sportive. Il diffère cependant de l'association par son ouverture plus restreinte à l'autre. Son caractère élitiste, datant du XVIII^e siècle et exprimé par un «membership» peu accessible, confère au club une spécificité voire, une exclusivité. Un statut social élevé est la principale porte d'entrée au club. Ce qui est n'est plus le cas de nos jours malgré le fait que la notion de «membre» persiste toujours au sein de nombreux clubs et fédérations sportives auxquels le sportif doit s'affilier. L'élitisme qui qualifiait le membre d'un club sportif d'autrefois a presque disparu.

Cette relative fermeture du club n'en fait pas un système totalement clos¹⁰² puisque, à travers ses membres, il demeure en constante interaction avec son environnement social. Il subsiste à l'intérieur du club une mobilité des individus qui peuvent quitter et revenir selon le bon vouloir des autres membres. Cette mobilité est à peu près inexistante dans une autre entité similaire au club : celle du «cercle». De part sa définition géométrique, le cercle est totalement fermé et hermétique à toute influence. Il impose une fermeture aussi serrée que celle du club, même si dans la pratique, elle ne peut jamais exister totalement. D'origine francophone, contrairement à celle du club qui est anglophone¹⁰³, le cercle est fort répandu dans les structures mises sur pied par le clergé, d'où émane un fort conservatisme et une disposition au traditionalisme. On considère l'ouverture à l'autre comme néfaste et destructrice de cette idéologie cléricale. Tout comme le club, le cercle va s'étendre à la paroisse, à la municipalité, à la région, mais dans une progression géographique plus restreinte et une idéologie verticalement imposée. Le club va devenir l'ennemi du cercle. La démocratie du club, si serrée soit-elle, se veut plus forte que celle du cercle où les conditions de tous ordres (exemple : religion, politique) de l'individu deviennent les déterminants principaux de son éligibilité ou non aux activités du cercle.

La parfois complexe structure sportive repose sur les clubs dispersés sur l'ensemble d'un territoire donné. Ces clubs sont les vecteurs principaux de la diffusion des pratiques sportives¹⁰⁴. Ils sont la structure d'accueil de l'individu désirant prendre part à l'acte sportif. Le club est le lien direct et incontournable. Il est la porte d'accès à l'institution sportive. Dès la naissance du sport, les individus se sont regroupés sous forme de club pour faciliter la pratique de leur activité sportive favorite. Avec l'expansion du sport, la structure s'est complexifiée pour donner naissance à un autre mode organisationnel : les fédérations

¹⁰² *Ibid.*, p. 173-174.

¹⁰³ «Mélanges-Les Clubs», *La Minerve*, vol. XI, no 70 (16 octobre 1837), p.1.

¹⁰⁴ Raymond Thomas, Antoine Haumont et Jean-Louis Levet, *Sociologie du sport*, Paris : PUF, 1987, p. 74.

sportives. Celles-ci sont des structures divisionnelles contrairement à l'aspect fonctionnel des clubs qui concrètement échangent avec les individus. Le club propose l'activité au client¹⁰⁵, la fédération la propose aux clubs. La fonction divisionnelle des fédérations est possible grâce à l'existence de nombreux clubs. Sans unité point de regroupements et de divisions. Chaque club sportif, si petit soit-il, permet à une quantité variable d'individus de pratiquer une activité sportive quelconque. Même si la signifiante de ce club est infime, elle demeure l'élément essentiel de la base participante sur laquelle s'assoit l'appareil administratif organisationnel et éventuellement institutionnel. Les clubs sportifs sont ainsi la genèse de l'institution sportive, ils forment le tissu élémentaire et essentiel à l'évolution du sport. Il faut cependant vérifier les composantes de cette matière afin de saisir leur influence sur l'ensemble de l'institution sportive.

2.3 La structure du club - les composantes

La structure discutée ici représente un ensemble de fonctions et de relations déterminant formellement les missions que chaque unité composante de l'organisation doit accomplir ainsi que les modes de collaboration entre ces unités¹⁰⁶. Le propre de la structure sportive est sa permanence et le clonage continu de son modèle initial par la cellule unique qu'est le club. La structure sportive est universellement répandue à travers le monde, sans limites culturelles ni temporelles, comme le démontrera l'analyse comparative de structures sportives nationales qui suit ce propos.

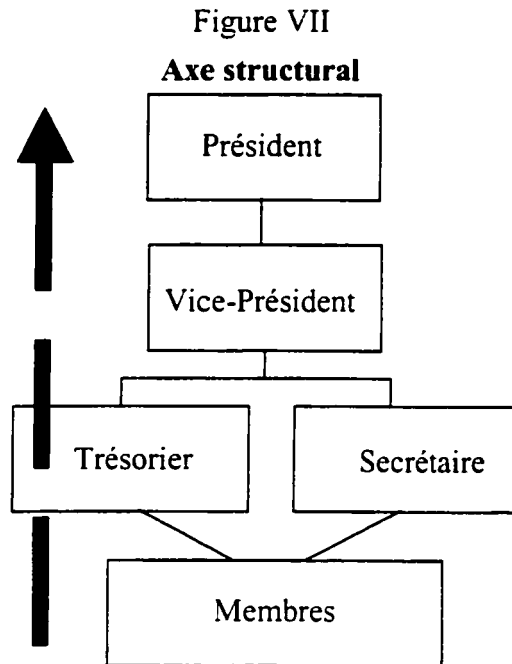
Le club ou l'association sportive possède tous deux une structure semblable commandée par une histoire sportive efficace basée sur un modèle administratif datant de la fin du XVIIIe siècle. En fait, depuis la création du premier club sportif, répertorié à ce jour, Le Jockey Club (1750) en Angleterre¹⁰⁷, la structure des organismes sportifs n'évolue guère. C'est dans la lourdeur et la complexité des relations entre les organismes que s'expriment plutôt les différences. L'axe autour duquel se construit et se complexifie le club, demeure le même et est très corporatif (figure VII) : un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire, des membres adhérents, quelques sous-comités. Cette simplicité est le propre des premiers clubs sportifs. Elle se justifie par des rencontres souvent occasionnelles voire sporadiques, par le peu de membres et par des installations sommaires

¹⁰⁵ Ramanantsoa et Thiéry-Baslé, *op.cit.*, p. 133-134.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 130.

¹⁰⁷ Raymond Thomas, *Histoire du sport*, Paris : PUF, 1991, p. 61.

(un terrain ou un champ prêté ou loué, parfois acheté par le club¹⁰⁸) Cette structure primaire existe encore aujourd'hui même si elle se trouve ensevelie dans une complexification chez les organismes sportifs qui suivent l'évolution et l'expansion du sport.



La structure d'un club sportif se veut une réponse à l'ouverture sur l'environnement avec lequel le sport, et conséquemment le club sportif, sont en interaction constante. C'est le club qui détermine le type de perméabilité de cette relation par son système d'ouverture-fermeture à l'autre. L'exclusion totale est impossible et le club réagit aux pressions externes si faibles soient-elles. Les buts et les normes dont se dotent les membres du club deviennent des moyens de se conformer ou de résister à ces pressions. Le style de vie, la culture organisationnelle, constitue aussi un moyen de défense¹⁰⁹ et de préservation de l'authenticité de l'organisme. La structure d'un organisme devient outil de permissivité et de perméabilité, selon le cas.

Le processus décisionnel d'un club porte en soi le germe d'une spécificité structurelle et culturelle¹¹⁰. La complexité de la structure reflète celle du processus de décision mis en place par les décideurs. Selon les vecteurs et l'idéologie sociale du moment,

¹⁰⁸ Raymond Thomas, Antoine Haumont, Jean-Louis Levet, *Sociologie du sport*, Paris : PUF, 1987, p. 72.

¹⁰⁹ Albert. Meister, *La participation dans les associations*, Paris : Les Éditions Ouvrières, 1974, p.112.

¹¹⁰ Ramanantsoa et Thiéry-Baslé, *op.cit.*, p.17.

le processus décisionnel est appelé à se muer tout en demeurant le reflet des relations de pouvoir officielles entre les membres de l'organisme. Celles-ci pouvant même être concurrencées voire dépassées par les relations de pouvoir non-officielles subsistant entre les individus. Le processus décisionnel s'exprime de façon explicite par l'outil de référence nécessaire à tout organisme : l'organigramme. Ce dernier décrit à la fois la structure, le processus de prise de décision, et le pouvoir officiel, en clair : la culture organisationnelle officielle de l'organisme.

L'organigramme donne à la structure de l'organisme toute sa formalité. La «structure formelle», comme la nomme Mucchielli, signifie l'organisation hiérarchique par son caractère officiel et obligatoire. Elle fixe les fonctions des membres par rapport aux objectifs initiaux de l'organisme¹¹¹. C'est de la structure formelle dont il est question ici et non pas des relations de pouvoir non-officielles et de leurs conséquences sur la constitution de rapports menant à l'élaboration d'une structure parallèle et informelle. En fait, les organigrammes ne sont qu'une facette de l'organisation interne. Ils sont une image que l'on veut rendre officielle. Celle-ci diffère cependant de la réalité à divers degrés. Les organigrammes s'avèrent inadéquats en tant que description de la totalité structurale. Ils n'en présentent qu'une façade puisqu'ils ne figent que quelques aspects structuraux dans la division des tâches et la hiérarchisation des rôles¹¹². Malgré ce biais, l'organigramme devient la référence en cas de conflit relatif à l'insubordination ou à la responsabilisation. Il est le réseau de communication officiel entre les divers paliers de l'organisme. L'organigramme démontre la démocratie de l'organisme, si démocratie il y a, ainsi que la force ou la faiblesse de son expression.

L'organigramme exprime, en fait, la trame officielle des relations de pouvoir de l'organisme par la définition, parfois peu explicite, des trois principaux systèmes nécessaires à l'atteinte des objectifs initiaux : le système législatif, le système exécutif et le système judiciaire¹¹³. Quelque soit la forme ou la structure de chacun d'eux, et aussi peu perceptibles soient-ils, ces systèmes font partie du mode organisationnel. Ils sont

¹¹¹ Selon Mucchielli, la structure formelle est l'organisation hiérarchique et fonctionnelle du groupe sous son aspect officielle et obligatoire. Elle est relative aux objectifs du groupe et définit des fonctions par rapport à ces objectifs. Roger Mucchielli, *La dynamique des groupes*, 10e édition, Paris : Les Éditions ESF, 1983, p. 51.

¹¹² Jean M. Guiot, *Organisations sociales et comportements*, Montréal : Les Éditions Agence D'Arc, Inc., 1981, p. 36.

¹¹³ *Ibid.*, p. 92.

nécessaires au fonctionnement efficace de l'organisme et de sa mission première. Le volet législatif se consacre à l'établissement des politiques et procédures ainsi qu'à la formulation des objectifs. Le système exécutif se centre sur la réalisation et la mise en œuvre des options retenues par l'appareil législatif, lesquelles sont sous la surveillance d'un simulacre de système judiciaire qui constitue en soi le processus d'interprétation des règles en cas de litige ou de conflits. Dans de multiples organismes sportifs, le système exécutif fait à la fois office de système judiciaire, ou plutôt, de comité de discipline. Des sanctions sont fréquemment décidées par un permanent en place ou par le conseil d'administration de l'organisme. La complexité de ces trois systèmes est initiatrice de celle de la structure de l'organisme. Elle détermine les relations de pouvoir et de micro-pouvoir permettant ainsi de représenter géométriquement l'organisme selon sa spécificité. Chez les organismes sportifs la forme de la structure globale diffère peu. Cette caractéristique commune s'exprime dans ce qu'il est possible de nommer : les pyramides.

2.4 Les pyramides sportives

La forme pyramidale offre la possibilité de bien schématiser la structure et le pouvoir hiérarchique d'une organisation par sa large base progressant jusqu'à un infime sommet. Elle permet, par cette forme triangulaire, de démontrer la relative symbiose entre les composantes. Le sommet domine et est restreint face à une base large offrant des possibilités plus grandes d'accueil pour les individus. Une base nécessaire malgré son apparente naïveté, et une certaine forme péjorative qui l'enveloppe. Le sommet n'existe que si un socle solide le supporte. Le pouvoir est détenu par un groupe restreint d'individus en son sein qui dirigent la masse se retrouvant à la base de la pyramide. Celle-ci explique finalement la possibilité de mobilité pour l'individu et le situe partiellement et officiellement dans son rapport à l'autre.

L'organisation sportive s'exprime dans une verticalité qu'il est possible de relier à celle exigée par le milieu économique. En effet, ce cadre corporatiste n'est point spécifique au sport puisqu'il est le propre du monde des affaires où l'administration de nombreuses entreprises repose sur une hiérarchie de type pyramidale. L'objectif de toute entreprise axée sur la performance comporte une multitude de similarités avec le milieu sportif (exemple : être la meilleure, vaincre l'adversaire pour s'appropriier des parts de marché et augmenter les profits). Les deux mondes, celui du sport et celui des affaires, reposent sur des valeurs semblables (exemple : compétition, performance, enjeu). Les modes organisationnels

peuvent ainsi être similaires en raison des emprunts faits à l'autre et en raison des origines fréquemment corporatistes des organismes sportifs mis sur pied par des individus possédant une expertise corporative.

Il est possible de déterminer essentiellement trois types de pyramides reliées au sport : la pyramide participative, la pyramide sportive et la pyramide administrative. Cette dernière étant essentiellement l'objet de la présente discussion. Toutefois pour bien en saisir les fondements et la dynamique, il importe de porter un regard bref sur les deux types qui la précèdent.

Figure VIII
Pyramide participative

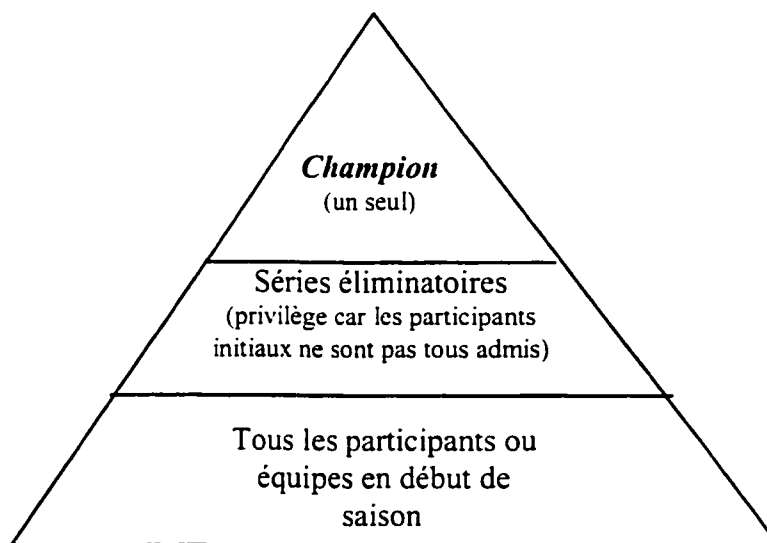


La figure VIII démontre de quelle façon la participation au sport peut se limiter aux qualités athlétiques du participant. Le sport est cruel puisqu'il détermine et élimine. Il départage vainqueurs et vaincus, les performants des moins performants. Ultimement, et tant qu'il est possible de le faire, des champions provenant d'espaces géographiques différents s'affrontent afin de déterminer le meilleur de tous, «le champion du monde». L'élagage se poursuit. La performance sportive discrimine en sélectionnant les meilleurs. Des individus forment alors une élite provenant de la masse. Parmi ce groupe sélect, le champion dominera ses pairs au sommet de la pyramide. Le valeureux participant qui

désire pratiquer une activité sportive ne peut intégrer la structure participative au niveau de son choix. Il doit habituellement débiter à la base et, selon son potentiel, gravir les différents niveaux offerts. Les participants et les places disponibles sont nombreuses à la base. Plus l'on s'approche du sommet, plus celles-ci diminuent en raison de la hausse des critères à atteindre et des exigences reliées au niveau concerné. De nombreux participants de talent ne progresseront pas volontairement d'un niveau à un autre. Ils préféreront se satisfaire à l'intérieur de niveaux offrant des contraintes moindres qui correspondent davantage à leur mode de vie. Ces participants sont soumis aux capacités d'accueil présentes dans leur espace géographique. Le nombre de centres urbains en mesure d'offrir l'ensemble des niveaux de cette pyramide est faible. L'individu désirant atteindre le sommet doit absorber les facteurs socio-économiques inhérents à de nombreux déplacements.

La seconde pyramide (figure IX), qualifiée de «sportive», est moins dépendante des structures puisqu'elle provient de l'essence même du concept sport. Elle implique que le sport se réalise selon les structures existantes. Il y aura vainqueur et champion ultime que ce soit au pallier local ou international. Le peu de structure n'est pas un obstacle au sport en soi mais bien à l'ampleur du phénomène. Un champion d'une municipalité donnée demeure un champion. Il ne peut cependant se mesurer à l'autre si les structures nécessaires sont déficientes. Le sport reste du sport en dépit des structures.

Figure IX
Pyramide sportive



Peu importe le mode de sélection retenu, l'objectif reste le même : déterminer le champion. Cette pyramide propose d'offrir la possibilité aux nombreux participants de se qualifier pour les éliminatoires et éventuellement pour le titre. Le concept «d'éliminatoires» reflète bien cette nécessité, cette quête du meilleur. Il «élimine», au terme d'un calendrier préétabli et ne retient que ceux qui répondent aux critères préalablement définis. Parmi ceux-ci, l'épuration se poursuit jusqu'à ce qu'un seul survivant ne s'élève au-dessus des autres : le champion.

Cette finalité du sport est responsable de l'élaboration de celle des trois pyramides qui concernent le plus notre propos, la pyramide administrative. Cette dernière est la réponse au besoin de performance, à la soif moderne du record et à l'aspiration tragico-comique de l'immortalité de l'homme par la gloire sportive¹¹⁴. La pyramide «administrative» est le support à l'utilisation du sport et à son expansion depuis le milieu du XIXe siècle. En effet, plus l'on progresse sur l'une ou l'autre des deux pyramides, plus surgit un besoin d'uniformisation comblé par la pyramide administrative.

Elle est celle parmi les trois pyramides qui exprime le mieux la relation de pouvoir suivant la dimension verticale autour de laquelle s'échelonnent des stratifications variant d'organismes à organismes, par leur multiplicité, la distance sociale qui les sépare, les possibilités de passage d'une strate à l'autre et selon la dynamique interne de chaque strate¹¹⁵. Cette dimension trace une hiérarchie qui peut s'avérer fort complexe selon le pallier sportif de la spirale sportive où l'on se situe. La hiérarchie structure un système où l'ordre, le commandement, se répercute de façon pyramidale depuis le sommet centre unique de décision, jusqu'à la base, organes d'exécution¹¹⁶. Évidemment ce dit pouvoir peut être court-circuité ou modifié tout au long de la pyramide de façon encore plus prononcée conformément à la complexification de la pyramide. Malgré sa forme pour le moins despotique, certaines pyramides administratives offrent des réseaux de communication bidirectionnels en proposant un interlocuteur tant à la base qu'au sommet. Ce dernier peut ainsi réagir à la mouvance des volontés et des besoins de la masse.

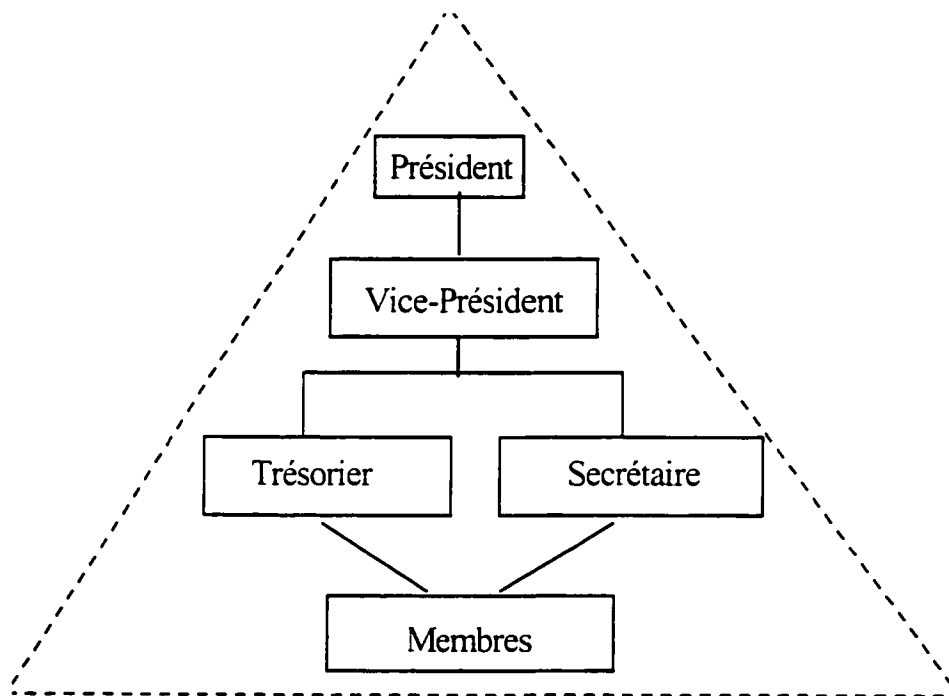
¹¹⁴ Walter Umminger, *Des hommes et des records : histoire de la performance à travers les âges*, Paris : La Table Ronde, 1962, p. 8.

¹¹⁵ Guiot, *op.cit.*, p. 100.

¹¹⁶ Thomas; Haumont et Levet, *op.cit.*, p. 214.

Précédemment, la figure VII démontrait l'axe structural de l'organisation de clubs et d'associations sportives. En y regardant de plus près on aperçoit une forme pyramidale s'y profiler. En retenant simplement comme exemple le nombre d'individus présents dans chacun des postes, le plus petit nombre (sommet) possède le pouvoir décisionnel sur le plus grand (base). La pyramide administrative apparaît dans la dimension verticale de l'organisme.

Figure X
Pyramide de l'axe structural



La pyramide administrative est présente tant au sein du simple club ou association sportive qu'en celui des complexes fédérations internationales. L'institution sportive internationale est elle-même une superposition et un rassemblement de multiples pyramides provenant d'espaces géographiques différents. C'est avec ses clubs locaux à la base, s'étageant jusqu'aux fédérations internationales, au sommet, que le sport s'est organisé en

une véritable institution de type pyramidale fortement hiérarchisée. Modèle semblable à l'Église ou l'Armée relativement à la concentration du pouvoir¹¹⁷ ainsi qu'à sa distribution. Le territoire couvert par la juridiction d'un club ou d'une fédération va déterminer le nombre de membres potentiels et ainsi influencer fortement la complexification de la structure pyramidale. Il est inutile pour un club sportif de quartier de se doter d'une division de médecine sportive mais il est impératif pour une fédération internationale de le faire. Chaque organisme doit établir et modifier sa structure en fonction des objectifs initiaux, du personnel, de la clientèle visée et des facteurs exogènes du sport.

Depuis la fin du XIXe siècle, le sport a donc progressivement glissé d'une pyramide simple vers une complexification de ses structures. Le petit club sportif isolé d'autrefois forme maintenant la première pièce d'une énorme structure souvent multinationale¹¹⁸. La complexité de la structure sportive internationale permet toutefois un laxisme dans l'application du pouvoir. Les clubs et les associations qui forment la pyramide sont relativement autonomes dans l'application de leurs modes de fonctionnement mais le sont moins au plan idéologique. Il est ardu pour les fédérations internationales et le Comité International Olympique (C.I.O.), constituant le sommet de l'institution sportive, de vérifier la conformité et le respect des directives imposées dans chacun des organismes situés sous leur autorité. Des sanctions sont possibles mais difficilement applicables par le sommet. C'est à chacun des paliers de vérifier la conformité des niveaux qui leur sont inférieurs.

La pyramide administrative, comme tout organigramme, n'est que façade. Elle est la structure officielle, image d'une réalité souhaitée, partiellement vraie mais à la fois irréaliste. Derrière la forme de la pyramide et l'idéologie officielle, les textes s'interprètent. Les règles se tordent, les hommes changent de masques¹¹⁹. La structure devient l'outil de référence en terme de responsabilisation et non pas le reflet de la réalité.

Telle que mentionnée précédemment, le propre de la structure sportive est la continuelle similitude du modèle pyramidal tant à l'échelle locale qu'internationale. Un club local de sport allemand est quasi-semblable à un club local québécois, comme si

¹¹⁷ Louis Jolin, Pierre Brodeur, Daniel Côté, Paul-Émile Lévesque, Michel Bellefleur et Gérard Bouchard, *Des mythes sportifs*, Montréal : Bellarmin-Desport, Coll. Les Dossiers Beaux-Jeux, #3, 1978, p. 53.

¹¹⁸ Fernand Landry; Éric Volant; Edmond Robillard, *Jeux Olympiques et jeu des hommes*, Montréal : Fides, Coll. Terre Nouvelle, 1976, p. 37.

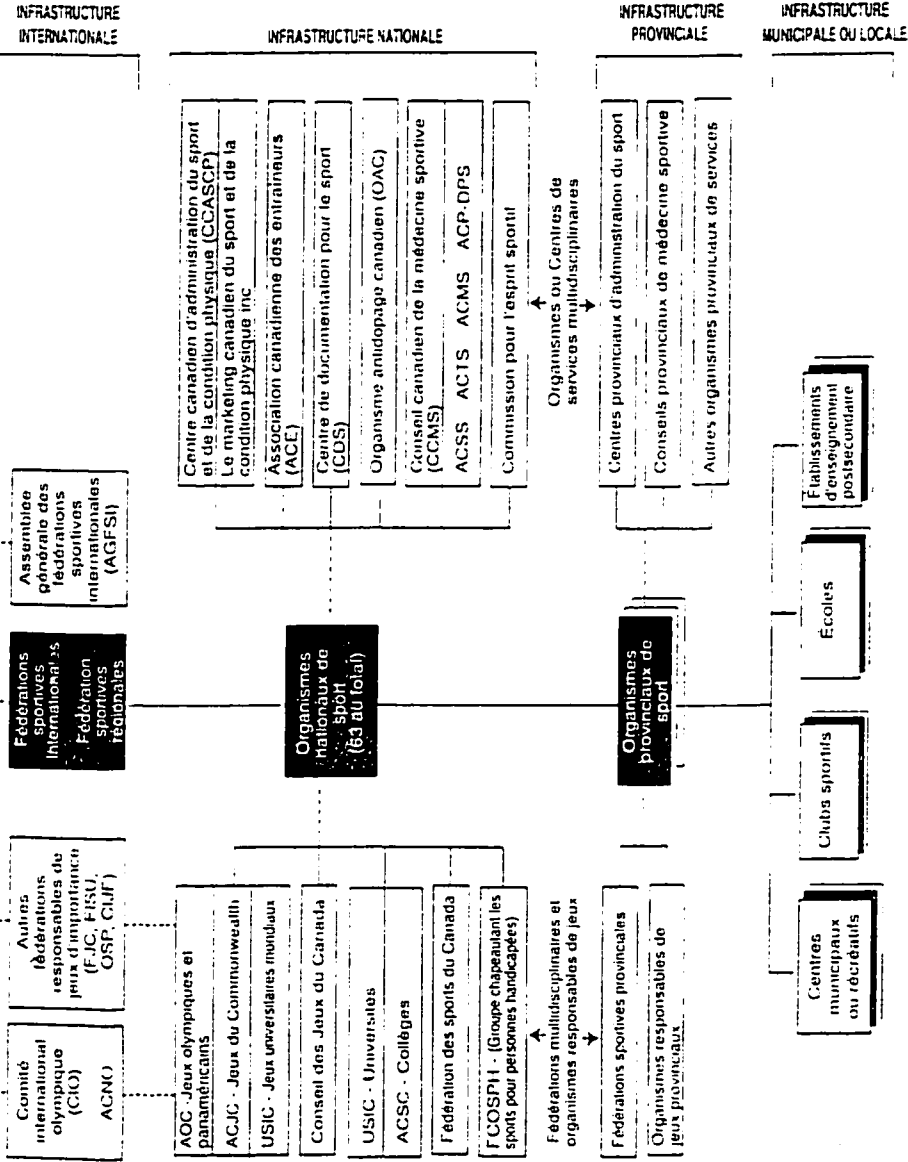
¹¹⁹ Ramanantsoa et Thiéry-Baslé, *op.cit.*, p. 126.

l'appareil administratif sportif britannique du XIXe siècle avait été cloné de par le monde. Que ce soit en Amérique, en Europe, en Asie, sur le continent africain ou australien, la structure sportive est fondamentalement la même. à quelques exceptions près, et s'exprime selon la variabilité et l'ampleur du phénomène sportif. Cette uniformité étendue est une forte représentation de la transcendance culturelle du sport qui se moque des frontières et impose sa propre culture.

La pyramide administrative est la réponse à cette expression du sport. Le cadre demeure intact tant que la forme associative du sport constitue la base et le moteur du mouvement¹²⁰. C'est le contenu qui est modifié par les spécificités territoriales, culturelles et idéologiques. A cet effet, voici une brève analyse qui démontre en quoi la structure sportive est quasi-identique peu importe les espaces géographiques et les cultures étudiées. À titre comparatif et vérificatif, les structures sportives de certains pays ont été retenus de façon tout à fait arbitraire, sans discrimination de culture, de régime politique ou de puissance sportive reconnue. Elle démontre les exigences de la réalité sportive d'aujourd'hui et dans quelle mesure le modèle sportif est fortement hiérarchisé ainsi que le positionnement du pouvoir fortement centralisé au sommet de la pyramide. Le modèle n'est donc pas unique et spécifique mais est parsemé de variantes selon les orientations données au sport, de même que les ressources qui lui sont attribuées. Ces deux aspects sont relativement significatifs du degré d'insertion sociale du phénomène. En clair, l'objectif de cette analyse est de démontrer comment les jeux de pouvoir et de prestige sont inévitables d'une culture à l'autre.

¹²⁰ Colin Miège. *Le sport Européen*, Paris PUF, 1996, p. 4 et 7.

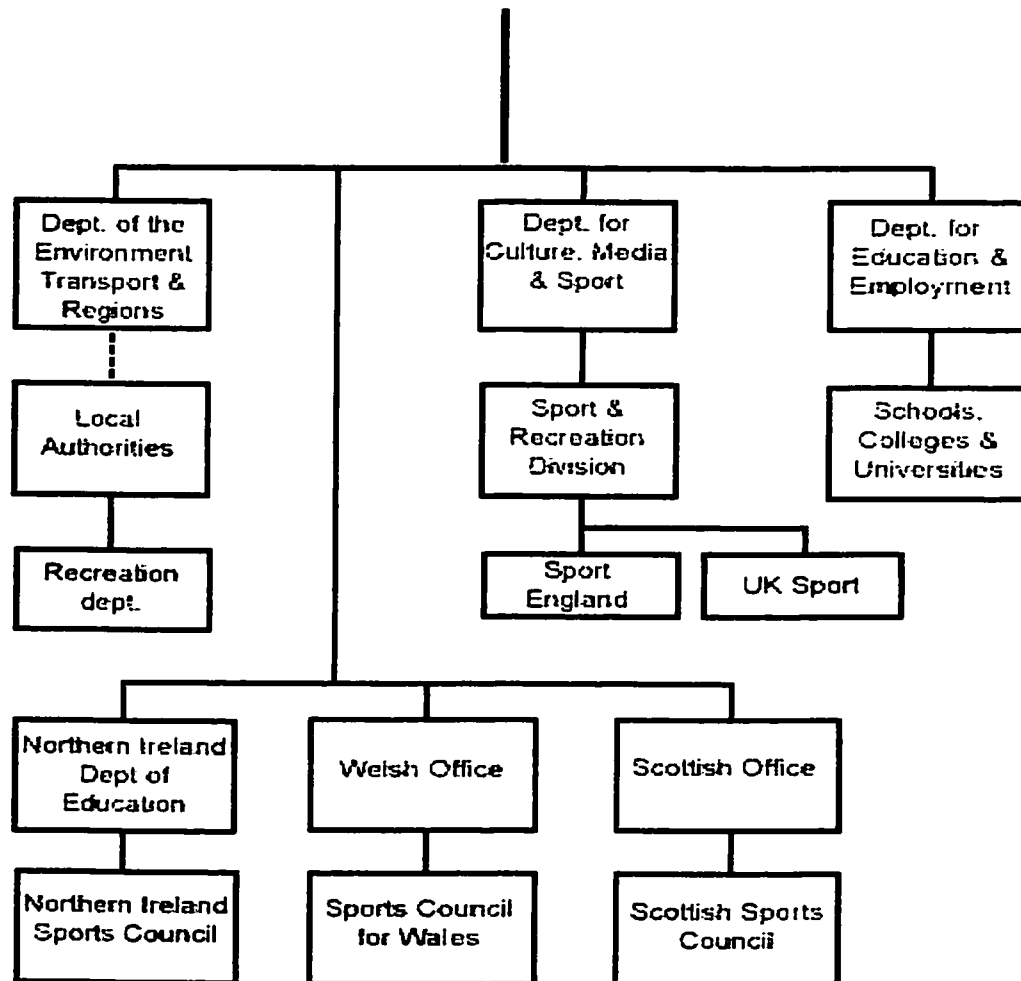
Organigramme I - Structure du sport au Canada¹²¹ L'INFRASTRUCTURE DE LA COLLECTIVITÉ SPORTIVE



¹²¹ Site internet du Ministère du patrimoine canadien : http://www.pch.gc.ca/sportcanada/SC_F/FSCB.htm.

Organigramme II
Structure du sport en Angleterre¹²²

GOVERNMENT

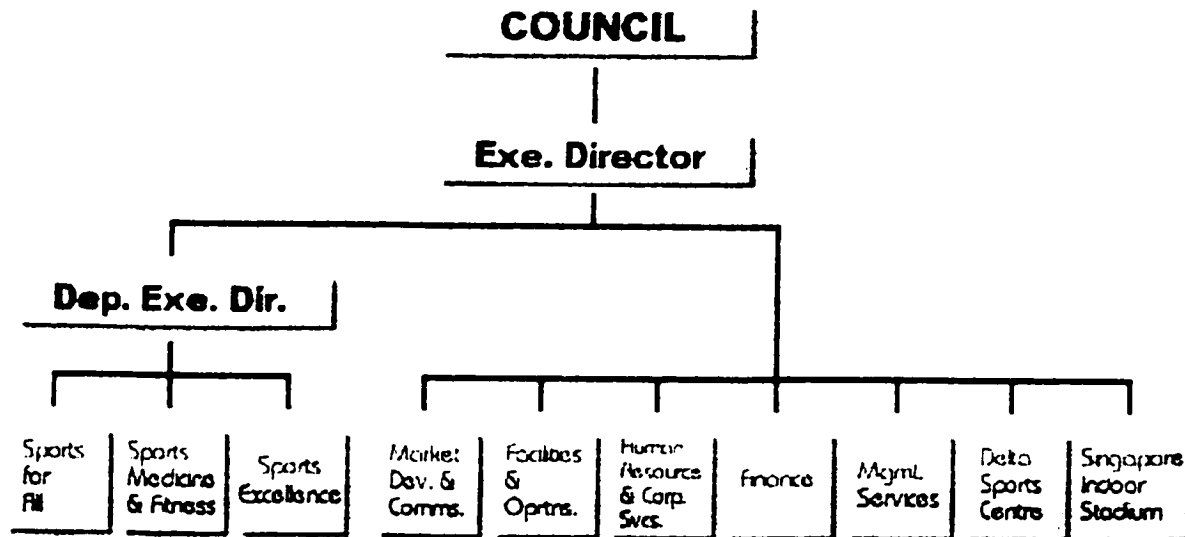


Legend:

- Direct control
- - - Policy, funding & legislation

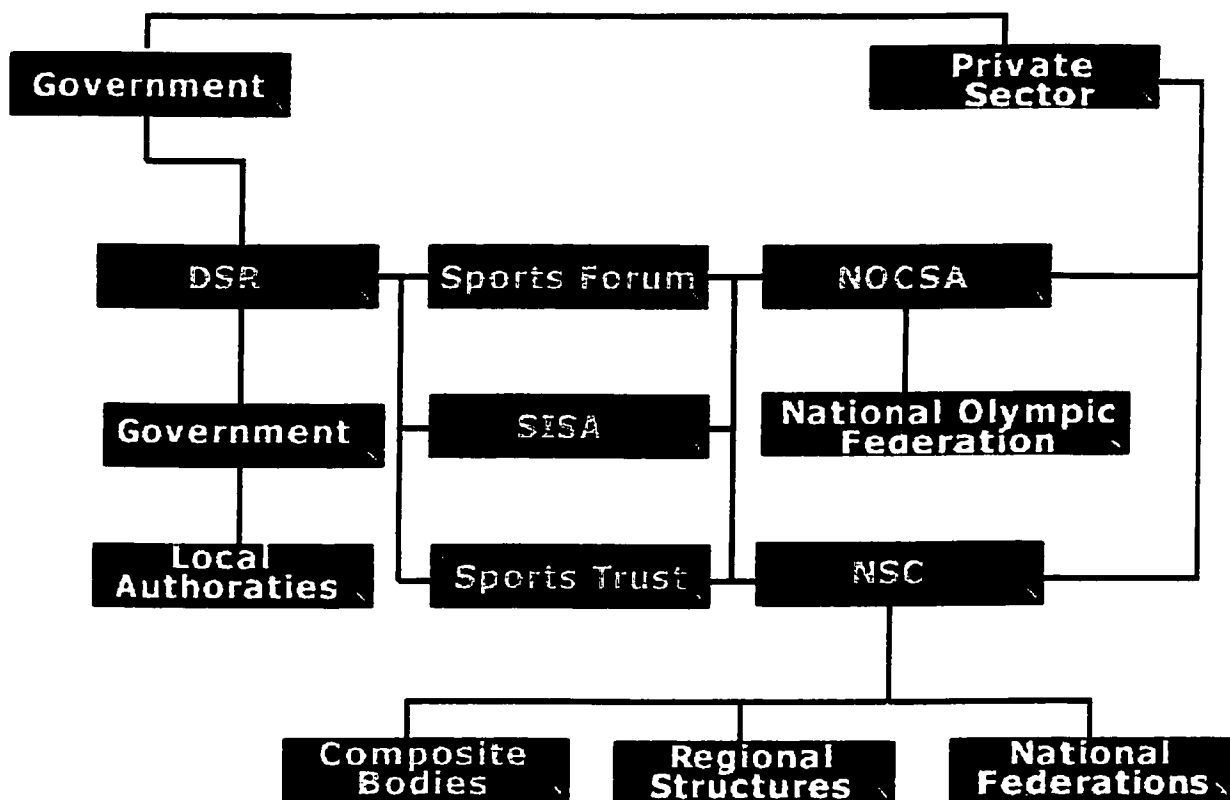
¹²² Site internet de Sport England : <http://www.sportengland.org/>.

Organigramme III
Structure du sport en Malaisie¹²³



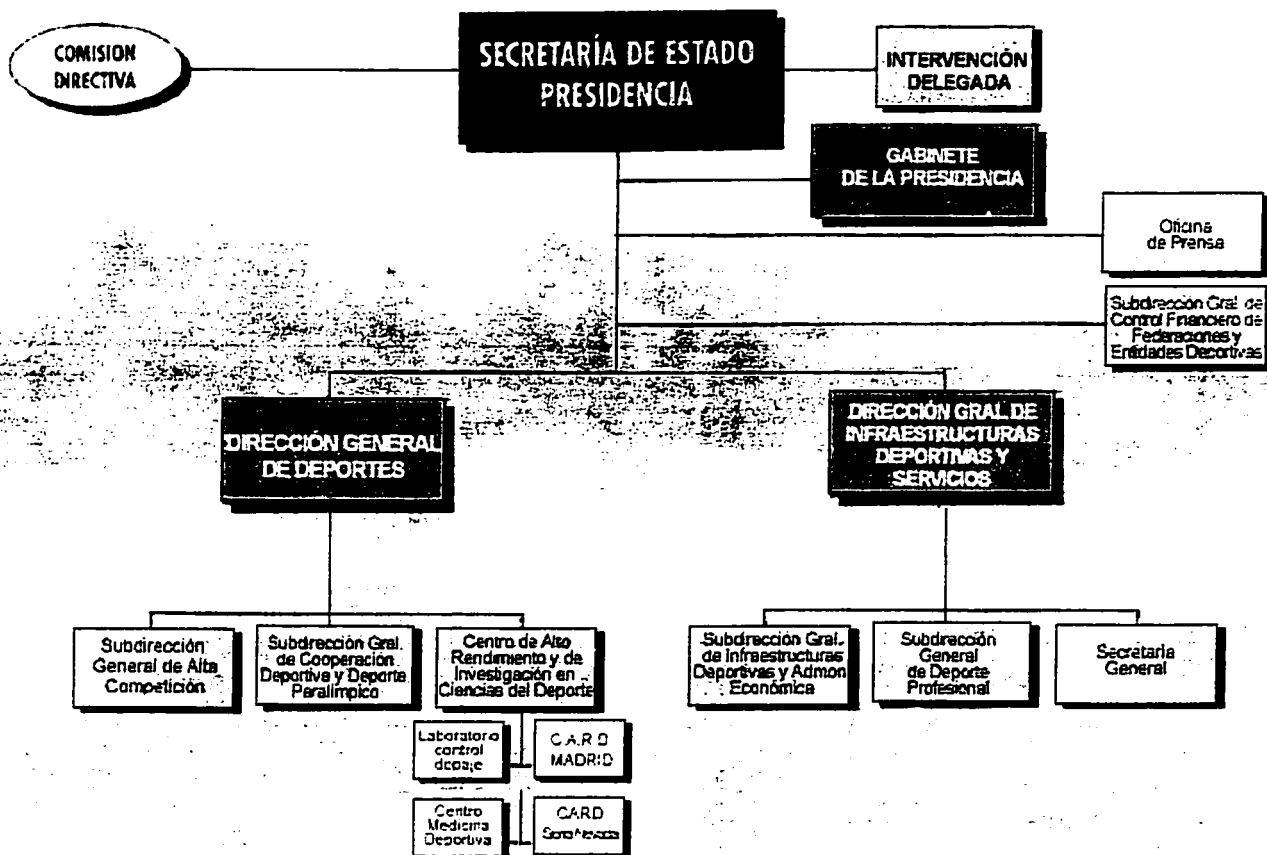
¹²³ Site internet du Singapore Sport Council : : <http://www.ssc.gov.sg/>.

Organigramme IV
Structure du sport en Afrique du Sud¹²⁴



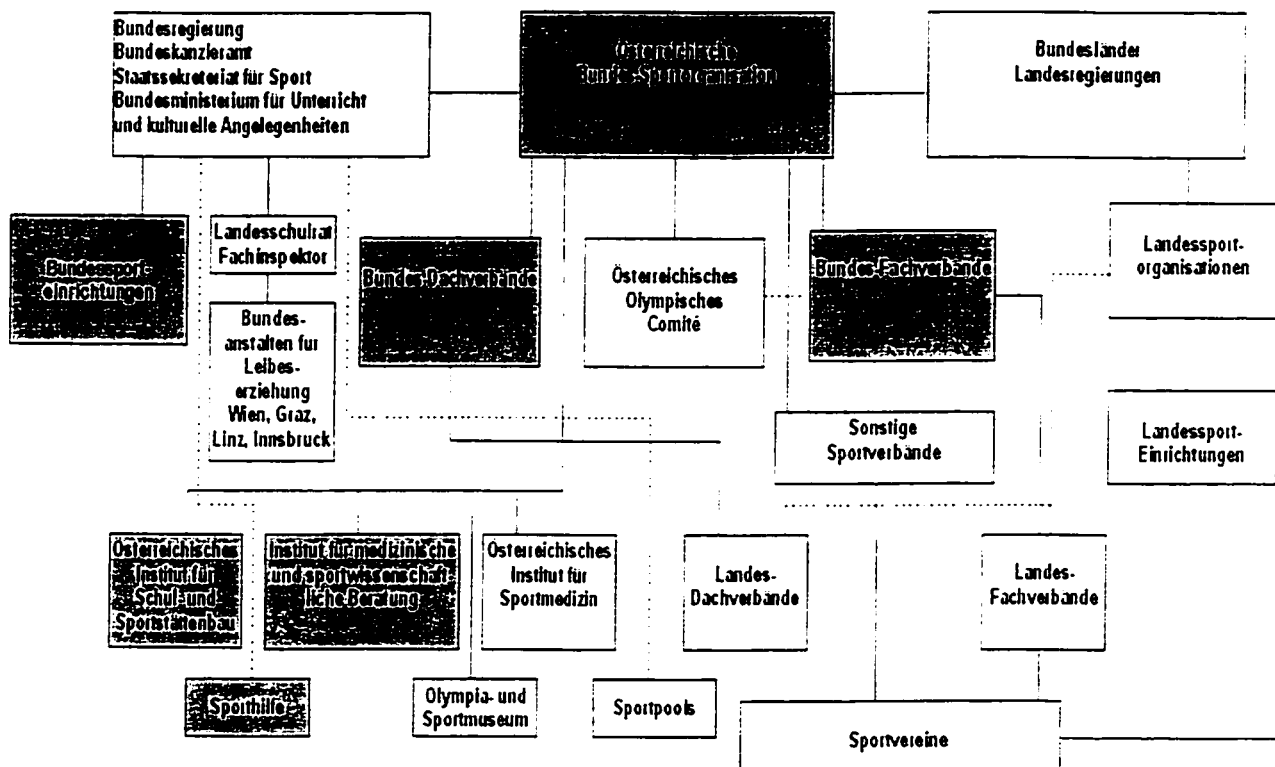
¹²⁴ Site internet du Sport Information of South Africa : <http://www.sportsa.co.za/>.

Organigramme V
Structure du sport en Espagne¹²⁵



¹²⁵ Site internet de la Dirección general de deportes : <http://www.csd.mec.es/infgeneral/marcoinfo.htm>.

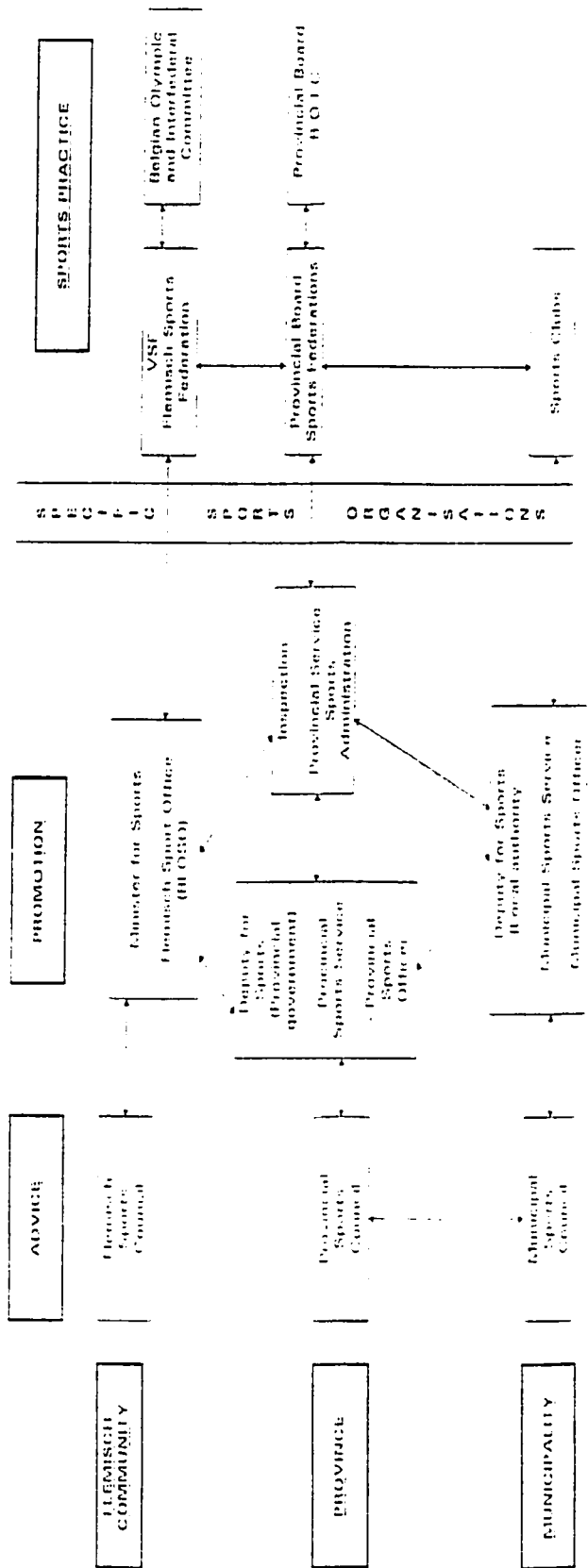
Organigramme VI Structures du sport en Autriche¹²⁶



¹²⁶ Site internet de la Österreichische Bundes-Sportorganisation : <http://www.asn.or.at/>.

Organigramme VII-Structure du sport en Belgique¹²⁷

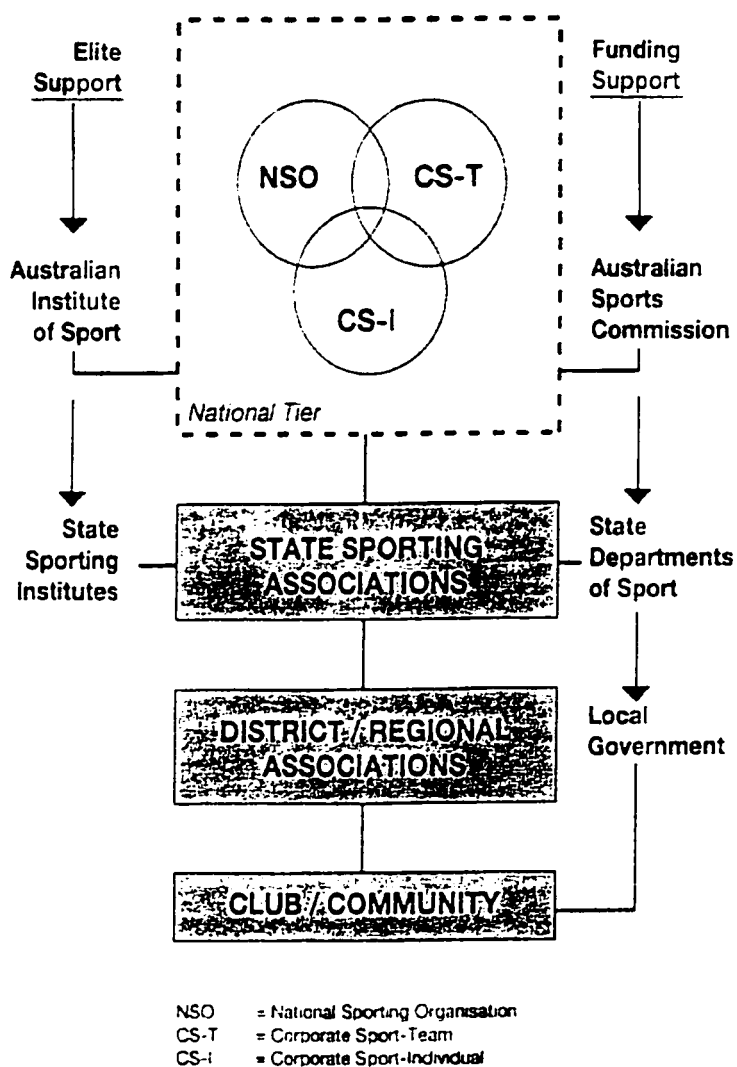
Figure B The structure of sport in Flanders (Van Edebeunt, 1993a)



127 Marijke Taks, Rolan Renson, Bart Vanreusel, *Organized sport in transition : Development, Structure and Trends of Sports Clubs in Belgium*, document non-publiés, 1999, p. 8 (figure 8).

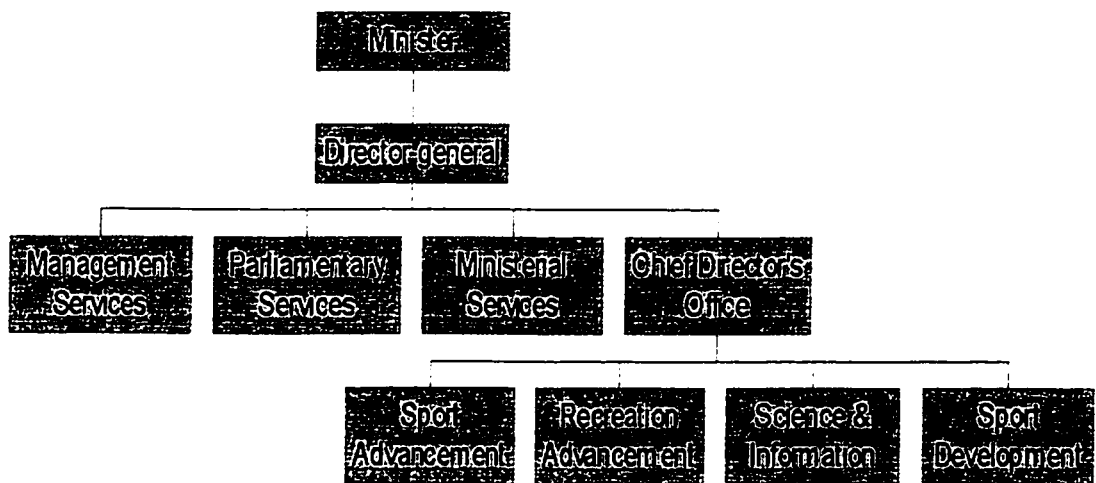
Organigramme VIII
Structure du sport en Australie¹²⁸

Figure 1: the Australian sport system. Corporate Sport



¹²⁸ Hans Westerbeek, *The Australian Sport System, its history and an organisational overview*, European Journal of sport management, vol. 2, 1995, p. 42-58.

Organigramme IX

Structure du sport au Danemark¹²⁹

¹²⁹ Site internet : <http://www.kum.dk/>.

Le présent survol se base sur les structures sportives annoncées officiellement et non sur la réalité. Rappelons de nouveau que ces organigrammes font office de référence en cas de litige et qu'ils ne sont que des structures annoncées, souhaitées, mais qui s'éloignent de la réalité en raison des relations de pouvoir qui s'y profilent.

Il est dès lors possible de noter la présence inévitable et imposante de l'appareil étatique (100%)¹³⁰. Dans ces pays retenus, le sport est régi de façon primordiale par une forme ou une autre de gouvernement. Comme le phénomène est sans limites sociales et géographiques, les paliers décisionnels concernés y portent attention, tant au plan municipal, provincial, que national. L'intervention se fait par l'intermédiaire de ministres, de députés, de commissions déléguées ou autres entités officiellement reconnues. La mission première de l'État dans le sport est purement économique. Il s'y incorpore toutefois la nécessité d'élaborer et de contrôler un cadre pseudo-philosophique et directionnel qui camoufle les modalités d'attribution des subsides aux organismes demandeurs. Il est ardu pour un gouvernement de jongler avec les valeurs sportives qui le confinent éventuellement au dilemme paradoxal entre le sport de masse et le sport d'élite. C'est pourquoi les philosophies sportives sérieuses et applicables se font rares¹³¹. Les cadres d'intervention prennent la relève de cette absence malheureuse et galvaude le sport en demeurant dépendant de la mobilité des dirigeants politiques. L'État demeure providence en distribuant essentiellement des subventions aux organismes, aux athlètes et aux entraîneurs et en dotant les localités d'infrastructures. En étant le principal bailleurs de fonds, l'État reste le tuteur du sport en dépit de sa propension à vouloir rationaliser et diminuer son intervention en augmentant l'autonomie des organismes sportifs. L'attrait politique du sport en tant que réussite sociale (médailles) demeure cependant un incitateur puissant pour l'État à conserver sa main mise sur le milieu. Encore une fois, ce contrôle étatique démontre la force du sport comme agent de culture et de contre-culture. Par le sport, l'État peut transmettre les valeurs qu'il juge primordiales pour la société tout en se comparant aux autres systèmes sociaux.

¹³⁰ Compilation personnelle à partir des organigrammes présentés.

¹³¹ Jocelyn East, *Sport, Éthique et Culture au Québec de 1960 à 1995*, Mémoire de maîtrise, Université Laval, 1995, 156p.

L'autre volet du financement du sport est l'implication de l'entreprise privée. Peu de pays analysés (20%) démontrent la présence du secteur privé dans l'organisation sportive. Leur contribution est cependant difficilement palpable puisqu'elle se présente selon une variabilité plus discrète sous forme de contributions sporadiques à court ou moyen terme (bourses aux athlètes, commandites aux événements). La différence est importante entre un engagement sérieux d'aide à l'autonomie du sport et celle de la simple commandite annuelle. Un engagement qui permettrait même à l'entreprise privée de s'impliquer davantage dans les discussions portant sur les orientations futures du sport dans des sociétés données. L'expertise du milieu corporatif, bien contenue en respectant les valeurs du sport, pourrait être fort profitable pour le développement de ce dernier. Toutefois, l'entreprise privée semble considérer le sport comme un investissement peu rentable. Outre les athlètes qui parviennent à se nicher parmi l'élite mondiale, et encore faut-il parvenir à remporter une médaille olympique, la participation financière au sport relève encore largement de formes de mécénat. Afin d'accroître les investissements du privé, la structure sportive doit être en mesure de les rentabiliser d'une façon quelconque (fonds de placement, crédits d'impôt, cotations boursières). En ce sens l'expertise économique serait évidemment fort utile.

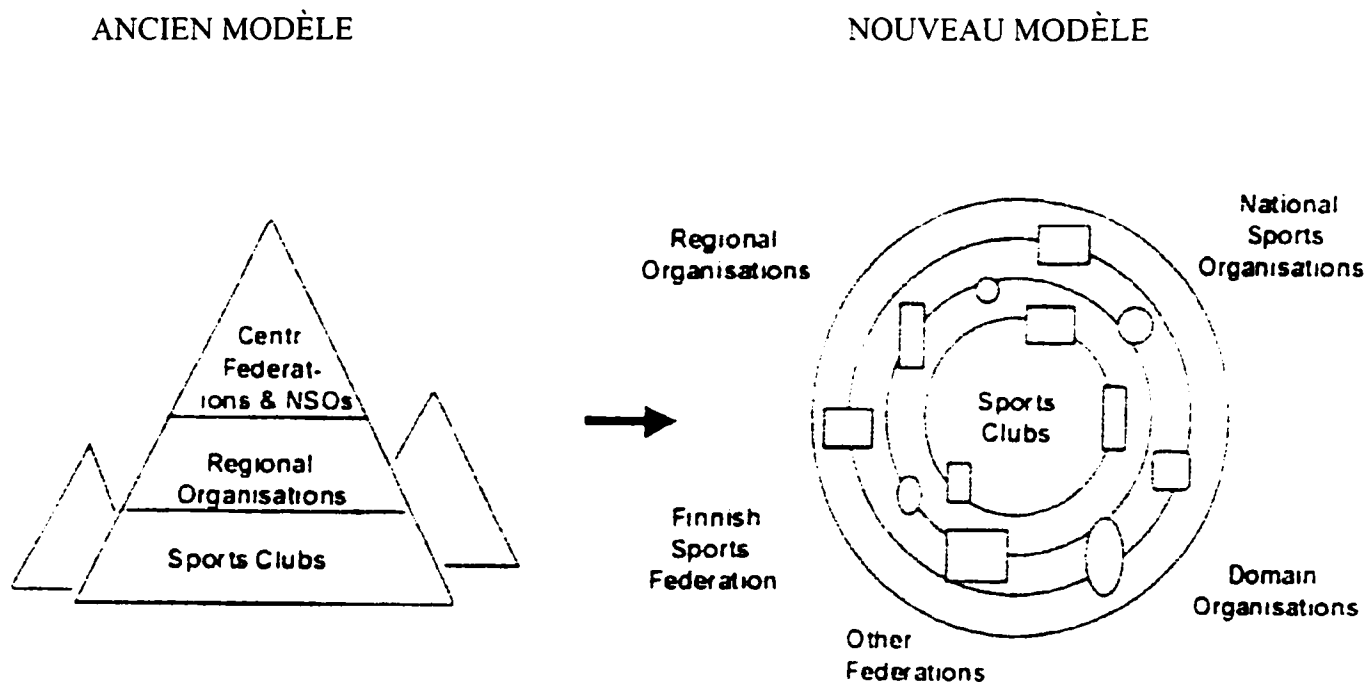
L'emprise de l'État sur le sport implique conséquemment une structure pyramidale et une verticalité du pouvoir (93%). Dans ce cas-ci, comme dans de nombreux autres, le gouvernement refuse de se faire dicter la marche à suivre, d'être au seuil de la pyramide. Évidemment la structure pyramidale n'est pas uniquement dépendante de ce contrôle étatique mais aussi, comme nous l'avons vu précédemment, de la participation sportive et du concept sport qui se veut éliminatif en soi. Dans la majorité des cas étudiés, le pouvoir est centré au sommet de la pyramide et est représenté par une initiative étatique quelconque parfois dissimulée dans des sociétés, commissions, agence de développement du sport. La verticalité du pouvoir officiel s'articule ainsi du sommet vers la base de la pyramide où se trouvent les clubs et associations sportives locales. Dans un dédale d'organismes mis en place selon les besoins du moment et du milieu, le pouvoir trouve sa voie jusqu'à la base tout en perdant de sa puissance selon les canaux utilisés. Pour assurer que le pouvoir ne s'effrite pas, des organismes-relais sont mis en place où une présence étatique se manifeste,

directement ou indirectement en lien avec le sommet de la pyramide. Le pouvoir est ainsi centralisé au sommet de la pyramide pour être ensuite saupoudré aux niveaux inférieurs. Toutefois, lorsqu'une crise majeure éclate, le pouvoir tend à être rapatrié et à se restreindre à l'instance décisionnelle principale logée au sommet. Plus la structure pyramidale s'avère complexe, plus le risque de déconnexion entre la base et le sommet augmente. Un fossé se creuse entre les deux réalités au point d'en fausser la perception.

Le modèle sportif finlandais fait toutefois exception à cette structure pyramidale et à la verticalité du pouvoir (voir figure XI). La responsabilité en matière d'organisation du sport demeure celle des associations volontaires et des clubs. Des organismes régionaux et nationaux existent également pour établir le contact avec le reste de l'institution sportive internationale. Les pouvoirs gouvernementaux et municipaux y sont présents et peu d'initiatives proviennent du secteur privé. Jusqu'ici les acteurs sont donc sensiblement les mêmes que pour les pays précédemment étudiés. C'est la disposition de ces composantes qui diffère et qui modifie le rapport entre elles. Au début des années 1990 quatre organismes régissaient le sport et l'éducation physique sur le territoire finlandais. En 1993, ces quatre entités ont été dissoutes pour faire place à un seul organisme de service et de représentation : la «Finnish Sports Federation» (FSF). L'intention avouée dans la création de cette fédération est de réformer et d'épurer la structure sportive finlandaise afin de la rendre moins hiérarchisée. La relation entre tous les membres de cette organisation ne doit plus se réaliser du sommet vers la base mais plutôt de façon inverse. Les clubs et associations sportives deviennent ainsi clients et acheteurs de services plutôt qu'exécutants des directives décidées en haut lieu. La pyramide est inversée en terme de nombre. Le modèle devient plus hélicoïdal que pyramidal en ayant pour centre les clubs et associations sportives. La FSF, les associations nationales, les «Domain Organizations» (sport d'excellence, de compétition, de récréation, d'éducation, adapté) et autres, se situant sur le pourtour de cette hélice¹³².

¹³² Juha Heikkala et Pasi Koski, *Reaching out for new frontiers : The Finnish physical culture in transition in the 1990's*, University of Jyväskylä, 1999, p. 12.

Figure XI

Organisation du sport en Finlande¹³³

L'objectif est de stimuler la coopération entre les organismes par une reconnaissance mutuelle de leur existence, de leur nécessité, et de leurs besoins. Malgré cette nouvelle forme d'organisation sportive, la FSF possède certains pouvoirs de reconnaissance et d'accréditation qui se rapprochent des organismes existants avant cette réforme. Une certaine forme de contrôle subsiste puisque l'acquisition de cette autonomie ne doit pas conférer aux clubs et associations sportives le droit formel d'orienter le sport à leur guise. Ils possèdent toutefois une liberté d'action accrue qui peut leur permettre de donner au sport une image différente et ainsi en stimuler la pratique chez les individus. Il reste à vérifier si ce modèle fera école au sein des institutions sportives de d'autres pays,

¹³³ *Ibid.*, p. 7-13.

confrontés eux-aussi à un questionnement et à un repositionnement de la structure sportive en raison de tendances socio-économiques de rationalisation et de décentralisation.

La comparaison entre les diverses structures sportives nationales révèle également une similitude quant aux modes d'organisation du sport. Ceux-ci se composent fortement (+ de 80%) de regroupements de types : clubs, associations et fédérations. Cette situation est sans doute attribuable aux dynamismes qui conduisent à la naissance du sport dont celui que les organismes sportifs reposent, au départ, sur le bénévolat et les ressources des fondateurs. Ces échanges requièrent une forme associative de collaboration entre les divers individus impliqués dans la création du groupe sportif. L'organisation se fait initialement selon une structure pluridécisionnelle où un conseil ou un comité possède le pouvoir de décision. Les organismes de fédérations et de confédérations viennent ensuite rassembler ces organismes de premier niveau. Habituellement plus puissants et autonomes, ils conservent néanmoins la dimension associative mais à un degré parfois amoindri par de meilleures ressources financières. Tout comme les clubs et associations, les fédérations sont dirigées par un groupe d'individus, de délégués ou de représentants. La structure permet à la démocratie de s'exprimer. Le mode organisationnel associatif démontre également l'aspect volontariste¹³⁴ de la démarche sportive qui ne peut s'astreindre à l'attente de l'intervention étatique. Le sport est un phénomène, un besoin spontané susceptible de s'estomper. Les individus qui veulent pratiquer une activité sportive vont même se contenter de formes dérivées si les ressources sont absentes. On compense par la mise sur pied de rencontres informelles, on crée de petits clubs, on solidifie et rationalise la structure pour finalement atteindre une maturité qui permet l'intégrité du sport. Ce n'est que plus tard que l'État va intervenir, selon son bon vouloir, pour soutenir la poursuite du projet initial ou le modifier.

Il est possible de constater une constance dans l'orientation de ces structures sportives. Celles-ci tendent inmanquablement vers trois pôles majeurs : le sport de masse, le sport d'excellence, le sport éducatif. En effet, l'écart varie entre 93% et 100% relativement à la présence des composantes explicitement dédiées au développement du

¹³⁴ Miège, *op.cit.*, p.7.

sport de masse et d'excellence. Malgré le fait qu'il soit possible d'affirmer que ces deux valeurs vont de pair et qu'elles ne soient en fait que la continuité l'une de l'autre, elles sont également diamétralement opposées. Le sport d'excellence exige des ressources plus élevées que celles du sport de masse, amicalement nommé «sport pour tous». Les heures d'entraînements sont plus nombreuses, ce qui réduit la disponibilité des plateaux pour le sport de masse. Le développement d'une élite sportive exige la construction d'infrastructures souvent fort dispendieuses et érigées au détriment d'installations pouvant être utilisées par l'ensemble de la population. Les intervenants de qualité sont, également et éventuellement, dirigés vers le développement de l'élite. Il faut ainsi saisir que l'opposition réside dans l'attribution élevée des ressources à un groupe restreint d'individus, l'élite, au désavantage du sport de masse. Mais n'est-ce pas là une conséquence inhérente au sport ? Une résultante de ce besoin de se confronter et de déterminer le meilleur ? Il semble que de nombreux pays soient enclins à accepter ce paradoxe dans leurs structures sportives puisqu'il y est arrivé de lui-même. Le tolérer est un fait mais la gestion en est fort complexe. Le sport de masse doit-il servir de réservoir de développement au sport d'excellence ou bien celui-ci doit-il demeurer un réseau parallèle ? Il y a ici confrontation de valeurs.

Un conflit à l'intérieur duquel la troisième catégorie, le sport éducatif, est coincée. En plus d'avoir à négocier entre le sport et le concept d'éducation physique, le sport éducatif est utilisé à de nombreuses fins. La mission initiale du sport éducatif est de contribuer au développement multidimensionnel de la personne par la pratique de sports intégrés dans les institutions d'enseignement. Chaque individu doit ainsi pouvoir exercer son droit au sport. Il est alors impensable d'en réduire l'accessibilité. Toutefois, le sport éducatif est une proie facile pour le développement d'une élite sportive en raison de la jeunesse et du nombre d'athlètes potentiels qui fréquentent le réseau scolaire. Dans certains pays, dont le Canada, les équipements sportifs sont partis prenantes et appartiennent aux établissements scolaires (exemples : gymnase, piscine, piste d'athlétisme, et autres). Un vestige, certes, de la vocation éducative attribuée au sport, à l'éducation ou à la culture physique de l'époque. D'ailleurs, au Québec, le développement de l'excellence de certaines disciplines sportives (football, volleyball, basketball) passe obligatoirement et presque

uniquement par le réseau scolaire. Ceci explique, en partie, pourquoi le sport éducatif est présent dans la plupart des structures sportives à titre de l'un des trois axes principaux.

En terminant ce survol de l'organisation sportive de ces divers pays, il est possible d'observer, à un niveau plus secondaire, la place de plus en plus importante qu'occupe le sport adapté. Destiné aux individus atteints d'un handicap physique ou mental, et peu existant, voire dédaigné il y a une quinzaine d'années, le sport adapté progresse dans sa reconnaissance sociale. Il est présent officiellement dans 33% des pays analysés. Il constitue une autre preuve des multiples utilisations du sport comme moyen thérapeutique et, encore plus important, comme outil d'intégration sociale et d'épanouissement personnel. L'ensemble de ces fonctions du sport permet d'expliquer la nécessité d'accroître la recherche à son égard. De nombreux pays (67%) ont mis en place des unités de recherche sur le sport ou l'éducation physique. D'autres vont se contenter des travaux réalisés par les chercheurs universitaires. L'étude de l'interrelation entre le sport et son environnement est essentielle en raison du fort potentiel d'évolution, et à la fois, d'aliénation sociale que possède le phénomène.

Cette brève et succincte analyse permet de conclure que l'organisation du sport est relativement semblable selon les pays retenus ici. Le modèle est uniforme. Évidemment, il aurait été intéressant de vérifier si cette constance se maintient à l'intérieur de cultures soumises à des idéologies fort différentes. Il est possible de croire à une certaine ressemblance des structures de base puisque bon nombre de pays musulmans, juifs, bouddhistes et autres font partie de la structure sportive internationale, olympique ou non. De plus, les dimensions du sport demeurent les mêmes ce n'est que le choix de l'élévation d'une composante plus qu'une autre qui va déterminer les modifications de l'organisation du sport. La relation entre le sport et la culture demeure génératrice d'orientation. Pour l'instant, le modèle de l'institution sportive internationale n'est donc que la reproduction à une échelle plus élevée du mode organisationnel pyramidal des structures sportives inférieures. Il se propage sans frontières géographiques, temporelles, et culturelles.

Toutefois, tel que le démontre l'exemple finlandais, une utilisation différente du sport peut modifier considérablement le visage organisationnel. Le modèle pyramidal n'est pas l'unique voie pour la pérennité du phénomène.

Voilà donc pour la dynamique externe du groupe sportif. Mis en relation sur un échiquier précis avec une similitude organisationnelle, les organismes sportifs échangent entre eux selon divers modes d'expression : de pouvoir, de subordination ou de collaboration. Des liens se tissent et se défont au gré de l'interaction commune combinée à celle avec les sociétés et cultures d'accueils. Sur un fond d'organisation sociale plus ou moins floue, cette dynamique externe compose inévitablement avec celle présente à l'intérieur même du groupe sportif. Une dynamique interne aussi complexe, sinon plus, qui appelle un questionnement relatif aux motivations de participation de chaque individu au sein du groupe sportif. Les relations entre les individus à l'intérieur de celui-ci vont avoir un impact considérable sur l'image que va éventuellement projeter l'organisme dans ses relations avec autrui. C'est pourquoi, malgré l'étendue des réponses possibles, il importe de transcender certains dynamismes de groupe essentiels qui faciliteront la quête de compréhension du pourquoi de l'organisation du sport.

2.5 Dynamismes internes du groupe sportif

La dynamique des groupes se désigne par :

«l'ensemble des phénomènes psychosociaux qui se produisent dans les petits groupes, ainsi que les lois naturelles qui régissent ce phénomène. L'ensemble des méthodes qui permettent d'agir sur la personnalité par le moyen des groupes ainsi que celles qui permettent aux petits groupes d'agir sur les grands.»¹³⁵

Elle propose donc un volet interne et un autre externe au groupe en soi. Le sport est une fenêtre d'observation idéale pour l'analyse de la dynamique des groupes puisque l'organisation et la réalisation de l'acte sportif propose une dynamique de groupe particulière touchant de multiples aspects du comportement de l'individu. L'évolution du simple groupe vers une composante intégrante de l'institution sportive trace celle d'une modification de la dynamique des relations entre les individus. À l'intérieur du processus

¹³⁵ Mucchielli, *op.cit.*, p.15.

d'institutionnalisation, la mission et les objectifs du groupe sportif (club, association, fédération) vont être modifiés de façon différente. Ces changements possèdent alors une forte incidence sur la dynamique interne, sur les relations entre les individus qui composent le groupe. La sociabilité intra et inter groupe en est directement affectée. Réciproquement, l'évolution de la dynamique interne peut modifier la mission et les objectifs du groupe. La présente discussion ne prétend pas théoriser la dynamique des groupes mais bien de déterminer la présence de paramètres importants à l'intérieur du groupe sportif, facteurs qui deviennent nécessaires pour la compréhension de l'impact du sport sur l'individu.

La dynamique du groupe sportif, tout comme celle des autres groupes, s'assoit sur le besoin de relations de l'individu. sur cette nécessité de coopérer, d'entrer en relation avec l'autre afin d'activer son propre processus d'émancipation et d'évolution. Ceux-ci reposent, en partie, sur les besoins d'inclusion, de contrôle et d'affection qui, selon W.C. Schutz, ne sont réalisables qu'en groupe¹³⁶. Cette nécessité de relations, cette solidarité ontologique est le fait social dont tous les autres dépendent¹³⁷. Contrairement à Émile Durkheim qui s'oppose à l'explication des phénomènes sociaux par la satisfaction des besoins individuels, le sport, et conséquemment le groupe sportif, existent et ont été mis en place pour satisfaire divers besoins individuels. Le groupe sportif est inutile sans cette mission. Il n'existe plus et devient alors agrégat. D'ailleurs, l'individu ne consent à s'intégrer à un groupe qu'à partir du moment où certains de ses besoins fondamentaux sont satisfaits. Tout être humain, quel qu'il soit, en éprouve, même à des degrés divers¹³⁸.

Parmi les nombreux besoins qui peuvent être satisfaits par le groupe sportif, la présente analyse porte sur ceux du sport comme lieu de socialisation, comme lieu d'acquisition de prestige et de pouvoir et comme lieu d'affirmation et de construction de l'identité. Ces éléments sont retenus en raison du rôle prépondérant qui leur ont été attribués au cours de l'institutionnalisation du sport au Québec. La satisfaction de ces besoins constitue en fait une trame de fond génératrice et responsable du modelage de l'institution sportive, tant mondiale que québécoise. Par la satisfaction de ces besoins de façon accrue, le groupe sportif démontre une dynamique interne appelée à de nombreuses modifications parfois même fort houleuses.

¹³⁶ Mailhiot, *op.it.* p. 93.

¹³⁷ Paul Virton, *Les Dynamismes sociaux : initiation à la sociologie*, Tome I , Collection «Points d'appuis», Paris : Les Éditions Ouvrières, 1965, p. 16.

¹³⁸ Mailhiot, *op.cit.*, p. 24-25.

2.5.1 Sport comme outil de socialisation

La sociabilité, et son processus d'acquisition, la socialisation, par le sport sont depuis fort longtemps des facteurs liés à la réalisation même de l'acte sportif. Sans l'autre jouant à la fois le rôle d'adversaire et de partenaire, le sport n'existe pas. Il redevient une simple activité physique. Il perd sa spécificité qui le distingue du vaste ensemble des loisirs. La satisfaction du besoin de socialisation de l'individu est certes l'une des fonctions les plus importantes du groupe sportif mais aussi l'un des facteurs cruciaux et fondamentaux de son existence et de l'activité sportive en soi. D'ailleurs, ce sont les associations de type sportif qui recrutent le plus grand nombre de bénévoles en loisir et ce sont elles qui attirent les bénévoles les plus assidus¹³⁹.

La socialisation, on l'a vu, représente en clair le processus de mise en relation de l'individu face à l'autre. Elle permet le développement ou l'amélioration de la sociabilité, qualité qui contribue, de multiples façons à l'épanouissement de la personne. La socialisation se réalise d'innombrables manières grâce auxquelles les individus, en vertu d'intérêts sensibles ou idéaux, momentanés ou durables, conscients ou inconscients se soudent en une unité au sein de laquelle ces intérêts se réalisent¹⁴⁰. Le groupe sportif devient lieu de socialisation puisqu'il permet la réunion d'une panoplie d'intervenants (exemples : participants, dirigeants, officiels, spectateurs, journalistes) selon l'ampleur de l'acte sportif présenté. Toutefois, de façon paradoxale, certains individus ont utilisé le groupe sportif pour limiter cette socialisation au sein même de l'organisme. On restreint le contact avec autrui en s'enfermant dans un microcosme social sécurisant. Le «club» est la représentation la plus notoire de cette volonté de fermeture, de cette exclusion face à l'autre indésirable.

La socialisation, peu importe son étendue, demeure la mise en relation d'individus qui s'influenceront mutuellement selon la fréquence, la qualité et la permanence de leurs contacts. Par l'organisation des rencontres sportives, habituellement confirmée et obligée par un calendrier précis, de même que par l'intensité variable des émotions engendrées, le sport permet cette influence réciproque entre les participants. Une influence qui s'exerce, de plus, à l'intérieur d'un contexte particulier, celui de l'éthique sportive. Cette dernière exige un ethos spécifique, l'esprit sportif. Afin de respecter les principes d'équité, de loyauté et de

¹³⁹ Pronovost, *op.cit.*, p. 169.

¹⁴⁰ Simmel, *op.cit.*, p. 122.

désir de vaincre¹⁴¹, certaines façons d'agir deviennent le propre du sport. En fait, si nous acceptons que le sport soit une catégorie de comportements particuliers, nous acceptons sa capacité à définir notre condition sociale¹⁴². La mission socialisante du groupe sportif est double. Dans un premier temps, l'adhésion à un groupe quelconque ainsi que la position occupée dans ce groupe influencent les perceptions, les jugements et les conduites de l'individu¹⁴³. Cette influence de la participation aux activités d'un groupe va être modifiée, dans un second temps, par la spécificité de l'esprit sportif qui émane du groupe sportif. Le participant doit désormais composer avec une influence, une culture supplémentaire. L'esprit sportif ne se manifeste pas uniquement sur le lieu de l'acte sportif mais également au cours de la réflexion qui sous-tend sa gestion et son organisation.

Ce type de socialisation par l'adhésion au groupe sportif comporte également la particularité de se réaliser habituellement dans un contexte moins contraignant. En effet, en raison du bénévolat sur lequel repose le fonctionnement du groupe sportif, la participation aux activités du groupe se réalise durant les heures hors-travail. Celles-ci deviennent évidemment des heures-travail pour l'intervenant, selon le cas. Cette situation a pour effet d'améliorer la qualité de la socialisation et d'en intensifier la réalisation. Le participant pourra davantage choisir le type de socialisation qu'il privilégie sans être confronté à des situations non désirées. La participation au groupe sportif est une démarche permettant d'inscrire l'individualité dans un système moins clos que celui du lieu et du temps de travail ou de la famille. Elle permet l'implication dans un social autre que celui des normes institutionnelles¹⁴⁴ du travail puisque que le groupe repose sur le volontariat des participants en quête d'une satisfaction de besoins nécessaires à leur mieux-être. La liberté de choix devient ainsi primordiale, sinon l'individu quitte le groupe. Cette tendance se confirme actuellement avec les nouvelles technologies qui permettent au «village global» d'offrir virtuellement une socialisation nouvelle avec un autre situé à des milliers de kilomètres. Ce nouveau type de socialisation peut-il affecter celle offerte par le groupe sportif au point de déclencher une désaffection massive des organismes sportifs ? Les

141 Trois composantes qui forment le concept d'esprit sportif selon Donald Guay tel qu'énoncées précédemment.

142 «If we consider sport to be a category of behavior then we accept the potential of sport to define our social condition.» Doug Brown, «Discourse and Discontinuity : Interpreting the Cultural History of Sport» dans K.B. Wamsley ed., *Method and methodology in sport and cultural history*, Dubuque : Times Mirror higher education group, inc. 1995, p. 44.

143 Mucchielli, *op.cit.*, p.33.

144 Ramanantsoa et Thiery-Baslé, *op.cit.*, p. 189.

groupes sportifs seront-ils affectés par ces possibilités nouvelles d'ouverture à un autre qui n'est plus le voisin de quartier, de la ville, de la nation ?

Le sport permet et exige l'ouverture à l'autre. Il oblige la détermination du meilleur par l'affrontement. Un groupe sportif, si fermé soit-il, en viendra, dans sa quête de confrontation et de supériorité, à s'ouvrir éventuellement à un autre groupe pratiquant la même activité sportive. En plus de la socialisation à l'intérieur même du groupe, le sport va ainsi permettre une socialisation à l'extérieur du groupe. Des concurrents, des athlètes vont ainsi s'affronter et se côtoyer lors de rencontres sportives opposant divers groupes. La complexité de l'institution sportive, telle que nous l'avons vue, semble démontrer un système clos, une société fermée et une socialisation limitée. Ce n'est qu'une apparence car le sport ne peut jamais être totalement clos. Les pressions tant internes qu'externes vont en provoquer l'ouverture. En revanche, l'ouverture créée par le sport n'est jamais définitive. Elle s'inscrit dans un processus perpétuel où fermeture et ouverture se recourent continuellement. Par exemple, le club de rugby «de Québec» se ferme à la ville même en incluant des individus ne provenant pas de celle-ci. Ses membres acceptent de représenter cette localité. Ce club fait partie d'une ligue «provinciale», ouverture donc aux clubs présents sur le territoire québécois mais à la fois fermeture aux clubs provenant d'une autre province. Le champion de cette ligue va participer au championnat canadien d'où, à nouveau, on assiste au processus d'ouverture mais aussi de fermeture aux clubs non-canadiens. La progression peut se poursuivre au niveau international où le même phénomène d'ouverture-fermeture se reproduit. Les exemples sont nombreux. Le mouvement est continu de la base au sommet de la pyramide participative. On saisit toutefois qu'un système ouvert ne peut jamais atteindre un état d'équilibre puisque les pressions qui s'exercent sur les variables ne sont jamais de même intensité¹⁴⁵. Ce qui explique des exceptions au processus, comme le fait que certains clubs sportifs hors territoire soient tout de même admis dans une ligue qui leur était initialement fermée.

La socialisation devient directement dépendante de ces possibilités d'ouverture et de fermeture à l'autre causées par le sport. Que ce soit, l'esprit de solidarité des civilisations apolliniennes ou bien le développement de l'esprit de compétition des sociétés dionysiaques¹⁴⁶, le sport est en mesure d'y contribuer par ses diverses formes de

¹⁴⁵ Henri Bergson, *Œuvres*, Paris : P.U.F., 1959, p.1202.

¹⁴⁶ Jean Cazeneuve, *Dix grandes notions de la sociologie*, Coll. Points , Paris : Éditions du Seuil, 1976, p.51.

socialisation. Le sport, par l'entremise du groupe sportif, joue le rôle d'agent d'intégration sociale puisqu'il socialise aux valeurs et aux normes de la société¹⁴⁷.

Ce constat démontre que si altruiste est-elle, la participation associative révèle un visage individualiste fort important. Chaque individu doit trouver son compte dans son implication au groupe sportif. La satisfaction du besoin de plaisir ou de socialisation n'est qu'une des fonctions fondamentales du groupe sportif. L'individu peut également y trouver la possibilité d'améliorer son niveau de vie, son statut, celle de se constituer un capital politique. Peu importe l'objectif, un besoin quelconque doit être satisfait par la participation directe ou indirecte aux activités du groupe. Même si l'institution sportive repose essentiellement sur le bénévolat, il est possible de se questionner sur l'existence de celui-ci à l'état pur, sans aucun profit ou avantage explicite pour les individus impliqués. Il pourrait s'agir d'un faux concept.

Ce caractère individualiste de la participation au groupe sportif conduit inévitablement à des jeux de pouvoir d'intensité variable, parfois sans heurts, parfois avec de fort remous, où les individus se confrontent afin de satisfaire leurs besoins. Le sport propose une multitude d'enjeux, tant matériels que personnels, qui engendrent ainsi des jeux de pouvoirs et de prestige qui peuvent avoir une incidence majeure sur la dynamique interne du groupe sportif.

2.5.2 Sport comme lieu de jeux de pouvoir et d'acquisition de prestige

La socialisation qui s'installe par la pratique sportive mène à l'établissement de rapport d'autorité. Cette autorité divise et positionne certains individus en situation de force par rapport à d'autres. L'autorité confère inévitablement un pouvoir à la partie dominante. Il peut se résumer simplement à la capacité d'exercer son influence sur l'autre. En plus de créer des occasions de socialisation, le sport exige que certains individus soient placés en situation de pouvoir pour gérer son organisation. Le sport est agent distributeur de pouvoir et de prestige, tant pour les participants que pour les dirigeants. Inconsciemment ou non, l'institution sportive est responsable de conserver cette distribution du pouvoir sur laquelle repose essentiellement la dynamique du groupe sportif. Il est d'ailleurs impossible

¹⁴⁷ Pronovost, *op.cit.*, p. 172.

d'échapper à une explication du système sportif sans aborder cette problématique du pouvoir¹⁴⁸.

Tout en demeurant «la capacité de», le pouvoir prend de multiples visages : pouvoir financier, pouvoir clérical, pouvoir politique, pouvoir administratif, pouvoir militaire. Le pouvoir permet à l'individu d'obtenir des biens et services d'un autre individu que ce dernier n'aurait pas accompli sans l'influence du premier. Chacun de ces pouvoirs détermine les privilèges que la société accorde à l'individu¹⁴⁹. Privilèges qui deviennent l'enjeu des conflits entre les parties qui aspirent aux pouvoirs. Elles s'engagent alors dans des jeux de pouvoir parfois forts complexes, complexité qui se reflète et se confond dans le dédale de l'organisation sportive.

Les privilèges vont aider à la détermination du statut social de l'individu. Position officieusement attribuée par les pairs qui situe l'individu à l'intérieur de la société. Le statut a comme contrepartie d'attribuer un rôle à l'individu qui l'oblige à se conformer à certaines demandes et exigences. En fait, le statut est ce à quoi l'individu peut prétendre de la part des autres tandis que le rôle est ce que ces mêmes autres attendent de lui¹⁵⁰. Ces fonctions sociales sont toutes dépendantes des pouvoirs de l'individu et de l'importance de ceux-ci pour la société concernée. Le pouvoir, ou l'obtention de celui-ci, suppose donc des rapports de puissance et d'échange, de hiérarchie et d'organisation, rapports où sont engagés les comportements, les libertés, l'avenir des individus et des groupes¹⁵¹.

L'organisation joue précisément un rôle fort important dans l'attribution de pouvoir. Elle permet à l'individu d'occuper une fonction sociale, lui conférant ainsi un certain statut, et également la possibilité de le modifier par une progression intra-organisationnel. Par l'attribution de fonction, l'organisation devient génératrice de pouvoir. Elle est celle qui donne naissance à la domination des élus sur les électeurs, des mandatés sur leurs mandataires, et des délégués sur ceux qui les ont nommés¹⁵². Les associations sportives locales sont encore plus permissives à ce niveau puisque que par la faible participation des membres aux assemblées générales, où habituellement les changements de personnel

¹⁴⁸ Ramanantsoa et Thiery-Baslé, *op.cit.*, p. 195.

¹⁴⁹ Delmarle, *op.cit.*, p. 17 et 27.

¹⁵⁰ Jean Stoezel, dans Paul Virton, *Les Dynamismes sociaux : initiation à la sociologie*, Tome I, Collection «Points d'appuis», Paris : Les Éditions Ouvrières, 1965, p. 255.

¹⁵¹ Delmarle, *op.cit.*, p. 28.

¹⁵² Meister, *op.cit.*, p. 213.

s'effectuent, les individus avides de pouvoir peuvent conserver leurs postes. À certains égards, il est alors possible de qualifier d'oligarchique, le pouvoir de nombreux organismes sportifs qui attribuent une certaine permanence aux dirigeants déjà en place. Cette situation subsiste malgré le discours démocratique tenu par les groupes sportifs mais aussi par l'ensemble de l'institution sportive. Le processus est en place mais est fréquemment galvaudé, trafiqué, par d'habiles tactiques électorales.

Cette fausse démocratie de l'institution sportive pose un grave problème lorsque la possession et la conservation du pouvoir deviennent les seuls leitmotivs des dirigeants. Lorsque, de façon consciente et intentionnelle, la satisfaction de besoins personnels obnubile les objectifs de l'organisation, des scandales comme celui des Jeux Olympiques de Salt Lake City¹⁵³ se produisent. Ils démontrent alors la contradiction qui anime le discours sportif. Dans ce cas, malheureusement non isolé et continu de pratiques déjà existantes, le pouvoir des individus impliqués a balayé vigoureusement et sans aucune retenue l'esprit sportif, idéologie si chère à l'institution sportive. Des événements de ce type confirment l'existence d'une hypocrisie malsaine solidement enfouie sous les dehors de l'altruisme. Maintes manipulations de la structure sportive profitent aux détenteurs du pouvoir tant au pallier local qu'international. Ce n'est que l'importance des actes et de leurs conséquences qui varie. L'ensemble de ces considérations permet, au détriment de la bienveillance et du bénévolat, de considérer que la principale motivation des dirigeants sportifs est simplement le pouvoir, si infime soit-il. Ce que n'avoue jamais le mouvement sportif mais ce que constate la sociologie des organisations et des institutions sans jugement moral¹⁵⁴.

Plus on gravit les échelons de la pyramide sportive, plus des enjeux importants se profilent derrière la conservation du pouvoir. Du simple compte de dépenses de quelques dollars de l'association sportive locale aux pots-de-vin et emplois permanents du C.I.O. et des fédérations internationales, le phénomène subsiste. Ce n'est que son ampleur qui en est modifiée. Une ampleur choquante qui prend des proportions démesurées causées par une entrée massive d'argent essentiellement dans le dernier tiers de la pyramide sportive. Les organismes sportifs du XIXe et de la première moitié du XXe siècle ont été peu ébranlés par la perversité de l'argent car celle-ci était quasi absente. C'est pourquoi on observe une certaine tolérance à l'égard du profit personnel des dirigeants sportifs de l'époque. La

¹⁵³ Scandale qui a révélé l'attribution de pots-de-vin à certains membres du Comité International Olympique par le comité de candidature de Salt Lake City en vue de l'obtention des Jeux Olympiques d'hiver de 2002.

¹⁵⁴ Thomas; Haumont et Levet, *op.cit.*, p. 84.

situation est différente aujourd'hui en raison de la médiatisation, des montants impliqués et du prestige rehaussé qui s'y rattache.

L'acquisition de prestige par le sport est conséquent de l'intérêt social envers le phénomène. Un intérêt qui se manifeste malheureusement de façon sporadique et éphémère. Le résultat sportif et la façon d'y parvenir suscitent l'intérêt de la société. Lors des victoires sportives, la foule s'enflamme entraînant parfois ceux qui démontrent peu d'intérêt envers le sport. Toutefois, lorsque vient le moment d'attribuer des subsides au sport amateur, ces «partisans» du sport se font plutôt discrets. Pourtant, lors d'une victoire d'importance pour le prestige national, les politiciens se projettent à l'avant-scène par des félicitations et réceptions de toutes sortes afin de récupérer une parcelle du prestige de l'athlète. L'impact social du sport est parfois ponctuel et éphémère. Le prestige acquis par l'exploit sportif est avant tout personnel mais est rapidement récupéré par les pairs et même par l'État. Le prestige subit alors mutation et transfert. L'athlète méconnu devient soudainement adulé. À cet instant précis, il possède un certain pouvoir en raison du prestige émanant de son succès. Celui-ci est d'autant plus intense que si l'athlète démontre une forte personnalité. Pour certaines nations, la réussite sportive aux yeux du reste du monde signifie la réussite d'un système. Auparavant, la performance sportive était sciemment une arme dans le combat idéologique que se livraient les pays de l'Est et de l'Ouest. D'une obsession grandissante, cette quête de la victoire sportive, et du prestige qui en découle, a contribué à l'élaboration des outils les plus sophistiqués pour améliorer le rendement des athlètes¹⁵⁵. Avec l'éclatement et la mouvance des systèmes politiques, cette obsession de la performance demeure mais est désormais reliée aux avantages monétaires de la victoire dans un système sportif où l'amateurisme pur n'existe plus. Dans les sociétés où la situation politique est instable et le prestige national en baisse, on peut toujours utiliser le sport comme un opium, un moyen habile d'attirer ailleurs l'attention des foules¹⁵⁶. Le prestige et la reconnaissance sociale par le sport contribueront à modeler l'identitaire de l'individu.

Cette interrelation entre les notions de pouvoir, de prestige, de statut, de rôle et de privilèges, influe fortement la dynamique des groupes et particulièrement celle du groupe sportif où le potentiel d'acquisition de ces paramètres est important. En effet, on vient de constater que la participation au groupe sportif, tant sous la forme participative que dirigeante, offre de nombreuses possibilités d'acquisition de pouvoir et de prestige. Le

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 41.

¹⁵⁶ Landry, Volant et Robillard, *op.cit.*, p. 41.

groupe sportif est une alternative abordable de progression sociale contrairement aux milieux restreints économiques et politiques instaurés par les classes sociales supérieures. Paradoxalement, la matérialisation du sport sous son aspect organisationnel provient de ces milieux. Sans en être conscient, ils ont créé un outil d'ascension sociale pour les classes inférieures. La bourgeoisie a été déjouée par le phénomène sportif qui en vient toujours à refuser toute fermeture complète de la sociabilité.

Des jeux de pouvoir externes se profilent également dans la relation de l'organisme sportif avec son environnement. D'ordinaires unificateurs, ils viennent se combiner aux jeux de pouvoirs internes et ajouter ainsi à la complexité de la dynamique du groupe sportif.

La conservation ou l'obtention de l'autonomie du groupe sportif à l'intérieur de l'organisation sociale fait entrer le sport dans un autre de ses nombreux paradoxes. Généralement, les organismes sportifs ont une vocation sociale et publique malgré le caractère privé de leurs origines. Par cet attribut, les groupes sportifs doivent négocier constamment avec l'État. Il devient ainsi ardu d'obtenir une autonomie complète, tant décisionnelle que financière. Dus à leur apport monétaire et à leur obligation de surveillance morale, les gouvernements s'ingèrent directement à tous les niveaux de l'institution sportive. Cette intrusion de l'État dans la gestion des organismes sportifs ne se fait pas toujours sans heurts et elle est la résultante de la déficience économique des groupes sportifs. Une antinomie apparaît, soit celle d'obtenir des ressources financières de l'État tout en conservant une autonomie complète et un pouvoir de dénoncer les agissements de ce même État. C'est pourquoi, malgré le discours étatique, un milieu sportif peut longuement s'opposer à la création d'un ministère responsable de la gestion du sport¹⁵⁷. Il devient alors hors de question de donner les acquis à une entité quelconque dont l'autonomie et le pouvoir ont été chèrement acquis au fil des décennies. Néanmoins, voilà le prix à payer pour résoudre le problème du sous-financement des organismes sportifs. Cette éternelle embûche économique qui nuit à l'utilisation et à l'expansion du sport confine les organismes sportifs au carrefour du public et du privé, entre deux options qui menacent l'autonomie et le pouvoir. Le double risque pour les organismes est de devenir des instruments de médiation entre la société et l'État, au risque d'être peu à peu absorbés par lui, ou bien celui d'être peu à peu assimilés par des sociétés commerciales aux visées s'éloignant de la philosophie du sport¹⁵⁸. Le sport professionnel, ou commercial, a

¹⁵⁷ East, *op.cit.*, p.140.

¹⁵⁸ Ramanantsoa et Thiéry-Baslé, *op.cit.*, p.60 et p.167.

longtemps été perçu comme péjoratif en raison des facteurs monétaires, de violence, et de dopage qui contribuent à polluer et infester la pureté du sport amateur. Ce système de valeurs, prôné et entretenu par les promoteurs et fabricants du sport, est contredit par la réalité vécue et ne sert que de paravent à la poursuite d'intérêts économiques et politiques qui vont à l'encontre des vraies valeurs sportives.¹⁵⁹

La continuelle déficience financière des organismes sportifs, en raison d'une incapacité à créer des liens durables avec le secteur privé, va peut-être éventuellement leurs coûter une partie de leur monopole et de leur pouvoir d'organisateur de manifestations sportives¹⁶⁰. Si les groupes sportifs ne suffisent plus à la tâche, des promoteurs privés vont «reprenre le flambeau» puisque la croissance économique actuelle du sport, par la médiatisation, s'avère maintenant rentable.

On comprend désormais avec quelle fragilité l'institution sportive est en proie à de nombreux jeux de pouvoir tant internes qu'externes. Le groupe sportif peut devenir le lieu d'une lutte pour le leadership entre plusieurs leaders potentiels¹⁶¹. Cette lutte idéologique, psychologique et matérielle, pour le pouvoir et le prestige, est la cause de sévères conflits qui ont mené à des déchirements et des scissions internes, voire à la disparition de plusieurs groupes sportifs. Certaines de ces confrontations ont un dénouement tandis que d'autres se prolongent et nuisent à la poursuite de l'expansion du sport. L'ensemble de ces jeux de pouvoirs non-explicites explique pourquoi Ramanantsoa et Baslé ont qualifié l'institution sportive de véritable iceberg. La partie émergente représente le discours officiel de l'institution tandis que se profile sous l'eau la masse la plus imposante : celle des rapports d'opposition, de coalition et d'alliance qui trouvent leurs racines dans les comportements et les mentalités des individus. Cette face cachée, connue par les initiés, représente la complexité, l'ambiguïté et les paradoxes de la configuration du pouvoir au sein de l'institution sportive¹⁶².

Il est essentiel de conserver cette image au cours des chapitres qui suivent puisqu'elle permet de saisir la mouvance derrière les intentions qui résident dans la satisfaction des besoins des individus qui participent à la dynamique du groupe sportif. Ce

¹⁵⁹ Louis Jolin; Pierre Brodeur; Daniel Côté; Paul-Émile Lévesque; Michel Bellefleur; Gérard Bouchard; *Des mythes sportifs*, Montréal : Bellarmin-Desport, Coll. Les Dossiers Beaux-Jeux, #3, 1978, p. 93.

¹⁶⁰ Ramanantsoa et Thiéry-Baslé, *op.cit.*, p. 36.

¹⁶¹ Mucchielli, *op.cit.*, p. 51.

¹⁶² Ramanantsoa et Thiéry-Baslé, *op.cit.*, p. 194.

contexte, pour le moins, ambigu va directement influencer sur celle-ci. Comment le mouvement sportif peut-il rester lui-même sans pour autant nier la réalité qui l'entoure ?¹⁶³ Elle conditionne la dynamique interne et externe et devient la toile de fond sur laquelle évolue le sport. Un véritable théâtre où se joue la tragi-comédie des jeux de pouvoirs et de prestige et à l'intérieur de laquelle les acteurs expriment, par le sport, leurs différents besoins, dont celui plus inconscient de constitution de leur identitaire.

2.5.3 Sport comme lieu de construction de l'identitaire

Jusqu'à tout récemment, l'étude du sport en tant que facteur contribuant à la constitution de l'identitaire n'avait reçu que peu d'attention¹⁶⁴. La proximité de l'individu avec l'acte sportif engendre inévitablement certaines modifications de son identitaire. L'expérience acquise à l'occasion de sa participation, peu importe son rôle (athlète, dirigeant, spectateurs), va contribuer à un réajustement de son imaginaire. La relation de cause à effet entre le sport et l'identitaire est moins tangible que celle des conséquences directes de la victoire sportive mais demeure néanmoins une fonction essentielle du phénomène sportif.

L'identité se constitue d'un imaginaire et des productions symboliques qui en découlent¹⁶⁵, qui permettent à l'individu de s'identifier, de se reconnaître et de se situer dans sa relation avec l'autre. Un autre, le terme le dit, avec une identité qui diffère inévitablement. N'est-ce pas d'ailleurs le propre de l'identité de nous distinguer les uns des autres ? Cet autre demeure autre malgré les manifestations englobantes, telle que la foule sportive, où les particularités de chaque individu sont noyées. Puisque l'imaginaire et les productions symboliques sont constamment stimulés et enclins à un remodelage perpétuel, l'identité n'est jamais achevée. Elle demeure un système ouvert et progressant au rythme des influx provenant de l'évolution de l'individu. L'identité n'est ni statique ni homogène. Elle est une construction dans le temps, un assemblage instable, toujours recommencé¹⁶⁶.

¹⁶³ Bernard Jeu. *Analyse du sport*. Coll. Pratiques corporelles. Paris : P.U.F., 1987, p. 165.

¹⁶⁴ Mike Cronin et David Mayall ed., *Sporting Nationalisms : Identity, Ethnicity, Immigration and Assimilation*. 1998, London-Portland : Frank Cass, p. 6.

¹⁶⁵ Ramanantsoa et Thiéry-Baslé, *op.cit.*, p. 169.

¹⁶⁶ Réal Ouellet, Alain Beaulieu et Mylène Tremblay. «Identité québécoise, permanence et évolution» dans Laurier Turgeon; Jocelyn Létourneau et Khadiyatoullah Fall; ed. *Les espaces de l'identité*, 1997, Ste-Foy : Les Presses de l'Université Laval, p. 96.

Les productions symboliques, par exemple les comportements, les rites, les tabous, sont l'expression de l'imaginaire à l'intérieur desquelles l'individu se reconnaît, se sécurise. Elles peuvent être individuelles, institutionnelles, et sociales. Elles sont inévitablement facteur d'expression culturelle. L'institution sportive véhicule ses propres valeurs explicites (concept du sport) et implicites (jeux de pouvoir) où l'esprit sportif devient l'esprit du sportif. Les productions symboliques de l'institution sportive permettent d'énoncer l'existence d'une véritable culture sportive plus que d'une religion sportive auquel certains auteurs préfèrent comparer le sport. Elles démontrent ainsi qu'il existe, dans le sport, un imaginaire commun, qui partage les mêmes valeurs, ce qui fait la force et la cohésion du système sportif malgré les atteintes de toutes sortes¹⁶⁷ dont il est de plus en plus victime. Cet imaginaire contribue à forger l'identité de l'individu mis en contact avec le phénomène sportif.

L'individu s'identifie à la cause du sport par l'intermédiaire de modèles collectifs ou individuels. Le danger qui guette actuellement l'institution sportive est que ce lien entre l'individu et le sport se rompe par une modification négative de cet imaginaire. Mutation qui peut s'opérer lorsque le sport est utilisé à mauvais escient (dopage, tricherie, abus sexuels, etc.) et donc lorsqu'il y a altération des valeurs sportives. La chute du sport professionnel que prédisent certains ne pourra s'amorcer que lorsque le cordon identitaire qui lie l'individu au sport sera définitivement consommé.

C'est par l'instabilité de l'imaginaire que le sport pénètre et propage émotions et valeurs qui contribuent au modelage de l'identité. Par sa production de héros sportifs, de modèles, de moments de forte intensité transformés en souvenirs impérissables, le sport génère une passion unificatrice. Le sport fait fi des différences et rassemble les foules qui regroupent des individus fort différents autour d'un objectif commun : la victoire sportive. À ce moment l'identification devient «partisane». Sur le plateau en tant qu'athlète ou par procuration, en tant que spectateur, les agissements de l'autre deviennent primordiaux pour la satisfaction personnelle. Le rôle de spectateur limite l'individu à un titre d'observateur. Il ne peut modifier le cours de l'acte sportif si ce n'est que par ses encouragements. C'est parce que l'autre est en mesure de combler les attentes de la foule, où parfois il échoue, qu'il doit porter sur lui le support de milliers, voir de millions de personnes. L'identification partisane, ce sentiment d'attachement personnel ressenti par un individu envers un parti de

¹⁶⁷ Ramanantsoa et Thiéry-Baslé, *op.cit.*, p. 185.

son choix¹⁶⁸, est le lieu d'échanges constants entre le sport et l'identitaire. Les agissements des équipes sportives, rattachées à un club, à une association ou à une fédération quelconque, deviennent des sources d'informations variées auxquelles les individus et les membres puisent pour interpréter les événements, pour structurer leurs imaginaires et du même souffle, leur identité en tant que membre du groupe¹⁶⁹.

Même si essentiellement le groupe sportif représente le lieu géographique, parfois l'athlète s'élève au-dessus de celui-ci (par exemple : Michael Jordan). Même en agissant dans l'ombre, le groupe sportif demeure néanmoins la structure d'accueil qui permet au participant d'exprimer son talent et d'y acquérir une certaine notoriété selon le cas. Le groupe sportif peut jouir, à divers degrés, des succès de ses protégés. Les clubs sportifs amateurs profitent des retombées des succès internationaux et olympiques de leurs athlètes qu'ils ont aidés à développer.

Le sport permet l'atteinte d'un niveau de satisfaction tant par l'activité sur le terrain que par la passivité dans les gradins. Par la pratique sportive, l'individu cherche à se différencier de l'autre en le confrontant. Il tente de prouver sa supériorité par la victoire sportive et ainsi d'être identifié comme le meilleur par ses pairs. Les classes supérieures s'approprient certaines pratiques sportives, en les organisant et les structurant, afin de se distinguer socialement. Certaines pratiques sportives spécifiques à la classe ouvrière, telles que le football¹⁷⁰, qui les distinguaient et forgeaient leur identité, vont être reprises par les classes supérieures qui vont y injecter leurs ressources et leur expertise corporative. Réciproquement, et afin de s'identifier aux classes supérieures, le milieu ouvrier tentera ensuite de s'approprier certaines activités de la bourgeoisie ou, à tout le moins, de les reproduire sous forme de substituts¹⁷¹ (exemple : golf vs golf miniature). L'individu, peu importe ses origines sociales, est ainsi en mesure de modifier son imaginaire et ses productions symboliques par sa participation au sport en tant qu'acteur sur le terrain. Il va y côtoyer et y affronter des individus différents avec des valeurs différentes mais à l'intérieur d'un contexte aux valeurs relativement stables dont l'intensité varie, celui des valeurs sportives. Dans la victoire tout comme dans la défaite, la proximité de l'autre permet à l'individu de confronter et de modifier son propre schème de valeur. Le sport lui propose

¹⁶⁸ Bertrand Badie, Jacques Gerstlé, *Lexique-Sociologie politique*, Paris : P.U.F., 1979, p. 49.

¹⁶⁹ Jean M. Guiot, *Organisations sociales et comportements*, Montréal : Les Éditions Agence d'Arc, inc, 1981, p. 119.

¹⁷⁰ Raymond Thomas, *Histoire du sport*, Paris : P.U.F., 1991, p. 58.

¹⁷¹ Raymond Thomas; Antoine Haumont; Jean-Louis Levet, *Sociologie du sport*, Paris : P.U.F., 1987, p. 46.

des exigences de réussite telles que le désir de vaincre et l'amusement, le respect des règles, celui de l'officiel et celui de l'autre comme adversaire mais aussi en tant que partenaire afin de vaincre l'adversaire. Le sport offre une multitude de situations où les valeurs individuelles sont confrontées à celle du sport.

L'instabilité et le constant remodelage de l'imaginaire de l'individu démontrent à quel point l'identification est carnivore et déchirante¹⁷². Dans certains contextes, l'expression d'opinions personnelles, qui confirment l'identification et l'imaginaire de l'individu, peut s'avérer mal venue. Par sa famille et socialement, l'individu est parfois obligé à une identification prédéterminée par ses pairs. Afficher son favoritisme envers une idéologie, un parti politique, une équipe sportive, contraire aux courants qui animent un milieu peut s'avérer insupportable pour l'individu. En tenant fermement à ses convictions et en les affichant assidûment, l'individu se voit qualifié de rebelle, de traître, voire d'arnachiste. Par sa différence, ce dernier souhaite affirmer son identité.

En fait, le sport permet d'exprimer cette identité par la différence. En tant que véhicule identitaire, il procure aux gens un sentiment de différence et un moyen de se situer¹⁷³ en exprimant sa supériorité ou en constatant son infériorité par rapport à l'autre. Le sport joue un rôle de modification de la perception identitaire de groupes autrefois considérés comme marginaux. Le sport adapté et le sport féminin aident à l'émancipation et à la reconnaissance sociale de ces deux catégories. Pour l'un, les individus victimes d'un handicap physique ou mental peuvent désormais s'accommoder des limites que la vie leur a malheureusement imposées. Dans leur combat quotidien, la présence du sport se veut rassurante et stimulante. Le sport devient très important pour leur insertion sociale¹⁷⁴. Des compétitions sportives adaptées, mais qui demeurent du sport, sillonnent dorénavant la planète et culminent par la présentation de Jeux Paralympiques. Les résultats sont tels que certains regroupements exigent la possibilité de pouvoir participer aux épreuves régulières des fédérations internationales¹⁷⁵. Pour l'autre, le sport permet à la femme d'accéder à de nombreuses pratiques sportives jadis exclusivement masculines. Autrefois méprisé, le sport

¹⁷² Paul Yonnet, *Systèmes des sports*. Paris : Gallimard, Coll. Bibliothèque des Sciences Humaines, 1998, p. 80-81.

¹⁷³ Jeremy MacClancy ed., *Sport identity and Ethnicity*, Ethnic identity series, Oxford : Berg, 1996, p.2.

¹⁷⁴ «Le sport, c'est très important pour leur insertion sociale : d'envergure internationale, le Défi sportif a accueilli 1100 athlètes handicapés.», *La Presse*, (7 mai 1990), p.13.

¹⁷⁵ Ceci fait références aux actuelles pressions de divers organismes sportifs pour athlètes handicapés en regard d'une intégration au sein des compétitions sportives régulières. Site internet : <http://maelstrom.stjohns.edu/CGI/wa.exe?A0=d-sport>.

féminin est devenu un outil essentiel dans la poursuite de l'équité de la femme. Un amendement constitutionnel comme le Title IX est un acteur de premier plan pour l'acceptation du sport féminin aux États-Unis¹⁷⁶. La reconnaissance par le C.I.O. et la présence aux Jeux Olympiques de sports tel que le hockey féminin permettent à la femme d'être vue et de devenir un modèle social d'importance. Ces deux groupes ne sont que des exemples de l'utilisation du sport pour exprimer l'identité par une différence. Il est possible de songer aux individus provenant de minorités ethniques qui profitent de leur moment de gloire ou de ceux des autres pour afficher et glorifier leurs origines et leurs différences. Le politique est fort habile dans l'utilisation de ces situations. Pour certaines catégories de gens, le sport contribue à leur sens commun et d'ethnicité¹⁷⁷.

Le sentiment de différence camoufle l'objectif d'unifier la nation afin de la distinguer des autres. Daniel Francis exprime clairement l'utilisation du sport en tant qu'élément permettant la distinction canadienne face au reste du monde. Il analyse le hockey sur glace canadien en tant que vecteur d'expression de la nordicité canadienne. Il démontre l'impact culturel du hockey en expliquant que :

«Hockey is a sport bathed in nostalgia for a simpler time when players didn't wear helmets and Foster Hewitt was still doing the play-by-play and places like Anaheim and Phoenix had never heard of hockey; a time when we owned our heroes and controlled our own culture...at least we think we did....More Canadians know about the glory of The Maple Leafs or the Rocket Richard riot that can recall a single reason for Confederation or any of the clauses of the Meech Lake Accord..Our «When were you when?» question is, of course, where were you when Paul Henderson scored The Goal that beat the Soviets in 1972?..»¹⁷⁸

¹⁷⁶ Le Title IX est un amendement constitutionnel américain élaboré dans les «Educationnal Amendments» de 1972. Il exige que (traduction) : «No person in the U.S. shall, on the basis of sex, be excluded from participation in, or denied the benefits of, or be subjected to discrimination under any educationnal program or activity receiving federal aid.» (Title IX p.1) Ceci implique que des universités reconnues sont menacées de perdre toute forme de subventions fédérales si elles ne respectent pas les dispositions du Title IX en organisant, par exemple suffisamment d'équipes sportives féminines.

¹⁷⁷ MacClancy , p.9.

¹⁷⁸ Traduction de l'auteur : «Le hockey est un sport baignant dans la nostalgie d'une époque où les joueurs ne portaient pas de casques, lorsque Foster Hewitt décrivait les rencontres, et que des endroits tels qu'Anaheim et Phoenix n'avaient jamais entendu parlé du hockey. Une époque où nous possédions nos propres héros et contrôlions notre propre culture...à tout le moins nous croyions que nous la possédions....Plus de Canadiens se souviennent des années glorieuses des Maple Leafs de Toronto ou de l'émeute «Rocket Richard» que d'une simple raison justifiant la Confédération ou d'une clause de l'Accord du Lac Meech. Notre question «Où étiez-vous lorsque...?» est évidemment «Où étiez-vous lorsque Paul Henderson compta le but qui battit les Soviétiques en 1972?» Daniel Francis, *National Dream : myth, memory, and Canadian History*, Vancouver : Arsenal Pulp, 1997, p.168.

Ce constat de Francis apporte un éclairage nouveau sur les nombreuses déclarations à l'effet que le hockey est le sport national des Canadiens dont les Américains se sont emparés. Ne serait-ce plutôt que la réalité du hockey d'aujourd'hui est dénudée de ce cachet nordique, hivernal puisque plusieurs villes du sud des États-Unis se sont appropriées cette pratique canadienne ? Dallas, San Jose, Tampa Bay sont à des lieux de l'imaginaire qui considère les jeunes hockeyeurs canadiens se gelant les pieds en apprenant les rudiments de ce sport sur les étangs et les rivières canadiennes glacés. Pour l'amateur de hockey canadien, il y discordance entre le passé et le présent. L'imaginaire est brisé, voire brimé. Combiné aux récents insuccès des équipes de hockey canadiennes sur la scène internationale¹⁷⁹, cette déformation de l'imaginaire peut conduire à un affaissement d'une partie de l'identité canadienne par la fin de cette suprématie face à l'autre. Effondrement qui draine avec lui tout le mythe de la puissance du hockey canadien. En fait ce mythe existait parce que le hockey possédait plusieurs éléments qui confortaient le Canadien dans son identité sportive : «it's a game we invented...pretty much the only sport we're any good at on an international level...For years our teams dominated the world...hockey allows Canadians to be proud of ourselves, to puff up our chests and feels we are the best at something.»¹⁸⁰. Le hockey était le seul sport où nous croyions posséder la suprématie¹⁸¹

Cette identité par la différence camoufle donc une identité par l'unité ou une unité par l'identité. En se comparant à l'autre comme une collectivité, une société, une nation différente, on exprime un sentiment d'appartenance à une entité composée d'autres qui nous sont soudainement semblables sous de nombreux aspects. Une solidarité se dégage de cette union entre les individus. La fierté d'appartenir à un groupe ou à un état nation en vient inévitablement à une distinction avec l'autre groupe ou état nation. L'unité n'est jamais constamment reproduite, la différence l'est. L'identité par l'unité se termine là où débute l'identité par la différence.

¹⁷⁹ Le Canada n'a remporté aucune médaille aux Jeux Olympiques d'hiver de Nagano en 1998 où participaient pourtant pour la première fois, les joueurs professionnels canadiens. De plus, le Canada n'a pas remporté la médaille d'or aux championnats du monde de hockey junior depuis 1997, et, finalement, le Canada a terminé au deuxième rang de la dernière Coupe du Monde de hockey en 1996. Des résultats décevants dans l'imaginaire populaire pour un pays habitué aux grands honneurs dans ce sport.

¹⁸⁰ Traduction : «C'est un sport que nous avons inventé, peut-être le seul dans lequel nous avons été aussi puissants sur la scène internationale. Pendant des années nos équipes ont dominé le monde. Le hockey a permis aux Canadiens d'être fiers d'eux-mêmes, de se bomber le torse et de se sentir les meilleurs dans un domaine.» Daniel Francis, *op.cit.*, p.167.

¹⁸¹ «Un hockeyeur canadien peut-il jouer pour son pays?», *Le Droit*, (14 août 1972), p. 16.

Puisque le sport «can divide as much as it may unite»¹⁸², le politique utilise tactiquement les occasions qui prêtent au renforcement ou à l'établissement d'une unité nationale. Dans l'euphorie d'une victoire sportive, où étrangement les barrières ethniques cèdent, le moment est propice pour propager les vertus d'une identité et d'une appartenance nationale. Le sport devient un outil pour la construction des identités individuelles, on l'a vu, mais aussi pour la fabrication des identités nationales. Comme on en a fait mention antérieurement, le sport est utilisé, dans ce cas, pour symboliser la puissance et le succès d'une nation. Pourtant, la victoire sportive ne procure aucun gain territorial ni ne détruit aucune idéologie rivale. Elle ne peut que supporter le modelage de la nation par un renforcement de l'imaginaire et de l'identité¹⁸³.

Le sport possède le potentiel de transcender les langues, les cultures et les espaces géographiques, de tisser des liens importants, mais non permanents, pour la construction d'un ici face à l'ailleurs. Le sport a cette faculté de développer des rivalités régionales ou provinciales pour ensuite les résorber et les unifier, pour un temps, autour d'une unité nationale¹⁸⁴. Lors de rencontres sportives internationales, l'ennemi provincial devient soudain frère dans la lutte pour la victoire nationale. L'équipe à supporter est désormais celle du pays et outrepassé les individus qui la composent. Les inhibitions et les rivalités tombent, l'ardoise est presque effacée. Au Canada, le sport du hockey joue un rôle unificateur. Autant cette activité sportive a permis aux Canadiens de se sentir supérieurs face au reste du monde, et ainsi de se forger une identité par la différence, autant permet-il une union par l'intérieur.

Il est en effet paradoxal de constater que les Canadiens français adoptent le sport du hockey, pratique anglophone inventée au Québec¹⁸⁵ par des anglophones, au point de le reconnaître, tout comme les Canadiens anglais, comme leur sport national. En 1910, l'audace est même poussée jusqu'à baptiser une équipe francophone majeure du nom de : *Les Canadiens*¹⁸⁶. Cet éponyme n'est pas une coïncidence. Il est une stratégie explicite des dirigeants de la National Hockey Association (N.H.A.) d'utiliser le caractère ethnique en

¹⁸² Traduction : «...divise autant qu'il peut unir», MacClancy. *op.cit.*, p.11.

¹⁸³ Cronin et Mayall; *op.cit.*, p. 1-2.

¹⁸⁴ Donald Macintosh; Tom Bedecki et C.E.S. Frank, *Sport and Politics in Canada : Federal Government Involvement since 1961*, 1987, Kingston, Montréal : McGill-Queen's University Press, p. 173.

¹⁸⁵ Voir Donald Guay, *L'Histoire du hockey au Québec : Origine et développement d'un phénomène culturel*, Chicoutimi : les Éditions JCL, 1990, 293 p.

¹⁸⁶ Équipe de hockey professionnelle fondée en 1910 et la plus titrée en regard de la Coupe Stanley, emblème du championnat de hockey professionnel nord-américain.

exigeant la formation d'une équipe composée uniquement de joueurs francophones afin d'attirer un plus grand nombre de spectateurs aux rencontres disputées à Montréal, ville francophone¹⁸⁷. Il est, en effet, un peu prétentieux de nommer ainsi une équipe francophone évoluant dans une ligue et dans un sport anglophone avec un nom englobant les deux groupes ethniques. Afin de marquer cette distinction, le club de hockey *Les Canadiens* sera, pendant un temps, qualifié de *Flying Frenchmen*¹⁸⁸ par la communauté et les médias anglophones. Les succès retentissants de cette simple équipe de hockey constituent un élément fort important de l'imaginaire des francophones et de leur identité face aux anglophones. Les Canadiens français, et ensuite les Québécois, au cœur de la conservation de leur culture et de leur langue, vont tenter de franciser le hockey et même de se constituer ou de fantasmer sur ce que pourrait être une équipe «nationale» québécoise¹⁸⁹.

L'appropriation d'une pratique sportive, dans ce cas-ci par l'appropriation d'une équipe sportive, permet à nouveau de modeler l'identité d'un groupe ethnique. Malgré cette apparente différenciation par l'appropriation, ce mimétisme est bénéfique pour la constitution d'une identité nationale. Puisque, par cette appropriation, plus d'individus, anglophones ou francophones se reconnaissent dans un sport (hockey) et celui-ci devient un vecteur identitaire potentiel. C'est pourquoi «*La Soirée du hockey*» ou «*Hockey night in Canada*», l'émission de radio et ensuite de télévision la plus populaire de l'histoire canadienne était beaucoup plus qu'un divertissement. En s'instituant comme véritable rituel des samedis soirs hivernaux canadiens, elle était la réconciliation de nos différences régionales, linguistiques, ethniques et de classes sociales¹⁹⁰. Avec le déclin progressif de la popularité du hockey et de la rupture amorcée du lien identitaire entre l'amateur et ce sport, ce rôle unificateur est appelé à disparaître, si ce n'est déjà fait. Même si les médias tentent encore aujourd'hui de raviver un clivage ethnique qui enflammerait la foule sportive, ce vœu pieux est annihilé par la constitution multiethnique des équipes sportives actuelles.

En raison de sa problématique identitaire, le Canada est enclin à cette utilisation du sport en tant que créateur et solidifiant d'une identité nationale. Au cours de la campagne électorale de 1968, les libéraux de Pierre-Elliott Trudeau ont saisi que «la pratique des

¹⁸⁷ Allan Turowetz et Chrystian Goyens, *Les Canadiens de 1910 à nos jours*, Montréal : Les Éditions de l'homme, 1986, p. 37.

¹⁸⁸ Signifie : «Français volants». Sobriquet attribué aux Canadiens de Montréal, au cours des décennies 1930, 1940 et 1950 en raison de la vitesse et de la qualité de leurs joueurs, essentiellement francophones.

¹⁸⁹ Jean-Pierre Augustin, *Sport, Géographie et aménagement*, Paris : Nathan, Coll. Fac Géographie, 1998, p. 66.

¹⁹⁰ Francis, *op.cit.*, p.168.

sports fait plus pour l'unité nationale que les grands discours de nos tribuns»¹⁹¹. Ils profitent dès lors des premiers balbutiements de l'expansion du sport francophone en proclamant «l'Unité par le sport»¹⁹², slogan provenant du comité organisateur des premiers Jeux du Canada tenus à Québec l'année précédente. Cette maxime signifiait que :

«...nous songions à resserrer les liens d'amitiés et de bonne entente qui existent entre nous et rapprocher les athlètes amateurs et les vingt millions de personnes qui constituent notre grande famille canadienne»¹⁹³
(Mot de bienvenue de Georges Labrecque, président de la Corporation des Premiers Jeux d'hiver canadiens-11 février 1967)

En clair, en pleine Révolution Tranquille animée d'un fort sentiment nationaliste québécois, l'objectif est un nivelage. Le souhait est en quelque sorte d'étouffer les clameurs du Québec en promulguant, par le sport, une identité canadienne forte et inébranlable. Même si l'idée d'un tel rassemblement sportif, en tant que complément et voie d'accès aux Jeux Olympiques, est véhiculée depuis 1962, suite au Bill C-131¹⁹⁴, il apparaît nettement stratégique de tenir cette manifestation en territoire francophone, le Québec, et qui plus est dans la ville de Québec, beaucoup moins anglophone que Montréal ou autre ville de l'Ontario ou de l'Ouest canadien. On tente de justifier le choix de la ville de Québec par son cachet hivernal puisque la neige est le «plus important lien naturel entre tous les Canadiens»¹⁹⁵. Pourtant, sur les treize disciplines au programme, seulement deux, le ski et le patinage de vitesse, ont lieu à l'extérieur.

Cet exemple de l'utilisation du sport comme outil de constitution de l'unité canadienne s'inscrit dans une foulée d'interventions basées sur la promotion du sport et particulièrement de l'excellence sportive¹⁹⁶. Une des plus récentes en liste réside dans cet article, provenant des documents de création du Ministère du Patrimoine canadien, dont fait désormais partie Sport Canada au sein du secteur Identité canadienne¹⁹⁷.

¹⁹¹ Gerry Gosselin, «Cavalcade sportive», *Le Devoir*, (27 novembre 1953), p.10.

¹⁹² Macintosh; Bedeck et. Franks, *op.cit.*, p. 74.

¹⁹³ *Jeux Canadiens-Canadian Games, Québec 1967 : premiers jeux d'hiver canadiens-first canadian winter games*, s.l., 1967, p.5.

¹⁹⁴ *Jeux du Canada 1967-1992 : une rétrospective officielle sur les Jeux du Canada*. E.S.P. Marketing, 1992, p.13.

¹⁹⁵ *Jeux Canadiens-Canadian Games, Québec 1967 : premiers jeux d'hiver canadiens-first canadian winter games*, s.l., 1967, p.5.

¹⁹⁶ Macintosh; Bedeck et. Franks, *op.cit.*, p. 174.

¹⁹⁷ Document «Qu'est-ce que le sport au Canada» site internet de Sport Canada : http://www.pch.gc.ca/sportcanada/SC_F/FscA.htm, p.1

«Le ministère du patrimoine canadien a été mis sur pied dans le but de susciter et de stimuler, chez les Canadiens, un profond sentiment d'identité et d'appartenance fondé sur le bilinguisme et le multiculturalisme. Le nouveau Ministère a pour mandat de développer et de dispenser des programmes qui appuient un sentiment très net d'identité chez les Canadiens. Le Ministère deviendra le point central de la définition et de la promotion des valeurs canadiennes»¹⁹⁸.

Dans cette optique le passage du sport sous la gouverne de ce ministère était essentiel et inévitable.

Ces événements démontrent en quoi il importe de saisir que l'idéologie, la religion ou la politique peuvent utiliser l'identification au sport et par le sport et la manipuler à leur profit¹⁹⁹. Dans le contexte fragile des relations entre le Québec et le Canada, chaque geste et chaque faux-pas sont prétextes à une réaction de l'un ou de l'autre. La récente vague causée par le trop grand nombre de drapeaux unifoliés au village olympique des Jeux Olympiques d'hiver de Nagano, en 1998, a essentiellement été causée par des Québécois francophones²⁰⁰. Ceux-ci étaient déjà en rogne face à l'Association olympique canadienne pour la présence symbolique du français lors d'un banquet regroupant la délégation canadienne. Pourtant ces mêmes individus et tous ceux qui les ont appuyés en criant au scandale, se sont rangés derrière l'équipe olympique canadienne de hockey dans sa chasse aux médailles. Après tout, ils sont tous membres de la même équipe nationale!! Dans le sport, les émotions sont telles que le passage entre deux extrêmes est excessivement rapide.

Ces manipulations de l'imaginaire de l'individu obligent de se questionner sur les autres façons avec lesquelles le sport participe à sa constitution et à son remodelage. Outre l'identification par la pratique, la différence, et l'union dont il a été précédemment question, deux autres vecteurs sont utilisables : l'identification par la performance de l'autre et l'identification par la personnalité de l'autre.

L'acte sportif en soi est restreint. Nul ne peut prendre part spontanément à la rencontre sportive. Dans le temps et dans l'espace, le sport est délimité par les règles. C'est

¹⁹⁸ *Le sport au Canada : Leadership, partenariat et imputabilité-C'est l'affaire de tous et de toutes*, Ottawa : Travaux Publics et Services gouvernementaux Canada, 1998, p. 181.

¹⁹⁹ Paul Yonnet, *op.cit.*, p. 83.

²⁰⁰ Le skieur Jean-Luc Brassard fût un des nombreux Québécois membre de la délégation canadienne à clamer son insatisfaction.

autour de l'arène que la dynamique identitaire de l'observateur prend forme. Par sa force d'attraction, le sport déplace les individus qui s'agglutinent pour former la foule partisane d'un acteur ou de l'autre du spectacle qui s'offre à eux. La foule sportive présente un caractère particulier. Elle s'identifie, elle brise sa neutralité dans un réservoir d'identifications possibles. La foule dissimule l'individu en limitant l'expression des caractères individuels au plus commun dénominateur. Les réactions deviennent de ce fait essentiellement similaires, identiques, collectives et unitaires. La foule vise la disparition des étanchéités et ainsi à la solidarisation. Elle procède à l'affirmation d'une homogénéité²⁰¹ en se rangeant derrière son identifiant, son équipe, son joueur. La foule sportive fige et isole pour un temps. Elle soude les différences idéologiques. Cette masse d'individus se déplace pour assister à un spectacle au dénouement imprévisible. Le drame et l'extase se côtoient en équilibre dans cette tragi-comédie jusqu'à ce que l'un des deux bascule²⁰². Un résultat qui peut éventuellement contribuer au renforcement ou au relâchement de l'identification envers l'autre. Une identité qui s'avère quelques fois hypocrite puisque les clameurs diffèrent selon la victoire ou la défaite des favoris de la foule. «NOUS avons gagné mais ILS ont perdu» exprime le paradoxe d'une faible identification où la défaite devient répugnante et à laquelle certains individus refusent de s'identifier. Comme si la victoire était celle de la foule mais la défaite uniquement celle des participants. Honni au vaincu ainsi renié ! L'individu, confiné dans son rôle d'observateur, modifie ainsi son imaginaire au gré de la performance sportive de l'autre. En cas d'échecs répétés, d'accumulations de déceptions, une désaffection de l'identification peut survenir. Tout est dépendant de la solidité du lien identitaire entre l'individu et ceux qu'il choisit d'appuyer. Le spectacle sportif offre tout un jeu de complémentarité définissant sa symbolique. Le public forme avec les acteurs une entité où s'établit pour chaque personne une relation entre la partie et le tout. Celle-ci permet de recevoir des sensations de l'extérieur mais aussi de se projeter et même, par transfert, de s'identifier²⁰³.

La richesse identitaire du sport repose sur sa capacité à enflammer le cœur de ses adeptes au point de leur permettre de se grandir à loisir jusqu'à endosser l'étoffe des héros²⁰⁴. Par procuration et accaparement, la victoire de l'autre devient celle de tous. Les vainqueurs sont transformés en modèles, en idoles. Les responsabilités qu'on leur impute ainsi sont parfois lourdes à porter. Leur comportement social hors du contexte sportif

²⁰¹ Yonnet, *op.cit.*, *mes des sports*, p.78 et 89.

²⁰² Bernard Jeu, *Analyse du sport*, Coll. Pratiques Corporelles, P.U.F., 1987, p. 127.

²⁰³ Jean-Yves Tayac, *Symbolique et rituels sportifs*, Paris : Éditions Dervy, 1994, p.20.

²⁰⁴ Pascal Duret, *L'héroïsme sportif*, Coll. Pratiques Corporelles, P.U.F., 1993, p. 7.

devient en proie à de multiples jugements. L'amateur qui admire le champion sportif en raison de ses performances, mais aussi par son comportement durant la rencontre sportive, se fabrique une image de l'individu à laquelle il s'identifie. Voilà le moment où la constitution de l'imaginaire par la personnalité du sportif entre en jeu.

La fibre émotionnelle est fort importante dans l'identification au sportif. L'athlète, devenu champion, doit transcender les autres champions par une ou des valeurs quelconques qu'il possède, ou qui lui sont attribuées, et qui constituent une forme d'aura. De nombreux vainqueurs sont demeurés dans l'ombre en raison d'un faible charisme ou d'une victoire sans éclats. Au cours de sa carrière mouvementée, Maurice Richard ne s'est jamais proclamé le défenseur de la nation québécoise comme les médias de l'époque lui en prêtaient l'intention²⁰⁵. Actuellement, et en dépit de ses multiples origines, le golfeur Tiger Woods ne se fait pas le défenseur des minorités noires afro-hispano-américaines ou asiatique. Face à une presse toujours en quête de symbole, il se dit un Américain de la nouvelle génération²⁰⁶. Ces héros sportifs, d'hier et d'aujourd'hui, ne sauvent pas des peuples de massacres ou de cataclysmes. Ils véhiculent, consciemment ou non, des valeurs qui permettent à l'individu de s'identifier et de se valoriser au sein de sa culture. Par leurs racines, leur parcours pour atteindre le sommet, les vedettes du sport sont projetées en tant que modèles émancipateurs et, malgré leurs failles, elles constituent, temporairement, un idéal à atteindre en tant qu'être humain.

«Bouleversés, courroucés, pris dans des courants d'amour, de colère ou de frayeur, seuls les héros passionnés passionnent aujourd'hui. Sur leur visage doivent passer la peine et l'effort. Plus encore, ils doivent savoir perdre ou subir des injustices. Ces champions qui se distinguent certes par leurs talents et leur vertu ne sont vraiment des héros estimés et admirés que s'ils méritent aussi parfois notre compassion et notre réconfort...Il semble que les héros sportifs introduisent une forme de lien social où les victimes ont le droit de cité. »²⁰⁷

L'individu obnubilé par la performance sportive ne tient pas compte des faiblesses de celui qu'il élève, dans son imaginaire, au rang de héros. Parfois, le lien affectif qui en émane lui fait refuser les failles de celui qu'il adule. Lorsque le héros trébuche socialement, la chute et la déception sont violentes et déchirantes. La confiance, l'admiration et

²⁰⁵ Gérard Gosselin, *Monsieur hockey*, Montréal : Les Éditions de l'homme, 1960, p. 20.

²⁰⁶ Clarence Page, «A Credit To His Race», 1^{er} Mai 1997, site internet : http://www.pbs.org/newshour/essays/page_5-1.html

²⁰⁷ Duret, *op.cit.*, p. 130.

l'affection investies dans cet «autre» devenu «nous» sont ainsi brimées, ce qui détruit une part de l'imaginaire. Le choix demeure donc entier et ardu dans cette interrelation, cette stigmatisation indissociable entre la performance sportive et la personnalité du champion, entre «l'œuvre et l'homme²⁰⁸. »

L'athlète, le champion, qui réussit à rassembler les foules par sa personnalité est récupéré par le politique et le commercial. Parce que les gens s'identifient à lui, le sportif est utilisé comme porte-parole d'idées, de causes ou de produits. Le joueur de basket-ball de race noire Michael Jordan possède un charisme évident pour amasser tout près de 47 millions de dollars en une année, en prêtant simplement son identité à divers produits.²⁰⁹ L'œuvre et l'homme font front commun dans une tentative de manipulation de l'identitaire sportif à des fins commerciales et parfois politiques.

Comme nous l'avons précédemment brièvement mentionné, le sport permet la constitution d'un réservoir d'identifications. L'individu peut outrepasser ses limites géographiques immédiates et s'identifier aux sports, sportifs ou équipes sportives de son choix. En clair, le sport n'agit pas uniquement en tant que moyen pour l'individu d'assurer son identité mais également en tant que créateur de nouvelles identifications par un remodelage de partie de l'imaginaire. Les possibilités d'identification sont, en fait, uniquement limitées par le nombre de sports accessibles à l'individu en tant que participant, organisateur ou spectateur. Par exemple, les saisons sportives permettent à certains individus de percevoir le temps en fonction d'événements sportifs qui leur apportent satisfaction et divertissement²¹⁰.

Ce réservoir d'identifications au sens large se construit également à échelle réduite au cours de l'acte sportif. Il est indispensable au potentiel identitaire du sport. L'individu, partie prenante ou non de la foule sportive, positionne son identité dès le début des compétitions sportives. C'est l'instant où les manifestations identitaires sont stimulées et quittent leur période latente. Elles renforcent leur présence tant que les favoris poursuivent leur route vers la victoire. Toutefois, lorsque ceux-ci se font expulser du parcours, l'individu entre dans une phase d'incertitude face à deux choix possibles, soit un

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 129.

²⁰⁹ «Top 40 athletes-1997», Forbes Magazine, site internet : <http://www.forbes.com/tool/toolbox/athletes/>

²¹⁰ Jeremy MacClancy ed., *Sport identity and Ethnicity*, Ethnic identity series, Oxford : Berg, 1996, p 3-4.

désintéressement, même une ignorance, pour le reste des affrontements ou bien la poursuite d'un intérêt en vue de connaître les éventuels champions. Si tel est le cas, c'est à cet instant que l'individu fait appel au réservoir d'identifications possibles. L'observateur intéressé ne demeure pas dans une neutralité totale. Il choisira de s'identifier sentimentalement, économiquement, politiquement ou culturellement à un ou l'autre des adversaires en présence. La proximité géographique ou culturelle est habituellement respectée où l'individu jette sa faveur sur les représentants les plus près de son territoire identitaire. Il utilise alors une échelle d'identification ascendante : ville à nation; ou descendante : nation vers ville²¹¹.

Face à une impossibilité d'utiliser ce type de proximité géographique, l'individu demeure constamment à la recherche de substituts. Spontanément, la foule sportive, hors de sa neutralité, a tendance à encourager systématiquement le «donné battu» ou celui en proie à la défaite, afin de rétablir un minimum d'incertitude et ainsi de donner droit de cité à l'équité. La victoire d'un «David» sur un «Goliath» est toujours fort appréciée d'une foule initialement neutre. La recherche de l'incertitude est ainsi comblée. Il peut toutefois y avoir conflit entre cette recherche d'incertitude et celle de l'identification si le vainqueur est initialement parmi les favoris de la foule sportive. L'identification l'emporte assurément et si le déséquilibre des forces annoncées se précise, l'incertitude est annihilée, l'équité ne tient plus et le sport est plus ou moins atteint en son cœur²¹².

Ce mouvement dynamique entre les possibilités d'identifications sportives constitue une forme de réservoir qui permet l'existence du sport corporatiste²¹³. Sans cette perpétuelle recombinaison des identifications, cette catégorie sportive est fortement compromise²¹⁴. Si les individus cessent de s'identifier à une activité sportive, à ses vedettes, à ses équipes, les lieux de culte du sport, réel et virtuel, vont être désertés. Sans foule à séduire, les entreprises privées et les médias vont peu à peu délaisser cette vitrine et ainsi

²¹¹ Yonnet, *op.cit.*, p. 79 et 80.

²¹² *Ibid.*, p. 104-105.

²¹³ Corporatiste utilisé ici en remplacement du mot professionnel ou spectacle.

²¹⁴ Yonnet, *op.cit.*, p. 82.

laisser vides les coffres des administrateurs de fédérations, de ligues et de clubs. Le discours actuel sur les salaires démesurés des sportifs cessera et sera remplacé par celui du retour aux valeurs sportives par des activités nouvelles.

Si la médiatisation du sport est responsable de l'expansion du sport corporatiste, elle repose sur les possibilités identitaires pour l'individu par le sport. La médiatisation contribue au remblayage du réservoir des identifications en contribuant à la construction du Stade Global²¹⁵, par l'augmentation exponentielle du nombre d'individus qui peuvent désormais se sentir partie prenante d'un événement sportif disputé à des kilomètres de leur espace géographique et culturel. Cette accessibilité à la mondialisation du sport implique maintenant que l'individu peut, au cours de la même journée : pratiquer ou assister au sport dans sa localité, suivre les exploits de ses «héros» sportifs et également découvrir en fin de soirée des pratiques sportives et des cultures étrangères²¹⁶ par le biais des nouvelles technologies (Internet, télévision numérique, et autres). L'imaginaire de l'individu est ainsi fortement stimulé par cette disponibilité et cette accessibilité à une information de plus en plus abondante. Le traitement de cette information par l'individu devient un moment fort pour le remodelage de son imaginaire. La médiatisation et la globalisation du sport permettent d'observer une tendance identitaire sportive sur un axe local-transnational tout en conservant l'axe identitaire initial local-national. Par exemple, le Québécois passe d'une identification québécoise à une identification nord-américaine, tout comme le citoyen français passe d'une identification française à une identification européenne²¹⁷. Une tendance qui va s'accroître avec le déplacement des équipes du sport corporatiste vers les grands centres urbains où logent les sièges sociaux des grandes compagnies ainsi qu'un fort bassin d'amateurs potentiels. Ces entreprises qui se sont appropriées les lieux du sport en les baptisant du nom de leurs produits (exemples : Stade Labatt, Centre Molson, MCI Center) utiliseront non plus seulement le sobriquet de l'équipe mais également celui de la ville d'origine. Traiterons-nous désormais des Canadiens de Molson ? Des Expos de Labatt ? Des Coca-Cola Braves ? L'identification sera-t-elle déportée de la ville vers le

²¹⁵ Terme de plus en plus utilisé pour signifier la forte présence des médias électroniques qui facilite la présence virtuelle de l'individu aux événements sportifs. Expression qui est un sous-produit du terme Village Global.

²¹⁶ MacClancy. *op.cit.*, p.14.

²¹⁷ Maurice Roche, ed., *Sport, Popular Culture and Identity*, #5, Aachen : Meyer & Meyer, 1997, p.2.

produit ? L'identitaire sera évidemment grandement affecté et modifié si jamais le sport corporatiste atteint ce niveau de mondialisation camouflant un besoin toujours croissant de ressources financières au sacrifice de l'identitaire.

La médiatisation du sport est ainsi tributaire de l'intérêt des individus envers le phénomène sportif. Les médias ont besoin du sport puisque celui-ci attire les foules et hausse ainsi les côtes d'écoutes télévisuelles et radiophoniques de même que le tirage des quotidiens et des revues spécialisées. Les médias ont besoin du drame et de l'extase que propose la scène sportive²¹⁸. Inversement les organisateurs (fédérations, villes, propriétaires) ont besoin de la vitrine et des ressources financières que leur offrent les médias pour assurer leur survie. La relation est bidirectionnelle mais assujettie au besoin identitaire de l'individu, trop souvent sacrifié sur l'autel des enjeux économiques et des jeux de pouvoirs.

Par sa force identitaire, le sport démontre à nouveau son importance culturelle. Par sa propre culture dictée par l'esprit sportif, le sport interagit avec les cultures qui le reçoivent et l'acceptent. Le sport ne peut être relégué au rang de simple passe-temps, de loisir futile. Par l'élaboration des divers paramètres que nous venons de démontrer au cours de cette troisième partie de la thèse, il est maintenant beaucoup plus aisé de saisir la dynamique interne et externe de l'institution sportive et de son mode d'organisation répandu à travers de multiples cultures et espaces géographiques. En clair, on vient d'assister, dans un premier temps, à la démonstration des principaux acteurs et dynamismes qui, jour après jour, influent sur la pratique sportive et sur son évolution. Par l'importance de leurs multiples jeux de pouvoirs et de prestige, les individus, qui évoluent à l'intérieur des diverses pyramides sportives, projettent la signification du projet sportif ainsi que la portée de ses considérations économiques et sociales. Dans un deuxième temps, on a vu le sport s'exprimer et se profiler en tant qu'élément de culture en raison de son impact sur le développement des individus par la satisfaction de leurs divers besoins dont l'identitaire est certes le plus important mais également le plus inconscient.

²¹⁸ *Ibid.*, p.1.

Cette démarche était essentielle pour aborder le sport sur le territoire québécois. La forme de l'institution sportive ainsi que certains enjeux maintenant énoncés, il est désormais possible de jeter un regard sur le passé et de vérifier certaines idées préconçues. À l'aide des données les plus crédibles existantes encore aujourd'hui, il sera possible de démontrer comment le sport a été accepté puis intégré au sein de la culture québécoise, tant francophone qu'anglophone. Nous observerons comment le sport a été récupéré, utilisé, manipulé, tel un outil servant la cause de diverses intentions et idéologies. L'aboutissement de l'institutionnalisation du sport au Québec date de la fin des années 1960 mais le processus perdure depuis le début des années 1800. En guise d'introduction à la troisième partie du présent travail, il importe maintenant de consacrer quelques pages à la synthèse de la présence du phénomène sur le territoire québécois au cours du XIXe siècle.

Chapitre troisième

L'embryon du sport au Québec : le XIXe siècle

Les activités récréatives à caractère sportif commencent à faire leur apparition, au Québec, dès la fin du XVIIIe siècle²¹⁹. Elles se manifestent essentiellement sous forme sporadique, spontanée et peu fréquentes. Ce n'est que vers les années 1850 que le sport prend véritablement son envol sous une organisation anglophone et élitiste. D'un phénomène à primauté sociale où le geste et le résultat sportif importent peu, le sport se transforme peu à peu en un réseau de clubs où l'aspect compétitif acquiert une plus grande importance. Les Canadiens français sont virtuellement absents de ce processus de structuration du sport qui s'amorce. Jusqu'à la fin de ce siècle, les francophones présents dans l'acte sportif, peu nombreux, se contentent d'occuper les rôles de participants, malgré de faibles tentatives de créations d'organismes sportifs exclusivement francophones. Il subsiste toutefois une volonté de mise en place d'un réseau sportif parallèle à la puissante structure anglophone. Ce bouillonnement est rapidement pris en charge par l'Église catholique qui voit à la création d'organismes récréo-sportifs francophones dès le début du XXe siècle. Ce moment marque l'initiation de la confrontation entre les trois filières sportives au Québec : l'organisation anglophone, francophone, et religieuse. Ce système triparti durera jusqu'à la fin des années 1960.

Avant d'amorcer un survol du sport québécois au XIXe siècle, il importe de consacrer quelques moments aux premiers balbutiements de pratiques sportives en Angleterre en raison du lien prééminent qui unit la culture canadienne-anglaise d'alors avec celle de la mère-patrie..

3.1 Le sport en Angleterre au XIXe

On attribue fréquemment, à tort ou à raison, la création de multiples sports au peuple anglais²²⁰. Cette croyance tient peut-être à la forte implication britannique dans la structuration d'une multitude de sports au XIXe siècle. Entre créer un sport et le consolider il existe un pas que certains auteurs n'hésitent pas à franchir. Lorsque l'on s'interroge sur l'origine de certaines pratiques sportives, l'Angleterre devient, presque par défaut, le point

²¹⁹ Donald Guay, *La conquête du sport : le sport et la société québécoise au XIXe siècle*, Outremont : Lanctôt, 1997, p.100.

²²⁰ Thomas, *op.cit.*, p. 58.

d'ancrage. Il est vrai que la société anglaise a permis au sport de connaître un essor incroyable en matière d'organisation sportive, surtout vers la fin du siècle.

Il ne faut cependant pas confondre la culture-mère d'une discipline sportive avec la culture d'accueil. Pour certaines activités comme le tennis, le badminton, le rugby, on ne peut contester leurs origines anglaises. Des documents manuscrits et iconographiques en témoignent. Dans le cas d'autres sports, comme le patinage sur glace et le hockey par exemple, les origines sont plus nébuleuses. À titre d'exemple, la création de la première glace artificielle, survenue à Londres en 1876²²¹, n'attribue pas automatiquement le crédit de l'invention du patinage et du hockey aux Anglais. La première activité serait d'origine scandinave ou russe, tandis qu'il a été démontré que la deuxième est d'origine purement québécoise²²².

Il semble que le sport apparaît en Angleterre vers le XVI^e siècle, «de façon disparate et aristocratique, sous forme de courses de chevaux, de chasse, de course à pied et de pugilat, manifestations organisées sous l'initiative de la noblesse anglaise.»²²³ . La cellule première du sport anglais demeure le club. De nombreux clubs sont créés pour favoriser les rencontres amicales où sport et fêtes se confondent le premier étant souvent prétexte aux secondes. Certains événements sociaux viennent cependant contrecarrer cette progression sportive. La révolution industrielle, par exemple, va conduire à des changements considérables dans les habitudes de vie des habitants de ce pays. De même, le passage d'une économie agricole à une économie de type industrielle va diminuer davantage le peu de temps accordé aux loisirs et à la pratique sportive. Les dirigeants de ces nouvelles industries sont également inquiets des effets du sport sur la productivité des employés en raison du risque de blessures qu'engendrent certaines de ces activités. Socialement, le sport est essentiellement perçu comme néfaste puisqu'il est considéré violent (exemples : le football, le rugby, le pugilat) et parce que les pratiques sportives dominicales ne font pas l'unanimité tout comme celles impliquant une forme de cruauté

²²¹ Jean Le Floc'Hmoan, *La genèse des sports*, Paris : Petite bibliothèque Payot. 1962, p.96.

²²² Consulter à cet effet l'ouvrage de Donald Guay, *L'histoire du hockey au Québec*, Chicoutimi : Éditions JCL, 293p et la thèse de Michel Vigneault, *La naissance d'un sport organisé au Canada : le hockey à Montréal 1875-1917*. Thèse de doctorat en histoire, Université Laval, 2001.

²²³ Donald Guay, *Le sport et la société canadienne au XIX^e siècle*, Groupe de recherche sur l'histoire de l'activité physique, Université Laval : Québec, coll. Temps Libre 1, 1977, p.18.

envers les animaux²²⁴. Une volonté de modification des pratiques sportives va alors se manifester au début du XIXe siècle, plus précisément vers 1830.

Il est dès lors possible d'établir trois catégories relatives au sport anglais : un sport-spectacle rémunéré, un sport dit scolaire et un sport de gentlemen. La première fait référence aux différents sports (exemples : la boxe à poings nus, les courses à pieds) où les athlètes ou participants improvisés sont rémunérés pour participer aux différentes compétitions. La seconde catégorie comprend les activités qui ont été inventées et qui se pratiquent essentiellement dans les institutions d'enseignement anglaises (exemple : le rugby et le football). La dernière catégorie circonscrit les sports qui sont l'apanage de la bourgeoisie où des clubs très fermés et très sélects possèdent le monopole de l'activité (exemple : l'aviron et le cricket)²²⁵. Les principaux membres de ces clubs sont des chirurgiens, des membres du parlement, des shérifs, des avocats, des juges et les nobles autres socialement reconnus comme appartenant à l'élite de la société anglaise. Les gens de la classe ouvrière, comme les mécaniciens et les artisans, ne peuvent y avoir accès. L'objectif premier de ces clubs est donc de pouvoir pratiquer une discipline sportive tout en maintenant une certaine élite parmi la société. Ce fut notamment le cas pour le sport du cricket où la bourgeoisie s'est intéressée à ce jeu pour «entretenir des relations avec le reste de la population et pour accroître son prestige.»²²⁶

Cette stratification sportive caractérise fortement le sport britannique. On ne peut passer outre ce clivage social lorsque l'on aborde le phénomène sportif anglais sous un angle sociohistorique. Chacune des classes sociales possède ses rites, ses comportements et ses activités. Il s'agit de microcultures. Les activités sportives sont reconnues comme constituant une partie intégrante de ces microcultures. Elles aident à l'affirmation sociale d'un groupe dans son rapport à l'autre.

Des sports deviennent la propriété de certaines classes sociales, en raison de leurs caractéristiques propres. Les activités sportives dispendieuses, nécessitant des coûts relatifs aux installations et aux équipements, sont habituellement l'apanage des classes supérieures. Les sports peu coûteux sont pratiqués essentiellement par la classe ouvrière mais aussi par

²²⁴ J.A. Magnan, *Pleasure, Profit Proselytism : British culture and sport at home and abroad 1700-1914*, London : Frank Cass and Company Ltd, 284p.

²²⁵ Le Floc'Hmoan, *op.cit.*, p. 69-70.

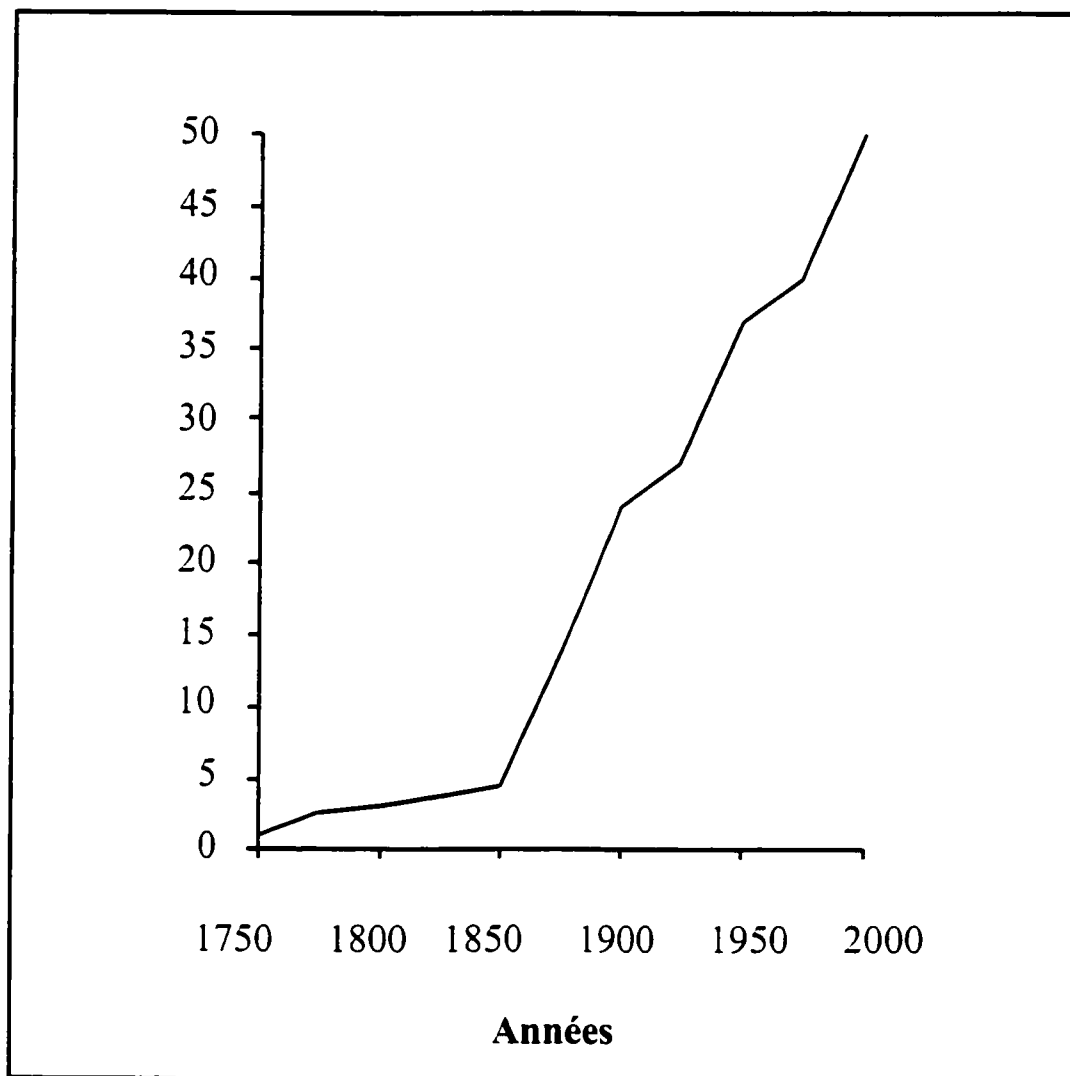
²²⁶ *Ibid.*, p.62-63.

la bourgeoisie puisque celle-ci s'approprie même des pratiques sportives de bas niveau²²⁷. Elle rend plus élitistes en les intégrant sous forme de clubs fermés non accessibles aux classes inférieures. Les classes sociales supérieures tirent rapidement profit de l'aspect collectif et d'adversité du sport. Comme ce dernier nécessite la présence de deux adversaires, qu'ils soient seuls ou en équipes, il offre une opportunité de regroupement et d'identification qui sert de prétexte à la formation de clubs. Ces clubs sportifs permettent de réaliser un clivage social de marque qui ne passe pas inaperçu. Seulement les classes sociales de moyen et de haut niveau peuvent ainsi se permettre de structurer une activité sous forme de clubs puisqu'elles possèdent l'expertise corporative ainsi que les ressources financières et humaines. En raison de leur horaire de travail moins contraignante que celle de la classe ouvrière, les bourgeois ont plus de temps à consacrer à l'organisation et à la pratique sportive.

La deuxième moitié du XIXe siècle va permettre une véritable éclosion du sport anglais en raison d'une structuration rapide de nouvelles disciplines et d'une solidification des organismes existants. Cette période correspond à une période de forte croissance économique pour l'Angleterre. En effet, vers la fin des années 1870, l'Angleterre connaît une période économique faste et poursuit l'établissement de son Empire avec l'addition des colonies de l'Inde (1876), du Nigéria (1879) et de l'Égypte (1881). Le clivage social augmente par la présence accrue d'une bourgeoisie. Cette dernière accélère l'organisation et la formation de plusieurs clubs et associations sportives. Comme en fait foi ce graphique de Bale, c'est à partir de 1870, environ que l'on assiste à une véritable montée et à une consolidation du sport anglais par une création accrue d'associations nationales.

²²⁷ Raymond Thomas, «*Histoire du sport*», coll. Que-sais-je?, Paris : PUF, 1991, p.58.

Graphique 1
**Fréquence de formation de 47 associations sportives nationales
en Angleterre²²⁸**



²²⁸ John Bale, *Sports geography*. E. et F.N. Spon., 1989, p.45.

Deux besoins majeurs peuvent expliquer cette éclosion. Comme la pratique sportive est disparate et informelle avant 1850, l'organisation de compétitions devient ardue. Lors de l'affrontement entre certains clubs, le problème de l'uniformité des règles revient constamment à la surface. Un besoin d'uniformité se fait ressentir. De durs conflits mènent d'ailleurs à des scissions au sein des mêmes organismes et de même disciplines. De nouveaux clubs sont ainsi créés. Pour accroître leur pouvoir, des organismes prétendant régir une discipline sont mis sur pied. Les associations et confédérations sportives prennent forme.

Celles-ci puisent leur force dans le nombre de clubs qu'elles regroupent. Les batailles sont ardues et tous les moyens sont permis pour convaincre un club de rejoindre les rangs d'une association plutôt que ceux d'une rivale. Cette étape marque le début des organismes de juridiction régionale, provinciale, nationale et internationale. Le tableau de McIntosh, qui concerne le moment de création des principales associations sportives nationales, démontre que ce type d'organisme se fait plus nombreux à partir de 1870. On retrouve la création de dix associations sportives sur une période de vingt-sept ans (1871-1898), comparativement à la formation de huit associations sur une période de près de cent vingt ans (1750-1869). Le sport anglais prend donc forme et s'organise dans le dernier quart du dix-neuvième siècle.

Tableau 1
Organisation du sport anglais²²⁹

Disciplines	Organisation de regroupement	Date
Hippisme	Jockey Club	1750
Golf	Royal and Ancient Golf Club	1754
Cricket	Marylbone Cricket Club	1788
Alpinisme	Alpine Club	1857
Football	Football Association	1863
Athlétisme	Amateur Athletic Club	1866
	Amateur Athletic Association	1880
Natation	Amateur Metropolitan Swimming Association	1869
Rugby	Rugby Football Union	1871
Voile	Yacht Racing Association	1875
Cyclisme	Bicyclist's Union	1878
Patinage	National Skating Association	1879
Aviron	Metropolitan Rowing Association	1879
Boxe	Amateur Boxing Association	1884
Hockey	Hockey Association	1886
Tennis	Lawn Tennis Association	1888
Badminton	Badminton Association	1895
Escrime	Amateur Fencing Association	1898

Il ne faut pas conclure que l'uniformisation des règles est la seule cause de la création accélérée de ces organismes. Le deuxième besoin réside dans la nature même du sport qui implique la nécessité de se confronter, de prouver sa supériorité face au plus grand nombre possible d'adversaires. Elle est également à la base de la mise en place de nombreuses organisations puisqu'il y a nécessité de créer et de faire croître un réseau de compétition. Pour fonctionner adéquatement, ce réseau doit être le plus uniforme possible. Une stabilité coordonnée doit s'établir. Des organismes doivent voir à l'institutionnalisation du phénomène. Dans une dynamique de croissance, des clubs locaux voient le jour et des

²²⁹ Peter C. McIntosh, *Sport in society*, Watts et co., 1963, p.63.

associations sont créées pour niveler le plus possible l'acte sportif afin de le rendre cohérent. Une cohérence nécessaire à l'intégration sociale du phénomène. Ces changements s'inscrivent dans une progression fulgurante qui donnera à ces activités physiques la forme sportive qui subsiste encore aujourd'hui. Cette époque correspond à ce que plusieurs auteurs nomment «la naissance du sport moderne»²³⁰. Ces conditions, réunies à un contexte socio-économique favorable (exception faite des effets de la crise économique des années 1870-1879), permettent au sport anglais de connaître une expansion remarquable qui aura des échos jusqu'au Canada.

3.2 Le sport au Bas-Canada et au Québec

Les anglophones d'origine essentiellement britannique qui vivent au Bas-Canada et Québec au XIX^{ème} siècle ont des activités hors de leurs tâches coutumières. Pour occuper ce temps libre, certains individus s'adonnent à la lecture, à des rencontres sociales et politiques, et à des activités qui mettent à l'épreuve leurs habiletés physiques et cognitives. Des activités qui portent, à tort ou à raison, l'appellation de «sport». Selon ce tableau de Guay, deux périodes marquent l'évolution du sport au Bas-Canada. La première, qui va de 1800 à 1850, voit le sport pénétrer la société canadienne par l'apparition de certaines disciplines. Des documents iconographiques et manuscrits prouvent l'existence de clubs dès la fin du XVIII^{ème} siècle (exemples : le Quebec Turf Club en 1789 et le Montreal Curling Club en 1807). La seconde période, de 1850 à aujourd'hui, permet plutôt au sport de se développer de façon structurée et remarquable. Il en découle une intégration de nouvelles pratiques ainsi qu'une consolidation des activités antérieures et l'abandon de certaines autres.

²³⁰ Thomas, *op.cit.* p.58-91.

Tableau 2
L'intégration des sports au Québec, 1764-1900²³¹

Sport	Date	Lieu	Influence
Courses de chevaux	1764	Québec	Anglaise
Curling	1800	Québec	Écossaise
Course à pied	1808	Québec	Anglaise
Cricket	1810	Québec	Anglaise
Régates	1820	Québec	Anglaise
Boxe	1820	Québec	Anglaise
Chasse à courre	1826	Montréal	Anglaise
Jeux athlétiques	1843	Montréal	Anglaise
Raquette	1843	Montréal	Amérin. / Anglaise
Billard	1850	Montréal	Fran. / Américaine
Crosse	1850	Montréal	Amérin. / Anglaise
Base-ball	1860	Montréal	Américaine
Tir à la carabine	1860	Montréal	Anglaise
Patinage	1860	Montréal	Anglaise
Football	1860	Montréal	Anglaise
Rugby	1860	Montréal	Anglaise
Cyclisme	1868	Québec	Française
Croquet	1870	Qué / Mtl	Anglaise
Hockey sur glace	1870	Montréal	Anglaise
Lutte	1870	Montréal	Européenne
Golf	1873	Montréal	Écossaise
Natation	1876	Montréal	Anglaise
Escrime	1880	Montréal	Européenne
Balle canadienne	1880	Montréal	?
Quilles	1880	Qué / Mtl	Anglaise
Tennis	1890	Montréal	Anglaise
Batt-ball	1895	Québec	?
Ski	1900	Qué / Mtl	Norvégienne

²³¹ Donald Guay, *La conquête du sport : le sport et la société québécoise au XIXe siècle*, Outremont : Lanctôt, 1997, p.60.

Au cours de la première période, le modèle sportif bas-canadien prend graduellement forme. Par transfert culturel, il se calque sur celui de l'Angleterre. L'unité primaire d'existence de l'acte sportif réside dans la création de clubs. Ils sont mis en place par des bourgeois essentiellement anglophones. Ces clubs sont créés par des anglophones et pour les anglophones. De faits : «entre 1807 et 1890, ce sont généralement des Anglais et des Écossais, issus de l'aristocratie et de la bourgeoisie, qui créent, organisent et administrent les clubs et associations sportives.»²³² Cette forme de regroupement est primordiale, non seulement pour l'évolution du sport, mais aussi pour celle de la qualité de sociabilité du moment. Le club est perçu comme agent de changement en raison de la dynamique générée par l'interaction fréquente entre les membres qui discutent affaires et politique : «sans l'existence de ces clubs, nous serions restés, comme tant de colonies, dans notre état primitif.»²³³ Comme nous en avons fait la démonstration précédemment, la structure du club, sportif ou non, demeure semblable mais avec quelques variantes selon les disciplines. Elle se compose d'un comité qui comprend un président, un vice-président, un ou plusieurs directeurs, un trésorier et un secrétaire. Le club se dote d'une charte et de règlements administratifs qui régissent l'accès aux activités du club et, pour certains, d'une réglementation technique relative à la pratique.

Ne fait pas partie d'un club qui le désire. Une sélection est effectuée selon un processus rigoureux. Ce principe veut que l'individu qui souhaite faire partie du dit club doive d'abord être proposé par une autre personne, déjà membre du club. Un vote est ensuite demandé à l'assemblée pour déterminer de l'acceptation ou du refus de l'individu. Pour être admis, ce dernier doit recevoir un nombre de voix déterminées à l'avance (exemples : cinq votes sur sept, ou dix votes sur quatorze, selon le nombre de membres présents pour voter). Dans de nombreux clubs, les officiers de l'armée, de la marine, et du commissariat, n'ont pas besoin de voir leur admission être acceptée par un vote²³⁴. Des cotisations annuelles, variant de un à dix dollars, sont parfois exigées (exemple : Quebec Curling Club²³⁵), ce qui a un effet d'élimination pour les gens des classes inférieures. Les indésirables sont ainsi repoussés et la vocation élitiste et sociale du club est maintenue. Le tableau suivant démontre clairement que les clubs sportifs explicitement francophones dans

²³²Gilles Janson, *Emparons-nous du sport : Les Canadiens français et le sport au XIXe siècle*, Montréal : Guérin, 1995, p.31.

²³³ Benjamin Sulte, «Les clubs du Canada au 18^{ième} siècle», *Le Devoir*, (14 octobre 1916), p.7.

²³⁴ *Rules and orders of the Quebec Turf Club -1848*, Microforme, Ottawa, ICMH n°63229, p.4.

²³⁵ *Constitution of the Quebec Curling Club with rules of the game, act of incorporation and list of members-1869*, Microforme, Ottawa, ICMH n°62186, p.2-3.

cette structure sportive anglophone ont une occurrence relativement faible, surtout au cours de cette première moitié de siècle.

Tableau 3
Les clubs sportifs au Québec avant 1850²³⁶

1789	Quebec Turf Club
1807	Montreal Curling Club
1817	Quebec Garrison Club
1821	Quebec Curling Club
1826	Montreal Hunt Club
1829	Montreal Cricket Club
1837	Quebec Rowing Club
1838	Quebec Tandem Club
183?	Montreal Turf Club
183?	Montreal Garrison Club
1840	Montreal Snowshoe Club
1840	Montreal Racquet Club
1842	Montreal Olympic Club
1842	Thistle Curling Club (Montreal)

Les premiers sports pratiqués au Canada s'établissent progressivement au cours de ces années, soit de 1790 à 1850. Ils sont fonction des saisons et du climat canadien. Tout comme en Angleterre, semble-t-il, les courses de chevaux sont celles qui captent initialement et rapidement l'attention de la population francophone et anglophone. La ville de Québec est le port d'entrée de cette discipline qui se propage à la région de Montréal²³⁷. D'autres sports tels que la boxe, les régates, le billard, le curling et la raquette se taillent graduellement une place au sein de la société. Toutefois, l'impact du sport n'est pas très significatif, car il demeure anglophone en terme de participants et atteint ainsi une infime couche de la population. De plus, l'effet d'attraction du sport sur la masse n'est pas exploité. Par sa nature, le sport déplace les foules lorsqu'il procure divertissements et émotions aux spectateurs. Ce n'est pas le cas au cours de cette première moitié du XIXe siècle puisque les

²³⁶ Guay, *op.cit.*, p.99.

²³⁷ Donald Guay, *Les courses de chevaux au Québec*, 1985, Montréal : VLB éditeur, p.38-39.

clubs ont une vocation plus sociale que compétitive. Les clubs visent principalement le divertissement social de leurs membres et la compétition est reléguée au second plan.

Par exemple, la charte et les règlements du «Montreal Curling Club» de 1807 ne comportent aucune règle relative au sport du curling. L'accent est mis plutôt sur la fraternisation et l'organisation des repas alors que seulement deux ou trois des vingt et un membres fondateurs savent jouer au curling avant 1807²³⁸. Les rencontres impliquant d'autres clubs de curling sont rares. Pourtant, trois heures après la tenue de celles-ci, les participants se retrouvent à leur taverne favorite pour porter des «toasts»²³⁹. Le sport est donc lieu de rencontre et non de confrontation. Cette dynamique sera inversée au cours de la seconde portion de ce siècle. Il en sera question ultérieurement puisque ce changement idéologique est un des éléments significatifs qui marquent la deuxième période de développement du sport tel qu'établi par Guay.

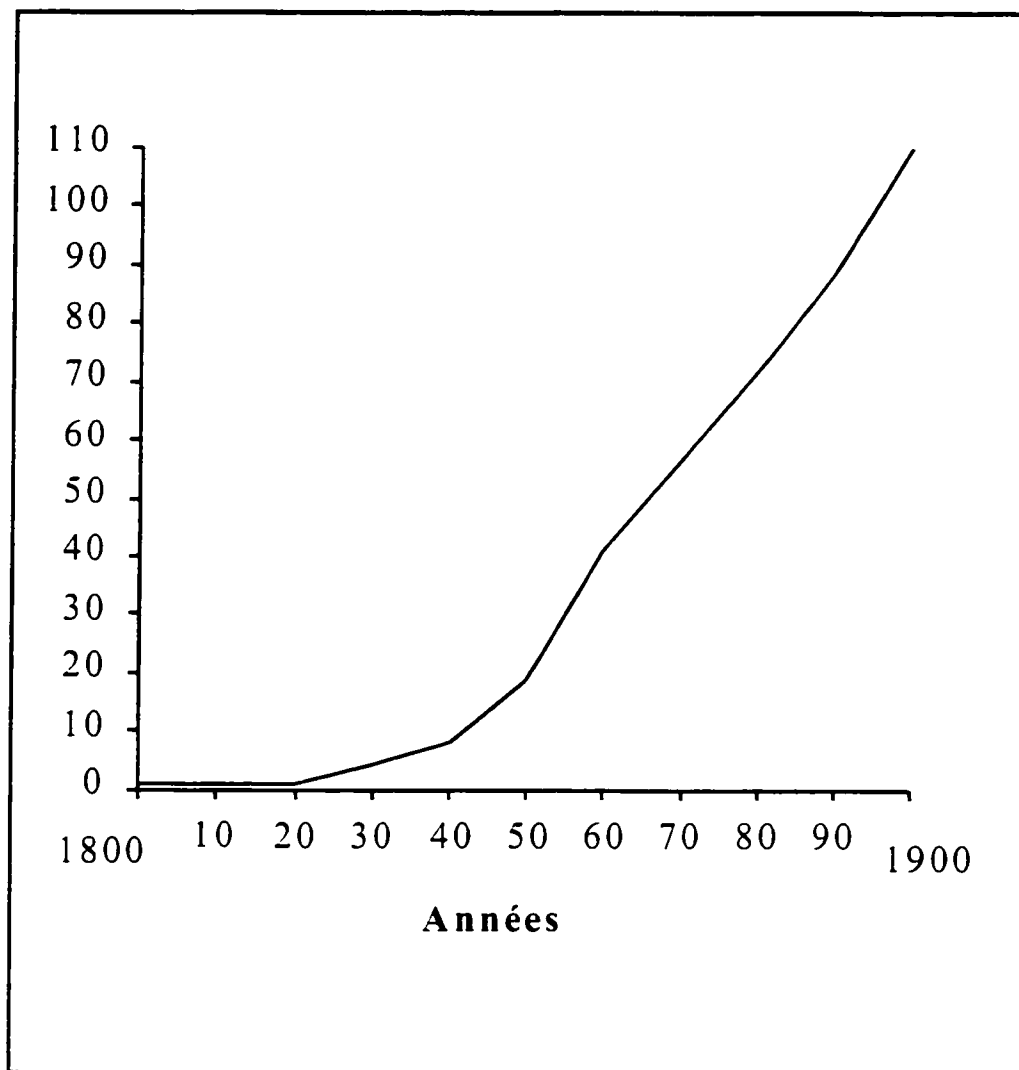
Toujours conformément à ce qui se déroule en Angleterre mais avec un certain décalage, le sport canadien franchit une étape cruciale de son développement durant les années 1850-1900.

L'essor du sport au cours de ces décennies incorpore, de façon structurée, d'autres pratiques sportives à l'intérieur de la société québécoise. Le baseball (1860), le football (1865), la crosse (1856), le hockey (1875) et d'autres encore, sont tous des sports qui font leur apparition sous le même mode d'organisation que celui qui les a précédés. De nouveaux clubs, évidemment anglophones, apparaissent à une vitesse vertigineuse tant pour les anciennes activités que pour les nouvelles. Tout comme en Angleterre, cette multiplication des clubs va entraîner la création d'organismes nationaux. On assiste également à l'érection d'installations sportives où patinoires intérieures, champs et salle de tirs font partie du paysage. Le graphique 2 montre de quelle façon les champs de courses de chevaux se multiplient dans la province de Québec au XIXe siècle.

²³⁸ Don Morrow, «Montreal the cradle of organized sport» dans Don Morrow; Mary Keyes; Wayne Simpson; Frank Consentino; Ron Lappage. *A concise history of sport in Canada*. Don Mills : Oxford University Press. 1989, p.2.

²³⁹ Janson. *op.cit.*, p.31.

Graphique 2
Diffusion des champs de courses de chevaux au Québec
de 1808 à 1900²⁴⁰



²⁴⁰ Guay, *op.cit.*, p.40.

C'est à cette époque que l'on voit aussi apparaître les règlements codifiés, la spécialisation de l'équipement et, surtout, la création d'organismes de sports nationaux²⁴¹.

La ville qui est le plus affectée par cette expansion rapide du sport est Montréal. À cette époque, elle est le centre commercial par excellence puisque les marchands et commerçants de tous genres s'y établissent. Sa croissance est accélérée par la mise en valeur de l'énergie hydraulique, par l'installation de lignes de chemins de fer (exemple : La Compagnie du Grand Tronc en 1849), par la construction de canaux (exemple : Le Canal Lachine) et de ponts (exemple : Le Pont Victoria en 1859) qui relie la cité au reste du continent. On assiste ainsi à une concentration des capitaux industriels et financiers²⁴².

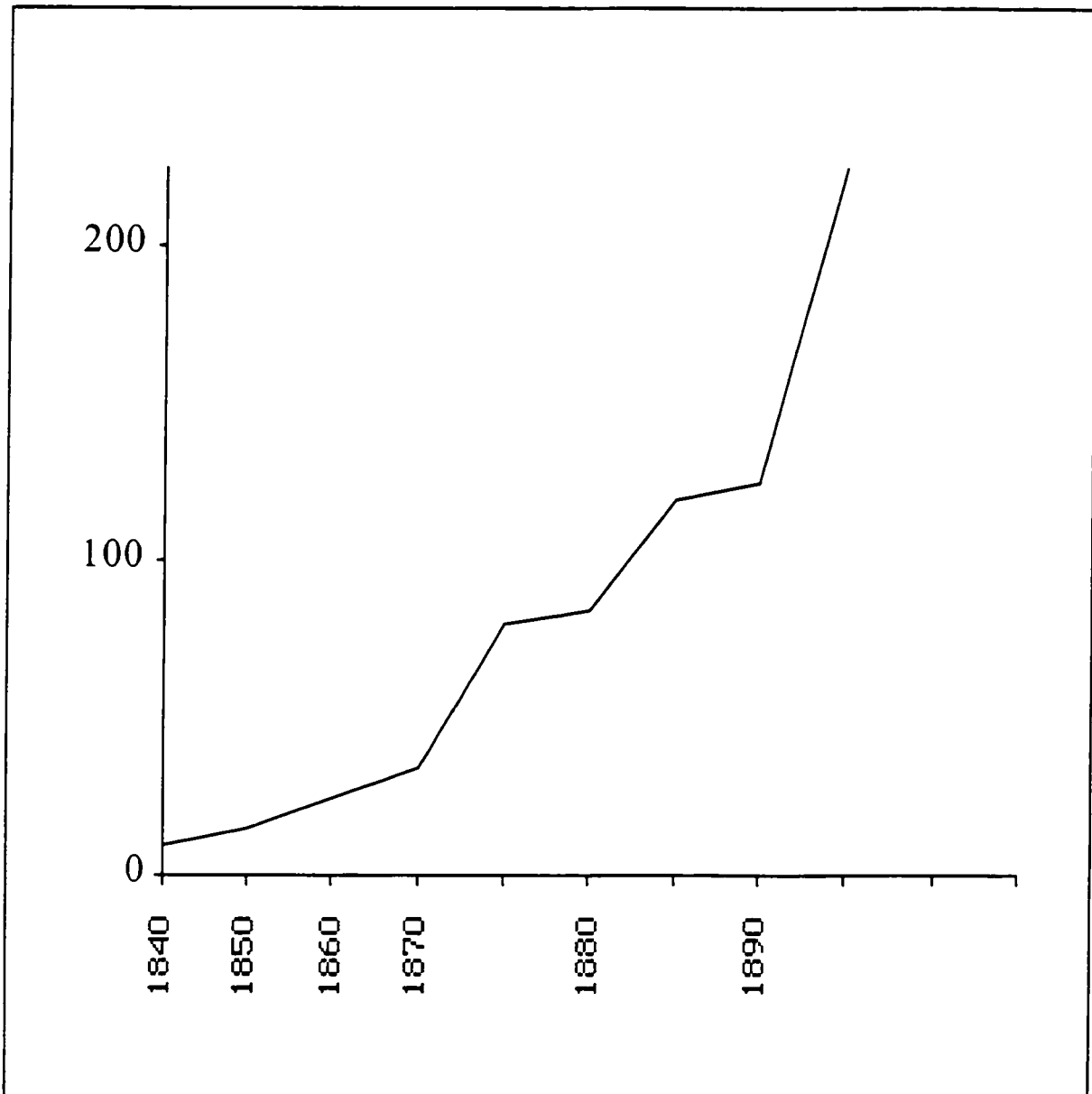
L'élite anglophone de la société s'y retrouve en plus grand nombre ce qui stimule le développement et la structuration du sport. Cette tendance à la centralisation de l'organisation sportive à Montréal vaut à cette dernière le titre de «Berceau du sport organisé au Canada»²⁴³. Cette mention lui est attribuée en raison des nombreuses organisations sportives qui y voient le jour (voir graphique IV). Les réglementations que les fondateurs de ces clubs montréalais élaborent ont une influence marquante sur les pratiques sportives de l'ensemble du pays. À titre d'exemple, en raison de leur réglementation, le Montreal Curling Club (1807) et le Montreal Snowshoe Club (1843) sont des institutions qui font école puisqu'elles mènent à une uniformisation de la pratique du curling et de la raquette. À preuve, de nombreux clubs adoptent cette réglementation plutôt que d'en élaborer une nouvelle. Comme conséquence de son efficacité administrative, le Montreal Snowshoe Club a également un impact important sur d'autres sports. Cette organisation introduit, entre autres, les uniformes des participants, les couleurs d'appartenance spécifiques et le confort des spectateurs, des éléments qui sont repris par des clubs de toutes disciplines.

²⁴¹ Alan Metcalfe, «Le sport au Canada français au 19e siècle : le cas de Montréal, 1800-1914» dans *Loisir et Société*, 6, 1, (printemps 1983), p.111.

²⁴² John A. Dickenson; Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Sillery : Éditions du Septentrion, 1995, p.175.

²⁴³ Morrow, *op.cit.*, p.1-22.

Graphique 3
Le nombre de clubs sportifs à Montréal
de 1840 à 1894²⁴⁴



²⁴⁴Alan Metcalfe, «L'évolution de la récréation physique organisée à Montréal : 1840-1895» dans Jean-Paul Massicotte et Claude Lessard, *Histoire du sport de l'Antiquité au XIXe siècle*, Sillery : Les Presses de l'Université du Québec, 1984.,p.276.

De la même façon, la ville de Montréal voit naître la première organisation de crosse au pays, le Montreal Lacrosse Club (fondé en 1856 par des membres du Montreal Snowshoe Club); Le premier club de golf nord-américain, le Montreal Golf Club (1873), et sans doute un des organismes le plus important, la Montreal Amateur Athletic Association (MAAA, 1881). Cette association est en fait le premier organisme multisport canadien. La Montreal Amateur Athletic Association contribue de façon significative au développement du sport par la mise en place d'équipes dans plusieurs disciplines ainsi que par l'acquisition de matériel et de locaux exclusifs à la pratique sportive²⁴⁵. Elle sert de modèle à l'«Amateur Athletic Association of Canada» créée en 1884.

La MAAA s'inscrit dans le mouvement de création d'organismes sportifs d'envergure nationale. Le tableau IV démontre la prolifération, essentiellement de 1880 à 1900, de ce type d'organisme

Tableau 4

Formation d'associations sportives pancanadiennes de 1867-1900²⁴⁶

1867	The National Lacrosse Association of Canada
1868	Dominion Rifle Association
1880	Canadian Association of Amateur Oarsmen
1882	Canadian Wheelmen's Association
1884	Amateur Athletic Association of Canada
1884	Canadian Lawn Tennis Association
1886	Canadian Amateur Hockey Association
1887	Canadian Amateur Skating Association
1892	Canadian Cricket Association
1895	Royal Canadian Golf Association
1899	Canadian Bowling Association
1900	Canadian Canoe Association

Ces organismes deviennent l'autorité immédiate en matière de sport amateur au Canada. Ces puissantes associations nationales puisent leur force dans tous les petits clubs

²⁴⁵ Morrow, *op.cit.*, p.1-22.

²⁴⁶ Guay, *op.cit.*, 1997, p107.

qu'elles regroupent. Elles se donnent un pouvoir et une présence politique qui permettent au sport de s'imposer peu à peu socialement. La création de ces organismes nationaux de sport est en somme l'aboutissement d'une dynamique se déroulant aux niveaux provincial, régional et local. Le besoin de créer de telles associations démontrent l'expansion territoriale et sociale du phénomène sportif. Un besoin d'encadrement, de nivellement des règles et d'élévation des performances se fait sentir. On ne se contente plus de l'opposition locale et provinciale. L'objectif vise maintenant le domaine des confrontations nationales. Ce cheminement est conforme à celui du sport en Angleterre où le bouillonnement et l'expansion progressive du sport sont suivis d'une institutionnalisation par les organismes sportifs nationaux. Sur la terre ancestrale, le développement d'organisations nationales s'amorce vers 1867, soit dix-huit ans avant que ce phénomène ne se produise au Canada²⁴⁷.

Comment décrire cette expansion autrement que par la thèse du transfert culturel efficace pour expliquer la naissance du phénomène ? Une fois le sport intégré dans la société canadienne et québécoise, son développement est fonction étroite du contexte et des acteurs en place. Il est livré à cette culture. Dans un premier temps, l'intégration du sport dans la culture canadienne se réalise par la nécessité d'adaptation, la présence des Britanniques, l'urbanisation, les communications, le patronage ou l'encouragement, la nouvelle liberté du dimanche et la charité²⁴⁸. Par la suite, l'expansion fulgurante du sport canadien et québécois peut être attribuée à d'autres facteurs extrinsèques et intrinsèques au phénomène sportif. L'augmentation de la population et l'urbanisation²⁴⁹, l'amélioration des moyens de transport, le passage d'une idéologie sportive sociale à une idéologie compétitive compte parmi ces facteurs.

Selon le graphique 4.1, on observe une forte croissance démographique au cours des années 1815-1881. En raison de l'immigration britannique, irlandaise et américaine, ainsi que d'un fort taux de natalité, la population du territoire québécois passe de 340 000 à 1 359 027 individus²⁵⁰. Une portion importante de ces nouveaux arrivants choisissent de s'établir au sein de régions urbaines et d'autres personnes, pour diverses raisons, quittent leurs habitats et leurs modes de vie ruraux pour celui de la ville. Ce phénomène est celui de

²⁴⁷ Thomas, *op.cit.*, p.82.

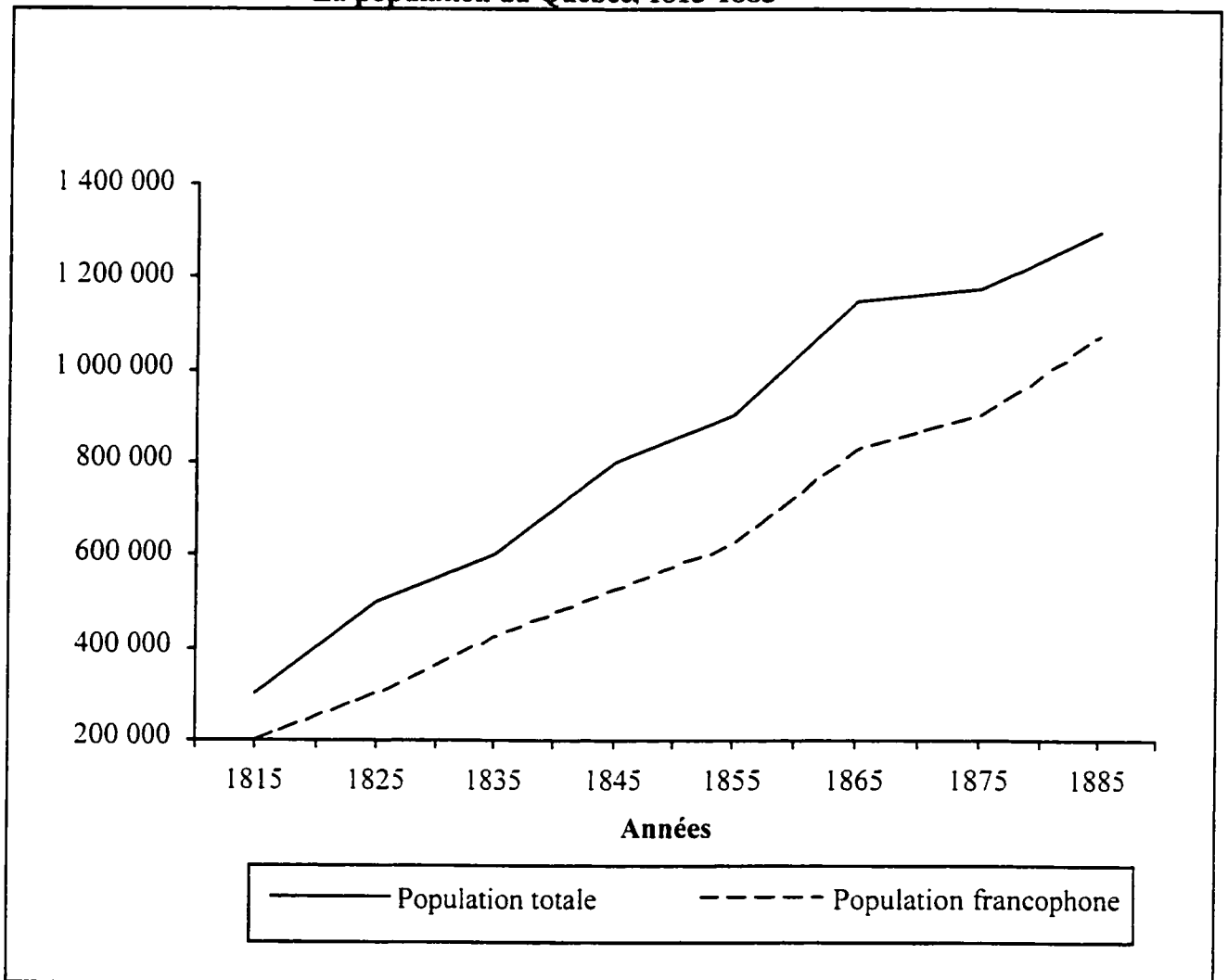
²⁴⁸ Guay, *op.cit.*, 1997, p100-101.

²⁴⁹ Donald Guay, *Introduction à l'histoire des sports au Québec*, Montréal : VLB Éditeur, 1987, p.11-12.

²⁵⁰ Dickenson et Young, *op.cit.*, p.168.

l'urbanisation. La croissance de la population des villes est ainsi accélérée. «Le pourcentage de la population urbaine passe[e] de 11,2 % en 1831 à 27% en 1881.²⁵¹

Graphique 4.1
La population du Québec, 1815-1885²⁵²



²⁵¹ *Ibidem.*

²⁵² *Ibid.*, p.171.

Cette concentration de la population dans les régions urbaines a pour effet initial sur le sport d'augmenter le bassin de participants potentiels à l'acte sportif. De là, les occasions de rencontres sportives sont accrues ce qui stimule encore plus le besoin de compétition. Plus il y a de compétitions, plus les participants et les spectateurs sont attirés par la pratique sportive. Un sentiment d'appartenance se développe envers les clubs.

Avec l'urbanisation, il n'est plus nécessaire de parcourir de longs trajets pour affronter d'autres clubs qui pratiquent le même sport. Certaines de ces organisations existent, dès lors, dans la même ville (exemples : Montreal Curling Club et Thistle Curling Club). Un effet secondaire de cette urbanisation réside dans l'amélioration des équipements sportifs. L'augmentation des compétitions incite les participants et les organisateurs à exiger, ériger et acquérir des installations plus adéquates à la pratique de leurs sports. La multiplication des clubs sportifs stimule conséquemment la construction d'espaces récréatifs servant aussi à la pratique sportive (exemple : Quebec Skating Ring -1863). De fait, «à partir de 1870, les résidents de Montréal ne manquèrent jamais d'installations adéquates pour la poursuite du plaisir...»²⁵³

L'amélioration des moyens de transport est un autre facteur qui facilite la croissance du sport. Le développement des chemins de fer permet une augmentation des compétitions sportives. Il s'avère un complément au travail de rapprochement entrepris par l'urbanisation. En raison de l'éloignement, plusieurs sportifs sont isolés à la campagne. Avec la venue du chemin de fer, le réseau d'organisations sportives s'agrandit en permettant à certains individus éloignés de participer aux activités sportives urbaines. La distance n'est plus un obstacle à la présentation de rencontres interclubs. Ce qui stimule, un tant soit peu, le développement du sport dans les campagnes.

Finalement, un élément primordial et fondamental de cette expansion sportive est contenu à l'intérieur même du phénomène. Le passage d'une idéologie sportive de type social à une idéologie de compétition va devenir l'essence de cette transformation. Son importance mérite une attention particulière.

²⁵³ Alan Metcalfe, «Le sport au Canada français au 19e siècle ; le cas de Montréal, 1800-1914», *Loisir et Société*, 6, 1, (printemps 1983), p.114.

3.3 Le passage du sport social au sport compétitif

Ce n'est véritablement que vers 1870 qu'on peut observer une modification idéologique de l'orientation des clubs de sport. Antérieurement, ces regroupements visent principalement le divertissement social de leurs membres et la compétition est parfois reléguée au second plan. Un exemple complémentaire à celui précédemment mentionné du Montreal Curling Club, est celui du Montreal Snowshoe Club. Ce club de raquette sur neige regroupe de nombreux membres puisque la raquette est un moyen de déplacement fort populaire pour les activités journalières des Canadiens. Des compétitions de courses contre d'autres clubs similaires ont lieu çà et là. Pourtant, la marque de commerce du Montreal Snowshoe Club est davantage les somptueux soupers et les arrêts dans les tavernes, que la pratique de la raquette sur neige²⁵⁴!

Une combinaison de facteurs peut expliquer, faute d'enquêtes sociologiques réalisées à l'époque, cette modification idéologique fondamentale. Un de ceux-ci réside dans la montée d'une nouvelle classe au sein de la société québécoise, la classe moyenne ou petite bourgeoisie. Sa croissance est principalement liée à l'industrialisation et à l'urbanisation. Cette strate sociale se compose essentiellement de commerçants, de dentistes, d'avocats, de marchands, de notaires, de comptables, tous essentiellement anglophones.. Le sport devient un moyen d'affirmation sociale pour ce nouveau groupe qui a un impact sur plusieurs autres aspects de la société de l'époque. En terme d'organisation sportive, cette classe moyenne remplace progressivement la haute bourgeoisie. À la fin du XIXe siècle, les grands bourgeois anglophones comme les Redpaths, les Molsons et les Allans, sont absents de l'organisation du sport²⁵⁵. On dénote également une diminution de la présence des militaires dans la gestion des clubs sportifs et ce possiblement en raison du retrait des troupes en 1870²⁵⁶. Cette classe moyenne propose au milieu sportif une idéologie nouvelle et typiquement britannique, axée sur la compétition plutôt que sur le divertissement social des membres des clubs. Ce groupe social éprouve un besoin de se confronter géographiquement, «éthiquement», religieusement et sportivement²⁵⁷.

²⁵⁴ Morrow, *op.cit.*, p.4 et 8.

²⁵⁵ Metcalfe, *op.cit.*, p.83.

²⁵⁶ Janson, *op.cit.*, p.8.

²⁵⁷ Metcalfe, *op.cit.*, p.84.

Un second facteur explicatif s'imprègne de la nature même du sport. Celle-ci, comme l'a démontré Guay²⁵⁸, appelle l'élément compétitif comme l'une de ses composantes intégrantes. L'acte sportif en soi attire les foules lorsqu'il y a présence d'un enjeu qui stimule la compétition entre les adversaires. L'intérêt des compétiteurs et du public s'accroît ainsi. Sans compétition, le sport devient ou reste loisir, oiseux et sans structures. Le sport «social» de la première moitié du XIXe siècle arrive à son apogée vers 1850-1860. Les limites du club social ont été assez repoussées. Le choix plus ou moins conscient est crucial pour l'avenir du sport. La nature du sport prend le dessus ou bien est étouffée dans un esprit de fête et de balises informelles. Cet aspect de compétition joue un rôle important mais théoriquement difficile à prouver. Il faudrait être en mesure de consulter des témoignages de sportifs qui avoueraient explicitement une nécessité de se confronter à de nombreux adversaires afin de prouver leur supériorité. D'où un désir de rencontres plus fréquentes et structurées. Ces documents devraient démontrer que plus les individus font du sport, plus ils veulent en faire.

La composante compétition du sport peut donc avoir causé ce changement radical. Le sport serait ainsi le propre moteur de son développement et un aimant qui lui attire les ressources nécessaires à sa croissance. Il faut donc laisser une ouverture à une éventualité selon laquelle cette modification idéologique ne pourrait être qu'une étape logique dans le cheminement du phénomène de même qu'une volonté du milieu. Cet aspect est non négligeable.

Ces facteurs se combinent aux considérations socio-économiques énoncées précédemment. En effet, l'augmentation de la population et l'urbanisation réunissent les conditions pour renforcer l'idéologie compétitive de la classe moyenne. L'augmentation du nombre de participants et conséquemment de celui du nombre de clubs, la création d'installations sportives pour répondre à ces besoins et à cette affluence soudaine, la proximité des individus ainsi provoquée par la ville, constituent en fait les conditions nécessaires à la montée d'un sport essentiellement compétitif. L'amélioration des moyens de transport solidifie davantage cette nouvelle approche idéologique d'un sport plus compétitif que récréatif puisque qu'elle permet une fréquence élevée de rencontres en offrant des possibilités de déplacements accrues.

²⁵⁸voir Donald Guay, *La culture sportive*, Paris : Presses Universitaires de France, 1993, 124p.

C'est pourquoi il faut plutôt considérer une combinaison de facteurs plutôt que de tenter d'en isoler un seul. On peut, à la rigueur, imbriquer ces composantes dans une approche systémique où chaque variable a une incidence sur les autres. Il faut toutefois retenir que cet ensemble a entraîné un transfert plutôt radical des fonctions sociales du sport. D'un simple amusement, l'acte sportif s'apprête désormais à prendre une ampleur encore insoupçonnée à cette époque. Toutefois, malgré cette expansion, un clivage social et ethnique subsiste encore relativement à l'acte sportif.

3.4 Continuité du clivage social et ethnique

Tout comme en Angleterre, cette transformation majeure de la vocation des clubs sportifs n'ouvre pas la porte à une unification des classes sociales. À vrai dire, la démocratisation des pratiques est une réalité qui reste absente. Le clivage des classes sociales, présent dès les premières manifestations d'organisation sportive, se poursuit. Cette ségrégation volontaire se continue et le sport demeure sous dominance élitiste anglophone. Les Canadiens français sont absents de ce processus de transformation du sport en ce dernier quart du XIXe siècle.

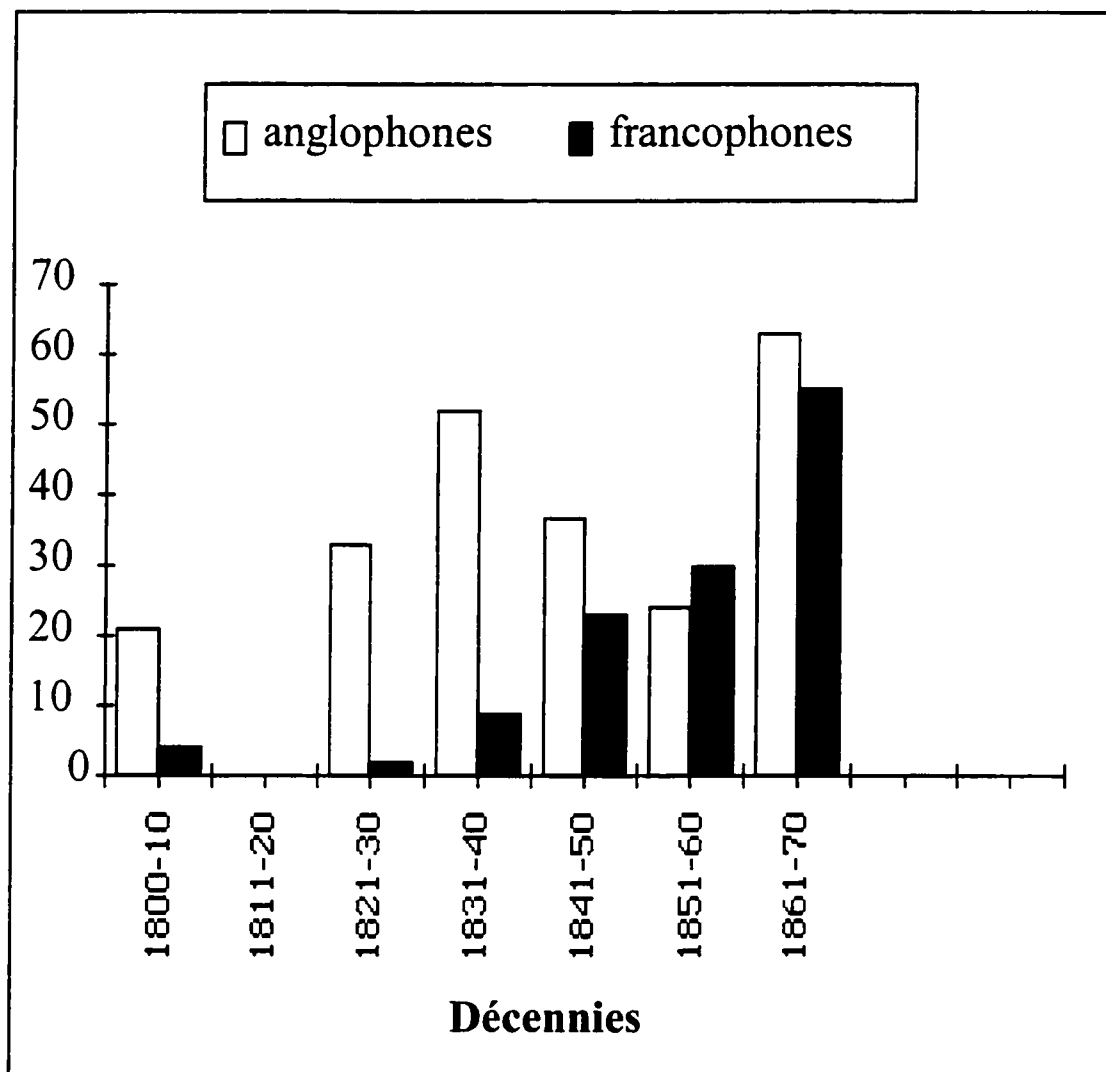
Entre 1867 et 1900, 78% des individus qui ont déposé une demande d'incorporation de clubs sportifs sont des anglophones²⁵⁹. Selon Metcalfe, la microsociété responsable du passage à un sport compétitif est la classe moyenne anglophone et la petite bourgeoisie du quartier St-Antoine de Montréal²⁶⁰. Il ne faut pas ici exclure totalement une présence sportive canadienne-française, mais sa très faible représentation la noie dans cette masse bourgeoise anglophone. Certains bourgeois canadiens-français s'impliquent dans la création de club de courses de chevaux. Tel que le démontre le graphique 4.2, ceux-ci s'imposent peu à peu comme les principaux propriétaires de chevaux de courses. Si ceux-ci sont essentiellement anglophones de 1880 à 1850, la situation est complètement inversée en 1870²⁶¹.

²⁵⁹ Donald Guay, *Le sport et la société canadienne au XIXe siècle*, s.l. : Collections Temps Libre 1, 1977, p.80.

²⁶⁰ Alan Metcalfe, «Organized sport and social stratification in Montreal 1840-1901» dans Richard S. Gruneau; John G. Albinson, *Canadian sport : Sociological perspectives*, p.111.

²⁶¹ Donald Guay, *Les courses de chevaux au Québec*, Montréal : VLB éditeur., 1985, p.57.

Graphique 4.2
Répartition des propriétaires de chevaux de courses selon leur appartenance
linguistique de 1800 à 1870²⁶²



²⁶²*Ibid.*, p. 65.

D'autres francophones, en raison de leur fréquentation ou de leurs alliances avec des anglophones, se faufilent sur les comités organisateurs de certaines organisations sportives. Le sport sert de lieu de rencontre culturelle qui transcende le clivage ethnique habituel.²⁶³ Toutefois, le premier club entièrement francophone semble être le Club de crosse Champlain²⁶⁴ qui ne voit le jour qu'en 1868. À la fin du XIXe siècle, les francophones jettent progressivement les bases d'un réseau d'organismes sportifs parallèle au système anglais. Janson identifie plus précisément ses origines aux années 1891-93²⁶⁵ :

«Dans la première moitié des années 1890, l'intérêt pour les sports se développe chez les francophones de Montréal. Des associations omnisports tentent, péniblement, de s'organiser. De nouveaux clubs sportifs se créent. Un journalisme sportif émerge lentement et publicise ces nouvelles activités.»²⁶⁶

Ce système sportif francophone n'atteint pas le statut et l'ampleur de son modèle anglophone puisque les initiatives précédant la création officielle de l'Association Athlétique d'Amateurs Le National (AAAN) en 1894²⁶⁷, sont éphémères. Les clubs francophones ne font partie d'aucunes structures officielles (ligues). L'absence de calendriers et une fréquence relativement faible des rencontres interclubs²⁶⁸ nuit au développement d'un sentiment d'appartenance. L'aspect récréatif domine le volet sportif. On peut affirmer ainsi que le sport francophone est sensiblement au même stade que l'était son pendant anglais au début du siècle.

L'opposition du clergé face au sport, en cette fin du XIXe et durant la première moitié du XXe siècle, demeure un des facteurs qui retarde l'expansion du sport francophone. Le sport ne correspond pas à l'idéologie cléricale de protection et de conservation de la culture canadienne-française qui prévaut à cette époque. Le culte du corps par le sport au détriment de l'âme risque d'entraîner des déviations morales. Le club sportif devient l'ennemi de la famille²⁶⁹ puisqu'il éloigne l'homme de ses obligations envers

²⁶³ Donald Guay, *La conquête du sport : le sport et la société québécoise au XIXe siècle*, Outremont : Lanctôt, 1997, p.202.

²⁶⁴ *Constitution et règlements du Club de crosse Champlain-1868*, Microforme, Ottawa, ICMH n°55985.

²⁶⁵ Janson, *op.cit.*, p.129.

²⁶⁶ *Ibid*, p.54.

²⁶⁷ *Ibid*, p132.

²⁶⁸ *Ibid*, p.45.

²⁶⁹ Hamon ed., *Misères humaines*, 13^e édition, Paris : Pierre Téqui librairie-éditeur, 1913, p. 60. 1997,p.174.

les siens. Le sport est également l'ennemi de la langue en raison de la forte «anglicisation» des différentes terminologies²⁷⁰.

Le clergé craint particulièrement les sports professionnels car ce sont eux qui possèdent le plus d'attrait chez les Canadiens français. L'image du sport amateur, plus acceptable, est malheureusement contrôlée par des anglophones protestants. D'où un risque de contamination culturelle et religieuse. Ce contrôle idéologique exige de la gent féminine qu'elle se conforme à son rôle de femme au foyer. Il existe donc peu de signe d'une présence de celles-ci dans le sport francophone.

Outre cette négation du sport par le clergé, la quasi-absence des Canadiens français dans la pratique et l'organisation du sport peut s'expliquer par des considérations socio-économiques. Le Canadien français est exclu des clubs anglophones et une structure d'accueil francophone faible et instable s'offre à lui comme alternative. Mais il ne faut pas négliger le fait que la classe ouvrière, composée essentiellement de Canadiens français, soit soumise à des conditions de travail peu enviables. La semaine de travail est longue et les salaires restent faibles, ce qui laisse une place congrue à la pratique sportive et encore moins à l'implication qu'exige son organisation²⁷¹.

Les Canadiens français recherchent donc davantage une occasion de se divertir et de se détendre plus qu'une occasion de compétition dans un cadre sportif organisé. Les dîners champêtres obtiennent ainsi la faveur populaire au détriment de rencontres interclubs ou de jeux athlétiques hautement compétitifs, comme c'est le cas pour les anglophones²⁷². Les clubs francophones organisent des grandes excursions²⁷³, des fêtes²⁷⁴, et une multitude de courses²⁷⁵ (raquettes, pieds, sacs, et autres) où des médailles sont attribuées aux vainqueurs²⁷⁶. Le sport est partie intégrante de la fête même à l'intérieur de structures parfois déficientes. Ce phénomène peut expliquer en partie pourquoi les clubs sportifs francophones conservent longtemps un caractère plus récréatif que compétitif.

²⁷⁰ Donald Guay, *Le sport et la société canadienne au XIXe siècle*, s.l. : Collections Temps Libre 1, 1977, p.57.

²⁷¹ *Ibid.*, p.84-85.

²⁷² Donald Guay, *La conquête du sport : le sport et la société québécoise au XIXe siècle*, Outremont : Lanctôt, 1997, p.207-209.

²⁷³ *La Minerve*, (4 juin 1886), p.1.

²⁷⁴ «Club de raquettes le Trappeur», *La Presse*, (11 juin 1886), p.3.

²⁷⁵ «Les courses du Club des marcheurs de Montréal», *La Minerve*, vol XXXII, no 14 (11 octobre 1859), p.3.

²⁷⁶ «Club de raquettes le Trappeur», *loc.cit.*, p.3.

3.5 Législation sur le sport québécois au XIXe siècle

L'importance d'un phénomène pour une société se reflète dans la législation le concernant. Des lois élaborées sur un vecteur quelconque démontre une nécessité de contrôle. Des tangentes inattendues, émanant des relations entre la dynamique interne de l'objet et celle de la société, obligent l'instauration de préceptes juridiques afin de préserver l'ordre existant ou de le modifier à la suite d'interprétations nouvelles.

Le sport n'échappe pas à cette volonté humaine. On serait tenté de croire que la législation le concernant suit son évolution. Ceci est vrai pour le siècle dernier. Le sport ne se détachant pas de la sphère du loisir avant la fin du XXe siècle, l'ensemble des législations le concernant porte sur un tout où sport et loisir s'emmêlent. La législation du XIXe siècle comporte des lois relatives au déroulement de l'acte sportif qui sont incluses dans celles concernant le maintien de l'ordre social lors de rassemblements et de manifestations. Un autre volet traite de la création et de l'existence des organismes sportifs. C'est évidemment cette seconde portion qui concerne notre propos.

L'appropriation ou l'utilisation de la nature par le Québécois est l'un des premiers aspects concernés par la législation, le contrôle des ressources et du parc faunique étant sujet à des abus de toutes sortes. On ne retrouve aucune trace de législation sur le loisir et le sport avant 1825 et celle-ci traite de la pêche au saumon dans la Baie de Gaspé²⁷⁷. En fait c'est essentiellement l'aspect de récréation et de commercialisation qui est contraint à certaines lois et réglementation. On ne peut même avancer l'absence de compétition puisque, en présence de la pêche et de la chasse, nous voilà très éloigné du concept de sport.

Au cours de cette période, on retrouve des actes pour légiférer sur la pêche au saumon (1829), la chasse au gibier (1843), la destruction de la volaille (1845), la destruction d'espèces d'animaux sauvages par du poison, dont la strychnine (1849), la chasse au chevreuil et autres gibiers (1851) (1853), la pêche de la truite au filet (1855),

²⁷⁷ *Acte pour pourvoir plus amplement à la Pêche du saumon dans la Baie de Gaspé, et dans certaines parties du Comté de Northumberland, et pour abroger en partie un certain Acte y mentionné*, S.R. 1825, chap. 25.

l'ensemble des pêcheries et de la chasse (1857, 1858, 1860); la création du Parc national des Laurentides (1895) et du Parc de la Montagne Tremblante (1895)(1897)²⁷⁸.

Même si plusieurs clubs sportifs (voir tableau III) ont existé sans avoir de reconnaissance légale, il semble qu'il faille attendre 1861 pour voir apparaître une première législation sur le sport²⁷⁹. Voilà un fait représentatif du faible impact du sport au cours de la première moitié du XIXe siècle. Toutefois, tel que discuté précédemment, la tendance s'inverse progressivement et particulièrement à partir des années 1870.

Ces actes comportent les éléments essentiels à la création d'organismes : des fondateurs, un ou des objectifs, le financement. Une analyse sommaire permet de dégager les tendances énumérées ci-haut. Il s'agit toutefois d'une échelle réduite de la réalité puisque seulement 45 clubs ont été répertoriés comme s'étant incorporés au cours de ce siècle.

Les fondateurs sont anglophones dans une majorité de 78% (507 sur 651 personnes). Dans une proportion de 32%, les membres proviennent essentiellement d'occupations socioprofessionnelles du type marchands, avocats, commis, manufacturiers. Les marchands dominent avec une proportion de 19%. Les fondateurs proviennent principalement de centres urbains, concentrant du même coup 68% des clubs dans les villes de Québec et de Montréal²⁸⁰. Il ne faut pas intuitivement conclure à une absence de clubs sportifs dans les régions mais plutôt à l'inexistence du besoin de justifier légalement la création d'organismes sportifs. Besoin qui peut être créé lorsque deux ou plusieurs organismes naissent à des moments similaires, ou très rapprochés, afin d'offrir et de gérer, voire de contrôler, le sport visé.

Les activités sportives concernées par cette législation sont variées, tel que le démontre cette liste : le patinage (1861)(1862)(1885); la paume (1862); le curling (1868)(1870); la racket (1880); la gymnastique (1881); les courses de chevaux (1882)(1889); les raquettes (1885)(1887); le tir (1886); club multisport (1869)(1870)(1875)(1879)(1881)(1886)(1887).

²⁷⁸ Donald Guay; Ginette Couture, «Compilation de la législation sur le sport et la récréation de 1800 à 1900 (Bas-Canada, Canada-Est, province de Québec)», Lauzon, 4 juillet 1973,

²⁷⁹ *Acte pour incorporant le club des patineurs de Montréal*, S.R. 1861, chap. 123.

²⁸⁰ Donald Guay, *op.cit.*, 1977, p.80-81.

Une différence notable apparaît si on effectue une comparaison avec les actes d'incorporation du XXe siècle. Au cours de cette période, l'incorporation d'un organisme fait partie intégrante du processus de sa création. Au XIXe siècle, les actes révèlent que plusieurs organismes existaient déjà depuis de nombreuses années au moment où ils se voient octroyés leur incorporation. À titre d'exemple, le Curling Club de Québec a été fondé en 1821 mais ne s'incorpore qu'en 1868²⁸¹. Cette même année et le même jour, le Caledonian Curling Club de Montréal, créé en 1853, reçoit également ses titres d'incorporation²⁸². Pourquoi avoir attendu quarante-sept ans dans un cas et quinze ans dans l'autre pour effectuer une telle demande ? Doit-on voir ici un élément compétitif visant à s'approprier une clientèle ou des subsides quelconques ou un contrôle de l'activité même si les deux organisations ne sont pas dans la même ville ? Est-ce simplement une coïncidence administrative de la part des dirigeants ou de l'État ? Même en l'absence de réponse, ce phénomène conjoncturel va se reproduire au cours du XXe siècle où des organismes d'une même activité vont s'incorporer le même jour et la même année.

La prolifération des organismes sportifs augmente proportionnellement le nombre d'incorporation. Ce mouvement oblige la formulation, en 1887, d'un acte spécifique au processus d'incorporation des associations littéraires et d'amusements qui inclut les organismes à vocation sportive. Cet énoncé est d'autant plus intéressant puisqu'il indique la procédure et les acquis que confère l'incorporation de ce type d'organisme.

Il est spécifié dans cet acte qu'il faut un minimum de dix personnes pour déposer une demande d'incorporation d'association, de cercle ou de club. Les objectifs du groupe à incorporer doivent être en fonction de l'instruction ou du délassement du corps. Objectif vague s'il en est un, cette formule est reprise fréquemment lorsque les organismes mentionnent leurs objectifs de création. Le groupe doit également obtenir l'assentiment et l'autorisation du conseil municipal du lieu de leur siège social. La déclaration d'incorporation doit contenir les éléments administratifs habituels : le nom de l'organisme, son objectif principal et le lieu de son siège social. Avant de parvenir au secrétaire de la province, la déclaration est remise au protonotaire qui la transmet ensuite au bureau d'enregistrement du comté où se situe l'organisme. Cette lourdeur administrative, combinée aux frais exigés pour l'incorporation peuvent avoir repoussé certains groupes d'individus qui avaient l'intention d'incorporer leur organisme.

²⁸¹ *Acte incorporant Le Curling Club de Québec, S.R., 1868, chap.35.*

²⁸² *Acte incorporant Le Caledonian Curling club de Montréal, S.R., 1868, chap.43.*

Toutefois, certains privilèges émanent de cette reconnaissance juridique afin d'inciter l'incorporation. Le premier privilège est celui de l'acquisition de biens mobiliers et immobiliers d'un maximum de 1000 dollars dans les villages de moins de 3000 habitants et d'une limite de 2000\$ pour ceux de plus de 3000 résidents. Le second est celui de l'adoption de statuts et d'une réglementation pour le fonctionnement de l'organisme où s'exprime le droit à la restriction et à la fermeture par l'expulsion et la sélection des futurs membres. Le troisième et dernier privilège conféré par l'incorporation, certes le plus alléchant, confère une exonération en cas de dettes ou de faillite de l'organisme. Les membres de ce dernier sont ainsi dégagés de toutes responsabilités. L'acte de 1887 soumet finalement les organismes littéraires et d'amusements à la Loi concernant les compagnies à fonds social²⁸³. L'inclusion sous l'auspice de cette loi est rendue nécessaire puisque de nombreux organismes entretiennent un capital-action où des actionnaires se répartissent le montant jugé nécessaire au bon fonctionnement de l'organisme. Ceux-ci peuvent fixer leurs propres limites financières qui semblent varier entre 3000 et 20 000 dollars. Une demande de dérogation est ensuite possible dans les situations où les montants initiaux sont insuffisants ou trop élevés. À titre d'exemple, en 1885, Le Club Victoria des patineurs de Montréal, créé en 1862, a effectué une requête visant à doubler son capital-action de départ, de 20 000 à 40 000 dollars, en raison de l'augmentation de l'intérêt porté au club de la croissance de la popularité du sport du patinage²⁸⁴.

La législation sur les organismes sportifs et de récréation au XIXe siècle se fait essentiellement sous la forme d'octroi de l'incorporation ou de changements relatifs à celles-ci. Des modifications aux diverses lois sur la chasse et la pêche se font nombreuses mais elles sont hors de notre propos. Par cette législation croissante, on perçoit l'évolution du phénomène sportif qui s'intègre progressivement. Toutefois, certaines oppositions sociales qui ne sont pas reflétées dans la législation, sont présentes et il importe de s'y intéresser pour saisir de façon explicite la portée du sport.

²⁸³ *Acte concernant l'incorporation des associations littéraires et d'amusements*, S.R., 1887, chap. 41.

²⁸⁴ *Acte autorisant le Club Victoria des patineurs de Montréal à augmenter son capital-actions*, S.R., 1885, chap. 58.

3.6 Quelques perceptions du sport québécois au XIXe siècle

Lors de l'analyse d'un fait historique, il est fréquent de se buter à une absence de perception de l'objet hors des documents officiels. Le sport échappe heureusement à cette faille. Par sa proximité avec le peuple, par son attrait populaire, le sport se fait rapidement une niche au sein du média de l'époque, le journal. Ce type de publication, malgré ses limites, offre une possibilité à l'émotion que vit l'auteur ainsi qu'à celles vécues par ceux qui assistaient à l'acte sportif concerné. Sensationnalisme oblige, ces émotions et les sensibilités se font très présente dans les textes décrivant ou annonçant une rencontre, un concours. En marge des documents officiels, aujourd'hui quasi-disparus, l'article, le résumé, le sommaire sportif sont une fenêtre sur les perceptions d'une époque et complète ou démente celles qui sont contenus dans les légalisations et le discours. La chronique sportive d'un journal s'ouvre sur une réalité qui peut toutefois être faussée par l'auteur. De quelques lignes au début du siècle, l'espace consacré au sport va croître sensiblement au même rythme que le phénomène. De nombreux journaux, dont *La Minerve (1826-1899)* traitent régulièrement de sport. *Le Montreal Daily Star (1869-1979)* initie une chronique sportive régulière dès 1889. Les équipes professionnelles de baseball et de hockey vont assurer la permanence de cette présence et aller même jusqu'à dicter des politiques d'édition²⁸⁵.

Le mémoire de maîtrise de Guy Baillargeon²⁸⁶, réalisé en 1973, porte précisément sur cette présence du sport dans les journaux du XIXe siècle, soit de 1830 à 1860. Cette analyse se veut une vitrine sur la présentation des événements sportifs ainsi que sur les valeurs perceptibles par l'opinion publique.

Au XIXe siècle, le faible nombre de pages des journaux oblige la nouvelle sportive à être brève. Fréquemment présentée sous formes de communiqué et de dépêche, elle se veut informative, sensationnelle et exclusive²⁸⁷. Par exemple :

²⁸⁵ Jean de Bonville, *La presse québécoise de 1884 à 1914 : genèse d'un média de masse*, Sainte-Foy : les Presses de l'Université Laval, 1988, p.228.

²⁸⁶ Guy Baillargeon, *Le sport à travers la presse québécoise de 1830 à 1860 : présentation de l'événement, opinion publique et valeurs*, Mémoire de maîtrise, faculté des Sciences de l'Éducation : Université Laval, juillet, 1973, 115p.

²⁸⁷ Baillargeon, *op.cit.*, p.30.

«La Partie de cricket»

«Philadelphie-26—

La partie de cricket jouée entre la «Jeune Amérique de Philadelphie» et le «Boston Club» a été gagnée par la première par 291 à 130.»²⁸⁸

(La Minerve, 27 août 1867)

L'information est donc très succincte. Dans certains cas toutefois, les quelques lignes deviennent rapidement plusieurs colonnes. Ceci se produit dans les situations de prise de position de la part de l'auteur ou de la rédaction relativement à un fait sportif qui appelle une intervention politique et idéologique. Ces articles deviennent des moments où préjugés, romance et poésie s'entrecroisent. Baillargeon avance prudemment que si l'on considère l'importance de la nouvelle par son positionnement dans les journaux, le sport n'intéresserait qu'une infime partie de la population puisque le sport est rarement à la une des journaux étudiés et plus fréquemment en page deux et trois²⁸⁹. Ce constat reste évidemment excessivement primaire puisque le journal lui n'est lu que par une mince portion de la population qui a d'autres informations à transmettre à ses pairs que le simple compte rendu d'une rencontre sportive. D'autant plus que les journaux ne sont pas tous publiés quotidiennement.

L'invitation à prendre part à....; à assister à, semble être la formule la plus présente²⁹⁰. Ces invitations proviennent des clubs et des organisateurs des activités sportives. On souhaite exhiber son savoir-faire, on désire attirer la masse. On crée ainsi une sociabilité ouverte et un contact interculturel qui sont fortement décriés par l'Église catholique. Le sport est ainsi déjà perçu comme agent socialisant où il est agréable de s'y rencontrer tant comme participant que comme spectateur.

Les montants des enjeux de même que les vainqueurs et leur performance sont parmi les éléments les plus cités dans ces textes sportifs. La notion de record, de dépassement apparaît. Progressivement, la publication journalistique de la victoire permet au sport d'apporter de la notoriété et du prestige au vainqueur. Des éléments qui seront recherchés par d'éventuels participants et qui font du sport un vecteur éventuellement perçu comme positif pour la société. Le journal aidera également à la confection et à la

²⁸⁸ «La partie de cricket», *La Minerve*, 27 août 1867, vol. XXXIX, no 143, p.3.

²⁸⁹ Baillargeon, *op.cit.*, p.39.

²⁹⁰ Baillargeon, *op.cit.*, p.42.

propagation de légendes. Les qualificatifs attribués à certains vainqueurs, à leur entraînement, ainsi qu'à leur histoire personnelle feront de ces individus de véritables modèles. De nombreux articles indiquent que le sport appelle la beauté. Celle de la technique, celle de l'ambiance, celle de la victoire et même celle de la défaite. Le plaisir est valorisé et démontré tout comme l'estime personnelle. Baillargeon affirme également que le sport est un lieu de sécurité nationale puisque l'éthnicité et le nationalisme s'expriment en comparaison à l'autre²⁹¹.

Toutefois, tel que discuté précédemment, le sport possède ses détracteurs, le plus féroce étant le clergé catholique. Le phénomène a des failles qui permettent une dévalorisation de l'activité. Les enjeux élevés de certaines rencontres sportives et les sommes engagées sous formes de paris vont inciter à la tricherie et à l'escroquerie. Les racailles de tous acabits se manifestent. La vente de boissons alcoolisées est interdite lors des activités des clubs et cette clause est incluse dans de nombreux actes d'incorporation²⁹². Le problème le plus dommageable pour l'image du sport demeure celui de la violence. L'activité sportive est effectivement perçue comme dangereuse et violente pour l'intégrité de la personne. Le sport de la boxe, une activité sportive très courue, est décrié. Les équipements et les techniques utilisés étant excessivement primaires, les règles déficientes, d'autres sports, tel que le football et la crosse, se veulent rudes et comportent un haut degré de violence.

Le potentiel positif du sport est perceptible, mais il est fréquemment étouffé par la résurgence de traits négatifs nuisibles à une construction sociale entièrement favorable au sport. L'Église catholique avait compris cette antinomie qui fait du sport un phénomène possédant les atouts pour l'avancement d'une société, mais également les éléments pour conduire à son aliénation. La médaille sportive, plus que de nombreuses autres, comporte toujours deux côtés.

²⁹¹ Baillargeon, *op.cit.*, p.62-66.

²⁹² *Acte accordant une commutation des taxes municipales payables par l'Association des gymnastes amateurs de Montréal*, S.R., 1888, chap 111.

3.7 Naissance des trois filières sportives au Québec

L'impact grandissant du phénomène sportif oblige toutefois le clergé à instaurer progressivement un ensemble d'organisations sportives où on retrouve une image dissimulée du sport tel que pratiqué chez les anglophones²⁹³. Cet appareil devient l'instigateur principal de la pratique sportive chez les francophones, jusqu'au début des années 1960. À l'aube du XXe siècle, trois réseaux parallèles se côtoient donc : le premier anglophone, où subsiste une forte structure axée principalement sur la compétition; un deuxième francophone avec beaucoup moins d'ampleur et de ressources; finalement, un troisième, sous la responsabilité de l'Église catholique où on affirme accorder la primauté à un sport plus éducatif et moins compétitif.

Le clergé utilise les collèges sur lesquels il a mainmise pour développer lentement un sport «scolaire». D'ailleurs, Guay affirme que : «cette percée du sport dans les collèges va devenir un facteur important de sa diffusion au sein de la société canadienne-française»²⁹⁴. Le concept même du sport fait cependant en sorte que la compétition ne peut être totalement éliminée, même à l'intérieur de cette dernière idéologie. Des clubs sportifs francophones dans et hors de ces collèges vont peu à peu établir des objectifs de performance. La progression du sport francophone va suivre le chemin préalablement tracé par la structure anglophone, mais sur une période beaucoup plus longue. C'est pourquoi le second modèle aura préséance sur le premier. L'Église va conserver un contrôle serré sur ce phénomène mais devra s'ouvrir progressivement, au cours des premières décennies du XXe siècle, pour ne pas que cet outil de propagande et de contrôle de la société québécoise ne lui glisse entre les doigts. Cela se produira néanmoins au cours des années 1960. Pour rassembler le plus grand nombre de fidèles possibles, le clergé va offrir des structures officieuses de sport de compétition. Il va diminuer l'aspect restrictif des clubs anglophones en proposant un sport plus communautaire et plus accessible. Des stratégies telles que l'Œuvres des Terrains de Jeux (O.T.J.) et les patronages (Patros) vont aider à développer un sport francophone conforme à l'idéologie catholique.

²⁹³ Jean Harvey, «Le clergé québécois et le sport» dans *Sport et pouvoir : les enjeux sociaux au Canada*, Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 1988, p.86-88.

²⁹⁴ Donald Guay, *op.cit.*, 1997, p.222.

Ce survol de l'entrée et de l'intégration du sport au Bas-Canada et du Québec se voulait une introduction nécessaire à la compréhension des enjeux qui sont au cœur de cette thèse. Le sport s'insère donc essentiellement sous un modèle culturel anglophone de divertissement. Il se formalise et se structure peu à peu en raison de la hausse de la popularité et des enjeux qui lui sont inhérents. Les règles deviennent nécessaires et sont liées à la structuration de l'objet en de multiples organismes. Le sport devient un mode de vie et impose sa propre culture et ses propres valeurs. Ces dernières atteignent un Canadien français qui a peu de temps et de ressources pour prendre part au sport mais qui fait le nécessaire pour agir en tant que spectateur. Il tentera de créer progressivement un premier réseau embryonnaire d'organismes sportifs vers la fin du XIXe siècle. Son succès est toutefois modeste puisqu'il ne peut compter sur le temps et les ressources que possède la petite bourgeoisie anglaise.

Cette proximité anglophone et protestante déplaît au clergé catholique francophone. Ce dernier condamne le sport même s'il lui reconnaît éventuellement certains bienfaits pour la santé et pour l'occupation des rares temps libres de l'époque. L'influence de l'Église sur la société francophone est telle qu'elle parviendra à retarder l'expansion du sport chez les Canadiens français mais sans être en mesure de l'éliminer. Ce qui constitue déjà un exploit en soi.

C'est avec cette toile de fond que le quatrième chapitre permet d'entrer de plein pied dans le nœud de la présente thèse. Nous assisterons à un développement houleux et surprenant de l'expansion du sport chez les francophones. Le climat sera à la fois bon enfant et revendicateur en raison de la volonté d'un groupe inférieur de prendre part et de structurer lui-même les échelons supérieurs de la pratique sportive. Sans appuis explicites, nous verrons comment les Canadiens français, et tantôt les Québécois des années 1960, vont tenter d'institutionnaliser le fait sportif.

Les bases sont ainsi jetées et les acteurs sont en place. La suite va permettre de préciser le terrain sur lequel le phénomène sportif va poursuivre ses échanges avec la société québécoise. La porte du sport au XXe siècle s'ouvre donc avec ce portrait tricorne où francophones, anglophones et ecclésiastiques vont se confronter et même collaborer.

Chapitre quatrième

L'institutionnalisation du sport au Québec : le XXe siècle

La partie du travail qui s'amorce se veut la partie principale de la thèse. La présente discussion permettra d'infirmer ou de confirmer les idées préconçues relatives à l'institutionnalisation du sport au Québec. À l'aide de six explications précises (sémiologique, socioethnique, idéologique, géographique, économique, sportive), les données incluses dans les actes d'incorporation seront analysées. Elles permettront, à la fois, de tracer le portrait du sport québécois sous son aspect organisationnel et de le situer à l'intérieur du contexte qui l'anime. Les fonctions et relations du sport dont nous avons expliqué les modalités au cours des chapitres précédents vont ici s'exprimer dans un exemple concret d'expansion du phénomène qui conduit inévitablement à son institutionnalisation. Elle-même conditionnée par la prise en charge du sport par l'État.

Au cours du XXe siècle, l'organisation sportive québécoise conserve le même mode de fonctionnement que lors du siècle précédent. Le modèle anglais subsiste en raison de l'efficacité de son fonctionnement mais aussi parce que les francophones ne connaissent pas d'autres façons de structurer l'activité sportive. Par mimétisme, ils acceptent cette solution, et puisqu'ils s'y reconnaissent, ils la reproduisent et la perpétuent. Peut-on parler d'acculturation sportive ? Les explications qui suivent tenteront d'apporter une réponse à cette question

4.1 Explication sémiologique

La sémiologie se veut l'étude des signes et de leurs significations sur la vie sociale des individus. L'expression écrite, parlée ou gestuelle, est significative des représentations mentales que possède l'individu en rapport avec son environnement. Les sens des signes ou des symboles utilisés sont issus des productions symboliques exprimant et forgeant à la fois l'identité de l'individu.

Pour cette première explication du phénomène sportif, par son institutionnalisation sur le territoire québécois, les signes analysés ici se traduisent par les mots utilisés dans le nom des divers organismes de sport tels qu'annoncés dans leurs actes d'incorporation. Rappelons que la période couverte par cette explication, ainsi que pour les cinq autres qui suivront, s'étend de 1900 à 1967 et représente 1798 organismes de sports et de loisirs desquels les dirigeants-fondateurs ont posé le geste structurant de l'incorporation. Il va de soi que cette analyse sémiologique des termes utilisés dans les actes d'incorporation ne peut prétendre à l'affirmation d'une pure vérité, mais bien à la construction d'une image de la réalité parvenue jusqu'à nous par les signes contenus dans ces actes. L'objectif est précisément de vérifier les diverses représentations actuelles concernant les relations entre le Québécois et le sport.

Les noms des groupes sont très variés et ne recouvrent pas toujours la même réalité²⁹⁵ (voir tableau I). Le ou les sens attribués aux termes utilisés par les individus de l'époque ne peuvent malheureusement plus être connus et vérifiés mais uniquement interprétés et exprimés dans une combinaison avec d'autres éléments, tels que des articles de journaux et des documents de cette période. On ne peut affirmer avec certitude que chaque terme présent dans le titre d'un organisme sportif est judicieusement choisi par les fondateurs qui, malgré une certaine perception de l'existence de différences, ignorent la distinction entre divers concepts, tels que le sport et le loisir. Ce qui est facilement explicable lors des premiers balbutiements d'un phénomène où souvent la confusion s'installe par l'intégration à d'autres concepts déjà existants. Ce n'est que lors de l'expansion que peu à peu le concept se forme et émerge finalement des territoires auxquels il avait préalablement été confiné. C'est pourquoi, dans l'ensemble des explications, de nombreux organismes de loisirs (par exemple : les Œuvres des terrains de jeux) ont été retenus puisque les connaissances permettent d'affirmer que le sport est présent à l'intérieur de

²⁹⁵ Albert Meister, *La participation dans les associations*, Paris : Les Editions Ouvrières, 1974, p. 31.

ceux-ci même s'il y est exprimé de façon plus implicite. Certains autres organismes sociaux, politiques ou de loisirs, ont été sciemment rejetés en raison d'objectifs qui s'éloignaient de l'expérience sportive.

Tableau 5

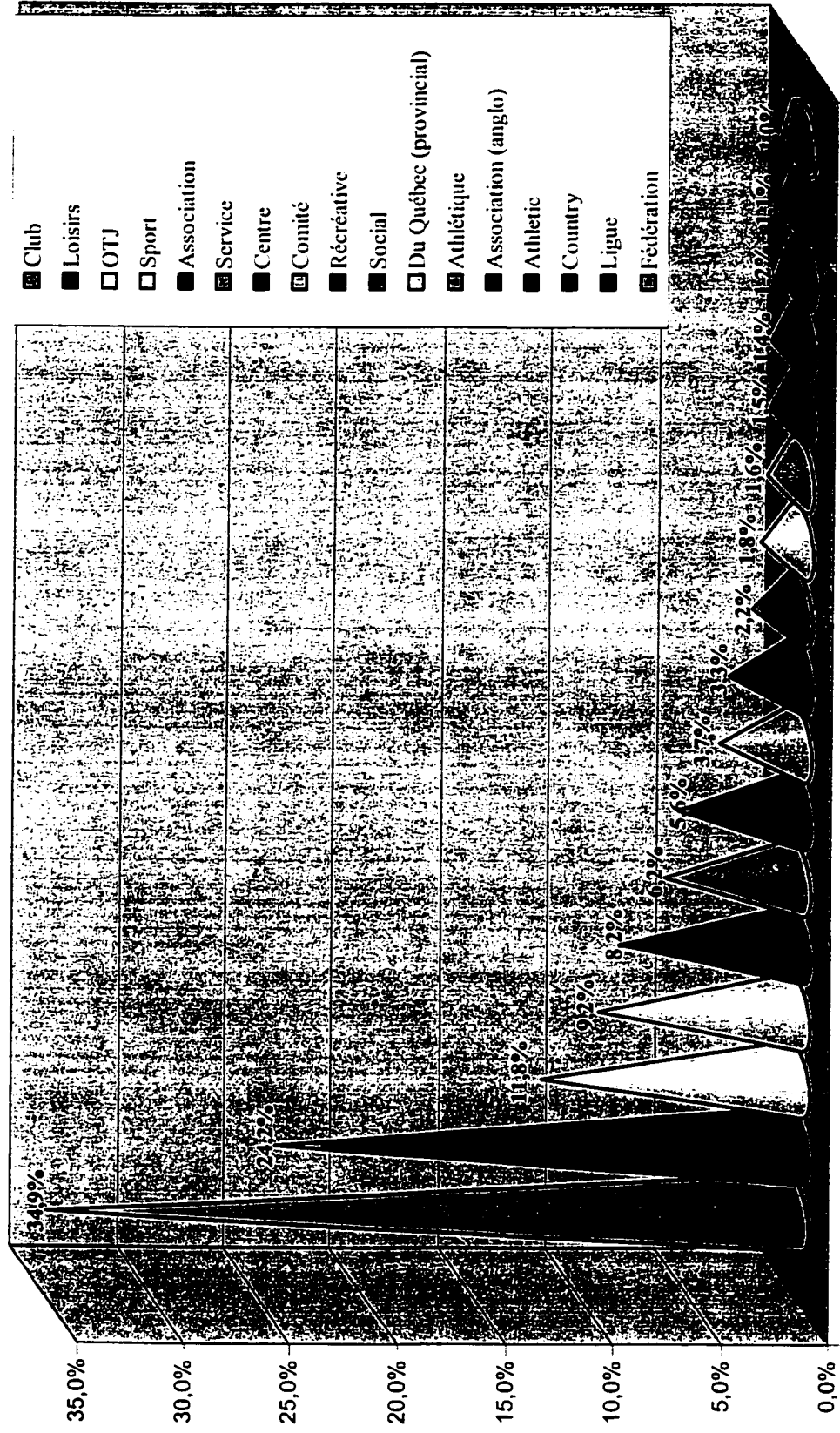
Principaux termes structurants présents dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois de 1900 à 1967. (A) signifie une connotation anglophone

Académie (1904)	Aide à la jeunesse (1951)	Alliance (1964)	American (1912)	Amérique du Nord (1952)
Amusement (1908)	Arena (A) (1910)	Aréna (1913)	Artistique (1912)	Association (1912)
Association (A) (1912)	Athletic (A) (1900)	Athlétique (1905)	Attractions (A) (1924)	Autodrome (1951)
Camp (1932)	Canadian (1923)	Canadien (1908)	Carnaval (1962)	Centre (1948)
Cercle (1915)	Champêtre (1910)	Circuit (1937)	Civique (1966)	Club (1900)
Coliseum (1945)	Colonie (1944)	Comité (1947)	Commission (1962)	Committee (1966)
Compagnie (1900)	Company (1908)	Conférence (1967)	Conseil (1960)	Corporation (A) (1930)
Corporation (1947)	Country (1911)	Distractions (1912)	Du Québec (1954)	École (1946)
Éducation Physique(1965)	Exposition (1907)	Fédération (1946)	Festival (1964)	Groupe (1966)
Institut (1964)	International-e (1920)	Ligue (1936)	Loisir (1945)	Mouvement (1962)
National (1908)	Œuvres des loisirs (1963)	Œuvres des terrains de Jeux (O.T.J.) (1938)	Olympique (1905)	Organisation (1948)
Parc (1901)	Patinoir (1908)	Patinoire (1922)	Patro (1936)	Professionnel (1923)
Provincial (1923)	Recreation (A) (1934)	Récréative (1923)	Régional (1945)	Service (1947)
Social (1908)	Société (1908)	Sport (1914)	Sportive (1908)	Terrains de Jeux (1938)
Tournoi (1960)	Union (1930)			

La fréquence de l'utilisation d'une terminologie plus qu'une autre est signifiante des tendances et des changements idéologiques. Des mots sont utilisés durant un certain temps puis disparaissent pour être remplacés par d'autres. Simple question de mode affirmeront certains. Mais précisément, la mode n'est-elle pas révélatrice et initiatrice de changements ? Les symboles utilisés par les membres d'une collectivité sont fréquemment fonction du stade de l'évolution sociale et culturelle. Au cœur de leur vie quotidienne, les individus font face à des concepts nouveaux qui s'immiscent graduellement afin de devenir partie intégrante du langage usuel. Les tendances des fréquences d'utilisation de termes sont le miroir de modifications plus ou moins profondes. Les courbes établies relativement à l'occurrence de certains mots, à un moment précis dans le temps, permettent d'expliquer sémiologiquement l'évolution du sport au sein de la culture québécoise en fonction de la mouvance de celle-ci. L'évolution sémiologique est une fenêtre sur celle de la culture.

Lorsque l'on observe le graphique 5 traitant de l'occurrence des termes dans le titre des actes d'incorporation, trois regroupements sont manifestes : la prépondérance des termes «Clubs» et «Loisirs» ; la présence intermédiaire de mots «O.T.J.», «Association-franco», «Sport», «Service», «Centre», «Comité», «Récréative», et finalement le quasi-équilibre entre les substantifs «Social», «Athlétique», «Du Québec ou provinciale», «Association-anglo», «Ligue», «Athletic», «Fédération», «Country». Chacune de ces trois tendances propose dès lors certaines antinomies révélatrices de progressions diverses ainsi que de chevauchements et de changements culturels reliés à la progression du sport. Ces dix-sept termes ont été retenus puisque leur occurrence est supérieure à 1%. Ils se situent ainsi parmi les termes les plus significatifs.

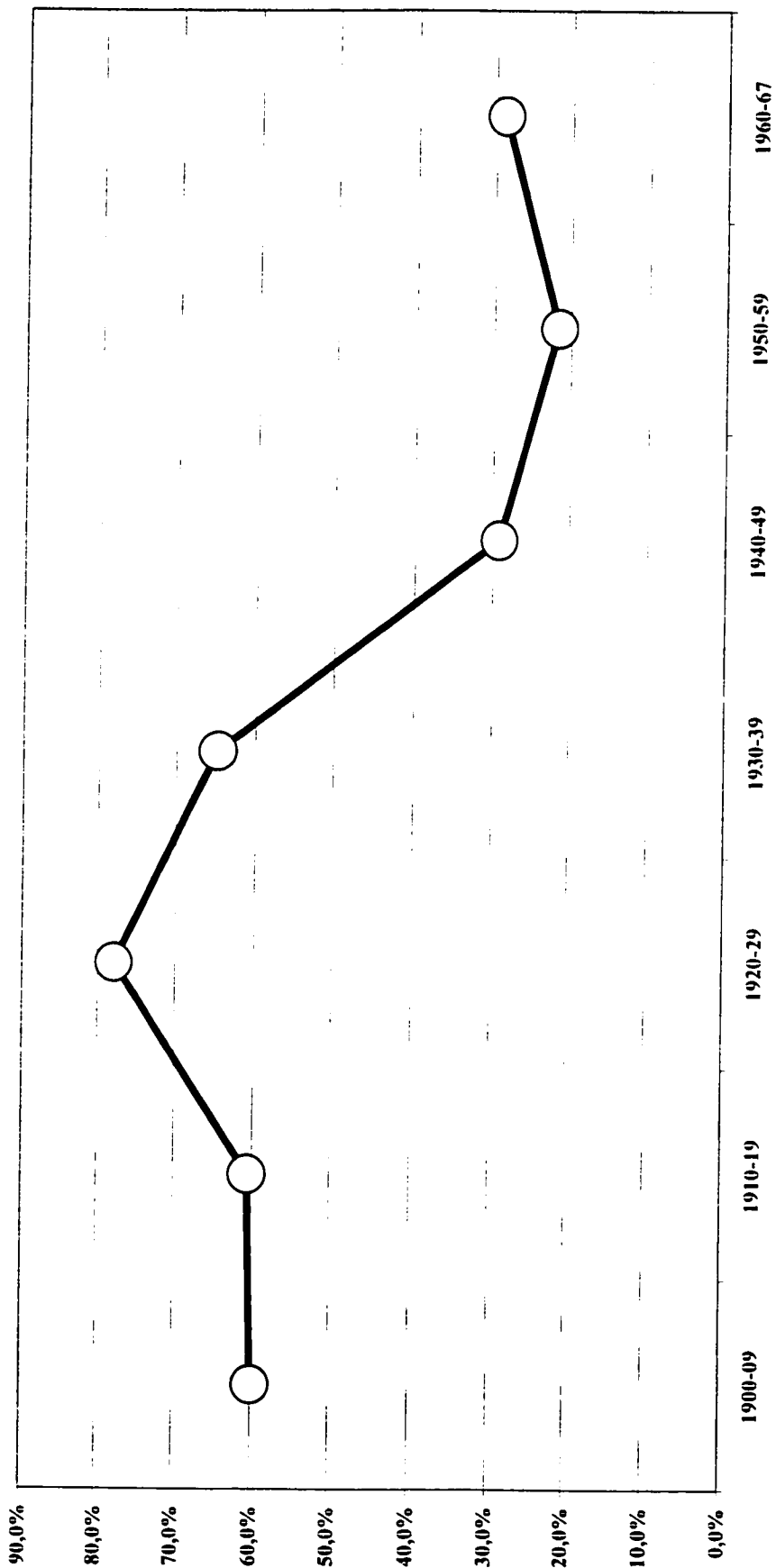
GRAPHIQUE 5
Occurences des principaux termes dans le titre des actes d'incorporation des organismes sportifs québécois
(1900-1967)



Le premier groupe «club-loisir» se distingue des autres termes par un net écart. La présence aussi imposante du mot «club» est corollaire au fait que ce mode organisationnel existe depuis 1750 en Angleterre. Puisque le sport québécois puise ses origines au sein même d'une culture anglaise, il est normal que ce type efficace d'organisation soit parvenu à s'immiscer dans la culture canadienne-française, dès le XVIII^e siècle²⁹⁶. L'usage du concept «club» est multiple. Les épithètes qu'on lui accole sont nombreuses et significatives : géographique, économique, politique, identitaire, ethnique, charitable et évidemment sportif. Le club québécois est principalement social mais se révèle pluridisciplinaire afin de combler la panoplie de besoins des individus. Le club est omniprésent sur l'ensemble du territoire québécois malgré une importante chute de l'utilisation du terme durant les années 1940. Descente qui se poursuit inévitablement au cours des années 1950 mais qui, étonnamment, se résorbe au cours de la décennie suivante pour revenir à un niveau semblable à celui qui prévalait vingt ans plus tôt (graphique 6). Remontée qui peut être imputable à la prolifération de groupes sportifs de tous genres et proportionnellement à la hausse de l'incorporation de ce type d'organismes sous forme de clubs. Il est néanmoins étonnant de constater que la notion de club demeure. Le concept anglophone est intégré au sein d'une société francophone qui, sans parler d'assimilation, démontre certains facteurs d'acculturation par l'acceptation du sport et du club, deux composantes de la culture anglaise, qui plus est, de la bourgeoisie anglophone. Le club traverse une multitude d'interdits mais son efficacité en fait un des modes d'organisation du sport le plus répandu même si plusieurs substrats francophones sont proposés afin de le remplacer (par exemple : association, cercle, œuvres).

²⁹⁶ «Club» dans la *Gazette de Québec*, no 1755 (27 décembre 1798), p. 4.

GRAPHIQUE 6
Pourcentages d'occurrence du terme «Club» dans le titre des actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1900-1967)



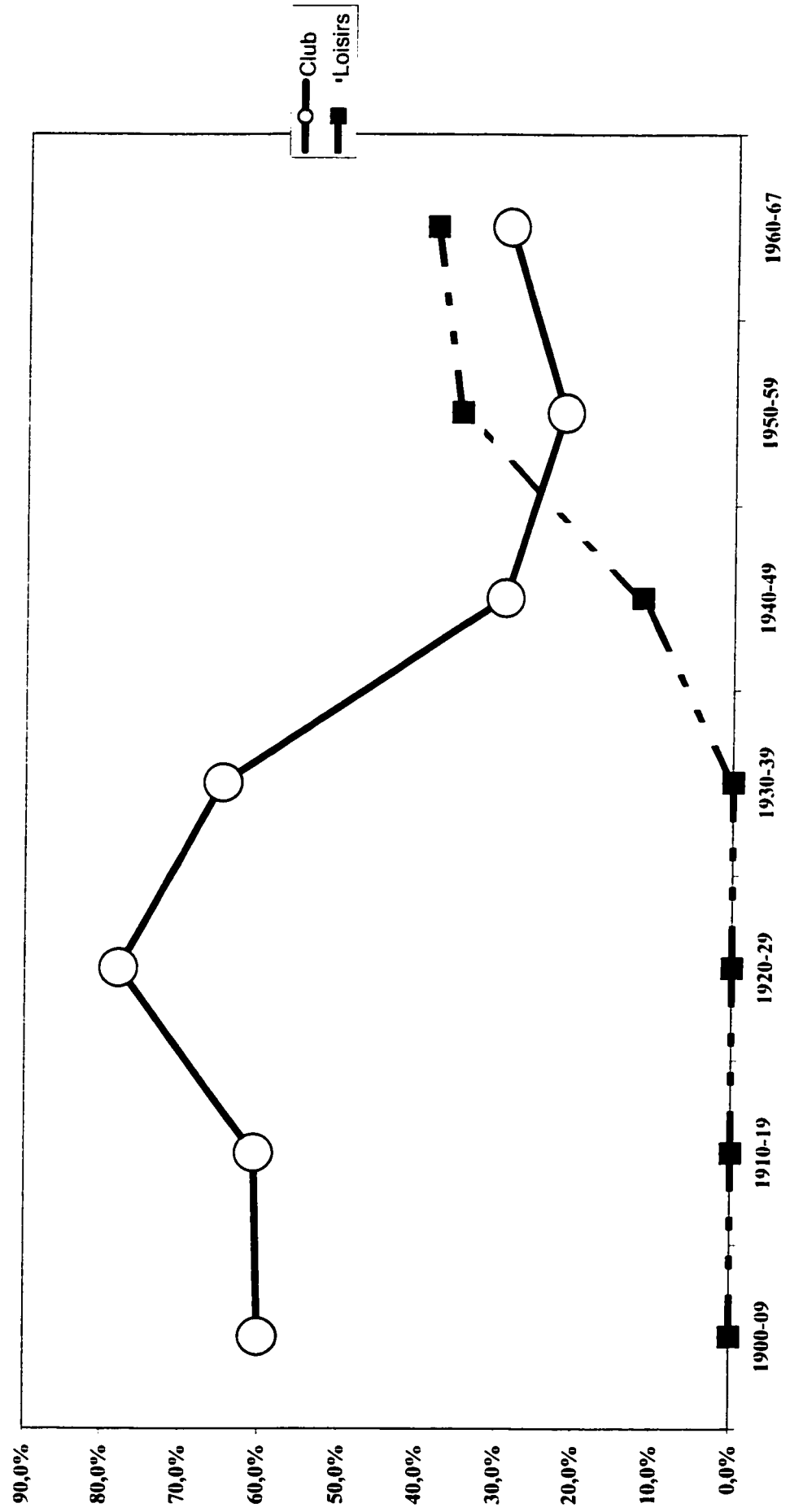
•

Le «loisir» est sans aucun doute le plus important substitut instauré pour annihiler, ou à tout le moins amenuiser, l'impact du «club». La forte baisse de l'utilisation du club au cours de la période 1930-1950 s'explique à la lecture du graphique 7 qui met en parallèle l'appellation «club» et celle du «loisir». Cette dernière notion, avant les années 1940, va connaître une expansion tangible directement proportionnelle à la baisse de l'utilisation du «club». Les premières manifestations du terme loisir se produisent sous formes «d'œuvres de terrains de jeux et de loisirs» et vont prendre diverses formes dont nous traiterons ultérieurement. Présent dans un peu plus de 10% des organismes sportifs incorporés au cours des années 1940, le «loisir» atteint une fréquence de près de 40% vingt ans plus tard (voir graphique 7), au moment de l'entrée du Québec dans la civilisation du loisir, conséquence, entre autres, de l'accès à la modernité.

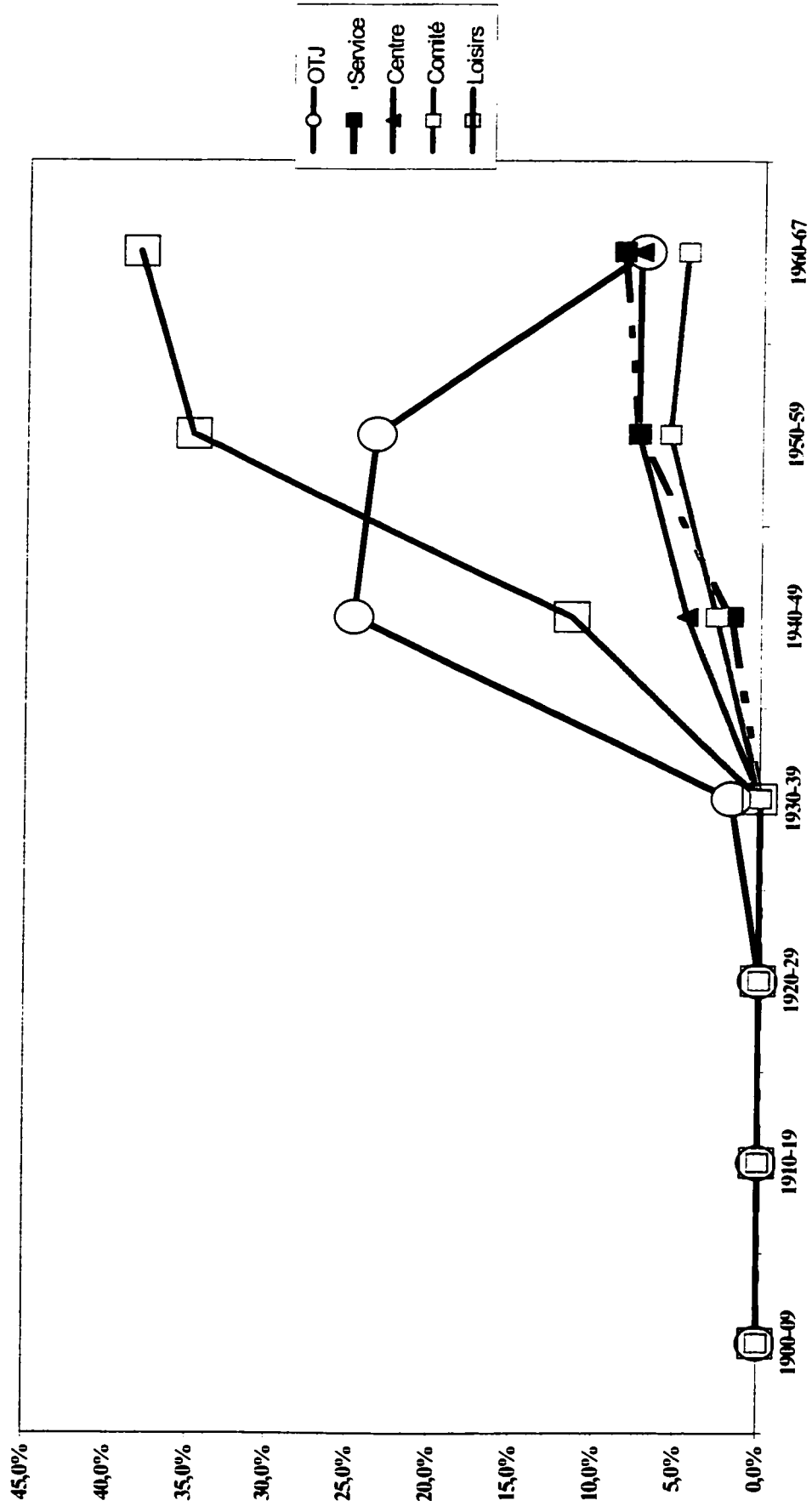
Le loisir devient englobant et recoupe les nombreuses activités physiques tant sociales, éducatives, que sportives. Le «loisir» devient alors «loisirs». La proposition est simple : occuper le temps libre des individus qui augmente drastiquement au sortir de la deuxième guerre mondiale. La stratégie est habile pour restreindre les effets négatifs du club, cet ennemi de la culture canadienne-française : il s'agit d'étouffer l'impact du phénomène par une offre multiple où s'emmêlent les loisirs et le sport. L'ignorance et la confusion relative aux différences entre les deux objets renforcent le positionnement des loisirs en tant qu'opium du peuple.

Le sport côtoie désormais encore plus des activités qui n'ont rien à voir avec lui. Au plus fort de la montée de la dénomination «loisirs», celle du club est surpassée, au cours des années 1950, par, entre autres, la croissance des Œuvres de terrains de Jeux (O.T.J.) (voir graphique 7). Ces dernières suivent sensiblement la même courbe que le terme «loisirs» (voir graphique 8). Puisque tout devient «loisirs», le nombre d'incorporation des clubs sportifs poursuit sa descente vers une imminente disparition qui, toutefois, ne se matérialisera pas. On ne peut exprimer la diminution du nombre de club au cours des années 1960 par le phénomène de regroupement au sein de fédérations ou de confédérations puisque l'éclosion massive des fédérations sportives unisport ne se réalise que vers la fin des années 1960, soit après la période concernée par la présente étude. Quelques-unes apparaissent dès les années 1950 mais elles ne s'avèrent pas assez nombreuses pour prétendre diminuer la création des clubs. Qui plus est, l'expansion du sport qui suit la deuxième guerre mondiale permet une augmentation de la création de clubs par une diversité accrue des activités sportives.

GRAPHIQUE 7
Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des termes «Club» et «Loisirs» dans le titre des actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1900-1967)



GRAPHIQUE 8
Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des termes «O.T.J.», «Loisirs», «Service», «Centre», «Comité», dans le
titre des actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1900-1967)



Le club avec son aspect de fermeture et son caractère exclusif, demeure attirant pour l'individu qui souhaite se distinguer. Les loisirs n'offrent pas cette possibilité d'exclusivité puisqu'ils ne sont pas aussi élitistes que le club. Leur mission est davantage altruiste qu'individuelle nonobstant les divers jeux de pouvoir et de prestige qui subsistent. Le club est également plus spécifiquement sportif, contrairement au loisir, il se consacre plus explicitement à la réalisation du sport. Le club et les loisirs sont clairement en opposition sur le plan de leur appellation, même s'ils partagent un univers commun au sens de l'occupation du temps libre. Un club social peut exister mais non un «club de loisir». Le terme «loisir» ou «loisirs» demeure en position de force, au cours des années 1960, face à celui du «club» ainsi qu'à tous les autres substantifs et qualificatifs reliés à la dénomination des organismes sportifs. Il se manifeste sous diverses formes que nous aborderons lors de l'analyse du deuxième groupe sémiologique. Le «loisir» glisse d'une autorité cléricale, Œuvres de Loisirs et de terrains de Jeux, vers une imminente et inévitable laïcisation par la municipalisation, en route vers une éventuelle étatisation par le politique.

Avant de terminer l'analyse de premier groupe sémiologique, il est impératif de clarifier l'opposition préconçue entre le «club» et le «cercle». Deux perceptions erronées émanent de cette confrontation. Dans un premier temps, le cercle est une entité créée par le clergé où le sport est absent et, deuxièmement, le cercle, concept francophone, est en opposition avec le club.

En fait, l'étude de certains textes démontrent le contraire. Dès le XIXe siècle, le journal *La Minerve* explique comment les clubs sont «des réunions d'origine anglaise»²⁹⁷. Son pendant francophone, le cercle, comporte essentiellement les mêmes composantes que celles du club puisqu'on y décrit les cercles à Paris comme «une récréation, composée de jeu de whist, du billard et de la lecture des journaux»²⁹⁸. D'ailleurs, cet article utilise allègrement les deux termes, club et cercle, au point de susciter une certaine confusion. Tout comme le club, le cercle se ferme à l'aide de la notion de «membres» qui confère certains privilèges²⁹⁹. Originellement, le «club» est anglais et le cercle semble d'origine française.

²⁹⁷ «Mélanges-Les clubs», *La Minerve*, vol. XI, no 70 (16 octobre 1837), p.1.

²⁹⁸ *Ibidem*.

²⁹⁹ «Billards», *La Patrie*, (30 avril 1903), p.4.

Cette perception faussée de la réalité est attribuable au caractère «paroissial»³⁰⁰ du cercle qui démontre ainsi la présence d'une éthique catholique censée s'éloigner du sport. La minutieuse description du Cercle paroissial Lachine, réalisée par le prêtre Guy Schetagne, permet d'infirmer cette intuition et d'affirmer la présence du fait sportif dans la structure du cercle. :

«L'immeuble du C.P.L. est considérable : Il comprend tout le rez-de-chaussée de la chapelle du Sacré-Coeur et se prolonge même en dessous de l'église. Là, sont installés trois allées de quilles, pools, ping-pong et tables pour différents jeux. Il y a même salon, salle de lecture, salle de travail... À l'été, le Cercle se transporte au parc Lasalle où il possède un chalet et six courts de tennis. Une salle est réservée aux jeunes filles car le tennis est mixte. De nombreuses activités retiennent les jeunes. En plus du programme religieux : recollections, retraites fermées, heures saintes organisées, il faut nommer toute une série d'organisations sportives telles que concours, marathons de quilles, hockey ballais, gouret, tennis, balle molle.»³⁰¹

À l'intérieur de la programmation du cercle, le sport, puisqu'il fait partie intégrante d'une structure cléricale, côtoie donc des activités religieuses, moyen d'expression des valeurs chrétiennes. Ceci n'est évidemment pas le cas lors des activités sportives des clubs laïcs

L'utilisation syntaxique du cercle désigne fréquemment le lieu physique de pratique sportive : «...les allées de quilles au Cercle Montcalm sont terminées...»³⁰². Des athlètes s'identifient et se font également identifier comme membre de tel ou tel cercle : «Le lutteur du cercle paroissial...»³⁰³. Le cercle possède ses propres équipes sportives qui compétitionnent au sein de ligues : «...Jubilée et Cercle Paroissial défaits hier soir dans les séries de la ligue Montréal»³⁰⁴; «Une intéressante partie de cricket a été jouée hier entre les membres du cercle catholique des jeunes gens et ceux du Three-Rivers Club sur le terrain trifluvien.»³⁰⁵. Le club tant francophone qu'anglophone, et le cercle, s'affrontent ainsi lors de compétitions régulières. Le sport est donc nettement présent dans la structure du cercle

300 «Le Cercle Paroissial», *Le Devoir*, (30 novembre 1917), p.6.

301 Guy Schetagne prêtre, *Loisirs des Jeunes ; une expérience à Lachine*, Montréal : Fides, 1945, p. 157-158.

302 «Le Cercle Montcalm», *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, vol. 47, no 51 (29 juin 1899)

303 «Arthur Bernard est victorieux», *Le Devoir*, (13 avril 1914), p.6.

304 «Laval et La Casquette sur un pied d'égalité», *Le Devoir*, (17 février 1914), p.4.

305 Sans titre, *Le Journal des Trois-Rivières*, vol.24, no 21 (2 août 1888), p.2.

malgré le faible référent nominal. Un cercle de sport est rare. L'épithète qui suit le cercle est davantage une référence religieuse, de lieu, ou à caractère social, qu'une dénomination à caractère sportive (exemple : Cercle des fermières, Cercle St-Ambroise).

Il est ainsi erroné de considérer le cercle comme une entité rivale à celle du club. Il s'agit davantage d'un complément que d'une opposition nette à la notion de club. Un complément d'une possibilité nouvelle de pratique sportive. Il est fort possible de prétendre à une certaine forme de distinction puisque le cercle est considéré, à certains égards, comme le prolongement de l'O.T.J.³⁰⁶ Il faut y voir une volonté identifiante, lorsque le choix est effectué entre la dénomination du groupe sportif en tant que «cercle» plutôt que «club». Mais la différenciation en est ardue en raison de la similitude entre les deux entités et de la confusion qui subsiste dans leur utilisation sémiologique. Selon le contexte, le «club» et le «cercle» deviennent synonymes dans le langage courant : «On nous informe qu'un nouveau club vient de se former sous le nom de «Cercle canadien»»³⁰⁷. ; «...d'une seule partie de quilles au club Philharmonique vendredi dernier. Dans une première partie, il fit 236 points, battant le record du Cercle Philharmonique»³⁰⁸; «Un incendie a détruit ce matin le club Saint-Georges, le cercle anglais fashionable de la ville.»³⁰⁹ Le club et le cercle, malgré leur apparente distinction ethnique, expriment et combinent conjointement un besoin de structuration du phénomène sportif. Le cercle demeure toutefois en marge du club puisqu'à peine 0.8 % des organismes sportifs incorporés portent le titre de «cercle». Malgré cette faible occurrence, le cercle demeure un terme utilisé dans chacune des décennies de la présente étude.

Le deuxième groupe significatif en ce qui concerne l'occurrence sémiologique est celui regroupant les termes O.T.J., association, sport, service, centre, comité, et récréatif. Ces sept termes ont comme similitude de présenter un taux d'occurrence supérieur à 3% (voir graphique I). À leur façon, ils sont indicateurs de changements sociaux importants s'exprimant par le biais du sport.

³⁰⁶ Schetagne, *op.cit.*, p. 155.

³⁰⁷ «Nouveau Club», *Le Canadien*, vol. 39, no 1 (2 avril 1869), p.2.

³⁰⁸ «Aux Quilles», *Le Courrier de St-Hyacinthe*, vol.47, no 73 (22 août 1899), p.1.

³⁰⁹ «Club Incendie», *Le Devoir*, (2 janvier 1914), p.6.

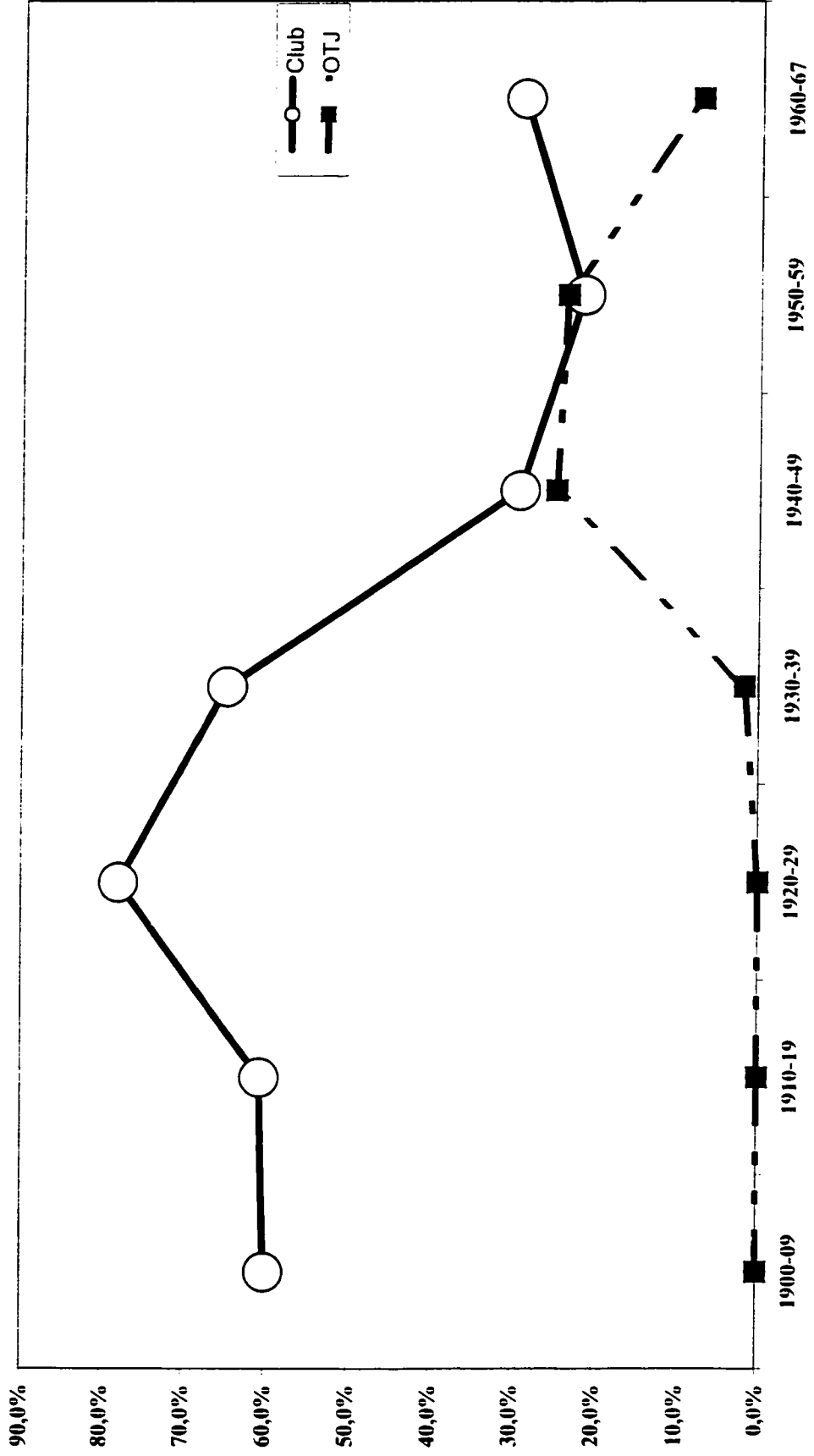
Tel que mentionné précédemment, la présence du terme O.T.J. se manifeste au cours des années 1920, plus précisément en 1929 avec la création de la première «Œuvres des terrains de jeux» au Parc Victoria³¹⁰ sous la direction de l'abbé Ferland³¹¹. Les objectifs explicites de la présence du mouvement otéjiste seront approfondies lors de l'explication idéologique qui traite inévitablement de l'Eglise et du sport. Observons pour l'instant la courbe sémiologique de cette forme d'organisation où le sport se fait discret mais néanmoins présent.

Tel que le démontre le graphique 8, l'O.T.J. contribue fortement à la montée de l'appellation loisir. L'acronyme est tellement utilisé que l'ensemble des Œuvres de terrains de Jeux est qualifié de mouvement «otéjiste». L'Œuvre des terrains de jeux semble être l'instigatrice du terme «loisir» dans les actes d'incorporation puisque c'est en sa compagnie que celui-ci fait son apparition au cours des années 1940. Par la suite, le «loisir» lui est fortement supérieur au cours des années 1950 et l'O.T.J. lui laisse le haut du pavé avec la fin du mouvement otéjiste au cours des années 1960 lors de l'imposition de la loi sur les fabriques et la municipalisation du loisir. La principale fonction de l'O.T.J. que nous révèle cette analyse sémiologique semble être celle d'un mouvement précurseur à celui des loisirs par une occupation du temps libre de la jeunesse québécoise catholique. Il s'agit en fait d'un projet essentiellement altruiste d'éducation religieuse et morale mais qui camoufle celui de la création d'une structure sportive francophone. Cette initiative souhaite pallier aux effets pervers et acculturants, non seulement des clubs anglophones existants mais aussi de l'expansion des clubs francophones, laquelle est en cours depuis les années 1930. La lecture du graphique 9 laisse croire que l'objectif est atteint puisque le nombre de clubs, tant francophones qu'anglophones, chute drastiquement au cours des années 1940 au moment même de l'apparition et de l'éclosion du mouvement otéjiste. Au cours des années 1950, il y a d'ailleurs légèrement plus d'Œuvres des Terrains de Jeux que de clubs sportifs qui sont incorporés.

³¹⁰ Roger Levasseur, *Loisir et Culture au Québec*, Boréal Express, 1982, p. 58.

³¹¹ Gérard Dion, *L'oeuvre des terrains de Jeux de Québec*, Québec : Les Éditions du Cap Diamant, 1943, p.58.

GRAPHIQUE 9
Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des termes «Club» et «O.T.J.» dans le titre des actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1900-1967)



L'imposante présence du mouvement otéjiste en tant qu'agent organisateur de sport infirme, d'une part, le discours voulant que l'Église s'oppose au sport. D'autre part, l'O.T.J. est une adaptation du fait sportif qui exprime une forme d'acceptation du phénomène malgré certaines déclarations explicites où des ecclésiastiques s'opposent aux conséquences du sport. La réalité démontre donc l'inverse et exprime une antinomie entre le discours et l'action. Une zone grise où le sport s'exprime malgré l'interdit. Une forme de tolérance face à un phénomène qu'on ne pourra de toute façon contrôler. Cette crainte du sport est davantage l'expression de la peur d'une acculturation que de celle de l'acte sportif en soi. Le sport menace différents pôles d'influence du clergé sur les Canadiens français. Il éloigne de la famille, il fragilise la conservation de la culture francophone par ses origines et sa culture anglophones, et il occupe des temps de loisirs qui devraient être consacrés à l'élaboration d'une vie intérieure et spirituelle par la pratique religieuse. En clair, la structure du sport éloigne le Canadien français de l'influence de l'Église catholique, du moins est-ce la croyance du clergé. C'est pourquoi, progressivement et non-officiellement celui-ci intègre le sport au sein d'une structure plus conforme à son idéologie. La présence d'une imposante structure cléricale démontre et confirme à nouveau l'importance de l'Église et surtout de son influence prédominante sur la vie des francophones. Puisque le clergé veut une mainmise sur tous les aspects de la vie sociale³¹² et parce qu'il ne peut contrer la montée du sport, il n'a d'autres choix que de le structurer à sa façon par l'entremise des O.T.J. et des cercles paroissiaux.

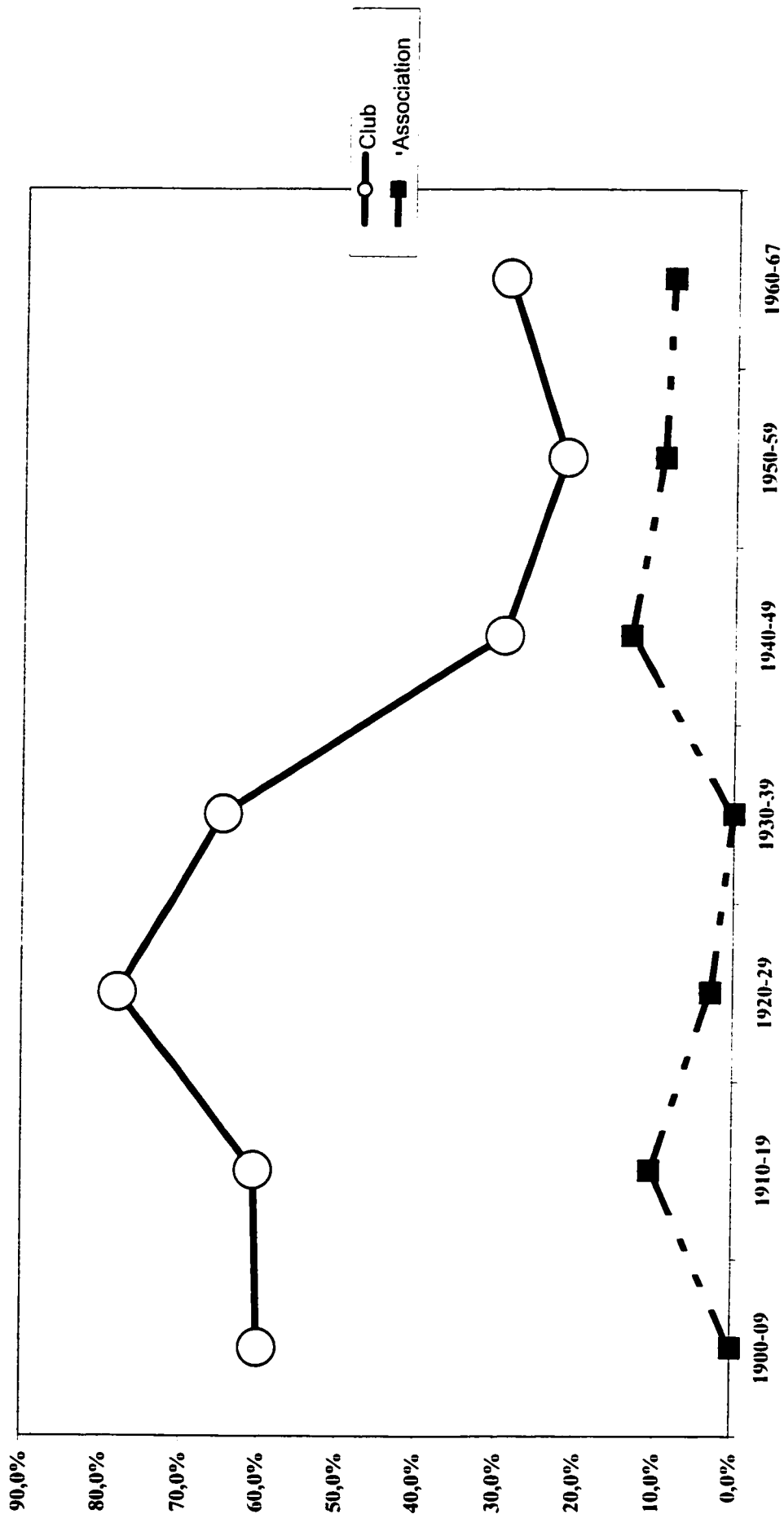
Le mode organisationnel qu'est le processus associatif a longtemps semblé être l'alternative au club anglophone. Tout comme dans le cas du cercle, cette affirmation est erronée. Le graphique 10 révèle que le modèle associatif n'a jamais été un élément dominant de la structuration du sport québécois, comparativement à l'impact des clubs. Même combiné au «cercle», «l'association» ne constitue pas une alternative signifiante d'une volonté de distinction par rapport aux clubs anglophones. D'ailleurs, malgré certains textes vantant les avantages et la nécessité de l'association³¹³, celle-ci ne semble pas être un succès chez les francophones au XIXe siècle. Ce qui justifierait l'incapacité d'établir une structure sportive francophone différente du modèle anglophone. En fait, seulement en une occasion, au cours de la décennie 1940-49, le processus associatif a-t-il été supérieur à

³¹² René Hardy, *Contrôle social et mutation de la culture religieuse au Québec, 1830-1930*, Montréal : Boréal, 1999, p. 226.

³¹³ «La nécessité de l'industrie et de l'association», *L'Opinion Publique-Journal Illustré*, vol.11, no 22 (1er juin 1871), p.261.

10 % (13.2 %). Même si l'on joint le terme «association» avec son pendant anglophone (association), le résultat n'est pas significatif.

GRAPHIQUE 10
Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des termes «Club» et «Association» dans le titre des actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1900-1967)



Tout comme pour le cas du cercle et du club, il semble exister une confusion entre le club et l'association dans l'utilisation des termes, du moins chez les francophones. Les deux entités possèdent une organisation interne semblable et leurs objectifs sont relativement similaires. Toutefois, la notion «d'association» revêt un caractère plus englobant et significatif chez les anglophones. Pour eux, l'association est avant tout un regroupement de sports ou de clubs sportifs. Rares sont les associations anglophones unisport (par exemple : la Saint-Louis Bowling Association). Il est plutôt question de «club» dans ce cas. Si une association anglophone est unisport, elle justifie dans son appellation un regroupement de clubs par un lien quelconque souvent exprimé géographiquement (dans ce cas-ci : La Canadian Bowling Association³¹⁴).

Dès la fin du XIXe siècle, on l'a vu, les anglophones insèrent dans la structure sportive québécoise et canadienne un nouveau mode de gestion basé sur un regroupement multisports avec une connotation élitiste : celui des A.A.A. (Amateur Athletic Association). Le plus célèbre, la Montreal Amateur Athletic Association, située près des riches quartiers de Westmount et d'Outremont, sert de modèle pour de multiples autres associations sportives anglophones. L'objectif est de rassembler et de créer le plus d'équipes sportives et de leur offrir les installations requises. Option intéressante pour une localité désirant offrir une gamme variée de sports. Certains organismes ne cachent pas que leur modèle se calque sur celui de la M.A.A.A. : «L'association Athlétique d'Amateurs de la Pointe-Saint-Charles fut organisée il y a à peu près quatre ou cinq ans, avec l'unique but d'encourager la jeunesse à faire du véritable sport, tel était le but de la M.A.A.A. lors de sa fondation. »³¹⁵

Les francophones tentent également de suivre cette tendance multisports. Des «associations athlétiques amateur»³¹⁶ (A.A.A.) sont mises sur pied afin de copier le modèle anglais : «les gens du bout non contents de posséder des clubs de hockey et de baseball ont décidé d'embrasser d'autres branches du sport, où les jeunes gens pourront exercer et développer leurs capacités.»³¹⁷ Elles ont toutefois une durée éphémère en raison des coûts élevés et des infrastructures qu'exige une telle organisation. La seule organisation

³¹⁴ «Les Quilles», *La Patrie*, (11 novembre 1899), p.12.

³¹⁵ «L'admission du club de la P.A.A.A. dans la ligue senior de la crosse», *La Patrie*, (10 avril 1901), p. 2.

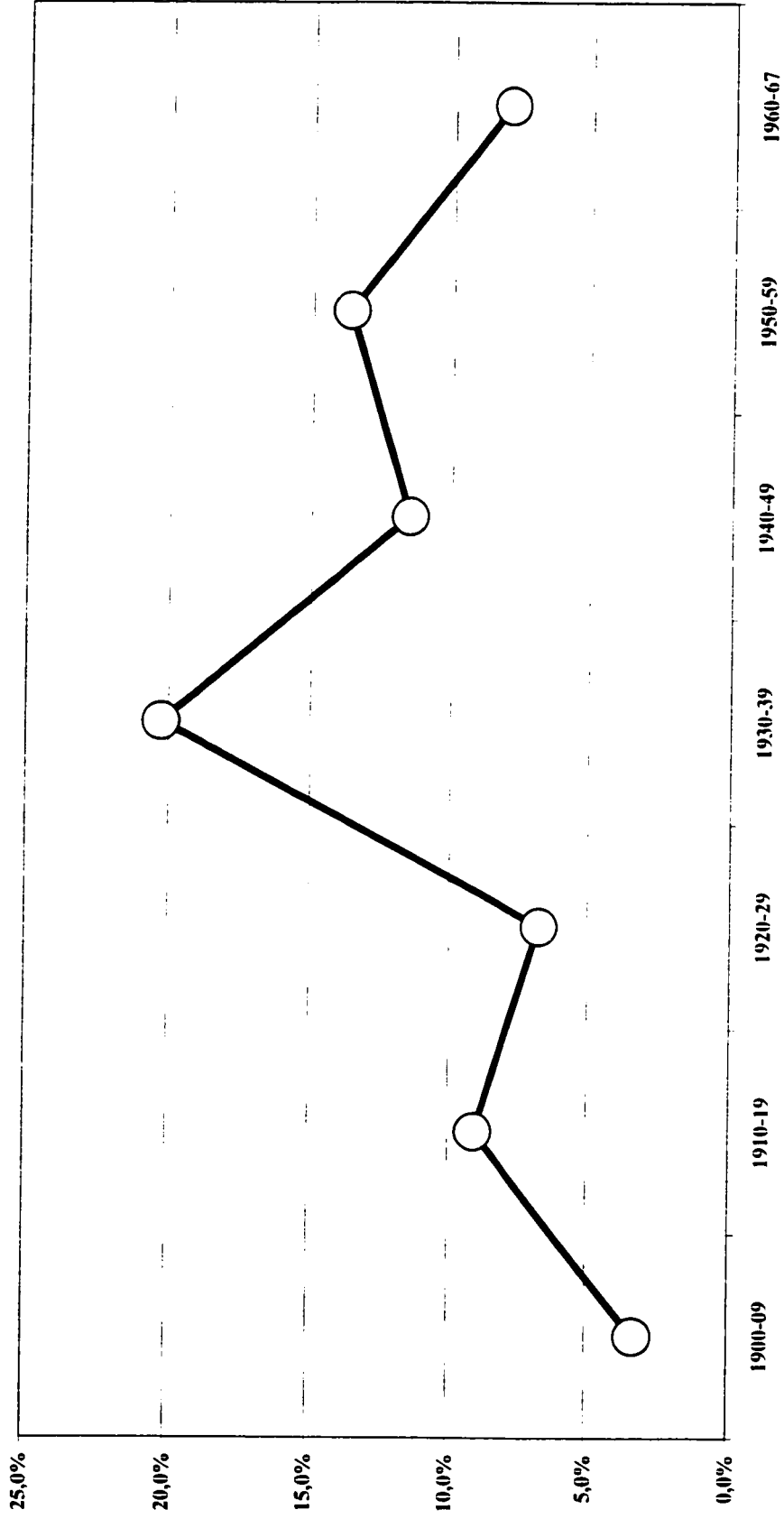
³¹⁶ Par exemple : «Association Athlétique Amateur Marcotte», *La Patrie*, (6 mai 1901), p.2.

³¹⁷ «Association Athlétique Hochelaga incorporée : Les amateurs de bon et de vrai sport doivent l'encourager», *Le Devoir*, (5 août 1913), p.4.

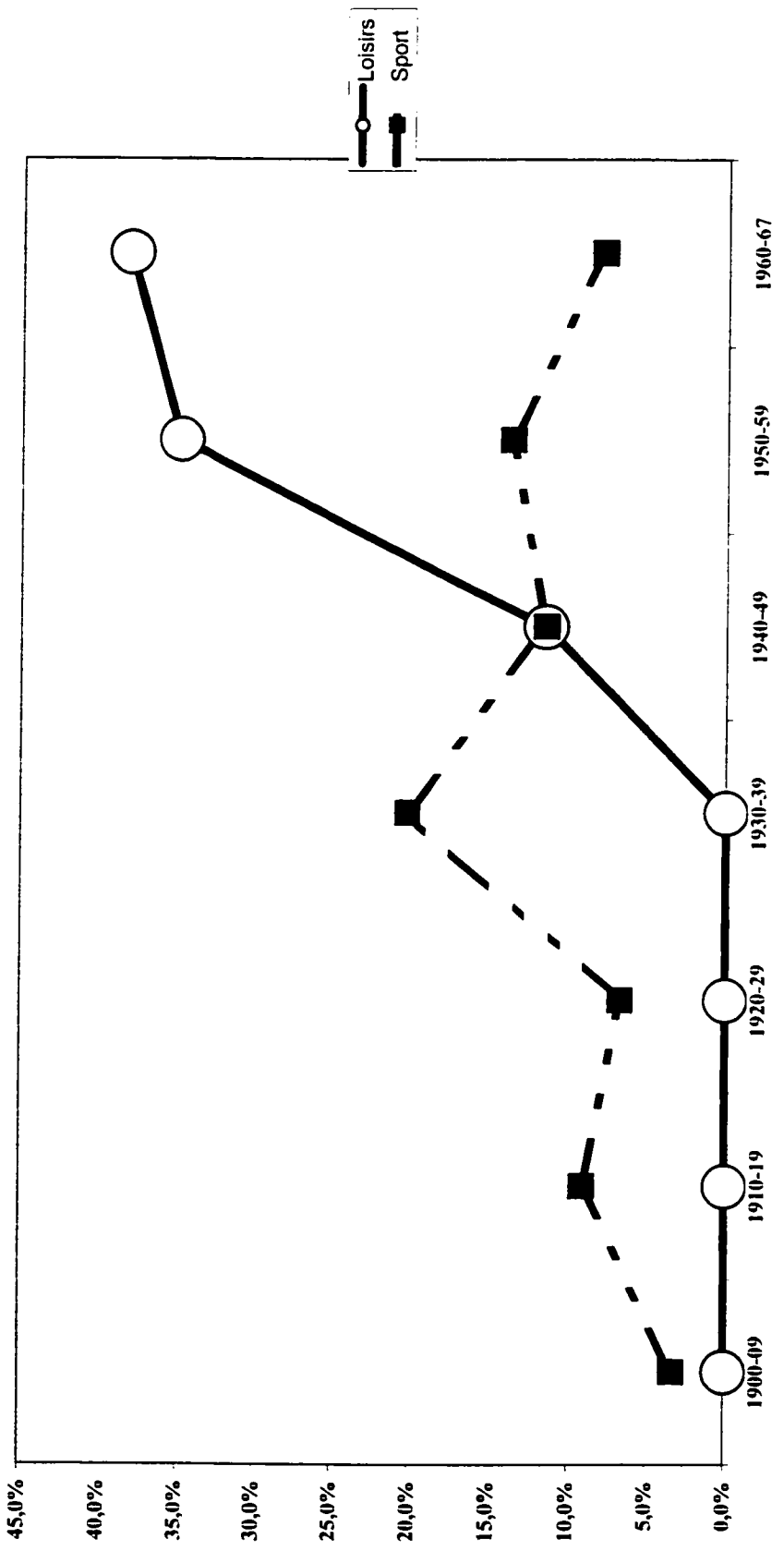
francophone multisports qui a eu un succès relatif, en se basant sur le modèle explicite de la M.A.A.A., est celle de La Palestre Nationale.

La courbe d'occurrence du terme «sport» (graphique 11) est également intéressante à observer même si les résultats sont quelque peu biaisés par l'utilisation du nom de certaines activités sportives (par exemple : association de hockey) au lieu d'expression relative au fait sportif (sport, sportive, etc.). C'est ce qui expliquerait que le taux d'occurrence du terme «sport» dans les identifications des organismes sportifs ne dépasse jamais les 20%, maxima obtenu lors de l'expansion organisationnelle du sport des années 1930. En fait, il est davantage intéressant de mettre en lumière la comparaison entre les courbes tendanciennes des termes «sport» et «loisir» (graphique 12). Le terme «loisir», on l'a vu, apparaît de façon marquée au cours de la décennie 1940. Ce n'est toutefois qu'au cours des années 1960 que l'occurrence du terme «sport» chute sous la barre des 10%. Le cheminement de l'utilisation du mot «sport» est quelque peu révélateur d'une réalité fort importante pour la situation et le devenir du fait sportif, soit la difficulté, chez les francophones, à distinguer le sport de l'univers des loisirs. Le sport, on le verra au cours de l'explication sportive, est constamment intégré, camouflé, au sein d'organismes à caractère altruiste où l'appellation qui correspond le mieux est celle du «loisir». Galvaudé entre les organismes sociaux, athlétiques, Œuvres de terrains de Jeux, les centres récréatifs, les services de loisirs, et finalement les loisirs, la réalité sportive est noyée. Si l'on fait exception des clubs nommés en fonction d'une discipline précise, la faible occurrence de la terminologie relative au sport est révélatrice d'une problématique de compréhension et surtout de distinction entre les deux concepts. Un débat sera d'ailleurs fort animé à ce propos, au cours des années 1970, entre les intervenants du milieu sportif et ceux du loisir. Les premiers voulant se dissocier de cette réalité ludique et récréative et les seconds voulant les intégrer dans leur univers.

GRAPHIQUE 11
Pourcentages d'occurrence du terme «Sport» dans le titre des actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1900-1967)

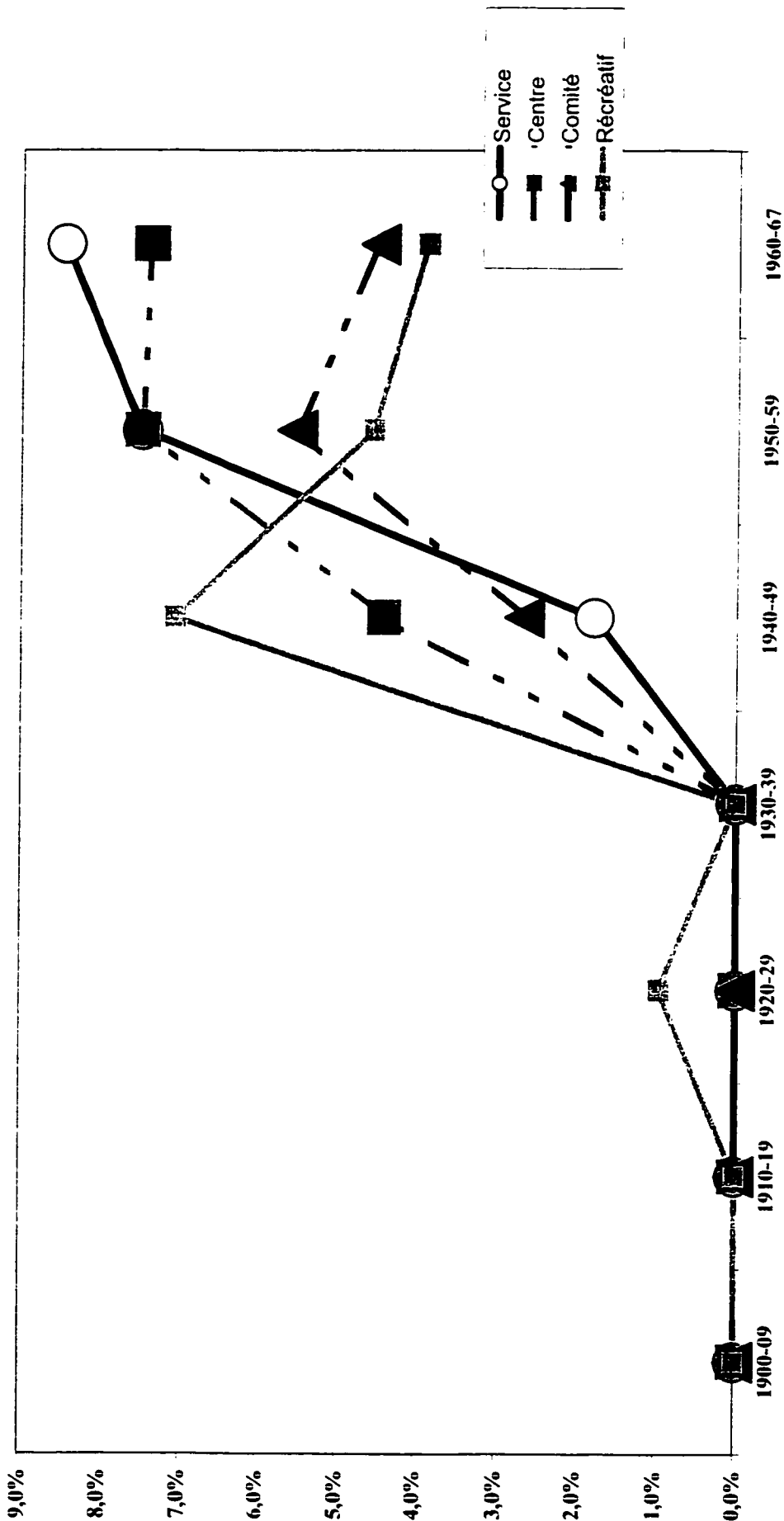


GRAPHIQUE 12
Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des termes «Sport» et «Loisirs» dans le titre des actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1900-1967)



La dominance du terme loisir face à celui du sport s'exprime également par la troisième et dernière catégorie des substantifs significatifs retenus pour cette explication sémiologique : service, centre, comité et récréatif. Bien que leurs présences soit relativement faibles, jamais supérieur à 10%, elles sont plutôt symboliques d'une modification sociale relative à l'organisation du loisir. Les «centres» récréatifs, et par la suite de loisirs, s'imposent comme l'une des premières structures explicitement identifiables combinant le lieu et la mission. Le club ou le cercle sont plus difficilement reconnaissables à ce sujet. Dans les deux cas, la confusion subsistait entre la désignation du lieu ou de l'organisme. Les «centres» sont des lieux physiques qui côtoient la mission de l'O.T.J. et du cercle paroissial en offrant également des activités sportives structurées. Les centres de loisirs ont produit quelques athlètes de pointe, ce qui n'est pas le cas des O.T.J. Le Centre de l'Immaculée-Conception est certes le plus notoire à ce sujet. Parallèlement au centre récréatif, et parfois même à l'intérieur de celui-ci, deux nouvelles formes de structures voient le jour : le comité et le service de loisirs. Elles sont relativement similaires à ce que nous avons observé jusqu'ici au sein du club et de l'association. Ce qui est intéressant de remarquer au graphique 13 est la municipalisation du loisir, une étatisation à petite échelle, annoncée par la montée du terme «service». En expansion depuis les années 1940, cette appellation va supplanter et corrolairement amenuiser celle du «comité» en conférant aux loisirs, et du même coup au sport, un caractère plus municipal, signe de l'ampleur toujours croissante du phénomène. Les «services» de loisirs et les «loisirs de x» sont les premiers pas vers une ingérence d'agents globalisants où l'autorité municipale va verser des subsides sous formes de subventions. Les contributions ne proviennent plus uniquement de la notion du membership des individus, mais bien du processus de taxation touchant le reste de la population, parfois peu encline à la pratique sportive. La municipalisation du loisir laisse entrevoir une démocratisation du sport en permettant une ouverture accrue à la pratique sportive.

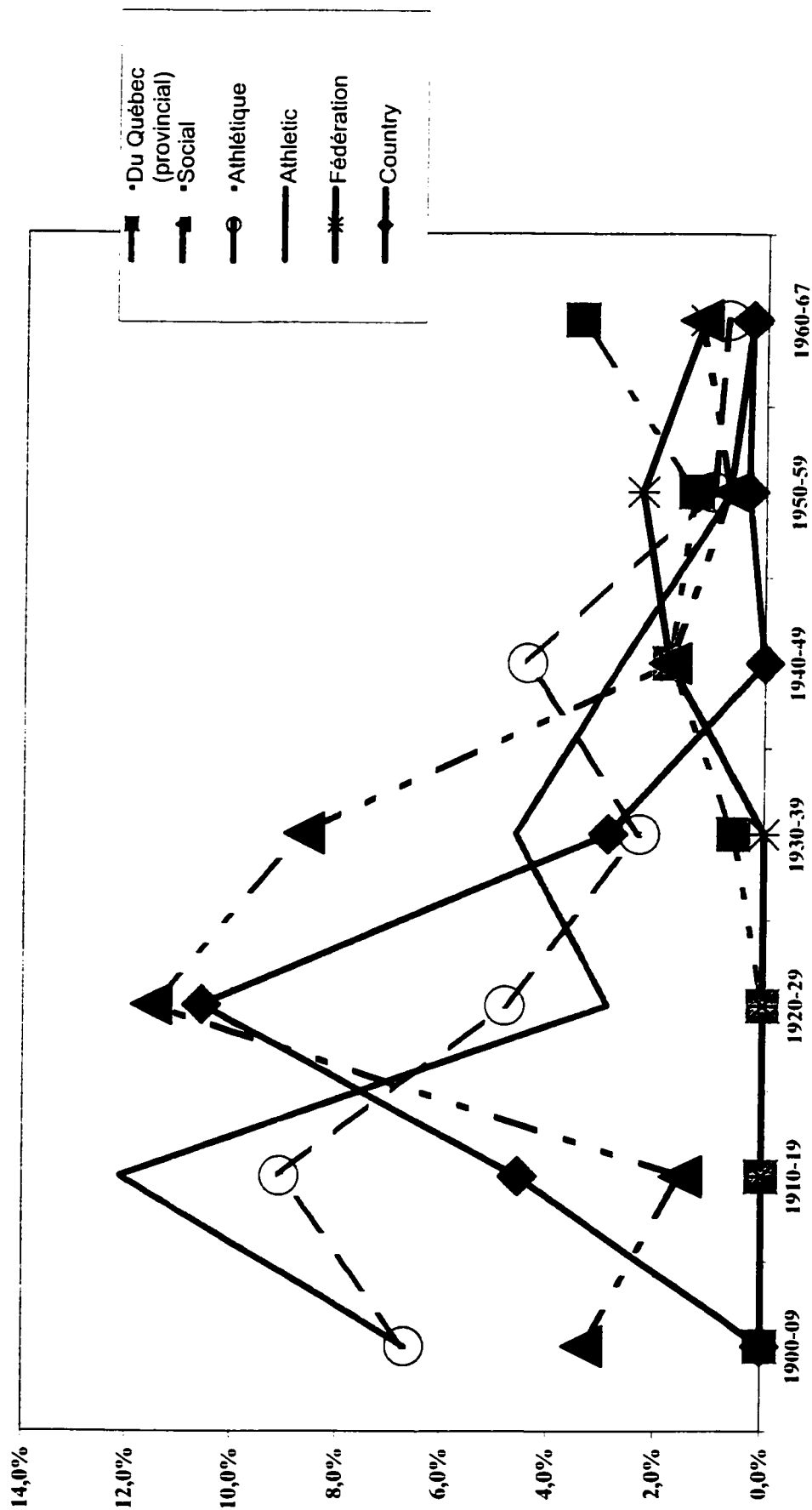
GRAPHIQUE 13
Pourcentages d'occurrence des termes «Service, Centre, Comité, et Récréatif» dans le titre des actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1900-1967)



Les «centres», les «comités», les «services» de loisirs poursuivent à leur façon l'entreprise d'offrir une multitude de disciplines sportives telle que l'entendait le principe des associations athlétiques multisports (M.A.A.A et A.A.A). Sauf que, dans ce cas, la gestion est allégée par un apport financier, quoique minime, venant de l'extérieur de l'organisation. La mission est moins élitiste que pouvaient l'être celle des A.A.A. où le développement d'athlètes d'excellence fait partie des objectifs. Sous l'appellation de «services» ou de «comités» de loisirs» ou parfois en s'affublant simplement du titre de «loisirs de», ces trois types de structures vont progressivement remplacer les O.T.J. à l'occasion de la sécularisation de la société québécoise. La dimension spirituelle sera progressivement évacuée et le sport pourra s'exprimer un peu plus librement.

L'analyse sémiologique révèle aussi que certaines autres épithètes sont insérées dans la désignation d'un organisme. Même si leur présence est beaucoup moindre, elle est néanmoins significative. Les termes : «social», «country», s'opposent aux qualificatifs «athlétique» et «athletic», par leurs natures et par leurs occurrences. Lorsque les deux premiers sont en vogue, les deux autres sont en baisse et vice-versa jusqu'au années 1940. Le terme «récréatif» devient ensuite le plus significatif de cette dernière catégorie en raison de l'influence causée par la montée de son éventuel successeur le «loisir» (voir graphique X).

GRAPHIQUE 14
Pourcentages d'occurrence des termes «Social», «Country», «Athlétique», «Athletic», «Fédération», «du Québec» dans le titre des Actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1900-1967)



Lors de l'explication géographique nous observerons l'imposante présence de l'identifiant de lieu dans le nom des organismes. Celui relatif à l'ensemble du territoire québécois («du Québec», «provincial») n'apparaît qu'au cours des années 1940 pour prendre véritablement son envol vingt ans plus tard lors de la création massive des fédérations sportives. Cette tendance est représentative de l'expansion du sport tant au niveau structurant qu'à celui de l'ouverture à l'autre. Il est impensable de créer un organisme fédératif alors qu'un sport n'est pas encore fixé au sein de plusieurs clubs dispersés sur un territoire relativement vaste pour justifier la formation d'un organisme de juridiction provinciale. Les fédérations constitue en clair une étape du processus d'institutionnalisation puisqu'elles représentent une prise en charge nécessaire de l'objet en raison de l'expansion du phénomène. Si le sport demeure un événement local et ponctuel, l'existence des fédérations sportives est injustifiée. C'est pourquoi le terme «fédération» n'apparaît au Québec que vers la fin du processus d'institutionnalisation, soit lors des années 1950-1970, (voir graphique 14) au moment où les organismes sportifs quadrillent de toutes parts le territoire québécois et nécessitent un besoin d'encadrement et de régulation.

Il faut essentiellement dégager de cette explication sémiologique l'esprit de fermeture et d'ouverture exprimé par le choix des termes utilisés dans l'appellation des organismes sportifs au moment de leur incorporation. Le fait d'adopter la notion de membre pour un groupe est fort significatif de la volonté de restreindre l'ouverture à tous les individus qui voudraient participer aux dites activités. L'image véhiculée par le nom d'un organisme est tout aussi signifiante du désir de se scinder du reste de la société en regroupant des individus ayant les mêmes affinités et les mêmes intérêts. Nous avons déjà amplement traité de la notion de club et des «clubistes»³¹⁸ et nous avons constaté que le club se ferme selon des catégories sociales précises et que, malgré les idées préconçues à ce sujet, les associations le sont tout autant. Par leur appellation, des organismes tels que : l'Association canadienne de rugby³¹⁹, l'Association des amateurs athlétiques Canadiens³²⁰, et l'Association Athlétique de Notre-Dame de Grâce³²¹ expriment clairement un aspect de fermeture.

³¹⁸ «Le club Ottawa sera peut-être remanié», *Le Devoir*, (12 novembre 1912), p. 6.

³¹⁹ «Les champions de la C.R.F.U.», *Le Devoir*, (4 décembre 1912), p.6.

³²⁰ «Athlétique», *Le Canadien*, (12 avril 1884) p.1.

³²¹ «Association Athlétique de Notre-Dame de Grâce», *Le Devoir*, (22 avril 1914), p.6.

La fermeture à l'autre s'exprime initialement par le nom de l'organisme mais, tel que démontré au cours de la troisième partie de la présente étude, le sport oblige l'ouverture. À preuve, la structure d'accueil de la «ligue» est confinée dans ce jeu d'ouverture-fermeture. Elle est primordiale pour la présence et l'évolution du fait sportif puisque la ligue permet aux divers modes organisationnels (club, cercle, associations et autres) de s'affronter dans un calendrier plus officiel que le simple défi ponctuel, fort répandu à l'époque³²². La ligue en est en fait le substrat immédiat aux activités intra-organisationnelles. Elle devient le lieu d'expression des objectifs des organismes qui prennent part à ses activités. Sans les ligues, officielles ou non, de multiples clubs seraient inutiles, voire inexistantes. La ligue confère régularité et formalité au sport. Autant le club sportif signifie la fermeture, autant la ligue est paradoxale en ce sens qu'elle permet à la fois l'ouverture et la fermeture à l'autre. Elle satisfait le besoin de compétition de divers organismes tout en brimant celui d'autres groupes qui auraient également souhaiter en faire partie³²³.

Les ligues sont peu présentes dans les actes d'incorporation (1.1%) puisque ce sont davantage les organismes membres des ligues qui posent ce geste. Pourtant ces ligues se dotent, elles aussi, d'instances décisionnelles qui peuvent être éventuellement poursuivies en cas de litiges. Les ligues sont de tous ordres et représentent des réalités et des identités diverses : professionnelles³²⁴, seniors³²⁵, des manufactures³²⁶, commerciales³²⁷. Elles désignent essentiellement des lieux géographiques précis. Cet ensemble de désignation s'inscrit dans une optique de classification et de restriction de l'acte sportif à des catégories particulières en fonction de l'habileté, de l'âge, ou de l'appartenance de l'individu à divers groupes (par exemple : entreprises, scolaire, paroissiaux, et autres).

Les divers qualificatifs accolés à la ligue démontrent le cheminement de ce mode organisationnel sur la spirale structurelle telle que nous l'avons expliqué précédemment. Elle explique l'ouverture obligée par le sport afin de déterminer le champion. En effet, la

³²² Plusieurs articles de journaux font référence à la notion de défi en publiant des avis à cet effet. Par exemple : «Défi accepté par le club Hurteau» dans «Le Croquet», *La Patrie*, (1^{er} septembre 1899), p.2. et «...le Club de Vaudreuil lance un défi à celui de St-Lazare...» dans «Le Croquet», *La Patrie*, (29 août 1901), p.2.

³²³ «Les Ottawa ne veulent pas entendre parler d'un sixième club dans la E.C.H.L.- La discussion sera orageuse», *La Patrie*, (23 novembre 1909), p.2.

³²⁴ «La nouvelle Ligue de hockey professionnelle», *Le Devoir* (16 novembre 1917), p.6.

³²⁵ «Les Quilles», *La Patrie*, (11 janvier 1900), p.2.

³²⁶ «Ligue de hockey des manufactures», *Le Devoir*, (2 janvier 1914), p.4.

³²⁷ «Dans la ligue Commerciale», *Le Devoir*, (4 février 1913), p.4.

ligue est avant tout «locale»³²⁸ et oppose des groupes sportifs situés à proximité l'un de l'autre. Elle se propage ensuite à la cité³²⁹, au district³³⁰, à la province³³¹, au niveau interprovincial³³² et, finalement, au niveau national³³³ et international. Le concept de ligue se présente à tous les niveaux de la pratique sportive puisqu'il permet au sport de se réaliser dans sa plénitude et de se dégager d'une ponctualité néfaste pour sa reconnaissance sociale. La ligue structure et régularise le fait sportif. Elle permet au sport de ne pas se confondre dans l'univers du loisir.

L'analyse sémiologique du corpus semble révéler un souci important d'identification des organismes par un principe d'ouverture-fermeture à l'autre. Il est possible de se questionner sur la nécessité de ces mécanismes. Outre la nécessité pour l'évolution du sport, pourquoi une structure fermée telle que le club est-elle emmenée à intégrer ou même à former des structures qui obligent de côtoyer un autre auparavant indésiré et indésirable ? Il existe certes des désavantages à cette ouverture, sans quoi l'action de fermeture serait inutile, et les groupes sportifs ne s'y exposeraient pas volontairement. Mais il y subsiste aussi assurément certains avantages, sans quoi l'action d'ouverture serait, à son tour inappropriée. Notre objet d'étude, le sport, permet de préciser certains de ces avantages et désavantages relatifs à cette ouverture formelle à l'autre qui s'exprime essentiellement par la création de ligues et de calendriers et par la tenue de championnats et d'éliminatoires à l'intérieur de saisons³³⁴.

Sous un aspect purement sportif, il est possible de supposer que les organismes s'ouvrent à l'autre pour des raisons strictement sportives, incluant avant toutes choses la recherche de la confrontation. L'opposition avec un adversaire permet d'aspirer à un état de supériorité. Elle offre la possibilité d'être victorieux³³⁵, de «triumpher»³³⁶ et de déterminer

328 «Les ligues locales», *La Patrie*, (21 mars 1900), p.2.

329 «Dans la ligue de la Cité», *Le Devoir*, (7 septembre 1911), p.6.

330 «L'ouverture de la saison : Pour la ligue du district, elle aura lieu demain après-midi», *Le Devoir*, (17 décembre 1910), p.11.

331 «Shawinigan Falls contre le Montréal : Ces deux clubs seront aux prises demain soir, aux allées Electra, dans les séries de la Ligue de quilles Provinciale de Québec», *Le Devoir*, (23 février 1917), p.4.

332 «Nouvelle Union de Rugby : Cette nouvelle ligue fera concurrence à la Ligue Interprovinciale», *Le Devoir* (18 août 1911), p.4.

333 «Le Croquet-Ligue Nationale de croquet», *La Patrie*, (31 mai 1901), p.2.

334 «La Vie sportive-La saison s'ouvrira le 23 avril prochain», *Le Devoir*, (3 avril 1917), p.4.

335 «Désautels et Plante sont victorieux», *Le Devoir* (19 février 1917), p.4.

336 «Les Shamrocks : Ils continuent leur marche triomphale en battant New-York», *La Patrie*, (17 mars 1899), p.7

le ou les champions³³⁷. L'ouverture reste la recherche de la supériorité face à l'autre même si l'importance que l'on lui accorde est parfois minime. Positivement comblée en cas de victoire, l'ouverture devient un avantage puisqu'elle permet la reconnaissance sociale et l'acquisition de prestige.

Inversement, l'ouverture sportive peut être néfaste puisqu'elle implique le risque de constater son infériorité face à l'autre. Dès lors, le fait de perdre³³⁸, de subir un échec³³⁹, d'être défait³⁴⁰ et même pire de se faire déclasser³⁴¹ et ultimement éliminer³⁴² par l'autre devient une source d'infériorité importante qui ébranle l'estime personnelle et celle du groupe. La défaite tout comme la victoire, on l'a vu, modifie l'imaginaire en situant l'individu dans son rapport à l'autre. Elles sont déterminantes en ce sens qu'elles brisent l'état d'incertitude et de pseudo-équilibre présent au début de l'acte sportif. La crainte de l'échec demeure sans doute la principale raison parmi tant d'autres pour refuser et restreindre l'ouverture³⁴³. Sur le plan sportif, la connaissance de la capacité à performer à un niveau acceptable est essentielle pour susciter l'insertion du groupe à l'intérieur des structures de confrontation. Cette connaissance est primordiale à la participation dans des calendriers parfois interminables où le constat répétitif d'une infériorité face à l'autre est lourd de conséquences. A cet égard le «défi» est plus intéressant puisqu'il est ponctuel et de courte durée. Il est, en quelques sortes, un test de capacité en vue d'une éventuelle ouverture plus formelle. Aucun individu n'est enclin à s'engager dans une activité qui lui apporte constamment des renforcements négatifs. Il en va de même pour le groupe sportif.

337 «L'équipe du Casting Club, championne», *L'Action Catholique*, (29 janvier 1957), p.10 et «Les Emeralds sont champions», *Le Devoir* (15 novembre 1915), p.4.

338 «Chronique du sport : Jeunes Québec vs Sherbrooke, nos boys perdent la joute», *Le Soleil*, (8 janvier 1900), p.8.

339 «Daly subit un échec», *La Patrie*, (13 décembre 1904), p.2.

340 «Montréal défait par le Club Richmond», *Le Devoir*, (26 avril 1917), p.4.

341 «Le football rugby : le Montréal est déclassé», *Le Devoir*, (4 novembre 1912), p.4.

342 «Ottawa éliminé chez les intermédiaires», *Le Devoir* (29 octobre 1934), p.7.

343 Des articles de journaux, quoique fort partisans, révèlent fréquemment une propension à une volonté de fermeture par la crainte de faibles performances sportives. Par exemple, en justifiant l'opposition à l'admission du club National dans la ligue : «Notre association est en mesure de former une équipe qui pourrait bien causer l'anéantissement de toutes les espérances des Ottawa et de ceux qui voteront contre son admission. Et c'est probablement par crainte de se voir supplanter que Ottawa fait une guerre si acharnée au National. », «L'assemblée de jeudi : Les Ottawa ne veulent pas entendre parler d'un sixième club dans la E.C.H.L.-La discussion sera orageuse. », *La Patrie*, (23 novembre 1909), p.2.

Ce constat laisse croire que la fermeture à l'autre, tant sportive que sociale, est en fait fondée sur la peur des risques et dénote un manque de confiance envers l'autre mais surtout envers soi-même ou envers les capacités de son groupe. L'explication culturelle sera plus en mesure de contextualiser cette approche. En clair, la fermeture offre une sécurité face aux risques de l'ouverture même si la première est vouée à l'échec dans le système ouvert qu'est le sport. En effet, d'autres termes signifient une nécessité d'ouverture à l'autre pour l'existence du sport ou simplement pour la survie d'organismes sportifs³⁴⁴. Des expressions telles que «invitation»³⁴⁵ et «grand concours général»³⁴⁶ sont signifiantes d'une ouverture par sport. Tout comme le syntagme «ouverts à tous»³⁴⁷ qui s'oppose à celui de «ouvert aux membres seulement». Celui-ci réfère à la notion d'«open» fort populaire (exemple : Open d'Australie, U.S. Open) dans des sports élitistes (tennis et golf) qui n'ont conservé de démocratique que l'appellation. Ces expressions sont la preuve que la fermeture totale des organismes sportifs est condamnée à un échec à moyen terme. Comme nous l'avons précédemment démontré, le sport oblige l'ouverture, si étroite soit-elle. C'est par celle-ci que le sport justifie son importance sociale en permettant éventuellement à de nombreux individus d'interagir entre eux et ainsi de contribuer à leur développement.

Ce propos clos l'explication sémiologique. Nous avons pu observer que le langage sportif, tant chez les organismes que dans la presse écrite, est révélateur de tendances sociales connues. Le vocabulaire est à la fois multiple et significatif d'une volonté de structuration du fait sportif par les individus qui créent les organismes. La terminologie est corollaire au processus d'institutionnalisation amorcé au XIXe siècle. Les «clubs», les «cercles» et les «associations» dénotent les premiers balbutiements du sport et précèdent chronologiquement les «ligues», «union», les «fédérations» et les «confédérations» qui n'apparaissent qu'à la fin des années 1950 dans les deux derniers cas. Le phénomène n'est pas disparate mais suit plutôt une courbe normale ou s'entrecroise une réalité et une culture québécoise traînant avec elle une tradition anglo-protestante et franco-catholique. Ce qui n'est rien pour simplifier le processus de reconnaissance du sport en tant qu'institution et qui explique, en partie, la présence de mécanismes de fermeture et d'ouverture. Ce

³⁴⁴ Par exemple lorsque des organismes tels que «le National sporting Club organise un grand concours de popularité dans le but d'augmenter le nombre de ses membres.» dans «Le National Sporting club organise un grand concours», *Le Devoir*, (4 mai 1914), p.7.

³⁴⁵ «Les joueurs du Descartes», *Le Devoir* (16 juillet 1913), p.4.

³⁴⁶ «Le croquet-Un grand concours», *La Patrie*, (23 septembre 1899), p.10.

³⁴⁷ «Aurora snow-shoe club-Les courses annuelles de ce club», *La Minerve*, vol.32, no 70 (3 mars 1860).

vocabulaire sème néanmoins une confusion quant à l'utilisation des mots où les sens propres et figurés semblent galvaudés parmi les termes les plus fréquemment utilisés. La notion de club est prépondérante et à la fois significative d'une forme d'acculturation par le sport puisque son usage est fort répandu autant chez les francophones que les anglophones, d'où elle provient. Cette confusion syntaxique draine avec elle son lot d'interprétation et de sens qui seront analysés sous des aspects divers à l'aide des autres explications qui suivent.

4.2 Explication idéologique

À la suite de cette explication sémiologique, il importe de s'attarder sur la substance qui ordonne le choix de ces symboles, sur ce qui conditionne les façons d'agir, c'est-à-dire l'idéologie. La connaissance des courants idéologiques permet d'interpréter de façon plus objective les comportements d'un groupe d'individu donné. La détermination de ces façons de percevoir la réalité comporte toutefois de nombreux pièges puisqu'elle entraîne sur le terrain mouvant des représentations mentales de l'autre. Elle implique une forte dose d'empathie de la part de l'observateur mais une empathie risquée relevant du domaine de l'intuition.

Il est alors essentiel d'utiliser des données tangibles pour optimiser l'interprétation puisqu'il est impossible de dialoguer avec chacun des intervenants impliqués dans l'institutionnalisation du sport au Québec. Les actes d'incorporation offrent de nouveau la possibilité de s'aventurer sur ce propos de l'idéologie, ou sur celui des idéologies, qui agissent en tant que déterminants fondamentaux de l'évolution du fait sportif. La demande d'incorporation d'un organisme exige que les fondateurs expriment les objectifs généraux de leur groupe. Cette généralité sous-tend néanmoins une certaine absence d'initiative, voire d'originalité, confinant les objectifs énoncés en des termes vagues fréquemment utilisés par des organismes similaires. Toutefois, ces énoncés renferment des éléments significatifs conditionnés par des idéologies différentes que nous tenterons de cerner dans les lignes qui suivent et dont nous avons déjà amorcé la nomenclature au cours de la synthèse portant sur le XIXe siècle. L'objectif réside dans la démonstration de l'utilisation du sport à des fins précises qui outrepassent sa nature mais qui démontrent son potentiel.

Les idéologies se confrontent constamment que ce soit au plan individuel ou au plan collectif ou social. Elles s'influencent et se conditionnent mutuellement et forment une conjoncture sur laquelle le sport tente tant bien que mal d'évoluer. Il devient en sorte l'instrument de réalisation de ces schèmes cognitifs. La présente explication s'effectue en deux temps. En premier lieu, l'analyse des données explicites provenant des actes d'incorporation et, en deuxième instance, la vérification des courants idéologiques sportifs dans lesquels s'inscrivent ces corrélations et qui confère au sport québécois certaines utilisations.

À l'image des organigrammes, les objectifs contenus dans ces actes d'incorporation sont un discours souhaité en ce sens qu'ils correspondent à une réalité acceptable par les autorités mais qui peut être modifiée en tout temps dès que l'incorporation est juridiquement attribuée. C'est précisément le fait d'utiliser des termes qui sont socialement acceptables qui dénote la conformité à une idéologie dominante, celle du pouvoir juridique. Le discours énoncé dans les objectifs est fréquemment la copie conforme des textes de lois³⁴⁸.

4.2.1 Les objectifs contenus dans les actes d'incorporation

Ceux-ci permettent d'entrée de jeu d'initier certains soupçons à l'égard des connaissances qui attribuent aux organismes sportifs, en particulier ceux de francophones, certaines tendances basées essentiellement sur des intuitions relatives au contexte du moment. La présente explication ne vise pas à confirmer ou à réfuter ces dires mais essentiellement à rétablir finalement les faits. Le regroupement idéologique qu'il est intéressant d'effectuer est la comparaison entre les objectifs de type altruiste et ceux individualistes puisqu'ils se conforment au propos de l'ouverture et de la fermeture à l'autre. En raison de l'utilisation sémiologique parfois brève mais surtout confinée à l'intérieur de certains modèles précis, les énoncés présents dans les actes n'offrent qu'une étroite porte d'accès à leurs objectifs réels. Ce passage existe néanmoins et permet de dégager une volonté tendancielle d'utilisation du sport. La notion distinctive retenue pour déterminer la classification des organismes ainsi que la dichotomie entre l'altruisme et l'individualisme repose sur celle de membership ou d'appartenance privilégiée à un organisme quelconque.

³⁴⁸ Consulter à cet effet, les textes de lois : *Loi sur les clubs de récréation*, S.R. 1909, chap. 5, a.7233 ; *Loi amendante les Statuts refondus, 1909, relativement aux clubs de récréation*, S.R. 1915, chap. 69, c.48 ; *Loi des clubs de récréation*, S.R. 1925, chap. 257, art.2.

Lorsqu'un groupe s'organise et se structure en fonction d'assurer le divertissement social et sportif de ses membres³⁴⁹ ou bien «de se restreindre à l'usage exclusif de ses membres»³⁵⁰ il est peu enclin à une forme ou l'autre d'altruisme. Il relève davantage de l'individualiste qui se veut une fermeture explicite à l'autre ou à un groupe d'autres sociaux et ethniques préalablement déterminés et connus.

Le graphique 15 démontre de quelles façons ces deux perspectives s'entrecroisent selon la période observée. Contrairement à la croyance voulant que les organismes anglophones ne s'orientent que sous une vocation individualiste, la tendance du début du XXe siècle démontre que ce sont des intentions altruistes qui prédominent tant chez les organismes anglophones que francophones. Ces derniers, en pleine phase d'établissement de leurs bases structurantes sportives ne peuvent s'astreindre à une fermeture complète puisque leur bassin de recrutement est déjà relativement faible. Il y a beaucoup à faire pour instaurer le sport comme dynamisme important au sein de la collectivité canadienne-française. En tant que spectateur du fait sportif anglais, le francophone est déjà largement conquis mais c'est davantage en tant que pratiquant et organisateur qu'il faut susciter un intérêt afin de créer un lien entre le phénomène et la culture. C'est pourquoi les premiers organismes francophones ne se ferment pas à une éventuelle participation des différentes classes sociales. En fait, au cours des deux premières décennies du XXe siècle, de multiples organismes sportifs francophones se font apôtres de l'altruisme à des degrés divers, soit par la création d'installations sportives³⁵¹ (par exemple : terrain de golf, piste de chevaux, patinoires), soit par la présentation de représentations athlétiques, pour le public³⁵² ou simplement par le développement de la force physique de l'individu³⁵³.

³⁴⁹Acte d'incorporation du Country Club of Montreal inc., *La Gazette officielle de Québec*, vol. 42, 1910, p.2175.

³⁵⁰ Acte d'incorporation du Roma Commercial Club inc., *La Gazette officielle de Québec*, vol. 47, 1915, p.929.

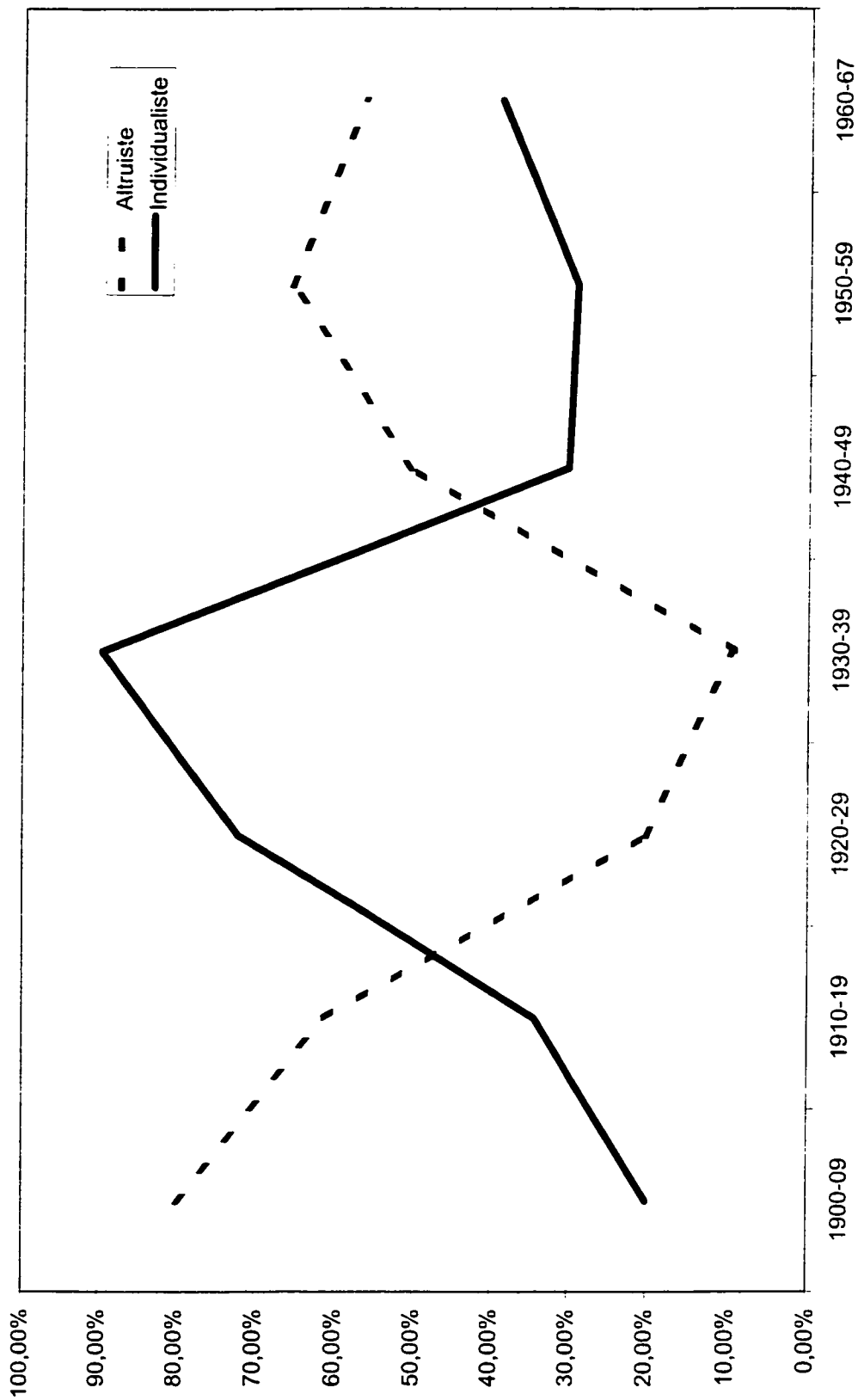
³⁵¹ Acte d'incorporation de la Verdun Athletic Association ltd, *La Gazette officielle de Québec*, vol. 46, 1914, p.1110.

³⁵².Acte d'incorporation de la Montreal Baseball and Amusement Company, *La Gazette officielle de Québec*, vol. 40, 1908, p.680.

³⁵³Acte d'incorporation du Club Athlétique de Maisonneuve, *La Gazette officielle de Québec*, vol. 37, 1905, p.1394.

L'altruisme fait ici référence à une création d'infrastructures sportives et se fait évidemment de façon inconsciente. Le legs des installations et équipements sportifs n'est certes pas une préoccupation directe.

GRAPHIQUE 15
Évolution des organismes sportifs incorporés à vocation altruiste et individualiste (1900-1967)



Cette période correspond ainsi à une construction du fait sportif francophone auquel, de façon surprenante et étrange, l'appareil anglophone collabore malgré lui en créant des organismes qui suivent la tendance du moment. Cette action, que l'on peut supposer involontaire, se situe dans l'évolution du sport anglophone qui amplifie son réseau en créant de nouveaux organismes pour consolider les sports existants, et pour structurer de nouvelles activités, tout en multipliant à la fois les spectacles sportifs semi-professionnels. Le réseau francophone devient tributaire de cette création de nouveaux espaces sportifs qui permettent au phénomène de croître. Le francophone voit s'ériger autour de lui des installations sportives à laquelle il ne peut avoir accès, si ce n'est qu'à titre de spectateur, ce qui lui permet de développer peu à peu un intérêt croissant pour le sport. Les craintes du clergé envers le sport anglophone ont pour effet de laisser croire à une véritable opposition, une hargne sans relâche, entre la filière sportive francophone et son pendant anglophone. Même si le sport anglais se veut élitiste et fermé, il existe peu de preuve à l'effet que ces organismes sportifs redoutent une montée de l'organisation sportive chez les Canadiens français. Au contraire, ce phénomène leur sera profitable à moyen terme.

D'ailleurs pourquoi les Canadiens anglais condamneraient-ils le sport francophone autrement que pour conserver leur élitisme ? Certains d'entre eux ont compris que l'expansion du phénomène sportif passe par la masse qui, dans ce cas-ci, est francophone. L'intérêt des Canadiens français pour le sport anglophone ne fait que conforter la culture anglaise au sein de son pendant francophone et procure au sport une fonction d'acculturation. L'opposition du clergé et de la filière francophone, qui tentent de concurrencer le réseau sportif anglais, fausse la perception et oppose trois systèmes alors que l'un de ceux-ci ne s'en préoccupe guère tant que son intégrité et ses traditions ne sont pas menacées.

Les premières décennies du XXe siècle s'amorce ainsi sur un fond d'altruisme, de façon explicite pour le sport francophone et plus implicite chez les anglophones. Des préoccupations concernant la santé et l'hygiène des individus permettent également au sport de s'afficher peu à peu dans cet élan altruiste. Le concept se confond toutefois avec celui de «culture physique»³⁵⁴. Le phénomène n'a que peu d'ampleur à ce titre mais démontre un début de sensibilisation qui sera repris et amplifié au cours des décennies suivantes.

³⁵⁴Acte d'incorporation de l'Association Artistique et Athlétique Ahunstic Ltée, *La Gazette officielle de Québec*, vol. 44, 1912, p.760.

Le mouvement altruiste s'essouffle au début des années 1920 et 1930, époque où les clubs francophones sont en pleine expansion et véhiculent une idéologie plus individualiste, voire nationaliste. L'explication socioprofessionnelle démontrera d'ailleurs qu'à ce moment précis les individus fondateurs proviennent essentiellement des classes supérieures francophones. Puisque le réseau francophone, parce qu'il en existe bel et bien un, s'organise progressivement, il est désormais possible de le fermer peu à peu. Comme il y avait peu de francophones enclins et disponibles à la pratique sportive, l'objectif initial était de rassembler le plus d'individus pour créer un organisme. Reposant désormais sur une base plus solide, mais encore étroite, il est possible pour des groupes francophones de s'exclure face aux autres. Par mimétisme de la classe dominante anglophone, ces individus tentent eux aussi de se circonscrire dans un élitisme qui les distinguerait de la masse. L'implication dans l'organisation du sport est un comportement conférant du pouvoir et du prestige, il est peu surprenant que des francophones reproduisent ces mêmes façons d'agir afin de s'élever socialement et de modifier leur statut et leur identité.

La montée de ce courant individualiste s'exprime de plusieurs façons. Tout d'abord, on constate que le nombre d'incorporation de «clubs», mode organisationnel essentiellement individualiste, atteint son apogée au cours de la décennie 1920-29 (voir graphique III de l'explication sémiologique). La notion de «membership» se fait corrolairement plus présente au sein des objectifs de ces organismes francophones et anglophones et même dans les «associations» que d'aucuns considèrent plus altruistes, ce qui est tout à fait erroné. L'individualisme s'articule également à l'intérieur de la dynamique commerciale qui s'instaure progressivement au cours de ce même intervalle de temps. Les années 1930 constituent celles où l'on observe le plus grand nombre d'organismes sportifs à vocation commerciale : entreprises d'équipements sportifs et de vêtements de sports³⁵⁵, exploitation de centres de skis³⁵⁶, présentations d'exhibitions de lutte ou de boxe³⁵⁷ parsèment peu à peu le paysage québécois. Voilà une indication majeure de la popularité croissante du phénomène sportif puisque son espace social semble désormais assez important pour que des individus tentent d'en tirer profit au cours des années d'une grave crise économique qui secoue l'économie mondiale.

³⁵⁵ Acte d'incorporation du Northland Sports shop ltd, *La Gazette officielle de Québec*, vol. 68, 1936, p.4052

³⁵⁶ Acte d'incorporation de la Ski Tows ltd., *La Gazette officielle de Québec*, vol. 70, 1938, p.2604.

³⁵⁷ Acte d'incorporation de l'Association d'amusements populaires inc., *La Gazette officielle de Québec*, vol. 66, 1934, p.1259.

Un autre indice significatif de cet individualisme croissant demeure les récriminations constantes du clergé face au sport. Lors de cette période, les autorités cléricales dénoncent avec véhémence les effets néfastes de la pratique sportive et de son organisation. Le même discours que celui énoncé au XIXe siècle est repris par ceux qui craignent toujours une acculturation par le fait sportif anglophone ainsi qu'un effritement de la morale catholique par un sport en contradiction avec les enseignements de l'Eglise. Les mêmes anathèmes sont véhiculés pour s'opposer au phénomène sportif : le club est l'ennemi de la famille, le sport reste le culte du corps au détriment de l'âme, son vocabulaire est anglais et américain, d'où le risque d'une contamination culturelle et à la fois religieuse puisque le sport place côte-à-côte les catholiques et les protestants. En clair, ce sont tous des éléments qui s'expriment dans un individualisme qui entraîne l'homme loin du chemin de l'altruisme et ainsi de l'oubli de soi pour l'autre. Le sportif néglige sa famille, sa paroisse. Il consacre davantage de temps à la pratique sportive qu'à sa vie religieuse et spirituelle, négligeant du même coup sa relation avec Dieu qu'il provoque en osant même faire du sport lors de la journée sacrée du dimanche. L'individu oublie ainsi ceux qui l'entourent pour se confiner dans un individualisme, voire un égoïsme, exiger par la pratique sportive.

Ce discours clérical anti-sport ne peut être plus actuel qu'en ces jours où le sport anglophone mais surtout, et c'est ce qui est grave, au moment où l'expansion du sport francophone et de son modèle organisationnel se calque sur la structure anglaise qui repose sur l'individualisme si dénoncé. La réaction cléricale, qui atteint son paroxysme en cette conjoncture, est révélatrice de la tendance du moment.

Le clergé prépare toutefois un plan d'action pour contrer cette situation. Celle-ci passe par une offre sportive importante qui permet d'atteindre la masse d'individus qui ne peut prendre part aux activités des clubs et associations sportives francophones et anglophones. Malgré les édits, les discours et les dénonciations en chaire, la progression de l'organisation du sport francophone se poursuit. Même l'ombre d'un second conflit mondial ne compromet pas cette expansion. Les ecclésiastiques doivent réagir s'ils ne veulent pas perdre le contrôle de l'insertion du phénomène et de ses conséquences.

Dans un objectif de correction et d'inversion de cette tendance individualiste vers un altruisme plus près des préoccupations de l'Eglise mais aussi avec une intention précise

d'étendre son dogme au plus grand nombre d'individu, le clergé propose une forme d'organisation qui camoufle le sport sans nier son existence. Par la création des O.T.J., en conséquence de la démarche entreprise quelques années plutôt par les Œuvres de Jeunesse, les intentions de ce projet otéjiste estival sont claires : «Réunir les enfants, jeunes gens et jeunes filles, dans un but de récréation et d'amusement, et de s'occuper de leur formation religieuse, morale, sociale, nationale, athlétique et sportive.»³⁵⁸ Le système des O.T.J. et des patros est beaucoup plus communautaire que les clubs et associations sportives en raison de leur grande accessibilité pour la masse. Le phénomène prend de l'ampleur et au cours des années 1940 on assiste à une véritable explosion du mouvement otéjiste. Dès lors, et au cours des vingt années qui suivent, les O.T.J. se répandent sur tout le territoire québécois, des grands centres jusqu'aux municipalités les plus reculées de la Haute Côte-Nord.

Le principe «une ville, une O.T.J.» est ainsi scrupuleusement respecté par le clergé qui exerce son influence afin d'établir des partenariats avec les villes pour l'utilisation de terrains et de bâtiments. De nombreuses O.T.J. évoluent toutefois dans des conditions rudimentaires et pour pallier, entre autres, à cette situation précaire, les autorités cléricales créent la Confédération otéjiste provinciale (C.O.P.) qui deviendra le principal interlocuteur de représentation du milieu face à l'État.

Sur une toile de fond annonciatrice du concept «loisir», qui prendra éventuellement la relève, les O.T.J. consacrent une partie de leur programmation au fait sportif pourtant fort décrié par les autorités cléricales. L'O.T.J. de Québec comporte même deux semaines sportives dans sa programmation contrairement à une seule pour les autres thèmes (national, sécurité, missionnaire, mariale)³⁵⁹ Le sport est évidemment la seule thématique à bénéficier de ce traitement de faveur.

Dans cette foulée altruiste, l'Église utilise une autre structure d'accueil pour tenter de garder mainmise sur l'expansion du sport, soit celle des œuvres de patronage. Beaucoup moins répandus que les O.T.J., les «patros», selon leur appellation populaire, obtiennent néanmoins beaucoup de succès auprès de la masse. Initié par les frères et pères de la

³⁵⁸ Acte d'incorporation de l'Œuvre des terrains de jeux d'Armagh, *Gazette officielle de Québec*, no 45 (10 novembre 1944), p.2346.

³⁵⁹ Gérard Dion, *L'Œuvre des Terrains de Jeux de Québec*, Québec : Les Éditions du Cap Diamant, 1943, p.8.

Communauté Saint-Vincent de Paul, les œuvres de patronage doivent poursuivre l'action d'apostolat en concurrençant les organismes anglophones que sont les Young Men Christian Association (Y.M.C.A.) fondés à Londres en 1844. Les patros diffèrent des O.T.J. par une programmation qui s'échelonne sur toute l'année et par des facilités intérieures (par exemple : piscine, gymnase, palestres) qui n'étaient pas le lot des O.T.J. D'ailleurs plusieurs de celles-ci n'étaient pas en activité lors des jours de mauvais temps faute d'installations intérieures. Ces dernières ont possiblement contribué à la forte popularité des patros.

On peut facilement comprendre qu'il est plus aisé pour les patros d'offrir une structure sportive viable et de soutenir des réseaux de compétitions interpatros puisqu'ils sont beaucoup moins ponctuels que les O.T.J. Tout comme celles-ci, le patro n'est cependant pas, par définition, un lieu de sport explicite. Le phénomène est néanmoins récupéré et structuré en raison de son pouvoir d'attraction. Les individus n'ayant pas les ressources financières ou simplement les disponibilités pour être membre d'un club ou d'une association peuvent pratiquer diverses activités sportives via le patro. Ce dernier, dirigé vers les plus démunis, s'avère donc un substitut important. Une fois attiré par le sport, la structure cléricale peut alors récupérer l'individu et le guider vers d'autres finalités plus conformes à l'apostolat. Le sport devient un outil d'attraction mais aussi d'éducation par l'occupation des temps libres des jeunes démunis d'installations récréatives dans leur quartier et ainsi condamnés à errer dans les rues et en proie aux vices de la vie urbaine. D'ailleurs peu de patros se retrouvent en région rurale où les travaux des champs abondent pour occuper cette jeunesse.

Le sport s'installe aussi de façon progressive au sein des structures d'enseignements contrôlées par l'Église (par exemple : écoles et collèges classiques, universités). Initialement utilisé comme temps occupationnel lors des récréations des élèves, le phénomène croît, en catimini, sous l'égide de certains ecclésiastiques intéressés à y investir davantage de ressources. Des équipes sont formées dans divers sports et s'affrontent à l'intérieur de calendriers intra-scolaire. Dès 1936, le Cercle universitaire de Laval est créé avec l'intention explicite de participer à certains sports³⁶⁰. Peu à peu, une ouverture apparaît et des rencontres inter-écoles s'organisent créant du même coup le premier embryon du sport scolaire d'aujourd'hui.

³⁶⁰ «Cercle Universitaire de Laval de Québec», 29 août 1936, Gazette officielle, vol. 66, p.3289. (mettre conforme)

Cette présence et cette utilisation du sport dans les patros et le système d'enseignement est la preuve de l'existence d'une certaine scission au sein du clergé relativement à l'impact du sport sur la société québécoise. D'aucuns y voient un lieu de vice et d'abnégation morale tandis que d'autres ecclésiastiques reconnaissent les vertus du phénomène en tant qu'élément d'attraction, d'éducation et d'identification paroissiale. Les déclarations des papes au cours de la période de 1945 à 1965³⁶¹ sont révélatrices de ce changement idéologique ou l'Église accepte désormais de s'attarder au fait sportif. En clair, l'effet rassembleur du sport peut être utile à l'Église pour son apostolat mais pour ne pas entrer en contradiction avec son idéologie catholique, le clergé ne peut admettre ouvertement son acceptation du sport. Ce dernier demeure toujours le culte du corps au détriment de l'âme ce qui empêche les autorités cléricales de participer et de stimuler de façon explicite la structuration d'un système sportif francophone. La tolérance et un remodelage du fait sportif par une forme de camouflage demeurent donc la seule option pour conserver le contrôle de l'objet.

Cette présence du sport au sein de la structure cléricale et d'une éthique fermée est une forme de victoire qui démontre son importance et son impact culturel. L'exploit est d'autant plus méritoire que peu de phénomènes ont réussi à outrepasser les interdictions du clergé catholique, particulièrement au sein de la société québécoise. La puissance de l'Église était telle que lorsqu'elle s'opposait avec véhémence à la présence d'un objet, elle réussissait à l'annihiler.

Dans ce cas-ci, le fait sportif est davantage intégré que supprimé. Cette insertion du sport au sein d'organismes à vocation cléricale a pour conséquences directes d'inverser la tendance individualiste des organismes sportifs. Le nombre imposant d'O.T.J. créées au cours des années 1930 à 1950, combiné à la montée des organismes dit de «loisirs» est le vecteur principal de cette inversion tendancielle. Les courbes du graphique I indiquent une chute drastique des organismes individualistes, passant de 90% à près de 30%. Au cours de la même période, l'altruisme grimpe conséquemment de sous la barrière des 10% (années 1930) pour atteindre 65% des organismes fondés au cours de la décennie 1950.

Cette tendance altruiste va par la suite se désamorcer progressivement mais demeure le courant dominant jusqu'aux heures précédant l'étatisation du sport. Avec la

³⁶¹ *Valeurs du sport – Pie XII, Jean XXIII, Paul VI*, Montréal : Les Éditions Bellarmin-Desport, 1976, 122p.

municipalisation du loisir, auquel on intègre des objectifs un peu plus individualistes mais de façon beaucoup plus souple que celle du «membership», l'individualisme s'élève de nouveau. On note d'ailleurs un retour marqué des «clubs» (voir graphique III–explication sémiologique) pour pallier à certaines carences sportives et également pour ajouter de nouvelles activités sportives. Le mouvement otéjiste décline peu à peu en raison de manque de ressources financières et d'une désaffection de la part des participants plus enclins aux activités sportives offertes par la structure francophone et anglophone, même si l'accès à cette dernière est plutôt restreint.

Un constat sur l'idéologie cléricale en matière de sport permet de scinder ses effets en deux volets. Il est impossible de nier l'aspect positif de l'action cléricale en matière de sport. De nombreux individus, essentiellement ceux provenant des classes inférieures, ont pu, grâce aux O.T.J. ou aux patros, s'initier à la pratique sportive ou à tout le moins à des manifestations s'y approchant. Au plan strictement sportif, les patros ont su intégrer la dynamique sportive au sein des ligues et des tournois, effectuant du même chef une sensibilisation à la compétition et éventuellement à l'excellence sportive chez les plus démunis. Travaillant fréquemment dans des conditions pénibles, les O.T.J. ont tout de même été les précurseurs d'une volonté et d'une nécessité d'établir un organisme par ville ou par paroisse pour pourvoir à une offre de sport communautaire, davantage récréo-compétitive, inexistante avant son arrivée. D'ailleurs, lors de la municipalisation du loisir, de nombreuses O.T.J. sont transformées en «services de loisirs» ou carrément en «Loisirs» pour devenir des moteurs de développement sportifs locaux importants. Par leur idéologie altruiste, les structures cléricales ont permis une ouverture sportive et socialisante négligée par de nombreux organismes sportifs déjà en place. La contribution de l'idéologie cléricale au processus d'institutionnalisation du sport est non-négligeable à cet égard puisqu'elle a su implanter sur presque tout le territoire québécois, un interlocuteur pseudo-sportif qui, de plus, pouvait trouver échos au sein de la C.O.P.

Sur le plan négatif, cette idéologie a causé sa propre perte et inséré une profonde confusion dont les relents hantent encore aujourd'hui la culture sportive québécoise. Avec le pouvoir de l'époque, l'Église a réussi à étendre ses ramifications aux confins du Québec mais elle n'a pas su utiliser et garder cet outil qui aurait pu lui permettre de prolonger et d'affirmer son autorité et son apostolat même si elle était condamnée par l'éventuel mouvement de sécularisation des années 1960.

En étouffant le sport, en le camouflant au sein d'une dynamique relevant plus du loisir que du fait sportif en soi, les structures cléricales désabusent une clientèle qui ne cherche que des occasions de pouvoir s'affirmer face à un pouvoir anglophone. L'Église aurait pu confronter la structure anglophone sur son propre terrain et ainsi promulguer l'identité canadienne française si chère à sa mission. Cette idéologie fermée du «Restons chez-nous»³⁶² et les éternelles craintes face à un sport précisément anglophone ont orienté la direction du clergé dans la direction opposée en tentant de faire office de contentement à la demande sportive croissante chez les francophones des années 1920, 1930 et 1940. Cette satisfaction des besoins a duré près de 30 ans mais l'évolution d'un peuple face au sport exigeait un pas supplémentaire que le clergé n'a pas franchi et qui finalement a contribué à sa perte de contrôle sur ce secteur d'activité. La montée de la conscience de l'excellence sportive chez les Québécois de la fin de la révolution tranquille, combinée à la présence accrue du sport professionnel, ont fait entrer le sport québécois dans une nouvelle ère dont le clergé a été écarté faute de ressources et d'une volonté nette d'adaptation au changement. En 1968, le pouvoir clérical en sport s'effrite en pleine période de mutation sociale et sportive, la Confédération Otéjiste Provinciale (C.O.P.) devient la Confédération des Loisirs du Québec (C.L.Q.) dont le sport se dissocie pour former la Confédération des sports du Québec (C.S.Q.). En posant ce geste, en 1968, le milieu sportif affirme son identité hors d'un secteur dans lequel il ne se reconnaît plus. Ce n'est pas un hasard si les derniers soubresauts de la présence cléricale en matière organisationnelle ont lieu au sein de la C.L.Q. et non pas de la C.S.Q.

Le tort quasi-irréparable causé par l'intervention cléricale en sport réside précisément dans la confusion qu'elle suscite entre les concepts de sport et de loisir. En intégrant et en étouffant le sport dans son projet altruiste de loisirs, l'Église a imprégné le fait sportif d'une nature qui n'est pas la sienne. Avec sa structure globalisante où sport et loisir se confondent, la perception du sport a été altérée dans les mentalités individuelles, collectives, et politiques. Déjà que le concept émanait, chez les francophones, d'une lutte pour se distinguer de l'ensemble de «culture physique» ou des «exercices athlétiques et corporels» le voilà à nouveau coincé dans une antinomie qui oppose deux réalités différentes mais qui se réalisent toute deux lors des mêmes périodes occupationnelles. D'où la confusion à leurs égards. Problématique qui existe peu chez les anglophones pour qui la distinction entre «*sport*» et «*leisure*» est beaucoup plus nette. La qualification du sport

³⁶²Damase Potvin, *Restons chez-nous*, Québec : Librairie française, 1908, p.41.

comme partie prenante des loisirs a confiné celui-ci dans une occupation des temps libres et conséquemment le phénomène n'a pas été pris au sérieux durant de nombreuses années. Les décennies 1960, 1970 et 1980 sont fastes en débats de toutes sortes où le sport tente d'exprimer enfin son autonomie face au loisir. Liberté que ne lui a pas permis le projet clérical en raison de l'idéologie et des craintes qui animaient les autorités ecclésiastiques du moment. L'échec de l'intervention de l'Église dans le sport québécois est en clair celui de la fermeture et le succès du sport celui de l'ouverture vers l'autre.

L'idéologie du sport anglophone est néanmoins plus permissive à l'égard du sport et lui permet de s'exprimer pleinement. Elle s'oppose nécessairement à celle du clergé mais plaît à une clientèle tant francophone qu'anglophone. Rapidement, les Canadiens anglais vont se laisser prendre par la dynamique sportive et vont structurer leur système en fonction des exigences du sport³⁶³ et de celles des ressources auxquelles ils ont accès.

À l'amorce du XXe siècle, le projet sportif anglophone est clairement défini. En vertu de son existence presque centenaire au Canada et ayant délaissé l'aspect spécifiquement social depuis une cinquantaine d'année pour laisser une large place à l'expression du sport, l'organisation du sport anglais n'en est plus à l'établissement des prémisses mais bien à la consolidation de son socle. Ce système est davantage compétito-récréatif inversement à celui proposé par l'Église. L'élitisme social qui y est présent se propage dans la réalisation même du fait sportif. Rapidement, il est primordial de déterminer les champions et de les opposer à ceux provenant de d'autres organismes et d'espaces géographiques diversifiés qui s'échelonnent du niveau local à l'international. La participation des anglophones à des compétitions d'envergure dénote leur conscience de l'excellence sportive de même que de l'évolution normale du phénomène sportif.

Cette façon de concevoir le sport ainsi que le stade d'évolution de leur système sportif, amène les anglophones à établir certaines normes quant à l'excellence sportive et à devenir ainsi la référence en la matière. Par des organismes tel que l'Amateur Athletic Union of Canada (A.A.U. of C.), ils se donnent le pouvoir de former les équipes nationales qui représentent le Canada sur la scène internationale. Les francophones se voient bloquer l'accès à ces manifestations sportives d'envergure nationale et internationale. Il subsiste évidemment certaines exceptions où des athlètes francophones réussissent à se faufiler en

³⁶³Il s'agit ici des composantes de la définition du sport de Guay énoncée précédemment : l'activité physique, la compétition, les règles, l'enjeu, l'amusement, l'esprit sportif (l'équité, le désir de vaincre, la loyauté)

raison de leur potentiel athlétique hors de l'ordinaire (par exemple : Étienne Desmarceaux, Louis Cyr, Maurice Richard, Jacques Amyot). Ce n'est que beaucoup plus tard, vers la fin des années 1960, que les athlètes francophones commencent à avoir accès à l'excellence sportive et à éventuellement compétitionner sur la scène sportive internationale. La raison de cette ouverture soudaine est fort simple : le pouvoir a été acquis par des décideurs francophones lors de la «révolution sportive» dont nous traiterons plus tard. Les fédérations sportives francophones et les structures telles que la Confédération des sports du Québec (C.S.Q.) ont acquis, avec l'aide de l'État, la responsabilité de structurer le développement de l'excellence sportive puisque l'ombre des Jeux Olympiques de Montréal 1976 planait à l'horizon.

En raison du prestige et du pouvoir que permet l'excellence sportive, il est tout à fait justifié que le contrôle de l'élite soit le véritable enjeu de ces jeux de pouvoirs. C'est une idéologie à laquelle la société québécoise francophone prend un certain temps à adhérer et à souscrire en raison d'une mentalité traditionnelle reposant sur un agriculturisme et une religion peu enclins à l'ouverture et où les notions d'éducation, de compétence, de travail, de pouvoir et de finalité humaine ont connu une lente maturation avant d'être modifiées par les secousses d'après-guerre³⁶⁴ cheminant vers la «révolution tranquille»

L'idéologie anglophone demeure ainsi essentiellement individualiste corolairement à son étroite ouverture à l'autre conditionnée par cette volonté de démarcation sociale et sportive qu'on ne peut nier. Elle vise, en clair, la création d'un microcosme pouvant contribuer à la conservation de l'identité et du pouvoir anglophones sur le reste de la collectivité francophone. La propension au développement de l'excellence sportive ne peut qu'ajouter à cette vocation du système sportif anglophone qui possède quelques soubresauts altruistes dont vont profiter également les francophones. Ceux-ci s'inscrivent toutefois dans un autre volet de l'idéologie anglophone qui est beaucoup moins visible mais qui est une conséquence directe de la croissance du sport, celui de la commercialisation. Cet aspect sera davantage approfondi lors de l'explication économique mais retenons que sa présence est partie prenante de l'utilisation du sport par les anglophones dès la fin du XIXe siècle et pour une partie du XXe. Cette commercialisation du fait sportif se fait dans un aspect lucratif et essentiellement par la production d'installations sportives, d'équipements et de

³⁶⁴ Roger Boileau, Fernand Landry, Yves Trempe, «Les Canadiens Français et les Grands jeux internationaux (1908-1974), dans Richard S. Gruneau ; John G. Albinson, *Canadian sport : sociological perspectives*, Addison-Wesley, 1976, p.141-169.

vêtements de sport, par la présentation d'événements sportifs auxquels les spectateurs doivent défrayer un coût d'entrée³⁶⁵, ainsi que par l'organisation de paris et de loteries liés aux résultats des rencontres.

L'attrait monétaire de la pratique sportive conduit inévitablement au professionnalisme et au débat continu avec l'amateurisme. Cette opposition ne fait pas l'objet de notre propos puisque la question est davantage du ressort de l'olympisme et s'éloigne ainsi de l'institutionnalisation du sport québécois. Il est toutefois utile de mentionner sa présence puisque des relents surgissent dans certains organismes anglophones et même francophones, qui souhaitent prendre parti pour l'un ou pour l'autre. À titre d'exemple, la M.A.A.A. et son appellation «amateur» énonce clairement une intention d'élaborer une structure dégagée de toutes formes de professionnalisme.

Comme il en a été précédemment question, cette façon de concevoir le sport est totalement en opposition avec celle de l'Église. Le culte du corps est manifestement à la base de l'idéologie anglaise où l'enveloppe charnelle devient un instrument de dépassement de soi et de satisfaction des besoins identitaires et de reconnaissance sociale de l'individu en plus de le soumettre à un matérialisme inapproprié. Cette conception marxiste³⁶⁶ du corps relègue au second plan le développement spirituel prôné par le clergé. Cet individualisme, versant dans un égoïsme, où les coupes³⁶⁷, prix³⁶⁸, et récompenses³⁶⁹, de même que le prestige attribué par les pairs, donnent aux mots victoires et défaites, champions et perdants, un sens d'accomplissement ultime, de fin à atteindre ou d'échec personnel. Le réseau sportif anglophone, que l'on pourrait qualifier de privé, s'éloigne également de l'aspect communautaire que tente d'inculquer le clergé à la création de ses propres structures récréatives qui englobent le sport. L'ensemble de ces faits constitue une forte opposition aux enseignements de l'Église.

³⁶⁵ Acte d'incorporation de la Compagnie des distractions populaires de Fraserville ltée., *La Gazette officielle de Québec*, vol. 44, 1912, p.1437.

³⁶⁶ Selon Karl Marx le corps humain est un corps productif, un outil de production puisqu'il se définit comme : «l'ensemble des facultés physiques et intellectuelles qui existent dans le corps d'un homme, dans sa personnalité vivante, et qu'il doit mettre en mouvement pour produire des choses utiles». Karl Marx, *Le Capital*, Li I, chap. IV, «La Pléiade», Paris : Gallimard, 1965, p.715.

³⁶⁷ Acte d'incorporation de l'Association Athlétique Hochelaga inc., *La Gazette officielle de Québec*, vol. 45, 1913, p.1594.

³⁶⁸ *Ibidem*.

³⁶⁹ Acte d'incorporation de l'Association des courses de Québec ltée., *La Gazette officielle de Québec*, vol. 45, 1913, p.853.

Coincé entre ces deux systèmes idéologiques, un réseau francophone tente de pourvoir à des lacunes criantes en matière de structures d'accueil pour les Canadiens français qui désirent prendre part au fait sportif. Contrairement à certains dires qui prétendent que le francophone doit choisir uniquement entre deux alternatives, une puissante structure anglophone qui lui est fermée, et une structure cléricale qui ne lui correspond que temporairement, il existe bel et bien un système sportif francophone. Malgré de laborieux débuts, ce réseau de clubs et d'associations francophones prend une expansion considérable au cours des années 1930, donc bien avant la révolution tranquille, que d'aucuns considèrent comme le moment de naissance du système sportif québécois. La progression fulgurante de cette période se maintient et se poursuit encore au cours années 1960, moment fort d'un projet qui obligera l'État à tenir compte du phénomène. Il s'agit davantage à ce moment d'une prise de contrôle des structures de l'élite sportive et du renforcement d'un système qui conduira à son institutionnalisation.

Dans cette perspective systémique, il faut également être conscient que de nombreux organismes sportifs aux titres anglophones ont été fondés uniquement par des francophones³⁷⁰ possiblement en quête d'une identité propre qui confirmerait leur organisme de façon plus formelle et qui pourrait éventuellement leur permettre d'être intégré au sein du réseau anglophone. Ne serait-ce que par mimétisme de l'autorité anglophone, le fait de nommer un organisme dans cette langue prodigue à l'organisme une forme de notoriété ou à tout le moins une reconnaissance³⁷¹ sociale accrue, tant de la part des anglophones que des francophones.

Le système sportif francophone tente de s'extirper de ce carcan bicéphale qui ne lui convient pas, soit en raison de son accessibilité restreinte ou bien de l'idéologie véhiculée. Les actes d'incorporation de ces organismes démontrent certaines tendances qui expriment une forme d'hybridité entre le système anglophone et celui de l'Église. Le premier constat est qu'on n'ose pas explicitement déclarer la présence du sport au sein des activités des organismes. Camouflé derrière des expressions : d'exercices corporels, de jeux athlétiques, de délassément et d'instruction pour l'esprit et le corps, d'amusement ainsi que de l'amélioration des relations sociales de leurs membres et de développement des forces physiques, le sport semble être un instrument de formation sociale et corporelle pour le

³⁷⁰ Acte d'incorporation du Richelieu Athletic Club, *La Gazette officielle de Québec*, vol. 32, 1900, p.1119.

³⁷¹ «De la reconnaissance», *Le Devoir*, (6 octobre 1913), p.6.

maintien d'une bonne santé, de même qu'une réalité occupationnelle par défaut. Toutefois, certains organismes francophones expriment clairement leur propension sportive. Les «tournois», «joutes», «courses» de même que de multiples sports sont explicitement énoncés dans les titres et objectifs des actes francophones. Ces cellules isolées confirment que les francophones ne sont pas aussi détachés du fait sportif qu'on pourrait le croire. Elles vont peu à peu initier un mouvement sportif qui subsiste même durant les années de force de l'intervention cléricale.

Cette non-explicité du fait sportif dans les organismes francophones est corollaire à la permissivité au compte-goutte du clergé envers le phénomène. Par ses divers pouvoirs l'Église influe sur bon nombre de secteurs de l'activité sociale. Il ne serait pas étonnant que ceux-ci s'étendent jusqu'à l'autorité qui attribue les incorporations. Des directives peuvent être émises afin de donner une couleur corporative aux organismes sportifs qui se veulent plus conformes à la volonté du clergé en la matière. Le tout reste cependant à vérifier. Peu importe que le clergé ait influencé ou non la forme donnée à l'énonciation des objectifs des organismes, les fondateurs démontrent une ambiguïté face à l'expression du sport. On y remarque clairement la forme d'occupation du temps libre dénudé de compétition qui caractérise le sport chez les francophones de la fin du XIXe et du début du XXe siècle. Ce pan de l'idéologie francophone en sport, conséquence d'un contexte socioéconomique peu favorable à la pratique sportive (heures de travail élevées, faibles revenus) retarde la progression du fait sportif francophone. En fait, le cheminement est identique à celui du sport anglophone de la première moitié du XIXe siècle où le développement de la sociabilité prônait sur les résultats des compétitions sportives, ces dernières faisant alors office de prétexte.

Comme il en a été précédemment question, les Canadiens français de cette période préfèrent le dîner champêtre à l'organisation de compétitions sportives. Non pas que celles-ci n'existent pas mais elles ne semblent pas être suffisamment importantes. Cette orientation récréative relève plus du loisir que du sport et oblige celui-ci à côtoyer des activités littéraires de représentation musicales³⁷², d'art dramatique³⁷³, et autres. Il est donc fréquent que les compétitions sportives soient incluses dans une programmation comprenant des

372 Demande d'incorporation de «l'Association de tempérance, littéraire, musicale et athlétique de Montréal», *Gazette Officielle de Québec*, vol. 34, 1902, p.232.

373 «Une Association qui promet-La société amicale athlétique et dramatique St-Édouard», *Le Devoir*, (5 avril 1917), p.8.

activités à caractère socio-récréatif. Des soirées polysémiques offrent la possibilité d'assister à des rencontres athlétiques où orchestre et chant de qualité se fusionnent à des activités plus vigoureuses, telles que la lutte, la boxe et parfois le pugilat !³⁷⁴ Les euchre-concerts³⁷⁵ sont monnaie courante et servent d'activités de financement pour certains organismes.

Ces manifestations sportives s'inscrivent dans une idéologie dominante axée sur l'amusement et la détente où fêtes de famille³⁷⁶, banquets³⁷⁷, carnivals³⁷⁸ s'échelonnent tout au long de l'année sportive, hiver comme été. Néanmoins, il s'échafaude en parallèle, et c'est ce qui est important, un réseau sportif avec une idéologie nettement plus compétitive. Toutefois, cette façon récréative de concevoir le sport relègue dans l'ombre ce système sportif francophone puisque la difficulté de définir l'objet et ses besoins ainsi qu'une volonté ferme d'amplifier le sport en freine son évolution. Ce n'est que beaucoup plus tard, au début des années 1960, que le sport, et non pas uniquement l'activité physique, est finalement considéré comme agent de formation et d'harmonie³⁷⁹ pour le développement de l'individu. Cette étroite notoriété permet au sport de s'extirper progressivement du carcan de la futilité et de l'amusement. Elle offre la possibilité de redorer une image ternie par un négativisme provenant d'un sport professionnel empreint de violence et de tricherie. Une tendance non-conforme à la pensée amateurisme internationale, conditionnée, à ce moment, par l'olympisme.

4.2.2 Un portrait significatif des années 1930-Le Conseil Provincial des sports (1939)

La volonté de mettre sur pied un organisme de consultation ou de régie est toujours un signe de croissance d'un phénomène social. Il représente un moment où des aspects problématiques surgissent ou à tout le moins qu'une crainte s'installe à cet effet. Le fait que, dès 1939, l'idée circule au sein des autorités politiques est la preuve que le fait sportif s'instaure davantage au sein de la société québécoise et que son impact suscite des interrogations et des inquiétudes. Le simple souhait de créer une telle structure symbolise

374 «L'athlétisme au Conseil Lafontaine», *Le Devoir*, (16 Février 1917), p.4.

375 «Un beau succès : tel fut le euchre-concert de l'A.A.A. Saint-Louis, jeudi soir». *Le Devoir*, 30 mars 1912, p.6.

376 «La popularité d'un cercle», *La Patrie*, (21 janvier 1910), p.2.

377 «L'union des clubs de raquetteurs», *Le Devoir*, (6 novembre 1951).

378 «Place aux jeux carnavalesques», *Le Journal de Québec*, (27 janvier 1970), p.17.

379 «Le sport, agent de formation et d'harmonie», *Le Devoir* (29 janvier 1966), p.9.

une affirmation sportive francophone. C'est pourquoi il importe d'observer la dynamique qui sous-tend sa création, laquelle permet à son tour de mettre en lumière certaines tendances sportives à un moment précis dans le temps.

Le projet, émane de l'Union nationale, sous l'égide de Duplessis, et doit servir à éliminer les abus présents dans le sport tout en dotant le Québec des outils sportifs nécessaires pour performer lors des compétitions nationales et internationales³⁸⁰. Malgré ces intentions louables, l'organisme ne demeure avant tout qu'une utilisation du sport à des fins politiques relatives à un petit patronage et à une lutte de pouvoir entre l'Union Nationale et les libéraux. C'est le Ministère de la Santé, donc avec des considérations hygiéniques, qui a l'intention de créer un comité provincial qui aurait juridiction entière sur l'éducation physique dans les écoles catholiques et protestantes ainsi que sur les sports amateurs et professionnels. Preuve du mimétisme d'alors, cette structure posséderait les mêmes pouvoirs que l'Ontario Athletic Commission³⁸¹. Ce projet découle du Rapport Bonnier qui conclut qu'il n'y a pas assez de gymnastique et de sports dans les écoles catholiques³⁸². Il s'inscrit dans la foulée des commissions athlétiques municipales³⁸³ créées en 1922 à Montréal, Québec et Sherbrooke pour régir la lutte et la boxe³⁸⁴. En fait, la surveillance dont font l'objet certains sports³⁸⁵ en rapport à la violence et à la déviance morale qui s'y profile (paris illégaux, boissons alcoolisées), est partie prenante d'une conscience collective relative au méfait du sport. Il semble que ce conseil, commission ou office³⁸⁶ (on traite même à certains moments de futur ministère des sports) doive laisser une marge de manœuvre aux intervenants qui soutiennent le réseau sportif depuis ses débuts. Il doit soutenir le bassin d'athlètes de l'amateurisme ainsi que sa suite logique : le professionnalisme. On suggère que la structure ne doive intervenir qu'en cas de transgressions ou de délits à l'encontre de l'éthique sportive. Ce qui inquiète les dirigeants des sports professionnels (baseball, hockey, et courses de chevaux)³⁸⁷.

380 «Le conseil provincial des sports», *Le Devoir* (25 avril 1939).

381 «Vers une régie des sports tant amateurs que professionnels» *La Presse*, (14 janvier 1939).

382 «Québec, formerait une commission pour la régie des sports», *Le Canada*, (19 janvier 1939)

383 *Loi concernant la création de commissions athlétiques par certaines municipalités*, S.R., 1922(1), chap. 82 et S.R. 1925, chap. 131.

384 «Québec, formerait une commission pour la régie des sports», *Le Canada*, (19 janvier 1939).

385 «L'honorable Anatole Carignan contrôlerait la commission», *La Presse*, (21 janvier 1939).

386 «Un Office provincial des sports», *Le Devoir*, (30 janvier 1939).

387 Horace Lavigne, «La commission provinciale», *La Patrie*, (22 janvier 1939).

Voilà des motifs qui annoncent certaines discordances présentes dans un fait sportif où tout semble permis ou toléré dès que l'on quitte les limites de la ville où les commissions athlétiques ont juridiction³⁸⁸. Dès lors, l'on peut présenter n'importe quel sport et n'importe quel programme mais surtout de n'importe quelle façon. En clair, le Conseil provincial des sports se voit affubler de la mission de :

«Réglementer et de surveiller le sport professionnel, semi-professionnel et amateur dans la province et d'encourager le développement du sport amateur et de divertissements sains et honnêtes par l'entremise des associations sportives. »³⁸⁹

Ce qui signifie plus explicitement le pouvoir d'adopter des règlements concernant : la tenue et la conduite générale de tout spectacle sportif : la classification des joueurs et des aspirants joueurs en catégories de professionnels, semi-professionnels et amateurs ; une réglementation portant sur la classification des spectacles sportifs ; un droit de regard sur l'équipement des joueurs ; le droits d'émettre des permis pour la tenue des spectacles et compétitions et ainsi de recouvrer des honoraires. Le pouvoir d'élaborer également les responsabilités et obligations des organisateurs ; d'enquêter suite à des plaintes en lien avec la tenue de spectacle sportif ; de voir à la création d'un Fonds d'assistance au sport utilisé en premier lieu pour défrayer les coûts des activités du Conseil et, en second lieu, d'aider au développement et à la promotion du sport amateur avec les subsides restants s'il y a lieu³⁹⁰.

Les libéraux s'opposent toutefois à la création de ce Conseil des sports qui, disent-ils : «s'occupera surtout du sport-spectacle, c'est-à-dire de la partie commerciale des sports, en émettant des cartes et des permis, en exigeant des garanties, en imposant des pénalités, en touchant sa part des recettes»³⁹¹. En somme, en demeurant une occasion de s'arroger encore plus le pouvoir d'emplier les coffres de l'État. Ce à quoi le Premier ministre Maurice Duplessis ne peut s'empêcher de rétorquer : «ça fait assez longtemps que votre parti contrôle les sports, on va y voir !»³⁹² Toutefois, cette intention du premier ministre Duplessis ne se matérialise pas. En effet, pour des raisons nébuleuses, ce Conseil des sports

³⁸⁸ Charles Mayer, «Enfin nous aurons une Commission Provinciale», *Le Petit Journal*, (3 février 1939), p. 46.

³⁸⁹ *Loi instituant le Conseil provincial des sports*, S.R. 1939, chap. 67, art. 5-6.

³⁹⁰ *Ibidem.*

³⁹¹ «le Conseil des sports», *Le Canada*, (28 avril 1939).

³⁹² «On va y voir», *Le Canada* (29 avril 1939).

ne voit jamais le jour sous son règne ni sous celui d'Adélarde Godbout qui annonce en 1941 que les conditions et obstacles à surmonter avant la création de la dite commission sont si nombreux qu'il a été décidé de laisser l'affaire en suspens pour une année.³⁹³ Et même plus !

Au cours des années qui suivent, la non-réalisation de cette structure provinciale laisse un goût amer chez plusieurs intervenants du milieu sportif et essentiellement chez ceux qui voyaient en elle la possibilité de protéger les vertus de l'amateurisme et de la jeunesse sportive confrontée à la perversité du professionnalisme³⁹⁴. Au début des années 1960, le révérend Père Marcel de la Sablonnière, directeur du Centre de loisirs Immaculée-Conception et un des grands organisateurs du sport amateur au Québec et au Canada³⁹⁵, part en croisade et réclame à plusieurs reprises de «ressusciter et d'améliorer le Conseil provincial des sports»³⁹⁶. En raison des nombreuses lacunes au plan de l'éducation physique et des installations sportives, il entrevoit avec inquiétude le cheminement de la société québécoise vers la civilisation des loisirs³⁹⁷, engendré par l'amélioration des conditions socioéconomiques. Cet éventuel manque d'encadrement de la jeunesse doit être comblé. Il déplore «l'extrême déficience de notre système d'éducation physique dû à sa principale lacune : son absence ! »³⁹⁸ Il dénonce surtout le fait que «...nous Canadiens français avons trop oublié l'élément formateur du sport formant ainsi une génération de paresseux à qui l'effort et la discipline font peur.»³⁹⁹

³⁹³ «pas de commission provinciale», *Le Devoir* (6 février 1941) p.9.

³⁹⁴ Voir à cet effet le discours de Me Yves Pelletier, président de la Confédération des Loisirs du Québec en 1948 et de la Fédération des Chambres de Commerces des jeunes du Québec en 1953, qui réclame la mise en action de la loi de 1939. «Le Conseil provincial des sports et l'amateurisme» *Le Devoir* (19 juin 1948), p.11., et «Pour une commission provinciale des sports», *Le Devoir*, (4 septembre 1953), p. 7.

³⁹⁵ Patrice Fontaine, *Dictionnaire La Presse des sports du Québec*. Montréal : Éditions Libre Expression, 1996, p. 179.

³⁹⁶ Dollard Morin, «Ressusciter et améliorer le Conseil provincial des Sports», *La Presse*, (12 octobre 1960), p.53-65.

³⁹⁷ «Québec devrait créer un conseil des sports (Le R.P. de la Sablonnière)» *La Presse*, (28 mars 1961), p.36.

³⁹⁸ «Un éducateur du Québec demande la résurrection et l'amendement de la loi sur le conseil provincial des sports», *Événement-Journal* (12 octobre 1960), p10.

³⁹⁹ Ernest Fontaine, «Urgence d'un conseil provincial du sport», *Le Soleil*, (24 février 1961), p.3-4.

Ces cris d'alarmes du père «Sablon», joints à ceux de certains journalistes sportifs, ont certes eu des échos au sein d'études telles que la Commission La Roche⁴⁰⁰, le Rapport Bélisle⁴⁰¹, et le Rapport Parent⁴⁰² au cours de la période d'analyse du phénomène sportif de 1960 à 1964. Mais la structure annoncée en 1939 se fait toujours attendre. Avec l'ampleur des transformations sociales des années 1960, le débat va progressivement subir une mutation et devenir celui de la création, non pas d'un simple organisme consultatif ou de régie qui ferait office de tiroir-caisse⁴⁰³, mais bien de celui d'un Ministère des sports. Il culmine en 1979 avec la création d'un ministère des loisirs de la chasse et de la pêche, soit près de 40 ans après la lancée du projet. La durée et le titre affublé à ce ministère symbolisent ironiquement la problématique conceptuelle et la difficulté de s'extirper de la confusion entre le sport et le loisir.

Quelle qu'en soit la portée, la simple volonté de création de ce type de structure démontre un besoin de coordination et de gestion d'un phénomène en pleine expansion. Il exprime la présence d'un sport francophone en pleine institutionnalisation. Dans ce processus, il est impératif que de tels signes se manifestent. Ils sont la représentation d'une dynamique progressive et de ses conséquences sociales. Dans une optique d'analyse idéologique, ce genre de courant, d'une durée relativement longue, doit être considéré, en raison de sa valeur tendancielle plutôt qu'événementielle.

L'étude de ces événements ouvre une brèche qu'il faut considérer sans quoi cette analyse idéologique ne serait pas complète : l'aspect juridique et l'aspect politique. Ces deux thèmes viennent confirmer les propos avancés par les actes d'incorporation et confirment que le système sportif francophone est coincé dans une forme d'hybridité entre l'appareil compétito-récréatif anglophone et l'opposé récréo-compétitif cléricale.

La juridiction, tant fédérale que provinciale, sur le sport n'est guère abondante au cours de la période 1900-1967. Seulement deux lois proviennent d'Ottawa, ce qui se justifie

400 Commission d'enquête mise sur pied pour étudier la situation du sport à Montréal en 1961, présidée par le conseiller municipal Jean La Roche.

401 Comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports au Québec en 1962-1963, présidé par René Bélisle surintendant de la division de la récréation, Service des parcs de la ville de Montréal.

402 Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec en 1961-1963, présidée par Mgr Alphonse-Marie Parent, vice-recteur de l'Université Laval.

403 Louis Chantigny, «Que serait ce Conseil Provincial des sports ? », *Le Petit Journal*, (semaine du 29 octobre 1961), p.A-54.

par la juridiction provinciale relativement à la santé et à l'éducation, deux pôles majeurs que le sport atteint par sa dynamique. Ces deux législations surviennent à dix-huit ans d'intervalle: (1943) «*loi sur l'aptitude physique nationale*» et (1961) «*loi favorisant la santé et la pratique du sport amateur-Bill C-131*». Ces deux lois sont relativement semblables et ont pour communs objectifs de promouvoir et de développer la santé et le sport. En fournissant une aide financière importante, on souhaite faciliter et intensifier la participation sportive des Canadiens. Ces fonds doivent être consacrés à la formation d'entraîneurs, par l'octroi de bourses ainsi que par la recherche sur la santé et le sport amateur⁴⁰⁴. On remarque dans ces énoncés une prise de conscience relative au fait sportif et aux besoins qu'implique sa réalisation. Une sensibilisation qui passe par la nécessité de rehausser la qualité de la santé des individus par l'augmentation de l'activité physique reliée au sport, lequel commence à être reconnu comme un outil efficace à cet effet. Il faut donc initier la formation d'intervenants de qualité ainsi que pallier à des déficiences au niveau des installations sportives.

Au niveau provincial, seulement trois lois concernent explicitement le sport et deux autres le font d'une façon plus indirecte : (1909) et (1925)-*loi des clubs de récréation*, (1922)-*loi concernant la création de commissions athlétiques par certaines municipalités*, (1939)-*loi instituant le Conseil provincial des sports*, (1964)-*refonte sur la loi des cités et des villes* et (1965-68)-*refonte sur la loi des fabriques*. La première loi est conforme à la pensée récréo-sportive du moment, telle que mentionnée précédemment, notamment que les organismes sportifs (associations, cercle, club) doivent être créés dans «un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délasserment pour le corps»⁴⁰⁵. De multiples actes d'incorporation reprennent d'ailleurs textuellement cet énoncé. La seconde et la troisième lois, démontrent la nécessité de corriger certains abus et discordances morales lors de représentations sportives. La législation de 1922 sur le contrôle des sports par les municipalités constitue la mise en place de mécanismes de contrôles sur la boxe et la lutte, tant professionnelles qu'amateurs. L'émission de permis pour l'entraînement et les combats présentés devant public ainsi que l'attribution d'amendes d'un maximum de 500 dollars, et même d'une peine d'emprisonnement maximale de deux mois, sont au nombre

404 «Bill C-131», dans *Éducation physique et sport dans les universités et collèges du Canada : exposé des mesures et normes recommandées*, Toronto : Association canadienne pour la santé, l'éducation physique et le loisir, 1966, p.100-101.

405 *Loi des clubs de récréation*, S.R. 1925, chap. 5, art.7233, p.935.

des sanctions⁴⁰⁶. Ces conséquences aux infractions dénotent une volonté ferme de régler certains éléments nuisibles à l'image et à l'expansion du sport. La loi de 1939 élaborée pour la création d'un conseil provincial des sports⁴⁰⁷, telle que nous venons de le voir, confirme ces appréhensions face aux dysfonctions du sport et exprime la croissance continue du phénomène. Elle signifie l'échec des commissions athlétiques régionales qui devaient être remplacés par cette entité qui ne s'est jamais matérialisée. Du niveau régional, le pouvoir devait désormais être provincial afin de s'assurer que l'ensemble du territoire québécois était couvert par une législation sportive. Une idéologie défensive et réactionnaire face au fait sportif.

Finalement, les deux dernières lois en la matière sont davantage l'expression d'une idéologie sociale de sécularisation que d'une tendance sportive. Elles ont toutefois comme incidence : 1-d'attribuer beaucoup plus de pouvoir aux municipalités relativement à l'organisation du loisir⁴⁰⁸, et 2-d'exiger que les fabriques se départissent de leurs acquis en matière de loisir. Le pouvoir de gestion des installations et de l'organisation du sport et du loisir est ainsi remis aux mains des municipalités⁴⁰⁹. Cette loi met un terme à la longue présence de l'idéologie cléricale en sport et permet au fait sportif de s'exprimer plus librement et de s'extirper, un tant soit peu, de l'institution du loisir. Elle confère à tout le moins au sport francophone une forme d'autonomie facilitatrice.

Tel que le mentionne Bellefleur, plusieurs municipalités n'étaient pas prêtes à assumer le poids de l'organisation des loisirs et des sports. À cet égard, la présence cléricale était la bienvenue. La confédération otéjiste provinciale (C.O.P) s'oppose évidemment à cette perte de pouvoir mais ses protestations ne font que retarder le destin⁴¹⁰. La décision est déjà prise, et la municipalisation du loisir, amorcée au cours des années 1950, se confirme par ce transfert de responsabilités aux municipalités. Elle vient s'inscrire dans un esprit de laïcisation de l'ensemble de la société québécoise, autre idéologie qui a une influence directe sur le milieu sportif mais que ne lui est pas propre.

⁴⁰⁶ *Loi concernant la création de commissions athlétiques par certaines municipalités*, S.R., 1922(1), chap. 82, art. 13-14-15. p. 297-300.

⁴⁰⁷ *Loi instituant le Conseil provincial des sports*, S.R. 1939, chap. 67.

⁴⁰⁸ *Loi des cités et villes*, S.R. 1964.

⁴⁰⁹ *Bill 9-loi modifiant la loi des fabriques*, S.R.1966, chap. 76, art. 74.

⁴¹⁰ Michel Bellefleur, *L'évolution du loisir au Québec : essai socio-historique*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, p.153-155.

Ces textes juridiques, quoique peu nombreux, contribuent au renouveau du sport et se font porteurs des façons de percevoir l'objet. Ils sont, eux aussi, agents d'une incapacité à cerner le sport et les conséquences confuses qui s'en suivent. Par cette légimitation, ils contribuent à l'institutionnalisation du phénomène mais non pas à l'énoncé de sa spécificité qui surviendra vers la fin des années 1960. L'intervention juridique en la matière a un effet facilitateur pour l'expansion du sport mais en collégialité avec les autres aspects des loisirs communautaires qui n'ont rien à voir avec la nature même du sport, ce qui est fort nuisible. Si, à tout le moins, le lien avait uni uniquement le sport et l'éducation physique, il aurait pu en surgir une idéologie différente qui aurait contribué à l'essor des deux secteurs d'activité. Cette intervention juridique n'a rien fait pour améliorer la situation idéologique relative au sport québécois, si ce n'est qu'une purification et un début de reconnaissance sociale. Il s'est plutôt dégagé de celle-ci une forme d'acceptation des acteurs en place et tant que ceux-ci ne manifestent pas de mouvement significatif de dénonciation ou de demande d'aide, comme c'est le cas pour la période s'échelonnant de 1964 à 1978, l'État ne fait que pourvoir au maintien de l'ordre social et culturel.

Il serait inapproprié de conclure cette explication idéologique sans un mot sur le rapport au politique. Il serait tout aussi impérieux d'avancer que l'instauration d'organismes sportifs, surtout chez les francophones, est une action nationaliste. Encore faut-il être en mesure d'établir la signification de la «nation» et du «nationalisme» pour les individus qui fondent ces organismes. La tentation est grande de transposer une réalité sportive anglaise-française dans un paradigme nationo-indépendantiste. Bien entendu, plusieurs organismes sportifs utilisent des qualificatifs tels que : national, canadien, québécoise, du Québec, provinciales, canadien français, italien, irish, scottish, ainsi que des référents historiques identitaires (par exemple, le Club Dollard⁴¹¹) sans compter tous les nominatifs d'appartenance géographique dont il sera question lors de l'explication géographique. L'éventuelle explication sportive permettra même de traiter de sport qualifié à tort de «national». Combiné à certains objectifs d'organismes sportifs qui annoncent explicitement leur volonté de préservation de la race canadienne-française⁴¹², l'ensemble permet de croire à certaines tendances nationalistes qui limitent l'ouverture à l'autre. Le pas ne sera toutefois pas franchi ici puisque les données ne le permettent pas et le risque de sombrer dans l'intuitif apparaît prépondérant.

411 «Le club Dollard de Sherbrooke», *Le Devoir*, (7 novembre 1911), p. 4.

412 Acte d'incorporation de L'Association Nationale Champlain, *La Gazette officielle de Québec*, vol. 44, 1912, p.347.

Il est néanmoins possible de traiter brièvement d'une présence et d'une volonté d'affirmation politique et identitaire par le fait sportif. Tout comme d'autres sphères de l'organisation sociale, le sport est l'objet d'utilisation et de manipulations à des fins politiques. À cet égard, en raison du pouvoir anglophone au sein de la société québécoise et pour des raisons identitaires évidentes, les francophones tentent de s'affirmer par le sport, soit par leur réseau mais surtout par une idolâtrie face aux exploits d'athlètes francophones. Edouard-Zotique Massicotte publie dès 1909 un ouvrage intitulé : «*Athlètes canadiens-français : recueils de force, d'endurance, d'agilité, des athlètes et de sportsmen de notre race, depuis le XVIIIe siècle : biographies-portraits-anecdotes-records*»⁴¹³ qui exprime adéquatement la propension de l'auteur à l'affirmation d'une fierté ethnique précise. En fait, plusieurs auteurs veulent rehausser ce sentiment par l'apologie d'exploits sportifs qui élèvent certains Canadiens français au rang de légendes et de héros. L'objectif est de véhiculer une idéologie à l'effet que :

«Les Canadiens français ont toujours brillé dans les divers sports en vogue. Nous avons des étoiles dans toutes les branches qui ont propagé à l'étranger la vigueur de notre race. Nul doute que le gouvernement provincial encouragera de toutes les manières, les désirs de ceux qui veulent continuer cette tradition et illustrer à leur tour nos qualités sportives nationales. »⁴¹⁴

Il est fort présomptueux de clamer haut et fort une tradition canadienne-française d'excellence en sport lorsque l'on sait que, avant 1975, les francophones, malgré un poids démographique avoisinant les 30% de la population sur le territoire canadien, n'ont que très rarement fourni plus de 15% de la représentation canadienne totale lors des grands jeux internationaux (Olympiques d'hiver et d'été, Commonwealth, Pan-américain)⁴¹⁵.

L'autre volet de la présence politique réside dans son utilisation à des fins de propagande ou de stratégies politiques. Tel que nous l'avons vu lors de la partie précédente, les divers paliers décisionnels n'ont aucune retenue quant à l'utilisation du sport en temps

⁴¹³ Edouard-Zotique Massicotte, *Athlètes canadiens-français : recueils de force, d'endurance, d'agilité, des athlètes et de sportsmen de notre race, depuis le XVIIIe siècle : biographies-portraits-anecdotes-records*, Montréal : Librairie Beauchemin, 1909, 278p.

⁴¹⁴ «Les projets du gouvernement pour promouvoir les sports au Québec», *La Patrie*, (22 janvier 1939).

⁴¹⁵ Roger Boileau, Fernand Landry, Yves Trempe, «Les Canadiens Français et les Grands jeux internationaux (1908-1974)», dans Richard S. Gruneau ; John G. Albinson, *Canadian sport : sociological perspectives*, Addison-Wesley, 1976, p.163.

opportun. Ce n'est qu'avec la montée de l'excellence sportive ou à tout le moins de la conscience de celle-ci, que la contribution politique se veut plus soutenue et plus massive. En fait, peu d'organismes expriment clairement une volonté d'engagement politique par leur action sportive. Ce sont davantage les journalistes et les éditorialistes qui profitent de leur tribune pour donner une saveur politique à leur propos. Des thèmes tels que «Équipe-Québec»⁴¹⁶, «Unité par le sport»⁴¹⁷, «Contribution au développement de l'excellence sportive»⁴¹⁸ deviennent des moyens de séduction auprès de l'électorat. L'excellence sportive offre une vitrine à laquelle se colle le politique principalement lors d'importantes victoires et lors des campagnes électorales.

Voilà qui conclut cette seconde explication de l'institutionnalisation du sport québécois par son aspect idéologique. Nous avons pu constater à nouveau que l'évolution du sport est corollaire de celle de son environnement et que les deux peuvent instaurer et initier des mouvements de changements au sein de l'autre. En effet, l'évolution du sport québécois est considérablement ralentie par des idéologies allant à l'encontre de la nature même de l'objet. Toutefois, le phénomène réussit à outrepasser ces obstacles et à s'insérer au sein de la culture québécoise. L'erreur fondamentale, dont le sport s'extirpe à peine, est celle d'avoir voulu le confiner au rang de simple loisir, d'amusement et de récréation. Les conséquences sont désastreuses : ignorance des tendances, colmatage à la pièce, absence totale d'orientation, aucun plan de développement. Une problématique qui découle directement de l'absence d'une philosophie sportive québécoise ou canadienne. Le milieu sportif lui-même, égoïstement, n'a pas été en mesure de léguer un héritage assez significatif qui ne serait pas en proie au galvaudage continu par l'État. Le système anglophone, confortablement installé dans ses acquis, et un système francophone hybride entre ce dernier et une autorité cléricale condamnée à disparaître, ont eu une vision réductrice du phénomène. En ne pensant qu'à la survie de leur organisme, ils ont eux aussi contribué à semer les germes de la confusion et de l'individualisme au sein de la collectivité sportive québécoise.

⁴¹⁶ «C. Duford fera partie de l'équipe du Québec», *Le Devoir*, (24 juillet 1962), p.10.

⁴¹⁷ Dans une allocution prononcée en 1969 Pierre-Elliott Trudeau reprend habilement son thème de l'union par le sport en déclarant que : «En faisant des efforts dans le sport et dans d'autres domaines, nous ne pouvons faire autrement que de veiller au bien-être de tous les Canadiens.», dans «Le sport chez l'homme développe de nombreuses vertus», *Le Journal de Québec*, (16 juin 1969).

⁴¹⁸ Un article cite en 1972 que : «Dans le but de gagner à sa cause les quelques 30 pour cent d'électeurs âgés de 25 ou moins, le Parti libéral annoncera cette semaine ou au début de la prochaine, sa politique du sport pour les prochaines années. » dans «La politique du sport des libéraux axée sur les Jeux Olympiques», *La Presse* (11 octobre 1972), p.A-9.

4.3. Explication socio-ethnique

La présence de divers groupes ethniques dans l'organisation sportive québécoise a toujours suscité un intérêt marqué. De Donald Guay qui déclare que le sport est un phénomène élitiste anglo-protestant⁴¹⁹ en passant par les travaux de Gilles Janson⁴²⁰ sur la «conquête du sport par les Canadiens-français» et de ceux de Alan Metcalfe sur la présence de l'élite anglophone du quartier St-Antoine de Montréal⁴²¹, ils révèlent tous un questionnement ethno-identitaire qui vise à doter le sport d'une provenance justifiant sa nature et sa relation avec la société québécoise. Corrolairement à cette tendance, il subsiste une volonté de déterminer la provenance socioprofessionnelle des fondateurs de ces organismes afin de confirmer l'attachement du sport à certaines catégories ou classes sociales spécifiques. L'actuel courant de réécriture de la place de la femme et de son émancipation au sein de la société québécoise fait également partie de certaines préoccupations qui peuvent être étudiées par une approche socio-ethnique du phénomène sportif. Le tout se fait en profilant un jeu d'ouverture et de fermeture causé par le sport et son organisation.

C'est à ces questionnements que la présente explication souhaite apporter certains éléments de réponse ou, à tout le moins, établir des bases de discussions pour d'éventuelles recherches. Afin de confirmer ou d'infirmer de nombreuses intuitions à l'égard de ces paramètres, les données des actes d'incorporation permettent à nouveau de clarifier une situation peu étudiée jusqu'ici. Les trois axes de cette explication socio-ethnique s'installent en tant qu'éléments de discussion soit : la distinction entre la présence masculine et féminine, celle entre les francophones et les autres groupes ethniques, et, finalement, la distinction entre les classes sociales par les occupations socioprofessionnelles.

Évidemment, de nombreux pièges guettent une telle analyse. Le plus important est certes celui de sombrer dans la généralisation et dans l'intuition. Le défi qui est le nôtre est ici d'extirper des tendances génératrices d'une image nouvelle de l'institutionnalisation du sport et de son impact sur divers groupes sociaux. Des avertissements jalonnent les

⁴¹⁹ Donald Guay, *La conquête du sport : le sport et la société québécoise au XIXe siècle*, Outremont : Lanctôt, 1997, 244p.

⁴²⁰ Gilles Janson, *Emparons-nous du sport : Les Canadiens français et le sport au XIXe siècle*, Montréal : Guérin, 1995, 239p.

⁴²¹ Alan Metcalfe, «Organized sport and social stratification in Montreal 1840-1901» dans Richard S. Gruneau; John G. Albinson, *Canadian sport : Sociological perspectives*, Don Mills : Addison-Wesley, 1976, p.111.

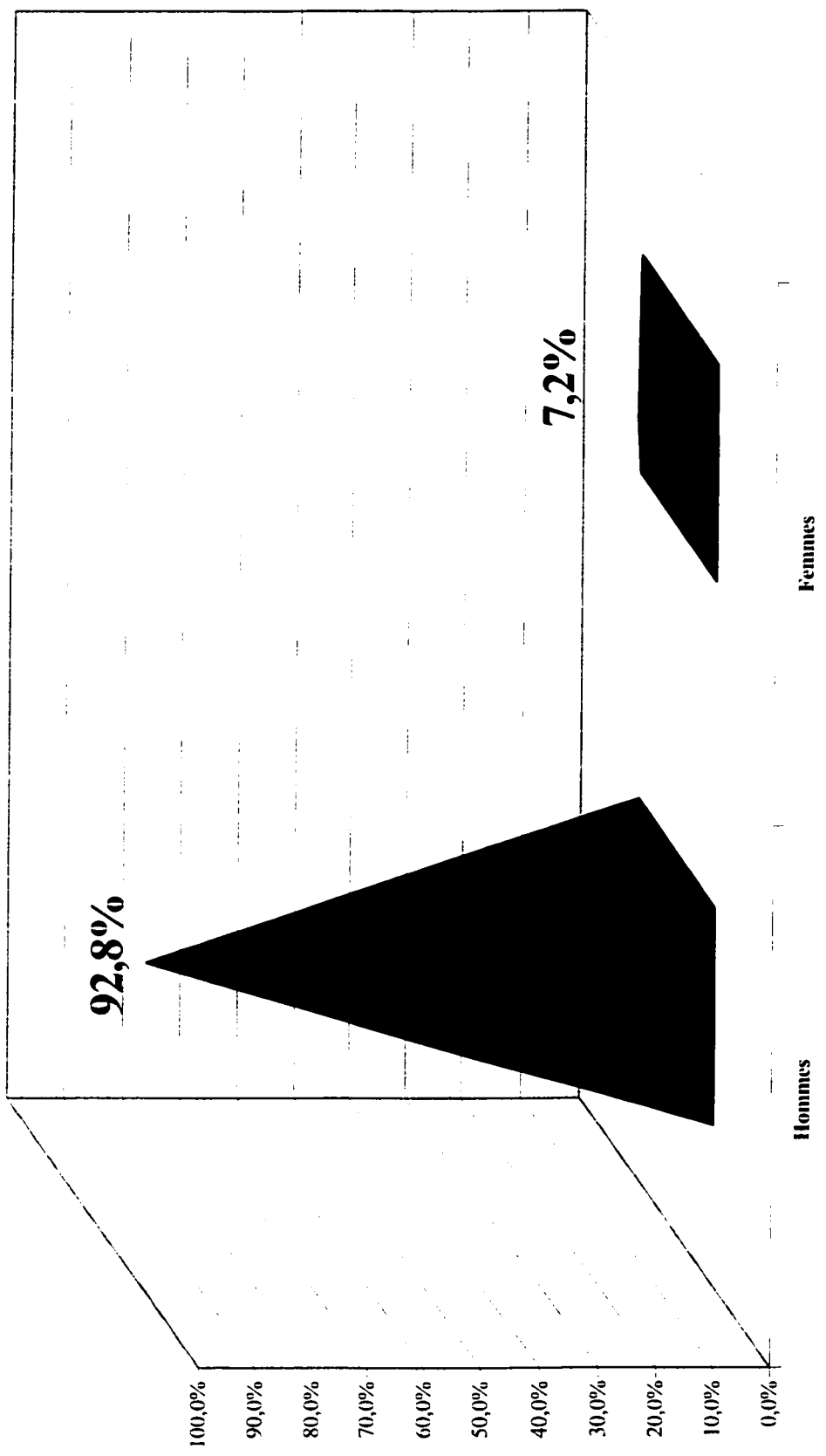
propos qui suivent. Il faut saisir que, malgré ceux-ci, l'analyse doit être faite à partir de ces données initiales. Elles demeurent, faut-il le rappeler, les seules disponibles pour tracer le portrait du fait sportif québécois et de son incidence sur un questionnement socio-ethnique en regard du sport.

4.3.1 La présence féminine

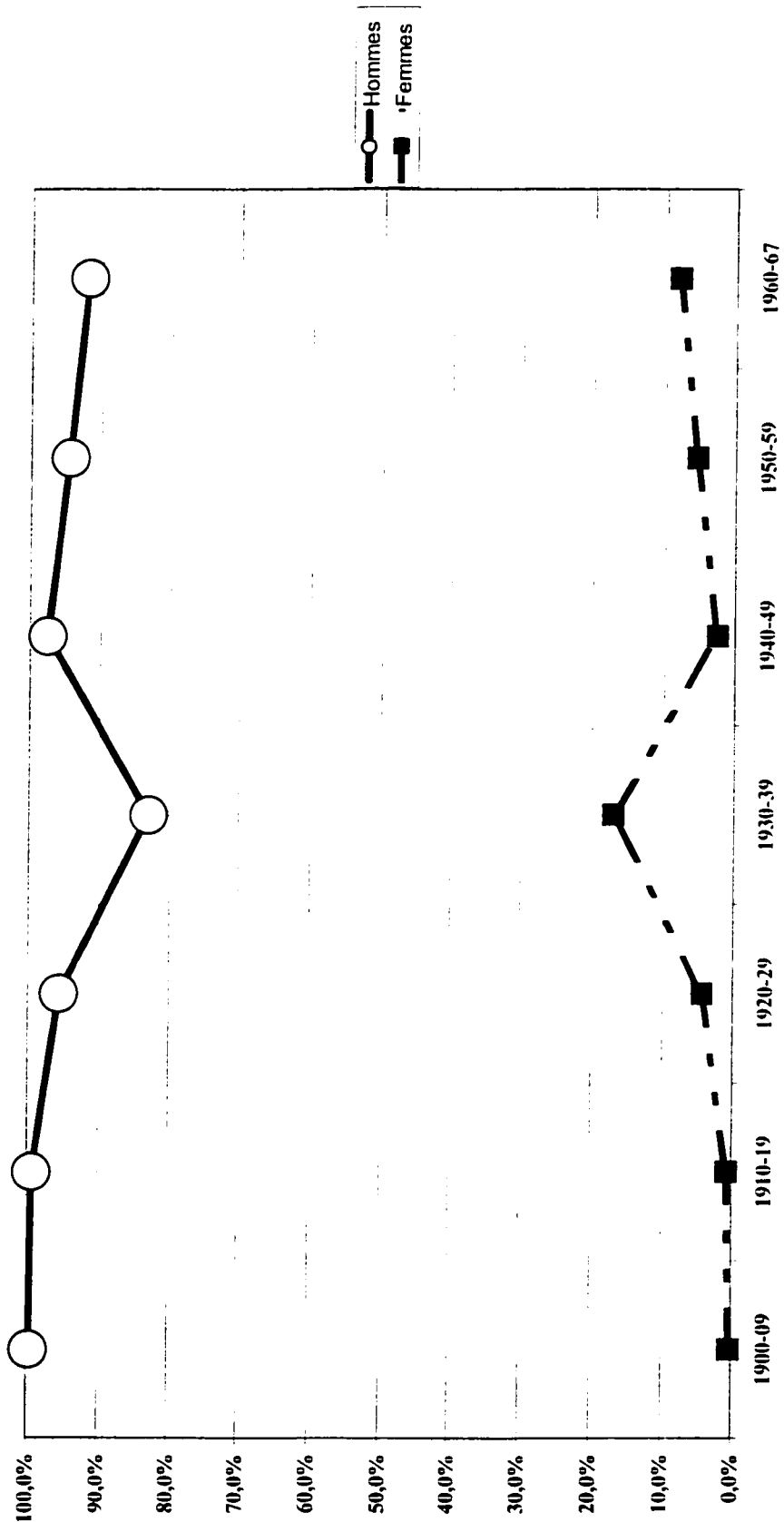
Le graphique 16 démontre, sans aucune surprise, que la présence masculine est prédominante (92,8%) face à celle de la femme qui obtient tout de même une occurrence de 7,2%. À aucun moment, tel que l'exprime le graphique 17, les taux d'occurrences de la présence féminine n'ont jamais menacé ceux des hommes. La petite pointe observée au cours la décennie 1930-39 est biaisée par l'incorporation, en 1930, de la Young Women's Hebrew Association of Montreal, qui regroupe 50 femmes juives qui désirent organiser certaines formes de pratiques sportives⁴²². Ces 50 personnes, sur un total de 116 femmes pour la décennie 1930, faussent ainsi la courbe. On peut toutefois noter une montée, réelle celle-là, à compter de la période d'après-guerre.

⁴²² Acte incorporant la Young Women's Hebrew Association of Montreal, le 14 janvier 1930. Gazette officielle de Québec, vol. 62, p. 613.

GRAPHIQUE 16
Présence des hommes et des femmes dans les organismes sportifs incorporés au Québec
(1900-1967)



GRAPHIQUE 17
Comparaison entre les pourcentages de la présence des hommes et des femmes dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1900-1967)



Ce visage de la présence féminine en sport nécessite certaines précisions. Le fait que 7.2% des fondateurs d'organismes sportif soient des femmes est déjà un résultat surprenant si l'on considère le statut social de la femme québécoise au cours la période concernée par notre étude. Ce résultat est à l'encontre des intuitions qui considèrent l'arrivée de la gent féminine en sport vers la fin des années 1970 seulement. Certes, il est question ici de femmes qui ont participé à la création d'organismes et non pas d'athlètes de pointe qui contribuent à hausser l'image de certains groupes sociaux. Il reste, néanmoins, qu'il est faux de prétendre à une absence complète de la femme au sein de la communauté sportive et de qualifier d'exception les quelques moments où la femme sportive se manifeste. Des enquêtes comme celle de Tremblay et Fortin sur la famille québécoise, en 1967, ne contribuent pas à propager une image positive de la femme sportive puisqu'ils rapportent qu'aucune de celles-ci seraient intéressées par une participation accrue aux activités sportives si elles obtenaient des ressources supplémentaires pour le faire⁴²³. En fait, ces ressources sont davantage du ressort de la perception sociale de la femme que de l'augmentation de subsides ou de temps pour la pratique sportive. Longtemps considéré à tort comme un être inférieur aux capacités intellectuelles et physiques limitées, il devient impensable pour la femme de pratiquer une activité aussi exigeante que celle du sport. Une conception que les autorités religieuses et civiles québécoises ont longtemps véhiculée en confinant la femme dans un rôle de soutien où toute émancipation est impossible. Malgré une certaine permissivité à l'égard de moments de récréation, ces derniers ne doivent pas être trop vigoureux pour ne pas endommager, voire annihiler les capacités reproductrices de celle qui doit voir à la survie de la race canadienne-française :

«La jeune fille sérieuse a une idée chrétienne de la vie. Elle sait que le Créateur l'a placée ici-bas, non pour vivre dans l'oisiveté ou pour dissiper son existence en vains plaisirs et peu convenables jouissances, mais pour remplir le rôle que la Providence lui a confié...La place de la femme, de la jeune fille, n'est donc pas sur les terrains de sport en petite tenue écourtée ou en culotte; elle a un rôle social autrement plus important à assumer.»⁴²⁴

Combiné à cette mission «attribuée» à la femme par Dieu et, faut-il le dire, par une société en quête de reproduction et de conservation de sa culture, une croyance persistante qui prétend que la femme est inférieure intellectuellement et physiquement selon l'idée

⁴²³ Marc-Adélar Tremblay ; Gerald Fortin, *Les comportements économiques de la famille salariée du Québec*, Québec : Les Presses de l'université Laval, 1964, p.202.

⁴²⁴ Abbé Nysten, *Le bonheur des familles*, 1904.

qu'elle ne possède pas les mêmes aptitudes physiques que l'homme. En effet, des affirmations médicales à l'effet que tout exercice qui s'accompagne de heurts, de chocs, de secousses est dangereux pour l'organe utérin⁴²⁵, et que le sport peut provoquer le durcissement des fibres et ainsi gêner la grossesse et l'enfantement⁴²⁶, viennent corroborer cette perception de la femme comme étant un être faible dont la participation au sport serait inappropriée. Cette image fort péjorative de la femme en fait un être de soumission, d'obéissance et de dévouement, un être qui n'est pas à l'égal de l'homme et qui ne peut prétendre aux mêmes responsabilités et libertés⁴²⁷. Elle doit ainsi s'éloigner du sport.

Viennent s'ajouter à l'attribution de ces incapacités sportives les tâches spécifiquement dévolues au rôle de mère. Elle doit pourvoir à l'éducation de ses enfants et s'acquitter des obligations ménagères. Le rôle naturel de la femme réside ainsi dans le soin du foyer et la formation de l'enfant. C'est en elle que repose le bonheur de la famille⁴²⁸, ce qui lui laisse peu de temps libre pour la pratique sportive. Très tôt, la jeune fille québécoise reçoit une éducation conçue en fonction de son futur rôle d'épouse, de mère et de ménagère.

En tant que responsable de la définition du rôle de la femme, l'Église s'oppose vivement à toute forme de féminisme dont le sport peut devenir un moyen d'expression. L'Église repousse le féminisme puisqu'il tire l'épouse hors de son foyer, supprime l'écart entre les sexes et se veut une déviation de l'esprit chrétien⁴²⁹. Il en va de même pour l'éducation des jeunes filles où les divertissements sont minimaux et sous bonne surveillance. Le sport devient de nouveau une menace pour le développement d'une spiritualité, en plus des torts irréparables qu'il peut causer à la femme. D'autant plus que, moralement, la femme sportive est excessivement mal perçue. Le sport est condamné parce qu'il permet le dévoilement du corps, la promiscuité des sexes, le scandale par les vêtements courts, des postures inconvenantes et parce qu'il demeure une activité frivole qui exige beaucoup de temps⁴³⁰.

425 Dr Boigey, 1927.

426 Dr Sellheim, 1931.

427 D. Turcotte, *Pour restaurer le foyer*, 1940

428 Désilets, *Pour la terre et le foyer*, 1926, p. 215.

429 L.-A. Paquet, *Le féminisme*, 1919, p.443.

430 Forest, *Notre américanisation par le sport*, 1937, p.120.

Ce discours dénigrant la femme sportive est la conséquence d'une réalité qui démontre que celle-ci, malgré ce qui est véhiculé, s'intéresse à l'activité sportive en tant qu'organisatrice mais aussi en tant que participante. Or, c'est précisément ce que dénoncent les autorités. Des textes et documents iconographiques confirment cette tendance et expriment le fait que la femme nord-américaine se veut sportive dans de multiples activités telles que le patinage, la crosse⁴³¹, le tir à l'arc, le canotage, les quilles, la bicyclette⁴³², le cheval⁴³³, le golf⁴³⁴, la balle-molle⁴³⁵ et le hockey⁴³⁶.

Il serait présomptueux d'avancer ici une date précise où la femme s'implique dans l'acte sportif même si l'on peut observer que, avant 1880, la présence sportive de la femme canadienne se veut très ponctuelle et sporadique en raison de l'inconvenance que cela provoque de même que par un habillement inapproprié à la pratique de sports⁴³⁷. Il est possible de noter une tendance de réaction, d'effet de surprise, de quasi-sensationnalisme, à chaque apparition sportive de la femme signifiant que sa participation n'est pas habituelle. Cette intrusion de la femme dans le milieu masculin du sport ne s'effectue évidemment pas avec force telles que l'ont démontré les courbes précédentes. Il est possible de déterminer que ce sont des femmes issues de la bourgeoisie anglophone qui se font les pionnières de la présence féminine en sport, au XIXe siècle, pour les mêmes raisons contextuelles que la présence masculine (par exemple : disponibilités de ressources, temps libre plus élevé que les femmes des autres classes sociales). La présence de ces femmes dans la pratique du sport ne se reflète cependant pas au sein de l'organisation sportive. Les femmes anglophones (ou provenant d'autres origines ethniques) que l'on y retrouve ont toutes une occupation socioprofessionnelle davantage issue de la bourgeoisie par affiliation (exemple : femme d'avocat ou fille majeure de notables) que par leurs occupations socioprofessionnelles (exemple : ménagère, sténographe, secrétaire, institutrice).

431 «Jeunes filles étudiantes du collège de Wellesley, à Boston, jouant à la balle. » *Police Gazette*, de New York, (26 janvier 1895).

432 «Une dame ne monte pas à bicyclette sans un costume-Costume de bicycle», *Le Soleil*, (14 juillet 1900), p.7.

433 *Le Soleil*, (1er octobre 1900), p.6.

434 *Le Soleil*, (4 juillet 1900).

435 «Les Canadiennes victorieuses», *Le Devoir*, (12 août 1939), p.11.

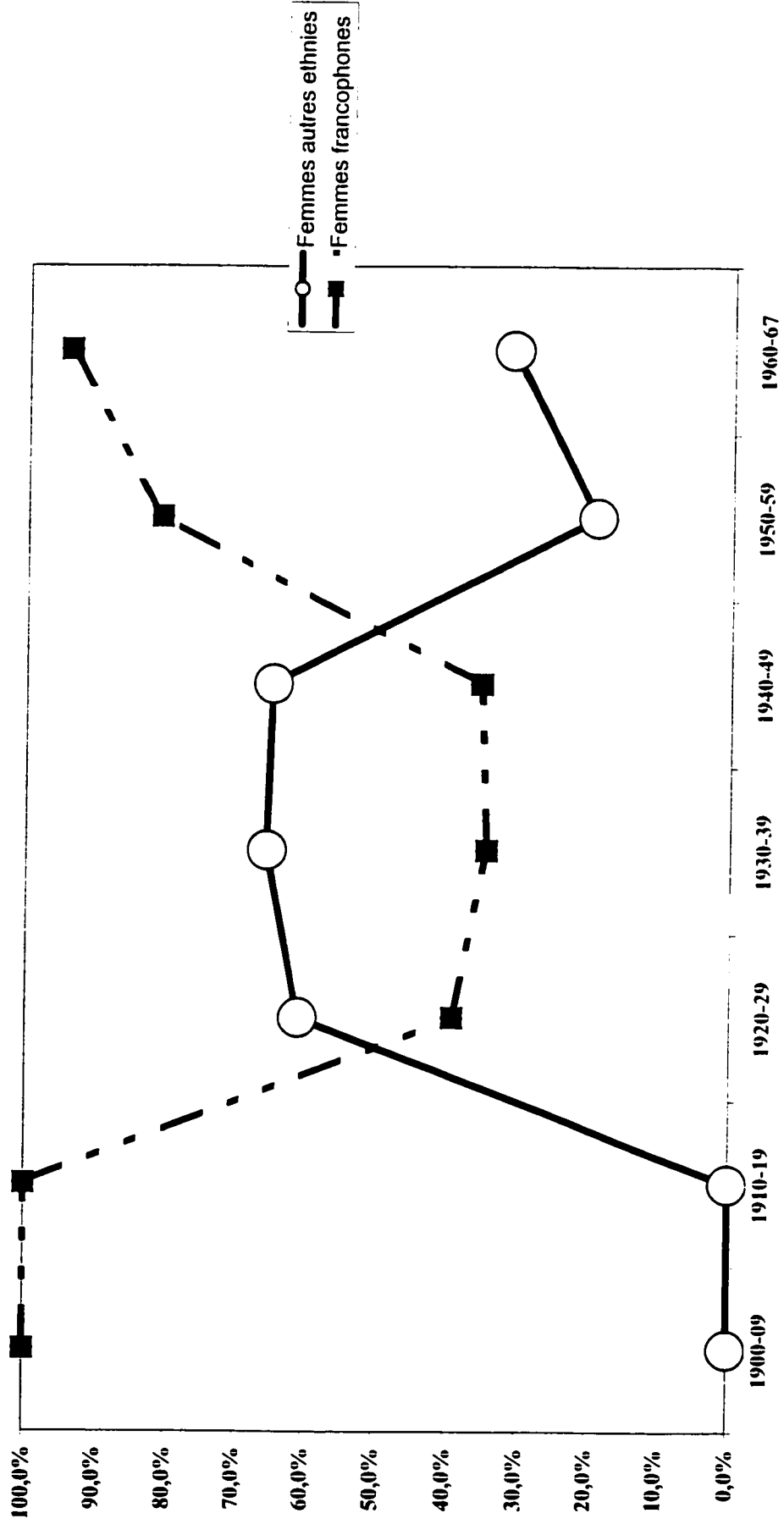
436 «Ligue Bell Telephone», *Le Devoir*, (10 février 1914), p.4.

437 Ann Hall, *Franc-jeu : vers l'égalité des sexes dans le sport au Canada*. Ottawa : Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 1982, p.34

D'ailleurs la présence de ces femmes provenant d'autres origines ethniques n'est pas constante. Au total, la femme francophone est celle qui s'implique le plus dans l'organisation du sport (voir graphique 19). Contrairement à certaines intuitions, le graphique 18 démontre que les femmes, essentiellement anglophones, se font relativement discrètes avant les années 1920. Ce qui surprend davantage est la présence des femmes francophones dès le début du XXe siècle. Celles-ci cèdent progressivement le pas aux femmes canadiennes-anglaises au cours de la période 1920-1940. Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale, dans la foulée de l'expansion de la participation sportive tant masculine que féminine, que la femme francophone redevient celle qui s'engage le plus dans la création d'organismes sportifs.

Cette recrudescence de la présence féminine peut être attribuée à la montée d'organismes à vocation altruiste. La figure 12 démontre qu'au moment où les femmes francophones augmentent de nouveau leur implication dans l'organisation du sport, 61% de celles-ci le font dans un élan d'altruisme. La figure 12 démontre en effet que les organismes tels que les OTJ, les loisirs, les services et comités de loisirs, qui ont nettement un caractère altruiste en rapport avec leur ouverture à plusieurs catégories sociales, sont les plus ciblés par l'implication féminine francophone. L'expansion de ce type d'organismes, telle que vu lors de l'explication idéologique, facilite cette augmentation féminine puisqu'ils cadrent mieux socialement avec la perception de la femme du moment. La proportion inverse, près de 40% au sein d'organismes à vocation individualiste, se veut également révélatrice d'une certaine polyvalence de la femme sportive puisqu'on les retrouve dans tous les modes organisationnels (par exemple : les clubs et les associations). L'implication dans des organismes altruistes permet à la femme de s'émanciper progressivement par une occasion, le bénévolat, autre que celle du travail rémunéré, qui, lui est une activité peu commune. Elle va néanmoins être tenue à l'écart de la vitrine qu'offre l'excellence sportive, laquelle est toujours sous une domination masculine anglophone.

GRAPHIQUE 18
Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des femmes francophones et des femmes provenant de d'autres groupes ethniques dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1900-1967)



GRAPHIQUE 19
Présence des femmes francophones et des femmes provenant de d'autres groupes ethniques dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1900-1967)

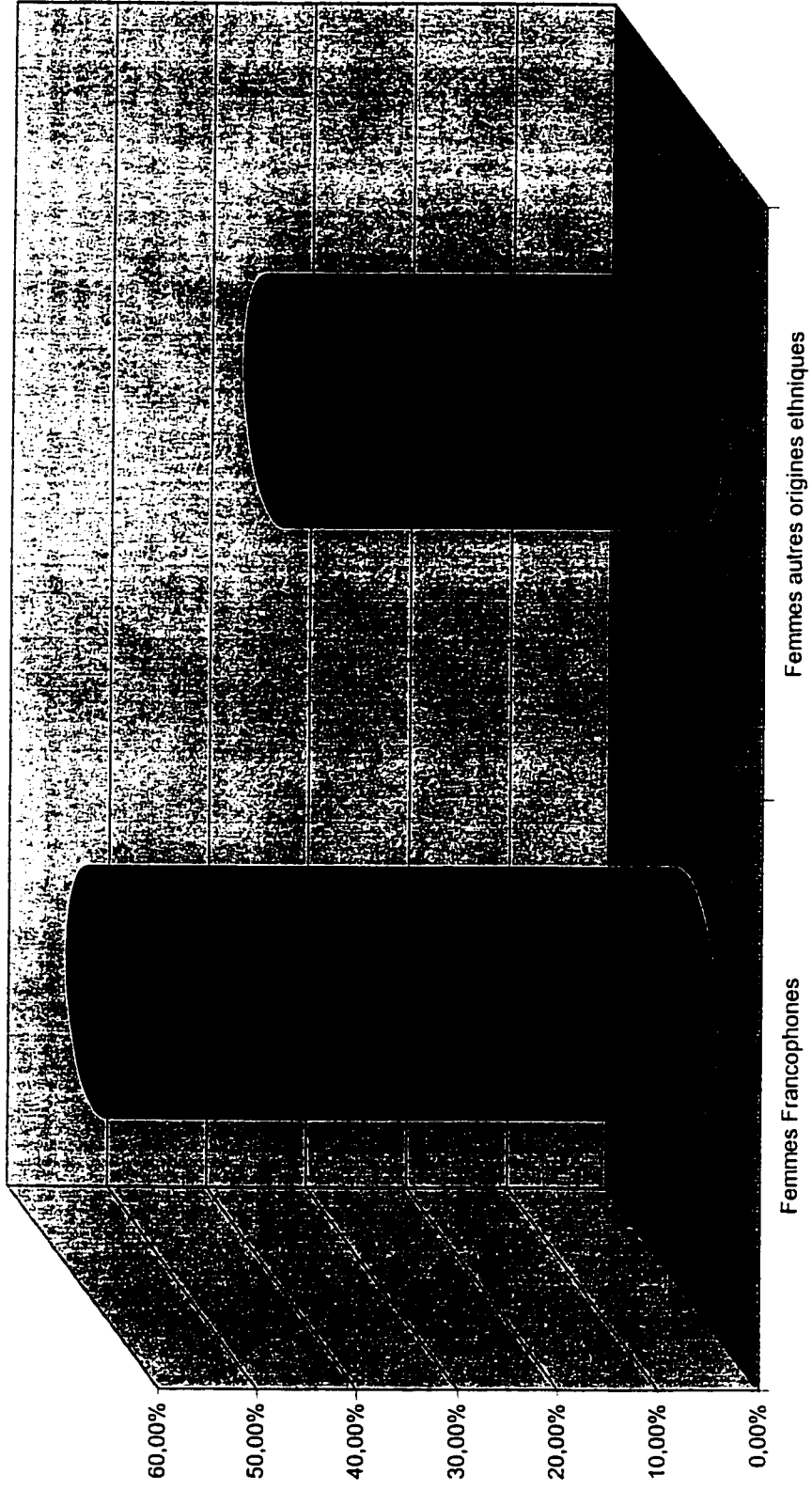
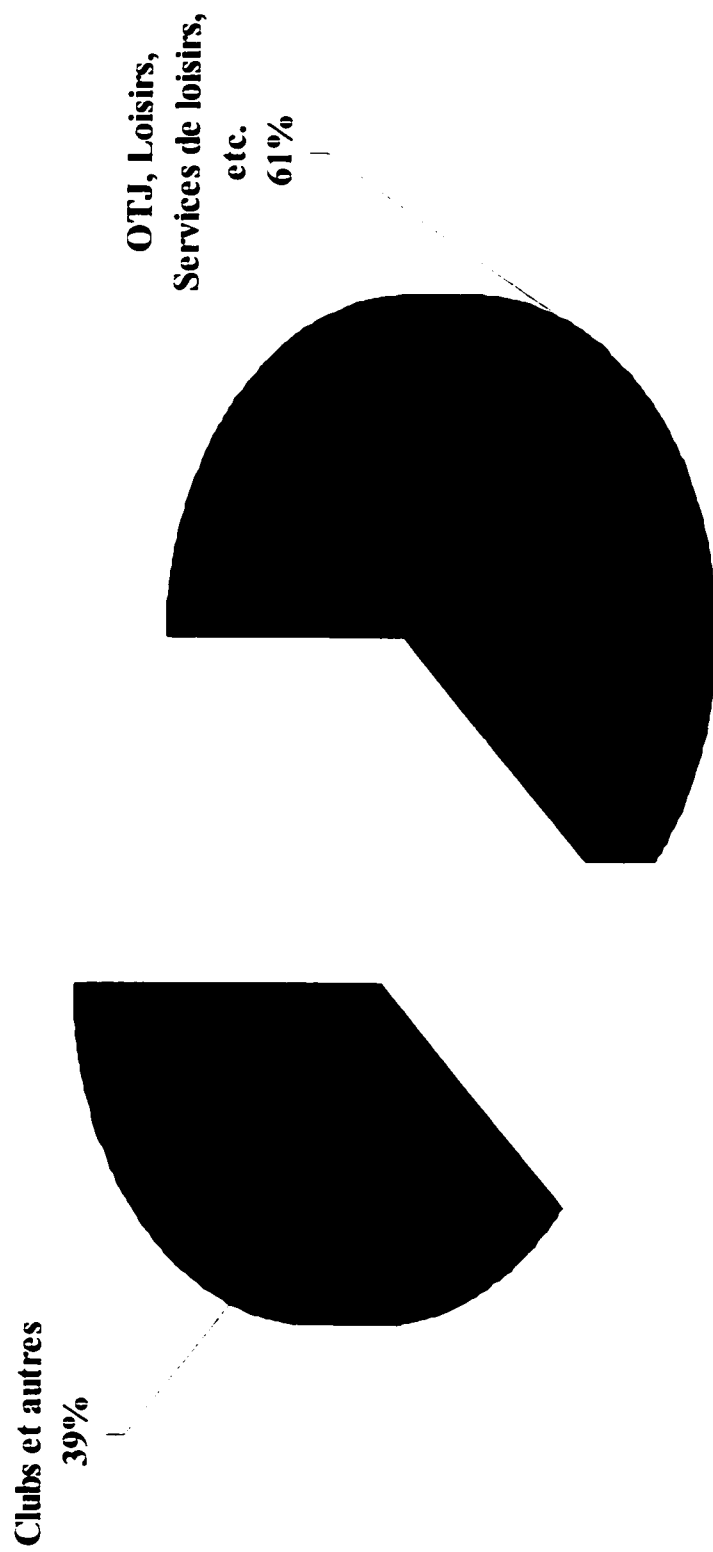


FIGURE XII
Type d'organismes sportifs où la femme francophone est présente de 1945 à 1967



L'image de la femme sportive va néanmoins se propager graduellement avec leur apparition lors des Jeux Olympiques de Paris en 1900. Dès 1920, le comité exécutif du C.I.O. accepte officiellement l'admission des femmes même si Pierre de Coubertin s'y oppose en s'appuyant sur le fait qu'une olympiade femelle serait impraticable, inintéressante, inesthétique et incorrecte⁴³⁸. De Coubertin publie en 1920 une «Charte de la réforme sportive» où il exige la suppression des femmes à tous les concours où des hommes prennent part⁴³⁹. Quelques mois avant sa mort, en 1937, il affirme encore que : «les femmes pratiquent tous les sports si elles le veulent mais qu'elles ne s'y exhibent point»⁴⁴⁰. Malgré cette prise de position du créateur des Jeux Olympiques modernes, le pourcentage de disciplines féminines inscrites au programme des Jeux Olympiques, et corrolairement celui de la participation sportive globale des femmes, suit une courbe croissante. La femme crée ainsi sa place au sein de l'excellence sportive.

L'incidence de cette visibilité mondiale de la femme sportive, surtout avec l'avènement de la télédiffusion des Jeux Olympiques de Rome en 1960, projette une image positive à laquelle vont adhérer certaines Canadiennes mais essentiellement en Ontario et un peu dans l'Ouest canadien. Confinée dans le rôle que lui a attribué le clergé, la femme québécoise tarde à suivre ce mouvement. Les années 1920 sont prolifiques pour la place de la femme sportive canadienne qui obtient une certaine reconnaissance en raison d'une popularité des équipes de basket-ball et de baseball féminines parrainées par des mécènes et auxquelles s'ajoute une présence radiophonique et journalistique⁴⁴¹. Même si cette percée de la femme canadienne n'a pas un puissant écho au Québec, on ne peut nier une quelconque influence par ce modèle qui transforme la perception de la femme. Toutefois, la présence significative de la femme sportive québécoise francophone en tant qu'athlète d'excellence n'est qu'un phénomène qui débute lors des années 1970 avec l'apparition des Jeux du Québec, et par l'arrivée, parfois massive, d'équipes sportives universitaires⁴⁴². Encore là, des règlements subsistent pour empêcher la présence de la femme dans certains

⁴³⁸ Monique Berlioux, *Olympica*, Paris : Flammarion, 1964, p.72 (671p).

⁴³⁹ *Ibid.*, p.129.

⁴⁴⁰ Marie-Thérèse Eyquem, Pierre de Coubertin-L'épopée olympique, Paris : Calmann-Lévy, 1966, p.234 (298p.)

⁴⁴¹ Hall, *op.cit.*, p.37.

⁴⁴² En 1971, l'Université de Sherbrooke innove en intégrant sept équipes féminines dans le réseau sportif interuniversitaire provincial et canadien constituant ainsi une forme d'excellence sportive pour la femme. «Innovation majeure dans les sports interuniversitaires : représentation féminine dans sept disciplines», *La Tribune*, (14 septembre 1971).

bastions sportifs masculins, tels que le hockey sur glace⁴⁴³. La progression de la femme au sein de l'excellence sportive est ralentie, au cours des années 1970 et 1980, par des facteurs sociaux et psychologiques tels que la perte de la féminité par l'entraînement excessif de même que par l'usage de produits dopants.

Le parcours de la femme au sein de la collectivité québécoise, tant dans le domaine sportif que dans le domaine global, en est un de persévérance. En effet, malgré les multiples embûches, propres à une société patriarcale, dont la perception négative à l'endroit de la femme sportive, cette dernière a continué de persister dans l'acceptation de sa présence. Plus récemment, des athlètes telles que Manon Rhéaume ont ébranlé des châteaux forts de la masculinité et ne sont que des fragments d'un bouillonnement constant où la femme s'impose. Il est toujours exceptionnel de voir une femme réussir dans un monde de chasse-gardée masculine (par exemple : le milieu des affaires, la politique). Le sujet est alors abondamment traité car la femme affronte et surpasse des hommes sur leur propre terrain, ce qui est difficilement réalisable dans le sport puisqu'il existe encore deux réseaux parallèles. L'ouverture à la femme est restreinte puisque la mixité est quasi-inexistante. Le fait sportif féminin est toléré en autant que les femmes s'organisent entre elles. La femme qui réussira à non seulement briser des barrières participatives, mais à devenir la meilleure sur un circuit sportif masculin, deviendra un puissant symbole pour le reste des femmes. Le sport est donc à nouveau utilisé à des fins précises. Par la notoriété, variable toutefois, que permet la performance sportive, la femme acquiert peu à peu des parcelles d'un territoire autrefois exclusivement masculin. À un point tel que, selon certaines études, l'amélioration de la performance serait plus rapide chez la femme que chez l'homme⁴⁴⁴.

Encore de nos jours, l'affirmation du fait sportif féminin et de la femme en général n'est pas complète et, malgré des progrès notables, il y a encore beaucoup à faire. Une déclaration des Nations Unis affirmait d'ailleurs que l'égalité des sexes constituait le dernier grand défi du XXe siècle⁴⁴⁵. Au même moment, le C.I.O. souhaite accueillir plus de femmes dans ses rangs⁴⁴⁶ en raison d'une sous-représentation de celles-ci dans des postes de direction. À l'heure où cet organisme modifie le programme olympique avec l'ajout de

443 En 1976, le cas est probant d'une fillette de sept ans qui tient à pratiquer le hockey sur glace et qui s'en voit exclue en raison d'une restriction qui se retrouve dans les règlements de l'Association québécoise du hockey mineur. «Une fillette qui tient à jouer au hockey», *La Presse*, (29 novembre 1976), p.A-13.

444 Voir à ce propos l'ouvrage de B. Errais, *La femme d'aujourd'hui et le sport*, Paris : Amphora, 1981, 141p.

445 «Femmes : la Chine joue son rôle avec bonheur», *Le Soleil*, (5 septembre 1995), p. A-16.

446 «Le CIO souhaite plus de femmes dans ses rangs», *Le Journal de Québec*, (27 septembre 1995), p.77.

disciplines féminines (par exemple : le hockey, la balle-molle, le curling), la tendance doit se maintenir au niveau organisationnel. Même si le fait sportif féminin est plus acceptable aujourd'hui, certaines résistances persistent. Le parcours fût long et ardu comme pour l'ensemble des secteurs où la femme décide d'affirmer ses droits. Il s'en trouve encore pour propager des conceptions de celles-ci s'approchant de celles énoncées précédemment par le clergé québécois. Argumentation difficilement acceptable dans la mesure où elles se basent sur la supposée infériorité physique de la majorité des femmes par rapport à l'homme pour considérer que la place de la femme sportive est à la maison et non pas sur celle d'un pur-sang⁴⁴⁷, par exemple. De façon encore plus significative, certains affirment, encore en 1988, que «la femme a été créée pour se soumettre à son mari»⁴⁴⁸! Du même souffle, un paradoxe se forme à la vue de femmes s'affrontant dans une arène de boxe. Soudainement, le schème identifiant la femme, même moderne, s'écroule en morceaux. La grâce et la féminité sont lézardées. En 1993, la justice américaine, au nom des droits de la personne, dû d'ailleurs se prononcer sur les lois régissant l'interdiction pour les femmes de prendre part à ce sport.⁴⁴⁹ À ce titre, aucune législation sur le sport n'aura tant fait pour la femme sportive que le Title IX américain dont nous avons précédemment traité. La date de son instauration, 1972, est significative d'un changement majeur de perception et d'une ouverture à l'égard de la femme en tant qu'individu ayant des droits égaux à ceux de l'homme, dont celui de la pratique sportive.

4.3.2 La présence masculine

La place de la femme sportive francophone est aussi conditionnée par le jeu de pouvoir, de prise de contrôle de l'organisation sportive entre les hommes francophones et ceux provenant d'autres groupes ethniques. Puisque la plus grande partie de ces groupes non-francophones est constituée d'individus anglophones, nous utiliserons ce dernier terme afin de ne pas alourdir le texte. Tout comme pour l'analyse comparative entre les ethnies féminines, la seule donnée disponible demeure le prénom et le nom de chaque individu contenu dans les actes d'incorporation. Il est évidemment risqué de composer avec l'attribution d'un substantif puisque celui-ci est conditionné par des facteurs culturels intra et extra familiaux. Il faut tout de même s'aventurer dans une telle entreprise afin d'établir

447 «Le sexe féminin n'a pu encore en 1968 briser la barrière des jockeys masculins», *Le Devoir*, (31 décembre 1968), p.14.

448 «La femme a été créée pour se soumettre à son mari», *Le Soleil*, (16 mars 1988), p.S-9.

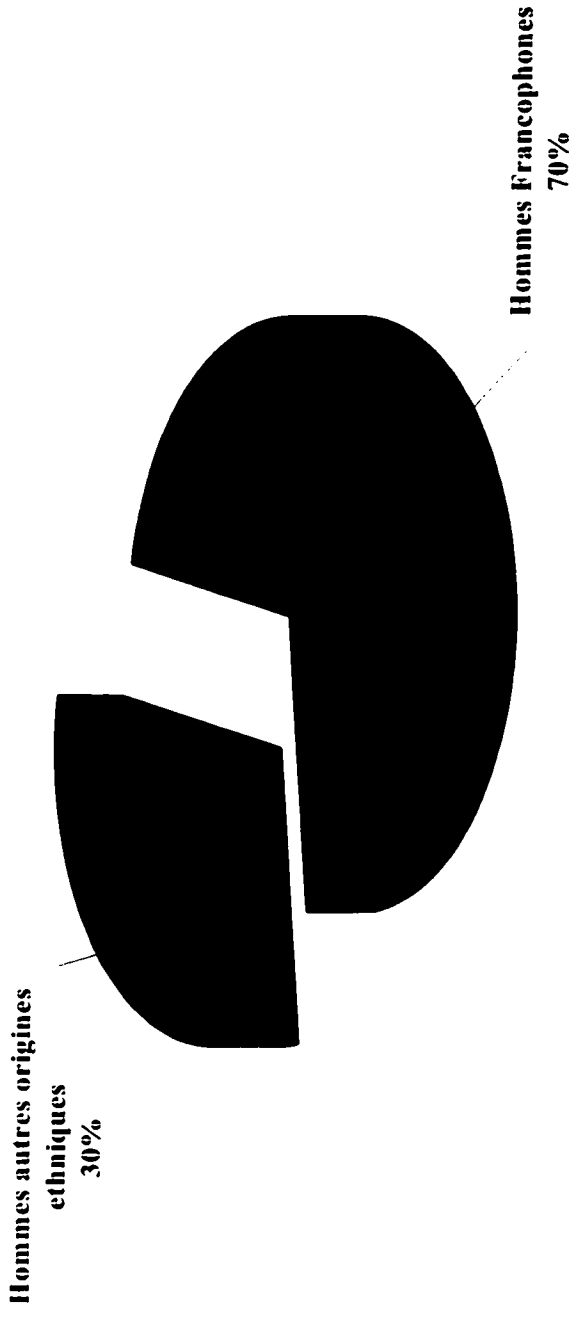
449 «Les femmes et la boxe : la justice américaine saisie», *La Presse*, (10 mars, 1993), p.2.

des tendances qui permettent une image plus claire de la réalité du moment. C'est pourquoi il faut davantage traiter ici d'individus ayant un nom à consonance francophone ou anglophone. La méthode retenue pour cette sélection est fort simple mais à la fois périlleuse. Le premier critère est le nom de famille confirmé par le prénom. En cas de doute (par exemple : Jocelyn East), le prénom devient le déterminant principal puisqu'il implique une spécificité culturelle. Si celui-ci est francophone, l'individu est classé parmi les francophones malgré un nom de famille d'une autre consonance. Le processus est le même dans les cas, plus rares, où un prénom non-francophone est combiné à un nom de famille francophone (par exemple : Mathew Bélanger). Il faut donc s'aventurer avec prudence sur ces données statiques et il est certain que la justesse de l'interprétation de chacune des locutions nominales comporte des lacunes. Toutefois, dans l'ensemble, ces erreurs s'avèrent peu significatives en raison des écarts obtenus et il s'agit de la seule méthode qu'il est possible d'utiliser pour la détermination des origines ethniques, avec toute la prudence qu'un tel projet comporte.

Tout comme pour le cas de la femme, les propos qui suivent ont pour objectif de vérifier s'il est juste de considérer que les francophones sont victimes de discrimination face aux anglophones en rapport avec le fait sportif. Le jeu de l'ouverture et de la fermeture se présente de nouveau comme le principal vecteur de cette interprétation.

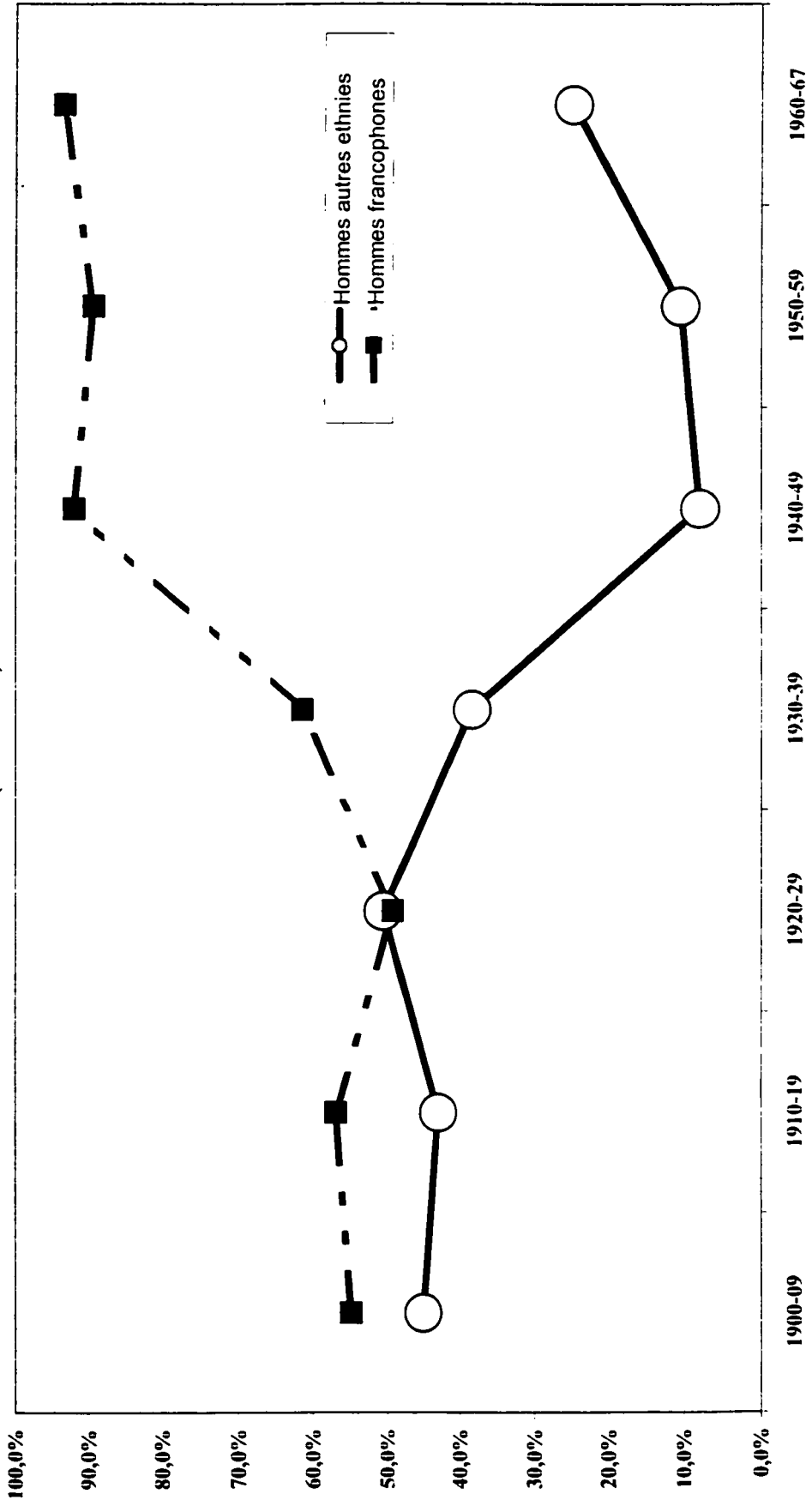
Nous avons précédemment observé, lors de l'explication idéologique, l'existence d'un réseau sportif francophone parallèle au réseau celui anglophone et au réseau offert par le clergé. Même si des croisements sont possibles entre ceux-ci, ils demeurent essentiellement distincts selon leur perception du sport. En raison de la présence de ce système sportif francophone, il est peu surprenant de constater que 70% des hommes qui créent les organismes sportifs soient d'origine francophone (voir figure 13). Par contre, le moment où les francophones se manifestent est relativement nouveau.

FIGURE XIII
Présence des hommes francophones et des hommes provenant de d'autres groupe ethniques dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1900-1967)

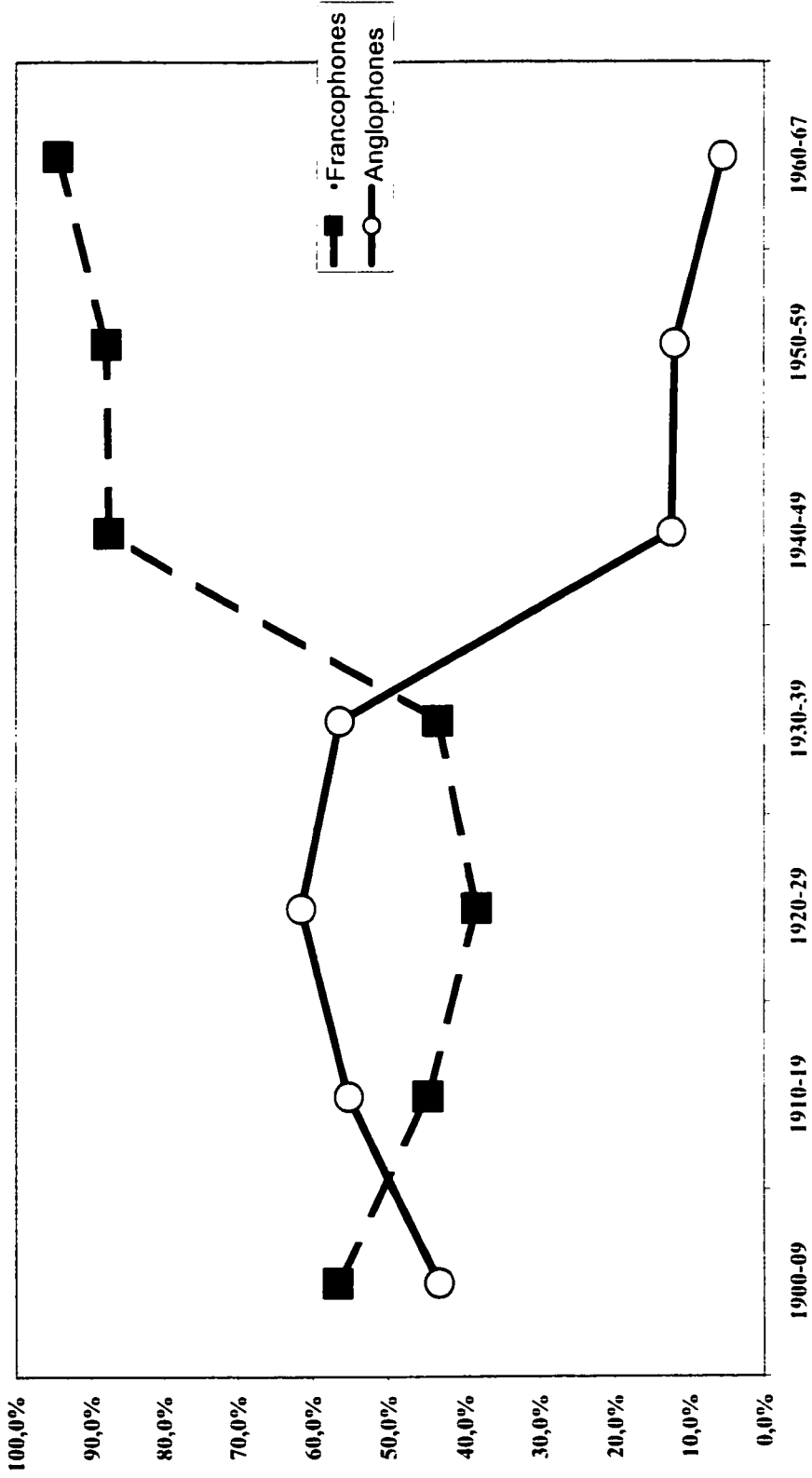


En raison de la puissance du réseau sportif anglophone et de leur contrôle de l'excellence sportive avant les années 1960, l'intuition est de croire à une faible représentation des francophones au sein de l'institution sportive avant cette période. La création du réseau sportif francophone exprime le contraire, ce qui est confirmé et précisé par le graphique 20. Ce dernier démontre en effet que les francophones se trouvent en majorité dans l'organisation du sport au cours des années 1930. On peut observer que, dès le début du XXe siècle, le fait francophone surpasse le fait anglophone. Ceci s'explique par une consolidation du réseau anglophone en place depuis le milieu du XIXe siècle. De multiples pratiques sportives sont bien organisées au niveau local et régional en plus de posséder un accès à l'élite canadienne et à la participation aux grands jeux internationaux. Le système anglophone est dans une sorte de période latente où la prolifération des organismes est ralentie. D'ailleurs, à cette période, la différence entre les deux groupes ethniques n'est que de l'ordre de 10% en moyenne. Après le quasi-équilibre des années 1920, la croissance du réseau francophone apparaît nettement. À compter de cette période, le nombre de francophones impliqués dans le modelage de l'institution sportive demeure nettement supérieur aux anglophones. Ce moment correspond à la prolifération des Œuvres de Terrains de Jeux (O.T.J.) suivi de la municipalisation du loisir par les services et comités municipaux. Cette courbe est directement proportionnelle à celle concernant l'occurrence des organismes avec un titre à consonance francophone en rapport avec ceux anglophones (graphique 21). Les années 1930 annoncent le déclin des organismes anglophones au moment où les individus francophones s'imposent de plus en plus. Il est à noter que, paradoxalement, cette expansion de l'implication des francophones dans le sport au cours des années 1930 s'effectue avec une majorité d'organismes ayant une appellation anglophone. Cette période coïncide réellement avec le moment où les francophones prennent le contrôle de leur organisation sportive, exception faite de l'excellence, où la structure anglaise domine encore et, faut-il le dire, est minimalement ouverte aux Canadiens français qui désirent progresser sur la spirale et la pyramide sportive.

GRAPHIQUE 20
Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des hommes francophones et des hommes provenant de
d'autres groupes ethniques dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois
(1900-1967)



GRAPHIQUE 21
Comparaison entre les pourcentages des organismes ayant une consonance francophone et ceux anglophone dans les titres des actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1900-1967)



L'absence francophone de cet espace sportif, combinée au manque de ressources (équipements, intervenants) tant décrié au cours des années 1960, fausse l'image d'un groupe social dans son rapport au fait sportif. La tendance devient d'ignorer l'existence des prémisses du sport francophone québécois qui s'instaurent progressivement dès le début du XXe siècle afin de tout ramener à une période de changements sociaux radicaux, celle de la révolution tranquille.

Comme il en a été brièvement question lors de l'explication idéologique, la présence canadienne-française au sein de l'excellence sportive est relativement faible avant les années 1970. Dès 1906, les journaux déplorent la faible représentation des Canadiens français aux Jeux Olympiques et se scandalisent des piètres résultats obtenus par un groupe social perçu comme un peuple d'hommes forts⁴⁵⁰ en raison des succès des Louis Cyr, Jos Montferrand et autres colosses. On salue alors les initiatives d'individus qui souhaitent mettre sur pied des «clubs athlétiques canadiens-français»⁴⁵¹. L'étude de Landry, Boileau, et Trempe, sur les Canadiens français et les grands Jeux internationaux (1908-1974) démontre que, pour cette période, la part des francophones sur les équipes nationales est inversement proportionnelle à leur supériorité démographique. En une seule occasion, lors des Jeux olympiques d'été de Londres en 1948, le taux de participation globale (jeux d'hiver et d'été confondus) s'est élevé au-dessus des 10 % (14.6%). Pour les Jeux du Commonwealth, anciennement les Jeux de l'Empire, le maximum fût de 19.4% à Auckland en 1950 tandis que celui des Jeux Pan-américain fût de 11.8% en 1963 à Sao Paulo⁴⁵².

Outre les considérations socioéconomiques et celles maintes fois citées du manque d'intérêt des francophones à l'égard de l'excellence sportive, il importe de préciser que peu d'organismes offrent les possibilités pour un athlète canadien-français de gravir les niveaux menant à l'excellence sportive internationale. Le niveau de pratique devient à nouveau dépendant des structures disponibles. Certains moments indiquent toutefois une volonté d'établir les fondations d'une élite sportive spécifiquement francophone en retenant pour modèle celui du système anglophone. En 1951, seule la Palestre nationale, le Centre Saint-

⁴⁵⁰ Donald Guay cité dans Pierre Brodeur, «La pratique sportive des Québécois : constats et problématiques» *Desport*, janvier-février 1979, p.9-16.

⁴⁵¹ «Un club athlétique : Les Canadiens-français s'organisent», *La Patrie* (5 mai 1894), p. 8.

⁴⁵² Roger Boileau, Fernand Landry, Yves Trempe, «Les Canadiens français et les grands Jeux internationaux (1908-1974)» dans Richard S. Gruneau; John G. Albinson, *Canadian sport : Sociological perspectives*, Don Mills : Addison-Wesley, 1976, p.141-169.

Jean-Baptiste et le Centre des loisirs Immaculée-Conception, tous trois de Montréal⁴⁵³, offrent une structure d'accueil potentielle au développement d'une élite sportive canadienne-française.

4.3.3 L'A.A.A.N, la Palestre nationale et le développement de l'élite sportive francophone

L'Association Athlétique d'Amateurs Nationale, organisme exclusivement canadien-français, utilise l'acronyme A.A.A.N. Cette appellation, similaire à celles utilisées par les organismes multisports anglophones (par exemple : la M.A.A.A.), reflète une volonté d'élévation sociale et sportive au même niveau que les puissantes associations canadiennes-anglaises. Une direction qui se veut paradoxale en ce sens qu'elle implique à la fois un mimétisme et une distinction ethnique. C'est en 1894, à Lachine, que des hommes d'affaires fondent cet ancêtre de la Palestre Nationale. Les clubs de l'A.A.A.N. portent volontairement et sans aucune retenue le sobriquet de «National», substantif fort significatif du souhait de certains individus d'affirmer la force de la race canadienne-française par le sport. Les dirigeants de cet organisme énoncent clairement leur idéologie élitiste en voulant grouper sous un seul drapeau les éléments si nombreux et si variés de la race canadienne-française⁴⁵⁴. Pourtant, ceux-ci n'hésitent point à admettre dans leurs rangs francophones des individus provenant de groupes ethniques différents si leurs capacités athlétiques peuvent leur permettre de supplanter les anglophones. L'A.A.A.N. se défend en expliquant paradoxalement que le mot et le drapeau «National» peuvent donner abri à toutes les nationalités qui habitent le sol du Canada !⁴⁵⁵ Sauf, évidemment, les anglophones. Comme quoi, l'appât de la victoire sportive outrepassa les valeurs sociales et ethniques.

Affublés de multiples problèmes financiers, les succès de cet organisme sont ponctuels : deux athlètes de l'A.A.A.N. participent aux Jeux Olympiques de Stockholm en 1912 et le club de crosse, principale activité de l'association, remporte le championnat canadien en 1910 faisant la fierté de milliers de Canadiens français qui s'identifient à la

⁴⁵³ Gilles Janson, «Historique du Centre Immaculée-Conception», dans *Répertoire numérique détaillé du fonds du Centre des loisirs Immaculée-Conception*, Montréal : UQAM, publication no 32, mars 1988, p.15.

⁴⁵⁴ Gilles Janson, «Historique de la Palestre Nationale», dans *Répertoire numérique simple du fonds de la Palestre Nationale*, Montréal : UQAM, publication no 33, mars 1988, p.10.

⁴⁵⁵ «Tribune Libre-À chacun le sien-La direction du National s'explique», *La Patrie* (25 octobre 1899), p.2.

victoire qu'à la défaite de leurs favoris⁴⁵⁶. Mais le principal projet qui émane de cette structure est la construction d'un centre sportif pour les Canadiens français. Une intention qui se concrétise en 1918 avec l'ouverture de la Palestre Nationale. Les clubs de sports «National» deviennent synonymes de clubs «canadiens-français et catholiques». De multiples rencontres les opposent à des athlètes de nationalité et de religions différentes⁴⁵⁷. Affectueusement nommé le «National» et porteur d'un cachet politique, cet organisme devient une «grande association canadienne-française» aux yeux des médias de l'époque⁴⁵⁸.

La Palestre Nationale, qui succède à l'A.A.A.N., est instaurée comme un vecteur important dans une tentative d'établissement d'un réseau de promotion et de développement de l'excellence sportive francophone au cours des années 1940-1950. Le manque de ressources et de conscience sociale à cet effet fait cependant obstacle à cette intention⁴⁵⁹. Jusqu'à sa disparition en 1978, la Palestre Nationale doit composer avec le constant problème du financement. Outre quelques soubresauts, les quelque 80 années de son existence se sont accomplies sous un règne de précarité économique. Il s'agit d'une autre conséquence de cette idéologie sportive hybride hésitant entre le développement des loisirs et celui du sport au sein d'une société lente à reconnaître les bienfaits du sport pour le développement des individus. Sûrement influencé par la structure cléricale de l'A.C.J.C. (Action Catholique pour la jeunesse canadienne), qui vient en aide financièrement à la Palestre, le sport doit côtoyer des activités sociales et culturelles telles que concert, théâtre, et expositions d'artisanat, et ce même au sein de cet organisme qui dit se consacrer au développement de l'excellence⁴⁶⁰. Dans ce contexte, il est peu surprenant que le système sportif anglophone, en meilleure santé financière et nettement plus axé sur la réalité sportive, ne soit aucunement menacé dans son contrôle de l'excellence sportive québécoise.

La dénonciation de la faiblesse de l'élite sportive canadienne-française s'insère dans l'affirmation d'un identitaire francophone puisque l'on tente de corriger le tir en palliant à des lacunes qui inculquent une dimension d'infériorité à l'image du Canadien français. Dans de multiples textes, les performances des athlètes ou participants canadiens-français sont constamment mises en valeur sous un aspect comparatif avec celles des anglophones.

456 Janson, «Historique de la Palestre Nationale», *op.cit.*, p.10.

457 *Ibid.*, p.13.

458 «Assemblée du National», *Le Devoir*, (22 mai 1917), p.4.

459 Janson, «Historique de la Palestre Nationale», *op.cit.*, p.15.

460 *Ibid.*, p.13-14-15.

Il ne faut surtout pas douter des capacités athlétiques canadiennes-françaises qui sont en mesure de figurer avec honneur face aux clubs anglais⁴⁶¹ qui composent l'essentiel des multiples ligues sportives⁴⁶². Lorsqu'un francophone remporte la victoire face à des adversaires d'origines ethniques différentes, le triomphe prend des allures de victoires «nationales»⁴⁶³. Il est utilisé pour l'avancement d'un ou du sport «canadien-français» ou à tout le moins pour développer un intérêt dans le reste de la société francophone⁴⁶⁴. La recherche d'une affirmation identitaire par le rendement sportif est nettement palpable. La simple intention de créer un organisme sportif canadien-français suscite des réactions qui projettent à l'avant-scène un sentiment d'infériorité. Cet article de 1911 est fort révélateur de l'utilisation du sport en tant qu'agent émancipateur pour un groupement :

«La dernière réunion de la balle Berthelot a réveillé pour ainsi dire l'opinion publique ; l'écho qui s'en est répercuté dans les différents quartiers de la ville a démontré à toute notre population la nécessité de cette fondation d'une œuvre réellement sociale et en même temps indispensable de nos jours...Il nous semble que quelques-uns n'ont pas encore réalisé toute l'importance de la compréhension de cet esprit d'initiative national lequel devrait nous animer en toutes circonstances... en fin de compte nous aurons l'élément nécessaire pour entreprendre, pour poursuivre et pour réaliser tout projet qui serait de nature à augmenter notre prestige, à faire multiplier nos institutions et à éteindre à jamais l'apathie d'antan...»⁴⁶⁵

Voilà un bien lourd mandat pour une simple association sportive canadienne-française qui devient porteuse d'un espoir d'affirmation sociale par le sport. Une affirmation sportive difficilement réalisable tant que le pouvoir en place au sein des organismes dirigeant l'élite canadienne est anglophone. Ce n'est vraiment qu'à compter des années 1960 que les francophones parviendront à modifier l'ordre du pouvoir et à ainsi étaler le prestige de leur élite sportive. En clair, l'intervalle 1960-1976 sera la prise de contrôle répondant à de multiples cris d'alarme lancés au cours de la période d'expansion du sport et canalisant toujours les conflits autour de considérations ethniques basées sur la

461 «Nouveau club de hockey», *L'Électeur*, (9 novembre 1894).

462 «Hockey-Ligue Canadienne», *Le Soleil* (10 décembre 1900), p.4.

463 «Un triomphe national : Quatre membres du Montagnard décrochent le titre de champion», *La Patrie* (18 février 1901), p.2.

464 «Un club de Canadiens-Français», *La Patrie* (18 avril 1903), p.2.

465 «Athlétisme : La question du jour», *L'Action Sociale* (13 mars 1911), p.7.

faiblesse de l'élite sportive francophone face à celle anglophone. Une dynamique identitaire exigeant éventuellement une intervention étatique en la matière.

Cette période de l'après-guerre, faste pour le développement du sport et de l'élite, insère davantage le phénomène au sein de la culture québécoise. Le sport tient une large place dans les médias québécois francophones en animant tant les conversations journalières, les journaux, les radios et les débuts de la télévision. Il occupe les jeunes en leur procurant rêve et ambition en plus de créer certains emplois plus ou moins rémunérateurs⁴⁶⁶. Les bienfaits du sport pour la santé des individus sont de plus en plus reconnus et acceptés chez les francophones. On chemine vers une intervention gouvernementale que concrétisera le processus d'institutionnalisation. La question de l'équilibre de la représentation canadienne-française sur les équipes nationales canadiennes en rapport avec le poids démographique du Québec (environ 30%) reste constante et devient un argument politique s'insérant au sein d'un courant nationaliste en croissance. L'objectif de placer 30% de francophones sur les équipes nationales devient obsessionnel et utopique au sein d'un groupe social intéressé par le sport, mais moins par l'excellence sportive. Cette barrière nominale est constante et il ne suffit plus de l'atteindre au sein des délégations canadiennes lors des grandes rencontres sportives internationales, mais également d'accroître ce nombre au sein des ligues et des équipes sportives essentiellement dirigées par des anglophones⁴⁶⁷. Lors des Jeux Olympiques de Montréal en 1976, le slogan du 30% sera d'ailleurs le leitmotiv de Mission Québec '76, un organisme voué à atteindre cette représentation québécoise au sein de la délégation canadienne.

Ces constats du fait que les Canadiens français ne sont pas préparés pour le sport amateur⁴⁶⁸, que le Québec est un pays sous-développé en matière de sport⁴⁶⁹, et que les Anglais nous sont supérieurs en sport⁴⁷⁰, sont tous conditionnés par une mentalité, une idéologie conservatrice retardant une implication soutenue, mais non contrôlante, de la part de l'appareil étatique. Une absence d'implication qui explique les retards de la société québécoise dans de multiples domaines dont celui de l'excellence sportive, mais non pas de

⁴⁶⁶ Gérard Gosselin, «Cavalcade Sportive», *Le Devoir*, (27 novembre 1953), p.10.

⁴⁶⁷ «Notre part dans les sports», *Le Devoir*, (10 avril 1961), p.4.

⁴⁶⁸ Gérard Gosselin, «Triste bilan des jeux de la jeunesse : Les C-F ne sont pas préparés pour le sport amateur», *Le Devoir* (21 juin 1965), p14.

⁴⁶⁹ Jacques Dupont, «Dans les sports, Le Québec est un pays sous-développé», *L'Indépendance*, (1^{er} février 1966), p.4.

⁴⁷⁰ Bernard Dagenais, «Les universitaires intellectuels boudent-ils le sport ?», *La Parie*, (5 novembre 1967).

l'ensemble de la pratique sportive. Un discours intuitif généralisé imprègne, à tort, le système sportif francophone d'une réalité qui est davantage celle de l'excellence sportive. Une perception d'une infériorité constante, écrasante, basée sur le fait que le pouvoir est anglophone. Nous venons de démontrer toutefois que les organismes et les fondateurs francophones dominant en fait depuis les années 1930. La faiblesse de l'élite sportive québécoise, vitrine du sport, déforme ainsi la réalité et un identitaire francophone qui demeure soumis et conforté dans une forme de mentalité d'assiégés.

L'affirmation nationale par le sport est donc amoindrie par la faiblesse de cette élite ce qui justifie la quête obsessionnelle de champions canadiens-français. Celle-ci constitue un sujet d'humiliation et aussi de perplexité pour ceux qui voudraient voir leur pays conserver dans ce domaine la belle réputation dont il jouit sur d'autres plans⁴⁷¹. Dans ce contexte, les premiers athlètes canadiens-français à s'imposer sur la scène sportive canadienne et internationale sont portés en héros par une gloire à saveur nationaliste. Ils deviennent en fait les vedettes francophones d'un système anglophone où le sport professionnel, tout comme l'excellence sportive, sont sous le joug anglophone. Les Maurice Richard, Louis Cyr et autres sont propulsés au rang de symbole par des médias en quête de sensation mais aussi d'affirmation sociale. Lorsqu'on exprime le fait que Maurice Richard ait été plus qu'un hockeyeur hors pair en étant érigé en symbole de la race canadienne-française⁴⁷², l'argument est acceptable mais il y a une marge à respecter. Tout comme cette propension à consacrer l'émeute de 1955⁴⁷³ comme l'élément déclencheur de la révolution tranquille. Voilà une nette exagération. De l'appui partisan et identitaire envers un athlète qui apporte une satisfaction par procuration à l'expression d'un nationalisme politiquement fort et viable, il y a un pas énorme que d'aucuns n'hésitent pas à franchir dans l'euphorie de la victoire. Même si cette sempiternelle comparaison sportive entre les performances francophones et anglophones subsiste, elle ne fait pas, des chauds partisans des équipes canadiennes-françaises, des séparatistes purs et durs. Les Canadiens anglais et les Canadiens français ont éventuellement besoin un de l'autre pour l'expansion sportive. L'un possède le pouvoir et l'autre apporte la masse.

471 Renaude Lapointe «Des champions canadiens-français ?», (19 août 1968).

472 «Le sport d'élite au Québec», *L'Action-Québec* (29 avril 1971), p.23.

473 Émeute du 17 mars 1955 où une foule de plusieurs milliers de personnes protestent contre la suspension infligée à Maurice Richard par le président anglophone de la Ligue Nationale de hockey Clarence Campbell. Plusieurs journalistes et auteurs ont considéré cet instant comme un moment d'affirmation et de protestation des Canadiens français face au pouvoir anglophone et qui allait éventuellement engendrer la Révolution Tranquille, thèse que nous ne soutenons pas ici.

Cette perception de la faiblesse de l'élite sportive canadienne-française et du fait que, en général, le Canadien français ne participe pas et demeure spectateur des exploits des autres⁴⁷⁴ est le reflet d'une société sportive embryonnaire incapable de structurer ses acquis pour le développement d'une élite représentative. D'où un retard institutionnel puisque les ressources provenant de l'implication des individus doivent converger en ce sens afin de compléter l'institutionnalisation de l'objet. Frustrés dans les possibilités de prendre part aux rendez-vous sportifs d'importance par un puissant système anglophone structuré en conséquence, coincés par une hybridité idéologique qui conduit à une absence de regroupement et de leadership, les Canadiens français alimentent, en somme, un système sportif primaire et inachevé. Au lieu de structurer conjointement un réseau viable, de multiples organismes évolue égoïstement, conditionnés qu'ils sont par une vision à court terme dénuée de plan de développement. Comment blâmer ces dirigeants puisque la majorité d'entre eux sont des bénévoles accomplis, dédiés à la cause de leur organisme, mais, sauf exception, sans aucune formation sportive et administrative.

L'ensemble de ces facteurs, combinés au manque d'intérêt de la société québécoise envers le développement de l'excellence sportive, dénotent une immaturité sociopolitique⁴⁷⁵. Celle-ci conditionne des décisions peu enclines à s'investir dans la formation d'athlètes d'élite qui pourraient fièrement porter l'étendard canadien-français si cher aux intégristes. Le réseau d'organismes sportifs francophone qui sillonne la province est beaucoup moins organisé et structuré que son pendant anglophone. Fréquemment, il fait preuve d'une volonté de fermeture, versant à l'occasion dans l'intégrisme. En réaction aux principes d'exclusion des organismes anglophones (membership élevé, processus de votation), les groupes sportifs francophones sont beaucoup plus explicites et actifs à entretenir une confrontation avec les Canadiens anglais qui eux tolèrent cette présence francophone peu menaçante avant les années 1960. Ceux-ci ont, de toute façon, besoin de la présence de ces groupes sportifs francophones pour élaborer des structures d'accueils viables telles que les ligues. Rarement les anglophones tentent-ils d'utiliser le sport en tant que moyen d'affirmation nationale au détriment des Canadiens français. Inversement, en de multiples occasions, le sport est utilisé par les francophones pour affirmer et renforcer leur identité nationale.

⁴⁷⁴ Jean Aucoin et Pierre Desjardins, «Le sport dans les écoles plutôt que dans les parcs», *Montréal-Matin*, (15 septembre 1972), p.66.

⁴⁷⁵ «Le sport d'élite au Québec», *loc. cit.*, p.23

L'entretien de ce conflit conduit à une volonté de fermeture au fait sportif anglophone qui ne réalise toutefois que partiellement. Le principal avantage de cette fermeture francophone est la sécurité qu'elle permet, puisqu'elle élimine l'évaluation avec d'autres groupes. L'infériorité ethnique disparaît pour un temps afin de permettre une affirmation et une appréciation intrinsèque de performances qui permettent une élévation sociale tant qu'il n'y pas de comparaison avec un «autre» supérieur. Cet intégrisme s'exprime, dès la fin du XIXe siècle, par des compétitions réservées uniquement aux clubs canadiens-français⁴⁷⁶, par la volonté de déterminer des champions et des suprématies canadiennes-françaises⁴⁷⁷ et par, évidemment, l'exaltation de la fierté lors du triomphe de compatriote où lorsque la comparaison avec les performances des autres groupes ethniques est mise en lumière. Il existe même une tentative d'accoler de nouveau⁴⁷⁸ au mot «Canadien» la signification de «Canadien français» afin de signifier de façon encore plus marquée la présence francophone. Le cas des Canadiens de Montréal en 1910 n'est qu'un exemple de la volonté d'équipes sportives canadiennes-françaises désirant s'approprier le sobriquet de «Canadien⁴⁷⁹».

Ces comportements tendent à donner raison aux partisans de la thèse de l'isolement culturel des Canadiens français. Ceux-ci proposent que ces façons de faire soient conditionnées, historiquement, par une volonté de cultiver, de maintenir, et de sauvegarder ou défendre les particularités culturelles ainsi que de réagir, par intégration ou refus, au dynamisme anglophone qui instaure le sport au Québec et auquel se sont incorporés les Canadiens français⁴⁸⁰. Théorie à laquelle nous ne pouvons adhérer puisque, malgré une forme d'acculturation par le modèle, les francophones ont pris en charge les destinées de leur réseau sportif après des années de dépendance face au système anglophone. Même si le simulacre d'intégrisme dont font part certains organismes francophones frôle la xénophobie, la fermeture n'est jamais totale en raison de la nature du sport qui oblige la détermination du meilleur. De plus, et il est important de le spécifier, de nombreux Canadiens français font partie de la création d'organismes anglophones ou d'autres origines ethniques. Certains organismes sont formés uniquement par des francophones et se dotent par ailleurs d'une

476 «Le monde du sport-défi», *La Presse*, (28 mars 1885), p.7.

477 «National vs Université de Montréal», *Le Devoir* (21 mars 1944), p.11.

478 De 1760 à 1840, le nom de Canadien désigne les francophones.

479 «L'Irish-Canadian ne figurera pas dans le Big Four», *Le Devoir* (24 février 1914), p.6.

480 Michel Bellefleur, *L'Église et le loisir au Québec avant la Révolution Tranquille*, Sillery : Presses de l'Université du Québec, 1986, p.32-34.

dénomination anglaise. Il ne s'agit plus de phénomènes isolés de filiation comme cela était le cas au XIXe siècle, mais plutôt d'intégration progressive du fait sportif. La situation inverse subsiste également alors que des anglophones fondent des organismes francophones. Dans ces deux cas, la filiation est sans doute stratégique puisqu'elle permet une forme de pénétration de la société élitiste anglophone. L'ouverture et la socialisation par le sport font en sorte qu'un bon nombre d'associations mixtes (francophones et anglophones) sont à vocation sportive, économique ou mondaine⁴⁸¹. L'antinomie est donc moins écrasante que ce qu'on laisse entendre.

Ce conflit est à la fois associatif puisque chacun a en fait besoin de l'autre. Il démontre, de nouveau, de quelle façon le sport peut à la fois unir et désunir et qu'il est un phénomène singulier qui réunit toutes les nations dans une même enceinte et qui leur apprend, en dépit de la rivalité qui existe, à fraterniser entre elles, à mieux se connaître, à mieux s'estimer⁴⁸². L'opposition entre ces deux groupes ethniques permet à la fois d'exprimer ce qui les unit : le besoin de socialisation par le sport. S'il existe quelque lien entre la structure sociale canadienne-française et celle canadienne-anglaise, il apparaît sur les frontières tracées par ces associations volontaires que les individus mettent spontanément sur pied pour combler la recherche de l'autre en tant que possibilité socialisante⁴⁸³. Mais, conditionné par un pouvoir politique et surtout économiquement anglophone, les Canadiens français ne peuvent se détacher de ce sentiment d'infériorité, de cette mentalité d'assiégés, qui introduisent un imaginaire à tendance péjorative et qui retarde la prise en charge des postes décisionnels majeurs du fait sportif.

Nous venons de démontrer qu'il est erroné de mentionner une absence de «tradition sportive»⁴⁸⁴ francophone pour justifier ce manque d'inertie. Il faut davantage parler d'un manque de tradition de l'excellence sportive francophone. Il devient dommageable de véhiculer une telle perception de la réalité puisqu'elle sous-entend une acculturation par le sport. Il est vrai que pour les Canadiens anglais le développement du sport est endogène et que pour les Canadiens français, il est exogène en ce sens qu'il est provoqué par des actions culturellement étrangères, à la fin du XIXe et du début du XXe siècle. Le modèle

481 Everett C. Hughes, *Rencontre des deux mondes*, Montréal : Les Éditions du Boréal Express, 1972, p.217 et p.224. (384p)

482 «Sous le signe des sports», *Le Soleil*, (28 août 1972), p.4.

483 Hughes, *op.cit.*, p.215-216.

484 Pierre Lachance, «La tradition sportive fait défaut chez les francophones», *Montréal-Matin*, (6 janvier 1974).

francophone se calque ainsi sur celui anglophone plutôt que le contraire. Toutefois, si l'on fait abstraction du développement de l'excellence, il est faux d'attribuer l'organisation sportive uniquement aux anglophones puisque les francophones envahissent l'organisation du sport à compter des années 1920 et 1930.

Il reste maintenant à vérifier l'autre volet qui conditionne cette image du Canadien français non-sportif avant la révolution tranquille : celui de l'organisation du sport par des individus faisant partie de l'élite socioprofessionnelle de la société québécoise. Cet important vecteur contribue à confiner le francophone à un rôle secondaire ou, à tout le moins, à lui imposer des ressources moins abondantes. Cette vérification constitue la seconde portion de la présente explication socioethnique visant à préciser certaines modalités culturelles du processus d'institutionnalisation du sport au Québec.

4.3.4 La provenance socioprofessionnelle

Conséquemment à ces précisions socio-ethniques, il importe de se pencher sur les occupations socioprofessionnelles des individus fondateurs afin de dégager certaines tendances qui permettent de tracer le portrait du Québécois sportif et organisateur du fait sportif. Celles-ci proposent également de confirmer ou d'infirmer d'autres intuitions relativement à l'occurrence des diverses catégories occupationnelles qui sous-tendent la détermination de classes sociales. En déterminant ces tendances, il est dès lors possible d'effectuer certains croisements avec les données ethniques précédemment élaborées et ainsi de mieux situer culturellement le sport et surtout de vérifier sa pénétration au sein d'une stratification sociale prédéterminée, conditionnée par le jeu de fermeture et d'ouverture à l'autre.

Il n'est point question ici de verser dans la mobilité des classes sociales même si l'argumentation peut être interprétée en ce sens. Les six décennies couvertes par la présente étude empêchent toute forme de cristallisation et de détermination de classes sociales pour une période de temps donné. Ces concepts sont trop mouvants et la précision d'un indice pour une période aussi longue aurait été très fastidieux. Même à un moment précis dans le temps, il est ardu de déterminer certains concepts de classes sociales, tel que la petite

bourgeoisie, qui reste encore confus pour de nombreux chercheurs⁴⁸⁵. Puisqu'il est possible de réaliser un classement de la composition sociale par les occupations socioprofessionnelles⁴⁸⁶, celles-ci, précisées dans les actes d'incorporation des organismes sportifs, sont regroupées sous une forme afinitaire plutôt que selon les classes sociales habituelles (supérieure, moyenne, ouvrière). Néanmoins, certains relents de ces dernières subsistent dans la composition de chacune des catégories. Celles-ci permettent d'observer des comportements spécifiques conditionnés par une réalité socioéconomique qui leur est propre ainsi que par un mimétisme qui fait l'objet d'identifiant culturel. Un ouvrier est différenciable d'un bourgeois par son mode de vie. Les comportements confinent l'individu au sein d'une stratification sociale fréquemment déterminé par le concept de classes sociales. En clair, la stratification établie ici est relativement simple, mais compose à la fois avec une certaine perception émanant des classes sociales.

En tout, 479 occupations différentes ont été répertoriées ce qui exige un regroupement à la fois simple et le plus fidèle possible. La première catégorie se veut celle des occupations classiquement identifiées comme libérales (par exemple : avocat, médecin, juge). En raison de leur faible nombre, ces occupations sous-tendent une couleur élitiste, bourgeoise et supérieure, vis-à-vis des autres catégories sociales en raison de l'importance et du prestige que leur accorde la société. Elles constituent en soi une forme d'élite puisqu'elles représentent un ensemble situé au haut d'une hiérarchie consacrée par l'importance soit des revenus, soit du prestige⁴⁸⁷. Cette catégorie semble coïncée par les intérêts d'une bourgeoisie capitaliste canadienne-anglaise et américaine qui dominant le monde des affaires et les classes dirigeantes québécoises⁴⁸⁸.

Le second groupe est composé d'occupations à vocation nettement plus administratives, et en position de relation autoritaire face aux membres de la catégorie qui lui est inférieure. Des postes de commerçants, gérants, marchands, situent cette catégorie

485 Anne Légaré, *Les classes sociales au Québec*, Montréal : Les Presses de l'Université du Québec, 1977, p.44.

486 Jean M. Guiot, *Organisations sociales et comportements*, Montréal : Les Éditions Agence d'Arc inc, 1981, p.77.

487 Bernard Badie, Jean Gertslé, *Lexique-sociologie politique*, Paris : PUF, 1979, p.44.

488 Rosario Bilodeau, Roger Léger, *Classes sociales et pouvoir politique au Québec : perspective historique*, Ottawa : Les Éditions Léméac, 1974, p.107.

dans un simulacre de la classe moyenne. Catégorie en forte progression, comme dans les autres sociétés occidentales, elle s'étend des commis de banque aux hauts fonctionnaires⁴⁸⁹.

La troisième catégorie comporte quant à elle le plus grand nombre d'occupations. Ces dernières (cultivateur, ménagère, journalier, vendeur, agent assurances, commis de bureau), s'apparentent à la classe ouvrière. Il est peu surprenant de constater autant d'individus et de diversité au sein de cette dernière catégorie qui représente en somme la masse des travailleurs québécois au cours de la période étudiée. Elle reflète la transition entre une économie de type industriel et les relents de l'agriculturisme. Elle évolue au rythme de l'industrialisation et de l'urbanisation du Québec et elle est plus dynamique et revendicatrice que jamais⁴⁹⁰.

Il est évidemment ardu de circonscrire parfaitement un si grand nombre d'occupations particulièrement avec un regard moderne qui diffère et qui biaise à la fois les perceptions du moment. Néanmoins, le tout est fait avec une rigueur qui permet d'établir des corrélations valables considérant les visées de l'étude. D'ailleurs, la stratification sociale ne peut être considérée exclusivement comme le résultat d'une opération purement mentale de regroupement⁴⁹¹. Elle n'est jamais totalement conforme à la réalité.

De multiples textes font état d'une domination de la classe supérieure relativement à la structuration du sport québécois. Guay et Metcalfe font état de cette hypothèse dans leurs travaux portant sur le XIXe siècle. Toutefois, on le verra à l'instant, cette réalité s'avère fautive pour la plus grande part de l'intervalle étudié ici. Il est relativement surprenant de constater globalement, en observant le graphique 22, que 48,28% des organismes sportifs sont créés par des individus au profil sociooccupationnel de catégorie III. Ce résultat, constituant près de la moitié des individus impliqués dans l'institutionnalisation du sport met au jour une dynamique fort différente de celle qui avait précédemment été annoncée. Elle vient rejoindre celle de la création et de la montée du système sportif francophone tel

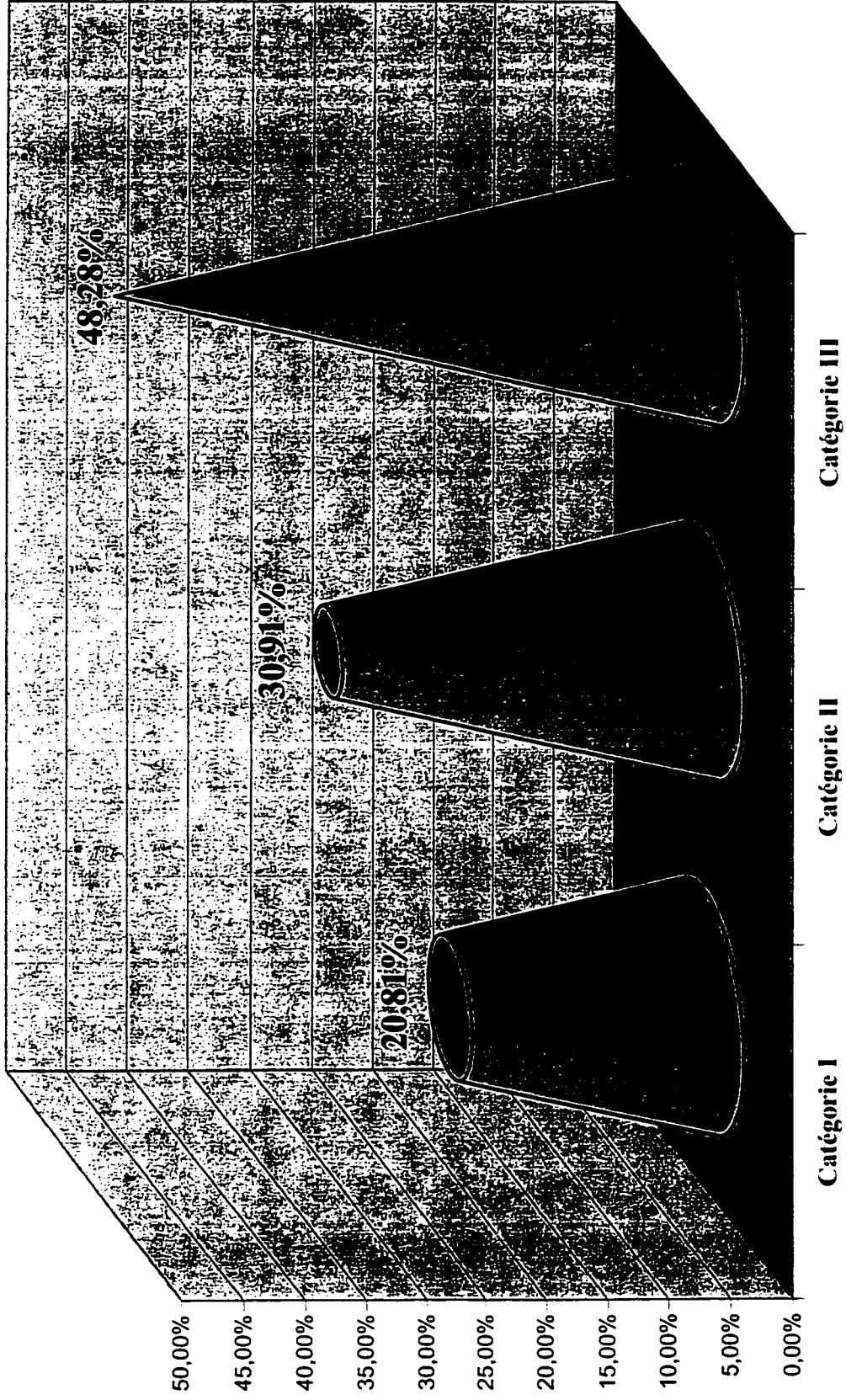
489 *Ibid.*, p.97-98

490 *Ibid.*, p.97-98 et 109.

491 Paul Virton, *Les Dynamismes sociaux : initiation à la sociologie*, tome I. Collection Points D'appuis, Paris : Les Éditions Ouvrières, 1965, p.178.

que nous venons de la présenter. Ce constat remet en question l'argumentation à l'effet que le sport québécois a toujours été sous domination anglophone, mais également sous celui d'individus occupant des postes dégageant un prestige social relativement important.

GRAPHIQUE 22
Comparaison entre les trois catégories d'occupations socio-professionnelles relativement à la provenance des fondateurs d'organismes sportifs québécois (1900-1967)



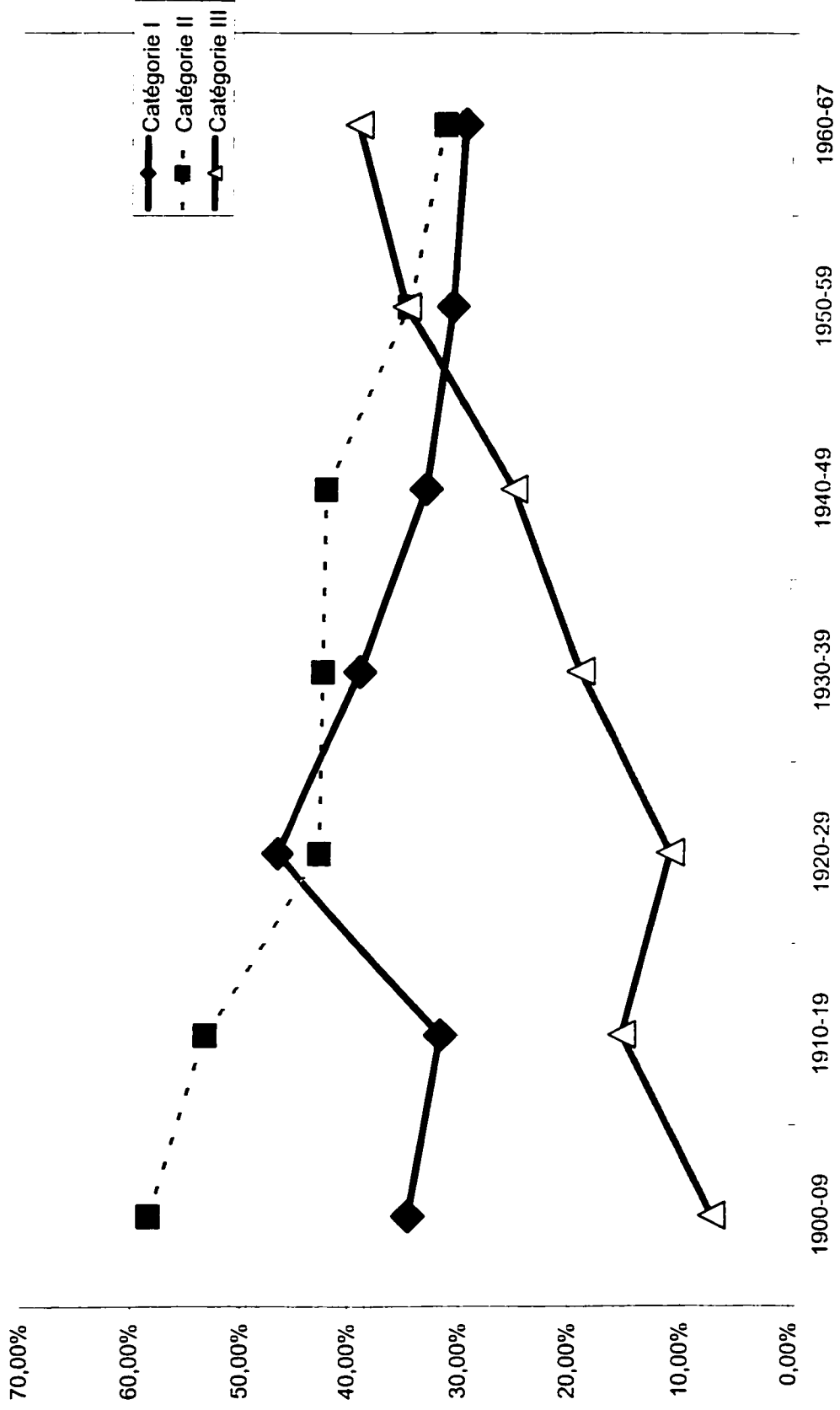
La catégorie I ne regroupe que 20,81% des fondateurs ! Ce qui est fort éloigné de la pensée selon laquelle le sport est réservé aux classes privilégiées en raison de leurs ressources et des disponibilités accrues⁴⁹². Cette perception est sans doute faussée par la réalité sportive du XIXe siècle où cette strate domine l'organisation du sport jusqu'aux années 1930. Elle peut être également biaisée par le contexte socioéconomique du moment conditionné par un pouvoir économique anglophone écrasant. Ces données peuvent caractériser un lieu d'affirmation d'une identité collective canadienne-française puisqu'elles reflètent, à tout le moins, un secteur d'activité où le Canadien français, qui compose majoritairement la catégorie III, ne craint pas de s'y installer de façon significative.

A la suite de cet aperçu global, il est encore plus intéressant d'observer précisément la progression de ces trois catégories sur l'échelle du temps de même que la présence des différents groupes ethniques internes à chacune de ces strates. Le graphique 23 démontre un parcours quelque peu inattendu qui vient requestionner à nouveau les intuitions préalablement véhiculées dans l'historiographie. Il est étonnant de constater que dès le début du XXe siècle, la catégorie II est celle dont proviennent le plus de fondateurs d'organismes sportifs. Ce qui est contraire aux croyances voulant que le sport soit une affaire des bourgeois et des notables de la société québécoise, essentiellement des avocats et des médecins. Dans ce cas-ci, le siècle débute plutôt avec une présence marquée des gérants, des marchands et des comptables. Ceci consolide l'argumentation de la montée d'une portion de la classe moyenne qui recherche l'insertion et l'affirmation sociale face à la classe supérieure. Cette domination de près de 30% sur la catégorie I et de 50% sur la catégorie III, peu significative à ce moment, se poursuit jusqu'aux années 1920.

⁴⁹² Louis Jolin, Pierre Brodeur, Daniel Côté, Paul-Émile Lévesque, Michel Bellefleur et Gérard Bouchard, *Des Mythes sportifs*, coll Les dossiers Beaux-Jeux, no 3, Montréal : Desport-Bellarmin, 1978, p.53-54.

GRAPHIQUE 23

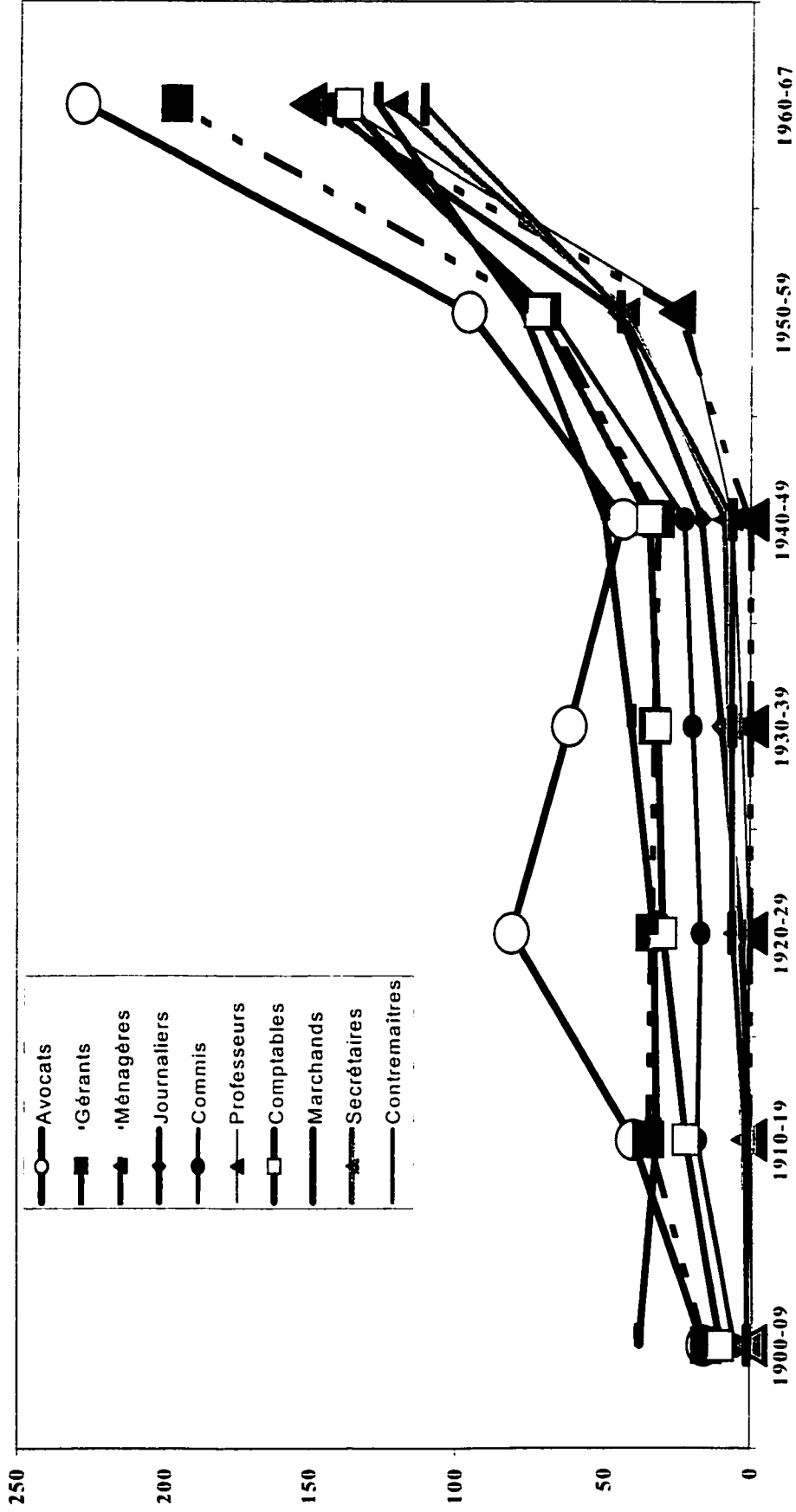
Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des catégories d'occupations socioprofessionnelles (1900-1967)



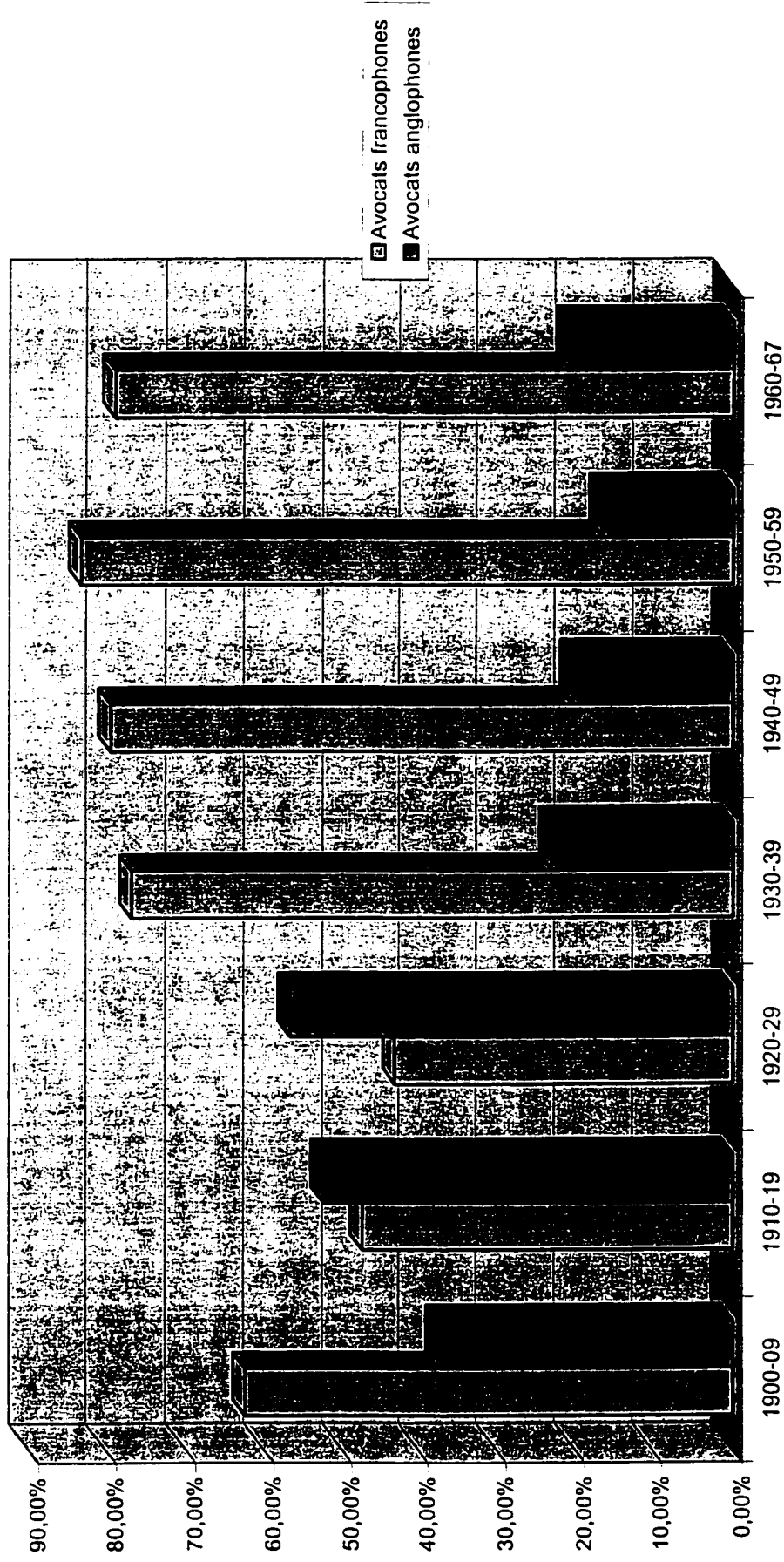
Au cours de cette période faste conditionnée par le positivisme et l'abondance de l'après-guerre, les individus de la catégorie I vont progressivement rejoindre les individus de la deuxième catégorie et même quelque peu leur être supérieur. Cette tendance est toutefois temporaire puisque les décennies qui suivent marquent un faible déclin de cette catégorie comparativement à une relative constance des individus de la deuxième catégorie. Toutefois, la progression constante des individus de la catégorie III est remarquable depuis les années 1920 puisqu'elle surpasse les deux autres strates au cours des années 1950. Deux facteurs peuvent être attribuables à cette évolution d'une catégorie qui pourtant ne doit pas avoir les ressources ni le temps de s'impliquer dans la structuration du sport. On pourrait croire que la présence cléricale qui ne cesse de croître et qui permet aux individus de participer à l'élaboration des O.T.J., peu importe leur appartenance aux diverses classes sociales, pourrait être significative pour la montée de cette troisième catégorie. Pourtant les OTJ chutent progressivement dès les années 1950. La municipalisation des sports et loisirs (services des loisirs, comité des loisirs) à l'intérieur desquels l'ouverture cléricale aux diverses catégories est relativement maintenue, semble davantage significative à cet effet. Corrolairement à ce dernier, le second facteur peut être attribuable à l'expansion de la présence féminine, principalement des ménagères, au sein d'organismes de bénévolat.

Parmi les occupations qui se démarquent de la première catégorie, les avocats sont ceux qui s'affirment le plus et qui démontrent une constance certaine au cours des années. Ce sont d'ailleurs eux qui constituent l'occupation socioprofessionnelle avec le plus fort taux d'occurrence dans les actes étudiés (voir graphique 24). Ils sont suivis essentiellement par les professeurs, les médecins et les entrepreneurs. Certainement en raison de l'aspect juridique du processus d'incorporation, les avocats sont impliqués dans l'organisation du sport en raison de leur expertise, de leurs ressources financières et de leur relative disponibilité. Ils sont essentiellement francophones, (voir graphique 25) exception faite d'une très légère supériorité anglophone au cours des années 1910-1929. Cette présence francophone constitue une révélation en soi. Les avocats sont d'ailleurs le seul groupe de cette catégorie, où l'on peut observer une certaine présence anglophone supérieure au groupe francophone avant 1930. Ce qui est relativement nouveau comme constat et qui confère au groupe des avocats ainsi qu'à la catégorie I un caractère francophone insoupçonné (voir graphique 26).

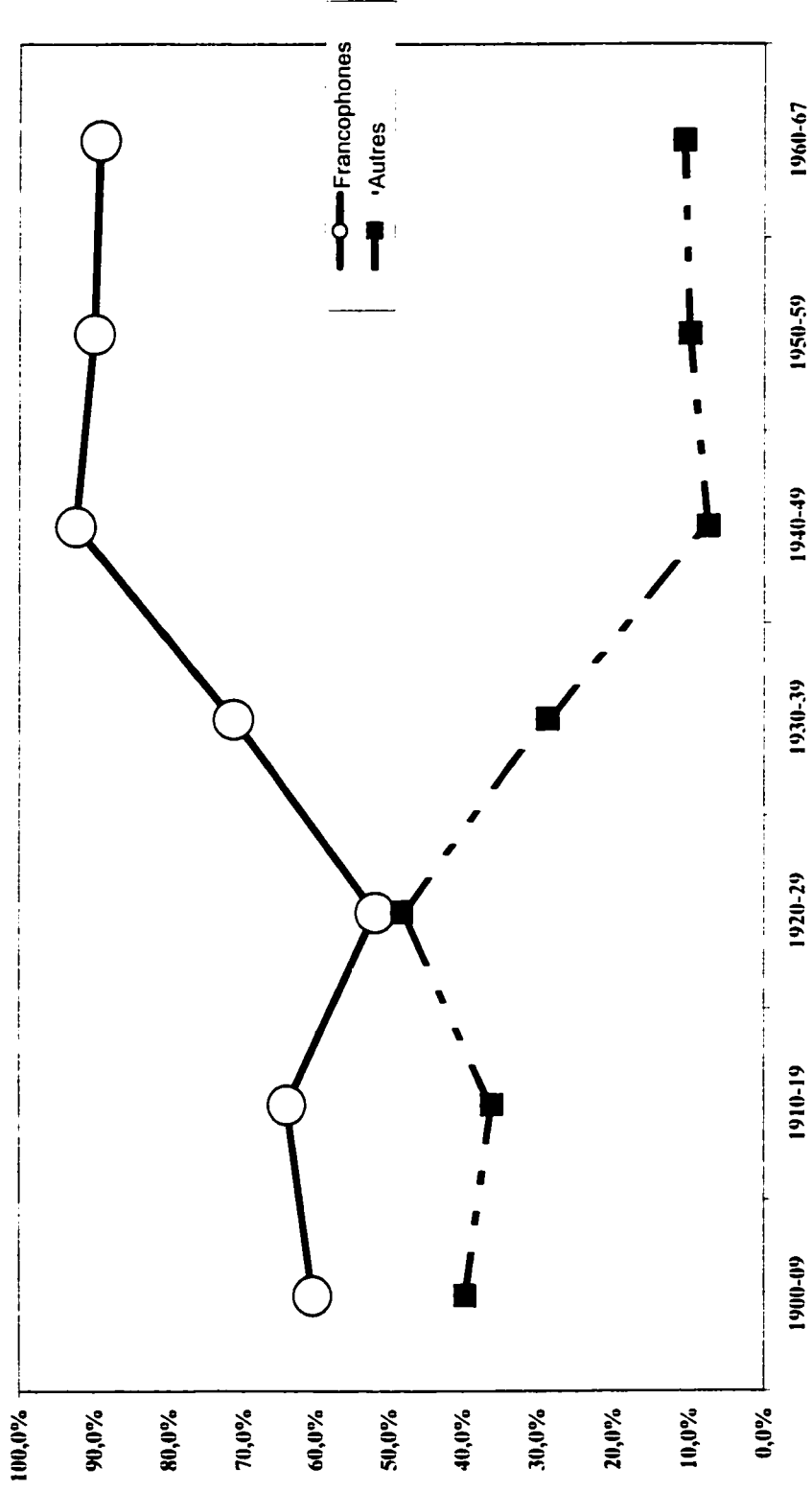
GRAPHIQUE 24
Évolution des dix occupations socioprofessionnelles les plus présentes dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1900-1967)



GRAPHIQUE 25
Comparaison entre l'occurrence des avocats francophones et anglophones dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1900-1967)



GRAPHIQUE 26
Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des individus francophones et de d'autres groupes ethniques à l'intérieur de la catégorie I (1900-1967)



Cette courbe quantifie les années 1940 comme le moment où la présence des avocats francophone en sport est à son sommet. Ce qui rejoint en somme la thèse de Niosi qui affirme que ce n'est qu'après la Seconde guerre mondiale que s'est formée au Canada une nouvelle bourgeoisie francophone⁴⁹³. Le fait que le réseau sportif anglophone se structure progressivement depuis le milieu du XIXe siècle peut expliquer un retrait relatif de la présence anglophone puisque la maturité du système requiert moins de ressources, surtout dans les centres urbains.

La seconde catégorie d'occupations socioprofessionnelles propose un portrait similaire mais plus stable. Même si elle semble être la strate dominante au début du XXe siècle (voir graphique 23), elle possède un profil interne relativement équivalent en terme de comparaison entre les diverses occupations. Notons que les données traitées avant les années 1915 peuvent déformer la réalité en raison du nombre peu élevé d'organismes sportifs.

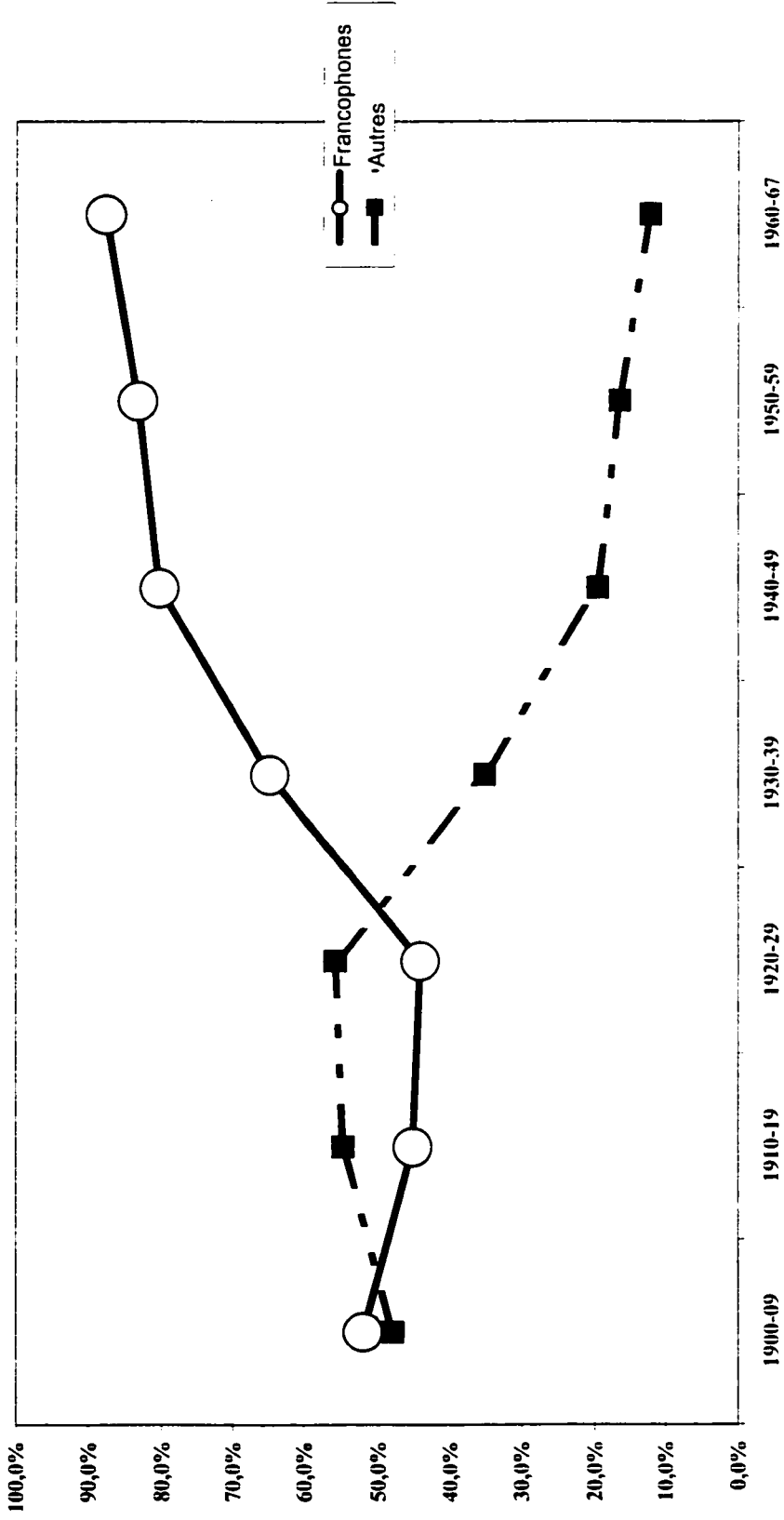
Dans l'évolution de cette catégorie, aucune occupation n'en surpasse une autre avant la fin des années 1950, moment où celle des gérants se démarque. Chacune des occupations suit une courbe similaire marquée par une montée progressive au cours des années 1940 et suivi d'une intégration au phénomène d'expansion du sport d'après-guerre, présent d'ailleurs, dans chacune des autres catégories. Cette catégorie administrative est majoritairement constituée de francophones à compter des années 1920-1930 (voir graphique 27). L'implication de ce groupe est la bienvenue si l'on considère l'élément structurant que ces individus peuvent injecter dans l'organisation du sport. Leurs profils de gestionnaires et d'administrateurs, ne peuvent qu'être bénéfiques à un système sportif francophone qui en a bien besoin. Par une tentative de récupération d'un objet autrefois sous domination élitiste anglophone, cette catégorie tente à la fois de se coller aux individus les plus en vue de la société mais aussi de se doter d'une identité propre. Le sport devient un lieu de confrontation pour l'affirmation de la supériorité sportive et sociale, d'une catégorie sur l'autre. De nombreux jeux de pouvoirs, bien souvent de micropouvoirs, jalonnent et dynamisent le parcours de l'institutionnalisation du sport et cette lutte entre les diverses catégories pour l'affirmation sociale y est vive et constante.

⁴⁹³ Jorge Niosi, *La bourgeoisie canadienne : la formation et le développement d'une classe dominante*. Montréal : Boréal Express, 1980, p.52.

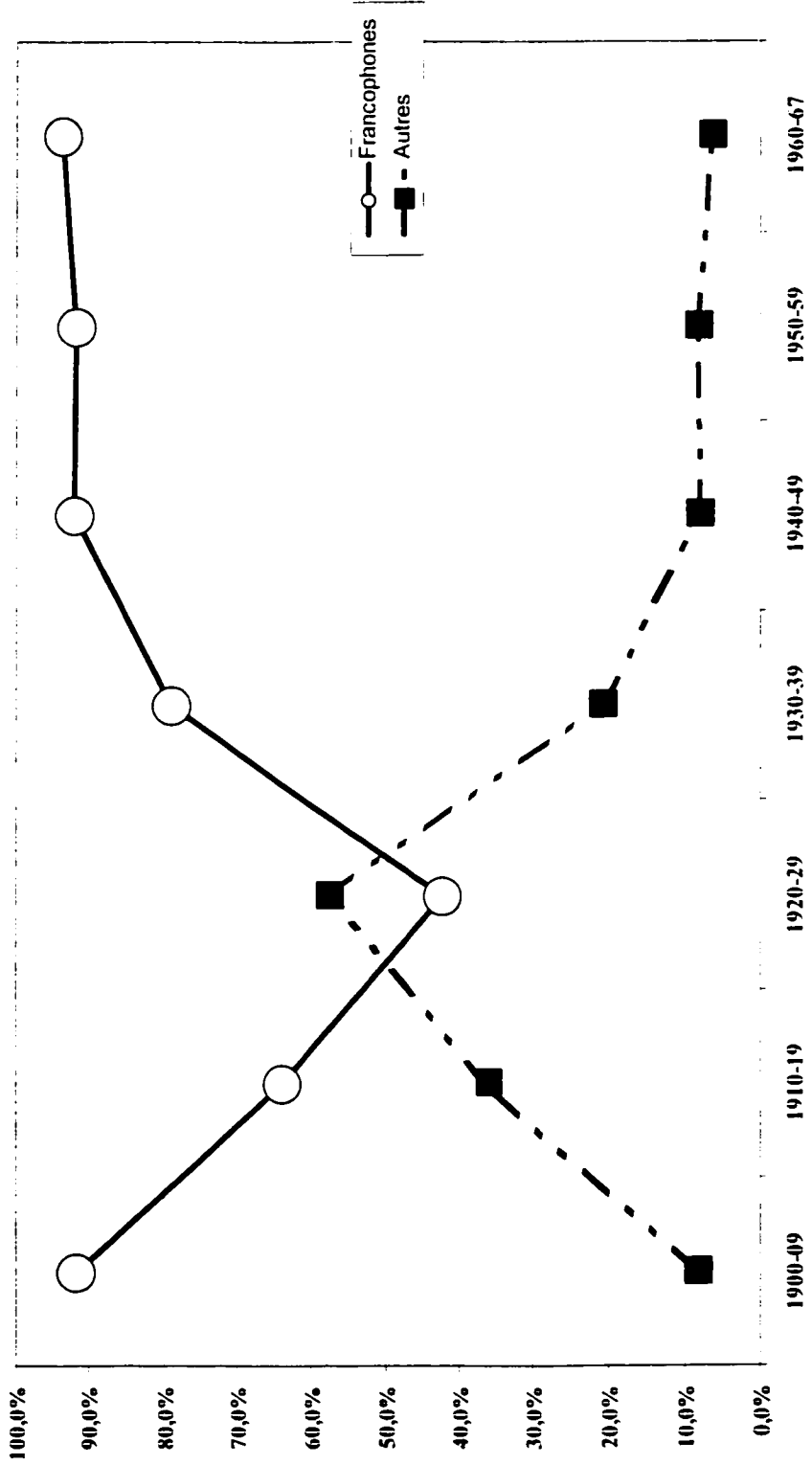
En ce sens, la troisième catégorie devient un groupe social dont les visées d'identification et d'affirmation permettent de saisir leur surprenante apparition dans cette institutionnalisation du sport. Cette strate, qui peut aisément se comparer à certaines définitions de classes «ouvrières», ne possède normalement pas les ressources financières et temporelles pour une implication sportive soutenue, du moins avant l'amélioration du contexte socioéconomique des années 1960. Auparavant, les faibles salaires et les heures de travail excessives restreignent la participation sportive de l'ouvrier et de l'artisan⁴⁹⁴ et ne laisse que peu de temps à un individu davantage habitué au dîner champêtre qu'à la pratique sportive. Le graphique 23 soutient cette tendance au début du siècle mais annonce une progression dès le début des années 1930, soit corrolairement au mouvement d'insertion sportif des francophones. Cette catégorie est essentiellement, si ce n'est totalement, composée de Canadiens français (voir graphique 28) dont les principales occupations sont : ménagères, journaliers et commis. Celles-ci se détachent quelque peu des secrétaires et des cultivateurs. La forte présence féminine des ménagères, qui représentent les femmes à domicile, est remarquable si l'on tient compte des responsabilités qui incombent à la femme d'alors (par exemple : éducation des nombreux enfants, entretien du foyer). Même si celle-ci n'apparaît vraiment qu'au cours des décennies 1950 et 1960, elle vient confirmer l'affirmation précédemment avancée relativement à la surprenante présence féminine au sein du sport québécois, bien avant les années 1970 et 1980. En fait, la ménagère se classe au septième rang des occupations socioprofessionnelles, toutes catégories confondues. Tel qu'énoncé antérieurement, leur implication se réalise essentiellement dans une dynamique altruiste de bénévolat.

⁴⁹⁴ Malgré les interdictions du clergé face à la tenue d'activités sportives le dimanche, celles-ci sont fréquemment présentées cette journée puisque le reste de la semaine est consacré au travail. Certaines oppositions et revendications se font entendre lorsque les autorités veulent resserrer la législation à cet effet puisque ce serait brimer encore plus les individus les plus démunis qui n'ont déjà que peu d'accès à la pratique sportive. Voir à cet effet : «Correspondances-Le droit qu'a le pauvre de jouir du dimanche», *La Patrie* (4 avril 1887), p.1.

GRAPHIQUE 27
Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des individus francophones et de d'autres groupes ethniques à l'intérieur de la catégorie II (1900-1967)



GRAPHIQUE 28
Comparaison entre les pourcentages d'occurrence des individus francophones et de d'autres groupes ethniques à l'intérieur de la catégorie III (1900-1967)



La femme s'occupant comme ménagère n'est pas la seule de cette catégorie à faire son apparition sur le tard. L'évolution est la même pour l'ensemble des occupations ce qui est fort révélateur du contexte socioéconomique qui explique la faible présence d'individus provenant de ce groupe, avant la Deuxième guerre mondiale. Dès lors, l'augmentation de la qualité de vie procure aux Québécois une meilleure disponibilité pour l'implication sportive. Puisque cette catégorie peut être considérée comme la moins prestigieuse des trois, le peu d'anglophones dans cette catégorie démontre, un tant soit peu, la position d'infériorité économique des francophones qui occupent en majorité des postes de second ordre en raison du pouvoir économique anglophone. En clair le sport s'organise donc en fonction des ressources et de la volonté des individus qui daignent participer à sa structuration. Il est alors erroné de considérer le fait sportif comme l'apanage des catégories ou classes supérieures. Cette perception est la conséquence d'un mouvement de création et de structuration initiée par les élites mais qui est ensuite repris, par mimétisme ou par besoin d'affirmation identitaire, par les individus provenant de toutes les couches de la société québécoise.

La présente analyse vient redessiner cette image élitiste anglophone en lui conférant un caractère socioethnique et socioprofessionnel nettement plus ouvert aux conditions variables de d'autres groupes d'individus. Elle vient confirmer la présence d'un réseau sportif francophone, quoique inférieur du point de vue organisationnel, bien avant la décennie 1960. Celui-ci sera le précurseur aux événements de prise de contrôle de l'élite qui surviendront au cours de cette période. La participation des notables et des professionnels au XIXe et au début du XXe siècle confère au sport une forte crédibilité et permet de construire de plus en plus solidement son espace social au cœur de la culture québécoise malgré le caractère éphémère de certaines de ses structures. Lorsque plusieurs citoyens marquants⁴⁹⁵ et personnages influents⁴⁹⁶ de la société assistent à des compétitions sportives organisées par un organisme quelconque, sans discrimination ethnique ou sociale, leur présence est obligatoirement soulignée afin de rehausser l'importance de l'événement. Ce phénomène semble se manifester tant chez les francophones que les anglophones où, là aussi, des individus occupant des occupations sociales d'importance honorent de leur présence des manifestations sportives anglophones⁴⁹⁷.

⁴⁹⁵«Au Cercle Saint-Pierre, hier soir : une inauguration très brillante à laquelle assistent plusieurs citoyens marquants» *La Patrie* (17 novembre 1904), p.2.

⁴⁹⁶«Un événement sportif et social : L'Inauguration du Club Boulingrin Mont-Royal», *Le Devoir*, (7 juillet 1916), p.4.

⁴⁹⁷«Course à barrière» *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, vol.40, no 127 (13 octobre 1892).

Dans cette ambiance, marquée par la présence d'une bourgeoisie permettant l'étalement où l'acquisition de prestige, le sport est utilisé pour des fins autres que celles qui lui sont propres. Mais il y retire également une notoriété qui le transforme en objet de convoitise et lieu d'affirmation identitaire. C'est à cet instant que se profile tant l'ouverture que la fermeture à l'autre par une spécificité comportementale comme le fait de devoir porter un habit pour assister à des concours de boxe dans un gymnase⁴⁹⁸. Un fait culturel de ce genre exprime une tentative d'élévation sociale de l'association ou du club pour les membres qui en font partie⁴⁹⁹.

Cette fermeture par l'occupation socioprofessionnelle est un paramètre important de la montée de multiples organismes sportifs qui entretiennent une éthique close. Même si l'on peut y accoler une certaine incitation économique en terme de subvention, de nombreux regroupements se font uniquement sur une base occupationnelle : «Tournoi athlétique annuel de l'Association Athlétique Amateurs de la Police»⁵⁰⁰, «Club athlétique du bureau de poste»⁵⁰¹, «Ligue des Manufacturiers»⁵⁰², «L'Association des Cordonniers»⁵⁰³, «Ligue des Quincailliers»⁵⁰⁴, «Club des Facteurs»⁵⁰⁵. Les regroupements démontrent un élément dynamisant de la participation et de l'organisation du sport qui se retrouve au cœur des relations interpersonnelles basées sur l'occupation de chaque individu. Les premiers contacts se font habituellement à l'intérieur d'une proximité familiale ou de travail, soit les microcosmes sociaux les plus près de la réalité de l'individu. Il est donc compréhensible que ces clubs sportifs se forment et se ferment sous ces attributs. Par la suite, l'ouverture exigée par le sport guide le participant et l'organisateur vers une multiplication du réseau interpersonnel par un contact et une proximité obligée avec d'autres cellules sociales.

498 «En habit, S.V.P.», *Le Devoir*, (31 octobre 1913), p.6.

499 «Club Meilleur», *Le Devoir*, (15 août 1913), p.4.

500 «Concours annuel de l'Association de la Police», *Le Devoir*, (4 juillet 1916), p.4.

501 «Club Athlétique du bureau de poste», *La Patrie* (19 avril 1886), p.4.

502 «Dans la Ligue des Manufacturiers», *Le Devoir* (30 janvier 1941), p.9.

503 «L'Association des Cordonniers», *Le Devoir*, (3 avril 1916), p.4.

504 «Dans la Ligue des Quincailliers», *Le Devoir*, (12 février 1913), p.4.

505 «Dimanche prochain à Sainte-Cécile», *Le Devoir*, (30 septembre 1915), p.6.

La détermination d'une lutte des classes au regard du sport n'est pas aisée à circonscrire. Encore faut-il être en mesure de déterminer les composantes de chacune des classes sociales dans un moment précis dans le temps. C'est pourquoi, comme nous l'avons précédemment précisé, l'objet de cette analyse socio-occupationnelle de l'organisation sportive a pour but premier d'établir certaines balises. Les tendances élaborées ici peuvent constituer un substitut à l'absence de données sociologiques, pour la période 1900-1967, qui s'avèrent essentielles pour toute tentative d'explication du sport par les classes sociales. Toutefois, on l'a vu, le regroupement par occupation positionne le sport à l'intérieur de certaines catégories qui s'approchent de celles des classes sociales, permettant ainsi d'énoncer certaines corrélations intéressantes à cet effet. Ce qu'il faut retenir est le passage et la pénétration du sport au sein des catégories populaires. Tel que le démontre le tableau suivant, le portrait des dix occupations les plus fréquentes au début et à la fin de l'étude, est corollaire d'une mutation de l'organisation du sport passée d'une domination de catégorie I et II à une forme d'amalgame où la catégorie III s'exprime fortement. Une catégorie peut dominer les autres sans pour autant les écraser, conférant ainsi au sport une pénétration à tous les niveaux de la société et démontrant encore une fois la force de son éthique ouverte.

Tableau 6

Positionnement des principales occupations socioprofessionnelles en 1909 et 1967

1900-09	NB	1960-67	NB
Avocats	16	Avocats	229
Gérants	15	Gérants	197
(absent)		Ménagères	152
(absent)		Journaliers	148
(absent)		Commis	144
(absent)		Professeurs	141
Comptables	10	Comptables	138
Marchands	38	Marchands	128
(absent)		Secrétaires	122
(absent)		Contremaîtres	112
Médecins	20	(absent)	
Notaires	16	(absent)	
Manufacturiers	15	(absent)	
Entrepreneurs	10	(absent)	
Hôteliers	7	(absent)	
Commerçants	6	(absent)	

Faut-il pour autant conclure à une lutte des classes sociales par le sport ? De nombreuses pistes démontrent une propension à se distinguer de l'autre par la performance sportive et d'affirmer ainsi sa supériorité. Ces comportements sont stimulés par l'action dominant-dominé du pouvoir anglophone sur les francophones. Mais encore faut-il que cette lutte soit animée par deux adversaires et non pas par un seul groupe qui souhaite supplanter l'autre comme cela semble être le cas de multiples organismes sportifs canadiens-français qui énoncent de façon explicite leur volonté d'affirmer leur puissance sportive francophone. Mouvement qui ne semble guère inquiéter le système sportif anglophone avant les années 1960. Les organismes sportifs anglophones ont besoin de la masse pour faire évoluer leurs disciplines sportives et cette celle-ci est francophone. Confortés dans la puissance de leur réseau sportif, conditionnés par de nombreuses ressources et une forte structuration, ce qui n'est pas le cas des Canadiens français, les anglophones tolèrent et ne semblent pas vouloir s'opposer au réseau sportif francophone. L'acharnement de ces derniers à affirmer leur potentiel sportif n'est pas suffisant pour parler de lutte de classes et encore moins de classes sociales aux pratiques sportives particulières. Puisque, en fait, celles-ci n'existent pas sans le premier⁵⁰⁶, il faut traiter davantage d'affirmation identitaire de certains groupes sociaux que de lutte des classes par le sport. De plus, outre le clivage francophone-anglophone, il n'est point apparu de sentiment d'unité, d'appartenance, aux diverses catégories si ce n'est la fermeture de certaines structures sportives (par exemple : les ligues). Même dans le cas de la catégorie III, qui possède subjectivement une réalité forte en terme de nombre, la conscience de leur réalité, indispensable à toutes luttes de classes⁵⁰⁷, apparaît absente. Il faudrait éventuellement approfondir la question, ce qui n'est pas l'objet de la présente thèse.

En clair, chacune des catégories susmentionnées comble ses propres besoins, selon ses ressources et en se regroupant sous une forme associative ou «clubiste», afin de se doter de services qu'ils ne peuvent obtenir individuellement⁵⁰⁸. Le sport pénètre ainsi les diverses couches sociales. La dimension francophone inattendue de cette explication sociooccupationnelle vient se joindre aux considérations socioethniques précédemment énoncées et tend à démontrer la volonté d'instaurer un projet sportif francophone sans

⁵⁰⁶ Virton, *op.cit.*, p.180.

⁵⁰⁷ Raymond Aron, *La lutte de classes : nouvelles leçons sur les sociétés industrielles*, coll. Idées NFR, Paris : Éditions Gallimard, 1964, p.358.

⁵⁰⁸ Michel Bellefleur, Roger Levasseur, *Loisir-Québec*, Montréal : Bellarmin-Desport, coll. Les Dossiers Beaux-Jeux, no1, 2e édition, 1979, p.51.

fermeture occupationnelle. Un souhait qui échoue toutefois au plan de l'élite sportive, vecteur essentiel d'une affirmation ethnique francophone et de production identitaire, puisque cet aspect demeure sous domination anglophone jusqu'à la fin des années 1960.

4.4 Explication géographique

Nous venons de cerner certains vecteurs importants de la réalité sportive et sociale québécoise qui influent directement sur le processus d'institutionnalisation du fait sportif. Dans un esprit de poursuite de vérification de ce processus, un aspect majeur doit inévitablement être abordé : celui de la territorialité.

Un espace se veut un élément essentiel à la compréhension de la sociabilité et de l'identité par le sport. Une territorialité s'exprime dans une affirmation face à l'autre tant par la participation que par la performance sportive. En fait, 87,4% des organismes répertoriés utilisent un référent géographique de lieu dans leur appellation. Une représentation locale, régionale et provinciale qui permet au sport de se diffuser et de se structurer selon les mouvements sociaux démographiques et économiques. Un phénomène que l'on tente d'insérer dans un espace pas toujours conforme et qui, conséquemment, influe sur sa durabilité. Par des différences notables selon l'aire concernée, le sport permet l'expression de différences culturelles corollaires de la diversité sociale, de la toponymie et du climat. La géographie, science qui a pour objet la description et l'interprétation des faits physiques et humains dans leur relation à l'espace⁵⁰⁹, devient d'une utilité primordiale pour la compréhension et l'analyse de données relatives à la diffusion du fait sportif sur le vaste territoire québécois.

À l'échelle internationale, les travaux de Jean-Pierre Augustin⁵¹⁰ ont démontré que le sport émane de certains foyers précis (voir carte I). L'Europe de l'Ouest constitue la première zone sportive mondiale en rapport au nombre élevé d'intervenants (participants, spectateurs, officiels, etc.) corollaire de la densité de population sur ce continent.

⁵⁰⁹ Christian Pociello, *Sports et sciences sociales : histoire, sociologie et prospective*, Paris : Vigot , 1999, p.151.

⁵¹⁰ Jean-Pierre Augustin, *Sport, géographie et aménagement*, coll. Fac. Géographie, Paris : Nathan, p.27-31. (254p.)

L'Amérique du Nord, où la libre organisation privée est privilégiée au détriment de l'intervention étatique se distingue par la dominance de sport professionnels ou corporatistes ainsi que par la présence du sport de masse.

CARTE 1 - Foyers de diffusion du sport

d'après Jean-Pierre Augustin, Sport, Géographie et Aménagement p.28.

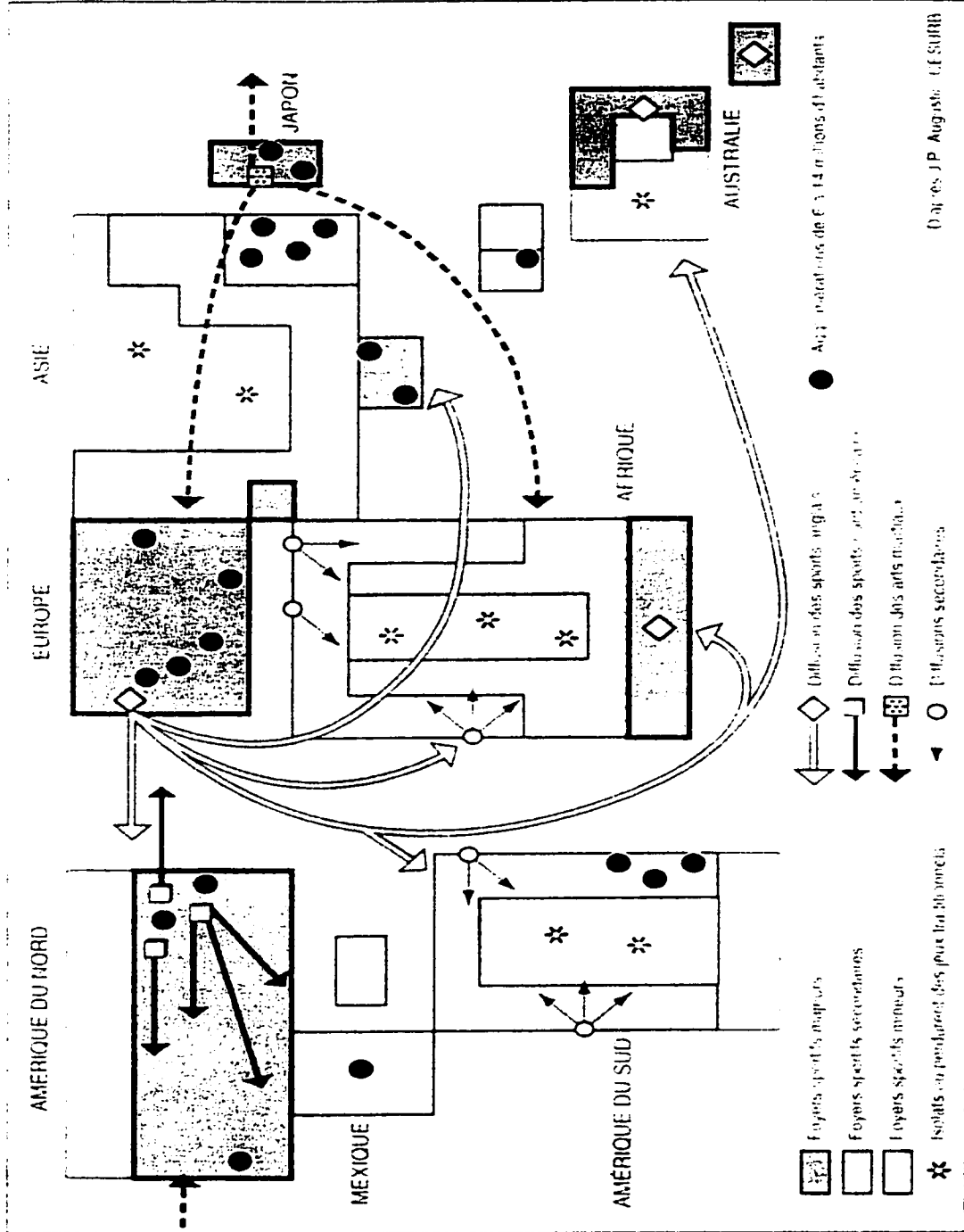


Figure 1.2. Les foyers sportifs du monde à la fin du XVIII^e siècle.

Essentiellement drainé par le poids sportif et économique des Etats-Unis, l'espace nord-américain, s'inscrit au même titre que l'Europe comme foyer de diffusion dominant de la pratique et de l'organisation sportive. Certains prolongements directs (par exemple : l'Australie et la Nouvelle-Zélande) sont également considérés comme des îlots importants de propagation du fait sportif. Les sports pénètrent ainsi fort différemment selon les continents⁵¹¹ et sont fonction des facteurs économiques, sociaux, identitaires et culturels propres à chaque société. Chaque discipline sportive possède une variabilité quant à la possibilité de satisfaction de ces trois vecteurs qui influent sur sa subsistance et son insertion. La combinaison est essentielle, car seul un contexte financier favorable ne garantit pas l'intégration totale de nouvelles pratiques sportives.

La cartographie agit ici comme complément à cette explication géographique. À l'aide de cartes, le découpage régional actuel des dix-sept régions administratives québécoises sert de canevas pour l'observation de la diffusion du sport. Les données qui permettent d'établir cette première ébauche de cartographie sportive québécoise proviennent des domiciles des fondateurs et des sièges sociaux des organismes sportifs, tels qu'énoncés dans les actes d'incorporation. Même si, antérieurement, le siège social de bon nombre d'organismes étaient en fait le lieu de résidence de l'un des fondateurs, si ce n'est dans un bâtiment paroissial ou dans une taverne ou un pub⁵¹², ils demeurent néanmoins un point d'ancrage important pour situer les activités de l'organisme. Evidemment, ces dix-sept régions, de même que le nom de certaines villes, ont été modifiées au cours de la période étudiée. Le cas des villes est moins significatif puisque le changement est relativement simple selon les diverses appellations (par exemple : Sallaberry-deValleyfield qui devient Valleyfield). Celui des régions a plus d'incidence puisque les frontières de celles-ci sont fréquemment redéfinies. Encore faut-il être en mesure de retracer certains petits villages frontaliers et de les situer à l'intérieur d'une région ou d'une autre. À cet effet, le Répertoire des municipalités⁵¹³ reste un outil indispensable ainsi que les cartes anciennes couvrant l'intervalle de temps analysé ici. Malgré ces obstacles, le portrait d'ensemble est relativement fidèle à cette réalité changeante.

⁵¹¹ Pociello, *op.cit.*, p.155.

⁵¹² Phénomène moins présent ici au Québec mais très habituel en Angleterre. Raymond Thomas ; Antoine Haumont, *Sociologie du sport*, Paris : PUF, 1987, p.72.

⁵¹³ Répertoire des municipalités du Québec, Québec : Ministère des Affaires municipales. Révision annuelle.

À l'aide d'un code cartographique simple, l'analyse relève davantage de la géographie humaine⁵¹⁴ que physique puisque le regard se jette sur les organisations et non pas sur les installations et les équipements, mieux définis comme tel sous le titre de «lieux du sport». Les divers pôles de diffusion organisationnelle du sport sont énoncés de même que les tendances régionales. L'objectif est de confronter encore ici certaines intuitions prétendant l'existence de foyers précis de l'activité sportive, de même que la perpétuelle centralisation mettant aux prises le contexte rural et urbain. Les différents moments initiateurs de la diffusion permettent ensuite de déterminer si celle-ci est corollaire à l'industrialisation et surtout par quelle structure ce phénomène quadrille progressivement la surface québécoise.

La carte II explique et confirme clairement la position peu surprenante de la grande région montréalaise comme foyer principal de l'organisation du sport. Même si la domination de la région de Montréal (l'île) semble faible, soit environ 26%, elle passe à 40% lorsqu'on lui adjoint la Montérégie. La région de Montréal devient le premier pôle de diffusion de l'organisation sportive. Englobant la rive-sud, l'influence de l'activité organisationnelle couvre la Montérégie, s'étalant de Valleyfield à Sorel se bornent à l'est par la ville de Granby. La Montérégie et l'île de Montréal constituent en fait l'ancienne région de Montréal qui a toujours contenu le poids démographique le plus important au Québec⁵¹⁵, La proportion d'individus intéressés par le sport et sa structuration est ainsi beaucoup plus grande que pour les régions à faible densité de population. Cette situation confirme les études précédentes considérant Montréal comme le berceau du sport organisé⁵¹⁶, non seulement au XIXe siècle, mais également tout au long du XXe. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si toutes les fédérations sportives québécoises actuelles ont encore leurs sièges sociaux à Montréal et que l'essentiel des centres d'entraînements et d'excellence sont situés dans cette région ou celle de la Montérégie. La diffusion semble ici se réaliser d'une façon unidirectionnelle forte au sud et relativement faible au nord.

⁵¹⁴ Pociello, *op.cit.*, p.152..

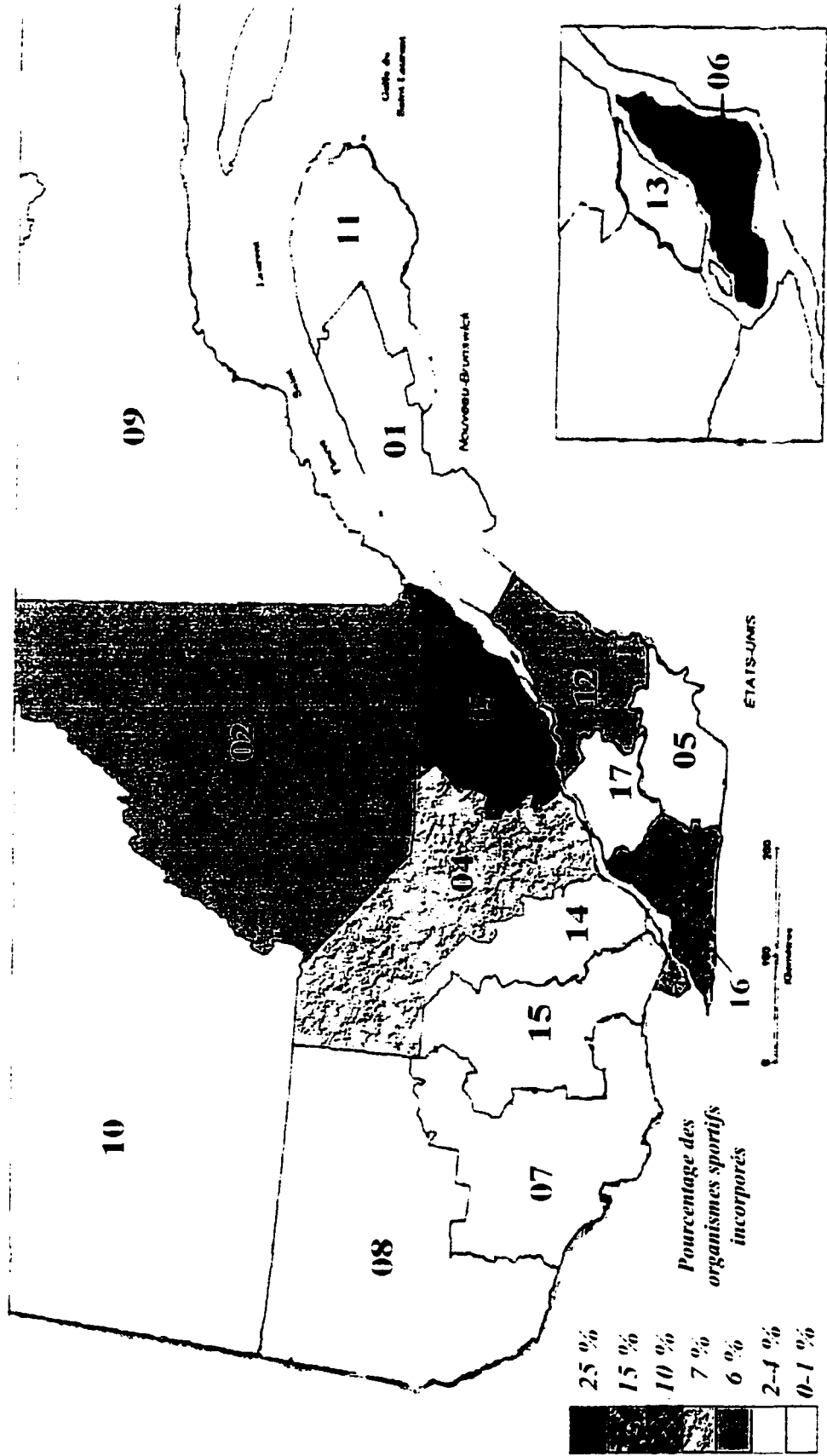
⁵¹⁵ Serge Courville, *Atlas historique du Québec - Population et territoire*, Ste-Foy : P.U.L.,1996, p.65.

⁵¹⁶ Don Morrow, «Montreal the cradle of organized sport» dans Don Morrow; Mary Keyes; Wayne Simpson; Frank Consentino; Ron Lappage, *A concise history of sport in Canada*, Don Mills : Oxford University Press, 1989, p.2.

Liste et numérotation des régions administratives québécoises en 2000

- 01-Bas-Saint-Laurent
- 02-Saguenay-Lac Saint-Jean
- 03-Québec (Capitale Nationale)
- 04-Mauricie
- 05-Estrie
- 06-Montréal
- 07-Outaouais
- 08-Abitibi
- 09-Côte-Nord
- 10-Nord du Québec
- 11-Gaspésie-Îles de la Madelaine
- 12-Chaudière-Appalaches
- 13-Laval
- 14-Lanaudière
- 15-Laurentides
- 16-Montérégie
- 17-Centre du Québec

CARTE II
Principales zones de structuration du sport au Québec (1900-1967)



En fait, on note une absence quasi-totale de cette diffusion vers le nord puisque les régions de Laval (2,3%), de Lanaudière (3,4%) et des Laurentides (4,7%) ont une occurrence relativement faible. Ces espaces, particulièrement celui des Laurentides par l'entremise du Mont Tremblant et ses environs, sont encore aujourd'hui des lieux de villégiatures prisés de nombreux Québécois qui désirent le repos, la détente et le plein-air, aux activités sportives nécessitant la proximité avec la ville. Dans ce contexte, les organismes sportifs de cette région sont en grande partie constitués de clubs de ski et de sport de plein-air. Il est toutefois surprenant d'observer la faible part (13^e rang sur 17) occupée par la région de Laval considérant sa proximité avec l'île de Montréal. Elle se classe au même titre que des régions beaucoup moins denses en terme de population, telles que la Côte-Nord et l'Abitibi-Temiscamingue. La forte dynamique organisationnelle de l'île de Montréal semble avoir été suffisante, tant au plan structurant que sur celui des infrastructures, afin de combler les besoins des Lavallois.

Comme second foyer de diffusion, la région de Québec joue un rôle important parmi les régions restantes et s'inscrit en troisième position avec 9,9% des organismes incorporés. Ici encore, la densité démographique joue un rôle prépondérant puisque la région de Québec regroupe, en 1951, 13,1 % de la population⁵¹⁷ Il est alors possible d'observer une certaine corrélation entre le nombre d'individus et le nombre d'organismes sportifs. Contrairement à la situation de la région de Montréal, la diffusion est tridirectionnelle et semble s'effectuer tant sur l'axe nord, sud et ouest puisque les régions de la Mauricie (7,1%), du Saguenay-Lac-St-Jean (6,7%) et Chaudière-Appalaches (6,4%) se classent respectivement au quatrième, cinquième et sixième échelon pour un total combiné de près de 19% pour les quatre régions administratives. Il serait toutefois présomptueux de conclure rapidement à un impact direct de la région de Québec sur les trois autres territoires. Il est impossible de déterminer l'origine exacte de chaque discipline sportive en analysant uniquement les relations et l'évolution de structures telles que les ligues et installations. D'autant plus que, on le verra, la région du Saguenay Lac-St-Jean possède, de façon plutôt inattendue, certaines aires centre qui confèreraient à cette région une forme d'autonomie, relativement à la structuration du sport, plutôt que de dépendance à l'égard de celle de Québec. Ce qui n'est pas le cas du secteur Chaudières-Appalaches où il est ardu de déceler un foyer de diffusion intrinsèque. Le tout est hétérogène et donc en proie à une

⁵¹⁷ Courville, *op.cit.*, p.65.

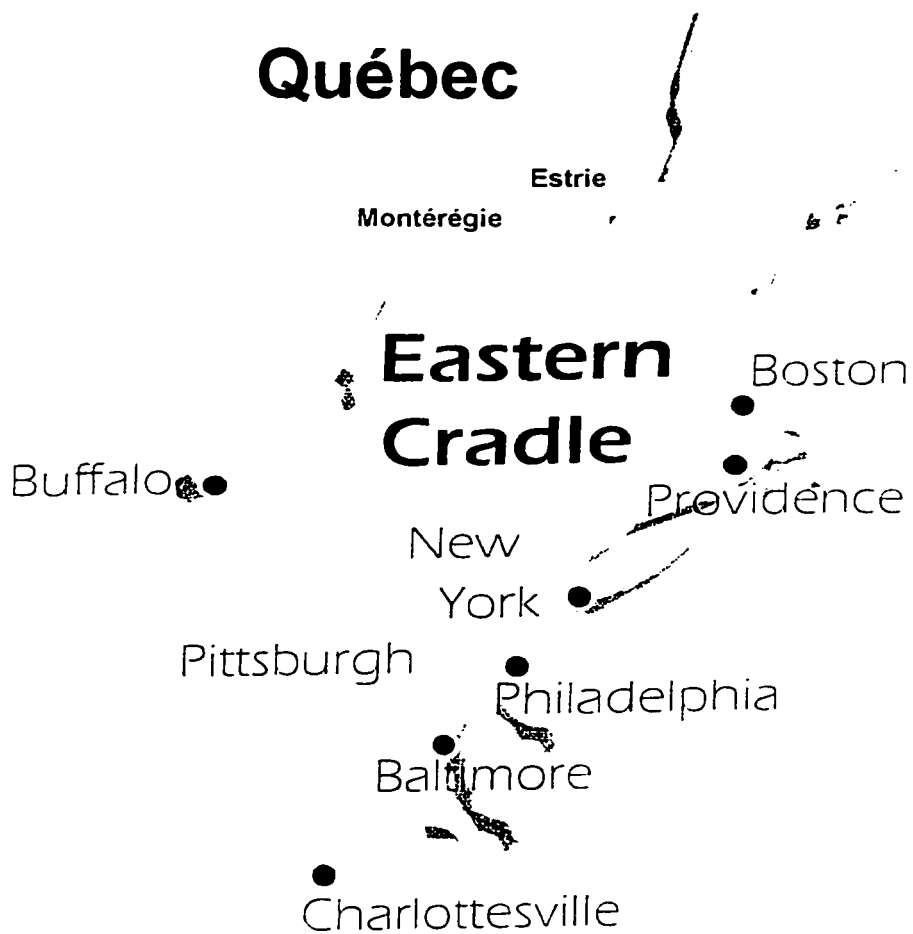
influence extérieure. L'influence sportive sur cette région peut également provenir de l'ouest (Centre du Québec) et du sud (Estrie), mais ces dernières ont une dynamique organisationnelle beaucoup plus faible et inférieure. Cette infériorité exprime une discontinuité qui empêche de conclure au rayonnement de la région de Montréal jusqu'au sud de Québec, comme il serait par exemple possible de le faire en direction est où le Bas - Saint-Laurent et la Gaspésie offrent une gradation décroissante.

Un troisième foyer de diffusion pourrait s'exprimer également sur un axe unidirectionnel nord-sud : celui de la Mauricie (7,1%) vers le Centre du Québec (2,9%) et l'Estrie (3,6%). Quoiqu'en multiples contacts limitrophes avec huit autres régions, la gradation démontre une tendance vers le sud. D'autant plus que cinq de ces contacts frontaliers se font par le nord (Haute-Mauricie), dans une région comme dans l'autre, où la population et l'organisation sportive se font beaucoup moins denses. De plus, la région du Centre du Québec, anciennement connue sous le nom de région Mauricie-Bois-Francs, est le résultat du morcellement de cette dernière en deux territoires. La région de la Mauricie suit une progression proportionnelle à celle de l'ensemble du fait sportif québécois en se faisant peu présente au début du XXe siècle pour graduellement progresser à compter des années 1930 vers l'expansion des décennies suivantes.

Même si la progression de l'Estrie et du Centre du Québec possède un cheminement similaire, il est ardu de conclure à une diffusion explicite entre les deux régions. Certains repères dénotent une présence sportive organisée en Estrie au début du siècle alors qu'il ne semble n'en être rien pour le Centre du Québec. Même si la proximité entre celles-ci peut être un facteur stimulant pour l'élément compétition, il ne faut pas négliger l'influence de la forte Montérégie et, dans le cas de l'Estrie, celle des États-Unis où le sport du Nord-Est américain est en effervescence. En effet, le «Eastern Cradle», région sportive de la côte est s'étendant du Maine jusqu'en Caroline du Sud, est bordé à l'ouest par les villes de Buffalo (N.Y.), Pittsburgh (PA) (voir carte III)⁵¹⁸. Cette région se veut anciennement l'un des premiers points de diffusion du sport le plus important aux États-Unis.

⁵¹⁸ John F. Rooney, jr ; Richard Pillsbury, *Atlas of American sport*, New York : MacMillan, 1992, p.15-16.

CARTE III
«Eastern Cradle»⁵¹⁹



⁵¹⁹ Adpaté de Rooney jr et Pillsbury, *op.cit.*, p. 15-16.

Ce berceau du sport n'est aujourd'hui que le pâle reflet de son dynamisme d'antan où de multiples disciplines sportives y ont vu le jour plus que dans toutes autres régions américaines. La trinité du sport américain (baseball, football et basket-ball) trouve son origine dans ce territoire⁵²⁰ à l'intérieur duquel l'influence de la mégapole New-York est non-négligeable. Dès la fin du XIXe et le début du XXe siècle, de multiples compétitions ont lieu dans cette région et des Canadiens francophones et anglophones y prennent part⁵²¹. Certains Américains de l'Est ou d'ailleurs viennent également affronter les athlètes et clubs sportifs d'ici⁵²². Le contact limitrophe avec cette région non-canadienne au puissant potentiel organisationnel sportif a certes une incidence sur celui de la Montérégie et de l'Estrie. Il n'est pas hasardeux que de nombreux athlètes et équipes canado-québécoises affrontent des adversaires provenant de cet espace où le sport foisonne. Cette influence américaine peut s'introduire dans la construction de l'imaginaire sportif tout comme elle le fait sur d'autres aspects identitaires. Une éventuelle étude de l'origine des pratiques sportives dans ces régions permettrait de vérifier le jeu de fermeture et d'ouverture face à un autre, Américain et anglophone, ainsi que l'impact du Eastern Cradle sur l'évolution du sport dans ces régions. Il faut donc plutôt orienter la diffusion sportive des régions du sud du Québec vers un croisement entre des influences provenant des quatre points cardinaux.

En clair, l'organisation du sport au Québec est complètement morcelée, expression de l'impact social et de l'étendu du phénomène. Si l'on regroupe l'ensemble des régions en excluant les quatre premières (Montréal, Montérégie, Québec, Mauricie), on conserve une part de 43% de l'organisation du sport éparpillée dans chacune des régions secondaires et tertiaires. Un exemple concret de cette situation réside dans la Montérégie, pourtant la deuxième en importance, où aucune ville ne se démarque des autres sur le plan de la quantité d'organismes sportifs. On peut étendre à partir de St-Jean-sur-Richelieu vers Saint-Hyacinthe, Granby, et Valleyfield, un territoire où foisonnent nombre d'organismes sportifs différents. L'étendue et la diversité retrouvée à cette échelle sont représentatives de l'ensemble de l'espace sportif québécois qui se crée selon les spécificités et les besoins régionaux. D'où la difficulté d'établir un plan d'ensemble qui conjugue l'accessibilité et

520 Rooney jr et Pillsbury, *op.cit.*, p. 15-16.

521 «Iront-ils au tournoi de New-York ? : Les clubs National et Canadien désirent aller démontrer aux Américains qu'il y a des champions à Montréal», *Le Devoir* (15 mars 1915), p.6.

522 Par exemple, lors des Championnats canadiens d'athlétisme de 1899, le fameux coureur Alex Brant de New-York est présent tout comme le sauteur A.C. Kraenzlein de l'université de Pennsylvanie. «Athlétisme- Les Championnats du Canada», *La Patrie*, (15 septembre 1899), p.2.

l'excellence sportive. Le problème de la régionalisation du sport, qui a marqué le début des années 1970, confirme cette complexité du système qui peut s'avérer coûteux financièrement et humainement.

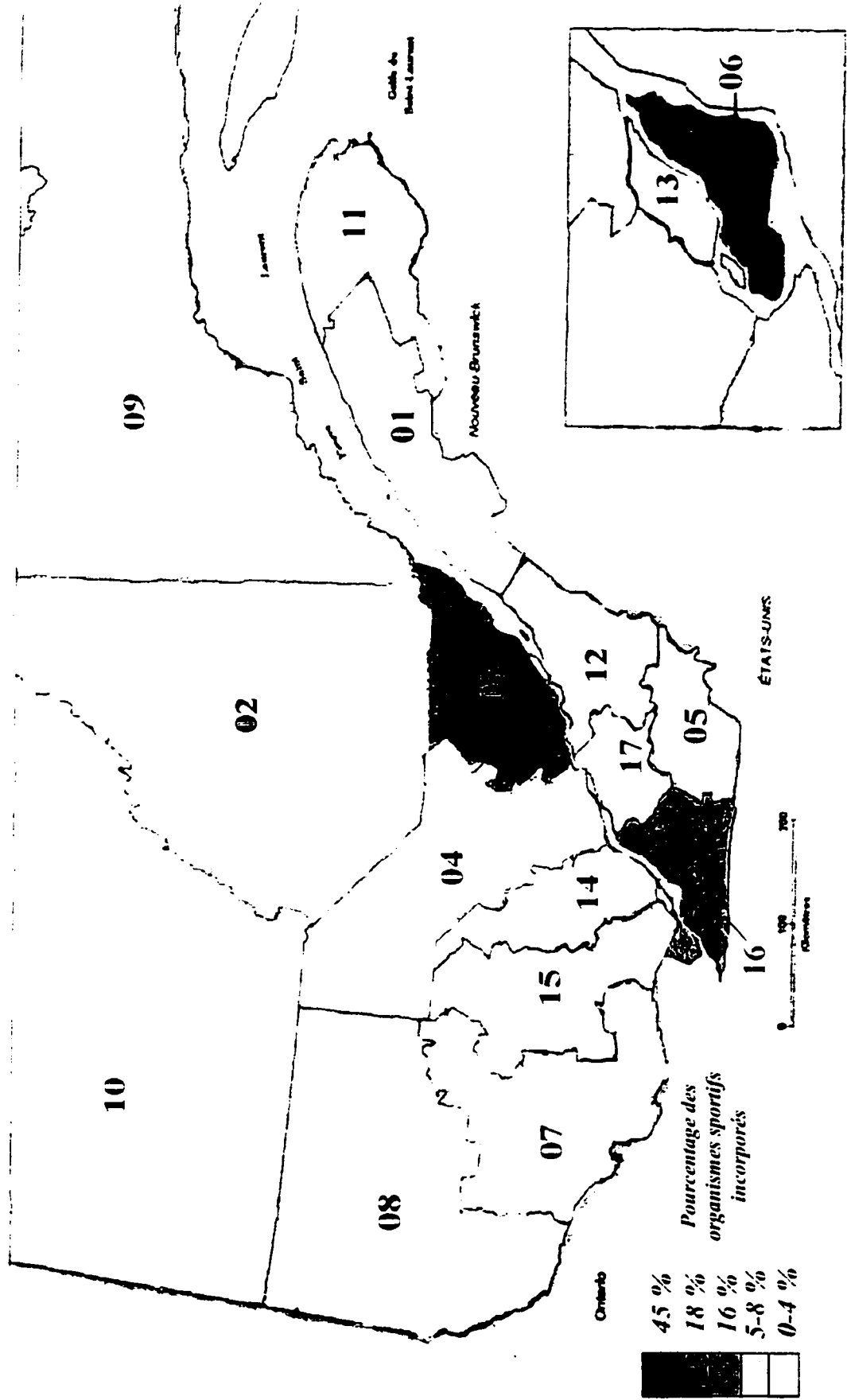
Cette complexité découle directement de la diffusion du sport couvrant l'ensemble du territoire à compter des années 1950. La comparaison entre les cartes géographiques de 1910, 1930, 1950 et 1967 (voir cartes IV à VII) démontre de quelle façon l'espace sportif s'est construit avec une intensité différente selon les régions. Le début du siècle (carte IV) est marqué par la dominance déjà évidente de la région de Montréal avec 47% des organismes créés sur son territoire et suivent la Montérégie (18%) et Québec (15%). Le reste, un faible 20%, est saupoudré quelque peu en Outaouais et en Estrie. Déjà, les pôles majeurs de diffusion s'établissent dans les villes-centre, exception faites de la ville de Trois-Rivières. Un morcellement fait déjà son apparition à la fin des années 1920 (carte V) puisque 52% des organismes proviennent de la région de Montréal tandis que les autres organismes (48%) se propage à de nouvelles régions sans qu'aucunes d'elles ne se démarquent réellement. Ce mouvement coïncide avec la période de croissance démographique du Québec, où de 1901 à 1951, la population passe de 1 648 898 à 4 055 681 d'habitants⁵²³. Ces derniers sont concentrés à la ville dans un pourcentage de 59,5% au début des années 1930⁵²⁴. Cette forte expansion, de 1901 à 1951, est marquée par la fondation de nouvelles paroisses en Abitibi-Temiscamingue, en Gaspésie, dans le Bas Saint-Laurent, au Saguenay-Lac St-Jean, sur la Côte-Nord, dans les Laurentides et en Chaudière-Appalaches⁵²⁵. Ce phénomène contribue à l'éclatement de la carte sportive du début des années 1930 où les Laurentides, la Mauricie, le Saguenay-Lac-St-Jean, et le Centre du Québec font leur apparition. Cet éparpillement des organismes a pour effet de n'élever aucune région au-dessus des autres, chacune ne dépassant pas les 6%. Le sport n'est dès lors plus un phénomène centré explicitement dans la Vallée du Saint-Laurent.

⁵²³ Courville, *op.cit.*, p.65.

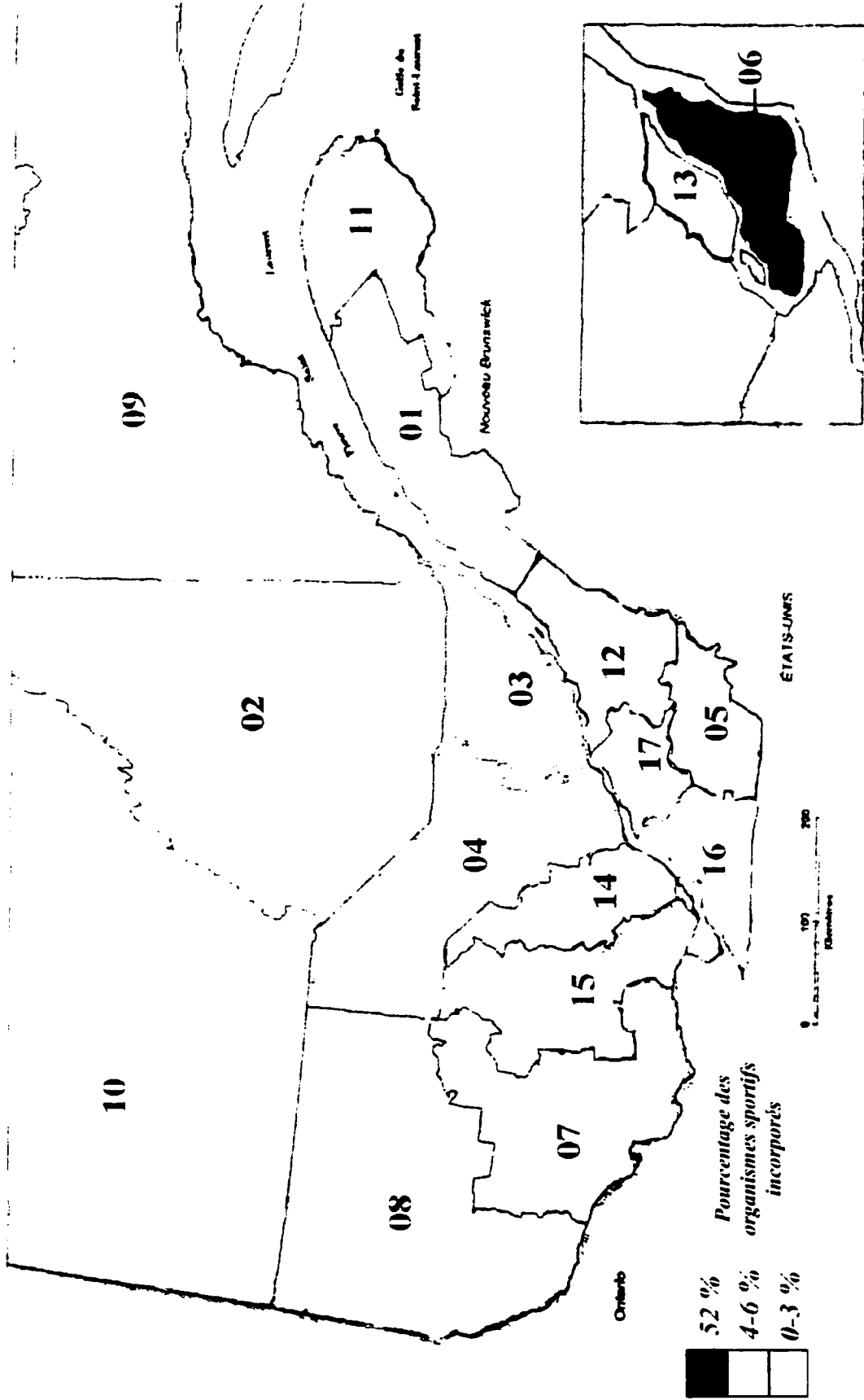
⁵²⁴ Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Picard, *Histoire du Québec Contemporain : Le Québec depuis 1930*, Tome II, Montréal : Boréal, 1989, p.55.

⁵²⁵ Courville, *op.cit.*, p.111.

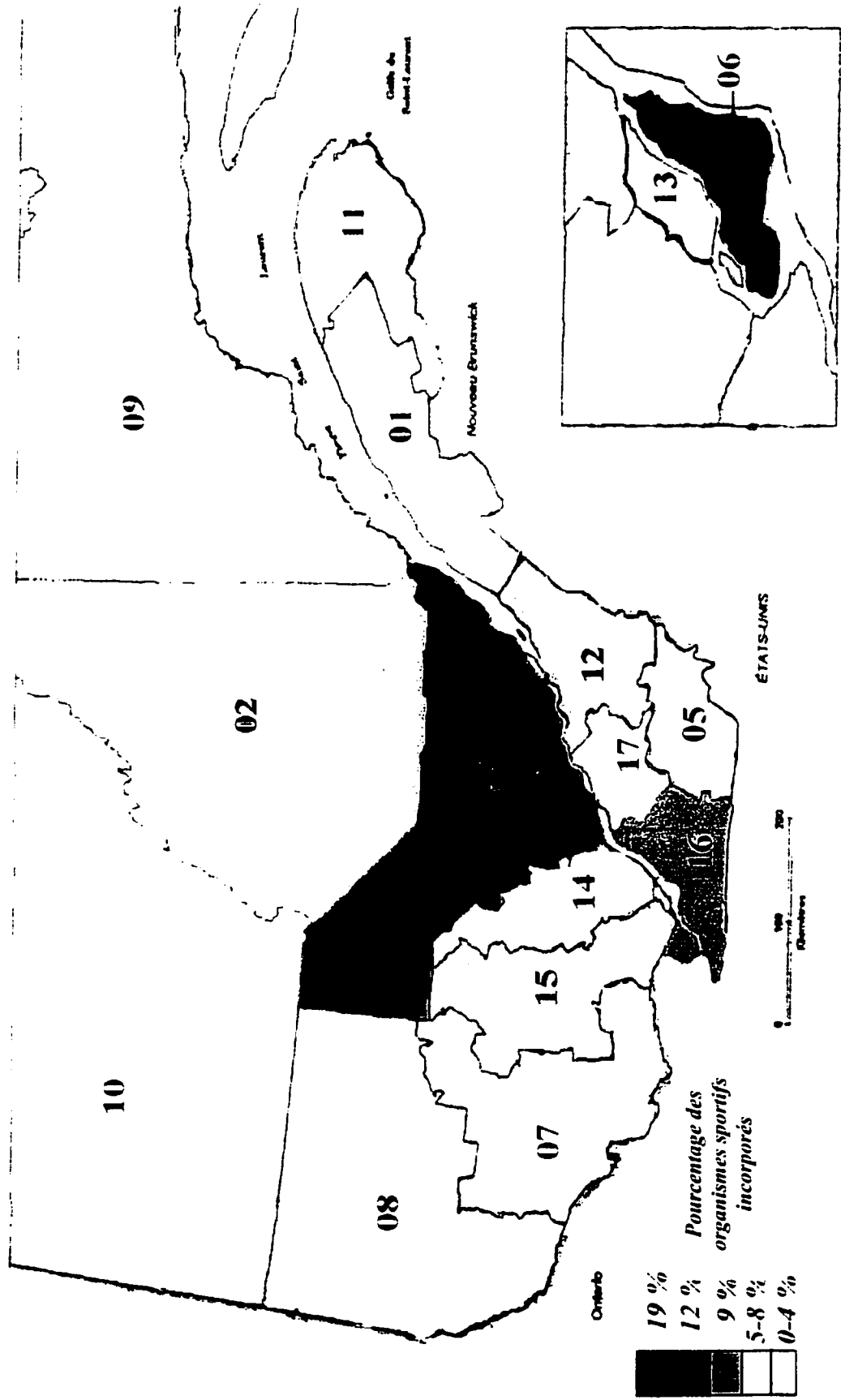
CARTE IV - Le Québec sportif en 1910



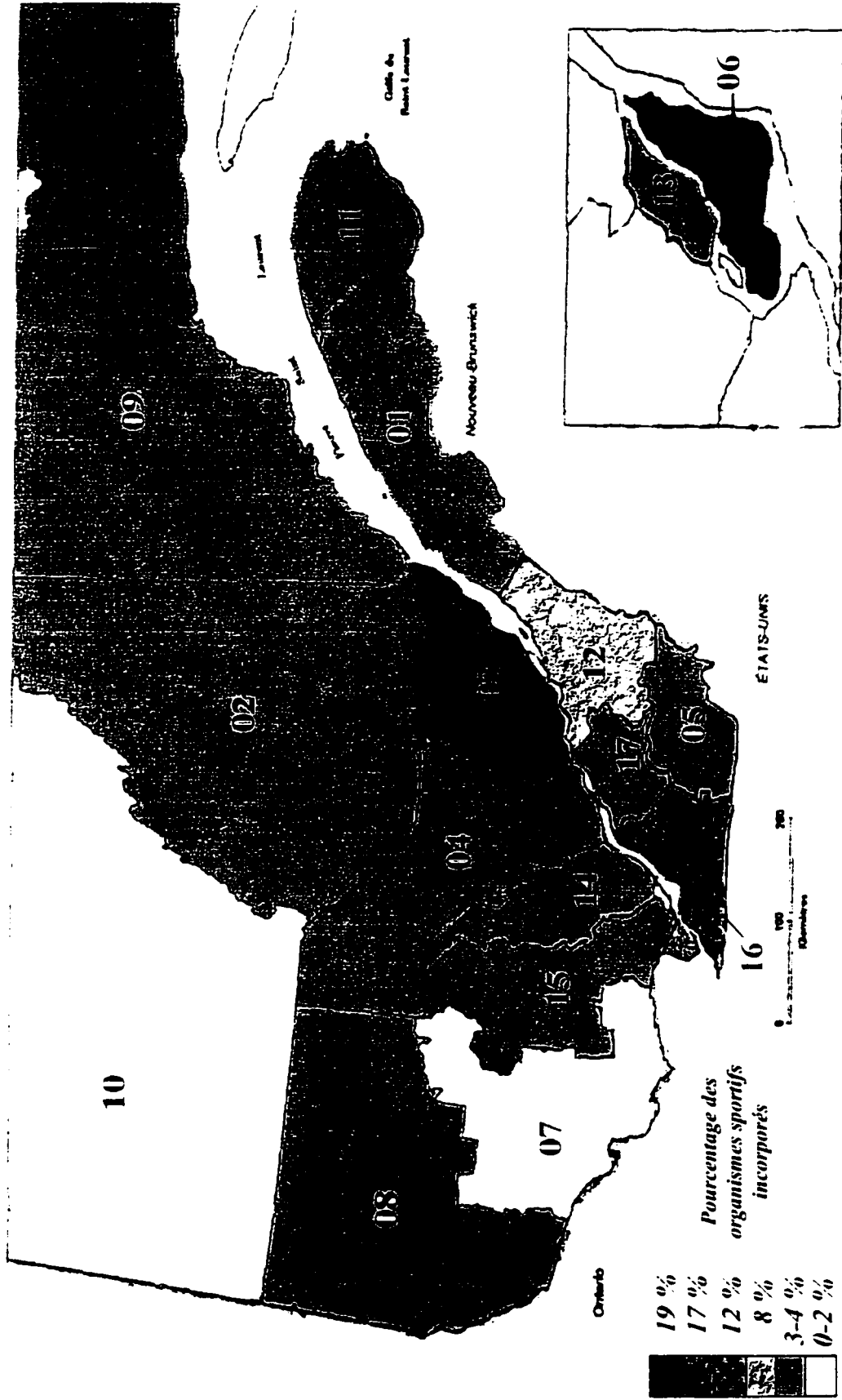
CARTE V - Le Québec sportif en 1930



CARTE VI – Le Québec sportif en 1950



CARTE VII - Le Québec sportif en 1967



Avant d'aborder la carte VI portant sur les années 1940, il est important de rappeler que, paradoxalement, la création d'organismes sportifs n'a pas été affectée par la crise économique des années 1930. La région de Montréal fait fi de cet état de dépression et subit une forte augmentation en s'appropriant 64% des organismes créés au cours de cette décennie. Cet écart est gonflé par une stagnation régionale mais également par un nombre impressionnant d'organismes mis sur pied au cours de cette période. Une quantité qui n'est surpassée qu'au cours des années 1960 ! Un élément d'explication réside précisément dans ce sombre contexte. Le grand nombre d'individus sans emplois à ce moment, près de 25% en 1933⁵²⁶, procure un temps libre imprévu qui peut être occupé par l'activité sportive. Ce qui peut expliquer la poursuite de la création d'organismes sportifs au lieu du déclin anticipé par des conditions sociales qui se détériorent. De plus, il est doublement particulier que la région de Montréal, la plus durement touchée au Québec, si ce n'est au Canada, en raison de son économie axée sur le commerce international⁵²⁷, profite de ce contexte pour augmenter substantiellement la quantité d'organismes sportifs. Voilà une autre preuve que le sport, en raison de son pouvoir occupationnel, se réalise peu importe les conditions sociales mais parfois sous des formes différentes et amoindries.. Le sport s'adapte à son environnement.

La fin des années 1940, marquée par le second conflit mondial et la fin de la crise économique, voit un faible relancement de la diffusion du sport combiné à un morcellement accentué de la carte sportive. La domination de Montréal chute de près de 44% pour se situer autour de 20%. Les années de guerre obligent de nombreux sportifs à combattre en Europe et stimulent également la reprise économique par l'accroissement d'emplois pour l'industrie de guerre. Ce qui laisse moins d'individus et moins de temps pour la pratique sportive. Celle-ci n'est toutefois pas nulle. Elle évolue au ralenti. Certaines régions bénéficient même d'une augmentation substantielle du nombre d'organismes sportifs causée par le mouvement de création des O.T.J. qui bat son plein. En effet, le Saguenay-Lac-St-Jean et la région de Québec sont en nette progression. La Mauricie (12%) poursuit son expansion et s'affirme peu à peu comme une plaque tournante de l'organisation du sport, en particulier avec les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan. Au cours de cette période, elle s'avère même supérieure à la Montérégie (9%) et se situe tout juste derrière les régions de Montréal (20%) et de Québec (19%). Le morcellement est donc bel et bien

⁵²⁶ Linteau, Durocher, Robert et Picard, *op.cit.*, p.14.

⁵²⁷ *Ibid.*, p.16.

amorcé avec l'affaiblissement de la région de Montréal et la présence quelque peu rehaussée de régions telles que les Laurentides et Chaudière-Appalaches. En fait, à l'aube des années 1950, seulement trois régions sur dix-sept (Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Nord du Québec) ont manifesté peu de volonté significative et de possibilité de structuration du sport, à tout le moins sous une forme incorporative.

Ce morcellement prend de plus en plus de vigueur au cours de la fulgurante expansion du sport des décennies 1950 et 1960 (voir carte VII). Les pôles dominants : Montréal, Montérégie et Québec demeurent, mais avec moins de puissance en constituant 44% de l'ensemble des organismes incorporés de 1960 à 1967. Les 56% qui restent se propagent dans les autres régions où l'on observe l'organisation d'un fait sportif de plus en plus diversifié. Outre le Nord du Québec et l'Outaouais, les quinze régions sont tapissées par le phénomène sportif selon des taux variables, les plus faibles provenant de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la Madeleine. En plein déclin du mouvement otéjiste, des O.T.J. sont encore créées en 1976 malgré la loi sur les fabriques⁵²⁸. Ceci se justifie par le fait que cette structure est fréquemment la première instaurée dans les paroisses des régions éloignées. Elle remplit une fonction multiple de sport et de loisir, ne nécessitant pas la création d'un organisme par activité, ce qui décuplerait inutilement les ressources. L'O.T.J. permet, par essai-erreur, l'innovation et la vérification des besoins et des intérêts de la population concernée. Sa mise sur pied est rapide puisqu'elle se réalise par les autorités cléricales déjà en place. Cette situation permet l'utilisation de ressources moins dispendieuses en terme de personnel et d'équipement malgré certaines déficiences à ce niveau. Néanmoins, sans l'apport de l'Église à cet organisme, celui-ci n'aurait sans doute jamais vu le jour ou à tout le moins de façon moins spontanée. L'O.T.J. s'avère, rappelons-le, un moyen d'application idéal de l'idéologie cléricale conservatrice canadienne-française. Comme nous l'avons observé précédemment, le mouvement de municipalisation du loisir et du sport entrepris au cours des années 1940 fait par la suite entrer en scène ce nouvel acteur que sont les organismes multiloisirs et de services de loisirs. À défaut d'O.T.J., certaines municipalités adoptent initialement ce modèle organisationnel nettement plus laïc.

⁵²⁸Jean-Guy Grégoire, *Lac-Frontière, Lac des Anglais 1919-1999*, Québec : Copie de la capitale, 1999, p.161.

La multiple répartition des organismes sportifs amoindrit les pôles de diffusion habituellement consacrés par la littérature que sont Montréal, Québec et Trois-Rivières. Ces villes constituent en somme les aires-centres de l'ensemble du territoire québécois. Elles demeurent sans contredit des zones au dynamisme sportif organisationnel élevé comparativement au reste de la province. Ce sont certes les trois principales villes où l'on retrouve les sièges sociaux mais à des taux beaucoup plus faibles que ce que l'on pourrait estimer. Montréal domine avec seulement 19% des sièges sociaux tandis que Québec possède un faible 4%. La ville de Trois-Rivières ne possède que 2% des organismes sportifs incorporés alors que Shawinigan et Alma, détiennent toutes deux 1% des sièges sociaux. Les 736 autres villes et villages répertoriés, se partagent la part de 73% restante, ce qui procure des taux relativement bas qui diminuent l'impact des aires-centres. Les taux de Québec et de Trois-Rivières sont décevants si l'on considère le rôle prépondérant qui leur sont habituellement attribués. Quant à elle, la présence de la ville d'Alma constitue une surprise, malgré son faible taux d'occurrence, puisqu'elle se situe hors de la vallée du Saint-Laurent et donc de l'axe sportif connu.

L'aspect du domicile des fondateurs de ces organismes sportif suit la même incidence et confirme ainsi ce constat. En effet, le tableau 7 démontre que les cinq principales villes se partagent tout près de 26% de l'occurrence des domiciles. Ces derniers sont différents du siège social de l'organisme même s'ils sont habituellement situés à proximité. À quelques exceptions, des individus résidants à la ville vont fonder des organismes en milieu rural, essentiellement dans des lieux de villégiature telle que les Laurentides. Ces résultats expriment à nouveau le morcellement de la carte sportive et font apparaître des points d'origine hors de la zone fluviale avec Saint-Jérôme et Sherbrooke qui s'avèrent des agents de diffusion pour leurs régions respectives (Laurentides et l'Estrie).

Tableau 7
Principaux domiciles des fondateurs d'organismes sportifs québécois, 1900-1967

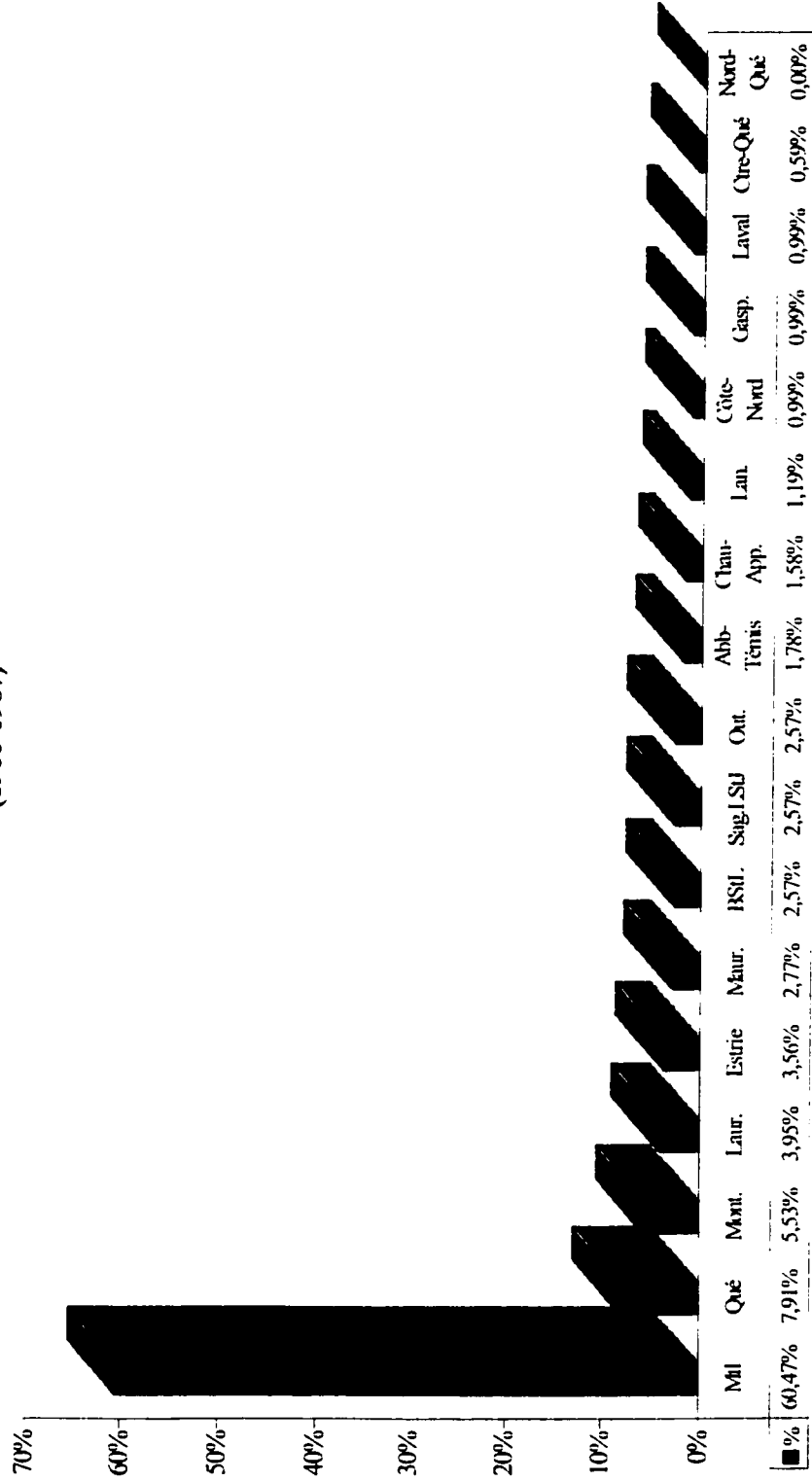
<i>Domiciles</i>	<i>Pourcentages d'occurrence</i>
Montréal	17,5 %
Québec	4,1 %
Trois-Rivières	1,7 %
Sherbrooke	1,1 %
Saint-Jérôme	1,1 %

L'analyse de la provenance de l'important groupe d'organismes sportifs que sont les avocats permet de confirmer également cette tendance à la répartition multiple par rapport à un centre dominant. L'histogramme I démontre la répartition géographique des lieux de résidence des avocats-fondateurs d'organismes sportifs. Évidemment, la proportion de la région de Montréal se veut la plus forte puisque le nombre d'avocat y est beaucoup plus grand en raison des multiples besoins juridiques beaucoup plus élevés qu'à la campagne. Outre ce territoire, les autres régions se partagent les 40% restant, ce qui morcelle de nouveau la répartition en des taux relativement bas de 7,9% à 0,5%. Les villes de provenance les plus importantes de cette catégorie socioprofessionnelle demeurent Montréal (67%) et Québec (5%). Ce cas-type de détermination de la provenance d'un groupe de fondateurs précis s'inscrit donc dans la continuité des révélations déjà avancées en regard du positionnement géographique du fait sportif. Il rejoint l'argumentation qui fragmente l'organisation sportive en de multiples groupes sociaux et en diverses régions suite à un centre dominant.

Avec ces observations, cette autre idée préconçue à l'effet que le sport québécois se situe uniquement dans le corridor Montréal-Québec ne tient plus. Nous venons de démontrer de quelle façon le sport s'est diffusé sur tout le territoire québécois. Évidemment, les points centraux se situent le long du Saint-Laurent en raison du poids démographique de cet espace. Le morcellement de la carte sportive québécoise est un indicateur important des transformations et des enjeux qui seront ceux du sport pour les décennies 1960 et 1970. Ce volume important d'organismes sportifs représente une forte dynamique structurante,

conséquence de l'expansion et de l'évolution du sport québécois. Un mouvement significatif d'une volonté d'autonomie face à un système clérical qui s'essouffle et un autre, anglophone, qui bloque l'accès à l'excellence sportive. Un mouvement de masse qui n'a d'autres choix que d'exiger la participation éventuelle de l'État pour la régulation juridique, économique et éthique du sport.

GRAPHIQUE 29
Provenance géographique des avocats fondateurs des organismes sportifs québécois incorporés
(1900-1967)



En effet, la vaste répartition de la dynamique organisationnelle pose cependant le problème d'une centralisation des pouvoirs et des structures. Dans une idéologie du droit au sport, les ressources sont très mal réparties et essentiellement centrées à Montréal⁵²⁹. Le problème de la régionalisation se fait déjà entendre.

Tel que mentionné lors de la précédente synthèse sur le sport québécois au XIXe siècle, l'organisation sportive et l'insertion du sport sur un territoire donné se réalise en fonction des mouvements migratoires, de l'urbanisation et conséquemment de l'industrialisation. C'est conditions ne sont pas essentielles à la présence du sport mais bien à sa survie et à son expansion. Le fait sportif existe dans des endroits éloignés des grands centres urbains. Toutefois, le faible bassin de participants et l'absence d'une éventuelle relève le confine, à moyen terme, à une ponctualité, voire à une disparition. En ce sens, il ne demeure plus l'objet structurant en voie d'institutionnalisation qui constitue le centre de la présente étude. Ce caractère occasionnel annihile toute forme de permanence dans le temps, critère essentiel à la naissance d'une institution. Le sport devient fragile et en proie à l'extinction.

C'est pourquoi le sport est si lié à la mobilité géographique et sociale des individus. La survie du sport réside dans un nombre de participants suffisants pour satisfaire aux besoins initiaux et pour instaurer une forte dynamique entre les composantes endogènes du sport. Cette interaction atteint ensuite un niveau suffisant pour dynamiser à son tour les facteurs exogènes à la base de la détermination de la puissance de l'insertion culturelle du sport. Il est donc tout à fait conséquent que le sport, que d'aucuns qualifient de phénomène de l'industrialisation⁵³⁰, profite des mouvements sociaux qui déplacent ou sédentarisent des masses importantes d'individus. Comme il en sera question lors de l'explication économique qui suit, le sport profite de la sociabilité qu'engendre la proximité des individus tout en alimentant celle-ci. Le morcellement observé ici ne permet pas de lier intimement l'industrialisation à la présence du sport, mais bien à l'expansion de ses structures. Dans certaines régions le sport est organisé avec les individus et les ressources disponibles. Le nombre d'organismes sportifs est peut-être moindre que dans les espaces fortement industrialisés, mais l'objet subsiste néanmoins. Il devient non-nécessaire et ardu de

⁵²⁹ François Béliveau, « L'Équipement sportif des Québécois se retrouve principalement à Québec et à Montréal », *La Presse*, (3 mars 1973).

⁵³⁰ Entre autres : Jean-Marie Brohm, *Sociologie politique du sport*, Coll. Corps et culture, Paris : Jean-Pierre Delarge éditeur, 1976, p.32-33. (357p.)

complexifier l'organisation du sport. Il y a alors stagnation structurale. La contribution du clergé à la mise sur pied du sport en région est non-négligeable et l'on observe également des initiatives hors du joug clérical qui se réalisent sans le phénomène de l'industrialisation. Le sport demeure le mode d'expression et parfois même d'identification régionale face à la ville. Il ne faut pas confondre naissance et expansion du sport, cette dernière étant nettement corollaire de l'industrialisation des sociétés en raison de la proximité et du mode de vie des individus.

En plus d'avoir la faculté de parasiter certaines autres formes de regroupements, le sport déplace les foules dans un cadre d'identification, on l'a vu, mais aussi dans une action de reconnaissance d'espaces géographiques. La participation à une rencontre sportive nécessite habituellement des déplacements en des lieux différents et permet la découverte géographique et culturelle d'espaces où l'individu n'aurait jamais imaginé se retrouver. Le tourisme sportif, en vogue dès le début du siècle au Québec⁵³¹ et ailleurs, est certes l'un des incitatifs les plus puissants pour justifier l'impact économique du sport. Il permet d'orienter les décisions organisationnelles et politiques à son égard telle que l'obtention ou la conservation d'équipes professionnelles, de même que la candidature pour la tenue d'événements sportifs d'importance. La mobilité sportive est conditionnée par les moyens de communication et de transport. Leur amélioration est essentielle pour accélérer l'évolution du sport en réduisant les distances entre les adversaires. Il devient ainsi plus facile de former des structures d'accueil, telles que les ligues, qui donnent un sens et une visibilité à l'acte sportif.

L'espace géographique du sport contribue également à l'expression d'une forme de fermeture en restreignant en un lieu et en un moment précis tous les intervenants nécessaires à la réalisation de la rencontre sportive. Celles-ci se déroulent selon une territorialité définie (par exemple à Verdun⁵³², à Vaudreuil⁵³³) qui peut toutefois être reconstruite dans l'imaginaire par les médias. L'individu absent du lieu sportif se fait décrire, en direct ou en différé, l'action et l'espace conditionnant l'ambiance du moment. Cette territorialité implique donc une fermeture et s'exprime fréquemment dans le nom des organismes sportifs qui spécifient leur espace d'appartenance. Par exemple, l'Association

⁵³¹ Organisation d'un voyage d'accompagnement sportif à saveur touristique dans cet article «Le croquet», *La Patrie* (28 juin 1901), p.2.

⁵³² «Dimanche le 4 juin - Compétition d'athlétisme à Verdun», *Le Devoir* (31 mai 1972), p.14.

⁵³³ «Le croquet», *La Patrie* (13 septembre 1901), p.2.

de football de Shawinigan⁵³⁴, le comité sportif de Bagotville⁵³⁵, le A.A.A. Saint-Louis⁵³⁶, adoptent tous une forme de symbolique annonçant un espace défini empreint d'une identité et déterminant une origine et une provenance. Le jeu de fermeture-ouverture sportive se réalise et s'exprime par la distinction géographique qu'elle soit locale⁵³⁷, paroissiale⁵³⁸, régionale, provinciale⁵³⁹, interprovinciale⁵⁴⁰, nationale⁵⁴¹, internationale et mondiale⁵⁴² et parfois même pompeusement universelle⁵⁴³.

Dans ces deux derniers cas, l'ouverture est quasi-totale et signifie l'échec de la fermeture en raison du besoin de confrontation et de détermination de l'ultime champion. Certaines structures vont même s'affubler de certains qualificatifs alors que leur réalité géographique est tout autre. Le mimétisme et l'attrait d'utilisation d'expression qui ont déjà un impact auprès de la masse (par exemple : une ligue qualifiée de Nationale qui ne comprend que des clubs de Montréal)⁵⁴⁴ faussent parfois la réalité. Une fermeture territoriale contribue à rehausser le prestige local par des performances qui ne pourraient être réalisées dans une ouverture trop grande en raison de la supériorité des autres qui s'y présenteraient. Par exemple, lorsque les Territoires du Nord-Ouest sont couronnés de succès lors des Jeux de l'Arctique⁵⁴⁵, les responsables de cette délégation savent déjà que l'opposition sera beaucoup plus relevée lors d'éventuels Jeux du Canada ouverts aux autres provinces. Ces dernières ne sont pas admises aux Jeux de l'Arctique en raison de ces considérations territoriales. La fermeture géographique possède donc l'avantage de restreindre le nombre d'adversaires potentiels et ainsi de valoriser des individus et des

534 Acte d'incorporation de l'association de football de Shawinigan, *Gazette officielle de Québec*, vol. 94 (31 juillet 1962).

535 Acte d'incorporation du comité sportif de Bagotville, 1947, *Gazette officielle de Québec*, vol.79 (27 juillet 1947)

536 «A.A.A. Saint-Louis», *Le Devoir* (6 avril 1912), p.6.

537 «Les raquetteurs - l'union locale des raquetteurs aura une importante assemblée ce soir», *L'Action Catholique*, (20 novembre 1940), p.14.

538 «Cercle paroissial S.-J. Berchmans», *Le Devoir*, (7 avril 1916), p.4.

539 «Le tournoi provincial senior au badminton disputé au Winter Club au milieu de février», *L'Action Catholique*, (5 janvier 1957), p.10.

540 «L'interprovincial», *Le Devoir*, (12 novembre 1910), p.7.

541 «Le championnat canadien du rugby», *Le Devoir*, (18 novembre 1911), p.6.

542 «Pas de tournoi mondial au Canada en 67», *Le Devoir*, (11 mars 1965), p.14.

543 «Le Carnaval Universel du Cyclisme», *La Patrie*, vol. 137, no 137 (5 août 1899), p.1.

544 Cette ligue Nationale de croquet se compose des clubs de : Montréal, Ste-Marie, Libéral, Royal, Lafontaine, et Lafrance. «Le croquet-Ligue Nationale de croquet», *La Patrie*, (4 avril 1903), p.2.

545 «Succès des T.N.O. à la fin des Jeux de l'Arctique», *L'Action*, 16 mars 1970, p.6.

performances irréalisables en d'autres lieux et temps. Toutefois, elle n'est souvent que temporaire puisque les vainqueurs de cet espace préalablement défini veulent habituellement progresser sur la spirale sportive et affronter d'autres adversaires provenant d'une territorialité différente. Dans la quête de la détermination de l'ultime champion, la fermeture géographique n'est jamais totale et demeure en proie à l'ouverture. Mais encore faut-il être en mesure d'accomplir cette fermeture, cette forme de repli et d'identification régionale.

Dans les vastes territoires où la densité de population est fortement concentrée en des points précis, tel que le Québec, la diffusion du sport se complexifie par des spécificités régionales conditionnées par des contextes socioéconomiques différents. Au Québec, au début des années 1970, cette problématique a fait l'objet d'un long et pénible débat sur la régionalisation sportive. Elle s'est inscrite en clair au sein des tergiversations portant sur l'intervention étatique en sport.

Dès 1968, le Mémoire sur l'organisation sportive au Québec (Rapport Ohl), exige que les investissements en matière de sport de masse et de récréation doivent être dirigés vers les régions défavorisées de la province⁵⁴⁶. On doit y voir une résolution exigée face à un constat de pauvreté relatif aux installations sportives hors de l'axe fluvial entre Québec et Montréal. En clair, au moment où le sport québécois entre dans une phase critique de son institutionnalisation, sept des dix régions administratives de l'époque font face à des déficiences, voire une absence totale, de ressources sportives adéquates. Les carences se présentent particulièrement dans les municipalités de 5000 habitants et moins⁵⁴⁷.

En conséquence, ces lacunes face à un milieu en pleine ébullition ont pour effet de brusquer la dynamique de l'évolution des structures sportives. Le droit au sport doit être respecté dans un premier temps et, en second lieu, l'excellence sportive doit grandement être amélioré à l'approche des Jeux Olympiques de Montréal qui auront lieu en 1976 mais dont la présentation a été octroyé dès 1970. Quel aspect doit alors être privilégié ? Le développement sportif de masse régional ou bien l'excellence sportive ? Le questionnement réside sur la justification que les gens des régions éloignées (par exemple : la Côte-Nord)

⁵⁴⁶ «L'enquête Ohl veut un débat positif sur l'intervention permanente de l'État», *Le Devoir*, (30 janvier 1968), p.13.

⁵⁴⁷«Urgence aux secteurs des loisirs et des sports au Québec-Mise en place d'une structure régionale efficace et fonctionnelle», *Le Soleil*, (1er avril 1969).

contribuent par leurs taxes à l'aventure olympique de 1976 alors que le système leur refuse le droit au sport⁵⁴⁸.

La problématique géographique causée par un éloignement des espaces sportifs et une centralisation à Montréal provoque remaniements, conflits et éléments de solution. Les Jeux du Québec, structure importante de l'institution sportive, sont créés essentiellement pour susciter, par la régionalisation des sports, la participation massive des Québécois à la plus grande variété possible d'activités sportives⁵⁴⁹. Cette manifestation a précisément pour objectif de doter les régions d'installations sportives adéquates afin de rendre accessible la participation au sport. Ce besoin de régionalisation oblige l'intervention étatique et devient l'un des enjeux importants de l'étatisation du sport. Cet effort nécessite l'implication de nombreux intervenants. Le milieu scolaire, qui possède en majeure partie les installations existantes et récentes construites dans l'élan de mise sur pied des polyvalentes et des cégeps⁵⁵⁰ (par exemple : gymnases, piscines, piste d'athlétisme, etc.), est mis à contribution. Tout comme les universités dont on exige un effort régional de leur part et non plus de se centrer uniquement sur les besoins des étudiants de leur campus⁵⁵¹. De plus, on tente à maintes reprises d'établir une commission sportive régionale⁵⁵² mandatée pour voir à la réalisation de la régionalisation. Evidemment, cette forme de structure, peu importe son véritable nom, reste une autre intervention de l'État, comme le sont les Jeux du Québec, pour pallier aux lacunes sportives d'un vaste territoire. Un espace québécois si vaste qu'il oblige parfois une régionalisation au sein même de la région !⁵⁵³

Progressivement, les régions éloignées du Québec se voient doter d'équipements sportifs pour satisfaire au désir de plus en plus présent pour chaque individu de prendre part au fait sportif en tant que participant ou observateur. L'ensemble des fédérations sportives axe progressivement leur développement en fonction d'un découpage géographique basé

⁵⁴⁸ «Qu'est-ce qu'on fait de l'élite ?», *Dimanche-matin*, (29 août 1971).

⁵⁴⁹ Comité d'étude Jeux du Québec, *Réflexion sur les Jeux du Québec*, Montréal : Conférence des organismes régionaux de loisirs du Québec, 1971, p.22.

⁵⁵⁰ signifie Collège d'enseignement général et professionnel.

⁵⁵¹ Jean-St-Hilaire, «Les universités doivent aider le sport régional-Gaston Marcotte», *Le Journal de Québec*, (7 juin 1972), p.27.

⁵⁵² Denis Poulet, «La Commission sportive régionale au cœur des nouvelles préoccupations», *Dimanche-Matin*, (17 novembre 1974).

⁵⁵³ «Le sport dans l'est du Québec : des structures vivantes», *Montréal-Matin*, (16 janvier 1971), p.S-8.

sur celui des Jeux du Québec et similaire à ce qui se fait hors-Québec⁵⁵⁴. À l'heure actuelle, le moment est d'ailleurs à la rénovation et à la mise aux normes de multiples installations devenues désuètes, tant à la ville qu'en milieu rural⁵⁵⁵. Le gouvernement québécois souhaite y prendre part puisque ses surplus budgétaires le lui permettent, une situation quelque peu similaire à celle du début des années 1970. Comme quoi l'apparition et la pérennité des lieux sportifs, et conséquemment la géographie sportive, ne sont pas uniquement le résultat de contingence historique mais apparaissent bel et bien marqué par des phénomènes socioéconomiques⁵⁵⁶.

La diffusion du sport se réalise généralement sous trois formes : par contagion, par expansion, ou par relocalisation⁵⁵⁷. Les données analysées ici ne permettent pas de conclure nettement à l'une ou l'autre de ces options. Ces observations permettent de constater certains éléments de contagion et d'expansion démographique. Toutefois, tout comme pour la relocalisation, d'autres données manquent afin de déterminer la façon exacte dont le sport se propage sur le territoire québécois. Les multiples sports impliqués demandent un traitement séparé pour que l'interprétation soit valable, tels que le démontrent les travaux de géographie sportive appliqués à un seul sport. L'ensemble de ces études permettrait une synthèse et l'élaboration d'une géographie sportive québécoise explicite qui viendrait compléter la présente analyse. Cette explication géographique de l'institutionnalisation du sport québécois a permis de préciser certains paramètres exprimant un morcellement de la cartographie sportive organisationnelle. Outre la région de Montréal et de la Montégérie, l'organisation du sport est fortement hétérogène dans sa diffusion, puisque de nombreuses régions se partagent une large part des structures hors de l'espace montréalais. Un morcellement que la structure cléricale influence indirectement puisqu'une bonne part de la diffusion du sport se réalise par la paroisse et les structures de l'Église pour être conforme à la mission d'apostolat.

⁵⁵⁴ Bernard Ramanantsoa et Catherine Thiéry-Baslé, *Organisations et fédérations sportives : sociologie et management*, Paris : PUF, 1989, p.136.

⁵⁵⁵ Conférences du ministre Gilles Baril au cours du mois d'avril et mai 2000 où il annonce de multiples investissements pour rénover les installations sportives désuètes depuis les années 1970. Ceci dans le but avoué de permettre la présentation de compétitions sportives d'envergure internationale. Site internet du gouvernement du Québec : <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPOF/Mai2000/25/c8389.html>.

⁵⁵⁶ Jean-Pierre Augustin, *Sport, géographie et aménagement*, coll. Fac. Géographie, Paris : Nathan, p.80.

⁵⁵⁷ *Ibid.*, p.39.

Cette explication géographique ne servait pas à déterminer l'origine, la concentration ou la diffusion de telle ou telle pratique sportive mais plutôt celle des axes-centre de son organisation que sont Montréal, Québec et Trois-Rivières. Ceci semble confirmer la théorie du lieu-centre où la ville se situe au cœur du processus de diffusion du sport, ainsi que de celui d'une hiérarchie des lieux sportifs, en raison du pouvoir économique et démographique de ces espaces urbains⁵⁵⁸.

Le morcellement de la carte sportive hors de la grande région de Montréal démontre deux aspects très importants du fait sportif. En premier lieu, il exprime une spontanéité des individus. L'organisation sportive peut être en soi un acte indépendant puisqu'elle permet de structurer l'activité sportive à sa guise. Chacun selon son espace, il est possible de prendre part à la pratique sportive. L'aspect de la conformité surgit lors de la confrontation avec l'autre pratiquant qui pratique la même activité, mais selon des règles différentes. L'uniformité devient alors nécessaire pour éviter le chaos. D'où l'établissement d'organismes de juridiction selon des espaces prédéterminés. En second lieu, le sport se développe au rythme de ceux qu'il entraîne sur sa spirale. Le niveau d'intégration du fait sportif au sein des sociétés détermine la répartition des installations et équipements nécessaires à sa pratique. Le sport est dépendant de la masse qui participe, le soutien et qui assiste aux rencontres. Sans un nombre appréciable d'individus impliqués, le sport meurt, victime de solitude sans assez de partenaires pour être significatif au reste de la collectivité. Le développement intensif du sport, s'inscrivant dans un processus d'institutionnalisation, passe de façon obligée par le mouvement des masses. Sa diffusion est corollaire au degré d'ouverture face à des influences provenant de divers horizons. En clair, lorsque l'offre et la demande sont importants, les structures sportives accompagnent le peuplement⁵⁵⁹.

⁵⁵⁸ John Bales, *Sports Geography*, London : E.& F.N. Spon, 1989, p.78. et Jean-Pierre Augustin, *Sport, géographie et aménagement*, coll. Fac. Géographie, Paris : Nathan, p.80-81.

⁵⁵⁹ Antoine Haumont, «Les variations géographiques du sport» dans Jean-Pierre Augustin ; Jean-Paul Callède, *Sport, relations sociales et action collective* : Actes du Colloque des 14 et 15 Octobre 1993, Talence : MSHA, 1995, p.52. (p.51-61).

4.5 Explication économique

À l'heure où le milieu du sport est qualifié presque exclusivement de façon économique, au moment où l'institution sportive internationale est conditionnée par les tendances économiques des marchés, à l'instant où le système sportif est devenu une économie-monde⁵⁶⁰, le sport québécois n'a toujours pas résolu les lacunes financières qui le hantent depuis de nombreuses décennies. Le système sportif international vit au rythme des fluctuations des contextes économiques qui déterminent la continuité du sport. Lorsque le marché devient inférieur aux besoins d'un sport, ce dernier quitte tout comme le font les athlètes professionnels face à leur équipes respectives parce qu'ils se considèrent sous-payés. L'effet est immédiat sur l'impact social du sport dans une société donnée où l'amateur se sent ainsi berné, lésé et délaissé par un sentiment d'appartenance disparu au profit de l'égoïsme des athlètes, des agents et des administrateurs. L'imaginaire doit à nouveau se remodeler et modifier les préceptes sportifs identitaires qui lient l'individu au fait sportif. Les équipes professionnelles, principales vitrines du sport, appartiennent de moins en moins à des promoteurs locaux conscients des particularités culturelles et des besoins sportifs de la communauté. En fait, les dirigeants sportifs classiques sont actuellement supplantés par des gestionnaires qui n'évoluent pas dans le système local⁵⁶¹ et qui représentent de grandes corporations commerciales.

⁵⁶⁰ Jean-François Bourg, «Le sport, une économie-monde», dans *l'État du monde 1997-Annuaire économique et géopolitique mondial*. Montréal : La Découverte/Boréal, 1997, p.57-60. (700p.)

⁵⁶¹ Haumont, op.cit., p.56.

Le Québec est loin d'être une figure dominante au sein de cet oligopole habilement dirigé par des sociétés américaines, asiatiques et européennes. Il tient davantage le rôle de dominé que de dominant et doit ainsi subir les contrecoups des fluctuations et des décisions de l'économie sportive internationale. Cette position d'infériorité s'explique par une difficulté d'éclosion et de santé financière de sa propre institution sportive qui n'a pas encore été en mesure de s'affirmer et de s'autosuffire économiquement. Elle demeure, depuis les années 1960, toujours et encore essentiellement sous le soutien de l'État.

Cette dépendance économique donne un pouvoir essentiel à un gouvernement qui en profite pour inculquer ses propres valeurs et son idéologie en matière de politiques sociales.

L'objectif de la présente explication est de déterminer de quelle façon le visage économique du sport québécois a évolué à travers le processus d'institutionnalisation et d'évolution de la mondialisation des marchés du sport. Pour ce faire, nous continuerons d'utiliser les actes d'incorporation des organismes sportifs des six dernières décennies. L'information que l'on y retrouve constitue, dans le cas des corporations, la mise de fonds initiale par l'émission de diverses catégories d'actions, et, pour ce qui est des organismes sans but lucratif, le total des immobilisations permis. L'évolution de chacune de ces sommes démontre dans quelle mesure le sport québécois nécessite, lui aussi, diverses assises économiques qui le font progresser et parfois régresser. La commercialisation du sport et les aspects de patronage et de commandites sont abordés ici puisqu'ils permettent d'observer le fait sportif par un prisme économique déterminant de son intégration sociale et, faut-il le dire, du succès de son institutionnalisation.

Afin d'éviter toute confusion, précisons que le vocabulaire utilisé ici se résume aux corporations et aux corporations sans capital-action. La première, qui est en fait une compagnie⁵⁶², s'incorpore selon la première partie de la loi des compagnies et assoit essentiellement son financement sur l'émission d'actions. Ces dernières forment globalement le capital-action nécessaire au fonctionnement adéquat des activités de

⁵⁶² Pierre Montreuil, *Droit des Affaires, Chicoutimi* : Gaëtan Morin éditeur, 1986, p.632. (826p)

l'organisme. D'autres techniques variées d'augmentation des revenus (par exemple : membership, frais d'entrée) sont également déployés pour augmenter davantage la marge de profit de ce type de corporation puisque tel est son objectif initial. Le vocable «corporation» désigne ici ce type de regroupement. À l'opposé, les corporations sans capital-action, habituellement sans but lucratif, désignent les regroupements qui ne recherchent aucun profit, si ce n'est une certaine redistribution pour la réussite de leurs objectifs primaires. Elles sont incorporées selon la troisième partie de la loi sur les compagnies et basent leur financement sur des activités de levée de fonds de même que sur la contribution des individus, membres et non-membres, qui prennent part à leur programmation. Ces entités portent ici le nom d'organisme sans but lucratif.

Dans un cas comme dans l'autre, une fois incorporée, ces deux entités deviennent des personnes morales et jouissent d'une personnalité juridique distincte de celle des ses actionnaires ou fondateurs⁵⁶³. Le principal privilège de l'incorporation réside dans cette responsabilité limitée de chacun des fondateurs qui ne peuvent perdre que leur mise de fonds en cas de dissolution ou de faillite de la corporation. Ils ne peuvent être poursuivis individuellement par des créanciers ou par un individu qui se sent victime d'une injustice de la part de l'organisme. L'incorporation est donc souhaitable dans le cas de faillite potentielle, de réalisation de profits élevés⁵⁶⁴, de même que dans le risque de poursuite pour préjudices moraux et physiques, très présents dans l'objet qui nous concerne, à savoir le sport.

Il est ainsi peu surprenant d'apprendre que l'incorporation était auparavant un privilège. Il fallait un minimum de trois personnes pour déposer une requête au ministre responsable qui, par le sous-secrétaire de la province, avait la discrétion d'accepter ou de refuser la demande d'incorporation. D'où l'importance d'un contenu idéologique conforme à la morale du moment, souvent dissimulé dans des objectifs vastes et vagues, tel que nous l'avons précédemment observé. Selon le type de corporation, celles-ci étaient incorporées

⁵⁶³ *Ibid.*, p.686.

⁵⁶⁴ *Ibid.*, p.695.

selon une des trois parties de la loi des compagnies : partie I : compagnie à but lucratif ; partie II : compagnie à but lucratif constituée selon une loi spéciale ; partie III : les corporations à but non lucratif⁵⁶⁵. Depuis 1980, la partie 1A est en vigueur et permet une plus grande latitude aux demandeurs qui ne peuvent plus se voir refuser une requête, bien que cela soit fort rare, tant que les procédures administratives sont respectées. Les objectifs de l'organisme n'ont plus à être mentionnés et il n'est plus nécessaire de posséder un capital-action de 40 000 dollars pour démarrer la corporation⁵⁶⁶.

Ces obligations antérieures ont évidemment influé sur le choix, tant administratif qu'idéologique, du type d'organisme utilisé pour la structuration du sport. Il faut observer d'entrée de jeu que ceux-ci se regroupent en deux tendances bien nettes. Le graphique 30 explique clairement de quelle façon les organismes sans but lucratif se sont peu à peu substitués aux corporations qui organisaient le sport depuis la fin du XIXe siècle, tant du côté anglophone que francophone. Ce n'est qu'au cours des années 1920 que ce mode d'organisation du sport apparaît. La non-lucrativité de sa raison d'être lui retire quelque peu sa vocation élitiste et axe davantage l'organisation du sport vers un bénévolat signifiant la montée d'un altruisme. En effet, ce net changement dans le choix du type d'organisation correspond à la veille d'une situation économique faible et très instable en raison de la grande dépression des années 1930. Nous avons observé plutôt que c'est paradoxalement à ce moment que le réseau sportif francophone augmente son réservoir d'organisme et prend véritablement son envol.

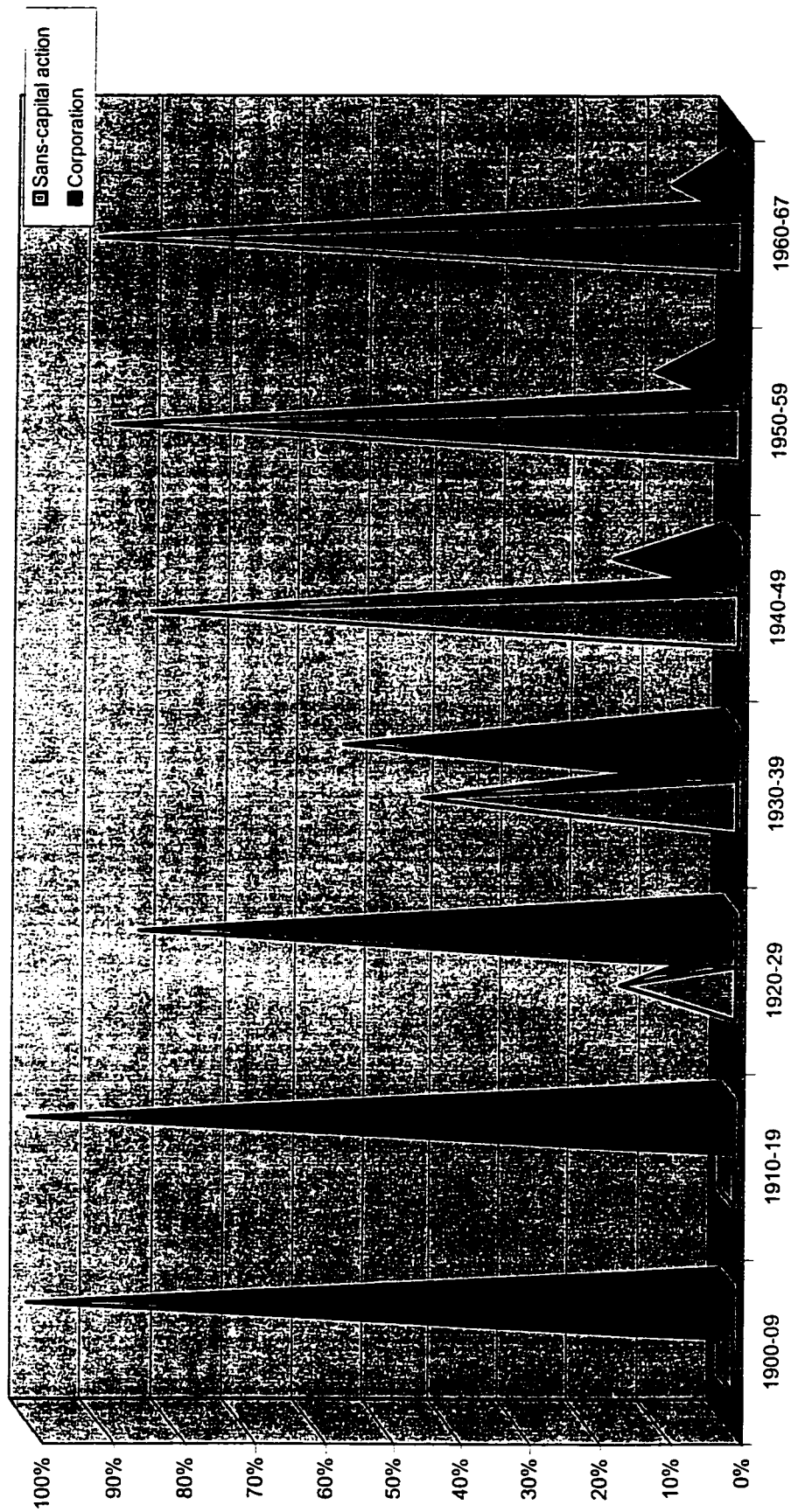
⁵⁶⁵ *Ibid.*, p.687.

⁵⁶⁶ *Ibid.*, p.695.

En raison de l'état de crise, cette prolifération d'organismes sportifs ne peut se réaliser qu'à moindre coût. D'autant plus que les individus fondateurs proviennent d'occupations socioprofessionnelles multiples dont plusieurs n'ont pas les ressources financières nécessaires pour injecter de fortes sommes comme l'exigent les corporations à capital-action. Le choix d'une orientation financière à but non lucratif s'explique ainsi facilement, d'autant plus que rien au point de vue juridique⁵⁶⁷ n'exige ou ne favorise tel ou tel mode d'incorporation.

⁵⁶⁷ Les lois de 1909 et de 1925 portant sur les clubs de récréation et de sports font peu de distinction entre les corporations et les organismes à but non lucratif.

GRAPHIQUE 30
Pourcentages des occurrences des organismes sans but lucratif et des corporations dans les actes d'incorporation
des organismes sportifs québécois (1900-1967)



Un autre facteur de cette modification est le fait que cette période marque également l'arrivée massive de l'intervention du clergé par le mouvement otéjiste qui se poursuit au cours des années 1940 et 1950. Cet «apostolat sportif» ne peut évidemment se faire sous une forme corporative, ce qui serait contraire à l'esprit chrétien de charité et de solidarité. Cette tendance vers un altruisme par le sport crée nécessairement une ouverture et hausse le bénévolat. Ceci permet à un plus grand nombre d'individus de participer à l'organisation sportive en raison de l'absence, ou à tout le moins d'une faible participation financière. Avec les conséquences que cela implique, ce passage confère au réseau francophone un caractère qui sera le sien jusqu'au milieu des années 1960, soit lors de l'arrivée de multiples professionnels en sport et en loisirs (par exemple : éducateurs physiques, techniciens en loisirs) lors du mouvement social de sécularisation.

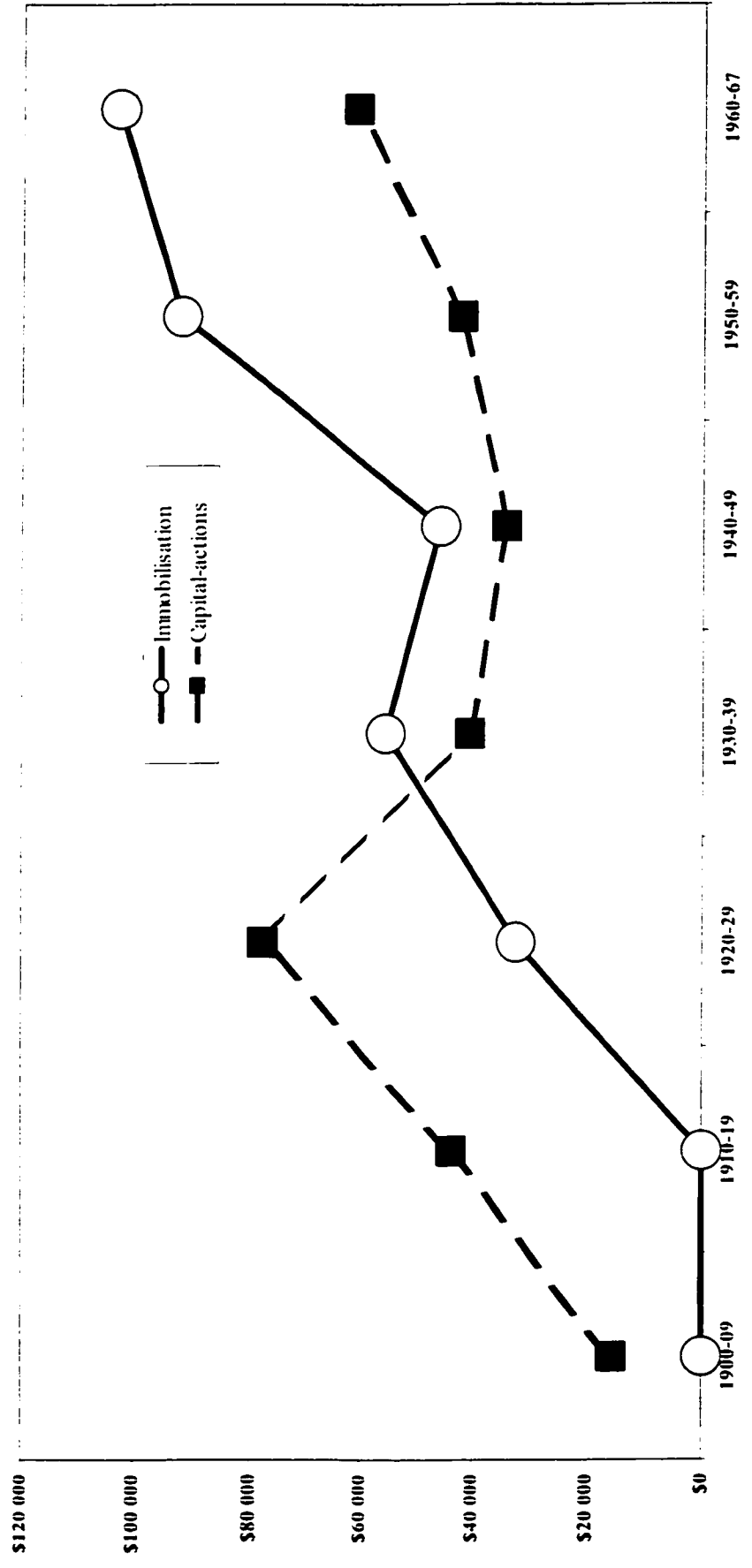
Cette mutation des organismes sportifs repose avant tout sur des considérations d'ordre économique puisque la structure interne reste la même, d'une corporation à un organisme sans but lucratif. Corrolairement, toutefois, certains objectifs de performance et de rentabilité viennent s'ajouter à ceux relatifs à l'organisation même du sport. Le mode d'organisation sans but lucratif demeure peu à peu lié au sport puisque lors des années de reprises économique de l'après-guerre, le nombre de corporation poursuit son déclin. Cette solution est introduite pour pallier aux besoins d'un contexte où la demande sportive est à la hausse malgré une situation économique ardue. Elle s'est donc progressivement ancrée pour devenir le mode privilégié d'incorporation.

Ce retrait du mode corporatif pourrait laisser croire à une chute des investissements en sport, soit à titre d'immobilisations ou de capital-action, puisque les corporations injectaient, ou du moins était-ce leurs intentions, des sommes beaucoup plus élevées que les organismes sans but lucratif. Les corporations devaient posséder un minimum de 40 000 dollars pour s'incorporer, ce qui n'était pas respectés dans 65% des cas ! Inversement, les organismes à but non lucratif étaient confinés à des maximums d'immobilisations (biens mobiliers et immobiliers) de l'ordre de 1000 dollars annuellement, dans les villes et villages

de moins de 3000 habitants et de 2000 dollars dans ceux supérieurs à 3000 individus⁵⁶⁸. Le graphique 31 démontre que le passage des corporations vers les organismes sans but lucratif n'a pas une incidence négative sur les fonds injectés dans le processus d'institutionnalisation. Ces courbes représentent en fait la moyenne de capital-action et d'immobilisation que chaque organisme énonce lors de sa requête d'incorporation. On observe que, outre la période de la crise économique des années 1930 et de la seconde guerre mondiale, la croissance est relativement constante pour la moyenne d'immobilisation tandis que celle du capital-action subit les contrecoups de la baisse des corporations. L'augmentation relative du nombre d'organismes depuis les années 1930 est nécessairement le facteur essentiel qui contribue à maintenir cette augmentation des moyennes, dans un cas comme dans l'autre. Toutefois, malgré la chute du nombre de corporations, il est intéressant de noter que, toutes proportions inflationnistes gardées, les montants investis en terme de capital-action se positionnent au second rang lors de la décennie 1960, soit une moyenne supérieure à celles enregistrées au début du siècle alors que ce mode d'incorporation était le seul utilisé.

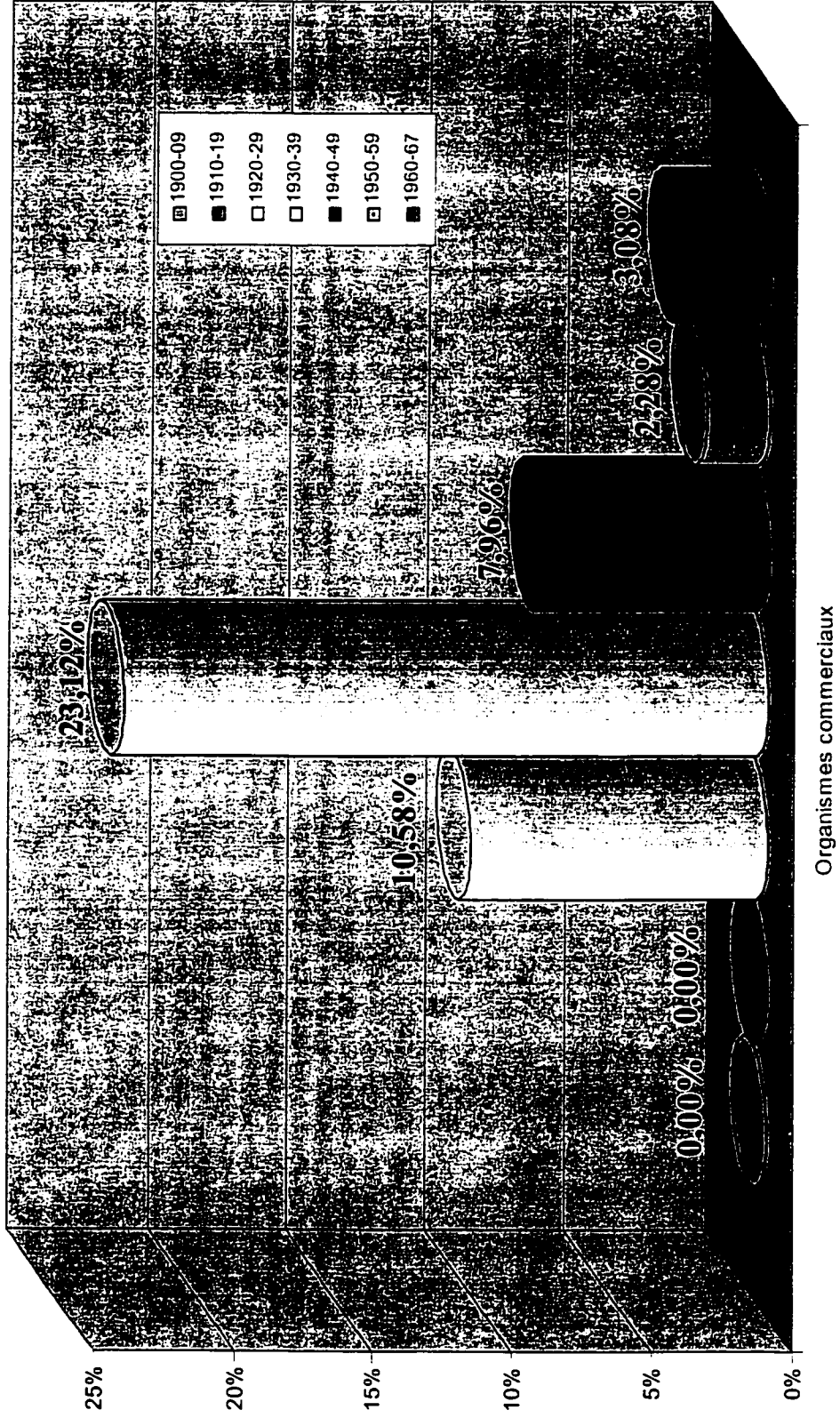
⁵⁶⁸ *Loi des clubs de récréation*, S.R. 1925, chap. 257, art.2.

GRAPHIQUE 31
Fluctuation de la moyenne des immobilisations et du capital-actions des organismes sportifs québécois incorporés (1900-1967)



Autre paradoxe qui marque ce volet économique, c'est l'apparition d'organismes à vocations strictement commerciale au cours des années 1930. En effet, le graphique 32 met en relief le pourcentage d'organismes sportifs commerciaux, composés essentiellement d'entreprises d'équipements sportifs, en rapport avec le reste des incorporations de groupes sportifs. Étonnamment, le moment où l'on retrouve le plus grand nombre d'organismes commerciaux se situe en pleine crise économique avec un taux relativement important de 23%. La satisfaction d'une demande nouvelle d'équipements de sports, rehaussée par la première expansion du sport francophone au cours de cette décennie, constitue l'explication possible à ce phénomène. Elle tend à confirmer qu'au cours de cette période économique creuse, le sport profite du fait que les individus doivent occuper leurs nombreux temps libres en raison du taux de chômage élevé. Il est toutefois surprenant de constater que les organismes commerciaux de sports ne suivent pas la seconde phase d'expansion du sport, celle des années 1950 et 1960. L'instauration de départements d'équipements sportifs au sein des grandes chaînes de magasins va répondre à la demande pendant un temps, avant que la spécialisation et la diversification de multiples activités sportives permettent le retour de certaines entreprises offrant uniquement une marchandise sportive spécifique (par exemple : alpinisme, plongée sous-marine). Cette chute soudaine dans la mise sur pied de corporation sportive à vocation commerciale peut correspondre à une surévaluation du marché d'articles de sport que ne peut en fait s'offrir une partie importante de la population en raison de son faible pouvoir d'achat. Ce constat fait en sorte de diminuer le ratio d'entreprises commerciales sportives par rapport à l'ensemble des organismes de sport au cours des décennies subséquentes.

GRAPHIQUE 32
Pourcentages des organismes sportifs sportifs commerciaux québécois incorporés (1960-1967)



L'explication économique de l'institutionnalisation du sport québécois ne peut se limiter à ces dynamismes initiaux correspondant à un apport monétaire de base. Comme dans de multiples autres secteurs, le capital financier est essentiel à la survie du phénomène. Nous sommes en effet essentiellement dans une économie de marchés où la demande est influencée par une croissance continentale du fait sportif qui conduit inévitablement à une explosion économique vers le milieu des années 1980. Suivre ce courant n'est pas une mince tâche pour un réseau sportif francophone hybride en quête de sa propre identité. Encore aujourd'hui, même après une forme de libération, le sport québécois éprouve de nombreuses lacunes financières et se situe à des lieux d'une autonomie financière. La fin d'une implication financière de l'État québécois en matière de sport signifierait automatiquement celle de multiples fédérations et organismes sportifs de même que la retraite pour certains athlètes de pointe aspirant aux plus grands honneurs.

Cette déficience économique n'est pas récente et n'est pas la conséquence d'une mondialisation du sport. Elle est la résultante d'une problématique constituée essentiellement par un manque de vision et de concertation, un nombrilisme des organismes, et une perception du sport en tant que loisir futile, spectacles et amusements.

Outre les capitaux initiaux investis dans les organismes sportifs sous forme de capital-action et d'immobilisations, d'autres formes d'apports financiers sont à noter. Dès la fin du XIXe siècle, certains organismes affichent des surplus annuels de plus de 13 000 dollars⁵⁶⁹, ce qui est considérable pour la période, tandis que d'autres ne font que des profits de 6000 dollars en trois ans⁵⁷⁰. Mais il n'en va pas ainsi pour tous les clubs ou associations sportives qui doivent fréquemment suspendre leurs activités ou simplement dissoudre leur organisme faute de ressources financières adéquates.

⁵⁶⁹ Le rapport annuel de cet organisme démontre que l'actif est de 21 063 dollars par rapport à un passif de 7 200 dollars, ce qui laisse une balance de 13 803 dollars. «Le Canadien», *La Presse*, vol. 1, no 101(19 février 1885), p.1.

⁵⁷⁰ «L'assemblée du National», *Le Devoir*, (20 octobre 1910), p.5.

Les principales sources de revenus autres que les mises de fonds initiales proviennent essentiellement des cotisations annuelles, des inscriptions des participants lors de compétitions sportives, de droits d'entrée des spectateurs, de paris, de même que des commandites ou du patronage de compagnies ou de groupements sociaux. Des soirées de financement sont fréquemment organisées où l'art vient parfois à la rescousse du sport⁵⁷¹. Les organismes qui ne peuvent amasser des revenus supplémentaires par une ou l'autre de ces formes de financement s'exposent à des difficultés économiques, car à certains moments les investissements sont considérables pour satisfaire les besoins sportifs. Il n'est pas donné à tous les organismes d'acquérir des immeubles ou des terrains pour construire des infrastructures nécessaires à la tenue de leurs activités, puisque les coûts sont parfois énormes. En 1887, l'Association Athlétique de Montréal achetait au prix de 6 900 dollars une maison pour y tenir sa programmation⁵⁷². Vingt ans auparavant, la prestigieuse M.A.A.A avait équipé uniquement son gymnase pour la somme de 13 800 dollars⁵⁷³. Autre exemple, en 1909, le Club Athlétique Canadien demande des lettres patentes supplémentaires, pratique courante, afin d'augmenter son fond social de vingt milles à cent milles dollars⁵⁷⁴. Pendant ce temps, d'autres organismes (par exemple : l'Association Athlétique Amateure Nationale de Québec) se demandent quels moyens utilisés afin d'amasser les fonds nécessaires (35 000 dollars) pour la construction de leur propre établissement⁵⁷⁵.

De multiples organismes sportifs avaient saisi l'importance de s'associer avec des gens issus du milieu des affaires afin de profiter de leur pouvoir financier et de leurs réseaux de contacts. Dès ses premiers balbutiements, le National, réussit d'ailleurs à

571 «Association athlétique-Une grande soirée dramatique et musicale sera donnée par l'association athlétique de St-Roch», *Le Soleil*, (17 avril 1897), p.8.

572 Sans titre, *La Patrie*, (2 avril 1887), p.2.

573 Don Morrow, *A sporting evolution : The Montreal Amateur Athletic Association, 1881-1981*, Montreal : The Montreal Athletic Association, 1981, p.22.

574 Lettres Patentes supplémentaires, *Gazette officielle de Québec*, (10 juillet 1909), p.1311.

575 «Athlétisme», *L'Action Sociale*, (18 janvier 1911).

convaincre «un grand nombre d'hommes marquants dans les professions et dans le commerce»⁵⁷⁶ à devenir des membres honoraires.

Comme nous l'avons précédemment mentionné, le «membership» ou la cotisation annuelle des membres est l'un des revenus importants de chaque organisme qui adopte une optique de fermeture par la notion de membre. Les états financiers de «l'Association Athlétique d'Amateur le Montagnard» révèle que cette cotisation représente près de 40% de ses revenus⁵⁷⁷. Elle peut être minime, (un dollar 50)⁵⁷⁸ ou très élevée, voire exorbitante (à plus de cinquante dollars pour un membre à vie), lorsque la fermeture aux classes inférieures est souhaitée ou lorsque l'organisme éprouve des difficultés financières. Ce fut le cas du Club St-Antoine qui, en raison de difficultés financières, exigea une contribution supplémentaire de plus de 25 dollars à ceux qui avaient déjà versé un montant semblable. Ceux qui refusaient de se soumettre à cette nouvelle politique se sont vus non seulement expulsés du club, mais également poursuivis devant les tribunaux⁵⁷⁹. La cotisation reste encore aujourd'hui un incontournable pour quiconque veut pratiquer une activité sportive ou gravir les paliers de la pyramide sportive, puisque ceux-ci sont dépendants des diverses fédérations qui exigent une affiliation.

L'admission aux compétitions sportives est également une source de financement fort prisée par les organismes sportifs puisqu'elle permet à la fois d'exposer au grand public les activités du club tout en exigeant de minime frais d'entrée⁵⁸⁰. En fait, elle s'avère si populaire que le gouvernement impose une taxe provinciale⁵⁸¹ sur celles-ci dès les premières décennies du XX siècle. Cette taxe ne constitue en fait qu'une première puisque le sport est affligé par la suite d'une taxe d'amusement de 20 % (imposée comme mesure de guerre) perçue sur chaque admission. Entrée en vigueur à la fin des années 1930, cette

⁵⁷⁶ «Un Club Athlétique : Les Canadiens-français s'organisent», *La Patrie* (5 mai 1894), p.8.

⁵⁷⁷ «Assemblée annuelle-De l'Association Athlétique Le Montagnard», *La Patrie* (10 octobre 1899), p.2.

⁵⁷⁸ «Un Club Athlétique : Les Canadiens-français s'organisent», *loc.cit.*, p.8.

⁵⁷⁹ «Jugement important», *La Patrie*, (2 janvier 1901), p.8.

⁵⁸⁰ Pour un programme sportif comprenant une rencontre de balle au camp et un programme de courses, l'admission est de quinze sous. «Grande fête à Ahunstic le 23 juillet», *Le Devoir*, (19 juillet 1916), p.4.

⁵⁸¹ «Cinq sous de surplus», *Le Devoir*, (20 janvier 1917), p.7.

perception est supprimée après le deuxième conflit mondial, soit en 1948⁵⁸², au même moment que la taxe de 5% sur les paris mutuels des courses de chevaux.

Cette intrusion financière de l'État démontre que celui-ci a flairé les sommes énormes déjà présentes dans un milieu où les compétitions sportives rapportent tellement à leurs promoteurs que certains qualifient ce mouvement économique de «racket»⁵⁸³. Ceci en raison des considérations amORAles que ce contexte implique (tricherie, arnaque, etc.). En ce sens, le pari sportif, non-exclusif aux courses de chevaux, quoique moins explicite dans d'autres activités sportives, est un autre attrait qui permet aux organismes d'engranger quelques revenus, bien que minimes, malgré une perception péjorative de cet à-côté du fait sportif. L'ouvrier qui gaspille ses gains de la semaine en gageant sur les résultats sportifs au lieu d'en faire profiter sa famille ne s'acquitte pas adéquatement de ses responsabilités. D'autant plus que certains de ces résultats sont connus d'avance par les participants. Des auteurs considèrent le pari sportif comme un dynamisme important de la structuration du sport, puisqu'il provoque la tenue de compétitions et oblige éventuellement une réglementation en raison des fortes sommes en cause⁵⁸⁴. En créant ainsi un enjeu, le pari sportif s'inscrit au même titre que les récompenses monétaires remises aux participants. Celles-ci peuvent facilement s'élever à quelques centaines de dollars⁵⁸⁵. Elles dépendent du nombre d'entrées payantes⁵⁸⁶ et parfois d'une quote-part des sommes totales pariées. Il faut donc considérer le pari sportif comme incitatif d'une activité financière puisqu'il jouit d'un relatif succès⁵⁸⁷ auprès des spectateurs, contribuant d'une part à populariser le sport, mais d'autre part à renforcer l'argumentation de ceux qui dénoncent la pratique sportive.

582 X.-E. Narbonne, «À mon avis», *Le Devoir*, (22 mai 1948), p.13.

583 Jean-Robert Bonnier, «Le racket du sport», (25 septembre 1934), *La Patrie ?* (25 septembre 1934).

584 Consulter à cet effet : Jean LeFlochmoan, *La genèse des sports*, Paris : Petite bibliothèque Payot, 1962, p.62-66.

585 Lors d'un programme de course de chevaux tenu à Montréal en 1888, les bourses aux vainqueurs varient de 125 à 250 dollars. «Club Turf de la Province de Québec», *La Patrie*, (6 octobre 1888), p.4.

586 «Ce que les séries leur rapporteront», *Le Devoir*, (7 avril 1917), p.9.

587 «Succès du pari mutuel à Valleyfield», *Le Devoir* (21 juin 1910), p.3.

Avant les années 1950, il n'existe aucune intervention économique de l'État, tant provincial que fédéral, pour subvenir aux besoins de l'organisation sport, si ce n'est quelques saupoudrages peu importants de certains députés à l'égard de leurs amis sportifs. Le sport ne possède pas encore un statut social assez élevé pour justifier une action économique soutenue de la part du politique. En attendant les réelles contributions des divers paliers de gouvernement, l'entreprise privée fait office de bailleurs de fonds pour soutenir le réseau sportif francophone. Ce dernier ne possède pas les ressources financières comparables à son pendant anglophone, fort de sa tradition et essentiellement de l'implication des mieux nantis de la société. Élaboré principalement sous formes de commandites, ce système de financement a pour effet de fermer le sport aux travailleurs des entreprises subventionnaires ou à des groupes et à leur réseau de filiation qui peuvent obtenir le privilège d'une commandite quelconque. L'individu seul ne peut évoluer au sein d'une équipe ou d'une ligue, sous le patronage d'une ou de plusieurs entreprises, sans être admis par une connaissance. Toutes proportions gardées, voilà une situation qui ressemble drôlement au principe de «membership» instauré dans les clubs anglophones.

Les entreprises qui contribuent au financement d'équipes ou d'organismes sportifs veulent profiter du prestige et de la visibilité accrue du nom de la compagnie. Cet élan de «sponsorship» déjà existant se veut un faible prélude à ce qui se déroule aujourd'hui, où la force du sport mondial est en quelque sorte entre les mains des compagnies subventionnaires.

Ce patronage du sport se réalise à plusieurs niveaux de la spirale sportive dont les premières formes de structuration sont les clubs et les associations sportives. Que ce soit «l'équipe de quilles du Théâtre National»⁵⁸⁸, le «club de baseball de la Dominion Textile Company»⁵⁸⁹, «l'Athlétique du C.P. Guay»⁵⁹⁰ ou celui des employés de l'usine de la «Dominion Engineering Works»⁵⁹¹, tous doivent retirer un bénéfice substantiel de cette

⁵⁸⁸ «L'Équipe de quilles du Théâtre National», *La Patrie*, (22 octobre 1904), p.2.

⁵⁸⁹ «Dépêches Sportives», *Le Devoir*, (29 mars 1912), p.6.

⁵⁹⁰ «L'Athlétique du C.P. Guay», *La Patrie*, (26 juin 1919), p.6.

⁵⁹¹ «La création d'un club athlétique», *Le Devoir*, (17 décembre 1942), p.13.

implication financière. Que ce soit à titre publicitaire ou de divertissement de leurs employés, afin d'accroître leur productivité, ces entreprises collaborent à l'élaboration de la cellule fondamentale de l'institution sportive. Vient ensuite une implication encore plus exigeante monétairement : celle de la ligue. Lorsque les employés de plusieurs maisons d'affaires décident de former des ligues⁵⁹² dites commerciales⁵⁹³, ils offrent un autre mode de diffusion à la diffusion du marketing de ces entreprises. Ces structures leur exigent en contrepartie une contribution supplémentaire. Du même souffle, les ligues de quilles du «Devoir»⁵⁹⁴, de la «Brasserie Champlain»⁵⁹⁵ et même celle du «Dr Bourgeois»⁵⁹⁶ profitent d'une visibilité accrue en raison du plus grand nombre de participants. Un autre moyen très efficace de patronage du fait sportif est l'organisation de compétitions ponctuelles, telles que des tournois ou des championnats. La subtilité de ce type de manifestation est que, contrairement aux ligues ou clubs commerciaux, elle est en mesure de rejoindre le simple individu non affilié à un organisme quelconque. Elle permet ainsi une plus grande ouverture où parfois même les étrangers sont les bienvenus⁵⁹⁷. La diffusion du message publicitaire et de la sympathie à l'égard du commanditaire s'accroît. Dans un cadre plus individualiste que corporatiste d'acquisition de prestige personnel, une dernière forme de patronage importante demeure les dons de récompenses portant le nom du donateur. Les trophées emblématiques et symboles du sport canadien que sont les Coupes Stanley, Grey et Vanier, pour ne nommer que celles-ci, sont toutes des dons d'individus provenant de l'élite de la société québécoise, canadienne ou autre (par exemple : le Duc de Connaught⁵⁹⁸). Héritage culturel et financier oblige, elles sont presque tous anglophones.

Ces diverses manifestations du sport par une organisation corporative démontre en fait que celui-ci profite de la proximité et de la sociabilité déjà existante au sein de ces groupes sociaux liés essentiellement par l'organisation du travail. Ces individus qui se

⁵⁹² «Formation d'une ligue», *Le Devoir*, (10 novembre 1941), p.11.

⁵⁹³ «Ligue de hockey commerciale», *Le Devoir*, (13 janvier 1914)

⁵⁹⁴«Ligue de Quilles Le Devoir», *Le Devoir*, (10 octobre 1951), p.7.

⁵⁹⁵«Les quilles à la Brasserie Champlain», *L'Action Catholique*, (9 décembre 1940), p.11.

⁵⁹⁶ «Grand'Mère est admis dans la Ligue Provinciale», *Le Devoir*, (20 novembre 1916), p.4.

⁵⁹⁷ «Les courses du 16 octobre organisées par la Patrie», *La Patrie* (1^{er} octobre 1909), p.2.

⁵⁹⁸ «Le duc de Connaught offre un trophée», *Le Devoir*, (22 février 1912), p.6.

côtoient dans leur tâche quotidienne se rassemblent pour permettre au sport de prendre forme. Divers tournois ont lieu mettant aux prises des individus appartenant à des occupations socioprofessionnelles identiques mais provenant de lieux différents. À titre d'exemple, le tournoi annuel de la police de Montréal⁵⁹⁹ permet aux athlètes-policiers du Québec et de l'Ontario de s'affronter dans un contexte clos qui leur est explicitement réservé. Le sport, le soutien financier d'une corporation et la sociabilité se croisent ainsi le temps d'une compétition sportive. La division du travail devient prétexte au regroupement sportif et crée une nouvelle sociabilité par l'agent socialisant qu'est la rencontre et la confrontation sportive. En clair, le sport parasite les autres organismes et institutions en utilisant une sociabilité et parfois un identitaire corporatif, géographique et social préexistant.

Cette implication corporative ne règle cependant pas tous les aspects de la problématique économique de l'institution sportive en formation, loin de là. Tôt ou tard, l'État devra intervenir pour soutenir et donner un élan à un système qui comporte des lacunes criantes face à une demande qui croît à une vitesse fulgurante. Les années 1940 (*Loi sur l'Aptitude Physique-1944*) et le début des années 1960 (*Bill C-131-Loi sur la santé et le sport amateur-1961*) sont marquées par quelques législations ou projets de lois garantissant des sommes importantes au sport et à l'éducation physique. La plus flamboyante reste l'injection massive de cinq millions dollars du fédéral en 1961 par le Bill C-131. Ces initiatives constituent en fait une réponse à une pression de plus en plus forte exercé par les experts qui déplorent la faible condition physique des Canadiens. Le Québec demeure réticent à ces propositions fédérales prétextant que l'éducation physique et par conséquent le sport sont de juridiction provinciale⁶⁰⁰.

Ces interventions fédérales basées essentiellement sur la nécessité de combler les lacunes au point de vue de l'état de la condition physique chez des Canadiens de plus en plus sédentaires et urbains, passent également par une volonté de renforcement de l'identité

⁵⁹⁹ «Le Tournoi de la Police», *Le Devoir*, (18 juillet 1917), p.4.

⁶⁰⁰ *Une politique d'éducation physique pour la Province de Québec*, Conseil national sur l'Aptitude Physique. 7p.

nationale par l'amélioration des performances des athlètes canadiens lors des grands jeux internationaux⁶⁰¹. L'absence de ces contributions n'exclut toujours pas le dynamisme des individus en place qui, avec ou sans argent, continuent de déployer de multiples efforts pour assurer la continuité de l'acte sportif. Des efforts sont faits sur le terrain afin d'améliorer la condition physique et les performances des athlètes québécois et canadiens en dépit du manque d'argent, de temps d'entraînement et d'installations trop souvent inadéquates et déficientes⁶⁰².

Ces intentions économiques relancent le débat dans un Québec qui ne possède aucune structure administrative en mesure de gérer de telles sommes. Certains exigent la création immédiate d'un organisme gouvernemental⁶⁰³ longtemps réclamé (c.f. le Conseil provincial des sports), tandis que d'autres s'interrogent sur la nécessité d'injecter de tels fonds⁶⁰⁴ dans un secteur d'activité encore affublé d'une faible reconnaissance sociale.

Ce nouveau vent monétaire qui souffle sur l'institution sportive procure une panoplie de subventions et de bourses attribuées selon des critères flous où, évidemment, le sport est confondu avec l'éducation physique et est galvaudé avec un loisir axé sur la condition et l'aptitude physique⁶⁰⁵. Le but est en fait de pallier rapidement et naïvement à des dysfonctions criantes à l'approche de compétitions sportives d'importance. Du même coup, il faut soutenir un programme de recherche intensif afin d'explorer les diverses facettes de l'entraînement et de l'impact du sport sur la santé⁶⁰⁶.

Une certaine volonté d'un retour de l'investissement corporatiste se fait sentir à la fin des années 1960 mais puisque les gouvernements, tant fédéral que provincial, se sont

601 Donald Macintosh ; Tom Bedecki ; C.E.S. Franks, *Sport and politics in Canada*, Kingston et Montréal : McGill-Queen's University Press, p.10-22.

602 «Des efforts sont faits pour améliorer la condition physique des Canadiens», *Le Devoir*, (1er juin 1961), p.14.

603 «Avant que les sportifs touchent aux 5 millions d'Ottawa, ils auront au Québec leur Conseil provincial des sports. », *Le Nouveau Journal*, (29 septembre 1961), p.15.

604 «Que fera-t-on de ces \$5,000,000 ? », *Le Devoir*, (31 août 1961), p.10.

605 «Aide fédérale donnée à un projet d'aptitude physique», *La Presse*, (30 mai 1966).

606 «Nouvel effort d'Ottawa pour promouvoir l'activité physique», *L'Action-Québec*, (5 janvier 1968), p.20.

impliqués une première fois, des attentes ont été créées qui dégagent et confortent l'entreprise privée dans l'idéologie de l'État-providence. Paradoxalement, on le verra, le souhait des organismes sportifs est d'obtenir encore plus d'argent mais sans accorder un droit de regard, voire un contrôle ferme, sur la façon de dépenser et de gérer le sport. Dans cette période latente, les compagnies sont peu nombreuses à supporter le sport et à imiter le geste posé par la BCN en 1969⁶⁰⁷. Ce patronage corporatif du sport réapparaît finalement à la fin des années 1980, période où les multiples compressions ont affaibli l'institution sportive. En raison de sa forte dépendance économique et de la faiblesse de son statut social, le sport a fait partie intégrante de la restructuration de l'État-providence⁶⁰⁸ au cours de ces années. Sous formes de fondation, de bourses ou de commandites, l'entreprise privée veut profiter à nouveau, mais cette fois dans des proportions beaucoup plus grande, des retombées commerciales d'une association à un sport en forte demande et visible aux quatre coins de la terre. Même si d'aucuns prétendent que les entreprises commerciales n'ont jamais contribué au sport avant la fin des années 1960⁶⁰⁹, nous venons de démontrer l'inverse.

L'institution sportive n'est pas sauvée pour autant du marasme financier. Dès 1971, on s'interroge sur le fait que le sport soit au bord de l'inflation⁶¹⁰ et c'est dans ce cadre que l'État investit des quantités appréciables de fonds publics, quelques 160 millions uniquement pour l'année 1976⁶¹¹. Dans le souffle et l'exubérance de la venue des Jeux Olympiques de Montréal, ce montant ne reflète rien d'autre que la crainte de ne pouvoir obtenir de bonnes performances face au reste du monde. Un manque de vision à long terme qui projette avec force le sport québécois dans le dilemme entre le sport de masse et celui de l'excellence. Deux mondes et deux réalités mais une seule enveloppe budgétaire. Ceux qui frappent à la porte de la gloire sportive internationale réclament davantage d'appuis

⁶⁰⁷ «La BCN donne \$15 000 à l'athlétisme québécois.», *La Patrie*, (19 octobre 1969).

⁶⁰⁸ Jean Harvey ; Lucie Thibault, «Politique du sport et restructuration de l'État-providence au Canada» dans Jean-Pierre Augustin ; Claude Sorbets, *La culture du sport au Québec*, Talence : MSHA, 1996, p.93-111.

⁶⁰⁹ Jacques Barrette, «Belle initiative de la BCN», *Montréal-Matin*, (16 octobre 1969).

⁶¹⁰ Roger Asselin, «Le sport est-il au bord de l'inflation ?», *L'Action-Québec*, (8 octobre 1971), p.15.

⁶¹¹ Guy Pinard, «Le fédéral et les provinces investiront quelque \$160 millions pour le sport amateur en 1976.», *La Presse*, (26 février 1975), p.A-21.

tandis que les autres dénoncent les obstacles à une pratique sportive régulière. Dans ce que certains ont qualifié de «fausse urgence olympique»⁶¹², des décisions sont prises en fonction quasi-exclusive de l'élite dans une obnubilation de victoire et, faut-il le rappeler, d'acquisition de prestige national. Ce qui peut expliquer que les Canadiens ne sont que timidement en accord avec les Jeux de Montréal dans une proportion de 54%, trois ans et demi seulement avant la tenue de cette manifestation⁶¹³. D'ailleurs, les projets olympiques, ici comme ailleurs, font rarement l'unanimité en raison de l'implication de sommes considérables défrayées par l'ensemble de la population en fonction d'un petit groupe d'individu, l'élite sportive. Ces subsides pourraient aisément être affectés à corriger des lacunes sociales, non seulement sportives mais de divers ordres. Au niveau du sport, ces carences demeurent criantes malgré l'intervention étatique tant fédérale que provinciale. Avec l'expérience de 1976, le dilemme entre la masse et l'excellence sportive n'est rien pour régler cette problématique. Bien au contraire, il ne fait que retarder le processus décisionnel puisque les principaux organismes ne peuvent s'entendre et se concerter. Un esprit de nombrilisme élimine toute vision d'ensemble. La société québécoise doit-elle être plus scolarisée ou plus médaillée ?⁶¹⁴

Outre ce fossé idéologique, le débat sur la décentralisation sportive (évalué à plus de 8 millions⁶¹⁵) et la régionalisation se poursuit. C'est en raison des déficiences économiques qui empêchent la construction d'installations sportives adéquates que l'on tente de solutionner en baladant les Jeux du Québec aux quatre coins de la province, essentiellement en région. Cette manifestation représente une injection massive de deniers publics par l'entremise du gouvernement. Mais voilà que certaines agglomérations réclament leur part en prétextant que les grandes villes ont aussi droit aux Jeux du Québec⁶¹⁶. Au cours de ces

612 Gilles Blanchard, «Nos jeunes espoirs, zone noire du sport québécois ; La fausse urgence olympique», *La Presse*, Montréal, (10 décembre 1974).

613 «Sondage Gallup-La moitié seulement des Canadiens se prononcent pour les Jeux olympiques», *Le Soleil*, (10 février 1973).

614 Gilles Blanchard, «Le ministre Chevrette osera-t'il ?», *La Presse*, (1^{er} décembre 1995), p.7.

615 Richard Camirand, «Décentralisation sportive – Un projet de huit millions», *Montréal-Matin*, (21 février 1976).

616 Dorik Moisan, «Les grandes villes aussi ont droit aux Jeux du Québec», *Le Journal de Québec*, (26 février 1977), p.37.

années 1970, les athlètes d'élites manquent de ressources financières puisque les bourses d'études semblent insuffisantes et inéquitablement distribuées⁶¹⁷. Par-dessus tout, les entraîneurs compétents se font rares⁶¹⁸ et la plupart proviennent de l'étranger ou d'une implication bénévole, puisque la formation en ce sens est également déficiente. Un constat d'importance qui prend une certaine ampleur lors de la vague de violence qui frappe le sport québécois, essentiellement au hockey sur glace et à la boxe, de 1974 à 1980. Curieusement, les différentes législations pour contrer la violence dans le sport ne s'appliquent pas aux sports professionnels où l'argent constitue l'oxygène de cette catégorie sportive. Par crainte de les voir quitter le territoire québécois et ainsi perdre leur impact économique, on ne considère pas essentiel de s'y ingérer. En clair, tel que le mentionnait le slogan du Colloque Éducation-sport de 1976, le sport doit cesser d'être une affaire marginale qu'on organise tant bien que mal.»⁶¹⁹ Pour ce faire, il faut pallier aux exigences économiques du système.

L'intervention de l'État doit se réaliser avec encore plus de discernement et de vision prolongée et non plus dans une spontanéité causée par les espérances de la victoire ultime. Des administrateurs qualifiés en sport doivent voir aux destinés de ce dernier et non plus sombrer dans le patronage jadis réservé aux connaissances du parti au pouvoir⁶²⁰ qui désirent profiter de la manne.

Car il est bien possible de parler de manne alors que l'État, particulièrement au début des années 1970, injecte massivement des fonds nécessaires à la création de postes forts rémunérateurs au sein du gouvernement, de conseils et comités d'étude, etc. Cette abondante manne est en fait la résultante de l'impact socioéconomique de l'institution sportive sur l'ensemble de l'économie québécoise. Celle-ci est toutefois difficilement identifiable. En raison des dépenses de toutes sortes allant des cotisations annuelles aux

⁶¹⁷ André Tardif, «Partage inégal des bourses d'études aux athlètes-étudiants», *Le Devoir*, (18 septembre 1975).

⁶¹⁸ «L'athlétisme au Québec a besoin d'instructeurs compétents», *La Presse*, (22 septembre 1970), p.B-3.

⁶¹⁹ *Le sport doit cesser d'être une affaire marginale qu'on organise tant bien que mal*, Colloque Éducation, sport : Le sport : Jeu et Enjeu 6, 1976, 17p.

⁶²⁰ La correspondance entre certains hauts fonctionnaires de l'état et des particuliers fait clairement état de poste attribué en relation avec les contributions directes à la caisse du parti.

organismes sportifs jusqu'à ceux de déplacements et de subsistances lors de compétitions extérieures au point géographique initial, il est ardu d'indiquer un montant total sans un relevé exhaustif. Une enquête réalisée en 1970 démontre, entre autres, que l'impact global des sports et des loisirs sur l'économie du Québec se chiffre approximativement à plus de 574 millions de dollars⁶²¹. Près de vingt ans plus tard, en 1989-90, une autre investigation, utilisant une autre méthodologie, précise que pour chaque dollar investi par les gouvernements supérieurs, les intervenants privés (les multiples organismes de loisirs et de sports) injectent 8,56 dollars en dépenses directes. Qui plus est, pour chaque dollar investi par l'État québécois et canadien, 1,47 dollars est retourné sous formes d'impôts, de taxes et de parafiscalités de toutes sortes⁶²².

Le budget de la Direction générale de la condition physique et du sport amateur du gouvernement fédéral est passé de 226 369 dollars en 1962-63 à 50 millions de dollars pour la seule année 1984-85⁶²³. Celui du gouvernement provincial a comparativement augmenté de 100 000 dollars en 1968-69 à près 14 millions (13 913 800)⁶²⁴ pour la même période. Il atteint presque les 17 millions en 1996-97 (16 900 000)⁶²⁵. Voilà certes des montants astronomiques qui démontrent l'impact économique important de l'institution sportive canadienne et québécoise. Le rôle supplétif de l'État, qui avait été annoncé au cours des années 1960, n'a presque jamais été respecté. Dès le moment où les paliers de gouvernements ont injecté des montants significatifs dans l'organisation du sport, ils sont rapidement devenus les principaux bailleurs de fonds. L'ensemble des organismes devait éventuellement assurer leur autonomie financière. Quelques-uns ont réussi, d'autres y parviennent presque, mais de multiples autres sont encore trop dépendants de l'intervention

621 André Baumann et Associés, *Sports non professionnels et loisirs de plein air au Québec : Relevé économique tendances et impact sur l'industrie et le commerce du Québec*. 1970, p. 2.07.

622 *L'Impact économique du monde fédéré du loisir et du sport au Québec*, Montréal : Regroupement Loisir Québec, 1991, p.40. (66p)

623 Jean Harvey, «Le sport et l'état», dans Jean Harvey ; Hart Cantelon, *Sport et pouvoir*, Ottawa : P.U.O., 1988, p.103.

624 *Évolution des budgets en sports et activité physique, de 1968 à 1995*, s.l.nd., Ministère des Affaires Municipales, Direction des sports.

625 *Bilan des interventions 1996-97*, Québec : Direction des sports, Ministère des Affaires municipales, 1997, p.2, (56p.)

étatique. Tel que nous l'avons mentionné précédemment, il y a encore beaucoup à faire pour consolider des liens durables entre les secteurs privé et sportif qui pourraient fort bien être encadré par l'État. Des liens forts avec un potentiel de développement que l'expertise corporative peut aider à élaborer. L'évolution exponentielle de l'économie du sport est trop fulgurante pour que l'institution sportive québécoise soit à la remorque continuelle de l'État. Les moyens financiers sont tellement diversifiés (par exemple : fondations, crédits d'impôts, fiducie, actions en bourses, quote-part sur les loteries sportives, etc.) qu'il est presque honteux que la relation entre le sport et l'entreprise privée ne soit pas plus élaborée.

4.6 Explication sportive

4.6.1 Les tendances des pratiques sportives

Les dynamismes structurants de l'institution sportive que nous venons d'observer constituent en somme un processus d'institutionnalisation par une interrelation endogène et exogène qui s'articule autour d'une diversité de pratiques sportives. Ces dernières forment un ensemble comportemental et culturel des individus qui prennent part à l'acte sportif nonobstant la quantité et la qualité de leur implication. La structuration d'un sport plus qu'un autre, l'importance social d'une discipline et conséquemment des subsides qui lui sont accordés, sont à la fois conditionnés par les intérêts des individus et le contexte du moment. La culture étant en constante mouvance, elle ne peut être tenue comme la seule responsable du succès ou de l'échec d'une activité sportive. En effet, qui aurait pu prédire que le soccer supplanterait un jour le hockey au Canada en terme de participation et que le basket-ball, considéré longtemps comme un sport des ghettos noirs, s'élèverait au rang des disciplines sportives les mieux cotées aux États-Unis, même dans les espaces les plus huppés et racistes ?

Aucun sport n'est à l'abri d'une désaffection sociale et c'est aux administrateurs que revient la tâche d'adapter le sport aux variations culturelles et contextuelles (économiques, géographiques, idéologiques et sociales). La créativité des individus en matière d'innovations sportives a toujours été fertile et la période actuelle de sports «extrêmes», conditionnée par la recherche d'une nouvelle liberté, voire d'une excentricité, est génératrice d'initiatives sportives impressionnantes et abondantes. En effet, la diversité

sportive n'a jamais été aussi imposante, ce qui ébranle les chasse-gardées des sports anciens et traditionnels devenus, dans certains cas, trop exigeants temporellement et monétairement. La jeunesse qui constitue la relève sportive est sollicitée par quantité de sports accessibles dès les plus bas âges. Une nouveauté nécessaire puisque le sport doit lutter avec de plus en plus de divertissements (par exemple : Internet, jeux vidéos) malheureusement excessivement néfastes pour la santé en raison de la sédentarité qu'ils engendrent.

Le Québécois n'échappe pas à cette tendance et est ouvert plus que jamais aux influences nord-américaines et européennes. Autrefois perçus comme des individus confinés au hockey l'hiver et au baseball lors de la saison estivale, les Québécois ont vu leur paysage sportif se diversifier en de multiples activités sportives. Toutefois, la diversification des activités sportives existait bien avant la période actuelle. Une multiplicité qui donne force au processus d'institutionnalisation en renforçant la présence sociale du sport. Bien plus qu'un peuple de hockeyeurs et de baseballeurs, le Québécois a su faire preuve d'initiative et d'ouverture face à de nouvelles pratiques sportives et récréatives, contrairement à une perception faussée par la présence de clubs de hockey et de baseball professionnel. Ces deux activités ont longtemps tenu le haut du pavé au palmarès des sports les plus populaires. D'où une source d'inquiétude face à la désaffection actuelle qui les afflige.

En clair, l'objectif de cette dernière explication est de démontrer la force de la diversité sportive ainsi que son évolution. Il s'agit de confronter de nouveau certaines idées préconçues et de constituer les derniers dynamismes structurants de l'institutionnalisation du sport québécois. Ce dernier angle d'approche est réalisable par la mention des activités sportives dans les actes d'incorporation des organismes sportifs. Il permet un regard sur les principaux sports qui ont été les plus structurés en fonction de leur popularité.

Depuis le début des années 1970, de multiples tentatives ont été réalisées afin de cerner les activités physiques les plus populaires au Québec⁶²⁶. Sous formes de sondages, ces investigations permettent de photographier dans le temps les comportements des Québécois et des Canadiens en matière d'activités physiques de loisirs et de sports, car la confusion subsiste toujours et particulièrement dans ce type de recensement. Cette première partie de l'explication sportive ne sombrera pas dans la tentative de déterminer les activités sportives les plus populaires au cours des six premières décennies du XXe siècle. Beaucoup de données sont manquantes pour prétendre à un tel objectif. Il aurait fallu posséder des enquêtes sociologiques du même type que celles précédemment citées, couvrant la période pré-1970. Encore là, il aurait fallu que les méthodes d'investigation aient été les mêmes, ce qui est impensable sur une période de plus de 60 ans ! La popularité d'une activité sportive plutôt qu'une autre est difficile à établir et varie selon les paramètres analysés (par exemple : participation, observateur, éducation)

L'institutionnalisation du sport québécois ne peut passer outre les nécessités et les particularités exigées par le choix d'une activité plutôt qu'une autre. Il est fondamental que l'institution réponde le mieux possible aux exigences de ce qui se déroule lors de la présentation de l'acte sportif. C'est pourquoi l'institution sportive doit perpétuellement se remodeler et s'ouvrir aux besoins et aux pressions sociales afin d'assurer sa pérennité au sein d'une culture. Les corrélations établies ici reposent sur la fréquence des activités sportives au sein des actes d'incorporation des divers organismes. Plus que jamais, ces données constituent, avec les articles de périodiques et quelques autres textes, le seul reflet des tendances passées. Malgré leurs limites évidentes, leur mise en commun permet de proposer un schème d'évolution de la pratique sportive qui influence celle de l'institution qui en découle.

⁶²⁶ Notons à cet effet, les enquêtes de Statistiques Canada (1972), du Comité d'étude sur la Condition physique des Québécois (1974), du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux loisirs et aux sports du Québec (1978), de Condition physique et Sport amateur Canada (1983), du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec (1984) (1987), et de Santé-Québec (1993).

Parmi les 103 sports différents rencontrés et classifiés au cours de la constitution de la banque de données, vingt se sont distingués des autres par une occurrence supérieure à 1,5 %. Un taux qui paraît faible au premier abord mais, lorsque l'on considère l'ensemble des données il révèle davantage une diversité dans le choix des pratiques. Il est important de noter que la plus modeste fréquence est de l'ordre de 0,05% et que la plus élevée est de l'ordre de 7,11%.

Tableau 8
**Sports avec la plus forte occurrence dans les actes d'incorporation des
organismes sportifs québécois, 1900-1967**

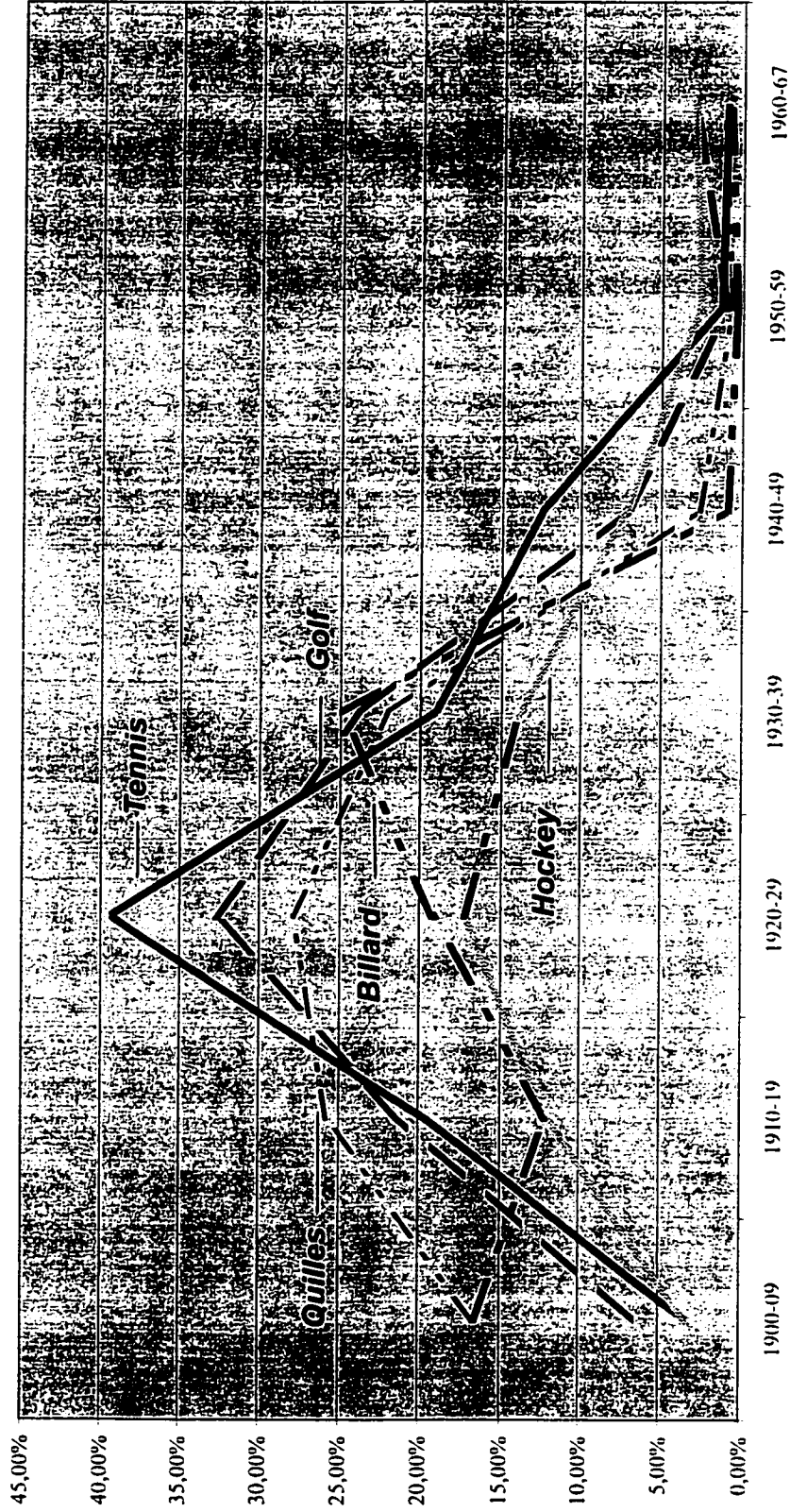
	Sports	Taux d'occurrence
1.	Golf	7,11 %
2.	Tennis	6,07 %
3.	Quilles	5,55 %
4.	Hockey sur glace	5,24 %
5.	Billard	4,51 %
6.	Curling	3,94 %
7.	Courses Automobiles	2,96 %
	Baseball	2,96 %
	Lutte	2,96 %
	Boxe	2,96 %
11.	Natation	2,80 %
12.	Ski	2,75 %
13.	Courses de chevaux	2,49 %
	Crosse	2,49 %
15.	Pools	2,33 %
16.	Voile	2,28 %
17.	Sports aquatiques	2,23 %
18.	Patinage	2,02 %
19.	Football	1,87 %
20.	Raquettes	1,82 %

Un regard rapide sur le tableau 8 permet de constater que le sport québécois est loin de reposer uniquement sur le hockey et le baseball puisque ces deux sports occupent respectivement le quatrième et le huitième échelon de la classification. Nous y reviendrons lorsque nous traiterons de la question des sports nationaux. Notons seulement pour l'instant, que leur présence à ce rang ébranle dès lors certaines intuitions qui, obnubilées par la présence d'équipes professionnelles et semi-professionnelles dans ces disciplines, projetaient une image faussée qui confinaient le Québécois dans une bidisciplinarité.

Toujours selon ce tableau, et de façon tout à fait attendue, les sports individuels dominent les sports d'équipes. Il est en effet beaucoup plus ardu de réunir deux équipes de deux joueurs et plus que de placer en opposition un adversaire contre un autre. Ce principe explique pourquoi les sports individuels ont presque toujours préséance sur les sports d'équipes. Il est plus inattendu que le golf et le tennis soient en moyenne les sports possédant la plus grande occurrence. L'influence des catégories socioprofessionnelles I et II, telle que nous l'avons vue, se fait donc nettement sentir au sein de l'organisation de ces deux activités, essentiellement au début du siècle avant d'atteindre leur apogée au cours des fastes années 1920. La popularité de ces deux sports n'est évidemment pas exclusive au Québec. Ils font partie du programme des Jeux Olympiques jusqu'en 1904 pour le golf, et 1924 pour le tennis, avant la réinsertion de ce dernier aux Jeux Olympiques de Séoul en 1988. Un Canadien, George Lyon, remporte d'ailleurs la médaille d'or du concours de golf de 1904⁶²⁷. Le cachet élitiste et les coûts relativement élevés de la pratique de ces deux activités en font un objet de prédilection pour la fermeture et le clivage social. L'évolution de ces vingt activités les plus fréquentes, permet d'observer ces tendances.

⁶²⁷ David Wallechinsky, *The Complete book of the Olympics*, New York : Penguins Book, 1984, p.495-498. (680p)

GRAPHIQUE 33
Évolution des cinq sports avec le plus d'occurrence dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1900-1967)



Puisque ces premières décennies sont marquées par un contrôle des individus provenant des catégories socioprofessionnelles I et II (voir graphique 23 portant sur les comparaisons des pourcentages d'occurrence entre les catégories socioprofessionnelles), il va de soi que ces deux activités marquent en quelque sorte le summum d'un contrôle sportif par les classes dirigeantes. Au cours des années 1920, le tennis obtient une occurrence de près de 40% (39,4%) qui, combiné au golf (32,6%), procure un total de 72% pour ces sports d'origine anglaise⁶²⁸ et écossaise⁶²⁹. Incidemment, c'est également au cours de cette décennie que la présence anglophone dans l'organisation sportive est à son sommet. L'expansion du réseau sportif francophone au cours des années 1930 va peu à peu faire péricliter l'occurrence de ces deux sports, fréquemment liés lors de la création d'organismes multisports.

Le cas des quilles est plus particulier et ne se soumet pas nécessairement aux mêmes influences que le tennis et le golf. Ce sport, comme certains autres mais à la différence du golf et du tennis, se retrouve autant chez de prestigieuses associations sportives, telle que la M.A.A.A.⁶³⁰ que dans certaines structures se regroupant selon des corps de métiers⁶³¹. L'installation de jeux de quilles dans de multiples clubs du début du siècle est une pratique courante. Ceci explique que cette activité est celle avec la plus forte occurrence au cours des années 1910-19. Les quilles font partie de la détente et de la sociabilité du club au même titre que la lecture et les discussions politiques. Les jeux de quilles deviennent une mode et vont de soi dans l'aménagement d'une salle de club. Ils font partie du mobilier au même titre que les bibliothèques et les tables de pools et de billards⁶³². D'ailleurs les pools et les quilles suivent sensiblement la même courbe d'évolution au chapitre de leurs occurrences respectives, mais avec un écart variant de 8 à 20%.

⁶²⁸ Raymond Thomas, *Histoire du sport*, coll. Que sais-je, Paris : P.U.F., 1991, p.66.

⁶²⁹ Jean Lefloc'hmoan, *La genèse des sports*, Paris : Petite bibliothèque Payot, 1962, p.56.

⁶³⁰ «Les Quilles -à la M.A.A.A.», *La Patrie*, (14 novembre 1899), p.2.

⁶³¹ «Les Quilles – les ambulanciers victorieux, *La Patrie* (23 novembre 1899), p.2.

⁶³² Acte d'incorporation du Club Champêtre Canadien, *Gazette officielle de Québec*, vol. 45, 1913, p.1123-1224.

Le billard, introduit à Montréal à la fin du XVII^e siècle⁶³³, devient le sport le plus populaire au cours des années 1930, en pleine instauration du système sportif francophone. La forte présence de ces trois sports doit être quelque peu tempérée en raison d'une incapacité de conclure à une utilisation sportive assidue de ces équipements autre que dans une ambiance ludique, ponctuelle et récréative. C'est pourquoi plusieurs hésitent d'ailleurs à classer les quilles en tant que sport⁶³⁴. Néanmoins, la simple attention portée à ces activités est notoire. Les quilles sont, de plus, un sport prisé par la masse, comme le démontre les multiples ligues dont font état les journaux. Elles demeurent un sport à vocation récréative pour une certaine catégorie socialement plus élevée, mais elles se réalisent dans son volet compétitif et sportif au sein des catégories inférieures, l'un n'excluant d'ailleurs pas l'autre. Les quilles, au même titre que le golf et le tennis, demeurent l'une des activités le plus fréquemment organisée sous formes d'organismes multisports jusqu'à la fin des années 1940.

Il importe maintenant d'observer l'évolution du hockey sur glace en raison de la popularité indéniable qui l'a élevée au rang de sport national, qualificatif contestable comme on le verra. Étonnamment, cette activité sportive ne se classe qu'au quatrième rang des sports les plus structurés. Une surprise, en effet, puisque sa popularité en fait un choix intuitivement logique et quasi-automatique en tant que sport possédant la plus grande occurrence au Québec. Pourtant, avant les années cinquante, le hockey ne peut faire mieux qu'une cinquième position, avant de s'ancrer en deuxième position, tout juste derrière le curling, pour les années 1950 et 1960. En effet, au moment de la vague de la municipalisation des activités sportives, le hockey et le curling réussissent à conserver une forme d'autonomie, faible certes, mais tout de même supérieure à celle des autres sports. Nous reviendrons à cette période de confusion englobante de même qu'à cette identification, quelque peu biaisée du hockey en tant que sport national.

⁶³³ A ce moment, le billard est davantage un divertissement et un service offerts par les aubergistes et hôteliers. Ce n'est que vers 1860 que le billard se transforme en sport. Donald Guay, *Introduction à l'histoire des sports au Québec*, Coll. Études Québécoises, Montréal : VLB, 1987, p.40-41.

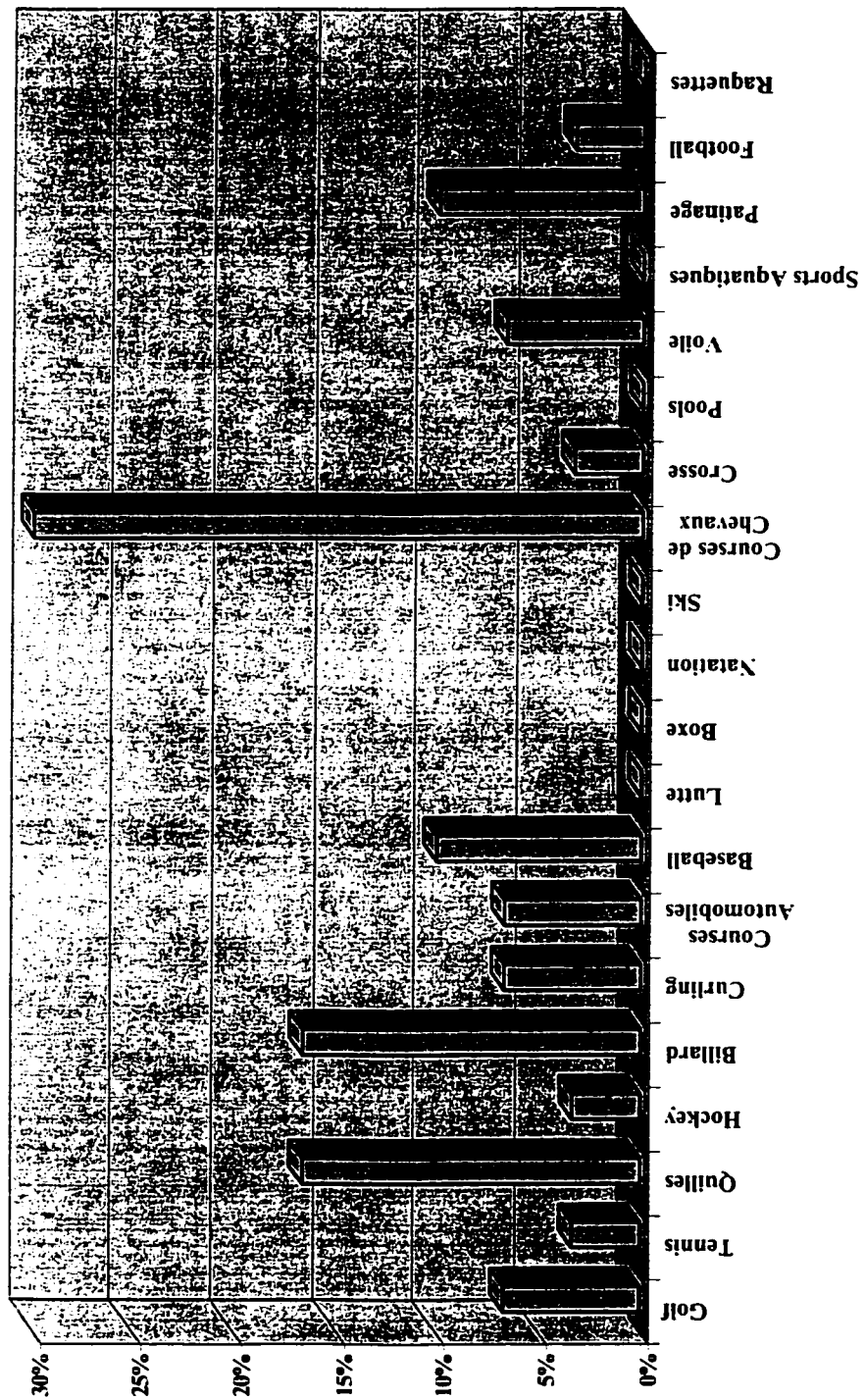
⁶³⁴ «Le sport amateur», *Le Nationaliste*, (25 septembre 1910), p.6.

La chute drastique de courses de chevaux est un fait qu'il est nécessaire d'observer sur le bilan proposé par le tableau I. Ce sport, on l'a vu, acquiert sa force au cours du XIXe siècle et devient la discipline où les francophones sont en mesure de s'affirmer autant à titre de propriétaires que de participants. Il n'est donc pas aléatoire que cette activité soit la plus occurrente au cours de la première décennie du XXe siècle. Ce n'est toutefois à ce moment qu'elle occupe cette position et ce, de façon marquée par rapport aux autres sports. La suite de son évolution n'est que diminution, parfois drastique entre 1920 et 1930, au moment où d'autres activités sportives sont structurées. Il serait possible de conclure à une substitution des courses de chevaux par celle des courses automobiles en raison de la forte occurrence de ces dernières au début du siècle et du fait qu'il est fréquent que les mêmes installations soient utilisées pour l'une comme pour l'autre. Il n'en est rien puisque le phénomène des courses automobiles décroît également au cours des décennies suivantes. La chute de la structuration des courses de chevaux pourrait cependant être attribuable à la diminution progressive de l'élevage des chevaux en raison de l'industrialisation et de la modification des moyens de transport à la suite de l'arrivée des véhicules mécaniques (voitures, camions, autobus, tramway). Il devient alors onéreux de maintenir l'élevage chevalin pour le simple motif de la compétition sportive. Autrefois, la bête qui servait aux travaux agricoles et au transport pouvait également être utilisée pour la course ou obligeait à tout le moins un élevage qui pouvait également servir à des chevaux destinés uniquement à la compétition.

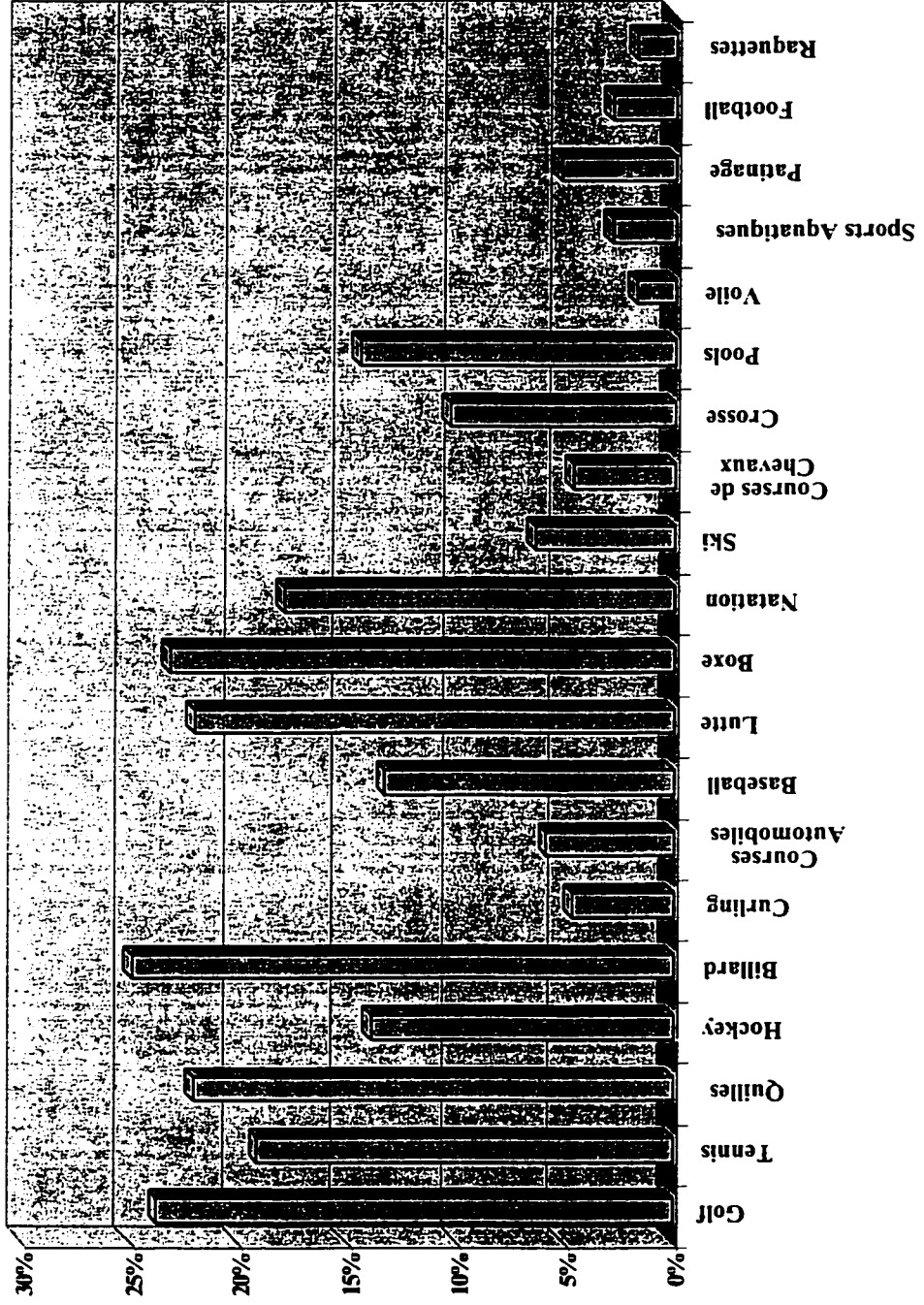
Ce premier regard sur l'ensemble des sports qui présentent le plus d'occurrence permet de vérifier les modifications de ces tendances au cours des décennies concernées par l'étude. Le total des pourcentages est évidemment supérieur à 100% puisqu'un seul club peut regrouper de multiples activités sportives. Les organismes multisports sont nombreux et ce phénomène sera abordé au cours de la présente explication. De façon plus approfondie, les graphiques 34, 35 et 36 morcellent cette vue d'ensemble afin de préciser la mouvance de la dynamique organisationnelle.

GRAPHIQUE 34

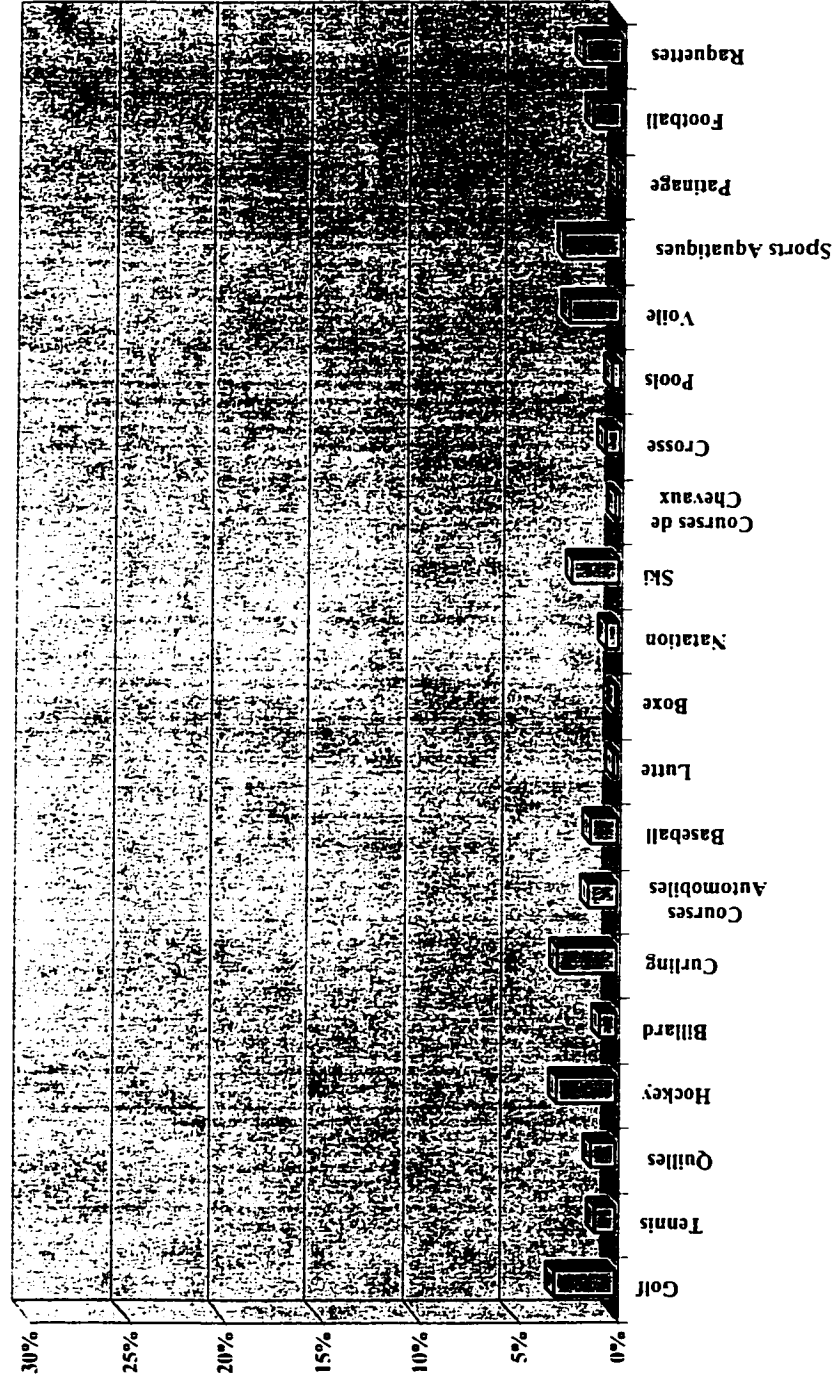
Occurrence des pratiques sportives dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1900-1909)



GRAPHE 35
Occurrence des pratiques sportives dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1930-1939)



GRAPHIQUE 36
Occurrence des pratiques sportives dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1960-1967)



Le graphique 34 représente, sous forme d'histogramme, la première décennie du XXe siècle et la nette dominance des courses de chevaux, suivies des quilles et du billard. Deux activités conditionnées par une récréativité provenant de leur présence quasi-mobilière au sein des clubs et associations du moment. Quant au patinage et au baseball, ce dernier dans l'élan du professionnalisme américain⁶³⁵ de la fin du XIXe siècle, ils atteignent également la barre des 10%.

Le graphique 35 confirme davantage la forte incidence des années 1930 et l'effervescence qui s'exprime par la multiplication de la structuration de divers sports. En effet, on observe des relents de la forte structuration du golf et du tennis de même que l'abandon marqué de celle des courses de chevaux qui, pourtant, avaient l'habitude depuis longtemps de revenir chaque automne tout comme le cricket et les régates⁶³⁶. Le billard, la lutte, la boxe, le baseball, la natation, le ski, la crosse, les pools, les sports aquatiques et la raquette sont tous en progression, parfois forte, au détriment, entre autres, des quilles, du hockey, du curling et du patinage. L'ajout de la structuration de ces nombreux sports vient conforter les bases d'une multiplicité sportive d'autant plus forte si l'on tient compte des autres sports avec une plus faible occurrence et dont il n'a pas été question ici. Encore là, ces résultats démontrent comment, de façon paradoxale, le sport utilise les conditions sociales déficientes du moment pour prendre une vigueur importante et surtout diversifiée. N'oublions pas qu'elle se réalise essentiellement par un réseau francophone qui s'affirme de plus en plus et non pas via le système anglophone.

La tendance suivant cette faste période semble indiquer clairement la chute de l'organisation de l'ensemble de ces activités sportives (voir graphique 33). La chute prononcée de l'occurrence des sports retenus est due à la montée fulgurante d'une autre forme d'organismes multisports qui noie la trace de l'évolution de la structuration sportive. Ce passage est important puisqu'il signifie une modification idéologique importante en

⁶³⁵ Les deux principaux circuits existant encore aujourd'hui sous les vocables de «Ligues majeures» sont en effet créés en 1876 (Ligue Nationale) et en 1901 (Ligue Américaine). Thomas G. Aylesworth. *The World Series*. Greenwich : Bison Books, 1988, p.6. (189p)

⁶³⁶ *La Minerve*, vol. xvi, no 104 (3 septembre 1846), p.2.

terme d'organisation sportive ainsi que de l'hybridité qui caractérise le réseau sportif francophone. En effet, c'est ce moment précis qu'apparaissent, tel que nous l'avons observé lors de l'explication sémiologique, les organismes de loisirs, de services de loisirs, de centre de loisirs ainsi que les Œuvres de Terrains de Jeux (O.T.J.). L'incorporation de ces structures est plutôt implicite, voire nulle, dans l'énumération des activités sportives qu'elles désirent soutenir et c'est pourquoi l'occurrence présente depuis le début de notre explication chute de façon aussi significative. Elle n'est toutefois pas complètement refoulée puisque d'autres organismes unisport voient le jour durant cette période. La vague de municipalisation et de récupération du fait sportif est nette et vise à offrir la plus grande variété possible d'activités sportives et de loisirs au plus grand nombre d'individus.

En raison de la transformation radicale des modes de vie, les loisirs offerts par le clergé apparaissent de plus en plus pauvres. L'individu qui possède certaines ressources fait face à une faible programmation. Quelques sports, par exemple le hockey et la balle-molle, sont sous l'égide de la municipalité et les loisirs culturels sont quasi-inexistants. L'abondante jeunesse semble ainsi éprouver de la difficulté à s'adapter, mais surtout à s'identifier aux loisirs municipaux⁶³⁷. La municipalité doit réagir afin de respecter sa mission de voir au bien-être des citoyens dans la communauté locale. Elles disposent de davantage de ressources, de la stabilité et de la permanence pour structurer le loisir et offrir une programmation diversifiée⁶³⁸. C'est pourquoi cette municipalisation des loisirs, et conséquemment du sport, s'amorce à la fin des années 1950 et se poursuit au cours de la décennie suivante. Elle s'inscrit dans le mouvement de sécularisation qui prévaut à ce moment. L'exercice consiste à ouvrir le sport en le décloisonnant des clubs et associations sportives qui briment son accessibilité par la notion de membership. On souhaite élaborer, un peu comme au début du siècle, un sport plus communautaire que privé.

637 «Les jeunes d'aujourd'hui ne sont pas habitués aux loisirs municipaux», *Le Lingot*, (20 mai 1965), p.19.

638 «Le rôle des municipalités dans l'organisation des loisirs», *Le Courrier de Montmagny-L'Islet*, (4 mars 1965), p.4.

Toutefois, à l'intérieur de cette municipalisation et de cette idéologie récréative d'ouverture, le sport devient étouffé. Il devient également intégré dans la structuration du loisir, un univers qui confond la perception du phénomène en altérant ses composantes intrinsèques. Cette intégration a pour incidence de retarder la création, l'évolution et l'expansion de l'institution sportive, celle-ci devenant confinée à une image ludique de récréation qui n'est pas la sienne. Cet écho permet à l'état de banaliser le sport jusqu'au début des années 1960. À cet instant, la multiplicité et la diversité du curriculum sportif québécois prennent un second élan par la structuration massive de nouvelles activités telles que la motoneige, le soccer, les fers, la pétanque et certains arts martiaux (par exemple : le judo, le ju-jitsu, et le karaté). Le graphique 36 démontre à quel point l'organisation autonome des vingt activités sportives précédemment retenues a chuté drastiquement, voire dramatiquement, en raison de l'intégration à la municipalisation ainsi que des parts récupérées par les nouvelles activités sportives. En clair, seul le hockey et le curling réussissent à cesser leur descente, amorcée depuis les années 1940, mais avec un taux d'occurrence relativement faible de 3%, soit le même que celui du golf qui se maintient parmi les activités sportives qui conservent le plus leur autonomie organisationnelle.

4.6.2 Les organismes multisports

Les organismes multisports ont toujours été légion au Québec. Ils tapissent la province et sont fréquemment les premiers organismes sportifs à être créés en région. Le M.A.A.A. et les O.T.J., dont il a été question précédemment, ne sont qu'un exemple de cette tendance, parfois obligée, à grouper deux, quatre, parfois jusqu'à seize sports différents⁶³⁹ au sein d'un même organisme. Ceci a pour effet de gonfler les occurrences de certains sports. Le contexte et l'aspect de nouveauté obligent toutefois ce type de regroupement en raison de l'absence de structure d'accueil et d'un nombre plutôt faible d'adeptes pour certains sports⁶⁴⁰. Le regroupement d'activités sportives est parfois

⁶³⁹ Acte d'incorporation du Club des Diables Rouges de Verdun, *Gazette officielle de Québec*, vol. 72, 1940.

⁶⁴⁰ Par exemple, la National Hockey Association, l'ancêtre de l'actuelle Ligue Nationale de hockey doit d'ailleurs cesser ses activités en raison d'un manque de joueurs. «La N.H.A. décide de suspendre ses opérations», *Le Devoir*, (12 novembre 1917), p.6.

affinitaire (par exemple la lutte et la boxe⁶⁴¹) ou complètement disparate (le club de gymnastique et de billard)⁶⁴². Plusieurs organismes voient grands lors de leur formation et souhaitent cultiver presque tous les sports⁶⁴³ qui existent en comblant les lacunes sportives d'une paroisse, d'une ville, voire d'une région. Ceci multiplie les ressources nécessaires et engendre éventuellement de nombreux problèmes de gestion. En raison de ces vastes et stimulants objectifs, le mode organisationnel multisports est, dans certains cas, longuement souhaités par la communauté où il s'insère⁶⁴⁴. Toutefois, il est possible de concevoir que peu de ces organismes soient en mesure d'offrir adéquatement et de façon simultanée du golf, des courses de chevaux, du patinage, des courses automobiles, de la gymnastique et autres⁶⁴⁵.

Que ce soit dans un but de pallier à des lacunes en matière d'offre de services sportifs ou bien afin de concurrencer un organisme rival, 74% des 1928 organismes répertoriés pour cette étude sont à caractère multisports. Tel que le démontre la courbe du graphique 37, c'est tout d'abord sous un aspect totalement privé, à l'intérieur de l'esprit individualiste clubiste, que se manifeste dès la fin du XIXe et le début du XXe siècle ce mode pluridisciplinaire, à savoir les organismes multisports. Après un ralentissement causé par l'expansion unisport francophone des années 1920 et 1930, ce type d'organisme obtient un second souffle pour devenir porteur d'un altruisme pas toujours explicite au sein des organismes de loisirs à vocation communautaire.

641 Acte d'incorporation du Star boxing Club, *Gazette officielle de Québec*, vol. 96, 1964.

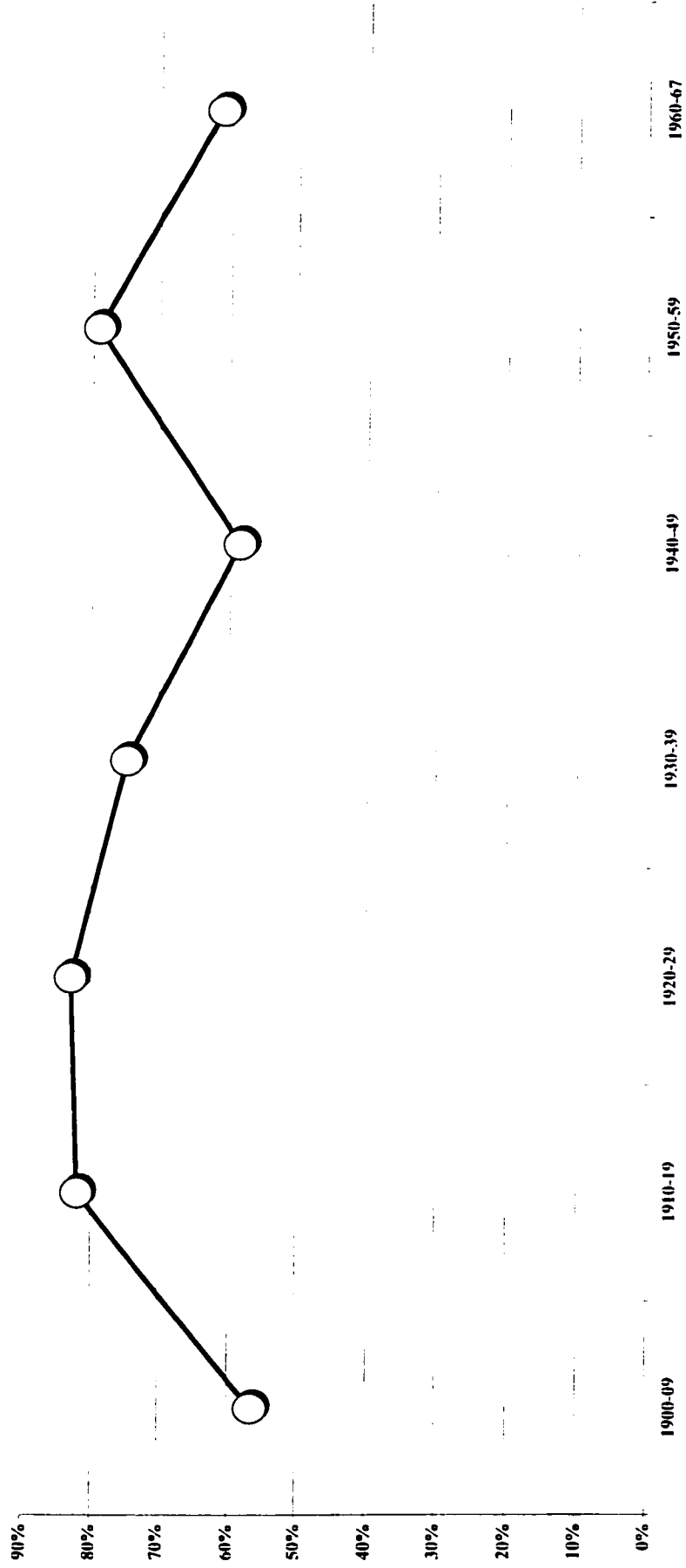
642 Demande d'incorporation pour le Club de gymnastique et de billard de Québec, *Gazette officielle de Québec*, 3 mai 1879, p.1664.

643 «Athlétisme – À la Pointe Saint-Charles», *La Patrie*, (24 avril 1900), p.2.

644 «Athlétisme – Affaire recommandable – La création de la Société de sport de Québec». *Le Soleil*, (10 mai 1911), p.3.

645 Acte d'incorporation de la Compagnie sportive Ville-Marie, *La Gazette officielle de Québec*, vol 40, 1908.

GRAPHIQUE 37
Occurrence des organismes multisports dans les actes d'incorporation des organismes sportifs québécois (1900-1967)



Une certaine forme de saturation apparaît au cours des années 1960 et, combiné à la montée des organismes offrant des activités sportives nouvelles, fait chuter quelque peu l'occurrence du mode organisationnel multisport qui se situe tout de même à 60%. Ces derniers contribuent fortement à poursuivre une diversification du programme sportif québécois. Il ne devient plus nécessaire d'attendre la création d'un club quelconque pour la pratique d'un sport en particulier. Plusieurs organismes de loisirs offrent un volet d'initiation où de nouvelles activités sportives sont offertes. Ce n'est évidemment pas le cas de tous les services de loisirs qui, au milieu des années 1950, vont se contenter, avec leurs infimes ressources, de mettre uniquement sur pied des équipes de un ou deux sports parmi les plus populaires. Par ailleurs, la mission de démocratisation du sport ne s'accomplit pas facilement. De multiples contraintes y font obstacles, ce qui oblige l'État à intervenir afin d'en assurer la gestion. Malgré l'injection de nouveaux fonds, le problème est complexe et le territoire à couvrir l'est tout autant.

Le paysage sportif québécois ne comprend pas uniquement des organismes uni ou multisport. D'autres formes de groupements para-sportifs viennent contribuer à l'édification de l'institution sportive. Ils sont essentiellement de sept catégories : le journalisme, le pari sportif, la représentation et les services aux autres organismes, la promotion de certains sports, le regroupement, la sécurité et finalement, tel que vu précédemment, les organismes à vocation commerciale. Leur impact est très peu significatif (0,04%). Malgré leur présence discrète, ils expriment l'insertion sociale et l'évolution du fait sportif par la nécessité de satisfaire de nouveaux besoins et de combler certaines lacunes. Le graphique 38 portant sur l'évolution des organismes para-sportifs démontre le parcours cahoteux mais néanmoins logique de ces différentes catégories. Il est possible d'observer que, dès le début du siècle, l'impact du sport stimule la création de journaux voués à l'information sportive. Cet engouement sera très éphémère puisque rapidement les périodiques habituels (par exemple : La Presse, Le Soleil, Le Devoir, La Patrie, et autres) consacrent au sport une section s'étalant de quelques lignes à une page. Ce qui laisse peu de marché pour une publication uniquement consacrée à la nouvelle sportive.

Un autre signe de l'impact croissant du sport réside dans la formation d'organismes se spécialisant dans le commerce des articles de sports. Profitant de la forte croissance, non pas économique mais bien sportive, des années 1930, des individus fondent des entreprises d'équipements et de vêtements sportifs. Un défi notoire pour le contexte de l'époque, d'autant plus qu'il s'agit du seul moment où leur proportion est au plus fort par rapport au nombre d'organismes total de chaque période.

Ce qui est toutefois intéressant de noter est la hausse des structures de promotion et de regroupement d'organismes sportifs. Celles-ci se concentrent essentiellement au cours des années 1960, soit lors de la deuxième et plus importante phase d'expansion du système sportif et de la cristallisation de l'institution sportive. Au cours des années 1950 et 1960, les fédérations pullulent et expriment l'union de plusieurs organismes sportifs afin de se doter d'un poids politique ainsi que d'un interlocuteur face à un État qui résiste de moins en moins à une éventuelle intervention dans ce domaine d'activités sociales. Ces fédérations rassemblent à la fois, même de façon primaire, les fonctions de promotion, de regroupement, de représentation et de services. En clair, elles ont pour mandat principal de contribuer à l'amélioration du bien-être de leurs membres, et à celui du développement du sport amateur, d'assurer le développement de leur discipline, de favoriser l'accessibilité à la pratique de celle-ci au Québec et finalement de développer l'excellence dans la pratique de leur sport⁶⁴⁶. Tous des éléments d'une problématique que nous avons précédemment abordée au cours des diverses explications qui soutiennent la présente thèse. La réalisation des objectifs généraux d'une fédération unisport dans le contexte québécois n'est pas une tâche aisée. Les ressources financières sont souvent minces, le territoire à couvrir est vaste, éparpillant ainsi une population qui se concentre à la fois sur deux ou trois axes. Il faut, de plus, voir au développement du sport de masse et d'excellence tout en faisant face à une concurrence féroce d'organismes similaires représentant les multiples activités sportives disponibles. Qui plus est, le personnel qualifié pour la gestion d'un tel type de regroupement se fait rare au cours des années 1950 et 1960. Le mandat est donc imposant pour les ressources disponibles et c'est pourquoi un long débat s'engagera pour obtenir un

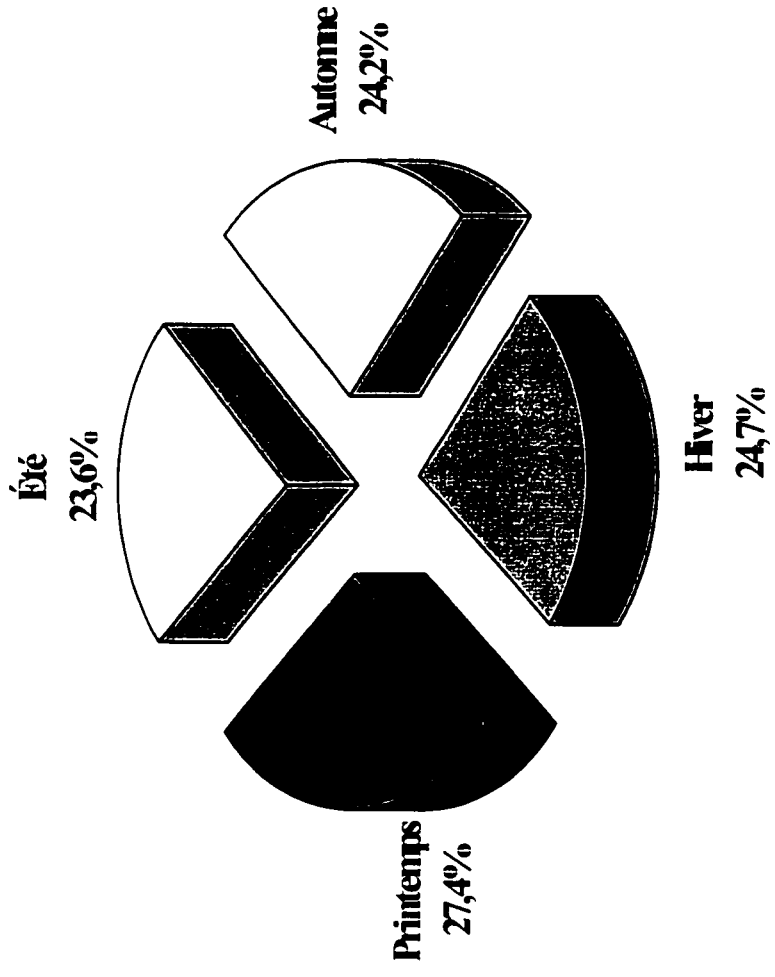
⁶⁴⁶ *La Fédération de demain....*, Rapport du Comité d'étude sur les dimensions d'une fédération sportive, 1976, p.11.

soutien de l'État. Ce dernier ne doit cependant pas se transposer en étatisation d'aucune façon que ce soit afin de ne pas entacher l'autonomie chèrement acquise au fil des décennies. Notons seulement que parmi les organismes para-sportifs, les fédérations unisport, symbole de regroupement de multiples clubs et associations, ont été celles qui ont eu le plus d'impact pour la reconnaissance sociale du fait sportif. Par leur force unifiante, elles ont permis l'acquisition d'une structuration de second niveau nécessaire au processus d'institutionnalisation. Nous reviendrons sur cet autre aspect conflictuel de l'institution sportive lors de la discussion sur la Révolution sportive.

La multiplicité du curriculum sportif québécois se confirme également par le moment de l'incorporation des organismes sportifs selon les saisons. Intuitivement, le réflexe serait de confiner cet acte structurant hors des calendriers et de la programmation régulière afin de préparer ces derniers. Puisque l'été et l'hiver semblent être des périodes plus propices au déroulement d'un tel horaire de compétitions, les entre-saisons de l'automne et du printemps deviennent des moments plus appropriés pour l'incorporation. Particulièrement au printemps puisque, selon les dires du moment, l'activité estivale et extérieure renaît partout⁶⁴⁷. Il faut donc structurer cette période au préalable. En fait, il n'en est rien. Tel que l'indique la figure 14, l'ensemble des incorporations se répartit sur les quatre saisons dans des proportions à peu près égales.

⁶⁴⁷ «L'activité renaît partout – À Québec comme à Montréal, les sportsmen s'en donnent de ce temps-ci», *La Patrie*, (28 avril 1903), p.2.

FIGURE XIV
Pourcentages des incorporations des organismes sportifs québécois selon les saisons (1900-1967)

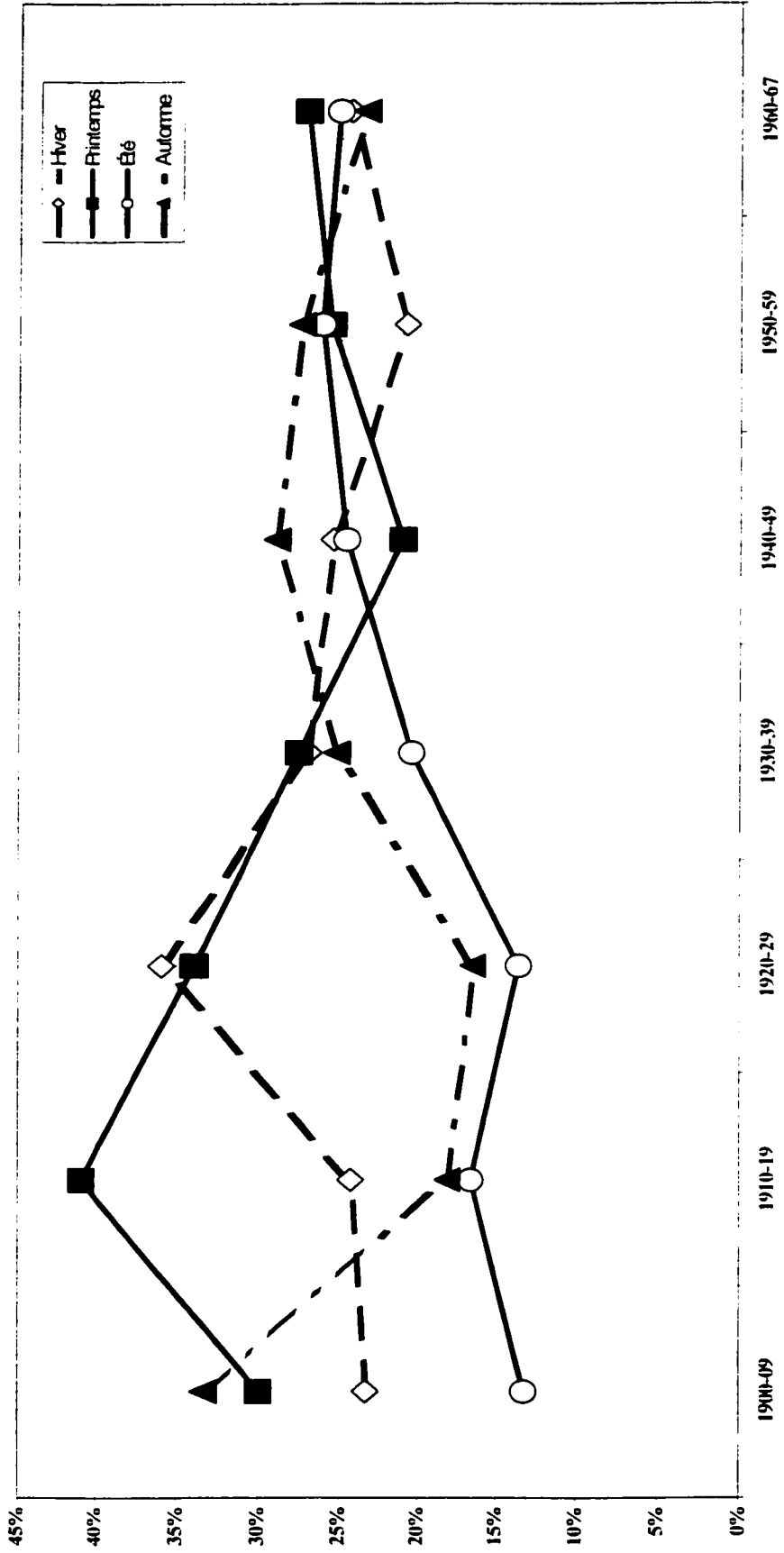


La multiplicité des activités sportives forme l'explication pour ce quasi-équilibre. En effet, le Québécois est en mesure de créer un choix et une diversité d'activités sportives en fonction des facteurs démographiques, économiques et climatiques. Il ne se confine pas dans des activités extérieures en raison d'un manque d'installations sportives, exigence essentielle du sport. Même si le premier gymnase, au Québec, ne daterait que de 1856 à l'école normale Jacques-Cartier de Montréal⁶⁴⁸, le sport n'est pas conditionné par les soubresauts du climat. Lorsqu'ils sont en mesure de le faire, les clubs construisent, louent et aménagent des locaux autant que des terrains extérieurs en fonction de leurs besoins sociaux et sportifs. Par exemple, dès la fin du XIXe siècle, des patinoires intérieures sont aménagées, soit dans des hangars qui laissent l'eau s'infiltrer et geler ou bien dans de vastes bâtiments tel que le Quebec Skating Ring. Les courbes du graphique 39 indiquent bien que, dès l'expansion importante des années 1930, le moment des incorporations n'est plus un facteur significatif puisque les quatre saisons se chevauchent constamment, créant ainsi un phénomène sportif disponible tout au long de l'année, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. L'adaptation à l'environnement est donc perceptible et repousse les intuitions selon lesquelles le hockey, l'hiver, et le baseball, l'été, sont essentiellement les sports pratiqués par les Québécois. La multiplicité et la diversité des activités sportives structurées ou non permettent de renforcer le positionnement culturel du sport par une disponibilité et une ouverture qui correspond de plus en plus aux intérêts et la condition des individus.

⁶⁴⁸ Donald Guay, «Un seul gymnase au Bas-Canada en 1856», *La Tribune de Lévis*, (5 mai 1966), p.13.

GRAPHIQUE 39

Variation des pourcentages de l'incorporation des organismes sportifs québécois en fonction des saisons (1900-1967)



4.6.3 Sports nationaux ?

Cette multiplicité sportive remet aussi en question l'attribut de «sport national», si souvent véhiculé à propos d'une activité sportive en particulier. Le Québécois n'échappe pas à ce piège de qualifier et d'élever une pratique au-dessus des autres. La crosse, jeu canadien par excellence⁶⁴⁹ auquel il faut donner la préférence lors du temps libre⁶⁵⁰, et le hockey, un sport qu'il faut encourager puisqu'il s'adapte bien aux qualités de notre race⁶⁵¹, ont tour à tour fait l'objet de ce qualificatif erroné. Nonobstant la capacité de déterminer le concept de nation, il demeure une imposture de grossir ainsi l'impact d'un sport au détriment des autres. La diversité des sports, telle que nous venons de le démontrer, ne permet pas de prétendre qu'une activité sportive soit plus «nationale» qu'une autre. Quelles sont les preuves qui justifient une pratique omniprésente du hockey sur glace, ou encore moins de la crosse, à travers le Québec et le Canada et ce pour toutes les catégories d'âges ? Comment expliquer que les sports nationaux du hockey et de la crosse n'aient jamais pu s'élever en première position des activités sportives les plus incorporées ? Pourquoi la crosse, se situe-t-elle au quatorzième rang du cumulatif et le hockey au quatrième ? Si ces sports sont ceux dans lesquels les Canadiens et les Québécois performant le plus, ils devraient nécessairement être ceux qui développent une élite sportive fort représentative lors de compétitions internationales, d'où un besoin de structuration solide et adéquat qui ne se reflète pas ici.

La réponse à cette erreur de qualificatif provient évidemment des médias qui véhiculent cette fausseté dans un élan de joie et de patriotisme ou de nostalgie face à d'importantes victoires récentes ou passées. La notion de sport national est un moyen de stimuler un imaginaire et de renforcer une identité mais elle n'est pas toujours utilisée à bon escient. Bien sûr la crosse est amérindienne⁶⁵² et le hockey est québécois⁶⁵³. Les deux sont

⁶⁴⁹ Ministère de la santé nationale et du Bien-être social du Canada, *La Crosse*, 1969, p.6, (48p)

⁶⁵⁰ «Dans le monde de la crosse», *Le Devoir*, (16 avril 1914), p.4.

⁶⁵¹ Gilles Janson ; Normand Charbonneau, *Répertoire numérique simple du fonds de la Palestre nationale*, Montréal : UQAM, no 33, 1988, p.11.

⁶⁵² Donald Guay, *Introduction à l'histoire des sports au Québec*, Montréal : VLB éditeur, 1987, p.81.

⁶⁵³ Donald Guay, *L'histoire du hockey au Québec : origine et développement d'un phénomène culturel*, Chicoutimi : JCL Éditions, 1990, 293p.

culturellement ancrés dans la société canadienne et québécoise en raison de ces origines. La crosse remporte passablement de succès au cours des années 1880⁶⁵⁴ et le hockey, même s'il connaît un essor incroyable au cours des années d'après-guerre⁶⁵⁵, est déjà considéré comme le sport national des Canadiens dès 1886 et doit dès lors être renforcé par une meilleure structuration⁶⁵⁶. Combiné aux succès répétés de certaines équipes professionnelles, amateurs ou olympiques, l'identification à ces disciplines en tant que sport national était une récupération facilement réalisable, particulièrement dans le cas du hockey sur glace. À l'heure actuelle le soccer a dépassé le hockey en terme de participants⁶⁵⁷. Il pourrait donc éventuellement se qualifier à titre de sport national canadien. Malheureusement pour le soccer, même si le critère du nombre de participants qui devrait être retenu, celui-ci n'atteindra jamais ce niveau tant que des équipes canadiennes, ne remporteront pas des succès éclatants sur la scène internationale. Les médias utilisent, en fait, cette popularité inactive (spectateurs, cotes d'écoutes de radio et de télévision) plus que la popularité active (participants) pour qualifier un sport de «national». L'impact négatif d'une telle classification en tant que sport «national» nuit fortement aux sports qui tentent d'obtenir une reconnaissance sociale qui leur permettrait une meilleure offre de services par une facilitation de leur ressources financières provenant de l'État ou de commanditaires. De plus, cette notion exagérée, de «sport national» ancre dans l'imaginaire un schème de fausse reconnaissance sociale par la réussite dans ce type d'activité. Combien de jeunes Canadiens et Québécois désabusés ont-ils quitté le hockey après de multiples années d'obligation, de la part de leurs parents, qui les forçaient à pratiquer leur supposé sport national ? Cette relève potentielle conserve dès lors une image péjorative d'un sport et encore plus dommageable, du sport en général. Ils auraient très bien pu être orientés vers plusieurs autres activités sportives qui, nous venons de le constater, existaient bien avant le début des années 1980 !

654 Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, *Crosse*, Coll. Grand Soleil, 1977, p.5.

655 Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, *Hockey sur glace*, Coll. Grand Soleil, 1977, p.4.

656 «Sports and pastimes», *The Montreal Gazette*, (9 novembre 1886), p.8.

657 «Au Canada, le soccer dépasse le hockey», *Le Journal de Québec*, (6 décembre 1996), p.71.

Il est faux de considérer que le sport québécois, du début de la révolution tranquille, ne se limite qu'aux disciplines rémunératrices du hockey, du baseball, de la boxe et du football⁶⁵⁸. Nous venons de démontrer dans quelle mesure la réalité est fort différente et est biaisée par des médias à la remorque du sport corporatiste. La multiplicité des pratiques sportives solidifie et positionne l'institution sportive par une dissociation progressive de l'univers du loisir. Cette nouvelle réalité signifie, en fait, la diversité qui anime un Québécois en quête de diversification. Elle exprime la cristallisation d'un sport francophone davantage compétitif que récréatif. On l'a vu précédemment, le passage du sport «social» vers un sport «compétitif» s'effectue chez les anglophones au cours des années 1860. Le même phénomène peut être observé chez les Canadiens français mais de façon plus floue et plus progressive. L'expansion sportive du début des années 1880⁶⁵⁹ stimule l'embryon d'un réseau sportif francophone. Ces premières assises canadiennes-françaises demeurent toutefois imbibées d'une vocation récréative où le monde du sport fait davantage référence aux réceptions, à la fête et à la danse⁶⁶⁰ occultant ainsi la compétition sportive. Peu à peu cette intention explicitement vouée au développement de la sociabilité, tend à s'amenuiser. Comme nous le savons désormais, elle ne s'estompera jamais complètement en raison de l'influence cléricale qui ne peut donner préséance au sport. Le réseau sportif francophone se voit ainsi doté d'une hybridité coûteuse pour l'évolution du sport.

Dès le début du siècle, de multiples activités sportives auxquelles les Canadiens français se sont mis en tête de participer⁶⁶¹ sont progressivement structurées toujours le selon le modèle du club ou de l'association. Le paradoxe des soirées athlétiques récréatives⁶⁶² se fait plus rare mais l'utilisation du fait sportif pour la récréation subsiste néanmoins sous la forme de fêtes champêtres⁶⁶³, d'euchres annuels⁶⁶⁴, d'expositions

658 Guy Pinar, «Le sport s'organise», dans *Une certaine révolution tranquille*, Montréal ; La Presse, 1975, p.303.

659 «Notes and Comment», *The Gazette*, (14 décembre 1885), p.8.

660 «Le monde du sport - Le Saint-Georges», *La Presse*, (4 mars 1885), p.1.

661 «Le sport des rois», *La Patrie*, vol.70, no 100 (4 octobre 1900), p.2.

662 «La Lutte – Une soirée athlétique récréative», *La Patrie*, (14 novembre 1901), p.2.

663 «Une phalange d'athlètes à St-Jean le 15», *Le Devoir*, (6 juillet 1917), p.6.

664 «Cinquième euchre annuel de la Casquette», *Le Devoir*, (10 octobre 1913), p.4.

agricoles⁶⁶⁵ et de concours⁶⁶⁶ de toutes sortes. Plusieurs promoteurs (par exemple : Henri Fontaine, Armand Vincent, Napoléon Côté) présentent de nombreuses exhibitions sportives, au cours des années 1920 en attirant dans les principales villes des vedettes américaines, telles que Babe Ruth⁶⁶⁷. Ils stimulent ainsi, à leur façon, l'intérêt pour la pratique sportive. Une sorte de bouillonnement se forme peu à peu pour culminer en une première phase d'expansion, de façon inattendue, au cours des années de crise de 1930. Avec la multiplication des organismes sportifs francophones plus axés sur la compétition ainsi que par la diversification des activités sportives qui meublent cette décennie, il est possible d'affirmer que c'est au cours de cette période que le Québécois francophone initie une intégration de la dynamique du sport au détriment de la récréation. D'ailleurs, faut-il le rappeler, c'est à la fin de la décennie 1930, que s'amorcent les discussions qui mènent à la loi pour l'instauration d'un Conseil Provincial des Sports en 1939. Voilà un signe éloquent de l'évolution du fait sportif ainsi que de l'inévitable gestion qui doit être mise en place pour éviter les multiples abus⁶⁶⁸ inhérents à toute expansion du phénomène. Même si cet organisme ne voit jamais le jour, le courant qui anime la volonté de création de cette structure, peu importe les considérations politiques qui se cachent derrière cette législation, aurait été impensable dix ou quinze ans auparavant.

Le mouvement clérical otéjiste de l'après-guerre, combiné à la municipalisation des loisirs viennent toutefois ramener le sport à une perception sociale amalgamée entre la récréation et la compétition. Le sport est coincé entre le divertissement et l'entraînement intensif des quelques athlètes qui aspirent aux plus grands honneurs du moment. D'autant plus que l'élite sportive québécoise est constituée et contrôlée presque exclusivement par des anglophones jusqu'aux années 1960. C'est précisément à ce moment que se situe la deuxième phase, la plus importante, de l'expansion de l'institution sportive. Tel que nous l'avions précédemment constaté, la progression de l'organisation du sport amorcé lors des

665 «16^{ème} Grande Exposition de la Vallée du St-Laurent», *Le Devoir*, (10 août 1914), p.6.

666 «Le National Sporting Club organise un grand concours», *Le Devoir*, (4 mai 1914), p.7.

667 Jean Blouin, *Roland Beaupré «Monsieur baseball», se raconte*, Montréal : Les Presses Libres, 1980, p.28-31.

668 Charles Mayer, «Bravo Québec pour le Conseil Provincial des Sports», *Le Petit Journal*, (30 avril 1939), p.46.

années 1950, croît de façon effarante lors de la décennie 1960, en raison des multiples transformations sociales d'un Québec plongé en pleine révolution tranquille. Une prolifération d'organismes qui force une implication de l'État en raison des multiples dysfonctions qui minent le parcours évolutif des quatre composantes de l'institution sportive québécoise : le sport-éducation, le sport-participation, le sport-élite, et le sport-spectacle⁶⁶⁹. Cette forte augmentation influe directement sur ces quatre composantes. Il importe alors de conclure la présente explication par une brève esquisse de l'état de la situation, pour chacune d'elle, à la fin des années 1960.

Le sport-éducation, ou sport scolaire, fait face à une problématique qui relève d'une l'incapacité à cerner un programme d'éducation physique complet et compatible avec le milieu sportif. Les dirigeants du sport scolaire et des établissements d'enseignement protègent leurs acquis et ne veulent aucune orientation compétitive. Le sport à l'école se réalise sous le signe de la participation et de la responsabilisation des participants⁶⁷⁰. Le développement d'une élite sportive québécoise par le réseau des écoles, collèges et universités est impensable avant le début des années 1970 malgré le fait que le sport y existe depuis de nombreuses années et que l'essentiel des installations sportives (piscines, gymnases, piste d'athlétisme), de même que les jeunes athlètes, s'y retrouvent. Le sport scolaire profite de la situation imprécise⁶⁷¹ que lui lègue la Commission Royale d'enquête sur l'enseignement (Rapport Parent) en 1964, pour dicter ses propres orientations.

Le sport-participation, ou sport de masse, a comme lacune principale l'incapacité à offrir une démocratisation du sport pour chaque individu et de faire ainsi respecter le droit au sport⁶⁷². Les explications sont multiples : un manque d'installations tant en régions urbaines et rurales d'où le débat sur la régionalisation, un manque d'intervenants et de

⁶⁶⁹ Michel Jamet, *Les sports et l'état au Québec*, Laval : Éditions Albert Saint-Martin, 1980, p. 42-43. (147p.)

⁶⁷⁰ Jocelyn East, *Sport, éthique et culture au Québec, de 1960 à 1995*, Mémoire de maîtrise, Université Laval, 1995, p.99.

⁶⁷¹ Comité d'étude et d'enquête Aptitude physique et sportive au Québec, *Mémoires sur l'organisation du sport dans la province de Québec*, 1968, p.13.

⁶⁷² Donald Guay ; Raymond Benoît, Louis Champoux, *Manifeste du sport Québécois*, Montréal : Les Éditions Sports, Loisirs , Éducation Physique, 1968, p.9.

gestionnaires qualifiés, un problème de financement doublé d'une concurrence entre les multiples organismes, un dédoublement des responsabilités chez plusieurs organismes de loisirs communautaires⁶⁷³. Finalement, le paradoxe et perpétuel conflit avec les structures de développement de l'élite sportive qui accapare, rappelons-le, le peu d'installations et d'intervenants disponibles au profit d'un nombre restreint d'individu. De plus, selon l'enquête de Tremblay et Fortin, seulement 9% des hommes voudraient augmenter leur fréquence de pratique sportive s'ils en possédaient les ressources, comparativement à 0% chez les femmes⁶⁷⁴. En clair, l'amélioration de la participation sportive fait face à un contexte ardu et ne semble pas être une priorité à l'intérieur d'un sport de masse laisser à lui-même.

Le sport d'élite souffre d'un manque de conscience sociale face au bien fondé de son entreprise. Au cours des années 1960, on le verra, le pouvoir de direction des organismes de régie de l'élite sportive passe aux mains des francophones. Toutefois, l'injection de subsides pour qu'un infime nombre d'individus puisse représenter le Québec sur la scène sportive internationale demeure un courant de pensées difficilement acceptable compte tenu des lacunes à la base même de la pyramide sportive. Les fédérations à qui revient progressivement le mandat de former leur propre élite, sont relativement jeunes et instables. Elles doivent composer avec peu de ressources financières, un manque d'entraîneurs qualifiés, et, évidemment, des plateaux déficients et inadéquats à la formation d'une élite représentative. La pression sur ces organismes se fait plus écrasante lorsque Montréal obtient les Jeux Olympiques de 1976. L'urgence de former une délégation québécoise francophone au sein de l'équipe canadienne est telle qu'une forme de chaos et de confusion s'installe affaiblissant les structures et les intervenants en place. Cette situation relance du même souffle l'antinomie entre le développement du sport de masse et celui du sport d'élite. Par exemple, l'attribution de 400 000\$ pour la préparation hâtive de

⁶⁷³ Comité d'étude et d'enquête Aptitude physique et sportive au Québec, *Mémoires sur l'organisation du sport dans la province de Québec*, 1968, p.18.

⁶⁷⁴ Marc-Adélaïde Tremblay ; Gérald Fortin, *Les comportements économiques de la famille salariée du Québec*, Québec : Les Presses de l'université Laval, 1964, p.202.

l'élite québécoise aux Jeux de 1976 peut avoir été réalisée au détriment du projet de régionalisation⁶⁷⁵, clef de voûte essentielle à la démocratisation du sport.

Le sport-spectacle jouit d'une indépendance que lui confère son pouvoir économique. Maintes fois depuis le XIXe siècle, le sport, dit «professionnel», que nous avons rebaptisé ici «corporatiste», est critiqué en raison des antivaleurs qu'il véhicule (par exemple : la violence, l'appât du gain, l'inactivité des spectateurs). Ces récriminations n'ont jamais été assez puissantes pour chasser le sport professionnel des terres québécoises. La discordance réside dans le contrôle extérieur d'un véhicule transculturel qui s'adapte peu à la réalité qui l'entoure. Cette catégorie de l'institution sportive est gérée de façon autonome et si le contexte devient trop hostile, la menace d'un déplacement incessant vers d'autres lieux est immédiatement brandie. Dans cette expectative l'économique l'emporte fréquemment sur le politique et cette dernière laisse à la gestion interne du sport-spectacle le soin d'apporter les modifications exigées. Ce qui s'accomplit très rarement. Le sport-spectacle profite donc d'une latitude inégalée.

Voilà les éléments essentiels d'une problématique qui, nécessairement, engendre une multitude de conséquences négatives embourbant l'évolution de l'institution sportive. À leur façon ces dysfonctions sont des dynamismes qui conditionnent la forme et l'orientation de l'organisation du sport. Elles sont à la fois affectées par les autres dynamismes socioculturels précédemment élaborés et forment un amalgame de prérogatives qui définissent l'identité du sport québécois. Dans toutes les catégories de l'institution sportive, l'absence de politique avant 1979 est une lacune flagrante qui démontre l'incapacité à définir un objet coincé dans la dynamique du loisir en raison de l'hybridité qui marque le sport francophone depuis ses débuts. Mais l'absence d'une philosophie sportive solidement ancrée et insoumise aux fluctuations politiques, comme le sont les cadres d'intervention politiques ponctuellement élaborés est encore plus dommageable. Une philosophie qui pourrait amenuiser, un tant soit peu, les jeux de

⁶⁷⁵ Lettre ouverte de Gaston Marcotte au Ministre François Cloutier et à son adjoint parlementaire Paul Phaneuf, jeudi le 16 novembre 1972.

pouvoirs et de prestige qui parasitent le sport québécois et qui laisse les organismes dans un individualisme néfaste empêchant toute progression collective, tant sportive que sociale.

L'étude de deux cas spécifiques qui suivent va démontrer dans quelle mesure la combinaison des dynamismes précédemment élaborés et des éléments problématiques influent sur les structures. Nous verrons comment, à leur tour, celles-ci ébauchent un modèle afin de modifier leurs forces endogènes et exogènes. Un ensemble de changements qui s'inscrit dans une dynamique de renouveau de la société québécoise que certains ont qualifié de «révolution sportive»⁶⁷⁶.

⁶⁷⁶ Le qualificatif proviendrait du Dr Gaston Marcotte, un des acteurs principaux des changements radicaux du contrôle de l'institution sportive québécoise au cours des années 1960.

Chapitre cinquième

Les débuts de la Révolution sportive

Pourquoi faut-il traiter de cette période même si elle se situe hors des balises de la présente thèse ? Pourquoi ne pas laisser le soin à d'autres chercheurs le souci d'éclairer la voie obscure de cette période de forts changements ? Simplement pour solidifier et confirmer notre propos à l'égard de l'institution sportive au Québec. Ne pas traiter de ces moments forts, ne serait-ce que brièvement, dans une étude sur l'institutionnalisation du sport serait un biais énorme à l'histoire et une faute grave envers le sport québécois et la méthode historique.

Outre ces considérations, il importe de préciser que la révolution sportive est en clair le point d'arrimage entre l'institution sportive québécoise francophone et l'institution sportive internationale. En somme, à partir du moment où les francophones ont peu à peu ratisser le terrain afin de récupérer les leviers décisionnels des associations provinciales de sport, ils se sont dotés du pouvoir de contrôler l'accès aux équipes sportives canadiennes et du même coup celui de la scène sportive mondiale. Il est essentiel de préciser que la création de ce lien direct avec les structures sportives canadiennes et internationales ne pouvait se faire que par une reconnaissance canadienne de la gestion d'un sport donné. Les associations canadiennes de sport (par exemple : L'association de hockey amateur du Canada) possédaient, en effet, le pouvoir de ne reconnaître qu'un seul organisme interlocuteur par province qui devenait ainsi le titulaire de la régie d'une discipline à l'intérieur de l'espace géographique concerné. Puisque les organismes de régie anglophones étaient instaurés depuis des décennies, ils étaient ceux qui détenaient cette reconnaissance et donc aptes à gérer le sport à leur façon sans se soucier des récriminations des francophones, notamment à l'égard de leurs présences sur les équipes canadiennes et du même coup de leurs faibles participations aux compétitions sportives d'envergure. La révolution sportive réside donc dans la passation des pouvoirs au regard de l'organisation

du sport certes, mais plus particulièrement de celui de l'excellence sportive. Deux exemples pratiques permettent de saisir de façon encore plus concrète les événements de cette période marquée, entre autres, par l'arrivée de l'État dans ce secteur.

5.1 Le contexte

La conjoncture sociale et sportive des années 1960 est propice à une refonte majeure du système sportif québécois. En somme la période qui s'amorce est celle de la formation explicite de l'institution sportive par la consolidation des prémisses nécessaires à une telle classification. L'expansion du phénomène est telle que les structures existantes, cléricales et autres, s'essoufflent et deviennent incapables de répondre à une demande de plus en plus croissante. Il faut en effet satisfaire une population qui dispose désormais de multiples temps libres ainsi que de ressources économiques pour diversifier ses activités. Qui plus est, il faut occuper une jeunesse abondante, les baby-boomers, à des loisirs convenables en concordance avec une religion catholique qui fait face à un fort mouvement de sécularisation. La création d'organismes sportifs est exponentielle et draine une problématique complexe dont nous venons de tracer les traits principaux. Les acteurs sont donc en place pour des changements radicaux.

Depuis les années 1950, l'intervention de l'État est réclamée de façon sporadique. La croissance du sport et des loisirs démontre qu'un certain malaise existe⁶⁷⁷ et oblige une première réflexion en profondeur au cours de la période 1960-1965. Les principales facettes du sport du moment sont analysées par diverses études. Le Rapport Laroche de 1962 concentre son action sur le sport à Montréal et expose certains constats affolants qui projette une image défavorable du sport tant amateur que professionnel (par exemple : drogues au hockey et dans le cyclisme, violence et asservissement dans différents sports, méthodes condamnables à la boxe, et autres)⁶⁷⁸. Le Rapport du Comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports (Rapport Bélisle) de 1964 vient confirmer les lacunes fondamentales du sport québécois précédemment énoncées. Il réclame déjà une

⁶⁷⁷ «Il y a un malaise dans le monde du sport», *Le Devoir*, (16 novembre 1960), p.12.

⁶⁷⁸ «Texte intégral du rapport de la Commission Laroche», *Le Devoir* (17 janvier 1962), p.2.

intervention gouvernementale soutenue en proposant une hiérarchie à trois paliers afin de consolider, planifier et coordonner l'ensemble du réseau et d'assurer pleinement le droit aux loisirs et aux sports⁶⁷⁹. Combiné au Rapport Parent qui rend l'enseignement de l'éducation physique obligatoire, également en 1964, le Rapport Bélisle fait office de porte-parole des voix impuissantes du passé. Le sport, et son parallèle l'éducation physique, viennent de se voir conférer et confirmer un apport éducatif et formateur qui rehausse leur insertion sociale. Pour une jeunesse qui s'éloigne peu à peu de l'effort physique obligé d'autre fois⁶⁸⁰, le sport s'avère une alternative intéressante et stimulante.

Les pressions fusent de toute part sur un État qui ne semble pas avoir encore saisi toutes ses responsabilités⁶⁸¹ en la matière malgré l'instauration d'une première structure gouvernementale : le bureau des sports en 1965. Cet organisme, saupoudreur de subsides, n'a pas un impact significatif mais demeure néanmoins un pas timide vers une intervention étatique qui paradoxalement n'est pas la bienvenue au point de vue idéologique. Le milieu sportif veut obtenir une aide financière sans se voir imposer une direction quelconque. Une éventuelle politique sportive est indubitablement nécessaire en tant que référent qui respecte les objectifs initiaux de droit au sport et de développement de l'élite québécoise. Devant l'urgence et l'ampleur de la tâche à accomplir, la politique doit intervenir avant les nouvelles installations⁶⁸². Pourtant, avec tous les bouleversements qui occurred, un tel outil ne voit que timidement le jour qu'en 1972⁶⁸³, avant d'être concrétisé en 1979⁶⁸⁴, presque vingt ans après le début de cette période fort mouvementée.

⁶⁷⁹ *Rapport du Comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports*, 1964, p. 72-73.

⁶⁸⁰ Déclaration de l'honorable Hartland de Molson dans «Intelligence et force musculaire à développer», *Montréal-Matin*, (16 décembre 1960), p.4.

⁶⁸¹ Rév. Père Marcel de la Sablonnière, «L'État n'a pas encore compris toutes ses responsabilités», *Le Devoir*, (2 juin 1965), p.13.

⁶⁸² Claude Ryan, «Que faut-il d'abord : un stade ou une politique du sport ?», *Le Devoir*, (9 février 1965), p.2.

⁶⁸³ *Politiques gouvernementales en matière de sports et de loisirs*, 1972, 24p.

⁶⁸⁴ *Livre blanc sur le loisir au Québec*, 1979, 107p.

La principale lacune du système sportif francophone est une déficience des ressources financières des organismes qui veulent satisfaire une masse de plus en plus importante d'individus enclins à une diversité sportive qui ne cesse de croître. De plus, la volonté des sportifs d'ici de s'intégrer de façon plus concrète sur la spirale sportive et de s'ouvrir à l'autre afin de comparer ses capacités athlétiques, exige une augmentation du capital. Cette variation importante et exogène aux organismes sportifs oblige une revendication directe ou indirecte envers l'état pour obtenir un soutien quelconque, soit au niveau monétaire ou bien dans la création d'infrastructures autrefois à la charge des clubs et associations. Cette déficience économique, combinée aux autres incohérences du système, amplifie la demande auprès des instances gouvernementales pour la création d'une structure de régie.

Cette pression s'effectue par le biais des journaux et des chroniqueurs sportifs où les dirigeants expriment les multiples embûches auxquelles ils doivent faire face. Le débat inclut le dépoussiérage du projet de Conseil provincial des loisirs, qui date de 1939. Le Père Marcel de la Sablonnière se fait très tenace et loquace à cet effet⁶⁸⁵. D'ailleurs, le souhait que l'État crée une structure pour régulariser le milieu sportif est partagé par les intervenants francophones du milieu du loisir et du sport, tant ecclésiastiques et laïcs. Le chanoine Racicot⁶⁸⁶, les dirigeants de la Confédération des loisirs du Québec (CLQ)⁶⁸⁷, l'Union Athlétique Amateur⁶⁸⁸, le Conseil québécois de la jeunesse, des loisirs, des sports et du plein-air⁶⁸⁹, et même certaines entreprises privées⁶⁹⁰ participent à cette tendance. Ce qui démontre à nouveau l'impact d'un phénomène qui touche de multiples secteurs de la société.

⁶⁸⁵ De multiples textes entre 1960 et 1961 font état des déclarations du Rév. Père de la Sablonnière en faveur d'un mécanisme étatique de contrôle du système sportif.

⁶⁸⁶ Dollard Morin, «Un ministère des loisirs» réclame le chanoine Racicot», *La Presse*, (3 octobre 1960), p.1-2.

⁶⁸⁷ Jean Francoeur, «On propose la création d'un ministère provincial des loisirs», *Le Devoir*, (3 mai 1965), p.16.

⁶⁸⁸ Jacques Revelin, «L'UAA réclame aussi la création d'un ministère des sports», *La Tribune* (Lévis), (23 septembre 1965).

⁶⁸⁹ «Un ministère du loisir : une décision valable et opportune», *Le Devoir*, (7 décembre 1974), p.11.

⁶⁹⁰ Jean-Marie Poitras président de la compagnie La Laurentienne déclare l'urgence de créer un ministère et un conseil du loisir. *L'Événement*, (23 mai 1966).

Les différents partis politiques qui se succèdent sont également en accord avec la nécessité d'établir un éventuel ministère de la jeunesse qui engloberait le sport et le loisir. Aussitôt que 1962, l'Union nationale affirme un tel projet dans son programme⁶⁹¹. En 1966, unionistes et libéraux font état de promesses relatives toujours en rapport avec un éventuel ministère de la jeunesse. Le parti québécois ne demeure pas en reste sur la question et est d'ailleurs le seul à présenter une politique sur le sujet en 1973⁶⁹². Malgré ces belles intentions, les gouvernements au pouvoir sont réticents à s'engager sur la voie de la création d'un tel ministère. L'excuse d'un manque de fonds est toutefois jugée insuffisante en cette faste période⁶⁹³. Celle qui plus valable réside dans la conception que le problème du loisir et du sport n'est pas du ressort de l'autorité provinciale mais bien de l'entreprise privée⁶⁹⁴. Voilà bien un relent projeté par le mode d'organisation du sport depuis le XIXe siècle et qui démontre l'inertie de l'État dans ce champ d'action directement relié au bien-être des individus. Après de longues tergiversations, un haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports (H.C.J.L.S.) est mis en place en 1968 afin de calmer les ardeurs d'un mouvement sportif. Avec une législation nébuleuse cette structure conserve une timidité d'action jusqu'à l'arrêté en conseil de 1971 qui définit finalement le mandat et les objectifs du H.C.J.L.S. après une longue incertitude. La réflexion se poursuit au cours des années 1970 quant à la nécessité d'un tel ministère qui voit finalement le jour en 1979. Sous l'impulsion du livre blanc sur le loisir⁶⁹⁵, le Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche voit le jour pour s'éteindre en 1987 en plein cœur des compressions budgétaires.

Paradoxalement, le souhait de cette intervention étatique devait se réaliser dans un rôle de soutien qui permettrait aux organismes sportifs de conserver une autonomie chèrement acquise. Lorsque le HCJLS désire, pour des raisons économiques

⁶⁹¹ Jean-Jacques Bertrand, «Il est urgent de créer un ministère de la jeunesse», *La Presse* (2 octobre 1966), p.14.

⁶⁹² Parti Québécois, *Sports, Loisirs, Québec*, Montréal : Les Éditions du Parti Québécois, juin 1973, 45p.

⁶⁹³ Déclaration de René Bélisle, président de la CLQ. Jean St-Hilaire, «Ministère des loisirs et sports ? L'excuse du manque d'argent inacceptable. » *Journal de Québec*, (6 août 1971), p.23.

⁶⁹⁴ Gérard Gosselin, «C'est final : il n'y aura pas de ministère des loisirs», *Le Devoir*, (8 mai 1965), p.12.

⁶⁹⁵ *On a un monde à récréer – Livre Blanc sur le loisir au Québec*, Québec : Gouvernement du Québec, 1979, -107p.

contestables⁶⁹⁶, regrouper les trois organismes importants du loisir et du sport (la Confédération des sports du Québec, la Confédération des loisirs du Québec et la Fédération du plein-air du Québec), au sein d'une même centrale administrative, l'étatisation du sport et du loisir devient une menace qu'il faut contrer. La crainte présente dès la formation du haut-commissariat commence à se concrétiser. Une étatisation qui est en fait déjà en cours par l'unique injection de fonds publics au sein de l'organisation du sport et du loisir. L'État doit nécessairement conserver un contrôle sur les acteurs qui utilisent ces subsides. La crainte de l'étatisation du sport engendre un tollé de protestations et oblige les autorités gouvernementales à tenir des «États généraux sur le sport» à Montréal en octobre 1978. Déception s'il en est une, cette consultation du milieu sportif, et par défaut de celui du loisir, s'avère un échec puisque les dés semblent pipés d'avance et ces séances ne sont en fait qu'un exercice démocratique⁶⁹⁷. Le ministre responsable de l'époque, Claude Charron, se dit fort déçu⁶⁹⁸ de l'incapacité d'articuler une politique commune et de constater le fossé profond entre le sport d'élite et celui de la masse. En clair, le manque de conceptualisation a annihilé toutes tentatives de définitions des rôles de chaque intervenant. De plus, cette consultation a permis de constater la condition de dépendance des organismes vis-à-vis de l'État. Suite à ce débat et à la parution du Livre blanc sur le loisir, l'institution sportive est confuse et «strangulée» au sein d'une «structurite» paralysante. Des déchirements et des conflits internes ont causé une forte démotivation chez les principaux leaders et le sport en souffrira au cours des années 1980, au moment même de la création si attendue d'un ministère des loisirs où le concept sport ne fait d'ailleurs pas partie de l'appellation. Chez les principaux intervenants, le sport, par cet échec d'identification et d'autonomie semble véritablement être une zone sous-développée de la culture québécoise⁶⁹⁹.

⁶⁹⁶ Dans un article de André Trudelle, ce dernier affirme que les raisons d'économie invoquées par le ministre Phaneuf afin de justifier la création d'une centrale administrative tripartite n'est en fait qu'une façade pour tenir une promesse de location d'un immeuble. André Trudelle, «L'ingérence politique menace à nouveau le sport amateur», *La Presse* (5 octobre 1973).

⁶⁹⁷ Pierre Brodeur, «Des États Généraux bidon ?», *Le Desport*, vol.1 no 10 (décembre 1978), p.4-5.

⁶⁹⁸ «Charron déçu des minces résultats», *Montréal-Matin*, (20 octobre 1978), p.51.

⁶⁹⁹ «Zone sous-développée de la culture», *Le Soleil*, (12 décembre 1978), p.A-5.

Derrière ce parcours de la création d'un ministère et des interminables consultations et incertitudes qui s'y rattachent, se profilent d'importants changements qui conditionnent les réclamations du milieu sportif.

Parmi ceux-ci, la loi des fabriques de 1967 est un élément précurseur aux événements de 1968. Cette législation stipule que :

«Avant l'expiration de l'année 1968, toute fabrique doit disposer à titre gratuit ou onéreux, aux conditions prescrites ou approuvées par l'évêque du diocèse, des œuvres ou entreprises de loisirs qu'elle exploite et de tous les biens utilisés par elle à ces fins : La fabrique qui se conforme au présent article est réputée avoir eu le droit et la capacité d'acquérir, de détenir et d'administrer des biens pour fins d'œuvres ou d'entreprises de loisirs. »⁷⁰⁰

Elle oblige ainsi les autorités cléricales à céder leurs actifs de loisirs et de sport aux municipalités, un geste qui s'inscrit dans le mouvement de sécularisation de l'ensemble de la société québécoise qui s'extirpe de la «théocratie»⁷⁰¹ auquel elle était soumise. La loi des fabriques modifie le visage de l'institution sportive en balayant la présence cléricale pour laisser place aux nouveaux professionnels du sport et du loisir, fraîchement issus des universités. L'année 1968 est un moment charnière de l'institution sportive. Elle devient l'accomplissement d'années de revendications et de constats face à un système sportif qui comporte de multiples lacunes. Ce moment marquant voit la création de trois organismes fondamentaux pour l'exécution du droit au sport et pour la consolidation de l'institution sportive qui s'insère à tous les niveaux de la pratique : le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux loisirs et au sport (HCJLS), la Confédération des sports du Québec (CSQ) et la Fédération du sport scolaire du Québec (FSSQ). Ces trois structures assoient l'institution sportive sur une base de permanence et de stabilité qui lui faisait auparavant défaut en

⁷⁰⁰ Loi des fabriques, 13-14, Elisabeth II. chap.76, article 74, 1967.

⁷⁰¹ Paul Longpré. «L'Église dépouillée de ses pouvoirs», dans *Une certaine révolution tranquille*, Montréal : La Presse, 1975, p.95. (337p.)

raison de la volatilité reconnue de multiples organismes sportifs. Une éphémérité nuisible à une insertion sociale solide du sport et incompatible avec les préceptes de permanence et de législation propre au concept d'institution.

La FSSQ, l'ancêtre de l'actuelle Fédération du sport étudiant, est en somme la voix du sport dans les établissements d'enseignements. Elle est mise sur pied par des éducateurs physiques francophones, une nouveauté qui confirme l'arrivée massive de professionnels dans le secteur du sport et qui relègue le personnel clérical qui a soutenu cette catégorie de l'institution sportive pendant les dernières décennies. Tout en priorisant les valeurs éducatives du sport, cette fédération fait office d'agitateur par l'organisation de compétitions sportives locales, régionales et provinciales entre les écoles. Un paradoxe qui entraîne inévitablement cet organisme vers le développement de l'élite sportive malgré de multiples oppositions du secteur de l'éducation qui favorise la participation de masse au détriment de l'excellence sportive⁷⁰².

En parallèle, le sport fédéré se dote également d'une entité de représentation par la formation de la CSQ. En tant que corporation privée sans but lucratif, elle est fondée par les fédérations sportives unisport et certains organismes affinitaires. Elle se veut le chien de garde du sport fédéré face aux pouvoirs publics et essentiellement contre l'intervention étatique en sports. En clair, la CSQ, un organisme francophone, dirigé également par des éducateurs physiques par des francophones, remplace la Federation of sports Associations, créée en 1964, qui remplit les mêmes fonctions mais qui est évidemment contrôlée presque exclusivement par des anglophones et pour les organismes sportifs anglophones. Les dirigeants francophones tente un rapprochement avec leurs homologues anglophones de la Federation of Sport Association afin de doter tout le milieu sportif québécois d'un poids politique important face à l'État. Initialement enclin à une telle unification, les anglophones font volte-face lorsqu'ils ont à déposer leur constitution qui contient la reconnaissance des autorités canadiennes à leur égard. Ils cèdent finalement quelques temps plus tard et remettent ce dit document en proclamant la dissolution de leur organisation. Selon le

⁷⁰² *Les politiques du sport scolaire au Québec*, Québec : Ministère de l'éducation, 1969, p.5.

premier président de la CSQ, Gaston Marcotte, l'enjeu de ce regroupement est clairement la prise de contrôle des mécanismes régissant l'élite sportive québécoise⁷⁰³. L'affirmation du fait francophone au sein d'organismes de régie se poursuit et transfère peu à peu le pouvoir décisionnel aux mains d'une autre classe de professionnels pour la plupart issus également du milieu universitaire.

Toutefois, ce n'est réellement qu'avec la création d'un organisme gouvernemental d'importance que le mouvement de sécularisation et celui d'atrophie du pouvoir sportif anglophone se concrétise. Jamais, depuis les débuts du sport organisé québécois, l'État n'avait instauré un levier décisionnel avec lequel les multiples organismes sportifs, francophones et anglophones, allaient devoir composer. Autrefois, chaque organisme était laissé à lui-même, soumis partiellement au pouvoir de certaines fédérations ou confédérations nationales anglophones, telle que la Canadian Amateur Athletic Union of Canada. Créé en 1968 sous l'administration de l'Union nationale, le HCJLS, d'abord instauré au Ministère du tourisme, passe sous l'égide de celui de l'éducation en 1970. Ce n'est toutefois qu'en 1971, par le bill 278, qu'il se voit conférer, dans un cadre strictement sportif, les responsabilités de : préparer une politique d'ensemble sur les sports en tenant compte des particularités régionales, de promouvoir le développement d'intervenants et de gestionnaires de qualité, et de stimuler la participation de masse afin d'assurer le développement d'une élite sportive⁷⁰⁴. Voilà donc un contrôle étatique strictement francophone destiné à devenir le référent en matière d'organisation du sport au Québec. Elle ne signifie pas pour autant la fin des clubs et associations sportives anglophones dont certaines poursuivent encore aujourd'hui leurs activités. Ce sont plutôt les organismes de régie anglophone (par exemple la Quebec Amateur Hockey Association) qui ont été concurrencés par leurs pendants francophones et voués à une dissolution en raison d'une non-reconnaissance de l'État, via le HCJLS.

La table semble mise pour la réalisation du projet principal de l'institution sportive, et essentiellement du HCJLS, : celui d'assurer l'accessibilité aux loisirs et aux sports pour

⁷⁰³ Entrevue réalisée avec Gaston Marcotte, le 17 août 2000.

⁷⁰⁴ *Bill 278*, Deuxième session, vingt-neuvième législature, Assemblée Nationale du Québec, 1971 p. 1 et 2.

tous les Québécois. Les organismes de régie tombent peu à peu en place et les subsides sont astronomiquement augmentés puisque le budget du HCLS passe de trois à quatorze millions en trois ans seulement⁷⁰⁵. Toutefois, plusieurs facteurs viennent court-circuiter cette tendance et compliquer un système sportif où la limpidité n'est certes pas l'un de ses attributs les plus éclatants. Le plus important est cette quête d'une identité par la réussite sportive. Nous avons constaté précédemment de quelle façon le sport peut être un véhicule identitaire important lorsque les performances des athlètes permettent de satisfaire une «partisanerie» et un besoin de reconnaissance sociale qui vont constituer un imaginaire sportif utile dans la constitution d'une identité. Au moment de la montée d'un courant nationaliste comme celui du Québec des années 1960, le développement d'une élite sportive de qualité est un élément incontournable dans cette prise en charge du sport par les francophones et dans la recherche d'une reconnaissance nationale et internationale⁷⁰⁶.

Le développement d'une élite sportive est une réalité complexe⁷⁰⁷. Elle exige à la fois une fermeture sur les participants du milieu par une sélection habituellement rigoureuse des meilleurs athlètes. Elle exclut les candidats jugés inadéquats à la rencontre de critères sportifs déjà établis. L'élite ferme en un cercle sélect les meilleurs athlètes mais doit du même coup s'ouvrir au monde extérieur qui fixe ces exigences, ces standards, qui permettent d'accéder à l'élite internationale. Le jeu de fermeture-ouverture occasionné par le sport se poursuit sur la spirale sportive. Le Québec sélectionne ses meilleurs athlètes mais est continuellement en état de dépendance et de concurrence avec le reste du Canada et du monde. D'où les sempiternelles confrontations au sujet de la représentativité des francophones, de leur performance et de leur traitement aux seins des équipes canadiennes lors des compétitions internationales d'importance. Au cours des années 1960 et 1970, l'élite sportive québécoise est faible et les Québécois font davantage figure de valets que de

⁷⁰⁵ «Le budget des sports et des loisirs est passé de 3 à 14 millions en trois ans», *Montréal-Matin* (11 décembre 1973), p.60.

⁷⁰⁶ Léonce Jacques, «Promouvoir la formation d'une élite sportive dans le Québec» *Le Soleil*, (28 février 1969), p.10.

⁷⁰⁷ Gérald Simmond, «Sport d'élite ? Sport de masse ?», s.l.n.d. p.1.

rois⁷⁰⁸ en raison des multiples facteurs énumérés ci-haut. Toutefois, ce sport en pleine ébullition⁷⁰⁹ offre la possibilité et la tentation d'instaurer des bases solides (par exemple : une formation des entraîneurs et de gestionnaires qualifiés, la création d'un institut des sports) qui permettront d'assurer un développement cohérent et efficace. Les Jeux Olympiques d'été de 1976 vont donner, non sans de multiples controverses, l'élan nécessaire pour que le développement de l'élite s'ancre davantage dans la culture québécoise. Cette attribution d'abondantes ressources pour le développement sportif d'un groupe restreint d'individu vient créer une parallélité avec celui du sport de masse, opposant ainsi multidisciplinarité et spécificité, politique de grandeur et démocratisation⁷¹⁰.

L'autre volet majeur qui interfère avec, non seulement la démocratisation du sport mais aussi avec l'évolution globale de l'institution sportive, réside dans les jeux de pouvoirs et de prestige qui induisent l'incapacité de parvenir à une cohésion organisationnelle. Dès la formation du HCJLS, les postes offerts font l'objet de spéculations. Les individus nommés ne font pas l'unanimité et d'aucuns crient au complot, à l'injustice et à l'embauche d'individus en cachette⁷¹¹. La méfiance et la jalousie s'installent dès les premiers pas de cette nouvelle structure directrice qui offrent des postes intéressants, tant au niveau du pouvoir que de celui du prestige. Un vedettariat problématique⁷¹² qui place sur un piédestal des positions qui ne le méritent pas. Les médias sont victimes de la passion et de la curiosité que suscite le sport et sont à nouveau les responsables de ce façonnement inutile et faussé de l'imaginaire. Cette situation ne perdure pas uniquement pour le HCJLS. Les autres organismes d'envergure voient, parfois à une échelle moindre, les postes de direction affublés d'un certain prestige ou d'un prestige certain et injustifié. Ceci ne fait qu'attiser les conflits, parfois de personnalités, qui subsistent entre les hauts fonctionnaires et les dirigeants d'organismes sportifs de régie, un

708 «Information et inventaire» *La Presse*, (16 janvier 1971), p.F-2.

709 «Le sport en pleine ébullition», *L'Action Québec*, (27 novembre 1971), p.1.

710 Gaston Marcotte, «L'envers des médailles», *Le Maclean*, février 1973.

711 Gilles Blanchard «Sports pour tous», *Dimanche-Matin*, (20 août 1971), p.115.

712 Maurice Brodeur, «Vers un ministère des sports – entrevue avec messieurs Paul Phaneuf et Yves Bélanger», *La Patrie*, (semaine du 4 au 10 février 1973), p.48.

accusant l'autre de ne penser égoïstement qu'à son profit personnel. Le sport, on l'a vu, n'est jamais à l'abri des jeux de pouvoirs aussi futiles soient-ils. Maintenant que le politique intervient avec de plus en plus d'intérêt, le fait sportif n'est plus à l'abri de la politicaillerie⁷¹³ qui alourdit l'évolution et la rectitude de l'institution sportive.

Dans ce contexte individualiste de quête du pouvoir, du prestige et de la manne proposée par l'État et l'expansion du sport, il est ardu de parvenir à une forme de concertation entre les divers partenaires. Il est encore plus difficile de tenter de rapprocher ceux des institutions connexes (par exemple le loisir) autour d'objectifs communs pour le bien-être de la société québécoise. L'échec des États généraux sur le sport de 1978 ont été probants à cet effet. Chacun demeure sur ses positions et surveille son territoire, ce qui est légitime en soi. Ce qui l'est moins est la difficulté de s'entendre sur la définition de l'objet, du concept de sport. Une confusion, on l'a vu, qui date des premiers balbutiements du système sportif francophone. Sans cette définition, chaque organisme peut s'insérer dans un contexte économique sans risquer de s'en voir exclure. Une problématique alourdie par des réalités différentes lorsque vient le moment de planifier et d'orienter le sport en fonction des fluctuations économiques et sociales. La réflexion sur le sport est un éternel recommencement⁷¹⁴ qu'il faut effectuer au début de chaque nouvelle analyse de l'objet puisque la confusion perdure. Ceci complique la dissociation du sport d'avec l'univers du loisir afin de former une institution autonome. Même si la situation s'est quelque peu améliorée en ce début du XXI^e siècle, la situation du sport au Québec est souvent celle d'une danse où l'on place un pas en avant suivi d'un autre en arrière⁷¹⁵. Ce qui a pour conséquence de créer constamment un climat d'incertitude où l'euphorie et la déception se croisent constamment.

La vérification de l'application des différents paramètres de l'institutionnalisation du sport au Québec s'exprime par l'observation des événements qui ont marqué le passage du contrôle et du pouvoir anglophone aux mains des francophones dans ce contexte de

⁷¹³ Jacques Revelin, «Le sport n'est-il plus à l'abri du cancer de la politicaillerie?», *L'Action*, (8 avril 1964), p.19.

⁷¹⁴ Jacques Arteau, «Réflexion sur le sport : l'éternel recommencement», *Le Soleil*, (25 mars 1976), p.2.

⁷¹⁵ «La cause du sport : un pas en avant...un pas en arrière», *La Presse*, (4 octobre 1975), p.

changement. Dans un esprit de vérification ultime et de confirmation des mouvements qui se profilent derrière la consolidation de l'institution sportive, le transfert de pouvoir de deux organismes d'importance et de sports fort populaires ont été analysés : celui du hockey sur glace et du basket-ball.

5.2 Le hockey sur glace

Les événements entourant la prise de contrôle de l'organisation du hockey sur glace se déroulent en pleine période où le milieu sportif francophone cherche à affirmer son identité malgré une prolifération depuis les années 1930. Le contrôle de l'élite sportive lui échappe toujours et demeure sous le joug anglophone. Une situation généralisée à l'ensemble de l'institution sportive et qui mènera éventuellement à la création de la CSQ afin de transformer les leviers décisionnels anglophones en une autorité francophone. Le sport du hockey sur glace, en raison des passions qu'il soulève, est un excellent référent pour démontrer les jeux de pouvoirs et de prestige qui peuvent miner l'évolution de l'organisation et de la démocratisation du sport.

En 1967, le portrait de l'organisation québécoise du hockey sur glace est fort simple. La Quebec Amateur Hockey Association (QAHA) possède le pouvoir de gérer et de structurer cette activité sportive sur l'ensemble du territoire. En tant que structure de regroupement, elle scinde son action en deux entités précises : le hockey majeur et mineur. Le hockey majeur se constitue des ligues senior et junior tandis que le hockey mineur représente tous les autres modes organisationnels (municipaux, patros, tournois). La QAHA concentre principalement son action sur le hockey majeur puisque les catégories junior et senior sont étroitement liées avec la puissante Ligue Nationale de hockey. Ce qui procure, il va sans dire, certains avantages financiers et prestigieux pour la QAHA qui délaisse ainsi le hockey mineur et la masse des individus pour se concentrer sur l'élite du hockey sur glace.

Cet organisme anglophone démontre une faible ouverture au fait francophone. Toute la réglementation, administrative et participative, est rédigée en anglais. Les réunions et les assemblées générales se déroulent strictement dans la langue de Shakespeare et le

processus démocratique est futile. Le système de votation est nettement problématique en permettant un vote par ligue au lieu d'un vote par région. Puisque l'ensemble des ligues se concentre à Montréal, le représentant de ce secteur possède à lui seul 75 votes ! Qui plus est, le hockey mineur ne possède qu'un seul vote sur 25, lui qui constitue pourtant la plus grande part des Québécois qui pratique ce sport Voilà donc un bel exemple d'une fausse démocratie où évidemment les décisions sont prises en fonction des intérêts du hockey majeur et de ceux de la région de Montréal qui ont peu à faire des problèmes de développement de ce sport en région.

Devant ces aberrations touchant le sport, dit national, des Québécois, et dans un bouillant contexte d'affirmation francophone, sociale et sportive, de profonds changements sont à prévoir. Au cours de l'année 1967, après de vaines discussions auprès des dirigeants anglophones de la QAHA sur la nécessité de renforcer la structure actuelle⁷¹⁶, l'avocat André Marceau, un nationaliste avoué, ainsi que l'entraîneur de l'équipe de hockey du Rouge et Or de l'Université Laval, Jean-Paul Poulin, avancent l'idée de mettre sur pied une fédération québécoise de hockey sur glace afin de réguler la situation. Pour les soutenir dans leur projet, ils s'adjoignent les services de Gaston Marcotte, professeur au département d'éducation physique de l'Université Laval et fortement impliqué dans le développement technique du hockey sur glace de même que responsable de multiples stages de formation pour les entraîneurs. Collaborant déjà avec l'Association canadienne de hockey amateur (ACHA), organisme anglophone, le Dr Marcotte est bien positionné pour servir d'intermédiaire entre les entités francophones et anglophones qui veulent régir le hockey québécois.

Devant cette initiative de messieurs Marceau et Poulin, Gaston Marcotte tente un rapprochement avec les autorités de la QAHA afin de créer une structure unique fortement représentative de la réalité géographique et démographique québécoise. Le projet proposé est une collaboration et non pas un rejet de l'autorité anglophone. L'ouverture par les francophones est complète mais se voit rapidement annihilée par un refus catégorique de la

⁷¹⁶ Quebec Amateur Hockey Federation, *Demand for an affiliation*, présentée lors de l'assemblée annuelle de la Canadian Amateur Hockey Association, le 20 mai 1968, p.8. (27p.)

QAHA de participer à ce vent de restructuration. L'opposition provient donc du milieu anglophone et non pas l'inverse. L'enjeu est important puisqu'il s'agit du contrôle de l'élite d'un sport donné, une chasse-gardée anglophone depuis le XIXe siècle. Ce qui oblige les anglophones à une fin de non-recevoir face à cette revendication francophone à l'égard du contrôle sportif.

Confronté à ce refus de la part de la QAHA, le groupe de Marcotte s'attaque à la faiblesse de l'organisme anglophone, soit la coordination du hockey mineur. Représentant quelque 85% des joueurs de hockey québécois, la négligence de la QAHA envers cette catégorie en fait un maillon faible auquel le groupe francophone peut s'attaquer. Insatisfait de l'autorité et de l'attention portée à leur égard par la QAHA, il est dès lors facile de convaincre ces multiples organismes de la nécessité de créer une structure francophone plus conforme à leur réalité. Lors de l'assemblée de formation, en avril 1967, trois cents personnes se dotent d'un organisme de représentation : la Fédération de hockey amateur du Québec (FHAQ).

Même avec la réalisation de ce projet, la bataille avec la QAHA n'est pas terminée et encore moins remportée. Que les francophones se dotent d'un organisme de représentation en hockey sur glace n'est rien pour inquiéter sérieusement les autorités anglophones de la QAHA. Au mieux, cette nouvelle structure francophone aura pour effet de consolider une base fragile et de permettre un meilleur développement des futurs athlètes de pointe. Les dirigeants de la QAHA refusent à maintes reprises de joindre le nouvel organisme avant et après la création de ce dernier⁷¹⁷. La QAHA se considère la seule autorité en matière des d'organisation du hockey sur glace en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par son affiliation avec l'ACHA, organisme responsable de la coordination du hockey sur glace au niveau canadien. C'est à cet instant que les dirigeants de la FHAQ entreprennent leur démarche de reconnaissance et d'affiliation auprès de l'ACHA. Mis au courant de cette initiative, le bureau de direction de la QAHA tente un rapprochement avec

⁷¹⁷ *Ibid.*, p.9.

la FHAQ en vertu de la menace de la perte éventuelle du contrôle de l'élite et, conséquemment, de ses avantages. Les deux parties partagent des visées différentes et sont incapables de s'entendre. Le 15 avril 1968, la FHAQ dépose une demande d'affiliation auprès de la ACHA⁷¹⁸. Entre temps, et afin de démontrer le sérieux de l'organisme, Marcotte est déjà parti en croisade à travers le Québec afin de convier les responsables de l'organisation du hockey à un congrès monstre tenu à Trois-Rivières, les dix-neuf et vingt avril 1968. Tout le hockey mineur indépendant, plus de 37 municipalités, des individus de la Confédération otéjiste provinciale (C.O.P.), et même de certains groupes de loisirs de Montréal, répondent à cette invitation. En tout, quelque 500 personnes, du jamais vu pour une assemblée sportive au Québec, joignent les rangs de la Fédération de hockey amateur du Québec⁷¹⁹. Par la suite une lettre est envoyée au responsable du Haut-Commissariat à la jeunesse, au loisir et au sport du Québec, monsieur Jean-Marie Morin, afin d'obtenir la reconnaissance et l'appui politique nécessaire à cette demande d'accréditation. D'ailleurs, Louis Chantigny, responsable des sports au Haut-commissariat accompagne la FHAQ dans sa démarche auprès de l'ACHA afin de confirmer que l'autorité gouvernementale soutient et reconnaît la FHAQ tant idéologiquement que financièrement. Le gouvernement ne peut qu'approuver l'existence de cet organisme puisqu'il représente la majeure partie des individus impliqués dans la pratique de ce sport. Devant cette force de frappe constituée de la masse et d'un appui politique fort, l'ACHA n'a d'autres choix que de reconnaître à son tour la FHAQ comme l'entité responsable de l'organisation du hockey sur le territoire québécois et exige une négociation avec la QAHA.

À la lecture de la documentation analysée (procès-verbaux, correspondances, et autres) il ne semble pas exister d'antinomie ouverte, voire de haine, des francophones envers les anglophones. Peut-être est-elle existante dans le non-dit officiel mais pour peu qu'il en soit question, cette prise de contrôle des francophones procure une fierté, ethnique il va sans dire, mais davantage celle d'avoir accompli aussi rapidement une transformation

⁷¹⁸ *Ibid.*, p.10.

⁷¹⁹ *Ibidem*, ainsi qu'une correspondance abondante révèle l'ampleur de ce mouvement de masse face à la nécessité d'une prise en charge de l'organisation du hockey sur glace dynamise la fort réponse obtenue lors de la présentation de ce congrès.

drastique et efficace pour le bien, non pas des francophones mais bien de l'évolution de la pratique du hockey sur glace.

5.3 Le basket-ball

C'est dans un contexte similaire que se situe la mutation du pouvoir de gestion d'une autre discipline sportive, celle du basket-ball. Amorcée à la fin des années 1960, la transformation du contrôle de l'organisation de ce sport suit essentiellement la même tangente que celle du hockey mais avec des paramètres différents,

À cette époque, le basket-ball, comme de nombreux autres sports, se déroulent essentiellement dans les établissements d'éducation et les services de loisirs municipaux. Il est un des sports les plus pratiqués⁷²⁰. De multiples écoles et collèges classiques possèdent leurs équipes de basket-ball et s'inscrivent au sein de diverses ligues. C'est au niveau collégial, et non pas universitaire, que semble se situer l'élite de ce sport. Le basket-ball aurait même, selon certains dires, faciliter l'intégration et l'unification des collèges et des écoles de métiers au sein de la nouvelle structure des cégeps. La puissante Provincial Quebec Amateur Basketball Association (P.Q.A.B.A.) se charge de l'organisation et de la structuration de ce sport sur le territoire québécois⁷²¹, et ce sous un aspect nettement anglophone. D'ailleurs, les clubs de basket-ball anglophones des régions de Montréal et de l'Estrie sont suffisamment nombreux pour se gérer seul sans faire appel aux équipes francophones, d'où une forme de fermeture et d'opposition. La Greater Montreal School Board offre, de plus, un service d'activités sportives fort efficace pour encadrer la pratique de cette discipline chez les anglophones. Il existe donc deux réseaux parallèles, un francophone et un autre anglophone, qui s'affrontent rarement hors des compétitions provinciales.

⁷²⁰ Claude Mongrain, «Une fédération de basketball est formée sur le plan provincial», *Le Nouvelliste*, (28 avril 1969).

⁷²¹ Constitution of the Province of Quebec Amateur Basketball Association, s.l.n.d., 6p.

Du côté francophone, le frère Raoul (f.e.c.), secrétaire et animateur du basket-ball intercollégial à Montréal, est la principale figure de proue de l'organisation de ce sport chez les francophones. Depuis des années, il soutient et stimule les différents intervenants et procure une stabilité organisationnelle. Tout comme le Père Marcel de la Sablonnière, il symbolise les relents de l'intervention cléricale en sport sans laquelle certaines activités sportives, dont le basket-ball, auraient depuis longtemps disparues chez les francophones. Lors des championnats provinciaux intercollégiaux et scolaires de Thetford Mines, en avril 1969, le Frère Raoul annonce qu'il quittera pour une mission en Afrique. Son départ sème un émoi chez les principaux intervenants qui se questionnent sur la relève qui prendra les rênes de l'organisation du basket-ball québécois francophone. Un mouvement de réanimation est dès lors lancé par Robert Descheneaux du département d'éducation physique de l'Université de Montréal⁷²².

Un groupe de francophone se réunit rapidement pour former une Fédération intercollégiale provinciale de basket-ball⁷²³ (F.I.P.B.) afin de combler le départ du Frère Raoul. Evidemment l'objectif de ce nouvel organisme est de promouvoir le basket-ball et d'organiser des championnats provinciaux pour les diverses catégories que la fédération pourra elle-même définir⁷²⁴. Elle souhaite également franciser la réglementation⁷²⁵ de ce sport de même que son application qui demeure tous deux anglophones même lorsque deux équipes francophones s'affrontent ! Cette structure se dote ainsi de la même mission que la PQABA qui elle relève directement de la Canadian Basketball Association (CABA) et qui gère conséquemment l'élite québécoise en basket-ball. Toutefois, ce dernier aspect ne semble pas un enjeu important entre les deux entités, possiblement en raison de la puissance de la CABA. Un éventuel conflit pour le contrôle de l'organisation du basket-ball au Québec reste cependant à prévoir entre la FIPB et la PQABA, de la même façon que ce qui s'est passé au hockey sur glace.

⁷²² Robert Descheneaux, *Opération Réanimation*, Montréal : Université de Montréal, s.d., et correspondance personnelle entre les divers fondateurs de la Fédération Intercollégiale Provinciale de basket-ball.

⁷²³ Fédération Intercollégiale Provinciale de basket-ball, *Rapport de la réunion annuelle*, tenue le 20 avril 1969 à Thetford Mines, 2p.

⁷²⁴ Mongrain, *op.cit.*

⁷²⁵ Fédération Intercollégiale Provinciale de basket-ball, *Projet de règlements*, s.l.n.d., 6p.

La dynamique de collaboration entre les deux groupes ne prend cependant pas la tangente prévue. Au cours des années précédant la création de la FIPB, le Frère Raoul avait tenté, sans succès, certains rapprochements avec les dirigeants de la PQABA. Le poids de négociation d'un nouvel organisme qui allait éventuellement rassembler la masse francophone des intervenants et des dirigeants en basket-ball, octroie désormais à la FIPB un pouvoir non-négligeable. Une situation que les responsables de la PQABA ont rapidement saisie et qui avait entraîné la chute de la QAHA. Pour que cette conjoncture ne se reproduise pas au sein de la PQABA, Jack Bant, un membre actif de cet organisme, joue le rôle de médiateur entre les deux groupes. Il est celui qui sonne l'alarme en prévenant ses collègues d'une réalité qu'ils ne peuvent éviter : la masse des joueurs est francophone et ils seront inévitablement soutenus par une intervention étatique en sport. Les dirigeants décident donc, non sans réticence, de saborder la PQABA, pour joindre les rangs de la FIQB. Celle-ci se voit ainsi attribuer les pouvoirs d'organisation des championnats provinciaux ainsi que celui de voir à la formation des entraîneurs. Le contrôle de l'élite québécoise en basketball se retrouve alors aux mains des francophones. Il faut noter que cette passation des pouvoirs, cette évaporation d'un organisme anglophone par une intégration au sein d'une structure francophone se fait sans animosité avouée en regard du fait ethnique et encore de moins apparente que dans le cas du hockey sur glace. Outre une fierté, il n'apparaît pas qu'un groupe ait vaincu l'autre. Toutefois, la PQABA n'a pas jugé bon de remettre ses surplus financiers aux autorités de la nouvelle fédération. Celle-ci a dû par ailleurs miser sur un prêt personnel du secrétaire-trésorier de l'époque, qui allait éventuellement être remboursé par les subventions de l'Etat, afin de se démarrer ses activités.

Il est donc possible d'établir un parallèle entre les deux façons selon lesquelles l'autorité et le pouvoir de structuration de l'acte sportif subissent un passage et une mutation. L'apport des nouveaux professionnels que sont les éducateurs physiques et plus particulièrement ceux attachés aux départements d'éducation physique des différentes universités, est importante. Ces nouveaux leaders injectent un dynamisme et une vision éducationnelle et administrative au sein de l'organisation du sport. Non sans heurts, ils

permettent à l'organisation sportive de s'émanciper de ses attaches anglophones. Toutefois, certains de ceux-ci manquent de reconnaissance à l'égard de leurs prédécesseurs essentiellement bénévoles. Par exemple, de façon tout à fait arrogante un éducateur physique a même déjà déclaré lors d'une assemblée générale de la ligue interscolaire de Trois-Rivières, en 1967, que seuls des éducateurs physiques sont capables d'organiser, structurer et penser le sport scolaire ! Voilà un exemple probant du rejet et de l'ignorance de l'évolution de l'institution sportive québécoise qui s'est réalisée par l'apport d'individus provenant de multiples contextes socioéconomiques sans la prétention universitaire qui anime ce genre de remarque. Une rupture qui s'inscrit d'ailleurs dans une mauvaise reconnaissance des initiatives précédant la période de la révolution tranquille ainsi que dans la faiblesse de la conscience historique des Québécois.

Sous un angle second, ces deux transformations expriment divers paramètres précédemment élaborés relativement à l'ensemble de l'institutionnalisation du sport québécois (géographique, économique et socioethnique). À savoir que, malgré une opposition construite et véhiculée depuis des décennies, les anglophones et les francophones ne sont pas en guerre ouverte l'un envers l'autre. Ils sont en mesure de dialoguer mais il subsiste toujours des relents d'une relation dominant-dominé qui les poussent vers une fermeture complète et occasionnelle. Pour de multiples considérations, le contrôle de l'élite est un enjeu majeur puisqu'il constitue la vitrine du sport face au reste de l'organisation sociale. Le francophone de plus en plus intolérant face au rejet et au pouvoir anglophone s'organise, dans un cas comme dans l'autre, afin de contrôler lui-même l'orientation de l'institution sportive. Le dialogue devient nécessaire puisque qu'un nombre restreint d'individus ne peut espérer instaurer une organisation, voire une institution, sportive durable sans faire appel à la masse. Il apparaît que, malgré de multiples désaccords et dissensions, le sport joue un rôle de médiateur et d'agent de rapprochement obligé entre les deux groupes ethniques.

L'absorption des structures sportives anglophones par le réseau francophone était en soi inévitable, peu importe la méthode utilisée, dès que l'Etat francophone a décidé de s'ingérer dans la gestion du sport. En clair, la révolution sportive se veut davantage la prise

de contrôle de la structuration de l'élite sportive québécoise que de celle de la création d'un réseau sportif francophone. Il s'agit en somme d'un prélude à l'étatisation du sport, à une prise de contrôle complète qui s'effectuera par une injection massive de fonds, par la présence de nouveaux professionnels et de gestionnaires, de même que par une acceptation marquée du fait sportif dans sa globalité, c'est-à-dire avec les caractéristiques qui le démarquent de l'univers du loisir.

La révolution sportive est en somme une prise de pouvoir des organismes sportifs de régie par les francophones et la création de structures qui consolident l'institution sportive. Il ne faut toutefois pas amplifier l'impact d'une telle passation des pouvoirs. Nous avons précédemment observé que le système sportif francophone est en constante expansion depuis les années 1930 et de façon fort diversifiée. La révolution sportive n'est donc pas un élément de déclenchement de la structuration du sport au Québec comme il serait aisé de le croire. L'attribution de subsides est certes un incitatif qui permet une croissance rapide de l'incorporation des organismes sportifs mais il demeure qu'un réservoir important de structures existent déjà avant la période 1968-1975. C'est en fait de façon inverse qu'il faut observer cette période de changements. La masse imposante et croissante de clubs et d'associations sportives de toutes sortes, doublées d'un nombre important de participants, ont provoqué la prise de contrôle des organismes de régie anglophones de même que l'intervention étatique et non pas le contraire. Une forme de bouillonnement qui rappelle les années 1950 en rapport avec la révolution tranquille. L'étude de Boileau abonde en ce sens en établissant certains paramètres qui démontrent que les individus délaissent la structure sportive cléricale bien avant les événements de 1968⁷²⁶. La révolution sportive a permis éventuellement aux Québécois de gérer leur propre destinée en matière d'orientation sportive, essentiellement du développement de l'excellence. Il ne faut pas sous-estimer la force des structures déjà existantes en prétextant une instabilité et une éphémérité des organismes. Même s'il subsiste un fort roulement dans l'évolution des organismes, ils sont constamment remplacés par d'autres groupes qui poursuivent, à leur propre vitesse, un processus structurant. Il ne faut pas non plus omettre l'expérience acquise par ces dirigeants

⁷²⁶ Roger Boileau, «Révolution tranquille, relations ethniques et pratiques sportives» dans N. Assimpoulos et al. (éd), *La transformation du pouvoir au Québec le citoyen et les appareils. Actes du colloque 1979 de l'Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française*. Laval : Editions coopératives Saint-Martin, 1980, p 217-240.

sportifs qui ont pu tester et saisir les variables et exigences du sport en s'inscrivant dans la dynamique des différentes spirales sportives. En clair, c'est cette expérience qui a permis les changements de la révolution sportive par la mise en lumière des lacunes et des discordances face au poids démographique et culturel des Québécois francophones. Le terme de «révolution» est une exagération et occulte des décennies de structuration du sport québécois. Puisque la croissance était telle, peut-être que l'État n'aurait pas pu éviter une implication quelconque à long terme. Sur la ligne du temps, L'intervention étatique et éventuellement l'étatisation était inévitable en raison du contexte socioéconomique et de la perception sociale à l'égard du sport. Les pleins pouvoirs de gestion de l'élite sportive québécoise se transfèrent ainsi entre des mains francophones d'où le sentiment d'une victoire sur le colonisateur. L'excellence sportive en tant que lieu d'acquisition de prestige devient un enjeu important pour le développement de l'identité sportive d'un Québec francophone. Le passage de dominés à dominants en ce domaine s'exprime alors avec passion et fierté dans le concept de «révolution sportive». C'est pourquoi il serait préférable de percevoir cette dernière comme la prise de contrôle de l'élite sportive et de consolidation des acquis que comme le moment de naissance de l'organisation du sport québécois. Elle a permis à l'institution sportive québécoise francophone de ne faire qu'un tout avec les anglophones et de se joindre à l'institution sportive internationale, dont l'une des premières manifestations fût certes l'obtention des Jeux Olympiques de 1976 par la ville de Montréal dans un dossier piloté par le maire francophone, Jean Drapeau. L'arrimage est désormais consommé et le sport québécois francophone peut maintenant évoluer sur l'ensemble de la spirale sportive internationale.

Cette période de consolidation et de remodelage de l'institution sportive est une première phase qui exprime le caractère spécifique du sport. Elle visait à extraire le sport de l'univers du loisir auquel il est confiné depuis plusieurs décennies. La seconde étape, en cours, consiste à affirmer une indépendance du sport face au loisir afin que les composantes endogènes et leur interrelations avec la société québécoise soit considérées de façon plus attentive. Il importe que l'institution sportive poursuive son évolution et s'adapte à la mondialisation des marchés, tout en procurant aux Québécois une identité sportive intégrée à leur identité globale.

attente. Il importe que l'institution sportive poursuive son évolution et s'adapte à la mondialisation des marchés, tout en procurant aux Québécois une identité sportive intégrée à leur identité globale.

CONCLUSION

Synthèse

Conclure à cette entreprise de défrichage n'est pas une mince tâche en raison des multiples paramètres impliqués. Il est toutefois possible d'établir certaines considérations qui permettent de cerner plus clairement le parcours de l'institutionnalisation du sport au Québec.

Initialement, il faut constater que le sport est indubitablement devenu une institution par la force de son insertion sociale qui atteint la plupart des composantes de l'organisation sociale. D'un phénomène ludique et récréatif, le sport poursuit actuellement son extirpation de la sphère des loisirs. Victime de sa popularité, il est toutefois coincé dans de multiples paradoxes qui étouffent le concept, non pas dans l'utilisation populaire de son appellation mais bien dans l'idéologie des principaux décideurs politiques et économiques.

Plus que jamais, le sport a outrepassé les obstacles idéologiques, socioéconomiques, ethniques, et géographiques placés sur son chemin. La survie et l'évolution du sport au sein de la culture québécoise repose en fait sur la capacité d'adaptation du Québécois à l'égard des modifications contextuelles qui briment l'acte sportif. Le sport existe peu importe son environnement mais sous des formes diverses compatibles avec les ressources des individus qui y participent. Une rencontre de hockey de quartier, réalisée en respectant les composantes du concept, est tout aussi valable que celle de niveau professionnel. Cette adaptabilité démontre que les Québécois sont friands de sports et, qui plus est, de multiples activités sportives qui s'inscrivent dans une mouvance de modes et de tendances sociales. La vague actuelle des sports extrêmes, où s'exprime pleinement une liberté et une volonté de conquête des espaces autrefois trop risqués, a mis peu de temps à envahir le Québec. Ces activités sportives excentriques et alternatives font office de rebelles face au classicisme des pratiques conventionnelles. Une volonté de repousser le plus haut, plus vite, plus fort, doublé d'un sens inné du spectacle, le tout conditionné par l'omniprésence des médias,

permettent une utilisation postmodernisme du sport dans des lieux et espaces insoupçonnés et inattendus.

Par le prisme des six explications retenues, nous avons été en mesure de vérifier de multiples idées préconçues envers l'évolution du fait sportif québécois. Il a été possible de d'infirmer des affirmations à l'effet que le sport au Québec soit strictement anglophone et élitiste avant les années 1960. Cette période qui, selon les dires, devait voir à la naissance du sport francophone. Il en est tout autre puisque, depuis maintenant près de sept décennies, le sport fait partie intégrante des habitudes culturelles des Canadiens français. Le discours à cet effet donc erroné et il faut le déporter près de trente ans le moment où le sport s'instaure de façon marquée au sein de presque toutes les catégories socioéconomiques. Une différenciation importante qui affecte l'ensemble du cadre d'expression de l'organisation du sport, de la sémiologie aux choix des pratiques sportives.

Il n'est pas nécessaire d'énumérer ici l'ensemble des infirmités ou des confirmations qui sont apparues selon les explications. Il faut davantage placer l'accent sur les préceptes d'ouverture et de fermeture qui se dégagent de cette analyse et qui englobent les multiples paramètres retenus puisque ces derniers ont souvent été conditionnés par une volonté de fermeture ou d'ouverture à l'autre.

D'entrée de jeu, le choix des mots dans un cadre sémiologique exprime clairement ce jeu d'ouverture-fermeture. Le langage sportif est en soi révélateur des tendances sociales connues. Le vocabulaire est multiple et significatif d'une volonté de structuration et la fréquence de l'utilisation du substantif club est nettement porteuse d'un cadre voulant modeler et organiser l'acte sportif. La sémiologie sportive évolue de façon corollaire au processus d'institutionnalisation du sport. Les termes associations, ligues, unions, fédérations et leurs dérivés s'inscrivent dans une volonté de regroupement qui signifie à la fois une fermeture et une ouverture. Leur utilisation se propage dans une gradation de l'impact du sport où la cellule initiale, le club, côtoie des organismes similaires dans un cadre compétitif d'où une nécessité d'ouverture. Le vocabulaire est fortement anglicisé d'où une crainte et une fermeture du clergé catholique qui craint cette invasion culturelle par la

propagation linguistique. D'ailleurs, le sport a fréquemment fait l'objet de tentative de francisation de la terminologie et de la réglementation afin de faciliter l'expression et l'interprétation des règles et d'identifier la présence francophone en sport. Toutefois, les souches anglophones de la plupart des pratiques sportives, demeurent solidement ancrées et incite à l'utilisation fréquente de termes anglophones (par exemple : slap shot, strikes out!). Ce qui révèle une forme d'acculturation du fait français par le contact anglophone via le médium sportif. Un enchevêtrement de termes conséquent des multiples jeux de fermeture et d'ouverture qui ont pour incidence de noyer et de galvauder le concept.

L'utilisation syntaxique reflète bien les considérations d'exclusion et d'inclusion provenant de la qualification socioethnique. À l'intérieur de celle-ci, chacune des catégories sociales cherche une identité qui la distingue des autres et donc qui recoupe leurs caractéristiques sociales et ethniques. L'élite sportive est certes un moyen fort efficace pour se projeter à l'avant-scène de la société. Une relation que les anglophones ont depuis longtemps saisi l'impact et c'est pourquoi ils n'ont laissé que tardivement le contrôle de l'excellence sportive aux francophones. La domination anglophone relativement au contrôle de l'élite sportive projette les francophones dans un état de non-accessibilité et de rejet. Une rebuffade constante qui va conduire à une réplique canadienne-française visant à s'extirper de la relation dominant-dominé et qui conduit à l'expression d'une mentalité d'assiégés qui transforme une simple victoire sportive en une élévation exagérée de la race francophone qui souhaite alors se fermer à son tour. Le groupe anglophone tolère cette réaction en autant qu'elle n'affecte pas son pouvoir élitiste. La masse des participants est inévitablement nécessaire au sport anglophone pour assurer sa continuité et c'est pourquoi la confrontation anglophone-francophone semble n'être attisée que d'un seul côté dans un net intégrisme qui frôle le nationalisme. Le fait francophone masculin, il va s'en dire, s'affirme malgré les multiples catégories sociales qui le constituent. Une des forces de ce système sportif parallèle qui s'instaure peu à peu est précisément la pénétration du sport au sein de ces milieux de vie, et même étonnamment chez la femme. Chacune de ces catégories est en mesure de se satisfaire à elle-même tant qu'une évolution sur la spirale sportive n'est pas un objectif. À ce moment, les contraintes deviennent plus exigües et non-accessibles à tous. Même si les avocats constituent l'occupation socioprofessionnelle la plus

présente dans l'organisation sportive, il est faux de prétendre à une domination des classes supérieures à cet effet. Les individus de troisième catégorie, que l'on peut comparer, à quelques considérations près, à la classe ouvrière, dominent d'ailleurs les autres catégories sociales. Par cette propagation plurisociale outrepassant les considérations socioéconomiques, le sport francophone constitue graduellement l'essence de l'institution sportive québécoise exception faite de l'organisation de l'élite sportive.

Avec un processus de fermeture sportive ambivalente, tel que les O.T.J., la conscience sociale face à la nécessité d'un développement d'une élite sportive francophone est faible avant les années 1960. L'imaginaire devient en quelque sorte péjoratif en ce sens qu'il véhicule une incapacité pour les francophones à accéder aux plus grands honneurs de la compétition sportive. La problématique réside davantage dans un manque idéologique et structurelle face à la fermeture anglophone.

La fermeture par le sport exprime clairement les idéologies qui tissent l'organisation sociale. Elles en sont l'expression. Durant le processus d'institutionnalisation, le sport québécois a dû faire face à de multiples idéologies corollaires des tensions sociales du moment. Les anglophones, nettement plus ouverts et préoccupés par les conditions nécessaires au respect des composantes intrinsèques du sport ont rapidement instauré un réseau solide où le sport peut s'exprimer dans sa plénitude. Les francophones, de leur côté, sont coincés entre cette idéologie sportive anglophone et celle sociale du clergé catholique. En constatant une impuissance face à la propagation du phénomène, malgré de multiples dénonciations, les autorités cléricales ont injecté, par leur participation à la structuration du sport, une façon fort dommageable de concevoir le sport. La prise en charge du fait sportif par l'Église a été bénéfique pour la survie de nombreuses activités sportives. Mais elle dénote une fermeture par un isolement, par une distinction qui se conforme davantage à l'univers du loisir. Le sport clérical d'un côté, la forte structure anglophone de l'autre, ont coincé et confiné le réseau sportif francophone en pleine croissance dans une hybridité malsaine pour la progression de l'institution sportive. En reléguant le sport au rang de simple amusement, de divertissement et d'occupation des temps libres, le clergé a escamoté, et c'était son objectif, l'intensité de l'insertion sociale du phénomène.

Toutefois, la survie du sport constitue en soi une victoire pour l'objet puisqu'il a surpassé des interdits qui ont eu raison de d'autres mouvements sociaux (par exemple la lutte contre le communisme). Possiblement que la tendance plus altruiste du sport au début du siècle a eu l'effet d'un baume, d'une approche en douceur qui a permis une acceptation partielle. Un altruisme plus près des préoccupations et des valeurs du clergé et qui a d'ailleurs resurgit, après un retrait de quelques décennies face à l'individualiste, au sein du projet otéjiste récréo-compétitif. Un altruisme qui demeure et qui s'instaure dans le courant humaniste des premiers éducateurs physiques de la fin des années 1950. Une tendance qui se confirme par la formulation juridique et politique au sein des divers projets de lois fédéraux et provinciaux qui veulent appuyer la progression et la démocratisation du sport sans toutefois en saisir toute la portée.

Une affirmation identitaire surgit lorsque vient le temps de s'attarder à l'individualiste explicite du sport : l'élite sportive. Un dualisme s'instaure dès lors entre la masse et ce groupe restreint. Lequel faut-il soutenir ? Pourquoi l'élite sportive ne serait-elle pas aussi bénéfique que le sport de masse ? Pourquoi l'objectif à paliers que propose l'excellence sportive est-il encombrant ? Il peut, au contraire, très bien servir de modèle à ceux qui se trouvent au sein de la masse, si cette dernière est bien encadrée et fortement installée. Le système de la pyramide sportive permet précisément à chaque individu d'aller aux limites de ses possibilités. La problématique réside davantage dans le contexte dans lequel s'insère ce schème. Ce sont les conditions sociales qui en viennent à déterminer l'accessibilité aux divers niveaux de la pyramide et aux étapes de la spirale sportive. C'est précisément cette conjoncture qui n'a pas été propice au développement du sport, ici au Québec et au Canada. La conscience sociale à l'égard des besoins et des bénéfices du sport est en mutation mais le processus est lent et ralentit par des relents d'un passé où sport et loisir se sont confondus. La faible performance canadienne lors des Jeux Olympiques de Sydney est peut-être la meilleure chose qui pouvait arriver au sport canadien et québécois. Essentiellement, le contexte économique actuel est propice aux actions concrètes. Cette rebuffade alors que les attentes étaient très élevées oblige un questionnement du système. La différence réside dans le fait que, contrairement à l'échec des Jeux Olympiques de 1976,

les Canadiens, et surtout les médias, se sont habitués à voir les leurs êtres couronnés. La question n'est plus de savoir «sommes-nous en mesure de performer ?» Mais bien «Que s'est-il passé pour expliquer cette régression ?» Un apport financier accru n'est pas l'unique solution. Le problème est plus profond et il se situe au niveau de l'idéologie plus qu'à celui trop superficiel du portefeuille.

Nous avons pu également constater qu'une fermeture peut être conditionnée par le positionnement géographique des individus. Dans le cas d'un vaste territoire comme celui du Québec où la population se concentre le long du fleuve Saint-Laurent, il est aisé de sombrer dans le piège d'ignorer ce qui se fait dans les espaces plus reculés. Même si l'essentiel des organismes sportifs se trouve réparti dans les régions de Montréal, de la Montérégie et de Québec, il n'en demeure pas moins que la carte sportive est de plus en plus éclatée corollairement à l'étalement démographique. Le sport suit le mouvement des masses en raison de la nécessité d'être en nombre suffisant pour constituer des groupes qui s'affrontent au sein de l'acte sportif. Les villes de Montréal, Québec et Trois-Rivières sont des pôles de diffusion importants mais moins dominants que prévu. En clair, depuis les années 1950, les Québécois ont su adapter et adopter des pratiques sportives conformes à leur milieu de vie, tant socioéconomique, climatique que toponymique. À preuve, en 1967, la répartition des sièges sociaux s'inscrit dans un rapport de 56% à 44% en faveur des régions hors de Montréal, la Montérégie et Québec. Un morcellement qui démontre à la fois l'insertion plurisociale du sport puisque ce dernier est présent, sous des formes diverses, tant dans les quartiers et régions défavorisés que huppés. Il démontre la spontanéité, la créativité, et l'adaptabilité des Québécois, en matière de sport, face aux divers contextes.

Le référent géographique est fréquemment utilisé en tant que prétexte de fermeture. Les noms de paroisses, de quartiers, de villes, de districts de régions, de provinces et de pays sont utilisés pour établir un cadre de confrontation et d'identification. La territorialité devient un objet d'exclusion et de rejet pour les individus ne faisant pas partie du cadre prédéterminé. L'identitaire se renforce ainsi par des considérations tant positives que négatives via le résultat des performances sportives. Le lieu devient un puissant indice tant pour le sportif que pour le partisan qui en vient parfois à détester tout ce qui provient de la

zone ennemie même si ceci n'a rien à voir avec le sport. L'appellation géographique est un puissant ancrage où l'imaginaire conçoit l'espace de façon prédéterminé et fréquemment dans une action de fermeture. Le tout est conditionné par l'expérience sensorielle vécue par la présentation d'une rencontre sportive antérieure provoquée par l'ouverture obligée du sport qui nécessite la détermination du meilleur et donc de l'affrontement avec des groupes sportifs provenant d'espaces géographiques différents.

Les considérations économiques sont également des obstacles non-négligeables qui influent sur la capacité de participation aux multiples activités sportives et conséquemment sur l'ouverture ou la fermeture des groupes sportifs. La déficience économique des individus et d'un système peut mener à l'élimination même de l'acte sportif et à une différenciation des forces en présence. Des ressources financières suffisantes pour les organisateurs et les participants permettent l'expansion du sport. Ce n'est pas une coïncidence si le fait sportif subit une croissance effarante au cours des années suivant la deuxième guerre mondiale, une période où le Québec entre dans une phase importante et fructueuse du développement de son économie par la transition postindustrielle. Lors de difficulté financière, le sport parasitera d'autres institutions et d'autres groupes pour survivre (par exemple : club athlétique des policiers). Même si le sport est constamment adapté aux fluctuations économiques par celles de ses variables endogènes, les moments où la capacité d'investissement des individus est forte, permet une consolidation et une expansion des acquis. Les années 1950-1976 ont un double pouvoir de démonstration à cet effet. Pour une, l'intervalle 1950-1968 dénote une participation accrue à la mise en place de structure d'accueil pour la pratique sportive. Une dynamique qui n'est cependant pas stabilisée économiquement et où l'implication financière personnelle des individus en place soutient l'institutionnalisation. Pour l'autre, la période 1969-1976 voit l'Etat intervenir massivement, du point de vue économique, par l'édification d'infrastructures sportives telles que : piscines intérieures et extérieures, gymnases, pistes d'athlétisme, terrains de baseball, de football, de soccer, patinoires couvertes et pavillons des sports. Cette injection sans précédent de fonds publics destinés à la pratique sportive s'inscrit dans un désir de démocratisation et de respect du droit au sport. Elle a pour effet de solidifier l'institution et

de soutenir les efforts des nombreux bénévoles sans qui la progression du phénomène est impossible.

Toutefois, cette prise en charge de l'Etat a placé la majeure partie des organismes sportifs dans un état de dépendance financière et philosophique. Le gouvernement n'attribue pas des sommes aussi importantes sans s'octroyer un droit de regard. Depuis la rationalisation des années 1980, l'Etat invite désormais les groupes sportifs à un détachement par l'obtention d'une autonomie financière par l'apport des entreprises privées. En fonction des nombreuses considérations énumérées plus tôt, le sport est en effet un véhicule intéressant pour la visibilité et la publicité d'une entreprise. La tendance actuelle du sport en tant qu'économie-monde⁷²⁷ le démontre de façon fort explicite. Le potentiel économique du sport est si puissant qu'il annihile parfois l'essence même du phénomène. La passion et l'identitaire qui lient l'objet à l'individu s'amenuisent toutefois par la cupidité des participants et des dirigeants. Le risque est réel de voir disparaître des activités sportives autrefois intouchables par la différenciation et le détachement extrême entre le participant externe et interne. L'individu désabusé par un contexte économique qui lui échappe va se sortir de son intérêt pour une activité sportive et jeter son dévolu sur d'autres. Sans passion et intérêt le sport est voué à sa perte, du moins plusieurs de ses formes.

C'est précisément ces multiples visages de l'acte sportif qui lui permettent de s'insérer dans la culture d'une société. Le curriculum proposé aux Québécois est vaste et adaptable selon les différents courants sociaux. Au cours de son institutionnalisation, le sport québécois a été en mesure de se diversifier et de s'adapter aux conditions démographiques, climatiques et géographiques du territoire. En raison de sa présence au sein de multiples catégories sociales, le sport démontre qu'il n'est pas uniquement une occupation élitiste se manifestant dans des activités perçues comme telles (par exemple : le golf et le tennis). Même si ces deux activités sont les plus fréquemment structurées, selon une certaine variabilité, il n'est pas encore démontré qu'elles sont les plus populaires en terme de pratique. De plus, le paysage sportif québécois ne peut être restreint à tort aux

⁷²⁷ Jean-François Bourg, «Le sport une économie-monde», dans *L'État du monde 1997*, Montréal : Éditions La Découverte / Boréal, 1997, p.57-60.

activités du hockey, du baseball, et du football comme le voudrait leur popularité des années 1960. Au cours de cette étude, 104 sports ont été répertoriés et composent un véritable calendrier sportif annuel où le Québécois peut aisément satisfaire ses besoins de participation externe ou interne à la présentation même de l'acte sportif. À preuve, aucune saison ne se démarque des autres en terme de fréquence d'incorporation des groupes sportifs. Ce qui confère multiplicité et diversité de même qu'une capacité d'ouverture importante au sport québécois. L'individu qui fait face à une fermeture et qui ne peut, par exemple, faire partie d'une équipe de hockey en raison des coûts trop élevés, peut se rabattre sur le soccer où la participation est beaucoup moins dispendieuse. Il lui est possible de le faire puisque, premièrement, les deux activités sont acceptées socialement et culturellement et que, deuxièmement, il existe une structure d'accueil viable et efficace. Une possibilité qui n'existe pas dans de multiples autres pays où les ressources et l'acceptation sociale et culturelle sont déficientes. Qui plus est, le climat québécois permet l'expression de cette diversité et de cette capacité d'ouverture en combinant des conditions qui donnent droit de cité aux sports tant hivernaux qu'estivaux, extérieurs et intérieurs. Dans ces conditions où la capacité et la volonté d'accueil sont actives, le programme sportif ne peut que poursuivre sa diversification et sa mutation où de nouvelles activités sportives viennent se substituer aux pratiques traditionnelles. Un renouveau qui contribue à poursuivre le détachement de l'institution sportive de celle du loisir et où la capacité d'ouverture du sport envers l'individu ne cesse de croître. Une tendance au remodelage continu qui démontre l'adaptabilité du Québécois envers les dynamismes et la mouvance de la dynamique sportive.

Le sport une institution indépendante de celle du loisir

L'ensemble des constatations que nous venons d'effectuer démontre en clair que le sport outrepassé les limites de l'univers du loisir. Depuis longtemps il a toujours subsisté un malaise à définir justement le sport et à le considérer partie prenante de l'institution du loisir. Ce dernier, tout comme le sport comporte, entre autres, un aspect socialisant qui

rapproche des groupes d'origines diverses. Toutefois, la nécessité de côtoiement y est beaucoup plus faible puisque chacune des entités peut s'organiser seule et afficher une fermeture quasi-totale envers l'autre. Une des spécificités du sport est précisément cette capacité de susciter un besoin de confrontation pour la détermination de l'ultime champion. La capacité socialisante du sport est d'autant plus relevée qu'elle oblige des groupes autrement très sélects et exclusifs d'un point de vue socioéthniques à une ouverture parfois non-prévue et impensable dans d'autres circonstances. Évidemment, les résultats ne sont pas toujours positifs et il en résulte parfois de douloureuses conséquences tant sur le terrain que dans les gradins. La force principale du sport réside dans l'intensité émotionnelle qu'il procure à tous ceux qui y participent. Une forme de contagion qui instaure le besoin d'y retourner encore et encore jusqu'à saturation. D'où la proximité répétée de groupes sportifs affectés par des expériences passées négatives qui auraient pu mettre un terme aux relations entre les deux entités. Une sociabilité rudement mise à l'épreuve dans le contexte québécois où deux microsociétés s'affrontent sur un fond de tensions ethniques et idéologiques. Pourtant, le sport a réussi, en quelques sortes, à obliger deux ensembles à une proximité autrement limitée. Deux groupes, séparés par la langue, la culture et la religion qui se sont unis, non sans heurts, pour la pérennité du sport québécois. Dès le XIXe siècle, les francophones prennent plaisir à regarder les anglophones pratiquer des activités pour lesquelles des prix et une certaine gloire sont attribués au vainqueur. Ils découvrent le sport. De leur côté, les anglophones acceptent la confrontation avec des adversaires francophones. Certes pour afficher leur supériorité mais également pour permettre le prolongement et la diversité des calendriers sportifs. La participation de la masse francophone devenait éventuellement nécessaire à la survie du sport.

La sociabilité par le sport est donc supérieure à celle engendrée par le loisir. Le sport participe à l'émancipation de groupes minoritaires tels que les femmes, les gens atteints de déficiences physiques et intellectuelles ainsi que pour les démunis. Il offre une tribune sur laquelle peuvent s'exprimer et s'affirmer des individus fréquemment relégués dans des rôles plus secondaires. À leur tour, ces sportifs deviennent des modèles à suivre et à imiter. À leur façon, ces nouvelles idoles sportives s'incrustent dans l'imaginaire et de là collaborent au processus d'identification de ces groupes marginalisés. Cette présence

soudaine d'individus défavorisés oblige à nouveau une socialisation entre des participants provenant de contextes différents. Une qualité d'ouverture impensable sans le prétexte du sport et à laquelle le loisir ne peut prétendre. Le groupe francophone goûte à cette possibilité en tentant d'utiliser le sport à des fins d'authentification de la race par des attitudes nationalistes. Le contrôle de l'excellence sportive démontre bien l'importance de cet enjeu pour le positionnement social. Les anglophones ont longtemps monopolisé les instances décisionnelles détentrices des pouvoirs de structuration de l'élite sportive. D'une supériorité frisant l'arrogance, ils ont toléré la naissance et l'évolution d'un réseau sportif francophone en sachant pertinemment que leurs performances seraient inférieures et que très sporadiquement supérieures. Toutefois, cette attitude s'est modifiée dès que les francophones ont manifesté la volonté de progresser sur la spirale sportive en s'insérant au sein de l'élite, tant au plan de la participation que de l'organisation. Appréhendant le fait que le prestige et le pouvoir rattachés au contrôle de l'élite puisse leur échapper, les anglophones ont résisté tant bien que mal à cette invasion. Malgré des moyens financiers et des structures nettement supérieures aux ressources francophones, doublés d'une idéologie nettement plus en accord avec la nature du sport, le groupe initial n'a pas été en mesure de contrer la montée de celui à qui il avait fait découvrir le fait sportif. Une action qui n'aurait pu s'inscrire dans un univers de loisirs puisque les enjeux sont nettement différents.

En clair, un des éléments forts qui permet de distinguer avec conviction le sport de l'univers du loisir, et du même souffle de confirmer son institutionnalisation par cette différenciation, réside dans le lien et les jeux identitaires qui caractérisent le sport et qui sont de beaucoup amoindris dans le cas du loisir. Une identification salvatrice dans certains cas puisque de multiples établissements scolaires vont utiliser ce médium pour contrer le décrochage et permettre l'émancipation d'individus provenant de milieux dysfonctionnels. En somme, la création d'une identité collective face à un club, une institution, une culture, une nation devient un outil par lequel on aperçoit la construction d'une supériorité face à l'autre. Le sport se fait fréquemment accoler des valeurs d'honneur, de fierté, de sentiment d'appartenance, de représentation d'un organisme alors que l'appartenance devrait être personnelle en tant que participant qui a progressé au fil d'un long et ardu cheminement. La possessivité à laquelle font face des athlètes de pointe est parfois amplifiée et occulte celle

de l'individu qui devrait performer pour lui et non pas pour les autres. D'autant plus que ces athlètes sont fréquemment de grands solitaires qui croient en leurs rêves sous peine d'isolement et de sacrifices. Ils sont souvent seuls ou accompagnés de quelques appuis lors de leur éreintante course vers la gloire. Celle-ci atteinte, mesquinement ou par procuration, une nuée d'individus se colle à l'image du champion et souhaite profiter de ce que les Américains nomment «the exposure». Il est toujours paradoxal de voir un athlète d'excellence «s'identifier» aux couleurs de ses commanditaires, alors que ce dernier est habituellement absent lors du parcours menant au sommet de la pyramide sportive. Il est clair que l'entente entre les deux parties est profitable. L'un s'assure de subsides importants et l'autre parasite les moments de prestige en affichant sa marque de commerce. L'identitaire sportif est à la fois pur et passionnel mais biaisé par un facteur économique fort important. L'image est primordiale et la moindre incartade de l'athlète peut être fort dommageable.

Le loisir n'est pas soumis à cette relation de profit-performance qui s'incruste dans le sport et qui est causée par le lien identitaire qui lie le participant interne à celui externe. Aucune activité de loisir ne peut générer autant d'attachement en raison des enjeux impliqués. Certes, une chanteuse, un acteur de cinéma peut faire partie de l'imaginaire et stimuler l'identitaire mais l'intensité de la procuration n'égale en rien la victoire sportive. Le lien identitaire qui distingue le sport du loisir n'est pas garant d'une intégration du phénomène. Encore aujourd'hui la reconnaissance du sport n'est pas complète en raison de cette constante référence au loisir. Dès 1968, en pleine période de structuration intensive et d'implication gouvernementale, on déplore le manque d'études et d'analyses spécifiques à l'objet sportif en raison précisément de l'absorption idéologique de l'univers du loisir⁷²⁸.

Malgré cette différenciation, il ne faut pas nier le fait que le sport ait grandi dans la sphère du loisir. Il a quitté ses attaches dès que les hommes ont décidé de structurer sa pratique afin de la rendre socialement acceptable. Le sport demeure toujours un combat entre deux adversaires où la mort symbolique de l'autre reste le résultat souhaité. Cet

⁷²⁸ Jacques Arteau, «Analyse sportive-Aucune étude approfondie sur le sport amateur au Québec», *Le Soleil*, (16 janvier 1968).

affrontement doit demeurer socialement acceptable en raison des hauts risques de déviances possibles. Ce sont les règles administratives et participatives qui constituent une véritable institution sportive et qui permettent au sport de s'insérer dans de multiples cultures. Un «establishment» qui fait face à des fléaux tels que le dopage et l'influence grandissante des médias. En somme, avec la multiplication des jeux de pouvoirs au sein de cette institution, il apparaît fort à propos de craindre que l'influx extérieur provenant des divers promoteurs fasse perdre le contrôle de l'institution par le mouvement sportif⁷²⁹. Une capitalisation de l'objet où le sport ne deviendrait qu'un vecteur économique générateur d'une manne fort importante. La conséquence pourrait s'étendre jusqu'à détruire l'ethos du sport conditionné par l'esprit sportif et qui empêche le phénomène de verser dans la barbarie et l'aliénation. D'autant plus que l'esprit sportif demeure un modèle unique fréquemment repris et utilisé dans plusieurs sphères de l'activité humaine pour imaginer des comportements similaires à ceux du sportif. L'institution sportive se verrait ainsi considérablement affaiblie et vouée à disparaître.

De cette institution sportive émane des multiples jeux de pouvoirs et de prestige engendrés par les enjeux du sport. Ceux-ci, à caractère économique, identitaire, politique, ou purement personnel, sont porteurs de conséquences et d'attraits divers. De nombreux individus tentent alors de s'associer et de s'insérer au sein d'organismes sportifs et même de créer de nouvelles structures. L'institution sportive est parsemée et complexifiée par des multiples paliers décisionnels où chacun tente de justifier son pouvoir et son existence par des interventions parfois inutiles. En clair, le sport est parfois atteint d'une «structurite» qui refait surface à chaque fois qu'une condition extérieure porte à réflexion ou bien lorsqu'une initiative interne tente de progresser. Chaque entité souhaite alors défendre son territoire en imposant son avis. Le processus décisionnel se voit ainsi très complexifié et affaiblit du même coup la démocratie institutionnelle. La complexité des structures est également un facteur d'éloignement des leaders qui souhaitent participer à l'évolution du fait sportif. La démotivation apparaît rapidement face à des embûches répétées causées par des frictions

⁷²⁹ Michel Leblanc, *Le club de l'an 2000*, Paris : INSEP, coll. Droit, Économie, Management, 1992, p.220.

basées strictement sur des jeux pouvoirs et de prestige. C'est pourquoi il est impératif de rendre les structures sportives plus accessibles, d'une part, et plus dynamiques d'autre part. Ce qui, conséquemment, afficherait la participation sportive de façon beaucoup plus démocratique et stimulante⁷³⁰.

Les jeux de pouvoirs et de prestige pavent la voie aux inévitables conflits de personnalités qui minent l'institution sportive⁷³¹. Particulièrement dans un mode participatif où le bénévolat reste la principale source d'intervenants. N'ayant pas de rémunération fixe, les bénévoles sont d'autant plus enclins à se surveiller l'un l'autre face aux possibilités d'obtention de privilèges particuliers (par exemple : comptes de dépense, profits matériel). La complexité, ou plutôt l'abondance des structures de l'institution sportive, a été relativement atrophiée au cours des périodes de rationalisation de l'appareil étatique de la fin des années 1970 et de la décennie 1980. Il serait toutefois à nouveau possible de simplifier le processus décisionnel par une analyse de la pertinence de certains organismes. En effet, si les groupes sportifs reflètent la réalité sociale et politique du moment de leur création, soit le passé dans le présent⁷³², il faut se questionner sur leur conformité avec le contexte actuel de mondialisation et d'expansion économique du sport international et professionnel. Une trame financière capitaliste qui conduit le sport vers une banalisation des identifications puisque les dirigeants locaux de l'époque sont remplacés par des administrateurs⁷³³ qui ont fréquemment peu à faire du passé et de la profondeur des racines qui lient l'individu au sport. Dans un cadre individualiste et de mondialisation, le processus est inversé ainsi puisque l'identification sportive n'est plus paroissiale mais davantage nationale et continentale. D'où la nécessité de supprimer certaines structures. Telle que nous l'a démontré le parcours de l'institution sportive, et plus particulièrement celui du réseau sportif francophone dans sa quête de reconnaissance, la création d'organismes

⁷³⁰ André Trudelle, «Yvan Dubois secoue l'AOC», *Montréal-Matin* (26 novembre 1973), p.56.

⁷³¹ Guy Pinard, «Oui à la participation, non aux conflits de personnalités», *La Presse*, (20 février 1971), p.C-2.

⁷³² Pekka Kiviaho, «The regional distribution of sport organizations as a function of political cleavages» dans *International review of sport sociology*, vol. 10, #1, 1975, Warsaw : Polish Scientific Publishers, p.5-18.

⁷³³ Antoine Haumont, «Les variations géographiques du sport» dans Jean-Pierre Augustin ; Jean-Paul Callède, *Sport, relations sociales et action collective : Actes du Colloque des 14 et 15 octobre 1993*, Talence : MSHA, 1995, p.57.

sportifs est un indicateur d'une volonté d'autonomie culturelle et sociale. Elle est essentielle dans le processus d'institutionnalisation mais doit être allégée par la suite. La multiplication des structures demeure toutefois un mouvement d'indépendance et d'insatisfaction face aux autorités en place. Elle s'inscrit fréquemment dans une fonction réactionnaire face à une fermeture initiale, la mise sur pied de nouvelles structures n'échappe pas au double principe de fermeture-ouverture.

Le besoin de différenciation du sport face au loisir s'exprime également dans ces structures qui verront à l'encadrement du sport québécois. En effet, dès les premiers balbutiements du futur ministère du loisir, il est ardemment proposé d'établir plusieurs directions administratives où le sport doit posséder une entité propre⁷³⁴. Un vecteur qui doit obligatoirement détacher le sport de la vague de municipalisation des loisirs qui a inscrit plusieurs pans de l'activité sportive au sein des organismes de loisirs communautaires, de services des parcs et de récréation⁷³⁵. Allant même, à certains moments, à obliger un côtoiement avec le tourisme⁷³⁶. Une vision englobante mais à la fois réductrice qui amenuise le sport en une simple phase des loisirs⁷³⁷. Des autorités et des réalités qui ont peu à voir avec les composantes du sport, telle que la compétition, qui demeure la plus puissante turbine de l'énergie des sportifs⁷³⁸. Le loisir demeure un univers multidisciplinaire où subsiste une grande confusion⁷³⁹ conséquence de la diversité et de la créativité de l'homme en quête de l'occupation de ses temps libres. Une confusion caractéristique de ce champ et duquel le sport doit s'extirper pour affirmer sa véritable identité. Ce dernier, en raison des enjeux et des efforts que doit investir le participant dans sa préparation à la pratique sportive tranche avec la récréation émanant du loisir. Dans un cadre de développement de l'individu, le sport affiche une forte potentialité en regard de ses capacités à solliciter les multiples caractéristiques de la personne. En somme, le sport dans

⁷³⁴ Guy Lemieux, Mémoire destiné à l'honorable Gabriel Loubier portant sur le futur ministère, slnd, p.1.

⁷³⁵ «Le service des parcs de St-Laurent célèbre avec éclat la fête de la reine», *Le Devoir*, (27 mai 1961), p.12.

⁷³⁶ Gilbert Athot, «Tourisme et sport, intégrés dans un ministère des Loisirs», *Le Soleil*, (21 avril 1967).

«Le sport est-il seulement une phase des loisirs?»

⁷³⁷ Gérard Gosselin, «Le sport est-il seulement une phase des loisirs ?», *Le Devoir*, (7 mars 1962), p.12.

⁷³⁸ Jacques Revelin, «La compétition est la plus puissante turbine de l'énergie», *L'Action*, (29 février 1968).

⁷³⁹ «Il existe une confusion très grande dans le domaine des loisirs», *Le Soleil*, (16 janvier 1969).

sa vraie nature ainsi que par sa discipline d'action demeure plus qu'un divertissement car il éloigne même le risque d'aliénation par l'oisiveté excessive que peut causer le loisir⁷⁴⁰.

Pour ces multiples considérations dont il a été abondamment question dans ce propos, il est aisé de conclure que le sport est une partie intégrante de la culture d'une nation⁷⁴¹ selon la force de son insertion sociale. Une pénétration qui doit être facilitée par la société d'accueil puisque le sport possède ses propres exigences mais également une capacité d'adaptation aux divers contextes et relations interpersonnelles. Le sport est un vecteur culturel important mais à la fois un puissant dynamisme d'interaction qui participe à la modélisation de la culture par la sociabilité ouverte basée sur des relations qui se renouvellent constamment et qui se collent à l'évolution de l'objet au sein de son environnement. Par la performance, le sport permet à l'individu d'acquérir un statut, une position au sein de l'organisation sociale, qui est toutefois constamment remis en cause selon la pérennité du phénomène. Le sport est devenu une institution au sein de la société québécoise dès que l'Etat est venu s'ingérer en tant que principal animateur. Par cette implication, fortement contestée, l'autorité étatique est venue conférer une reconnaissance sociale au fait sportif en évolution depuis le début du XIXe siècle. Par le soutien financier de l'Etat, à la fin des années 1960, le réseau sportif en place a activé le processus d'institutionnalisation en se dotant d'outils législatifs et idéologiques qui vont assurer la permanence dans le temps. Des conditions essentielles à toute institution peu importe son positionnement au sein de l'organisation sociale.

Le moment est maintenant venu de conclure cette matrice porteuse de multiples pistes de recherches pour l'amélioration de la compréhension de l'insertion du sport au sein de la culture québécoise. Un défi qu'il faudra relever afin de mieux saisir les interrelations entre l'objet et son environnement dans le but d'établir des mesures concises et efficaces. Le manque de conscience historique de la plupart des dirigeants sportifs a fait disparaître

⁷⁴⁰ R. Marcillac, «Une doctrine du sport-Discipline d'action, le sport éloigne le risque d'aliénation par les loisirs-», Entrevue avec Jean Borotra», *Le Devoir*, (28 janvier 1965), p.2.

⁷⁴¹ «Le sport fait partie intégrante de la culture d'une nation», *Le Devoir*, (7 mai 1965), p.18.

des documents forts pertinents qui auraient contribué à l'avancement du savoir. Dans ce cas-ci les actes d'incorporation se sont avérés de fiers substituts face à cette lacune. Les arrêtés en conseil suite aux incorporations qui accordent certains privilèges nominatifs et ponctuels. En ce sens, l'histoire du sport au Québec ne peut négliger les journaux comme source de première importance afin de constituer un corpus efficace et près de la réalité vécue au quotidien. Dès le XIXe siècle, les journaux se sont attardés au phénomène sportif et lui consacrent encore aujourd'hui une place qui fait l'envie de bien des secteurs de l'activité humaine. En ce sens, un centre d'archives est essentiel à la conservation d'un patrimoine éparse avant que celui-ci ne devienne inutilisable et inaccessible. Le corpus de base a donc permis l'étude du processus d'institutionnalisation du sport au Québec qui a de nouveau démontré de quelle façon le sport demeure un outil au service de l'homme⁷⁴², par ses multiples potentialités et capacités d'adaptation. Un instrument toutefois négligé à tort en raison de conceptions malveillantes trompées par une fausse perception de l'objet. Particulièrement au sein d'un contexte québécois où s'échafaudent, sur un fond de dominant-dominé, des relations sociales complexes entre divers groupes culturellement différents.

L'utilisation du sport est cruelle en ce sens qu'elle est en mesure d'élever l'individu au plus haut sommet de la reconnaissance sociale par la gloire et le prestige et de le rabaisser à jamais par la déchéance de l'échec. Les sensations de domination sont extrêmes et pour un temps, le champion se sent inaccessible. Toutefois, les composantes internes du sport offrent des réponses violentes à ceux qui abusent du système sportif. Lorsque l'équilibre entre les composantes est tordu, la rupture est imminente et à cet instant précis l'onde de choc qui en émane réveille des comportements bestiaux qui peuvent mener à l'aliénation de l'homme. Les avantages de la visibilité internationale actuelle que procure la victoire sportive ne fait qu'accélérer l'intensité des composantes et de l'émotion enveloppant la présentation de rencontres sportives. Au moment, où le désir de vaincre transcende les autres vecteurs du sport, en raison de fortes pressions sociales ou d'attraits financiers d'importance, des comportements déplorables de violence et de tricherie (par

⁷⁴² «Le sport au service de l'homme», *Le Devoir*, (25 mars 1965), p.14.

exemple : dopage, rencontres truquées,) apparaissent. Ils entraînent ainsi les individus dans un vortex de déviance et de sévices, peu importe le niveau de pratique sportive, puisque le modèle demeure le même. Peu de phénomène possède une bipolarité aussi intense aux deux extrémités. Voilà pourquoi, le sport a besoin de l'esprit du sportif pour survivre et c'est ce qui explique les multiples références et comparaisons face au modèle selon les secteurs de l'activité humaine. Il ne faut jamais négliger que, outre les considérations organisationnelles élaborées dans cette thèse, l'unique pratique sportive en soi exige un ethos qui transcende le simple divertissement. En somme, les avertissements sont multiples pour que le sport demeure au service de l'homme et non pas l'inverse.

BIBLIOGRAPHIE

I-Sources

1. Imprimées :

QUÉBEC, (Province) *La Gazette officielle de Québec*, 1879 à 1967 (vol. 11 à 99). Québec : Éditeur officiel du Québec. 1869-.

GUAY, Donald, Ginette COUTURE. *Inventaire des incorporations des clubs sportifs et récréatifs publiées dans la Gazette Officielle de Québec (1867-1900)*. Lauzon, 31 juillet 1973. 116 p.

2. Journaux :

Dimanche-Matin, du 20 août 1971 au 17 novembre 1974.

L'Action, du 8 avril 1964 au 16 mars 1970.

L'Action Catholique, du 20 novembre 1940 au 29 janvier 1957.

L'Action-Québec, du 5 janvier 1968 au 27 novembre 1971.

L'Action sociale, de 18 janvier 1911 au 13 mars 1911.

La Minerve, du 16 octobre 1837 au 4 juin 1886.

La Patrie, du 19 avril 1886 au 5 novembre 1967.

La Presse, du 19 février 1885 au 1^{er} décembre 1995.

La Tribune, 14 septembre 1971.

La Tribune de Lévis, 23 septembre 1965 au 5 mai 1966.

L'Électeur, 9 novembre 1894.

L'Événement Journal, 12 octobre 1960 au 23 mai 1966.

Le Canada, du 19 janvier 1939 au 29 avril 1939.

Le Canadien, du 2 avril 1869 au 12 avril 1884.

Le Devoir, du 21 novembre 1910 au 18 septembre 1975.

Le Courrier de Montmagny-l'Islet, 4 mars 1965.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe, du 13 octobre 1892 au 22 août 1899.

Le Journal de Québec, du 16 juin 1969 au 6 décembre 1996.

Le Lingot, 20 mai 1965.

Le Nationaliste, 25 septembre 1910.

Le Nouvelliste, 28 avril 1969.

Le Soleil, du 17 avril 1897 au 12 décembre 1978.

L'Opinion publique-Journal Illustré, 1^{er} juin 1891.

Montréal-Matin, du 16 novembre 1960 au 20 octobre 1978.

The Montreal Gazette, 9 novembre 1886.

3. Sites Internet :

PAGE, Clarence. «A credit to his race», 1er Mai 1997, site Internet
http://www.pbs.org/newshour/essays/page_5-1.html. Consulté le 7 septembre 2000.

«Qu'est-ce que le sport au Canada». Site Internet de Sport Canada :
http://www.pch.gc.ca/sportcanada/SC_F/FscA.htm, p.1. Consulter le 12 juin 2000.

Répertoire des municipalités du Québec, Québec : Ministère des Affaires municipales. Site Internet : <http://www.mam.gouv.qc.ca/repmun/reperto.html>

Site Internet D-Sport Sports for Persons with Disabilities :

<http://maelstrom.stjohns.edu/CGI/wa.exe?A0=d-sport>

Site Internet du gouvernement du Québec :

<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/>.

«Top 40 athlètes-1997». *Forbes Magazine*. Site Internet :

<http://www.forbes.com/tool/toolbox/athletes/>. Consulté le 23 Août 2000.

Organigrammes :

Site Internet de la Dirección general de deportes :

<http://www.csd.mec.es/infgeneral/marcoinfo.htm>.

Site Internet du Ministère du patrimoine canadien :

http://www.pch.gc.ca/sportcanada/SC_F/FSCB.htm.

Site Internet de la Österreichische Bundes-Sportorganisation : <http://www.asn.or.at>.

Site Internet du Singapore Sport Council : : <http://www.ssc.gov.sg/>.

Site Internet de Sport England : <http://www.sportengland.org/>.

Site Internet du Sport Information of South Africa : <http://www.sportsa.co.za/>.

Site Internet : <http://www.kum.dk/>.

4. Lois, projets de lois et avis juridiques :

Acte accordant une commutation des taxes municipales payables par l'Association des gymnastes amateurs de Montréal. S.R., 1888, chap 111.

Acte autorisant le Club Victoria des patineurs de Montréal à augmenter son capital-actions. S.R., 1885, chap. 58.

Acte concernant l'incorporation des associations littéraires et d'amusements. S.R., 1887, chap.41.

Acte incorporant Le Caledonian Curling club de Montréal. S.R., 1868, chap.43.

Acte incorporant le club des patineurs de Montréal. S.R. 1861, chap. 123.

Acte incorporant Le Curling Club de Québec. S.R., 1868, chap.35.

Acte pour pourvoir plus amplement à la Pêche du saumon dans la Baie de Gaspé, et dans certaines parties du Comté de Northumberland, et pour abroger en partie un certain Acte y mentionné. S.R. 1825, chap. 25.

Bill 9-loi modifiant la loi des fabriques. S.R.1966, chap. 76, art. 74.

Bill 278. Deuxième session, vingt-neuvième législature, Assemblée Nationale du Québec. 1971.

«Bill C-131». Dans *Éducation physique et sport dans les universités et collèges du Canada : exposé des mesures et normes recommandées*, Toronto, Association canadienne pour la santé, l'éducation physique et le loisir, 1966, p.100-101.

GUAY, Donald, Ginette COUTURE. *Compilation de la législation sur le sport et la récréation de 1800 à 1900 (Bas-Canada, Canada-Est, province de Québec.* Lauzon, 4 juillet 1973.

Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux clubs de récréation. S.R. 1915, chap. 69, c.48.

Loi concernant la création de commissions athlétiques par certaines municipalités. S.R., 1922 (1), chap. 82 et S.R. 1925, chap. 131.

Loi des cités et villes. S.R. 1964.

Loi des clubs de récréation. S.R. 1925, chap. 257, art.2.

Loi sur les clubs de récréation. S.R. 1909, chap. 5, a.7233.

Loi instituant le Conseil provincial des sports. S.R. 1939, chap. 67.

5. Associations, clubs et fédérations :

Constitution et règlements du Club de crosse Champlain-1868, Microforme, Ottawa, ICMH n°55985.

Constitution of the Province of Quebec Amateur Basketball Association, s.l.n.d., 6 p.

Constitution of the Quebec Curling Club with rules of the game, act of incorporation and list of members-1869. Microforme, Ottawa, ICMH n°62186, p.2-3.

Fédération Intercollégiale Provinciale de basket-ball. *Projet de règlements. s.l.n.d.. 6 p.*

Fédération Intercollégiale Provinciale de basket-ball. *Rapport de la réunion annuelle. 20 avril 1969 à Thetford Mines. 2 p.*

JANSON, Gilles. «Historique de la Palestre Nationale». Dans *Répertoire numérique simple du fonds de la Palestre Nationale*, par Gilles Janson et Normand Charbonneau, Montréal : UQAM, publication no33, mars 1988, p.7-18.

JANSON, Gilles. «Historique du Centre Immaculée-Conception». Dans *Répertoire numérique détaillé du fonds du Centre des loisirs Immaculée-Conception*, par Francine Pilote et Martine Jeanson Montréal, UQAM, publication no32, mars 1988, p. 7-18.

QUEBEC AMATEUR HOCKEY FEDERATION. *Demand for an affiliation. Présentée lors de l'assemblée annuelle de la Canadian Amateur Hockey Association, le 20 mai 1968. 27p.*

Rules and orders of the Quebec Turf Club -1848. Microforme, Ottawa, ICMH n°63229, p.4.

6. Rapport gouvernementaux et para-gouvernementaux :

- Bilan des interventions 1996-97.* Québec : Direction des sports, Ministère des Affaires municipales, 1997. 56 p.
- Comité d'étude et d'enquête Aptitude physique et sportive au Québec. *Mémoire sur l'organisation du sport dans la province de Québec*, 1968.
- Comité d'étude Jeux du Québec. *Réflexion sur les Jeux du Québec*. Montréal, Conférence des organismes régionaux de loisirs du Québec, 1971. 106 p.
- Évolution des budgets en sports et activité physique, de 1968 à 1995.* S.l.n.d.. Ministère des Affaires Municipales, Direction des sports et de l'activité physique.
- HAUT-COMMISSARIAT A LA JEUNESSE, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS. *Crosse*. Coll. «Grand Soleil», 1977. 20 p.
- HAUT-COMMISSARIAT A LA JEUNESSE, AUX LOISIRS ET AUX SPORTS. *Hockey sur glace*. Coll. «Grand Soleil», 1977. 20 p.
- L'impact économique du monde fédéré du loisir et du sport au Québec*. Montréal : Regroupement Loisir Québec, 1991. 66 p.
- La Fédération de demain....Rapport du Comité d'étude sur les dimensions d'une fédération sportive*. 1976. 194 p.
- Les politiques du sport scolaire au Québec*. Québec : Ministère de l'éducation, 1969. 76 p.
- Le sport au Canada : Leadership, partenariat et imputabilité-C'est l'affaire de tous et de toutes*. Ottawa, Travaux Publics et Services gouvernementaux Canada, 1998. 189 p.
- On a un monde à récréer-Livre blanc sur le loisir au Québec*. Québec, Gouvernement du Québec, 1979. 107 p.
- Politiques gouvernementales en matière de sports et de loisirs*. Québec, Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, 1972. 24 p.
- Rapport de la Commission Laroche* (texte intégral du). *Le Devoir* (17 janvier 1962), p.2.
- Rapport du Comité d'étude sur les loisirs, l'éducation physique et les sports*. Québec, Ministère de la jeunesse du Québec, 1964. 145 p.
- Une politique d'éducation physique pour la Province de Québec*. Conseil national sur l'Aptitude Physique. 1946, 7 p.

II. Études générales

- ARON, Raymond. *La lutte des classes : nouvelles leçons sur les sociétés industrielles*. Coll. «Idées», Paris, Gallimard, 1964. 377 p.
- BADIE, Bertrand; Jacques GERSTLE. *Lexique -Sociologie politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1979. 128 p.
- BAILLARGEON, Guy. *Le sport à travers la presse québécoise de 1830 à 1860 : présentation de l'événement, opinion publique et valeurs*. Mémoire de maîtrise, faculté des Sciences de l'Éducation, Université Laval, juillet, 1973. 115 p.
- BALE, John. *Sports geography*, E. et F.N. Spon., 1989. 265 p.
- BERGSON, Henri. *Œuvres - Éditions du Centenaire*. Paris, Presses universitaires de France, 1959. 1602 p.
- BILODEAU, Rosario, Roger LEGER. *Classes sociales et pouvoir politique au Québec : perspective historique*. Ottawa, Les Éditions Léméac, 1974. 133 p.
- BROHM, Jean-Marie. *Sociologie politique du sport*. Coll. «Corps et culture», Paris, Jean-Pierre Delarge éditeur, 1976. 357 p.
- BROWN, Doug. «Discourse and Discontinuity : Interpreting the Cultural History of Sport». Dans *Method and methodology in sport and cultural history*, éd. Par K.B. Wamsley, Dubuque, Times Mirror higher education group, 1995, p. 37-48.
- CAZENEUVE, Jean. *Dix grandes notions de la sociologie*. Coll. «Points», Paris, Éditions du Seuil, 1976. 245 p.
- COURVILLE, Serge, éd. *Atlas historique du Québec - Population et territoire*. Ste-Foy, Presses de l'Université Laval, 1996. 182 p.
- CRONIN, Mike; David MAYALL, éd. *Sporting Nationalisms : Identity, Ethnicity, Immigration and Assimilation*. London-Portland, Frank Cass, 1998. 226 p.
- DE BONVILLE, Jean. *La presse québécoise de 1884 à 1914 : genèse d'un média de masse*. Sainte-Foy, les Presses de l'Université Laval, 1988. 416 p.
- Déclaration Universelle des Droits de l'homme, adoptée et proclamée par la résolution 217 A (III) de l'Assemblée Générale des Nations-Unis*. 10 décembre 1948.
- DELMARLE, Jean Delmarle. *Classes et lutte de classes*. Paris, Les Éditions Ouvrières, 1973. 325 p.

- DÉSILETS, Alphonse. *Pour la terre et le foyer : économie rurale et domestique, éducation et sociologie*. Québec, Chez l'auteur, 1926. 215 p.
- DICKENSON, John A., Brian YOUNG. *Brève histoire socio-économique du Québec*. Sillery, Éditions du Septentrion, 1995. 382 p.
- DION, Léon. «Fondements de la société libérale». *Société et politique : la vie des groupes*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1971. 2 vol.
- DUROZOI, Gérard, André ROUSSEL. *Dictionnaire de philosophie*. Paris, Nathan, 1987. 367 p.
- FICHTER, Joseph-H. *La Sociologie : notion de base*. Paris, Éditions Universitaires, 1960. 264 p.
- FONTAINE, Patrice. *Dictionnaire La Presse des sports du Québec*. Montréal, Éditions Libre Expression, 1996. 347 p.
- FRANCIS, Daniel. *National Dream : myth, memory, and Canadian History*, Vancouver, Arsenal Pulp, 1997. 215 p.
- GRÉGOIRE, Jean-Guy. *Lac-Frontière, Lac des Anglais 1919-1999*. Québec : Copie de la capitale, 1999. 395 p.
- GUAY, Donald. *La culture sportive*. Paris : Presses Universitaires de France, 1993. 124 p.
- GUAY, Donald. *Le sport et la société canadienne au XIXe siècle*. Groupe de recherche sur l'histoire de l'activité physique, Québec, Université Laval, coll. «Temps Libre 1», 1977. 105 p.
- GUAY, Donald. «Un seul gymnase au Bas-Canada en 1856». *La Tribune de Lévis*. (5 mai 1966), p.13.
- GUIOT, Jean M. *Organisations sociales et comportements*. Montréal, Les Éditions Agence D'Arc inc., 1981. 219 p.
- HAMON, Edouard. *Misères humaines*. 13e édition, Paris, Pierre Téqui librairie-éditeur, 1913. 292 p.
- HAUMONT, Antoine. «Les variations géographiques du sport». Dans Jean-Pierre Augustin et Jean-Paul Callède, *Sport, relations sociales et action collective : Actes du Colloque* (Talence, 14 et 15 Octobre 1993), Talence, MSHA, 1995, (p.51-61).
- HEIKKALA, Juha Heikkala, Pasi KOSKI. *Reaching out for new frontiers : The Finnish physical culture in transition in the 1990's*. University of Jyväskylä, 1999. 83 p.

- HUGHES, Everett C. *Rencontre des deux mondes*. Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 1972. 384 p.
- JANSON, Gilles. *Emparons-nous du sport : Les Canadiens français et le sport au XIXe siècle*. Montréal, Guérin, 1995. 239 p.
- JEU, Bernard. *Analyse du sport*. Paris, Presses universitaires de France, 1987. 190 p.
- KIVIAHO, Pekka. «The regional distribution of sport organizations as a function of political cleavages». Dans *International review of sport sociology*, vol. 10, #1, Warsaw, Polish Scientific Publishers, 1975, p.5-18.
- LEBLANC, Michel. *Le club de l'an 2000*. Paris : INSEP, coll. «Droit, Économie, Management», 1992. 268 p.
- L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE. *L'Esprit chrétien dans la famille et dans la société*. Montréal, L'École sociale populaire, no 60, 1916. 32 p.
- L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE. *Jeunes d'autrefois, Jeunes d'aujourd'hui*. Montréal, L'École sociale populaire, no 147, 1926. 32 p.
- LE FLOC'HMOAN Jean. *La genèse des sports*. Paris, Petite bibliothèque Payot, 1962. 184 p.
- LÉGARÉ, Anne Légaré. *Les classes sociales au Québec*. Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1977. 197 p.
- MACCLANCY, Jeremy, ed. *Sport identity and Ethnicity*. Ethnic identity series. Oxford : Berg, 1996. 203 p.
- MAGNAN, J.A. *Pleasure, Profit Proselytism : British culture and sport at home and abroad 1700-1914*. London, Frank Cass and Company, 1988. 284p.
- MAILHIOT, Bernard. *Dynamique et genèse des groupes : Actualités des découvertes de Kurt Lewin*. Paris, Épis, 1968. 270 p.
- MARX, Karl. *Le Capital*. Paris, Gallimard, 1965.
- MASSICOTTE, Jean-Paul, Claude LESSARD. *Histoire du sport de l'Antiquité au XIXe siècle*. Sillery, Les Presses de l'Université du Québec, 1984. 311 p.
- MCINTOSH, Peter C. *Sport in society*. Watts et co., 1963. 208 p.
- MEISTER, Albert. *La participation dans les associations*. Paris, Les Éditions Ouvrières, 1974. 276 p.

- METCALFE, Alan. «L'évolution de la récréation physique organisée à Montréal : 1840-1895». Dans *Histoire du sport de l'Antiquité au XIXe siècle*, éd. par Jean-Paul Massicotte et Claude Lessard. Sillery, Les Presses de l'Université du Québec, 1984, p.276.
- METCALFE, Alan. «Organized sport and social stratification in Montreal 1840-1901». Dans, *Canadian sport : Sociological perspectives*, éd. par Richard S. Gruneau et John G. Albinson, Addison-Wesley, 1976, p.77-102.
- MIÈGE, Colin. *Le sport Européen*. Paris, Presses universitaires de France, 1996. 127 p.
- MONTREUIL, Pierre. *Droit des affaires*. Chicoutimi, Gaëtan Morin éditeur, 1986, 825 p.
- MORROW, Don. «Canadian Sport History : A Critical Essay». *Journal of Sport History*, 10, n°1 (printemps 1983), p.67-79.
- MORROW, Don. «Montreal the cradle of organized sport». Dans Don Morrow; *et al. A concise history of sport in Canada*. Don Mills, Oxford University Press. 1989, p. 1-22.
- MUCCHIELLI, Roger. *La dynamique des groupes*. Paris, Les Éditions ESF, 1983. 110 p.
- NARBONNE, X.-E. «À mon avis». *Le Devoir*, (22 mai 1948), p.13.
- NIOSI, Jorge. *La bourgeoisie canadienne : la formation et le développement d'une classe dominante*. Montréal, Boréal Express, 1980. 241 p.
- OUELLET, Réal Ouellet, Alain BEAULIEU et Mylène TREMBLAY. «Identité québécoise, permanence et évolution». Dans *Les espaces de l'identité*, éd. par Laurier Turgeon; Jocelyn Létourneau et Khadiyatoullah Fall; Ste-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1997, 324 p.
- PAQUET, Louis-Adolphe. *Le féminisme*, 1919.
- POCIELLO, Christian. *Sports et sciences sociales : histoire, sociologie et prospective*. Paris, Vigot, 1999. 223 p.
- POTVIN, Damase. *Restons chez-nous*. Québec, Librairie française. 1908. 243 p.
- PRONOVOST, Gilles. *Loisir et Société : traité de sociologie empirique*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1993. 347 p.
- RAMANANTSOA; Bernard, Catherine THIERY-BASLE. *Organisations et fédérations sportives : sociologie et management*. Paris, Presses Universitaires de France, 1989. 260 p.

- ROCHE, Maurice, ed. *Sport, Popular Culture and Identity*. #5, Aachen, Meyer & Meyer, 1997. 224 p.
- ROCHER, Guy. *Introduction à la sociologie*. 3 vol., Montréal, Éditions HMH, 1968. 562 p.
- ROONEY, John F. jr ; Richard PILLSBURY. *Atlas of American sport*. New York, MacMillan, 1992. 198 p.
- SILVERMAN, David. *La théorie des organisations*. Paris, Dunod, 1970. 215 p.
- SIMMEL, Georg. *Sociologie et épistémologie*. Paris, Presses universitaires de France, 1981. 238 p.
- SULTE, Benjamin. «Les clubs du Canada au 18ième siècle». *Le Devoir*, (14 octobre 1916), p.7.
- TAYAC, Jean-Yves. *Symbolique et rituels sportifs*. Paris, Éditions Dervy, 1994. 175 p.
- THOMAS, Raymond. *Histoire du sport*. Paris, Presses universitaires de France, 1991. 128p.
- THOMAS, Raymond, Antoine HAUMONT et Jean-Louis LEVET. *Sociologie du sport*. Paris, Presses universitaires de France, 1987. 222 p.
- TREMBLAY, Marc-Adélar; Gérald FORTIN. *Les comportements économiques de la famille salariée du Québec*. Québec, Les Presses de l'université Laval, 1964. 405p.
- UMMINGER, Walter. *Des hommes et des records : histoire de la performance à travers les âges*. Paris, La Table Ronde, 1962. 379 p.
- VIRTON, Paul. *Les Dynamismes sociaux : initiation à la sociologie*. Vol. 2, coll. «Points d'appui», Paris, Les Éditions Ouvrières, 1965. 228 p.
- WALLECHINSKY, David. *The Complete book of the Olympics*. New York, Penguins Book, 1984. 680 p.
- WAMSLEY, K.B.éd. *Method and methodology in sport and cultural history*. Dubuque, Times mirror higher education Group , inc, 1995. 291 p.
- YONNET, Paul. *Systèmes des sports*. Paris, Gallimard, coll. «Bibliothèque des Sciences Humaines», 1998, 251 p.

III. Études portant sur la période :

- BELLEFLEUR, Michel. *L'Église et le loisir au Québec avant la Révolution Tranquille*. Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1986. 221 p.
- BELLEFLEUR, Michel. *L'évolution du loisir au Québec : essai socio-historique*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1997. 412 p.
- BOILEAU, Roger, Fernand LANDRY et Yves TREMPE. «Les Canadiens Français et les Grands jeux internationaux (1908-1974)». Dans *Canadian sport : sociological perspectives*, éd. par Richard S. Gruneau et John G. Albinson. Addison-Wesley, 1976, p.141-169.
- CHANTIGNY, Louis. «Que serait ce Conseil Provincial des sports ? ». *Le Petit Journal*, (semaine du 29 octobre 1961), p.A-54.
- CONSENTINO, Frank. *A history of Canadian football 1909-1968*. s.l., 1968.
- DION, Gérard. *L'oeuvre des terrains de Jeux de Québec*. Québec, Les Éditions du Cap Diamant, 1943. 122 p.
- HARDY, René. *Contrôle social et mutation de la culture religieuse au Québec, 1830-1930*. Montréal, Boréal, 1999, 284 p.
- HARVEY, Jean. «Le clergé québécois et le sport». Dans *Sport et pouvoir : les enjeux sociaux au Canada*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1988, p.86-88.
- HARVEY, Jean. «Le sport et l'état». Dans *Sport et pouvoir*, éd. par Jean Harvey : Hart Cantelon, Ottawa : P.U.O., 1988, p.93-122.
- HARVEY, Jean, Lucie THIBAUT. «Politique du sport et restructuration de l'État-providence au Canada». Dans Jean-Pierre Augustin et Claude Sorbets, *La culture du sport au Québec*, Talence : MSHA, 1996, p.93-111.
- LEVASSEUR, Roger. *Loisir et Culture au Québec*. Boréal Express, 1982. 187 p.
- LINTEAU, Paul-André; et al. *Le Québec depuis 1930*. Vol. 2, Montréal, Boréal, 1989. 834p.
- LONGPRE, Paul. «L'Église dépouillée de ses pouvoirs». Dans *Une certaine révolution tranquille*, Montréal, La Presse, 1975, p.95-112.
- MACCABE, Eddie. *Jeux du Canada 1967-1992 : une rétrospective officielle sur les Jeux du Canada*. E.S.P. Marketing, 1992. 192 p.

- MACINTOSH, Donald, Tom BEDECKI et C.E.S. FRANK. *Sport and Politics in Canada : Federal Government Involvement since 1961*. Kingston, Montréal : McGill-Queen's University Press, 1987. 210 p.
- METCALFE, Alan. «Le sport au Canada français au 19e siècle : le cas de Montréal, 1800-1914». *Loisir et Société*, vol.6. #1, (printemps 1983), p.111.
- MORROW, Don. *A sporting evolution : The Montreal Amateur Athletic Association, 1881-1981*. Montreal, The Montreal Athletic Association, 1981. 255 p.
- MORROW, Don. «The institutionnalization of sport : A case study of canadian Lacrosse 1844-1914». *The international journal of the history of sport*, vol. 9, no 2 (august 1992), p.236-251.
- TUROWETZ, Allan; Chrystian GOYENS. *Les Canadiens de 1910 à nos jours*. Montréal, Les Éditions de l'homme, 1986. 389 p.

IV. Études sur le sujet :

ARTEAU, Jacques. «Analyse sportive-Aucune étude approfondie sur le sport amateur au Québec». *Le Soleil*, (16 janvier 1968).

ARTEAU, Jacques Arteau. «Réflexion sur le sport : l'éternel recommencement». *Le Soleil*, (25 mars 1976), p.2.

ASSELIN, Roger. «Le sport est-il au bord de l'inflation ?». *L'Action-Québec*. (8 octobre 1971), p.15.

ATHOT, Gilbert. «Tourisme et sport, intégrés dans un ministère des Loisirs». *Le Soleil*. (21 avril 1967).

AUCOIN, Jean, Pierre DESJARDINS. «Le sport dans les écoles plutôt que dans les parcs», *Montréal-Matin*, (15 septembre 1972), p.66.

AUGUSTIN, Jean-Pierre. *Sport, Géographie et aménagement*. Paris, Nathan. Coll. «Fac Géographie», 1998, 247 p.

AYLESWORTH, Thomas G. *The World Series*. Greenwich, Bison Books, 1988. 189 p.

BARETTE, Jacques. «Belle initiative de la BCN». *Montréal-Matin*, (16 octobre 1969).

BAUMANN, André Baumann et Associés. *Sports non professionnels et loisirs de plein air au Québec : Relevé économique tendances et impact sur l'industrie et le commerce du Québec*. 1970. 80 p.

BÉLIVEAU, François. «L'Équipement sportif des Québécois se retrouve principalement à Québec et à Montréal». *La Presse*, (3 mars 1973).

BELLEFLEUR, Michel, Roger LEVASSEUR. *Loisir Québec*. Montréal, Bellarmin-Desport, coll. «Les Dossiers Beaux-Jeux», #1, 1979. 109 p.

BERLIOUX, Monique. *Olympica*. Paris, Flammarion, 1964. 671 p.

BERTRAND, Jean-Jacques. «Il est urgent de créer un ministère de la jeunesse». *La Presse* (2 octobre 1966), p.14.

BLANCHARD, Gilles. «Le ministre Chevrette osera-t'il ?». *La Presse*, (1er décembre 1995), p.7.

BLANCHARD, Gilles. «Nos jeunes espoirs, zone noire du sport québécois ; La fausse urgence olympique». *La Presse*, Montréal, (10 décembre 1974).

- BLANCHARD, Gilles. «Sports pour tous». *Dimanche-Matin*, (20 août 1971), p.115.
- BLOUIN, Jean. *Roland Beupré «Monsieur baseball», se raconte*. Montréal, Les Presses Libres, 1980. 236 p.
- BOILEAU, Roger. «Révolution tranquille, relations ethniques et pratiques sportives». Dans *La transformation du pouvoir au Québec : le citoyen et les appareils*. Actes du colloque de l'Association canadienne des sociologues et anthropologues de langue française (Montréal – 10 mai 1979), éd. par N. Assimopoulos et al. Laval, Éditions coopératives Saint-Martin, 1980, p.217-240.
- BONNIER, Jean-Robert. «Le racket du sport». *La Patrie* (25 septembre 1934).
- BOURG, Jean-François. «Le sport, une économie-monde». Dans *l'État du monde 1997-Annuaire économique et géopolitique mondial*, Montréal, La Découverte/Boréal, 1997, p.57-60.
- BRODEUR, Maurice. «Vers un ministère des sports – entrevue avec messieurs Paul Phaneuf et Yves Bélanger». *La Patrie*, (semaine du 4 au 10 février 1973), p.48.
- BRODEUR, Pierre. «Des États Généraux bidon ?». *Le Desport*, vol.1 no 10 (décembre 1978), p.4-5.
- BRODEUR, Pierre. «La pratique sportive des Québécois : constats et problématiques». *Desport*, janvier-février 1979, p.9-16.
- CAMIRAND, Richard. «Décentralisation sportive – Un projet de huit millions». *Montréal-Matin*, (21 février 1976).
- DAGENAIS, Bernard. «Les universitaires intellectuels boudent-ils le sport ?». *La Patrie*, (5 novembre 1967).
- DESCHENEAUX, Robert. *Opération Réanimation*. Montréal, Université de Montréal, 1969.
- DUPONT, Jacques. «Dans les sports, Le Québec est un pays sous-développé». *L'Indépendance*, (1er février 1966), p.4.
- DURET, Pascal. *L'héroïsme sportif*. Coll. «Pratiques Corporelles», Paris, Presses universitaires de France, 1993. 136 p.
- EAST, Jocelyn. *Sport, Éthique et Culture au Québec de 1960 à 1995*. Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 1995. 156 p.
- ERRÄIS, Borhane. *La femme d'aujourd'hui et le sport*. Paris, Amphora, 1981. 141 p.

- EYQUEM, Marie-Thérèse. *Pierre de Coubertin-L'épopée olympique*. Paris, Calmann-Lévy, 1966. 298 p.
- FONTAINE, Ernest. «Urgence d'un conseil provincial du sport». *Le Soleil*, (24 février 1961), p.3-4.
- FRANCOEUR, Jean. «On propose la création d'un ministère provincial des loisirs». *Le Devoir*, (3 mai 1965), p.16.
- GOSSELIN, Gérard. «Cavalcade Sportive». *Le Devoir*, (27 novembre 1953), p.10.
- GOSSELIN, Gérard. «C'est final : il n'y aura pas de ministère des loisirs». *Le Devoir*, (8 mai 1965), p.12.
- GOSSELIN, Gérard. «Le sport est-il seulement une phase des loisirs ?». *Le Devoir*. (7 mars 1962), p.12.
- GOSSELIN, Gérard. *Monsieur hockey*. Montréal, Les Éditions de l'homme, 1960. 125 p.
- GOSSELIN, Gérard. «Triste bilan des jeux de la jeunesse : Les C-F ne sont pas préparés pour le sport amateur». *Le Devoir* (21 juin 1965), p14.
- GUAY, Donald. *Introduction à l'histoire des sports au Québec*. Montréal, VLB Éditeur, 1987. 294 p.
- GUAY, Donald. *La conquête du sport : le sport et la société québécoise au XIXe siècle*. Outremont, Lanctôt, 1997. 244 p.
- GUAY, Donald. *Les courses de chevaux au Québec*. Montréal, VLB éditeur, 1985. 249 p.
- GUAY, Donald. *L'Histoire du hockey au Québec : Origine et développement d'un phénomène culturel*. Chicoutimi, Les Éditions JCL, 1990. 293p.
- GUAY, Donald, Raymond BENOIT et Louis CHAMPOUX. *Manifeste du sport Québécois*. Montréal, Les Éditions Sports, Loisirs , Éducation Physique, 1968. 23 p.
- HALL, Margaret Ann. *Franc-jeu : vers l'égalité des sexes dans le sport au Canada*. Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 1982. 134 p.
- JACQUES, Léonce. «Promouvoir la formation d'une élite sportive dans le Québec». *Le Soleil*, (28 février 1969), p.10.
- JAMET, Michel. *Les sports et l'État au Québec*. Laval, Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1980. 147 p.

Jeux Canadiens-Canadian Games, Québec 1967 : premiers jeux d'hiver canadiens-first canadian winter games. s.l., 1967. 361 p.

JOLIN, Louis, *et al.* *Des mythes sportifs.* Montréal, Bellarmin-Desport, coll. «Les Dossiers Beaux-Jeux», #3, 1978. 111 p.

LACHANCE, Pierre. «La tradition sportive fait défaut chez les francophones». *Montréal-Matin*, (6 janvier 1974).

LANDRY, Fernand, Éric VOLANT et Edmond ROBILLARD. *Jeux Olympiques et jeu des hommes.* Montréal, Fides, coll. «Terre Nouvelle», 1976. 108 p.

LAPOINTE, Renaude. «Des champions canadiens-français ?». *Le Devoir*, (19 août 1968).

LAVIGNE, Horace. «La commission provinciale». *La Patrie*, (22 janvier 1939).

LEMIEUX, Guy. *Mémoire destiné à l'honorable Gabriel Loubier portant sur le futur ministère*, slnd. 4 p.

Le sport doit cesser d'être une affaire marginale qu'on organise tant bien que mal –
Colloque Éducation, sport : Le sport : Jeu et Enjeu. 1976. 17 p.

MARCILLAC, R. «Une doctrine du sport-Discipline d'action, le sport éloigne le risque d'aliénation par les loisirs-, Entrevue avec Jean Borotra». *Le Devoir*, (28 janvier 1965), p.2.

MARCOTTE, Gaston. «L'envers des médailles». *Le Maclean*, février 1973.

MARCOTTE, Gaston. *Lettre ouverte de Gaston Marcotte au Ministre François Cloutier et à son adjoint parlementaire Paul Phaneuf.* Jeudi le 16 novembre 1972.

MASSICOTTE, Edouard-Zotique. *Athlètes canadiens-français : recueils de force, d'endurance, d'agilité, des athlètes et de sportsmen de notre race, depuis le XVIIIe siècle : biographies-portraits-anecdotes-records.* Montréal, Librairie Beauchemin, 1909. 278 p.

MAYER, Charles. «Bravo Québec pour le Conseil Provincial des Sports». *Le Petit Journal*, (30 avril 1939), p.46.

MAYER, Charles. «Enfin nous aurons une Commission Provinciale». *Le Petit Journal*, (3 février 1939), p. 46.

MINISTERE DE LA SANTE NATIONALE ET DU BIEN-ETRE SOCIAL DU CANADA. *La Crosse.* 1969. 48 p.

- MOISAN, Dorik. «Les grandes villes aussi ont droit aux Jeux du Québec». *Le Journal de Québec*, (26 février 1977), p.37.
- MONGRAIN, Claude. «Une fédération de basketball est formée sur le plan provincial». *Le Nouvelliste*, (28 avril 1969).
- MORIN, Dollard. «Ressusciter et améliorer le Conseil provincial des Sports». *La Presse*, (12 octobre 1960), p.53-65.
- MORIN, Dollard.«Un ministère des loisirs» réclame le chanoine Racicot». *La Presse*, (3 octobre 1960), p.1-2.
- Parti Québécois, Sports, Loisirs*. Québec, Montréal, Les Éditions du Parti Québécois, juin 1973. 45 p.
- PINARD, Guy. «Le fédéral et les provinces investiront quelque \$160 millions pour le sport amateur en 1976.». *La Presse*, (26 février 1975), p.A-21.
- PINARD, Guy.«Le sport s'organise». Dans *Une certaine révolution tranquille*, Montréal ; La Presse, 1975, p. 301-316.
- PINARD, Guy. «Oui à la participation, non aux conflits de personnalités». *La Presse*, (20 février 1971), p. C-2.
- POULET, Denis. «La Commission sportive régionale au cœur des nouvelles préoccupations». *Dimanche-Matin*, (17 novembre 1974).
- REVELIN, Jacques Revelin. «La compétition est la plus puissante turbine de l'énergie», *L'Action*, (29 février 1968).
- REVELIN, Jacques. «Le sport n'est-il plus à l'abri du cancer de la politaillerie ?». *L'Action*, (8 avril 1964), p.19.
- REVELIN, Jacques. «L'UAA réclame aussi la création d'un ministère des sports». *La Tribune (Lévis)*, (23 septembre 1965).
- RYAN, Claude. «Que faut-il d'abord : un stade ou une politique du sport ?». *Le Devoir*, (9 février 1965), p.2.
- SCHETAGNE, Guy ptre. *Loisirs des Jeunes ; une expérience à Lachine*. Montréal, Fides, 1945. 168 p.
- SIMMOND, Gérald. «Sport d'élite ? Sport de masse ?», s.l.n.d. p.1.

ST-HILAIRE, Jean. «Les universités doivent aider le sport régional-Gaston Marcotte». *Le Journal de Québec*, (7 juin 1972), p.27.

TAKS, Marijke, Rolan RENSON, Bart VANREUSEL. *Organized sport in transition : Development, Structure and Trends of Sports Clubs in Belgium*, document non-publiés, 1999, 53 p.

TARDIF, André. «Partage inégal des bourses d'études aux athlètes-étudiants». *Le Devoir*, (18 septembre 1975).

TRUDELLE, André. «L'ingérence politique menace à nouveau le sport amateur», *La Presse* (5 octobre 1973).

TRUDELLE, André.«Yvan Dubois secoue l'AOC». *Montréal-Matin* (26 novembre 1973), p.56.

Valeurs du sport – Pie XII, Jean XXIII, Paul VI. Coll. «Terre Nouvelle», Montréal, Les Éditions Bellarmin-Desport, 1976, 122 p.

WESTERBEEK, Hans. «The Australian Sport System, its history and an organisational overview». *The European Journal of sport managment*, vol. 2, 1995. p. 42-58.

ANNEXES

(disponibles auprès de l'auteur)

- I. Chronologie commentée du sport québécois
- II. Anthologie de la formation des fédérations sportives québécoises
- III. Liste des clubs sportifs incorporés au Québec de 1867 à 1967
- IV. Législation sur le sport et la récréation au Québec de 1800 à 2000
- V. Anthologie illustrée du sport au Québec (plusieurs tomes)
- VI. Suggestions de recherches